@

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA CHINE

ou

Tableau de l'état actuel
de cet empire

Rédigé par

M. l'Abbé GROSIER

1785

à partir de :

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA CHINE ou

Tableau de l'état actuel de cet empire, contenant

1° la Description topographique des quinze provinces qui composent cet empire, celle de la Tartarie, des îles, & autres pays tributaires qui en dépendent ; le nombre & et la situation de ses villes, l'état de sa population, les productions variées de son sol & les principaux détails de son histoire naturelle ;

2° un précis des connaissances le plus récemment parvenues en Europe sur le gouvernement, la religion, les lois, les mœurs, & les usages, les arts & les sciences des Chinois.

par M. l'Abbé Jean-Baptiste Gabriel Alexandre GROSIER (1743-1823), chanoine de St-Louis du Louvre.

A Paris, chez Moutard, 1785, In-4° de (IV)+798 pages.

mise en mode texte par
Pierre Palpant

www.chineancienne.fr

TABLE DES ARTICLES ET DES CHAPITRES

PREMIÈRE PARTIE

Livre I. Description des XV provinces de la Chine

Article I. Province de Pe-tcheli.
Article II. Province de Kiang-nan.
Article III. Province de Kiang-si.
Article IV. Province de Fo-kien.
Article V. Province de Tche-kiang.
Article VI. Province de Hou-quang.
Article VII. Province de Ho-nan.
Article VIII. Province de Chan-tong.
Article IX. Province de Chan-si.
Article X. Province de Chen-si.
Article XI. Province de Se-tchuen.
Article XII. Province de Quang-tong.
Article XIII. Province de Quang-si.
Article XIV. Province d'Yun-nan.
Article XV. Province de Koei-tcheou.

Livre II. De la Tartarie chinoise

Article I. Tartarie chinoise orientale.
Article II. Tartarie chinoise occidentale.
Article III. Autres peuples soumis à la domination chinoise.

Livre II. États tributaires de la Chine

Article I. De la Corée.
Article II. Du Tong-king.
Article III. De la Cochinchine.
Article IV. Du Thibet.
Article V. Du pays de Ha-mi.
Article VI. Des îles de Lieou-kieou.

Livre IV. Histoire naturelle de la Chine

Article I. Climat de la Chine ; ses montagnes, ses lacs, ses rivières.
Article II. Population de la Chine.
Article III. Fertilité de la Chine ; causes des famines fréquentes qu'on y éprouve.
Article IV. Mines de la Chine ; métaux, pierres, terres, argiles, &c.
Article V. Fruits, légumes, herbes potagères de la Chine.

Article VI. Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine.
Article VII. Herbes & plantes médicinales de la Chine.
Article VIII. Quadrupèdes, oiseaux, papillons, poissons de la Chine.

SECONDE PARTIE

Livre I. Gouvernement chinois

Chapitre I. Autorité souveraine.
Chapitre II. Mandarins de lettres.
Chapitre III. Mandarins d'armes.
Chapitre IV. Forces militaires de la Chine. Discipline de ses troupes. Leurs différentes sortes d'armes. Fortifications de différente espèce.
Chapitre V. Tribunaux supérieurs de la Chine.
Chapitre VI. Lois civiles.
Chapitre VII. Lois & procédure criminelles.
Chapitre VIII. Police intérieure des villes de la Chine.
Chapitre IX. Police générale.
Chapitre X. Finances.
Chapitre XI. Piété filiale.
Chapitre XII. Administration intérieure.
Chapitre XIII. Continuation du précédent. Fonctions des vice-rois & des mandarins répartis dans les provinces. Administration militaire.
Chapitre XIV. Suite des précédents. Administration de la famille impériale.
Chapitre XV. Code des empereurs.
Chapitre XVI. Idée du gouvernement actuel.

Livre II. De la religion des Chinois

Chapitre I. De la religion ancienne de la Chine.
Chapitre II. Sacrifices anciens des Chinois. Leurs premiers temples.
Chapitre III. Secte des tao-ssé.
Chapitre IV. Secte du dieu Foé ou Fo.
Chapitre V. Partage de la secte de Fo. Impostures & charlatanisme des bonzes.
Chapitre VI. Autres superstitions chinoises.
Chapitre VII. Juifs établis à la Chine.

Livre III. Mœurs et usages

Chapitre I. Mariages des Chinois.
Chapitre II. Éducation des enfants.
Chapitre III. Vêtements, costumes des deux sexes.
Chapitre IV. Bâtiments & ameublements des Chinois.
Chapitre V. Repas des Chinois.
Chapitre VI. Réjouissances publiques & particulières.

Chapitre VII. Divertissements particuliers des Chinois.

Chapitre VIII. Cérémonial public & particulier des Chinois ; leur manière de se saluer dans les rencontres, dans les visites qu'ils se rendent.

Chapitre IX. Suite du précédent. Manière de converser ; formules qu'on observe en certains cas.

Chapitre X. Mercantillages des Chinois. Leur manière d'acheter et de vendre. Défiance réciproque & fondée.

Chapitre XI. Obsèques.

Chapitre XII. Coup d'œil sur le caractère général des Chinois.

Livre IV. Littérature, sciences et arts des Chinois

Chapitre I. Langue chinoise.

Chapitre II. Poésie des Chinois.

Chapitre III. Pièces dramatiques, éloquence, ouvrages d'érudition, collège impérial des Han-lin.

Chapitre IV. Astronomie chinoise.

Chapitre V. Papier, encre, imprimerie, &c.

Chapitre VI. Soieries, porcelaine, verreries de la Chine.

Chapitre VII. Médecine.

Chapitre VIII. Musique chinoise.

Chapitre IX. Arts du dessin.

@

PREMIÈRE

PARTIE

LIVRE PREMIER

DESCRIPTION DES XV PROVINCES DE LA CHINE

@

p.001 *Tchong-koué* ou *royaume du milieu* [1], est le nom que les Chinois donnent à leur empire. Les Mongous p.002 occidentaux l'appellent *Catay* ; les Tartares mantcheoux, *Nican-courou* ; les Japonais, *Thau* ; & les peuples de Cochinchine & de Siam, *Cin* : c'est probablement de cette dernière dénomination que nous avons formé la nôtre. L'histoire chinoise rapporte que la première famille impériale qui ait porté ses armes vers l'occident, se faisait appeler *Tsin* ou *Tai-tsin*. L'armée navale que l'empereur *Tsin-chi-hoang* fit passer jusqu'au Bengale, aura dû faire connaître aux peuples de l'Inde le nom de Tsin, dont la puissance formidable se faisait sentir si loin ; ce nom passant ensuite des Indes en Perse & en Égypte, sera probablement parvenu jusqu'en Europe : c'est ce qu'on peut rapporter de plus vraisemblable sur l'origine du nom que nous donnons à ce vaste royaume.

La Chine proprement dite comprend, du nord au midi, 18 degrés, qui sont 450 de nos lieues communes de France, de 25 au degré ; son étendue d'orient en occident est un peu moindre. On ne comprend point dans cette mesure les pays adjacents, soumis à la domination chinoise, tels que les îles de Hainan & de Formose, le Leao-tong, la Tartarie : car si l'on compte

[1] Les Chinois se regardent comme le peuple le plus favorisé de la nature ; avant que le commerce des Européens eût rectifié leur géographie, ils croyaient que la Chine occupait le milieu de la terre, & que tous les autres royaumes, dont ils faisaient monter le nombre à soixante-douze, étaient dispersés en forme de petites îles autour de leur empire, comme autant de satellites destinés à décorer leur plante. L'habileté des Européens dans les sciences les étonna beaucoup ; ils ne pouvaient concevoir comment ils étaient parvenus à les porter si loin, sans le secours des livres chinois. Ils en devinrent plus modestes, car après s'être regardés longtemps comme le seul peuple à qui la nature avait donné des yeux, tandis que tous les autres hommes étaient aveugles, ils ne purent s'empêcher de convenir que les Européens avoient au moins un œil.

depuis la pointe la plus méridionale de l'île de Hainan, jusqu'à l'extrémité septentrionale de la Tartarie, qui appartient à l'empereur de la Chine, on verra que les États de ce prince ont plus de neuf cents lieues d'étendue du nord au sud, & environ quinze cents d'orient en occident, en comptant depuis la mer orientale jusqu'au pays de *Cafghar*, conquis en 1759 par les Chinois.

La Chine est bornée au nord par la Tartarie, dont elle est séparée par une muraille de cinq cents lieues p.003 d'étendue ; à l'orient par la mer ; à l'occident par de hautes montagnes & des déserts ; & au midi par l'océan, les royaumes de Tong-king, de Laos & de la Cochinchine. On la divise en quinze provinces ; celle du Nord sont le Chen-si, le Chan-si & le Pe-tcheli ; Chan-tong, Kiang-nan, Tche-kiang & le Fo-kien, s'étendent le long de la mer orientale. Les provinces de Quang-tong, de Quang-si, d'Yun-nan, de Se-tchuen, bornent l'empire au midi & à l'occident ; le milieu est occupé par celles de Ho-nan, de Hou-quang, de Koei-tcheou & de Kiang-si. Nous allons donner la description topographique de ces quinze provinces.

@

ARTICLE PREMIER

Province de Pe-tcheli

@

La province de Pe-tcheli, ou Tcheli, ou Li-pa-fou, est la première de tout l'empire ; & Pe-king, sa capitale, est devenu le séjour ordinaire de la cour impériale. La figure de cette province est à peu près celle d'un triangle rectangle ; elle est bornée au nord par la grande muraille & une partie de la Tartarie ; à l'orient par la mer ; au midi par les provinces de Chan-tong & de Ho-nan ; & au couchant par les montagnes du Chan-si.

Cette province contient neuf villes principales ou du premier ordre, dont plusieurs autres dépendent ; celles-ci sont au nombre de cent quarante, moins considérables à la vérité, toutes environnées de murs & de fossés. Nous ne ferons mention que des cités du premier ordre : p.004 outre que la description des autres nous mènerait trop loin, elle n'offrirait rien de piquant à nos lecteurs.

Le Pe-tcheli contient peu de montagnes, mais le sol en est sablonneux & peu fertile en riz ; les autres espèces de grains y croissent abondamment, ainsi que la plupart des arbres fruitiers que nous avons en Europe.

Cette province paye tous les ans à l'empereur un tribut, qui, selon le rapport du P. Martini, consiste en 601.153 sacs de riz, de froment & de millet ; 224 livres de lin ; 45.135 de soie filée ; 13.748 de coton ; 8.737.284 bottes de foin & de paille pour l'entretien des chevaux de la cour, & 180.870 pesées de sel (chaque pesée est de 124 livres). Nous verrons dans la suite que ce tribut est bien moins considérable que celui des autres provinces, qui sont aussi beaucoup plus riches.

On remarque que les peuples de cette province ont moins d'aptitude aux sciences que ceux qui habitent les parties méridionales ; mais ils sont plus robustes, plus belliqueux, & plus propres à soutenir les travaux & les

fatigues de la guerre : il en est de même de tous les Chinois répandus dans les autres contrées septentrionales.

Le terrain plat & uni de cette province permet de faire usage d'une sorte de voiture, dont la construction paraît assez singulière. Voici l'idée qu'en donne le père Martini, l'un de nos premiers missionnaires à la Chine :

> « Ils se servent (dans la province de Pe-tcheli) d'un chariot qui n'a qu'une roue, fait en sorte qu'il n'y a place au milieu que pour un homme, qui s'y tient comme s'il était à cheval ; le conducteur le pousse par derrière, & fait avancer le chariot, avec des leviers de bois, avec autant de sûreté que de vitesse : c'est peut-être de là p.005 que viennent les contes qui se font, que le vent y fait aller les chariots, & que ceux de la Chine les conduit sur la terre avec des voiles, comme les navires sur mer.

Un missionnaire français, qui traversait la même province en 1768, paraît s'être servi de la même voiture.

> « Nous quittâmes le canal, dit-il, pour aller sur des charrettes, c'est la façon de voyager dans cette partie de la Chine ; elle est incommode au delà de ce qu'on peut dire ; la charrette est d'un massif à faire peur, elle ressemble assez bien à nos affûts de canon. Il n'y a place que pour une personne, encore faut-il souvent croiser les jambes comme nos tailleurs d'Europe : on y est secoué horriblement ; le soleil vous brûle, & la poussière est quelquefois si forte qu'elle ôte la respiration.

Pe-king, capitale de l'empire, est située dans une plaine très fertile, à vingt lieues de la grande muraille ; on lui donne ce nom, qui signifie cour du Nord, pour distinguer d'une autre ville considérable appelée Nan-king, ou cour du Midi. C'était dans celle-ci que l'empereur faisait autrefois sa résidence ; mais les Tartares, peuple inquiet & belliqueux, qui faisaient de continuelles irruptions sur les terres de l'empire, obligèrent ce prince à transporter sa cour dans les provinces septentrionale pour être plus à

portée de réprimer les courses de ces barbares, en leur opposant la milice nombreuse qu'il est dans l'usage d'entretenir auprès de sa personne.

Cette capitale forme un carré régulier, & se divise en deux villes ; la première est occupée par les Chinois ; les Tartares habitent la seconde. Ces deux cités, prises p.006 ensemble, sans y comprendre les faubourgs, ont six grandes lieues de circuit, de trois mille six cents pas chacune : ces mesures sont exactes, & ont été prises avec le cordeau, par ordre exprès de l'empereur.

On admire la hauteur & l'énorme épaisseur des murailles le la ville tartare ; douze cavaliers peuvent s'y promener de front : on y voit des tours très spacieuses, placées de distance en distance, & à la portée de la flèche ; elles sont même assez vastes pour contenir des corps de réserve en cas de besoin.

Les portes de la ville, qui sont au nombre de neuf, sont hautes & bien voûtées ; elles portent des pavillons extrêmement larges & à neuf étages, chacun percé de plusieurs fenêtres ou canonnières ; l'étage d'en bas forme une grande salle où se retirent les soldats & les officiers qui sortent de garde, & ceux qui doivent les relever. On a laissé devant chaque porte un espace de plus de trois cent soixante pieds ; c'est une espèce de place d'armes, entourée d'un demi cercle de muraille, dont la hauteur & l'épaisseur sont égales au reste de l'enceinte de la ville. Le grand chemin qui y aboutit, est dominé par un pavillon semblable au premier ; de sorte que si le canon de celui-ci peut ruiner les maisons de la ville, le canon de celui-là peut battre toute la campagne voisine.

Les rues de Pe-king sont droites, larges d'environ cent vingt pieds, longues d'une bonne lieue, presque toutes tirées au cordeau, & bordées de maisons marchandes.

On est étonné de voir le peuple immense qui remplit continuellement ces rues, & l'éternel embarras que cause la quantité prodigieuse de chevaux, de mulets, de chameaux, p.007 de voitures, de chariots & de

chaises qui se croisent ou se rencontrent : outre cette incommodité, on est sans cesse arrêté par divers pelotons d'hommes, qui s'assemble d'espace en espace pour écouter les diseurs de bonne aventure, les joueurs de gobelets, les chanteurs, & mille autres charlatans qui lisent & racontent des histoires propres à faire rire & à inspirer de la joie, ou qui distribuent des remèdes, dont ils exposent éloquemment les effets admirables. Les personnes de distinction se font suivre de gens qui leur sont subordonnés. Un mandarin du premier ordre marche toujours accompagné de tout son tribunal, & pour augmenter son cortège, chacun des mandarins subalternes qui le suivent, traîne ordinairement après lui plusieurs domestiques. Les seigneurs de la cour & princes du sang ne paraissent en public qu'environnés d'un gros de cavalerie ; & comme ils sont obligés de se rendre presque tous les jours au palais, leur train suffirait seul pour embarrasser la ville. On doit observer que dans ce concours prodigieux, on ne rencontre pas une femme, d'où l'on peut juger quelle est l'étonnante population de Pe-king, puisque le nombre des femmes à la Chine, ainsi que partout ailleurs, est plus grand que celui des hommes.

Comme c'est dans cette ville qu'arrivent continuellement toutes les richesses & les marchandises de l'empire, l'abord des étrangers y est prodigieux ; ils s'y sont portés en chaise, ou vont à cheval, ce qui est beaucoup plus ordinaire ; mais ils ont toujours un conducteur qui connaît les rues & les maisons des Grands & des principaux de la ville : on vend même un livre qui enseigne les quartiers, les places, les lieux remarquables, & la demeure des p.008 personnes publiques. En été, l'on rencontre d'espace en espace de petites cabanes où l'on donne au peuple de l'eau à la glace ; il trouve partout des rafraîchissements, des fruits, du thé, des maisons où l'on donne à manger ; chaque denrée a ses jours & des lieux déterminés pour être exposée en vente.

Le gouverneur de Pe-king, qui est un Tartare *Mantcheou*, s'appelle le *général des neuf portes* ; sa juridiction s'étend non seulement sur les soldats, mais encore, sur le peuple, pour tout ce qui concerne la police.

Cette police ne saurait être plus active, & l'on est surpris de voir, que parmi une multitude presque infinie de Tartares & de Chinois mêlés ensemble, on jouisse à Pe-king d'une si grande tranquillité. Il est rare qu'en plusieurs années on entende dire qu'il y ait eu des maisons forcées, ou des gens assassinés ; toutes les grandes rues sont garnies de corps-de-gardes, dont les soldats rodent nuit & jour, portant un sabre pendu à la ceinture, & tenant un fouet à la main pour en frapper, sans distinction, ceux qui causent du désordre ou qui excitent des querelles.

Les petites rues, qui sont également gardées par des soldats, ont des portes faites en treillis, qui n'empêchent pas de voir ceux qui y marchent ; ces portes sont fermées pendant la nuit, & on ne les ouvre alors que rarement & à des personnes connues, encore faut-il qu'elles aient une lanterne à la main, & qu'elles sortent pour une bonne raison, comme serait celle d'appeler un médecin.

Aussitôt que le premier coup de veille est donné, deux soldats vont & viennent, d'un corps-de-garde à l'autre, en jouant continuellement d'une espèce de cliquette, pour p.009 faire connaître qu'ils ne sont point endormis. Ils ne permettent à personne de marcher la nuit ; ils interrogent même ceux que l'empereur envoie pour quelques affaires, & si leur réponse donne lieu au moindre soupçon, ils ont droit de les mettre en arrêt au corps-de-garde, qui doit répondre à tous les cris de la sentinelle qui est en faction.

C'est par ce bel ordre, qui s'observe avec la dernière exactitude, que la paix, le silence & la sûreté règnent dans toute la ville. Il faut ajouter que le gouverneur est obligé de faire la ronde, & que les officiers, qui sont de garde sur les murailles & dans les pavillons des portes, où l'on bat les veilles sur de grands tambours d'airain, envoient sans cesse des subalternes pour examiner les quartiers qui répondent aux portes où ils se trouvent. La moindre négligence est punie dès le lendemain, & l'officier de garde est cassé. Cette police, qui retranche les assemblées nocturnes, paraîtra sans doute extraordinaire en Europe, & ne sera probablement pas du goût de nos jeunes élégants & de nos petites maîtresses.

Mais les Chinois pensent sensément ; ils croient que les magistrats d'une ville doivent préférer le bon ordre & la tranquillité publique à de vains divertissements, qui entraînent ordinairement une infinité d'attentats contre les biens & la vie des citoyens : il est vrai que la manutention de cette police coûte beaucoup à l'empereur, car une partie des soldats dont on vient de parler, ne sont entretenus que pour cet objet. Ils sont tous à pied, & leur paye est ordinairement très forte ; leur emploi ne consiste pas seulement à veiller sur ceux qui excitent du tumulte pendant p.010 le jour, ou qui marchent durant la nuit ; ils doivent encore avoir soin qu'on nettoie les rues, qu'on les balaye chaque jour, qu'on les arrose le matin & le soir dans les temps secs, & que les jours de pluie on en enlève la boue ; ils ont ordre d'y travailler eux-mêmes, & de faire écouler les eaux.

Le palais de l'empereur s'élève au milieu de la ville tartare : il offre un amas prodigieux de grands bâtiments, de vastes cours & de superbes jardins ; il est enfermé de toute part d'une double enceinte ; le terrain qui est entre la première & la seconde, est occupé par les maisons des officiers de la cour, des eunuques, & par différents tribunaux, dont les uns sont chargés de fournir les choses nécessaires au service du prince, les autres de maintenir l'ordre, de juger les différends, & de punir les fautes commises par les officiers de la famille impériale. On donne une lieue & demie de circonférence à l'enceinte extérieure de cet immense palais.

Quoique l'architecture chinoise n'ait aucun rapport avec celle d'Europe, cependant le palais impérial de Pe-king ne laisse pas de frapper & d'en imposer aux yeux, par l'étendue, la grandeur, la disposition régulière des appartements, & par la structure singulière des toits à quatre pentes, ornés sur l'arête d'une plate-bande à fleurons, & relevés par les extrémités ; ces toits sont couverts de tuiles vernissées, & peintes d'un si beau jaune, qu'elles jettent de loin un aussi grand éclat que si elles étaient dorées. Au dessous de ce toit supérieur il s'en forme un autre également brillant, qui naît de la muraille, soutenu par un grand nombre de poutres enduites d'un vernis vert, & semées de figures dorées : ce second toit, avec la saillie p.011

du premier, forme une espèce de couronnement à ces édifices.

Le palais de l'empereur est à peu de distance de la porte du sud de la ville tartare ; on y entre par une cour spacieuse, dans laquelle on descend par un escalier de marbre, orné de deux grands lions de cuivre & d'une balustrade de marbre blanc, qui forme un fer à cheval, le long d'un ruisseau qui traverse le palais en serpentant, & dont les ponts sont aussi de marbre. Au fond de cette première cour, s'élève une façade percée de trois portes ; celle du milieu n'est que pour l'empereur, les mandarins & les Grands passent par les portes latérales. Ces portes introduisent dans une seconde cour, qui est la plus vaste du palais ; elle a environ trois cents pieds de long, sur deux cent cinquante de large ; une immense galerie l'environne de toutes parts, & sur cette galerie sont les magasins des choses précieuses, qui appartiennent en propre à l'empereur : car le trésor public est confié à la garde d'un tribunal souverain, nommé *Hou-pou*. Le premier de ces magasins est rempli de vases, & d'autres ouvrages de différents métaux ; le second renferme les plus belles espèces de peaux & de fourrures ; le troisième, des habits fourrés de petit-gris, de peaux de renard, d'hermine & de zibeline, que l'empereur donne quelquefois en présent à ses officiers ; le quatrième est un dépôt de pierres précieuses, de marbres rares, & de perles pêchées en Tartarie ; le cinquième, qui est à deux étages, est plein d'armoires & de coffres, où se trouvent les étoffes de soie à l'usage de l'empereur & de sa famille ; les autres renferment les flèches, les arcs, & autres armes enlevées à l'ennemi ou offertes par différents princes.

p.012 C'est dans cette seconde cour que se trouve la salle royale, nommée *tai-ho-tien* ou *salle de la grande union* ; elle est bâtie sur une terrasse haute d'environ quinze pieds, revêtue de marbre blanc, & ornée de balustrades artistement travaillées. C'est devant cette salle que se rangent tous les mandarins, lorsqu'aux jours marqués ils viennent renouveler leurs hommages, & faire les cérémonies déterminées par les lois de l'empire.

Cette salle, qui est presque carrée, a environ cent trente pieds de

longueur ; son lambris est sculpté, vernissé en vert, & chargé de dragons dorés ; les colonnes qui en soutiennent le faîte en dedans, ont six à sept pieds de circonférence vers leur base, & sont enduites d'une espèce de mastic revêtu d'un vernis rouge ; le pavé est en partie couvert de tapis, en façon de Turquie, très médiocres ; les murailles sont sans aucun ornement, sans tapisseries, sans lustres & sans peintures.

Le trône, qui est au milieu de la salle, consiste en une estrade assez élevée, fort propre, & sans autre inscription que le caractère *ching*, que les auteurs de relations ont interprété par le mot *saint*. Mais il n'a pas toujours cette signification, car il répond quelquefois mieux à notre mot latin *eximius*, ou aux mots français, *excellent, parfait, très sage*. Sur la plate-forme qui est vis-à-vis cette salle, sont de grands vases de bronze, dans lesquels on brûle des parfums, lorsqu'il se fait quelque cérémonie ; on y voit aussi des candélabres façonnés en oiseaux, & peints de diverses couleurs, ainsi que les bougies & les torches qu'on y allume.

Cette plate-forme se prolonge vers le septentrion, & p.013 porte deux autres salles un peu moins grandes ; l'une est une rotonde percée de beaucoup de fenêtres, & toute brillante de vernis ; c'est là que l'empereur change d'habit avant ou après la cérémonie ; l'autre est un salon dont la porte est tournée vers le nord, & c'est par là que l'empereur, sortant de son appartement, doit passer pour venir recevoir, sur son trône, les hommages des Grands de l'empire ; alors il est porté en chaise par des officiers habillées d'une longue veste rouge brodée de soie, & couverts d'un bonnet surmonté d'une aigrette.

Il serait difficile de donner une description exacte des appartements intérieurs qui forment proprement le palais de l'empereur & de sa famille : il n'y a pour l'ordinaire que les femmes & les eunuques qui puissent y pénétrer.

Après Pe-king, Pao-ting-fou est la ville la plus considérable de la province, & c'est là que le vice-roi fait son séjour ; cette ville en a vingt autres dans son district, trois du second ordre, & dix-sept du troisième. Son

terroir est agréable, & l'un des plus fertiles de la Chine. Il faut passer nécessairement par cette ville, pour se rendre de Pe-king dans la province de Chan-si.

Ho-kien-fou vient ensuite ; deux villes du second ordre & quinze du troisième en dépendent. On n'y trouve rien de remarquable, que la propreté des rues.

Tchin-ting-fou est une grande ville qui a près de quatre mille pas de circuit ; son ressort est extrêmement étendu, il comprend trente-deux villes, dont cinq sont du second ordre, & vingt-sept du troisième. Elle a au nord, des montagnes où les Chinois prétendent trouver quantité de simples & d'herbes rares : on y voit aussi quelques monuments p.014 ou espèces de temples élevés en l'honneur des héros : il en est un, entre autres, qui est consacré à la mémoire du premier empereur de la dynastie des Han.

Chun-te-fou n'a pas un district fort étendu, car elle n'a dans son ressort que neuf villes du troisième ordre, mais toutes fort peuplées. La campagne y est riante & fertile, par la quantité d'étangs & de rivières qui l'humectent & l'arrosent ; ses écrevisses sont renommées : on y trouve un sable fin & délié, dont on se sert pour polir les pierres précieuses, & qui se débite dans tout l'empire ; son territoire abonde aussi en pierres de touche, & l'on prétend que ce sont les meilleures de la Chine.

Quang-ping-fou est situé dans la partie méridionale du Pe-tcheli, entre les provinces de Chan-tong & de Ho-nan. Elle a dans sa dépendance neuf villes du troisième ordre ; toutes ses campagnes sont arrosées de rivières ; parmi ses temples, elle en a un consacré à ces hommes que les Chinois prétendent avoir trouvé le secret de se rendre immortels.

Tai-ming-fou a sous sa juridiction une ville du second ordre, & dix-huit du troisième : on n'y voit rien de remarquable.

Yung-ping-fou est situé fort avantageusement dans le voisinage de la mer ; on tire beaucoup d'étain des montagnes qui l'environnent ; on y fabrique aussi le papier. Non loin de cette ville est un fort nommé Chan-hai,

qui est comme la clef de la province de Leao-tong ; ce fort est près de la grande muraille. Yung-ping-fou ne compte dans son ressort qu'une ville du second ordre, & cinq du troisième.

Fuen-hoa-fou est une ville considérable par sa grandeur, p.015 par le nombre de ses habitants, par la beauté de ses rues & de ses arcs de triomphe. Elle est située près de la grande muraille au milieu des montagnes, & a dans sa dépendance, outre deux villes du second ordre & huit du troisième, un grand nombre de forteresses qui défendent l'entrée de la Tartarie dans la Chine. Parmi les animaux de cette contrée, on remarque des rats jaunes, dont l'espèce est beaucoup plus grande que celle qu'on voit en Europe ; leurs peaux sont fort recherchées des Chinois. On tire des montagnes du Pe-tcheli, du cristal, du marbre & du porphyre.

Climat de la province de Pe-tcheli.

La température de l'air de cette province ne paraît pas trop s'accorder avec l'élévation du pôle. Quoique le Pe-tcheli ne s'étende point vers le nord, au delà du quarante-deuxième degré, cependant toutes les rivières y sont tellement glacées pendant quatre mois de l'année que les chevaux & les chariots, chargés des plus lourds fardeaux, peuvent impunément les traverser. On observe aussi que la totalité de cette glace se forme presque en un seul jour, & qu'il en faut plusieurs pour en dégeler seulement la superficie. Ce qui ne paraîtra pas moins extraordinaire, c'est que durant ces fortes gelées on n'éprouve point ces froidures vives & piquantes qui accompagnent en Europe la production des glaces. On ne peut guère expliquer ces phénomènes, qu'en les attribuant à la grande quantité de nitre existante & répandue dans cette province & à la sérénité du ciel, qui, pendant l'hiver même, n'est presque jamais obscurci d'aucun nuage. L'explication physique p.016 que nous donnons de cette singulière température, se trouve pleinement confirmée par les expériences que le célèbre père Amiot a faites récemment à Pe-king [1] ; elles l'ont convaincu que dans cette capitale & dans son voisinage,

[1] La latitude de Pe-king est de 39° 52' 55''.

jusqu'à sept ou huit lieues à la ronde, l'eau, l'air & la terre abondent également en nitre.

1° Quant à l'eau, la facilité avec laquelle elle se congèle, la consistance de cette congélation & sa durée annoncent évidemment la présence du nitre. Un baquet plein d'eau, placé à côté du thermomètre à liqueur de Réaumur, est déjà gelé sur toute sa surface, lorsque le thermomètre ne marque encore qu'un degré au-dessus du terme de la glace ; & quand le thermomètre est descendu jusqu'à trois degrés au dessous de la congélation, l'eau se trouve prise jusqu'au fond, si sa profondeur n'est que de quatre à cinq pouces, sous une surface dont le diamètre soit à peu près d'un pied et demi. Cette eau, pendant un temps serein, se soutient dans le même état de congélation, tant que le thermomètre ne monte pas plus haut que le troisième degré au-dessus de zéro ; alors elle commence à fondre, mais si lentement que deux ou trois jours suffisent à peine pour lui rendre sa première fluidité. A cette expérience, faite depuis longtemps, le père Amiot en ajoute une autre qui a eu lieu pendant l'été de 1777, & qu'il a suivie avec toute l'exactitude dont il est capable. Avant que nous la rapportions, il est à propos d'observer que pendant l'année 1777, les chaleurs ont été plus constantes à Pe-king qu'elles ne le sont ordinairement. Dans le cours des mois de juin & juillet, le thermomètre est persévéramment monté depuis p.017 le 26e jusqu'aux 32e & 33e degrés au-dessus de zéro ; le 23 juillet, à trois heures après midi, le thermomètre est monté à 34 degrés, & s'est soutenu à cette hauteur jusqu'à quatre heures et demie ; le 24 du même mois, il est monté au 33e degré vers trois heures ; une demi-heure après, le temps s'est obscurci, a il s'est élevé un vent fort, mêlé d'une poussière épaisse, qui a duré une demi-heure ; pendant ce temps, le thermomètre a commencé à descendre ; à quatre heures, le vent a cessé & il est tombé de la pluie ; le thermomètre était à 33 degrés ; le 25 & le 26 juillet, le thermomètre est monté à 29 degrés, & le 28 à 33 degrés par un vent du Nord.

Le 29 juillet, le P. Amiot mit dans un réseau de fortes ficelles, un bloc de glace de figure irrégulière, & il le suspendit à une balance placée en plein air, exposée au vent & à tous les rayons du soleil.

A 6 heures du matin, le thermomètre, exposé au Nord, étant à 26 degrés & demi, la glace fut pesée ; son poids était de 50 livres.

A 7	heures, le	thermomètre à	27 ¼	degrés, poids de la glace		46	livres.
A 8	«	«	27 ¼	«	«	40	«
A 9	«	«	30	«	«	32	«
A 10	«	«	31 ½	«	«	25	«

(Il faut remarquer que le vent était nord & plus fort qu'il n'était ci-devant)

A 11	«	«	32	«	«	19	«
A 12	«	«	33	«	«	15	«
A 1	«	«	33 ¼	«	«	10	«
A 2	«	«	33 ¼	«	«	7	«
A 3	«	«	33 ¼	«	«	5	«
A 4	«	«	33	«	«	3	«
A 5	«	«	33 ¼	«	«	1 ½	«

(Il faut remarquer que depuis 4 heures ¼, la glace s'est trouvée à l'ombre)

A 6	«	«	32 ½	«	«	1 l. 4 onc.

A 8 « , la glace ne fut pas pesée.

A 8 « , il y en avait encore.

A 9 heures, il n'en restait plus qu'un morceau de la grosseur d'une noix : il a fallu par conséquent 15 heures de temps pour que ce quartier de glace, pesant 50 liv. exposé au vent & aux ardeurs d'un soleil brûlant, ait pu fondre entièrement.

On doit remarquer encore que cette glace était déjà p.018 hors de la glacière depuis deux ou trois jours, car le Père Amiot rapporte qu'il la fit acheter chez l'un de ceux qui sont payés par l'empereur pour donner *gratis* de l'eau fraîche à boire à tous ceux qui en demandent. La glace récemment tirée de la glacière, fond bien plus difficilement, & on la transporte à Pe-king, d'un endroit à l'autre, même pendant les plus fortes chaleurs de l'été, sur des brouettes découvertes, avec aussi peu de précaution que si l'on transportait de simples briques ou des cailloux ; elle ne laisse d'autre trace après elle, le long du chemin, que quelques gouttes qu'elle a laissé tomber par intervalle. On est donc fondé à conclure de ces observations, que cette glace n'est si longtemps à fondre que parce qu'elle est imprégnée d'un grand nombre de particules nitreuses, qui la conservent très longtemps dans son état de congélation.

Le Père Amiot rapporte encore que toutes les eaux, soit de puits, soit de rivière, ont à Pe-king une qualité qui doit paraître singulière ; elles déposent une espèce de tartre dans les vases où elles séjournent, & dans ceux où on les fait bouillir. Les Chinois appellent cette espèce de tartre du nom de *kien* ; il est blanc quand il est déposé par les eaux qui n'ont pas encore subi l'action du feu, & jaunâtre quand il est déposé par les eaux cuites : ce kien n'a ni odeur ni saveur, & n'est propre à rien.

> « La première occasion que j'eus de le connaître, dit le Père Amiot, me fut présentée par le hasard ; je faisais remplir, tous les soirs, d'eau fraîchement tirée du puits, un petit vase de porcelaine ; ce vase avait un couvercle que je fermais toujours exactement, pour empêcher que les insectes ou la poussière ne vinssent à salir mon eau. Après quelques p.019 mois, je m'aperçus que dans le fond & tout autour, il s'y était formé comme une croûte, de l'épaisseur d'une feuille de papier ; cette croûte était si adhérente, qu'il fallut employer la pointe du couteau pour la détacher. A cette occasion, voulant faire une leçon de propreté à mon domestique, il me répondit que ce que je voyais n'avait rien de rebutant, que c'était là le dépôt ordinaire des eaux du pays, & que je serais bien plus surpris, si je voyais comment ce kien tapissait tout l'intérieur des coquemars et autres ustensiles de cuisine, dans lesquels on fait cuire l'eau. Je m'en fis apporter un sur-le-champ, et je me convainquis par mes propres yeux, que mon Chinois m'avait dit vrai. Une croûte jaunâtre, d'environ quatre à cinq lignes d'épaisseur, tapissait tout l'intérieur de cet ustensile, de la même manière que le tartre tapisse l'intérieur d'un vieux tonneau ; j'en détachai un morceau que je portai au nez, à la bouche, & que j'examinai dans tous les sens ; je n'y trouvai rien qui me pût servir à le définir. Ne serait-ce pas un sel dépravé (*infatuatum*), ou un nitre mort, qu'on pourrait revivifier par le moyen de l'air ou du feu ? Je ne suis point chimiste, je m'exprime comme je peux sur une matière que je n'entends pas.

2° Si les eaux de la province de Pe-tcheli contiennent beaucoup de nitre, il n'est pas moins certain que l'air qu'on y respire en est abondamment chargé. Voici quelques preuves de fait, qu'on ne révoquera pas en doute : 1° Malgré des aliments peu sains, tel que la chair de la plupart des animaux domestiques, morts de vieillesse ou de maladie, dont le bas peuple de cette province se repaît avidement ; malgré la p.020 malpropreté & toutes les incommodités qui résultent d'un logement bas, humide, resserré, où tous les individus d'une même famille sont, pour ainsi dire, entassés les uns sur les autres, il ne se forme point de peste dans le Pe-tcheli, & l'on n'y voit presque aucune de ces maladies épidémiques qui sont si communes en Europe. 2° Tous les comestibles se conservent à Pe-king, pendant un temps assez considérable, sans être sujets à la corruption : on y mange des raisins frais jusqu'à la Pentecôte, des poires & des pommes jusqu'à la Saint Jean ; les sangliers, les cerfs, les daims, les chevreuils, les lapins, les lièvres, les faisans, les canards, les oies, & tout le gibier qu'on apporte de la Tartarie à Pe-king, dès le commencement de l'hiver ; les poissons de toute espèce qu'on y transporte aussi des rivières du Leao-tong, se conservent, sans le secours du sel, dans leur état de congélation pendant deux ou trois mois, quoique chaque jour on les expose au marché, & que chaque jour on les porte du marché dans les maisons particulières, & des maisons particulières au marché, jusqu'à leur débit total, qui n'a lieu ordinairement que vers la fin de Mars : il est certain que ces faits annoncent dans l'air une qualité antiputride, qui ne peut être que le résultat de la grande quantité de nitre qu'il contient. 3° Le nitre n'est pas moins abondant dans la terre qui forme le sol du Pe-tcheli ; il suffit de s'éloigner de Pe-king de deux ou trois lieues, n'importe par quel rumb de vent, pour découvrir des champs entiers qui en sont couverts. Tous les matins, au lever du soleil, la campagne, dans certains cantons, paraît aussi blanche que si une légère couche de neige commençait à fondre sur la superficie. p.021 En ramassant avec un simple balai tout ce qui est blanc, on en tire beaucoup de kien, du nitre & du sel. On prétend que ce sel peut tenir lieu du sel usuel ; il est au moins certain qu'à l'extrémité de la province, vers

Siuen-hoa-fou, les pauvres & la plupart des paysans n'en emploient pas d'autre. Pour ce qui regarde le kien de terre, on s'en sert pour laver le linge, comme nous nous servons du savon. Quoique les terres du Pe-tcheli soient chargées d'une grande quantité de parties nitreuses, elles ne forment cependant pas d'arides déserts ; on les cultive avec soin, & un travail opiniâtre les force de devenir fertiles ; elles gèlent en hiver jusqu'à trois ou quatre pieds de profondeur, & elles ne dégèlent que vers la fin de mars, ce qui suffit pour expliquer comment la gelée tue, aux environs de Pe-king, des plantes que M. Linnœus a élevées dans la Suède, qui est de près de vingt degrés plus septentrionale que ne l'est la capitale de l'empire chinois.

@

ARTICLE II

Province de Kiang-nan

@

Kiang-nan, qui est la seconde province de l'empire, est, sans contredit, l'une des plus fertiles, des plus commerçantes, & par conséquent des plus riches de la Chine ; elle est bornée au couchant par les provinces de Ho-nan & de Hou-quang, au midi par celles de Tche-kiang & de Kiang-si, au levant par le golfe de Nan-king ; le reste confine à la province de Chan-tong.

Les empereurs ont tenu longtemps leur cour dans p.022 cette province ; mais des raisons d'État les ayant obligés de s'approcher de la Tartarie, ils choisirent Pe-king gour le lieu de leur séjour. Cette province est fort vaste, elle compte quatorze villes du premier ordre, & quatre-vingt treize du second & du troisième ; ces villes sont très peuplées, & il n'en est presque aucune qui ne puisse passer pour une place de commerce. Les grosses barques peuvent y arriver de toutes parts, parce que le pays est tout coupé de lacs, de rivières & de canaux qui communiquent avec le grand fleuve Yang-tse-kiang, lequel traverse la province. Les étoffes de soie, les ouvrages de vernis, l'encre, le papier, & généralement tout ce qui vient, tant de Nan-king que des autres villes de la province, est beaucoup plus estimé & plus cher que ce qu'on tire des provinces voisines. Dans la seule ville de Chang-hai & les bourgs qui en dépendent, on compte plus de deux cent mille tisserands de simples toiles de coton : la fabrication de ces toiles occupe la plupart des femmes.

On trouve en plusieurs endroits, sur les bords de la mer, quantité de salines, & le sel qu'on en tire se distribue presque dans tout l'empire. Enfin, cette province est si abondante & si riche, qu'elle porte chaque année dans

les coffres de l'empereur, environ trente-deux-million de taëls [1], sans y comprendre les droits de tout ce qui entre & sort de la province.

Les peuples de cette contrée sont polis et cultivés ; ils ont de l'esprit & de grandes dispositions pour les sciences ; p.023 aussi en voit-on sortir un grand nombre de docteurs, qui ne doivent qu'à leurs talents les places qu'ils occupent.

Cette province se partage en deux parties, dont chacune a son gouverneur ; celui de la partie orientale réside à Sou-tcheou-fou, & celui de la partie occidentale à Ngan-king-fou : chaque gouvernement a sous sa dépendance sept fou ou villes du premier ordre.

Kiang-ning-fou ou Nan-king est la capitale de cette province : cette ville, dit-on, était autrefois, la plus belle & la plus florissante du monde ; quand les Chinois parlent de sa grandeur, il disent que si deux hommes à cheval sortent dès le matin par la même porte, & qu'on leur ordonne d'en faire le tour au galop, en prenant des directions opposées, ils ne se rejoindront que le soir. On sent que tout cela est exagéré ; mais il est certain que Nan-king surpasse en étendue toutes les autres villes de la Chine. On assure que ses murailles ont de circuit cinq grandes lieues & demie & quatre cent soixante six toises [2].

p.024 Cette ville est située à une lieue du fleuve Yang-tse-kiang ; elle est de figure irrégulière ; les montagnes qui se trouvent dans son enceinte, n'ont pas permis de suivre un autre plan. C'était autrefois la ville impériale,

---

[1] Un taël vaut une once d'argent ; cette once, à la Chine, répond à 7 liv. 10 sous de notre monnaie.

[2] Voici comment un missionnaire français, récemment arrivé à la Chine, parle de cette cité célèbre : « Nous arrivâmes à Nan-king le 2 juin ; je voulus voir cette ville, qu'on regarde comme la plus grande qui soit au monde. Le faubourg par lequel nous passâmes est très long, mais il n'est pas peuplé ; ses maisons sont éloignées les unes des autres, ayant entre elles des roseaux, des mares d'eau, & des plantations de bambous... Ce fut du cinquième étage de la tour de porcelaine que nous considérâmes la ville de Nanking ; nous la dominions magnifiquement ; nous eûmes beau faire, nous ne pûmes jamais l'estimer les deux tiers de Paris. Nous ne savions comment concilier ce qu'on en dit de sa grandeur immense, avec ce que nous voyions de nos propres yeux. Le lendemain nous tira d'affaire ; nous avions déjà fait une bonne lieue au delà de Nan-king, lorsque nous aperçûmes tout-à-coup les murs d'une ville accolés à des montagnes & à des rochers : c'étaient les murailles mêmes de Nan-king, qui, laissant la ville où elle est, s'en vont bien loin lui former une enceinte de quinze à seize lieues, dont douze ou treize ne sont point habitées. »

& c'est la raison pour laquelle on lui a donné le nom de Nan-king, qui signifie cour du Midi ; mais depuis que les six grands tribunaux qui y résidaient ont été transférés à Pe-king, on la nomme Kiang-ning dans les actes publics.

Nan-king est bien déchue de son ancienne splendeur ; elle avait autrefois un palais magnifique, dont il ne reste aucun vestige ; un observatoire qui est maintenant abandonné, des temples, des tombeaux d'empereurs, & d'autres monuments superbes dont il n'est resté que le souvenir. Un tiers de la ville est désert, mais le reste est fort habité ; on y voit des quartiers si marchands & si peuplés, qu'on a peine à croire qu'on puisse voir dans aucune autre ville plus de mouvement & de fermentation. Les rues y sont moins larges qu'à Pe-king ; cependant elles sont assez belles, bien pavées & bordées de boutiques richement fournies.

C'est dans cette ville que réside un de ces grands mandarins nommés Tsong-tou, devant lequel on évoque les affaires importantes, non seulement de l'un & de l'autre gouvernement de la province, mais encore de ceux de la province de Kiang-si. Les Tartares y ont une nombreuse garnison, sous un général de leur nation, & ils y occupent un quartier séparé du reste de la ville par une simple muraille.

Les palais des mandarins, soit Tartares, soit Chinois, ne sont ni plus spacieux, ni mieux bâtis que ne le sont ceux des autres capitales de provinces. On n'y trouve point p.025 d'édifices publics, qui répondent à la réputation d'une ville si célèbre, si l'on en excepte ses portes qui sont d'une grande beauté, & quelques temples : tel est celui où est la fameuse tour de porcelaine ; elle est haute de vingt toises chinoises, c'est-à-dire, de deux cents pieds de roi, & divisée en neuf étages par de simples planchers en dedans, & en dehors par des corniches & de petits toits couverts de tuiles enduites d'un vernis vert ; de l'un à l'autre étage on compte vingt-une marches, le premier en a quarante.

La largeur & la profondeur du fleuve Yang-tse-kiang rendaient autrefois le port de Nan-king fort commode ; mais aujourd'hui les grandes barques

ou plutôt les sommes chinoises n'y entrent plus, soit que la barre se soit fermée d'elle-même, soit qu'on ait défendu d'en faire usage, pour en ôter insensiblement la connaissance aux navigateurs.

Aux mois d'avril & de mai il se fait dans le fleuve, assez près de la ville, une pêche d'excellents poissons, qu'on envoie à la cour ; on les couvre de glace, & on les transporte ainsi sur des barques uniquement destinées à cet usage. Quoique de cet endroit à Pe-king il y ait plus de deux cents lieues, ces bateaux font tant de diligence qu'ils y arrivent en huit ou neuf jours.

Quoique cette ville soit la capitale de la province, elle n'a sous sa juridiction particulière que huit villes du troisième ordre.

Sou-tcheou-fou est la seconde ville ; c'est une des plus belles & des plus agréables cités qu'il y ait à la Chine ; les Européens qui l'ont vue la comparent à Venise, avec cette différence que cette dernière est assise au milieu de p.026 la mer, & que Sou tcheou est coupée de canaux d'eau douce.

Il n'est peut-être point dans l'univers de pays plus riant, tant par l'agrément de sa situation, que par la douceur du climat ; l'air est si tempéré, les choses nécessaires à la vie y sont si abondantes, la terre y est si féconde, les mœurs y sont si douces, qu'on regarde cette ville comme le paradis de la Chine. *En haut,* disent les auteurs chinois, *est le paradis, & en bas, c'est Sou-tcheou.* A voir le mouvement continuel du peuple immense qui l'habite, & l'embarras que causent de tous côtés & ceux qui vendent & ceux qui achètent, on serait tenté de croire que toutes les provinces viennent y négocier. Les broderies & les brocards qu'on y travaille sont recherchés de tout l'empire ; elle est la demeure du vice-roi de la partie orientale de la province. Sa juridiction ne s'étend que sur huit villes, dont une est du second ordre & les sept autres du troisième ; mais toutes ces villes sont belles, & ont environ une ou deux lieues de circuit.

Song-kiang-fou est bâtie sur l'eau ; la quantité prodigieuse de toiles de coton dont elle fournit non seulement l'empire, mais encore les pays étrangers, la rendent fort célèbre & d'un très grand abord. Cette ville n'a que quatre cités dans son ressort.

Tchin-tcheou-fou est située près du canal par où doivent passer toutes les barques qui se rendent de Sou-tcheou dans le Kiang ; elle est célèbre par son commerce & ses eaux, qui donnent au thé un goût suave & agréable ; elle a dans sa dépendance cinq villes du troisième ordre, dans l'une desquelles se fabriquent des vases d'une poterie particulière, p.027 très recherchée des Chinois : on prétend que le thé, préparé dans ces vases, en reçoit une qualité supérieure : on préfère cette simple poterie à la plus brillante porcelaine.

Tchin-kiang-fou est une clef de l'empire du côté de la mer, & en même temps une place forte où il y a toujours une nombreuse garnison. Sa situation, son commerce & la beauté de ses murailles la distinguent avantageusement des autres villes de la province ; mais sa juridiction est très bornée, car elle n'a d'autorité que sur trois villes du troisième ordre.

Hoai-ngan-fou est située dans un lieu marécageux, & fermée d'un triple mur : comme le sol de la ville est plus bas que celui du canal, on y vit dans la crainte continuelle que quelque crue d'eau extraordinaire ne submerge le pays. Le faubourg s'étend & s'avance des deux côtés du canal, jusqu'à la distance d'une grande lieue, & forme à son extrémité une espèce de port sur le fleuve Hoang-ho. Ce lieu est très peuplé, & tout y annonce le tumulte & l'activité d'un grand commerce : c'est là que réside un de ces grands mandarins qui ont l'inspection sur les eaux & la navigation, & qui sont chargés de faire parvenir à la cour les provisions qui lui sont nécessaires. Cette ville en contient onze autres dans son ressort, dont deux sont du second ordre & neuf du troisième.

Yang-tcheou jouit d'un air doux & tempéré ; les campagnes en sont riantes & fertiles. Cette ville est très peuplée, & a deux lieues de circuit ; comme elle est toute entrecoupée de canaux, on y compte vingt-quatre ponts de pierres à plusieurs arches. La foule est en tout temps si grande sur le pont qui communique au faubourg oriental, qu'il p.028 s'est trouvé trop étroit, & l'on a été obligé d'établir un bac à trente pas plus loin, qui suffit à peine à l'affluence des passagers, quoique cette traversée ne soit que de vingt pas.

Les habitants de cette ville passent pour très voluptueux ; ils font le commerce de femmes ; ils élèvent avec soin un certain nombre de jeunes filles, auxquelles ils font apprendre à chanter, à peindre, à jouer des instruments, & tous les exercices propres à leur sexe ; ils les vendent ensuite fort cher à de grands seigneurs, qui les mettent au rang de leurs concubines [1].

Ngan-king-fou est la capitale de la partie occidentale de la province ; la situation en est charmante ; elle a un vice-roi particulier, qui y tient une grosse garnison dans un fort bâti sur les bords du fleuve Yang-tse-kiang. Cette ville est très considérable par son commerce & par ses richesses ; c'est le passage de tout ce qui vient du midi de la Chine à Nan-king : tout le pays qui en dépend est uni, p.029 agréable & fertile. Elle n'a dans son ressort que six villes du troisième ordre.

Hoei-tcheou est la ville la plus méridionale de la province, & l'une des plus riches de l'empire ; le peuple y est économe & se contente de peu, mais il est hardi & entreprenant dans le commerce : on vante son thé, son vernis, son encre & ses gravures, qui sont en effet les plus recherchées à la Chine. Elle a sous sa dépendance six villes du troisième ordre ; les montagnes qui entourent ce canton renferment des mines d'or, d'argent & de cuivre.

Ning-koue-fou n'a de remarquable que ses manufactures de papier, qu'on fabrique de la substance d'une espèce de roseaux. Elle a sous sa juridiction six villes du troisième ordre.

---

[1] Yang-tcheou où nous passâmes, dit le même missionnaire que nous avons cité en parlant de Nan-king, est aussi une des plus belles & des plus grandes villes que nous ayons vues. Les fermiers du sel y ont bâti pour l'empereur une maison de plaisance qui surprend d'autant plus, que jusqu'alors on n'a rien vu qui la vaille ; c'est la copie de Hai-tien, autre maison de campagne à deux lieues de Pe-king, où l'empereur demeure ordinairement. La maison de plaisance d'Yang-tcheou occupe plus de terrain que la ville de Rennes ; c'est un amas de monticules & de rochers qu'on a élevés à la main ; de vallons, de canaux, tantôt larges, tantôt étroits, tantôt bordés de pierres de taille, tantôt de roches rustiques semées au hasard ; d'une foule de bâtiments, tous différents les uns des autres, de salles, de cours, de galeries ouvertes & fermées, de jardins, de parterres, de cascades, de ponts bien faits, de pavillons, de bosquets, d'arcs de triomphe. Chaque morceau n'est que joli & de bon goût ; mais c'est la multiplicité des objets qui frappe, & qui fait dire à la fin : *Voilà une demeure pour un bien grand maître !*

Tchi-tcheou-fou n'offre qu'un sol montueux ; sa principale ressource est dans sa situation sur le bord du Kiang. Elle a dans son district six villes du troisième ordre.

Tai-ping-fou est pareillement bâtie sur le Kiang, & ses campagnes sont arrosées de quantité de rivières navigables, ce qui la rend très opulente. Son ressort ne contient que trois villes, dont Vou-hou-hien est la plus considérable par ses richesses.

Fong-Yang-fou est située sur une montagne qui domine le fleuve Jaune, & renferme plusieurs coteaux fertiles dans l'enceinte de ses murailles. Son ressort est fort étendu, car il comprend dix-huit villes, dont cinq sont du second ordre & treize du troisième. Comme c'était le lieu de la naissance de l'empereur Hong-vou, chef de la dynastie précédente, ce prince conçut le dessein de la rendre célèbre, & d'en faire une ville superbe, pour y établir le siège de p.030 son empire. Après avoir chassé de la Chine les Tartares occidentaux qui s'en étaient emparés, il vint y établir sa cour, & nomma la ville Fong-yang, c'est-à-dire, *lieu de la splendeur de l'aigle.* Son dessein, comme nous l'avons dit, était de l'embellir & de l'étendre ; mais l'inégalité du terrain, la disette d'eau douce, & encore plus la proximité du tombeau de son père, lui firent changer de résolution. De l'avis unanime de ses principaux officiers, ce prince transféra sa cour à Nan-king, lieu plus commode & plus beau. Dès qu'il eut pris son parti, tous les ouvrages cessèrent ; le palais impérial qui devait avoir une triple enceinte, les murs auxquels on voulait donner neuf lieues de circuit, les canaux qu'on creusait, tout fut abandonné, excepté trois monuments qui furent achevés & qui subsistent encore : leur magnificence & leur grandeur donnent assez à connaître quelle eût été la beauté de cette ville, si cet empereur eût suivi son premier projet.

Le premier de ces monuments est le tombeau du père de Hong-vou ; rien ne fut épargné pour sa décoration : on le nomme *Hoang-lin*, ou *tombeau royal.*

Le second est un donjon bâti au milieu de la ville, en forme de carré long, & qui a cent pieds de hauteur ; c'est, dit-on, le plus élevé qui soit à la Chine.

Le troisième est un temple superbe, érigé au Dieu Fo. Ce n'était d'abord qu'une pagode où Hong-vou, après avoir perdu ses parents, se retira, & où il fut admis en qualité de valet de cuisine ; mais s'étant bientôt ennuyé de ce genre de vie, il s'enrôla sous l'étendard d'un chef de bandits révoltés contre les Tartares. Comme il avait du courage & de l'intrépidité, le général le choisit pour son gendre ; p.031 peu après il fut déclaré son successeur, par les suffrages unanimes des troupes. Ce nouveau chef, se voyant à la tête d'un gros parti, osa porter ses vues jusqu'au trône. Les Tartares, informés du progrès de ses armes, mirent une armée nombreuse en campagne ; mais il les prévint & les attaqua si brusquement, qu'il les obligea de prendre la fuite : ceux-ci étant revenus plusieurs fois à la charge, il les défit toujours, & ne cessa de les poursuivre que quand il les eut entièrement chassés de la Chine.

Aussitôt qu'il fut parvenu à l'empire, il fit élever, par reconnaissance pour les bonzes qui l'avaient accueilli dans sa misère, le temple superbe dont nous parlons ; il leur assigna des revenus pour entretenir commodément jusqu'à trois cents personnes, sous un chef de leur secte qu'il constitua mandarin, avec pouvoir de les gouverner indépendamment des officiers de la ville.

Ce pagode s'est soutenu tant qu'a duré la dynastie précédente ; celle des Tartares orientaux qui lui a succédé l'a laissé dépérir, & l'on n'y voit plus actuellement qu'une vingtaine de ces prêtres d'idoles, presque réduits à la mendicité.

Lin-tcheou-fou, qui est la dernière ville du premier ordre, n'est distinguée des autres que par la bonté de ses fruits qui sont en très grande abondance. Son ressort est composé de huit villes, dont deux sont du second ordre & six du troisième.

L'île de Tsong-ming appartient aussi à la province de Kiang-nan, dont elle n'est séparée que par un bras de mer qui n'a pas plus de cinq ou six lieues.

C'était anciennement un pays désert & sablonneux, où l'on reléguait les

bandits & les scélérats. Les premiers qu'on p.032 y débarqua, se mirent à cultiver la terre, pour ne pas mourir de faim. Quelques pauvres familles chinoises s'y transplantèrent ensuite, & en moins de dix ans l'île fut défrichée & peuplée.

Quelques endroits produisent du froment, du riz, de l'orge, du coton, des citrons, & plusieurs autres fruits assez agréables au goût ; mais son principal revenu est le sel, qu'on y fait en si grande quantité, que l'île peut en fournir à une grande partie des peuples circonvoisins : ce sel se tire d'une espèce de terre grisâtre, répandue par arpents en divers cantons, & surtout du côté du Nord.

La manière dont on fabrique ce sel est assez curieuse : on unit d'abord la terre comme une glace, & on l'élève un peu en talus, afin que les eaux ne s'y arrêtent point. Quand le soleil en a séché la surface, on l'enlève & on la met en monceaux, qu'on a soin de bien battre de tous côtés ; ensuite on étend cette terre sur de grandes tables un peu penchées, puis on verse dessus une certaine quantité d'eau douce, qui entraîne en s'écoulant toutes les particules de sel, dans un grand vase de terre où elle tombe goutte à goutte, par un petit canal fait exprès. Cette terre étant ainsi épurée, on la met à part, & lorsqu'elle est sèche on la réduit en poussière ; après quoi on la répand sur le terrain d'où elle a été tirée, & au bout de quelques jours il s'y mêle, comme auparavant, une infinité de particules de sel, qu'on extrait une seconde fois & de la même manière. Tandis que les hommes travaillent à la campagne, les femmes avec leurs enfants font bouillir les eaux salées ; elles en remplissent de grands bassins de fer, où ces eaux s'épaississent & se changent peu à peu en un sel très blanc, qu'on p.033 remue sans cesse avec une large spatule de fer, jusqu'à ce qu'il soit entièrement sec.

Dans les autres terres, les habitants font tous les ans deux récoltes, l'une de grains, qui se fait au mois de mai, & l'autre de riz & de coton, qui se fait au mois de septembre.

On ne compte dans toute l'île qu'une ville du troisième rang ; mais les villages y sont en si grand nombre, qu'ils semblent se toucher & ne former,

pour ainsi dire, qu'une seule & vaste habitation. L'air y est sain & tempéré, le pays riant, & la campagne coupée d'une infinité de canaux entretenus avec beaucoup de soin.

Il y a dans ce pays un assez grand nombre de mandarins ; mais le gouverneur de l'île est un mandarin de lettres ; c'est lui seul qui administre la justice, qui est chargé de recevoir le tribut que chaque famille paye à l'empereur, qui distribue les passeports aux vaisseaux, & qui condamne à mort les criminels. Quand on a besoin de pluie & de beau temps, ce mandarin fait afficher des ordonnances qui prescrivent un jeûne universel : il est défendu alors aux bouchers & aux traiteurs de rien vendre, sous les peines les plus grièves ; cependant ils ne laissent pas de se défaire de leur viande en cachette, moyennant quelque argent qu'ils donnent sous main aux gens du tribunal, qui veillent à l'observation de la loi. Le mandarin marche ensuite, accompagné de ses subalternes, vers le temple de l'idole qu'on veut invoquer ; il allume sur son autel deux ou trois petites baguettes de parfum, après quoi tous s'asseyent : pour passer le temps, on prend du thé, on fume, on cause une heure ou deux, & enfin l'on se retire ; c'est ce qu'ils appellent demander de la pluie ou du beau temps.

p.034 Le père Jacquemin raconte que de son temps le vice-roi d'une province s'impatientant de voir que la pluie n'était point accordée à ses demandes réitérées, envoya un petit mandarin dire de sa part à l'idole, que si la pluie ne venait pas à tel jour qu'il désignait, il la chasserait de la ville & ferait raser son temple ; la pluie n'étant point venue au jour marqué, le vice-roi indigné défendit au peuple de porter, selon l'usage, son offrande à l'idole, & voulut qu'on fermât son temple & qu'on en scellât les portes ; ce qui fut exécuté sur le champ.

L'île de Tsong-ming s'étend du sud-est au nord-ouest, & a environ vingt lieues de longueur sur cinq à six de large.

@

ARTICLE III

Province de Kiang-si

@

Cette province est bornée au nord par la province de Kiang-nan, au couchant par celle de Hou-quang, au midi par celle de Quang-tong, & au levant par celles de Fo-kien & de Tche-kiang. Cette contrée est extrêmement fertile ; mais elle est si peuplée, qu'elle peut à peine fournir aux besoins de ses habitants ; aussi passent-ils pour être fort économes, ce qui leur attire des railleries & des sarcasmes de la part des Chinois des autres provinces ; du reste ils ont l'esprit vif & solide, & le talent de parvenir rapidement aux dignités de l'État.

Les montagnes de cette province sont couvertes de simples, &, recèlent un grand nombre de mines d'or, d'argent, p.035 de plomb, de fer & d'étain ; le riz qu'elle produit est très délicat, on en charge chaque année plusieurs barques pour la cour. Sa porcelaine est une des plus fines & des plus estimées de l'empire. Cette province contient treize villes du premier ordre, & soixante-dix-huit du second & du troisième.

La capitale est Nan-tchang-fou ; cette ville n'a d'autre commerce que celui de la porcelaine qui se fabrique dans le voisinage d'Iao-tcheou. Elle est la résidence d'un vice-roi, & comprend sous sa juridiction huit villes, dont sept sont du troisième ordre & une seule du second ; ses campagnes sont tellement cultivées, qu'à peine laisse-t-on de quoi paître aux troupeaux.

Iao-tcheou-fou est située sur le bord septentrional de la rivière Po, qui se jette à peu de distance dans le lac Po-yang ; elle commande à sept autres villes du troisième ordre. Cette ville est particulièrement célèbre par la belle porcelaine qui se fabrique dans une bourgade de son district &, appelée King-te-tching. Ce bourg, où se trouvent réunis les plus habiles ouvriers en porcelaine, est aussi peuplé que les plus grandes villes de la

Chine ; on y compte un million d'habitants, & il s'y consomme chaque jour plus de dix mille charges de riz. Il occupe une lieue & demie de terrain le long des bords d'une belle rivière ; ce n'est point un assemblage de maisons éparses, entremêlées de terrains vagues : on se plaint au contraire que les maisons y soient trop serrées les unes contre les autres, & que les longues rues qu'elles forment soient trop étroites. En les traversant, on s'imagine être transporté au milieu d'une foire, & l'on n'entend de tous côtés que les cris des porte-faix qui se p.036 font faire passage. Les denrées y sont d'autant plus chères, qu'il faut faire venir d'ailleurs tout ce qui s'y consomme, & même jusqu'au bois, nécessaire pour entretenir le feu des fourneaux, qu'on est obligé de tirer actuellement de près de cent lieues. Ce bourg, malgré la cherté des vivres, est l'asile d'une infinité de familles pauvres qui ne trouveraient point à subsister ailleurs ; les enfants & les personnes les plus faibles y obtiennent de l'occupation ; les aveugles mêmes y gagnent leur vie à broyer des couleurs. La rivière forme en cet endroit une espèce de port qui a près d'une lieue de circonférence ; deux ou trois rangs de barques, placées à la file les unes des autres, bordent quelquefois toute l'étendue de ce vaste bassin.

King-te-tching contient environ cinq cents fourneaux à porcelaine, tous en activité. Lorsqu'on s'en approche à quelque distance, les tourbillons de flammes & de fumée qui s'élèvent de différents endroits, font connaître de loin l'étendue & la profondeur de ce fameux bourg ; à l'entrée de la nuit on croit voir une vaste ville toute en feu. On ne permet point aux étrangers d'y coucher, il faut ou qu'ils passent la nuit dans les barques qui les ont amenés, ou qu'ils logent chez des amis, lesquels sont tenus alors de répondre de leur conduite. Cette police est jugée nécessaire pour maintenir l'ordre & établir la sûreté dans un lieu dont la richesse pourrait exciter la cupidité d'une infinité de voleurs.

Koang-sin-fou est environnée de montagnes, la plupart fort élevées, dont on tire de beau cristal. Sa juridiction s'étend sur sept villes du troisième ordre.

Nan-kang-fou, Kieou-kiang-fou & Kien-tchang-fou n'ont de remarquable que leur situation : la première de ces villes p.037 est bâtie sur les bords du lac Po-yang ; la seconde sur la rive méridionale du fleuve Yang-tse-kiang, & la troisième sur la frontière de la province de Fo-kien. La première de ces villes en a quatre autres du troisième ordre sous sa juridiction, & les deux dernières en ont cinq.

Vou-tcheou-fou ou Fou-tcheou-fou était autrefois l'une des plus belles villes de la Chine ; mais depuis l'invasion des Tartares, ce n'est plus qu'un amas de ruines & de masures, qui cependant annoncent encore l'ancienne magnificence de cette malheureuse cité ; l'air y est pur, les peuples actifs & laborieux, & les campagnes bien cultivées. Son district peut avoir environ vingt-cinq lieues d'étendue ; six villes du troisième ordre en dépendent.

Lin-kiang-fou est située sur les bords de la rivière Yu-ho ; son terroir est bon, & le climat en est sain ; mais elle est si déserte, que les Chinois ont coutume de dire qu'un cochon suffit à toute la ville pour deux jours. Elle n'a dans son ressort que quatre villes du troisième ordre. Un de ses bourgs est l'entrepôt général de toutes les drogues qui se débitent dans l'empire ; c'est ce qui lui donne une certaine célébrité.

Ki-ngan-fou, Choui-tcheou-fou & Yuen-tcheou-fou ; ces villes sont avantageusement situées sur les bords de différentes rivières, & dans des cantons également fertiles. Les montagnes de la première renferment des mines d'or & d'argent ; celles de la seconde, de la pierre d'azur ; & la troisième fournit au reste de la Chine beaucoup de vitriol & d'alun.

Kan-tcheou-fou offre le spectacle d'une cité commerçante ; ses rivières, son port, ses richesses & sa population, tout contribue à y attirer les étrangers. A une journée de p.038 cette ville, est un courant très rapide qui a près de vingt lieues de long, & qui passe avec une extrême impétuosité à travers un grand nombre de roches semées à fleur d'eau : on court risque d'y périr, à moins qu'on n'ait l'attention de se faire conduire par des pilotes du pays. Après ce passage, la rivière devient six fois plus large que n'est la Seine devant Rouen : elle est continuellement

couverte de barques & de bâtiments de charge à la voile.

Près des murs de la ville, est un pont fort long, composé de cent trente bateaux ; ces bateaux sont liés & attachés les uns aux autres par de fortes chaînes de fer. Sur ce pont est le bureau de la douane, où se trouve tous les jours un receveur chargé de faire visiter les barques, & d'examiner si elles ont payé les droits imposés sur les marchandises qu'elles transportent. Ce pont est tellement disposé, qu'un ou deux bateaux mobiles s'ouvrent ou se ferment, pour donner ou refuser le passage aux barques : ils ne s'ouvrent que lorsque chaque barque a été examinée.

Le territoire de cette ville porte une grande quantité de ces arbres précieux d'où découle le vernis.

Son ressort, qui est assez étendu, contient douze villes du troisième ordre. Nan-ngan-fou est située dans la partie la plus méridionale de la province ; c'est une ville comme Orléans, belle, peuplée, marchande, & d'un très grand abord. Elle n'a dans sa dépendance que quatre villes du troisième ordre.

@

ARTICLE IV

Province de Fo-kien

@

p.039 Cette province n'est pas fort étendue, mais ses richesses la mettent au rang des plus florissantes de l'empire. Le climat en est chaud ; cependant l'air y est si pur, qu'on n'y voit jamais régner de maladies contagieuses.

Le Fo-kien est borné au nord par la province de Tche-kiang ; au couchant par celle de Kiang-si ; au midi par celle de Quang-tong, & au levant par la mer de la Chine. On y trouve du musc en abondance, des pierres précieuses, du vif-argent, du fer, de l'étain ; on y fabrique des outils d'acier pour tous les arts, des étoffes de soie, & des toiles d'une finesse & d'une beauté surprenantes : on prétend que cette province renferme des mines d'or & d'argent ; mais il est défendu de les ouvrir, sous peine de la vie.

Cette province contient peu de plaines ; mais l'industrie fertilise ses montagnes mêmes, la plupart disposées en amphithéâtres, & coupées en terrasses qui s'élèvent les unes sur les autres. Ses vallées sont arrosées de rivières, de sources & de fontaines qui tombent des montagnes, & que le cultivateur chinois sait distribuer avec adresse, pour abreuver le riz qui ne croît que dans l'eau ; il a même le secret d'élever l'eau jusque sur le sommet des montagnes, & de la conduire d'un coteau à l'autre par des tuyaux de bambou, dont on trouve une grande quantité dans cette province.

Le commerce que les habitants du Fo-kien font au Japon, aux Philippines, à Java, à Camboye, à Siam & dans l'île p.040 de Formose, rendent cette province extrêmement opulente. Les peuples y ont un langage différent dans la plupart des villes, qui ont chacune leur dialecte

particulier : la langue mandarine est la seule qui se parle généralement partout ; mais très peu de gens la savent dans cette province, ce qui n'empêche pas qu'elle ne produise un grand nombre de lettrés.

Le Fo-kien contient neuf fou ou villes du premier ordre, & soixante hien ou villes du troisième ordre.

Fou-tcheou-fou est sans contredit la plus considérable de la province, soit par la beauté de sa situation, soit par le commerce qui s'y fait, soit par la multitude de ses lettrés, soit enfin par la commodité de ses rivières & de son port, & surtout par la magnificence de son principal pont, qui a plus de cent arches, construit en pierres blanches, & orné d'une double balustrade dans toute sa longueur. Cette ville est la résidence du vice-roi ; elle a sous sa juridiction neuf villes du troisième ordre.

Tsuen-tcheou-fou ne cède en rien à la ville précédente ; sa position, son commerce, son étendue, ses arcs de triomphe, ses temples, ses rues mêmes, toutes proprement pavées, lui assurent un rang distingué parmi les plus belles villes de la Chine. Elle a dans son ressort sept villes du troisième ordre. Dans le voisinage de cette ville, est un pont fort extraordinaire par sa grandeur & la singularité de sa construction ; il a été bâti aux frais d'un simple gouverneur. Voici ce qu'en dit le père Martini, témoin grave & connu pour sa bonne foi :

> « Je l'ai vu deux fois, dit-il, & toujours avec étonnement ; il est tout d'une même pierre noirâtre ; il n'a point d'arcades, mais plus de trois p.041 cents piliers faits de fort grandes pierres ; elles ont toutes la figure d'un grand navire, finissent & se terminent, de part & d'autre, en un angle aigu, afin de rompre avec plus de facilité la violence de l'eau. Cinq pierres égales occupent toute la largeur d'un pilier à l'autre ; chaque pierre a en longueur dix-huit de mes pas ordinaires, dont je me servais pour les mesurer en me promenant. Il y a mille quatre cents de ces grosses poutres de pierres transversales, toutes semblables & égales. Ouvrage admirable pour le grand nombre de ces lourdes

pierres, & pour la manière dont on les soutient entre ces piliers ! Il y a des garde-fou ou appuis de chaque côté, faits de la même pierre, avec des lions au-dessus, posés sur leurs bases, & plusieurs autres ornements de cette nature. Vous remarquerez qu'en cette description, je ne parle que d'une partie de ce pont ; savoir, de celle qui est entre la petite ville de Lo-yang & le château qui est bâti sur le pont : car après avoir passé le château, on trouve l'autre partie du pont, qui n'est guère moindre que la première,

Kien-ning-fou est une de ces villes ordinaires, où l'on ne voit rien de remarquable. Dans le temps que les Tartares conquirent la Chine, Kien-ning soutint deux sièges, & refusa constamment de se mettre à la domination du vainqueur ; mais quelque temps après elle fut prise, & on passa tous ses habitants au fil de l'épée. Rétablie depuis par ces mêmes Tartares qui l'avaient saccagée, elle a été mise au rang des villes du premier ordre ; ce qui est d'autant plus étonnant, que rien ne la distingue des cités communes. Elle a huit villes du troisième ordre dans son district.

p.042 Yen ping-fou s'élève en amphithéâtre, sur la pente d'une montagne que baigne la rivière de Min-ho ; elle est fortifiée par des montagnes inaccessibles qui la couvrent, & toutes les barques de la province doivent passer au pied de ses murs, pour se rendre aux différents lieux de leur destination. Elle a sous sa juridiction sept villes du troisième ordre, parmi lesquelles est Cha-hien, qu'on appelle communément la *ville d'argent*, à cause de l'abondance qu'y entretient la fertilité de ses terres.

Ting-tcheou-fou, Hing-hoa-fou & Chao-ou-fou ne présentent rien de curieux pour des voyageurs. Sept villes du troisième ordre relèvent de la première, deux de la seconde, & quatre de la troisième, qui est une place forte & une des clefs de la province.

Tchang-tcheou-fou est une ville très considérable par son commerce avec les îles d'Emouy, de Pong-hou & de Formose. Les missionnaires y ont trouvé des vestiges de la religion chrétienne : le père Martini a vu chez un

lettré un vieux livre de parchemin, écrit en caractère gothiques, où était en latin la plus grande partie de l'Écriture Sainte. Ce jésuite offrit une somme d'argent pour l'avoir ; mais le lettré ne voulut jamais s'en dessaisir, parce que c'était un livre qu'on conservait depuis longtemps dans sa famille, & que ses ancêtres l'avaient toujours regardé comme un objet rare & précieux.

Outre ces villes & quantité de forts qui en dépendent, la province de Fo-kien a dans sa juridiction un port célèbre, appelé communément Hia-men ou Emouy, & les îles de Pong-hou.

Le port d'Emouy n'est proprement qu'une rade, resserrée p.043 d'un côté par l'île dont il tire son nom, & de l'autre par la terre ferme ; mais son étendue est si grande, qu'elle peut contenir plusieurs milliers de vaisseaux, & la mer y est si profonde, que les plus gros navires peuvent s'approcher du bord avec sûreté.

On y voyait aborder, au commencement de ce siècle, beaucoup de vaisseaux européens ; ils y vont très rarement aujourd'hui, & tout le commerce se fait à Canton. L'empereur y entretient six ou sept milles hommes de garnison, que commande un général chinois.

En entrant dans la rade, on double une roche qu'on trouve à l'entrée, & qui la divise en deux, comme à peu près le *Mingant* partage la rade de Brest : la roche est visible, & s'élève de quelques pieds au-dessus de l'eau. A trois lieues de là est une petite île qui a un trou, à travers lequel on voit le jour d'un côté à l'autre : c'est sans doute pour cette raison qu'on la nomme l'île percée.

L'île d'Emouy est particulièrement célèbre par la magnificence de son principal pagode, consacré au Dieu Fo. Ce temple est situé dans une plaine, qui se termine d'un côté à la mer, & de l'autre à une montagne fort élevée. La mer forme devant ce temple, par différents canaux, une nappe d'eau, bordée d'un gazon toujours vert ; la façade de cet édifice a trente toises de largeur ; son portail est grand & orné de figures en relief, qui sont les ornements les plus ordinaires de l'architecture chinoise. On trouve, en

entrant, un, vaste portique pavé de grandes pierres carrées & polies, au milieu duquel est un autel, où l'on voit une statue de bronze doré, qui représente le Dieu Fo, sous la figure d'un colosse assis les jambes croisées. Aux p.044 quatre angles de ce portique sont placées quatre autres statues, qui ont dix-huit pieds de hauteur, quoiqu'elles représentent des personnes assises ; elles n'ont rien de régulier ; mais on ne peut assez en admirer la dorure. Chacun de ces colosses est fait d'un seul bloc de pierre ; ils portent à la main différents symboles qui désignent leurs qualités, comme autrefois, dans Athènes & dans Rome, le trident & le caducée désignaient Neptune & Mercure. L'un tient entre ses bras un serpent qui fait plusieurs replis autour de son corps ; l'autre porte un arc bandé & un carquois ; les deux autres présentent, l'un une espèce de hache d'armes, l'autre une guitare ou quelque instrument semblable.

Après avoir traversé ce portique, on entre dans une avant-cour carrée & pavée de longues pierres grises, dont la moindre a dix pieds de longueur & quatre de largeur. Aux quatre côtés de cette cour s'élèvent quatre pavillons qui se terminent en dômes, & qui se communiquent par un corridor qui règne tout autour. L'un renferme une cloche qui a dix pieds de diamètre ; on ne peut trop admirer la charpente qui sert de support à cette lourde masse. Dans l'autre on voit un tambour d'une grandeur démesurée, & qui sert aux bonzes pour annoncer les jours de la nouvelle & pleine lune ; il faut remarquer que le battant des cloches chinoises est en dehors, & qu'il est fait de bois en forme de marteau. Les deux autres pavillons renferment les ornements du temple, & servent souvent de retraite aux voyageurs, que les bonzes sont obligés de recevoir & de loger.

Au milieu de cette cour est bâtie une grande tour isolée, qui se termine aussi en dôme ; on y monte par un escalier construit de belles pierres, lequel règne tout autour. Le p.045 dôme contient un temple où l'on admire une grande propreté ; la voûte est ornée de mosaïques, & les murailles sont revêtues de figures de pierre en relief, qui représentent des animaux & des monstres. Les colonnes qui soutiennent le toit de cet édifice sont de

bois vernissé, & aux jours solennels on les orne de banderoles de diverses couleurs. Le temple est pavé de petits coquillages, dont les compartiments offrent des oiseaux, des papillons, des fleurs, &c.

Les bonzes brûlent continuellement des parfums sur l'autel, & entretiennent le feu des lampes qui sont suspendues à la voûte du temple. A l'une des extrémités de l'autel, on voit une urne de bronze sur laquelle ils frappent, & qui rend un son lugubre. L'extrémité opposée est occupée par une machine de bois creuse & faite en ovale, qui sert au même usage, c'est-à-dire que le son de l'un & de l'autre instrument accompagne leurs voix, lorsqu'ils chantent les louanges de l'idole tutélaire du pagode.

Le dieu *Poussa* est placé au milieu de cet autel ; il a pour base une fleur de bronze doré, & tient un jeune enfant entre ses bras ; plusieurs idoles (qui sont sans doute des dieux subalternes) sont rangées autour de lui, & marquent par leurs attitudes leur respect & leur vénération.

Les bonzes ont tracé sur les murs de ce temple plusieurs carrés hiéroglyphiques à la louange de *Poussa*. On y voit un tableau historique ou allégorique, peint à fresque, qui représente un étang de feu où semblent nager plusieurs hommes, les uns portés sur des monstres, les autres environnés de toutes parts de dragons & de serpents ailés. On aperçoit au milieu du gouffre un rocher escarpé, au haut auquel le dieu est assis, tenant un enfant entre ses bras, p.046 qui semble appeler tous ceux qui sont dans les flammes de l'étang ; mais un vieillard, dont les oreilles sont pendantes, & qui a des cornes à la tête, les empêche de s'élever jusqu'à la cime du rocher, & paraît vouloir les écarter à coups de massue. Au reste, les bonzes ne savent que répondre aux questions qu'on leur fait sur ce tableau. On trouve derrière l'autel une espèce de bibliothèque, dont les livres traitent du culte des idoles.

Lorsqu'on est descendu de ce dôme, on traverse la cour, & l'on entre dans une espèce de galerie dont les murs sont lambrissés : on y compte vingt-quatre statues de bronze doré, qui représentent vingt-quatre philosophes, anciens disciples de Confucius, Au bout de cette galerie, on

trouve une grande salle qui est le réfectoire des bonzes ; on traverse ensuite un assez vaste appartement, & l'on entre enfin dans le temple de Fo, où l'on monte par un grand escalier de pierre. Il est orné de vases de fleurs artificielles, ouvrage dans lequel les Chinois excellent, & l'on y trouve les mêmes instruments de musique dont on a déjà fait mention. On ne voit la statue du dieu qu'à travers une gaze noire, qui forme une espèce de voile ou rideau devant l'autel. Le reste du pagode consiste en plusieurs grandes chambres fort propres, mais mal percées ; les jardins & les bosquets sont pratiqués sur le coteau de la montagne, & l'on a taillé dans le roc des grottes charmantes, où l'on peut se mettre à l'abri des chaleurs excessives du climat.

Il y a plusieurs autres pagodes dans l'île d'Emouy ; il en est un, entre autres, qu'on appelle pagode des dix mille pierres, parce qu'il est bâti sur le penchant d'une montagne, où l'on a compté un pareil nombre de petits rochers, sous p.047 lesquels les bonzes ont pratiqué des grottes & des réduits très agréables. On y voit régner une certaine simplicité champêtre, qui plaît & qui séduit.

Ces bonzes reçoivent les étrangers avec assez de plaisir : on peut entrer librement dans leurs temples ; mais il ne faut pas chercher à satisfaire entièrement sa curiosité, ni entrer dans les appartements où ils ne vous introduisent pas eux-mêmes, surtout lorsqu'on est mal accompagné : car les bonzes, à qui le commerce des femmes est interdit sous des peines rigoureuses, & qui en gardent souvent dans des lieux secrets, pourraient, dans la crainte d'être accusés, se venger d'une curiosité trop indiscrète.

Les îles de Pong-hou forment un archipel entre le port d'Emouy & l'île Formose ; on y tient une garnison chinoise, avec un mandarin de lettres, dont le principal emploi est de veiller sur les vaisseaux marchands qui vont ou qui viennent de la Chine à Formose, & de Formose à la Chine.

Comme ces îles ne sont que sables ou rochers, on doit y porter tout ce qui est nécessaire à la vie. On n'y voit ni buissons ni broussailles ; un seul

arbre sauvage en fait tout l'ornement. Le port y est bon & à l'abri de toutes sortes de vents ; il a environ vingt à vingt-cinq brasses de profondeur. Quoiqu'il se trouve dans une île inculte & inhabitée, il est absolument nécessaire pour la conservation de Formose, qui n'a aucun port où les vaisseaux, tirant plus de huit pieds d'eau, puissent aborder.

@

ARTICLE V

Province de Tche-kiang

@

p.048 Cette province, autrefois le séjour de quelques empereurs, est une des plus considérables par sa situation maritime, son étendue, ses richesses & le nombre de ses habitants ; elle est bornée au sud par celle de Fo-kien ; au nord & à l'ouest par celles de Kiang-nan & de Kiang-si, & à l'est par la mer. L'air y est pur & sain ; ses campagnes sont arrosées par quantité de rivières & de canaux très bien entretenus ; les sources d'eau vive & les lacs qui s'y trouvent, contribuent encore beaucoup à sa fertilité. Ses peuples sont doux, spirituels & fort polis envers les étrangers ; mais on prétend qu'ils sont extraordinairement superstitieux.

On élève dans cette province une quantité prodigieuse de vers à soie ; on y voit des plaines entières couvertes de mûriers nains, qu'on empêche de croître ; on les plante & on les taille à peu près comme les vignes. Une longue expérience a convaincu les Chinois, que les feuilles des plus petits mûriers procurent la meilleure soie. La principale branche du commerce de cette province sont donc les étoffes de soie ; celles qu'on y fabrique, & auxquelles on mêle l'or & l'argent, sont les plus belles & les plus estimées dans tout l'empire. Quant aux autres pièces plus communes, on en transporte dans toute la Chine, au Japon, aux Philippines & en Europe, une quantité prodigieuse ; &, malgré cette exportation, il en reste encore assez dans la province, pour en donner de quoi faire un habit complet, p.049 au même prix que se vendent en France les étoffes de laine les plus grossières.

C'est de cette province que viennent les meilleurs jambons, & ces petits poissons dorés dont on peuple les viviers : on y trouve aussi l'arbre qui produit le suif, & une sorte de champignons qu'on transporte dans toute la Chine. Après les avoir confits dans le sel, on les sèche & on peut les garder

toute l'année ; il suffit de les tremper dans l'eau, pour leur rendre leur première fraîcheur, lorsqu'on veut en faire usage.

On compte dans le Tche-kiang onze villes du premier ordre, soixante-dix-sept du second & du troisième, & dix-huit forteresses qui feraient en Europe des villes considérables.

Hang-tcheou-fou, la métropole de la province, est, selon les Chinois, le paradis de la terre : on peut la regarder comme une des plus riches, des mieux situées & des plus grandes villes de l'empire ; elle a quatre lieues de circuit, sans y comprendre ses faubourgs, & le nombre de ses habitants monte à plus d'un million. On compte dans son enceinte environ soixante mille ouvriers qui travaillent à la soie : mais ce qui rend cette ville délicieuse, c'est un petit lac, nommé Si-hou, qui baigne le pied de ses murailles du côté de l'occident ; l'eau en est pure & limpide, & ses bords sont presque partout couverts de fleurs. On y a élevé, sur des pilotis, des salles & des galeries ouvertes, soutenues de colonnes, & pavées de grandes pierres carrées, pour la commodité de ceux qui veulent se promener à pied. Des levées, revêtues de pierres de taille, traversent le lac en différents sens. Les ouvertures, pratiquées de distance en p.050 distance, pour le passage des barques, sont recouvertes par des ponts d'une forme agréable.

Au milieu de ce lac s'élèvent deux petites îles, ou l'on se rend ordinairement après avoir pris le plaisir de la promenade en bateaux ; on y a construit un temple, & quelques maisons propres à des parties de plaisir ; l'empereur a lui-même près de là un petit palais.

Cette ville, comme capitale de la province, a une garnison de trois mille hommes sous les ordres du vice-roi, de sept mille Tartares commandés par un général de la même nation. Elle a dans son ressort sept villes du second & du troisième ordre.

Kia-king-fou est une ville qui n'a de remarquable que ses rues, qui sont ornées de très beaux portiques, sous lesquels on peut se promener à l'abri du soleil & de la pluie. Sept villes du troisième ordre en dépendent.

Hou-tcheou-fou est située sur un lac qui lui a donné son nom. La quantité des soies qu'on y travaille est inconcevable. Pour en donner quelque idée, il suffit de dire que le tribut que paye en étoffes une ville de sa dépendance, nommée Te-tse-hien, monte à plus de cinq cent mille taëls ou onces d'argent. Son ressort renferme sept villes, dont une est du second ordre & six du troisième.

Ning-po-fou, que les Européens ont appelé Liam-po, est un très bon port sur la mer orientale de la Chine, vis-à-vis le Japon. A dix-huit ou vingt lieues de cette place maritime, est une île appelée Tcheou-chan, où les Anglais abordèrent la première fois qu'ils vinrent à la Chine.

On fabrique à Ning-po des soies extrêmement estimées dans les pays étrangers, & surtout au Japon, où les Chinois p.051 vont les échanger pour du cuivre, de l'or & de l'argent. Cette ville en a quatre autres sous sa juridiction, avec un grand nombre de forteresses.

Chao-hing-fou est située dans une plaine vaste & fertile : on prétend que ses habitants sont le peuple de la Chine le plus redoutable en fait de chicane ; ils sont en effet si versés dans la connaissance des lois, que les gouverneurs de province & les grands mandarins prennent parmi eux tous leurs Siang-cong on secrétaires.

On voit à une demi-lieue de cette ville un tombeau, que les Chinois disent être celui du grand Yu. A côté de ce monument on a élevé un magnifique édifice, par les ordres de l'empereur Chang-hi, qui, la vingtième année de son règne, alla visiter ce tombeau.

Chao-hing-fou a dans sa dépendance huit villes du troisième ordre.

Tai-tcheou-fou, Kin-hoa6fou, Kin-tcheou-fou, Yen-tcheou-fou, Ouen-tcheou-fou & Tchu-tcheou-fou sont les villes les moins considérables de la province ; la première a six villes sous sa juridiction ; la seconde, célèbre par la valeur de ses anciens habitants, en a huit ; la troisième cinq ; la quatrième six ; la cinquième trois, & la sixième dix. On dit que sur les montagnes voisines de cette dernière ville, il existe des pins d'une grosseur

si extraordinaire, qu'ils peuvent aisément contenir quarante hommes dans la cavité de leur tronc.

@

ARTICLE VI

Province de Hou-qua

@

p.052 La province de Hou-quang occupe à peu près le centre de l'empire ; le fleuve Yang-tse-kiang la traverse d'occident en orient, & la divise en deux parties, l'une septentrionale & l'autre méridionale. Cette province, dont la plus grande partie du sol est en plaines, arrosées de canaux, de lacs & de rivières, est très renommée pour sa fertilité ; les Chinois l'appellent le grenier de l'empire, & il est passé en proverbe parmi eux, que *l'abondance du Kiang-si peut bien fournir à la Chine entière ce qu'il lui faut pour un déjeuner ; mais que la province seule de Hou-quang peut la nourrir & la rassasier.*

On voyait autrefois dans cette province, des princes de la race de l'empereur Hong-vou ; mais cette famille fut détruite par les Tartares, lorsqu'ils firent la conquête de la Chine. On vante beaucoup ses toiles de coton, ses simples, ses mines d'or, sa cire & son papier fait de bambou.

La partie septentrionale de cette province contient huit fou ou villes du premier ordre, & soixante du second & du troisième. La partie méridionale en comprend sept du premier ordre, & cinquante-quatre du second & du troisième, sans compter les bourgs, les places forces & les villages dont elle est semée.

Vou-tchang-fou, qui est la capitale de toute la province, & en même temps de la partie septentrionale, est comme le centre & le rendez-vous, de tous les peuples commerçants de la Chine. Cette ville a beaucoup souffert, ainsi que le p.053 reste de la province, durant les dernières guerres ; mais elle est si bien rétablie, qu'elle n'est inférieure à aucune autre cité pour la grandeur, l'opulence & le nombre des habitants. Comme on y embrasse toutes les branches de commerce, son port, situé sur le

fleuve Yang-tse-kiang, est toujours rempli de vaisseaux ; le fleuve en est quelquefois couvert jusqu'à la distance de deux lieues.

Le beau cristal que fournissent ses montagnes, les récoltes abondantes qu'on y fait du meilleur thé, & le débit prodigieux du papier, bambou qui s'y fabrique, ne contribuent pas moins à la rendre célèbre, que l'abord continuel des nations voisines ; on compare son enceinte à celle de Paris. Son ressort comprend une ville du second ordre, & neuf du troisième, outre une ville de guerre & plusieurs forts considérables.

Han-yang-fou, Ngan-lo-fou, Siang-yang-fou, Yuen-yang-fou & Te-ngan-fou sont des villes riches, peuplées & commerçantes ; on n'y voit rien de particulier, excepté que dans la première on trouve une tour fort haute, qui, selon la tradition publique, fut élevée autrefois en l'honneur d'une jeune fille, dont l'innocence fut justifiée par un prodige éclatant ; la branche d'un grenadier se couvrit de fruits entre ses mains. Cette première ville n'en a qu'une autre sous sa dépendance ; la seconde en a deux du second ordre, cinq du troisième ; le ressort de la suivante en content une du second ordre, & six du troisième ; la quatrième, qui surpasse les autres par la fertilité de son terroir, en comprend six du troisième ordre ; enfin, la cinquième en renferme six dans son district.

Kin-tcheou-fou & Hoang-tcheou-fou ne diffèrent des p.054 précédentes que par une plus grande étendue de juridiction. L'une a dans son ressort deux villes du second ordre, onze du troisième ; & l'autre en compte neuf, une du second & huit du troisième ordre : telles sont les villes principales de la partie septentrionale de la province de Hou-quang.

La partie méridionale en contient sept du premier ordre, dont Tchang-tcha-fou est la première.

Cette ville est située sur une grosse rivière qui communique avec un grand lac, appelé Tong-ting-hou. Elle a sous sa dépendance une ville du second ordre, & onze du troisième. Les habitants d'une de ces villes sont les instituteurs d'une grande fête qui se célèbre le cinquième mois dans toutes les provinces de l'empire, avec beaucoup d'appareil d'éclat. Le

mandarin qui gouvernait cette cité s'étant noyé, le peuple qui l'adorait à cause de sa vertu & de son incorruptible probité, institua cette fête en son honneur, & voulut qu'on la solennisât par des jeux, des festins & des combats sur l'eau.

On prépare pour ce jour-la de petites barques longues, étroites & toutes dorées ; on les appelle *long-tchuen*, parce qu'elles portent la figure d'un dragon. Il y a des prix proposés pour ceux qui remportent la victoire ; mais comme ces sortes de divertissements sont devenus dangereux, la plupart des mandarins les ont défendus dans leur province.

Yo-tcheou-fou est bâtie sur les bords du fleuve Yang-tse-kiang, & peut être placée au rang des villes les plus opulentes de la Chine ; elle est en effet très peuplée & très commerçante. Une ville du second ordre & sept du troisième sont de sa dépendance. Les autres villes de la province p.055 n'ont rien de particulier qui doive nous arrêter ; leurs noms sont, Pao-king-fou, Heng-tcheou-fou, Tchang-te-fou, Tching-tcheou-fou, & Yong-tcheou-fou.

@

ARTICLE VII

Province de Ho-nan

@

Tout ce qui peut contribuer à rendre une contrée délicieuse, se trouve réuni dans cette province : aussi les Chinois la nomment-ils *Tong hoa, la Fleur du milieu* ; elle est en effet située presque au milieu de la Chine.

Les anciens empereurs, attirés par la douceur du climat & la beauté du pays, y ont quelque temps fixé leur séjour. L'abondance des fruits, des pâturages & des grains, la mollesse des habitants, qui sont très voluptueux, & enfin le bas prix des denrées, sont cause, sans doute, que le commerce n'y est pas aussi actif & aussi florissant que dans les autres provinces de l'empire. Tout le pays est en plaines, excepté du côté de l'occident où il se trouve une longue chaîne de montagnes couvertes d'épaisses forêts ; mais du côté de l'orient, la terre est tellement cultivée, que quand on y voyage, il semble qu'on se promène dans les allées & les parterres d'un vaste jardin.

Les Chinois appellent en effet cette contrée le jardin de la Chine, comme nous nommons la Touraine le jardin de la France. Outre le fleuve Hoang-ho qui la traverse, elle est encore arrosée d'un grand nombre de sources & de rivières ; elle a même un lac précieux, qui attire sur ses bords une multitude prodigieuse d'ouvriers, parce que p.056 son eau a la propriété de communiquer à la soie un lustre qu'on ne peut imiter ailleurs. Outre les forts, les châteaux & les places de guerre, cette province renferme huit fou ou villes du premier ordre, & cent deux du second & du troisième. Dans une de ces cités, nommée Nan-yang, on trouve une espèce de serpent dont la peau est marquée de petites taches blanches ; les médecins chinois la font tremper dans une fiole pleine de vin, & s'en servent ensuite comme d'un excellent remède pour la paralysie.

Le Ho-nan est borné au nord par les provinces de Pe-tcheli & de Chan-

si, au couchant par celle de Chen-si, au midi par celle de Hou-quang, & au levant par celle de Chan-tong.

Cai-fong-fou, qui en est la capitale, est située à deux lieues du fleuve Hoang-ho ; mais son sol est si bas, que les eaux du fleuve sont plus hautes que la ville.

Pour parer aux inondations, on y a construit de fortes digues qui occupent une étendue de plus de trente lieues. Cette ville ayant été assiégée en 1642, par une armée de cent mille rebelles qui avaient à leur tête un certain Ly-tchuang, le commandant des troupes qu'on avait envoyées au secours de la cité, conçut le fatal projet de noyer les ennemis, en rompant la grande digue du Hoang-ho. Ce général, réussit dans son dessein ; mais en même temps la ville fut submergée, & l'inondation fut si violente & si prompte, qu'il y périt trois cent mille habitants.

Il paraît par les ruines qui subsistent, que Cai-fong avait alors environ trois lieues de circuit : on l'a rétablie depuis ce triste évènement ; mais on ne lui a point rendu sa première magnificence. On n'y trouve aujourd'hui rien qui la distingue p.057 des cités ordinaires, excepté l'étendue de son ressort, qui comprend quatre villes du second ordre & trente du troisième.

Kouei-te-fou a sous sa dépendance une ville du second ordre, & six du troisième. Située dans une plaine vaste & fertile, & au milieu de deux grandes rivières, il ne lui manque pour être opulente, que d'être plus marchande & plus peuplée ; l'air y est pur, & l'on y mange des fruits excellents. Le caractère du peuple qui l'habite, est d'une douceur & d'une affabilité qui surprend tous les étrangers.

Tchang-te-fou est une des villes les plus septentrionales de la province. On y remarque deux choses ; la première est un poisson de la figure du crocodile, dont la graisse est d'une nature si singulière, que si on la brûle il n'est pas possible d'en éteindre la flamme ; la seconde est une montagne voisine, dont le penchant est si rapide & de si difficile accès, que dans les temps de guerre, les habitants s'y réfugient & y trouvent un sûr asile contre la violence & les insultes des soldats. Cette ville compte dans son

ressort une cité du second ordre, & six du troisième.

Le territoire de Ouei-kiun-fou & de Hoai-king-fou est très fertile en simples & en plantes médicinales ; c'est tout ce qu'on y trouve de particulier. L'une & l'autre ont sous leur juridiction six villes du troisième ordre.

Honan-fou est située au milieu des montagnes, & entre trois rivières ; les Chinois croyaient autrefois que cette ville était le centre de la terre, parce qu'elle est au milieu de leur empire. Son ressort est fort étendu, car il contient une ville du second ordre & treize du troisième.

Une de ces villes, nommée Teng fong-hien, est célèbre p.058 par la tour que le fameux Tcheou-kong y éleva pour observer les astres : on y voit encore un instrument dont il se servait pour prendre l'ombre du midi afin de connaître l'élévation du pôle. Cet astronome vivait plus de mille ans avant J.-C. & les Chinois prétendent qu'il a été l'inventeur de la boussole.

Nan-yang-fou & Yu-ning-fou ont sous leur dépendance, l'une deux villes du second ordre & six du troisième, & l'autre deux du second & douze du troisième ordre. On assure que dans la première les vivres sont en si grande abondance, que des armées nombreuses y ont demeuré un temps considérable, sans que ses habitants s'aperçussent de la moindre disette. Les terres de la seconde ne sont guère moins fertiles ; c'est tout ce qu'on peut en dire de particulier.

@

ARTICLE VIII

Province de Chan-tong

@

Chan-tong est bornée à l'ouest par la province de Pe-tcheli & par une partie de celle de Ho-nan, au midi par celle de Kiang-nan, à l'orient par la mer orientale, & au nord par cette même mer & par une partie de la province de Pe-tcheli. On la divise en six contrées, qui renferment six villes du premier ordre, & cent quatorze du second & du troisième. On y trouve de plus quinze ou seize forts bâtis le long des côtes, plusieurs bourgades considérables par leur commerce, & un grand nombre de petites îles, dont la plupart ont des havres fort commodes pour p.059 les sommes chinoises, qui delà passent aisément en Corée ou dans le Leao-tong.

Outre le grand canal impérial qui traverse cette province, on y voit quantité de lacs, de ruisseaux & de rivières qui ne contribuent pas moins à l'embellissement qu'à la fécondité de ses campagnes ; cependant elle a beaucoup à craindre de la sécheresse, parce qu'il y pleut rarement. Les sauterelles y causent aussi quelquefois de très grands ravages. Il n'est peut-être point de contrée ou le gibier soit plus commun, ni où les faisans, les perdrix & les cailles se donnent à meilleur marché ; il est vrai que les habitants de cette province passent pour les plus déterminés chasseurs de tout l'empire.

La rivière d'Yun qu'on nomme autrement le canal impérial, augmente beaucoup les richesses de cette province. C'est par ce canal que doivent nécessairement passer toutes les barques du midi de la Chine, destinées pour Pe-king. Leur abord est si considérable, & elles transportent une telle quantité de marchandises & de denrées de toute espèce, que les seuls droits acquittés sur ce canal, montent chaque année à plus de dix millions. Toutes ces barques passent du fleuve Jaune dans le canal impérial à So-tsien, d'où elles vont à Tci-ngin & de là à Lin-tcin, où elles entrent dans la rivière Oei. Le défaut d'une quantité suffisante d'eau pour les grosses

barques a nécessité la construction d'un grand nombre d'écluses, qu'on rencontre dans le cours de cette navigation : Les obstacles que la nature opposait à l'exécution de ce superbe canal, les fortes & longues digues qui le contiennent, ses rives décorées & souvent revêtues de pierres de taille, le mécanisme ingénieux p.060 de ses écluses, tout en fait un objet d'étonnement pour les voyageurs européens ; ils y admirent le même génie qui a présidé à l'exécution de notre célèbre canal de Languedoc.

Outre les vers à soie ordinaires, on trouve encore dans cette province une autre espèce d'insecte, assez semblables à nos chenilles, qui donnent à la vérité une soie plus grossière, mais dont on fabrique des étoffes beaucoup plus fermes. Comme celles-ci font plus de durée, il s'en fait un grand débit dans toute la Chine.

C'est dans cette province qu'est né l'immortel Kong-fu-tsé ou Confucius, le plus éclairé, le plus sage & peut-être celui des philosophes qui ait le mieux mérité ce nom.

Tsi-nan-fou, capitale du Chan-tong, est située au midi de la rivière de Tsing-ho ou Tsi. Cette ville est grande & bien peuplée ; mais ce qui la rend respectable aux Chinois, c'est qu'elle a été la résidence d'une longue suite de rois, dont les tombeaux, élevés sur les montagnes voisines, forment un très bel aspect.

Tsi-nan a sous sa dépendance quatre villes du second rang, & vingt-six du troisième. Ces villes n'ont rien de particulier, excepté Yen-tching, où il se fait une espèce de verre si délicat & si fragile, qu'il se rompt lorsqu'on l'expose aux moindres injures de l'air.

Yen-tcheou-fou, qui est la seconde ville de la province, est située entre deux rivières ; l'air y est doux & tempéré, & le séjour en est extrêmement agréable.

Le ressort de cette cité est très étendu ; elle a sous sa juridiction quatre villes du second ordre, & vingt-trois du troisième. Une de ces villes, nommée Tçi-ning-tcheou, n'est inférieure à sa métropole, ni par sa

grandeur, ni par p.061 la multitude de ses habitants, ni par la richesse de son commerce. Sa situation sur le bord du grand canal y attire une foule de négociants étrangers. Une autre non moins célèbre, est Kio-seou, qui a donné naissance à Confucius : on y voit encore plusieurs monuments élevés en l'honneur de ce grand homme.

On assure que dans les environs d'une troisième, on ramassait autrefois beaucoup d'or, & c'est peut-être ce qui lui a fait donner le nom de Kin-kiang ou terre dorée.

Tong-tchang-fou a dans son ressort trois villes du second ordre ; & quinze du troisième. Lin-tçin-tcheou, située sur le grand canal, est la plus remarquable de ces cités ; elle est l'abord de tous les vaisseaux, &, pour ainsi dire, le magasin général de toutes les marchandises qu'on peut désirer. Parmi les édifices qu'on y admire, est une tour octogone partagée en huit étages, dont les dehors, revêtus de porcelaine, sont chargés de diverses figures artistement travaillées ; au dedans, les murs sont incrustés de marbres de différentes couleurs : on a pratiqué dans l'épaisseur du mur un escalier par lequel on monte à tous les étages, d'où l'on passe dans de superbes galeries ornées de balustres dorés. Toutes les corniches & les saillies de la tour sont garnies de clochettes, qui, agitées par le vent, forment une harmonie assez agréable ; le dernier étage renferme une idole à laquelle la tour est consacrée ; cette statue est de cuivre doré. Près de cette tour, sont quelques temples d'idoles d'une assez belle architecture.

La ville de Tsin-tcheou-fou n'est ni moins étendue, ni moins riche que la précédente. La principale branche de son commerce est le poisson ; on y en pêche en si grande p.062 quantité, qu'on assure que le seul profit qu'on tire des peaux est considérable.

Les auteurs de relations rapportent qu'il s'engendre au ventre des vaches du pays, une pierre jaune, que les Chinois appellent pour cette raison nieòu-hoang ; elle est grosse comme un œuf d'oie, & aussi fragile que le plus tendre crayon. Les médecins, qui en font très grand cas, prétendent qu'elle guérit les catarrhes & les fluxions les plus invétérées.

Cette ville a dans son ressort une ville du second ordre & treize du troisième.

Ten-tcheou-fou & Lai-tcheou-fou, qui sont les deux dernières villes du premier ordre, ne sont remarquables que par leur situation ; elles ont chacune un havre fort commode, une garnison nombreuse, & plusieurs vaisseaux armés qui défendent leurs côtes. Une ville du second ordre & sept du troisième relèvent de la première ; la seconde n'en compte que sept dans sa juridiction, dont deux sont du second ordre.

@

ARTICLE IX

Province de Chan-si

@

La province de Chan-si, qui est une des plus petites de l'empire, est bornée au levant par celle de Pe-tcheli, au sud par le Ho-nan, au couchant par le Chen-si, & au nord par la grande muraille. Les Chinois disent que c'est dans cette province que les premiers habitants de la Chine fixèrent leur séjour. Le climat en est sain & agréable ; la terre y est fertile ; on y trouve du musc en abondance ; p.063 quantité de porphyre, de marbre & de jaspe de diverses couleurs ; la pierre d'azur y est très commune, aussi bien que les mines de fer, les salines & le cristal.

Parmi les montagnes dont cette province est couverte, il en est quelques-unes d'inhabitables & d'affreuses ; mais les autres sont cultivées avec soin, & coupées en terrasses depuis le pied jusqu'à la cime, ce qui forme un très bel aspect. On en trouve même plusieurs, au sommet desquelles sont de vastes plaines qui ne sont pas moins secondes que les plus riches campagnes.

Les habitants de cette province sont robustes & civils, mais extrêmement ignorants ; les femmes ont la réputation d'être belles.

Cette province a des vignes, & le raisin qu'on en recueille est le meilleur qui croisse dans toute cette partie de l'Asie. Il serait facile aux Chinois d'en fabriquer un très bon vin ; mais ils préfèrent de faire sécher ces raisins, qu'on transporte & qu'on vend dans toutes les provinces de l'empire. Ses montagnes lui fournissent aussi une grande quantité de charbon de terre ; les habitants pilent ce charbon, le détrempent & en forment des pains : cette substance a de la peine à s'enflammer ; mais lorsqu'elle est embrasée, elle donne un feu très vif & qui dure longtemps : ou s'en sert spécialement pour chauffer les poêles, la plupart construits de briques comme en Allemagne ; mais les Chinois donnent à ces poêles la forme de

petits lits, sur lesquels ils se couchent en effet pendant la nuit.

Le Chan-si ne comprend que cinq villes du premier ordre, & quatre-vingt-cinq du second & du troisième.

La capitale de la province s'appelle Tai-yuen-fou. Cette p.064 ville, qui est ancienne, a environ trois lieues de circuit ; mais elle est bien déchue de l'état de splendeur où elle était, lorsque les princes du sang de la dernière famille impériale, Tai-ming-tchao, y faisaient leur résidence ; les palais qu'ils occupaient n'offrent plus qu'un amas de ruines & de tristes débris. Les seuls monuments qui restent, sont les sépultures de ces princes, qu'on voit sur une montagne voisine. Ce lieu funéraire est décoré avec magnificence ; tous ces tombeaux sont en marbre ou en pierres de taille ; ils sont accompagnés d'arcs de triomphe, de statues de héros, de différentes figures d'animaux, de lions, & surtout de chevaux : ces statues & ces figures sont distribuées avec goût & symétrie. De vieilles forêts de cyprès, plantées en échiquier, & auxquelles la hache n'a jamais touché, forment une sombre enceinte autour de ces tombeaux.

Tai yuen-fou a dans sa dépendance cinq villes du second ordre & vingt du troisième. Ses principaux articles de commerce sont des ouvrages & des ustensiles en fer, différentes sortes d'étoffes, & en particulier des tapis en façon de Turquie.

Pin-yang-fou ne le cède à la capitale, ni par la bonté de son terroir, ni par l'étendue de son ressort, qui contient six villes du second ordre & vingt-huit du troisième.

On trouve près de Ngan-y un lac dont l'eau est aussi salée que celle de la mer, & dont on tire une grande quantité de sel.

Lou-ngan-fou n'a dans sa dépendance que huit villes du troisième ordre ; mais elle est située dans un lieu agréable, & presque à la source de la rivière de Tso-tsang-ho.

Fuen-tcheou-fou, ville ancienne & commerçante, est p.065 bâtie sur les bords de la rivière Fuen-ho ; ses bains & ses fontaines, presque bouillantes,

y attirent un grand nombre d'étrangers, ce qui la rend très opulente. Une ville du second ordre & sept du troisième forment tout son district.

Tai-tong-fou est une place de guerre, bâtie près de la grande muraille. Sa situation la rend importante, parce que c'est le seul endroit exposé aux excursions des Tartares ; elle est d'ailleurs bien fortifiée, & les troupes qu'on y entretient pour sa défense, forment une nombreuse garnison. Le territoire de cette ville abonde en pierres d'azur & en herbes médicinales ; on y trouve aussi une espèce particulière de jaspe, nommé *yu-che*, qui a la blancheur & l'éclat de l'agate. Le marbre & le porphyre y sont communs, & le commerce des peaux qu'on y prépare est d'un très grand revenu. La juridiction de Tai-tong-fou est assez étendue ; elle comprend quatre villes du second ordre & sept du troisième.

@

ARTICLE X

Province de Chen-si

@

Cette province est divisée en deux parties, l'une orientale, l'autre occidentale ; elle contient huit fou ou villes du premier ordre, & cent six du second & du troisième. Elle est bornée à l'orient par le Hoang-ho, qui la sépare du Chan-si ; au midi, par les provinces de Se-tchuen & de Hou-quang ; au nord, par la Tartarie & la grande muraille, & à l'occident, par la Tartarie mongole.

Le Chen-si est une des plus vastes provinces de l'empire ; p.066 elle avait autrefois trois vice-rois ; mais elle n'en a que deux aujourd'hui, outre les gouverneurs de So-tcheou & de Kan-tcheou, qui sont les deux plus fortes places de guerre du pays. Cette province en général est très fertile, très commerçante, & très riche. Elle produit peu de riz, mais on y fait d'abondantes récoltes de froment & de millet ; elle est cependant sujette aux sécheresses, & des nuées de sauterelles dévorent quelquefois toutes ses campagnes : quelques Chinois mangent ces insectes bouillis. On tire de cette contrée une grande quantité de drogues, de la rhubarbe, du musc, du cinabre, de la cire, du miel, du charbon de terre, dont elle renferme des mines inépuisables. Elle contient aussi de riches mines d'or, que la politique empêche d'ouvrir. Le sable des torrents & des rivières en est tellement chargé, qu'une infinité de personnes ne subsistent qu'en ramassant cette poudre d'or. Les voyageurs ont remarqué que les peuples de cette contrée sont beaucoup plus polis, plus affables pour les étrangers, & ont plus de dispositions pour l'étude que les autres Chinois septentrionaux.

Si-ngan-fou, capitale de toute la province, est, après Pe-king, l'une des plus belles & des plus grandes villes de la Chine ; ses murailles sont larges, élevées, & embrassent quatre lieues de circuit ; elles sont flanquées d'un grand nombre de tours, éloignées les unes des autres d'une portée de

flèche, & entourées d'un fossé profond. Quelques-unes de ses portes sont magnifiques, & remarquables par leur hauteur.

On voit encore dans cette ville un vieux palais où demeuraient les anciens rois du Chen-si. L'étendue du pays p.067 dont ils étaient les maîtres, & la valeur de leurs peuples les avaient rendus formidables à leurs voisins. Le reste des bâtiments n'a rien de plus beau que ce qu'on voit ailleurs ; les maisons y sont, selon la coutume de la Chine, fort basses & assez mal construites, les meubles moins propres que dans les provinces méridionales, le vernis plus grossier, la porcelaine plus rare, & les ouvriers moins adroits.

Quant aux habitants du pays, ils sont en général plus robustes, plus braves, plus faits à la fatigue, & d'une taille plus avantageuse que les autres peuples de la Chine. Les principales forces des Tartares, destinées à la défense du nord de l'empire, sont en garnison dans Si-ngan-fou, sous un général de leur nation, qui, avec les soldats, occupe un quartier de la ville, séparé des autres par une muraille. On trouve dans le territoire de cette ville, une espèce singulière de chauve-souris, aussi grosses que les poules, & dont les Chinois préfèrent même la chair à celle des poules les plus délicates. C'est de là aussi que vient le blanc dont les dames se servent pour embellir leur teint.

Le père Le Comte nous apprend qu'en 1625 on déterra dans le voisinage de cette ville, une longue table de marbre qui avait été autrefois élevée en forme de monument. On y trouva dans la partie supérieure une croix bien gravée, & plus bas une inscription, partie en caractères chinois, partie en lettres syriaques, portant en substance, qu'un ange avait annoncé que le Messie était né d'une vierge en Judée ; que sa naissance fut marquée par une nouvelle étoile dans les cieux ; que des rois d'orient l'observèrent, & vinrent offrir des présents à ce divin Enfant ; qu'un chrétien, nommé Olopuen, parut à la Chine l'an p.068 de J.-C. 636, & fut favorablement reçu de l'empereur, qui ayant examiné sa loi, en reconnut la vérité & donna un

Édit en sa faveur [1]. Il paraît certain, par ce monument, que la religion chrétienne a fleuri à la Chine depuis l'an 636 jusqu'en 782, qui est l'année où l'on érigea ce monument. Le P. Le Comte dit que l'empereur qui régnait lorsqu'on le découvrit, donna ordre qu'on le conservât soigneusement dans un temple à un quart de lieue de Si-ngan-fou.

Cette capitale a trente-sept villes sous sa juridiction, six du second ordre, & trente-une du troisième.

Yen-ngan-fou compte dans son district trois villes du second ordre, & seize du troisième.

Fong-tsiang-fou n'en a que huit du second & du troisième rang.

Han-tchong-fou, ville grande & peuplée, est située sur la rivière de Han, qui arrose tout le pays de son ressort, lequel consiste en seize villes tant du second que du troisième ordre.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette contrée, c'est le chemin qu'on y a pratiqué à travers les montagnes, & qui conduit jusqu'à la capitale. Cette route fut construite par une armée dans le cours d'une expédition militaire. Elle doit étonner, soit par le nombre d'ouvriers qu'on y employa, qui montait à plus de cent mille hommes, soit par la difficulté du travail & l'étonnante promptitude avec laquelle il fut achevé. On aplanit des montagnes, p.069 on construisit des ponts qui mènent des unes aux autres, & lorsque les vallées parurent trop larges, on y dressa des piliers pour les soutenir. Ces ponts, qui forment une partie du chemin, sont en plusieurs endroits si exhaussés, qu'on ne voit qu'avec effroi le fond du précipice ; quatre cavaliers peuvent y marcher de front. On y a placé des garde-fous des deux côtés, pour la sûreté des voyageurs, & l'on a bâti, de distance en distance, le long de cette route, des villages avec des hôtelleries pour leur commodité.

Ping-leang-fou, qui est une des villes les plus considérables de la partie

[1] On peut voir l'inscription entière & l'histoire de sa découverte, dans la *Chine illustrée* de Kircher.

occidentale de la province, est située sur la rivière de Kin-ho ; le climat en est très doux ; la vue des montagnes dont elle est environnée, n'a rien que d'agréable, & les eaux dont le pays est arrosé, en rendent le séjour délicieux. Elle a sous sa juridiction trois cités du second ordre, & sept du troisième. On trouve dans ce district une vallée de trois lieues de longueur, si profonde & tout à la fois si étroite, que la lumière du jour peut à peine y pénétrer : un grand chemin, pavé en pierres carrées, occupe le fond de cette vallée.

Kong-tchang-fou est entourée de montagnes inaccessibles, où l'on voit un tombeau que les Chinois prétendent être celui de Fo-hi ; s'ils disent vrai, ce sépulcre est sans contredit le plus ancien monument qui soit dans le monde. Son ressort comprend trois villes du second rang, & sept du troisième.

Ling tao-fou & Kin-yang-fou sont deux villes ordinaires & qui n'ont rien de particulier. Deux villes du second ordre & trois du troisième relèvent de la première ; la seconde n'en a aussi que cinq sous sa dépendance.

p.070 Lan-tcheou n'est qu'une ville du second ordre, & relève de la précédente ; mais comme elle se trouve située près de la grande muraille, & qu'elle est dans le voisinage des principales portes de l'ouest, on la met au rang des cités les plus importantes de l'empire : on en a même fait la capitale de la partie occidentale de la province, & le siège du gouverneur. Son territoire est baigné par le fleuve Jaune. Des peaux qui viennent de Tartarie, & différentes espèces d'étoffes de laine, sont les seuls objets du commerce de cette ville : on y fabrique même une étoffe grossière où il n'entre que du poil de vache : on l'emploie en redingotes, pour se garantir de la neige.

@

ARTICLE XI

Province de Se-tchuen

@

La province de Se-tchuen est bornée au nord par le Chen-si, au levant par le Hou-quang, au midi par le Koei-tcheou, & au couchant par le royaume de Thibet & quelques peuples circonvoisins. Outre un grand nombre de forts & de places de guerre, on compte dans cette province dix villes du premier ordre, & quatre-vingt-huit du second & du troisième. Le grand fleuve Yang-tse-kiang traverse le Se-tchuen, qui est une province très riche, non seulement par la quantité de soie qu'elle produit, mais encore par ses mines de fer, d'étain & de plomb ; par son ambre, ses cannes à sucre ; ses pierres d'aimant & d'azur, son musc, ses chevaux qui sont très recherchés ; par sa rhubarbe & la racine de fou-lin, que les médecins chinois p.071 font entrer dans presque toutes leurs recettes ; & par mille autres productions utiles, qu'il serait trop long de nommer. Cette province, qui est très éloignée de la mer, tire tout le sel qu'elle consomme de ses montagnes, où l'on creuse des puits qui en fournissent abondamment.

La capitale du Se-tchuen, qu'on appelle Tching-tou-fou était autrefois le séjour des empereurs, & l'une des plus grandes & des plus belles villes de la Chine ; mais en 1646, elle fut presque entièrement ruinée durant les guerres civiles qui ont précédé la dernière invasion des Tartares. Ses temples, ses ponts, & les débris de ses anciens palais, sont encore pour les étrangers des objets d'admiration. Son commerce & les mœurs de ses habitants n'ont rien qui la distingue, non plus que sa situation, qui est cependant assez agréable. Le père Martini, dans son Atlas chinois, dit qu'on voit, dans le voisinage de cette ville, un oiseau rare & singulier, appelé *tong-hoa-fang*, c'est-à-dire, l'*oiseau de la fleur de tong-hoa*. Le vulgaire prétend que c'est cette fleur qui le produit, qu'il croît, qu'il vieillit & qu'il

meurt avec elle. Cette opinion ridicule vient sans doute de ce que les nuances de la fleur ont quelque ressemblance avec celles du plumage de l'oiseau.

Tching-tou-fou a dans sa juridiction six villes du second rang, & vingt-cinq du troisième.

Pao-ning-fou, Chun-king-fou & Su-tcheou-fou, sont des villes très ordinaires, que les géographes & les voyageurs ne font qu'indiquer. La première comprend sous sa juridiction dix villes, dont deux du second ordre ; la seconde neuf, dont deux du second ordre, & la troisième dix du troisième ordre.

p.072 Tchong-king-fou est une des villes les plus marchandes de la province ; elle doit en grande partie son commerce à sa situation, qui est au confluent de deux rivières remarquables, dont l'une, appelée Hin-cha-kiang ou *Sable d'or*, reçoit dans son cours toutes les eaux des montagnes qui bornent la Tartarie limitrophe ; l'autre est le Ta-kiang, qui a sa source hors de la Chine, & qu'on nomme communément Yang-tse-kiang.

Tchong-king est bâtie sur une montagne, & s'élève en amphithéâtre. L'air y est sain & tempéré ; les coffres de cannes entrelacées qu'on y fabrique, & la bonté de son poisson, n'ont pas peu contribué à la rendre célèbre. Cette ville a dans son district trois cités du second ordre, & onze du troisième.

Koei-tcheou-fou, Ma-hou-fou, Long-ngan-fou, & Tsun-y-fou sont des villes assez commerçantes ; les peuples qui habitent les montagnes de leur territoire, sont extrêmement grossiers & ignorants. Le ressort de la première comprend une ville du second ordre, & neuf du troisième ; celui de la seconde n'en contient qu'une du troisième rang ; celui de la troisième en renferme trois du même ordre ; & celui de la quatrième deux du second rang & quatre du troisième.

Tong-tchuen-fou est une place de guerre, dont les habitants sont tous de vieux soldats, qui de père en fils embrassent le métier des armes. Cette

province, outre ses villes du premier ordre, en compte aussi quelques-unes du second, qui ont plusieurs forts importants, soumis à leur juridiction. Telles sont Tong-tchouen-tcheou, Kia-ting-tcheou, & Ya-tcheou qui domine la frontière de la province du côté du Thibet.

@

ARTICLE XII

Province de Quang-tong

@

p.073 La province de Quang-tong est la plus considérable des provinces méridionales de la Chine ; elle est bornée au nord-est par le Fo-kien ; au septentrion par le Kiang-si ; au couchant par le Quang-si & le royaume de Tong-king. Tout le reste est baigné des eaux de la mer.

Le pays est mêlé de plaines & de montagnes ; les terres y sont si fertiles, qu'elles produisent deux fois l'année. Le commerce & la fécondité du sol rassemblent dans cette province tout ce qui peut contribuer aux délices de la vie ; elle fournit de l'or, des pierres précieuses, de la soie, des perles, du bois d'aigle, de l'étain, du vif-argent, du sucre, du cuivre, du fer, de l'acier, du salpêtre, de l'ébène, & quantité de bois de senteur très recherchés.

Outre une grande partie des fruits de l'Europe & de ceux qui croissent dans les Indes, elle en a plusieurs qui lui sont particuliers, tels que les *li-tchi*, les *long-yuen*, dont nous parlerons dans la suite. Toutes ses côtes sont très poissonneuses ; elles fournissent une grande quantité d'huîtres, d'écrevisses, de crabes, de tortues d'une grosseur extraordinaire. Les Chinois emploient les écailles de celles-ci pour fabriquer de très jolis ouvrages.

On nourrit dans cette province une multitude prodigieuse de canards domestiques ; les soins & l'industrie particulière avec laquelle les Chinois de cette contrée les élèvent, les ont multipliés plus que partout ailleurs ; ils en p.074 font éclore les œufs dans un four ou dans du fumier, & ils ne tiennent point cette pratique de l'Égypte. Ils en chargent un grand nombre de petites barques, & les mènent par troupeaux paître sur le bord de la mer, où, lorsque ses eaux sont basses, ces oiseaux trouvent des huîtres, des

chevrettes, & autres coquillages semblables. Ces petites flottes vont ordinairement de compagnie, & bientôt tous les canards se mêlent sur le rivage ; mais lorsque la nuit vient, il suffit de frapper sur un bassin pour les rassembler : aussitôt toutes les bandes se forment, & chacune retourne au bateau qui l'avait amenée. Les Chinois ont le secret de saler une grande quantité de chair de canards, sans qu'elle perde rien de sa première saveur ; ils savent aussi en saler les œufs, en les couvrant d'un enduit d'argile mêlé de sel. La saumure, dans laquelle on les laisserait tremper, ne pénétrerait point à travers les pores de la coque ; l'observation a fait connaître aux Chinois, que l'argile seule, chargée de sel, a cette propriété. Ces œufs salés sont très sains, & l'on en permet l'usage aux malades.

Quoique le climat de cette province soit très chaud, l'air y est pur, & le peuple robuste & sain ; il est surtout très industrieux, & l'on ne peut lui refuser d'être éminemment doué du talent de l'imitation ; il suffit de lui montrer la plupart de nos petits ouvrages d'Europe, pour qu'il en exécute de semblables avec une justesse surprenante.

Quoique cette province ait beaucoup souffert durant les guerres civiles, elle est aujourd'hui une des plus florissantes de l'empire ; & comme elle est la plus éloignée de la cour, son gouvernement est un des plus considérables. Celui qui en est le vice-roi, l'est aussi du Quang-si, & il réside à p.075 Chao-king, afin d'être plus à portée d'expédier ses ordres dans l'une & dans l'autre province. Ce gouverneur a toujours un certain nombre de troupes dont il dispose pour arrêter les courses des voleurs & des pirates, qui, sans cette précaution, se multiplieraient assez pour interrompre ou molester le commerce. C'est par la même raison qu'on a construit, le long des côtes & dans les terres, un grand nombre de forteresses, dont la plupart sont de grandes villes pourvues de nombreuses garnisons.

On divise cette province en dix contrées, qui contiennent dix villes du premier ordre, & quatre-vingt-quatre du second & du troisième.

Quang-tcheou-fou, que les Européens appellent Canton, est la capitale

de cette province, & l'une des villes les plus peuplées & les plus opulentes de la Chine ; elle est l'entrepôt de tout le commerce des Indes, & de celui que l'Europe entretient avec ce vaste empire.

L'immense quantité d'argent que les vaisseaux étrangers apportent journellement dans cette cité, y attire une foule continuelle de marchands de toutes les provinces ; en sorte qu'on est sûr de trouver dans ses magasins les productions les plus rares du sol, & ce qui sort de plus précieux des manufactures chinoises. Cette ville est d'ailleurs située sur une belle rivière, qui communique à toutes les provinces voisines par des canaux : on nomme son embouchure Hou-man, c'est-à-dire, *Porte du Tigre* ; ses bords, les campagnes qu'elle arrose, les collines même qui la dominent, sont cultivées & offrent le coup d'œil le plus agréable.

> « On commence, dit le père de Prémare, à voir ce que c'est que la Chine, quand on est entré dans la rivière p.076 de Canton. Ce sont, sur les deux bords, de grandes campagnes de riz, vertes comme de belles prairies, qui s'étendent à perce de vue, & qui sont entrecoupées d'une infinité de petits canaux ; de sorte que les barques qu'on voit souvent aller & venir de loin, sans découvrir l'eau qui les porte, paraissent glisser sur l'herbe. Plus loin, dans les terres, l'on aperçoit les coteaux couronnés d'arbres & cultivés le long du vallon ; tout cela est mêlé de tant de villages, de sites champêtres & si bien variés, qu'on ne se lasse point de regarder, & qu'on a regret de passer si vite.

On entre ensuite dans une grande ville, qui est comme un composé de trois villes différentes, séparées par de hautes murailles, mais tellement jointes, que la même porte sert pour sortir de l'une & rentrer dans l'autre. Ces trois cités réunies forment à peu près un carré ; les rues en sont longues, droites, la plupart pavées de pierres de taille & ornées d'arcs de triomphe de distance en distance ; il en est quelques-unes de couvertes, & c'est là que sont les plus belles boutiques de la ville. Les maisons n'offrent rien de remarquable, qu'une grande propreté ; elles n'ont qu'un seul étage,

& sont sans fenêtres sur la rue. Les honnêtes gens se sont porter en chaise ; le peuple remplit les rues, surtout les porte-faix, qui sont la plupart têtes, jambes & pieds nus, & on les voit tous chargés de quelque fardeau : car il n'est point d'autre commodité pour voiturer ce qui se vend & ce qui s'achète, que les épaules des hommes.

Un nombre infini de barques de toute grandeur, qui nuit & jour couvrent la rivière, y forme une espèce de ville p.077 flottante ; toutes ces barques se touchent, sont alignées, & forment des rues. Un peuple immense n'a point d'autre habitation ; chaque barque loge une famille & les enfants de ses enfants. Dès la pointe du jour, tout ce peuple sort, soit pour aller à la pêche, soit pour cultiver la terre & travailler au riz, dont on fait chaque année une double récolte.

C'est à quatre ou cinq lieues de Canton que se trouve Fo-chan, ce village célèbre, le plus grand & le plus peuplé de l'univers ; on l'appelle village, parce qu'il n'est point enfermé de murailles, & qu'il n'a point de gouverneur particulier, quoiqu'il s'y fasse un très grand commerce, & qu'il contienne plus de peuple & plus de maisons que Canton même. On donne à cette bourgade trois lieues de circuit & un million d'habitants.

A l'entrée de la baie de Canton, on trouve le célèbre port des Portugais, qu'on appelle communément Macao : il est situé sous le vingt-deuxième degré douze minutes de latitude, & à trois degrés dix-neuf minutes de longitude ouest de Pe-king. La ville est bâtie sur une péninsule, ou, si l'on veut, dans une petite île, parce qu'elle est séparée de la terre par une rivière où le flux & le reflux sont sensibles. Cette langue de terre ne tient au reste de l'île que par une gorge fort étroite, qu'on a fermée d'une muraille. Les Portugais obtinrent ce port en récompense du secours qu'ils donnèrent aux Chinois, pour chasser un fameux pirate qui infestait les mers voisines, & qui avait formé le siège de la capitale de la province ; ils l'obligèrent de se retirer à Macao, où ils le prirent & le mirent à mort.

Quelques relateurs prétendent que cette ville n'était p.078 habitée que par des voleurs, lorsque les Portugais s'y établirent, & qu'on leur permit

seulement d'y construire des maisons de chaume. Quoi qu'il en soit, ils fortifièrent cette place, l'environnèrent de bonnes murailles, & en devinrent, pour ainsi dire, les maîtres.

Macao a un gouverneur portugais & un mandarin chinois ; le palais de celui-ci est au milieu de la ville, & il y commande en chef ; la nation de l'autre paye cent mille ducats de tribut, pour avoir la liberté de choisir ses magistrats, d'exercer sa religion, & de vivre selon ses lois. Les maisons de cette ville sont bâties à l'européenne ; mais elles sont basses & ont peu d'apparence. La ville est défendue par trois forts construits sur des hauteurs ; ses fortifications sont bonnes, & garnies d'une nombreuse artillerie.

On remarque que les Portugais y ont le dimanche, lorsque les Espagnols des îles Philippines ont le samedi. Cette différence, qui a lieu pour tous les jours de la semaine, ne résulte que de la diversité des routes que suivent ces deux nations ; les Portugais, en se rendant à Macao, font voile vers l'orient, au lieu que les Espagnols, en venant de l'Amérique, dirigent leur route vers le couchant.

Chao-tcheou-fou, qui est la seconde ville de la province de Quang-tong, est située entre deux rivières navigables. Le pays qui l'entoure est très fertile en riz, en fruits, en herbages : on y nourrit de nombreux troupeaux, & ses côtes sont très poissonneuses ; mais l'air y est malsain, & des maladies contagieuses, qui y règnent ordinairement depuis la mi-octobre jusqu'au commencement de décembre, enlèvent chaque année un grand nombre d'habitants. Si p.079 cette ville a quelque célébrité, elle la doit surtout à un célèbre Monastère de bonzes qui se trouve dans son voisinage : on ne peut rien voir de plus agréable que sa situation. Du milieu de la montagne, appelée Nan-hoa, où il est placé, on découvre un désert charmant, qui s'étend dans une vaste plaine tout environnée de collines, sur la cime desquelles on a planté au cordeau des arbres fruitiers, & d'espace en espace des bocages dont le feuillage est toujours vert. La contrée d'alentour appartient au monastère, dont on fait remonter l'origine à huit ou neuf cents ans. On prétend que son fondateur pratiquait la plus

édifiante austérité. Les bonzes ses successeurs suivent très mal ses exemples ; car, quoiqu'ils fassent profession de chasteté, on dit qu'ils s'abandonnent à toutes sortes de débauches, Autrefois le peuple qui allait chez eux en pèlerinage, se plaignait fort de leurs vols & de leur brigandage ; mais on y a mis ordre, & les dévots de la province peuvent s'y rendre avec sûreté. Chao-tcheou a dans sa dépendance six villes du troisième ordre ; il croît près d'une de ses villes des roseaux noirs, dont on fabrique plusieurs espèces d'instruments qu'on croirait être d'ébène.

Nan-hiong-fou, Hoei-tcheou-fou, Tchao-tcheou-fou, & Tchao-king-fou, sont des villes célèbres par la fertilité de leur territoire & la richesse de leur commerce ; du reste on n'y voit rien de remarquable ni de curieux. La juridiction de la première ne comprend que deux villes du troisième ordre ; celle de la seconde en contient onze du second & du troisième rang ; celle de la troisième est de la même étendue ; enfin la quatrième compte dans son ressort cinq villes du second & du troisième rang.

p.080 Kao-tcheou-fou est située dans un pays riant & fertile ; on trouve dans son territoire une espèce de pierres singulières qui approchent du marbre, & qui représentent naturellement des eaux, des montagnes, des paysages & des bois ; on taille ces pierres en feuilles, & l'on en fait des tables & d'autres meubles curieux.

On pêche aussi sur ses côtes un cancre assez semblable aux nôtres ; mais il a ceci de particulier, qu'étant hors de l'eau, il se pétrifie sans rien perdre de sa forme naturelle. Kao-tcheou a dans son district une ville du second ordre & cinq du troisième.

Lien-tcheou-fou & Loui-tcheou-fou offrent deux ports assez commodes. Le territoire de la première ville confine avec le royaume de Tong-king, dont des montagnes inaccessibles la séparent, & elle a sous sa juridiction une ville du second ordre & deux du troisième. La seconde cité n'est séparée de l'île de Hai-nan, que par un petit détroit où l'on dit qu'on pêchait autrefois des perles. Le ressort de cette ville n'est pas plus étendu que celui de la précédente.

Kiun-tcheou-fou est la capitale de l'île de Hai-nan, qui dépend de la province de Quang-tong. Cette île a au septentrion la province de Quang-si ; au midi, le canal que forme le banc Paracel, avec la côte orientale de la Cochinchine ; à l'occident, ce même royaume & une partie du Tong-king ; & à l'orient, la mer de la Chine.

Son étendue, d'orient en occident, est de soixante à soixante-dix lieues, & celle du septentrion au midi, de quarante à cinquante ; ainsi cette île doit avoir à peu près cent soixante lieues de circuit.

Kiun-tcheou, sa capitale, est située sur un promontoire, p.081 & les vaisseaux viennent mouiller jusqu'au pied de ses murs. Deux sortes de mandarins y commandent, comme dans les autres contrées de la Chine ; les uns sont mandarins de lettres, & les autres mandarins d'armes ou officiers de guerre. Son ressort comprend trois villes du second ordre & dix du troisième. La plus grande partie de l'île obéit à l'empereur de la Chine ; le reste est indépendant, & habité par des peuples libres qui n'ont pas encore été subjugués. Obligés d'abandonner aux Chinois leurs plaines & leurs campagnes, ils se sont fait une retraite dans les montagnes du centre de l'île, où ils sont à couvert de toute insulte de la part de leurs voisins.

Ces peuples avaient autrefois une correspondance libre & ouverte avec les Chinois. Ils exposaient deux fois par an, dans un lieu déterminé, l'or qu'ils avaient tiré de leurs mines, avec leurs *bois d'aigle* & *de calamba*, si estimés des orientaux. Un député allait examiner sur la fronrière les toiles & les denrées des Chinois, & les principaux de ceux-ci se rendaient au lieu indiqué pour les échanges : on convenait des prix, & après que les marchandises des Chinois étaient livrées, on leur remettait fidèlement ce dont on était convenu. Les gouverneurs chinois tiraient des profits immenses de ces échanges.

L'empereur Kang-hi, informé de la quantité prodigieuse d'or que ce commerce faisait passer entre les mains de ses mandarins, défendit, sous peine de mort, à tous ses sujets d'avoir communication avec les insulaires ; cependant quelques émissaires secrets des gouverneurs voisins trouvent

encore le moyen de pénétrer chez eux ; mais ce qu'on en tire aujourd'hui par ce commerce caché, n'est rien en p.082 comparaison de ce qu'il rapportait autrefois. Les naturels de l'île sont en général très difformes, de petite taille, & d'une couleur rougeâtre ; les hommes & les femmes portent leurs cheveux passés dans un anneau sur le front, & par-dessus un petit chapeau de paille, d'où pendent des cordons qu'ils nouent sous le menton.

Leur vêtement consiste en une pièce de toile de coton noir ou bleu foncé, qui les couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux ; les femmes ont une espèce de chemisette de la même étole, & se distinguent par des raies bleues qu'elles se font avec de l'*indigo*, depuis les yeux jusqu'au bas du visage. Les uns & les autres portent des boucles d'oreilles d'or & d'argent en forme de poire, & très bien travaillées. Leurs armes sont l'arc & la flèche ; ils ont encore un coutelas qu'ils portent dans un petit panier attaché derrière eux à la ceinture ; c'est le seul instrument dont ils se servent pour exécuter leurs ouvrages de charpente, ou pour couper les bois & les broussailles, lorsqu'ils traversent les forêts.

Parmi les animaux que l'île produit, on distingue une espèce curieuse de grands singes noirs, qui ont les traits & la figure de l'homme ; on prétend qu'ils sont très amoureux des femmes. On y trouve aussi des corbeaux ornés de cravates blanches ; des étourneaux qui portent sur le bec une petite lunette, des merles d'un bleu foncé avec deux oreilles jaunes, élevées d'un demi-pouce, & une foule d'autres oiseaux remarquables par leurs couleurs & leur chant.

Outre les mines d'or & d'azur qui enrichissent l'île de Hai-nan, on y voit quantité de bois rares & précieux. Le prédécesseur de l'empereur actuel en fit transporter jusqu'à Pe-king, avec des frais immenses, pour orner un p.083 palais qu'il destinait à sa sépulture. Le plus estimé, appelé par les gens du pays Hoa-li, & par les Européens bois de rose ou de violette, à cause de son odeur, est un bois incorruptible, & d'une beauté que rien n'égale ; aussi est-il réservé pour le service de l'empereur.

L'île de Hai-nan a mérité par sa situation, par sa grandeur & par ses

richesses, d'être mise au rang des îles considérables de l'Asie.

Non loin de là est une autre petite île, appelé communément San-cian ; elle est célèbre par la mort de Saint-François Xavier. On y voit encore son sépulcre ; ce tombeau est placé sur une colline, au pied de laquelle est une plaine couverte de bois d'un côté, & de l'autre ornée de plusieurs jardins. Cette île n'est point déserte, comme quelque voyageurs l'ont publié ; on y trouve cinq villages, dont les habitants sont de pauvres pêcheurs qui ne vivent que de riz & de poisson.

@

ARTICLE XIII

Province de Quang-si

@

Cette province est située entre celles de Quang-tong, de Hou-quang, de Koei-tcheou, d'Yun-nan, & le royaume de Tong-king ; elle n'est comparable aux autres provinces, ni pour la grandeur, ni pour le commerce ; cependant elle produit du riz en si grande abondance, qu'elle en fournit pendant six mois à la province de Quang-tong, qui sans ce secours, serait dans l'impuissance de faire subsister ses nombreux habitants. Comme les montagnes dont elle est p.084 couverte, principalement vers le septentrion, abondent en mines d'or, d'argent, de cuivre & d'étain, un gouverneur d'une ville du premier ordre présenta, il y a quelques années, un mémoire à l'empereur, où il détaillait les précautions qu'on pouvait prendre pour parer aux inconvénients qui pourraient résulter de l'exploitation de ces mines : il marquait, entre autres choses, que les gens du pays s'offraient à les ouvrir à leurs frais, & qu'on n'admettrait à ce travail aucun ouvrier qui n'eût une patente de son mandarin, & qui ne donnât quatre répondants de sa conduite.

L'empereur ayant lu ce mémoire, le renvoya au Hou-pou, ou cour des finances, pour l'examiner. Ce tribunal souverain, après avoir délibéré, approuva ce qui était contenu dans l'écrit ; mais il voulut, suivant ce qui s'était pratiqué autrefois en pareille occasion, qu'on donnât quarante pour cent à l'empereur, & cinq pour cent aux officiers & aux soldats qui présideraient à l'exploitation. Dans la suite, le prince se réserva les mines d'or, & les fit ouvrir lui-même à ses frais.

Il croît dans cette province un arbre assez singulier ; au lieu de moelle, il renferme une chair molle dont on fait de la farine ; on prétend que le pain en est assez bon. Outre les perroquets, les porc-épics & les rhinocéros, on y trouve une quantité prodigieuse d'animaux sauvages, de gibier d'oiseaux rares, & d'insectes particuliers.

La province contient douze villes du premier ordre, quatre-vingt du second & du troisième.

Quei-ling-fou, qui, en est la capitale, tire son nom d'une fleur appelée quei ; cette fleur vient sur un arbre dont les feuilles ressemblent à celles du laurier ; elle exhale p.085 une odeur si agréable & si douce, que tout le pays en est parfumé.

Quei-ling-fou est située sur le bord d'une rivière qui se jette dans le Ta-ho ; mais elle coule avec tant de rapidité, & parmi des vallées si étroites, qu'elle ne peut être navigable, ni d'aucune utilité pour le commerce. La ville est grande, & presque toute bâtie sur le modèle de nos anciennes forteresses ; mais elle est de beaucoup inférieure à la plupart des autres capitales.

On trouve dans son territoire un grand nombre d'oiseaux dont les couleurs sont si vives & si variées, que pour rehausser l'éclat des soies on entrelace leurs plumes, qui sont d'un éclat & d'une beauté inimitable. Quei-ling a sous sa juridiction deux villes du second ordre, & sept du troisième.

Les autres villes de la province n'ont rien de particulier ; leurs noms sont Lieou-tcheou-fou Kin-yuen-fou, Se-nguen-fou, Ping-lo-fou, Ou-tcheou-fou, Sin-tcheou-fou, Nan-ning-fou, Tai-ping-fou, Se-ming-fou, Tchin-ngan-fou & Se-tchin-fou.

Toutes ces villes ensemble ont dans leur ressort trente villes du second ordre, & quarante-une du troisième.

@

ARTICLE XIV

Province d'Yun-nan

@

La province d'Yun-nan et bornée au nord par le Se-tchuen & les terres du Thibet, à l'ouest par les royaumes d'Ava &de Pegou, au midi par ceux de Laos & de Tong-king, & à l'est par les provinces de Quang-si & de Koei-tcheou.

p.086 Cette province passe pour une des plus fertiles & des plus opulentes de la Chine, & ses habitants ont la réputation d'être courageux, robustes, affables, & fort amateurs des sciences, qu'ils cultivent avec succès. Ses rivières, ses mines d'or, de cuivre & d'étain, son ambre, ses rubis, ses saphirs, ses agates, ses perles, ses pierres précieuses, son marbre, son musc, sa soie, ses éléphants, ses chevaux, ses gommes, ses plantes médicinales, & son lin, lui ont acquis une célébrité qui la rend respectable aux Chinois. Son commerce est immense, ainsi que ses richesses qu'on dit être inépuisables.

Cette province a dans sa juridiction vingt-une villes du premier ordre, & cinquante-cinq du second & du troisième.

Yun-nan-fou, qui en est la capitale, était autrefois remarquable par son étendue & la beauté de ses bâtiments publics. On y voyait des édifices superbes, de vastes jardins, des mausolées, des arcs de triomphe, & des places bien décorées ; mais les Tartares ont détruit ces monuments dans leurs diverses invasions, & la ville n'est plus aujourd'hui qu'une cité fort ordinaire, ce qui n'empêche pas que le gouverneur de la province n'y fasse sa résidence. Elle compte dans son ressort quatre villes du second ordre, & sept du troisième.

Comme en ne trouve rien de particulier dans les autres, nous ne ferons que les indiquer ; leurs noms sont : Ling-ngan-fou, Ta-li-fou, Tchou-hiung-fou, Tchin-kiang-fou, King-tong-fou, Quang-nan-fou, Quang-si-fou, Chun-

ning-fou, Ku-tsing-fou, Yao-ngan-fou, Ko-kong-fou, Vou-ting-fou, Li-kiang-tou-fou, Yuen-kiang-fou, & Mong-hoa-fou. La sixième, la septième, la neuvième, la p.087 quatorzième, la quinzième, & la seizième de ces villes, sont sans juridiction. Toutes les autres ensemble ne comprennent dans leur ressort que vingt-une villes du second ordre, & seize du troisième.

@

ARTICLE XV

Province de Koei-tcheou

@

Cette province est une des plus petites de la Chine ; elle a le Quang-si au midi, le Hou-quang au levant, au nord le Se-tchuen, & le Yun-nan au couchant. Tout le pays est presque inculte, & couvert de montagnes inaccessibles. Cette province est pour les Chinois, ce que la Sibérie est pour les Russes ; les peuples qui l'habitent sont des montagnards accoutumés à l'indépendance, & qui semblent former un corps de nation séparé ; ils ne sont guère moins féroces que les animaux sauvages au milieu desquels ils vivent.

Les mandarins & les gouverneurs qu'on envoie dans cette province, sont quelquefois des Grands disgraciés qu'on a quelque intérêt à conserver, soit à cause de leurs alliances, soit à cause des services qu'ils peuvent avoir rendus à l'État. On leur confie de nombreuses garnisons, pour contenir dans le devoir les naturels du pays ; mais ces troupes ne suffisent pas, & la cour désespère de pouvoir jamais réduire sous son joug ces indociles montagnards.

Elle renouvelle souvent ses tentatives pour les soumettre, & fait de temps en temps construire de nouveaux forts dans leur pays ; mais ces peuples, qui n'ignorent pas ses devins, se tiennent cachés dans les montagnes, & n'en p.088 sortent que pour détruire les ouvrages des Chinois, ou pour ravager leurs terres.

On ne fabrique dans cette contrée, ni étoffes de soie, ni toiles de coton ; mais il y croît une certaine herbe qui ressemble assez à notre chanvre, & dont on fait des habits d'été. On y trouve aussi des mines d'or, d'argent, de mercure & de cuivre, & c'est de ce dernier métal qu'on fait la petite monnaie qui a cours dans l'empire.

Cette province contient dix villes du premier rang, dont Koei-yang est la capitale, & trente-huit du second & du troisième. On prétend que Koei-yang était jadis la demeure d'anciens rois : on y voit encore des restes de temple & de palais qui annoncent son ancienne splendeur ; mais on néglige ces monuments, qui tombent & se détruisent insensiblement.

Les Chinois de cette province, plus occupés du soin de se défendre des entreprises des montagnards, que de conserves des débris, semblent ne faire aucun cas de ces précieuses ruines. Leurs maisons sont bâties de terre & de briques, & la plupart de leurs villes ne sont, pour ainsi dire, que des ras de chaumières mal distribuées ; les neuf autres cités sont Se-tcheou, Se-nan, Tchin-yuen, Che-tsien, Tong-gin, Ngan-chan, Tou-yun, Ping-yuen, & Ouei-ning.

Quelques-unes de ces villes sont situées sur le bord de rivières agréables, & dans des vallées fertiles : on trouverait même dans cette province une grande quantité de terres dont le produit serait considérable, si elles étaient vivifiées par la culture ; mais la crainte qu'inspirent les montagnards, retient les Chinois dans le voisinage des forteresses. Le Koei-heou fournit les meilleurs chevaux de la Chine ; on y élève p.089 d'immenses troupeaux de vaches & de cochons, & l'on y trouve partout des poules sauvages dont le goût est exquis.

*

En donnant la description des quinze provinces de la Chine, nous nous sommes contentés d'indiquer les principales villes qu'elles renferment. L'auteur d'*Yu le Grand & Confucius* en a donné le nombre total, d'après le relevé qu'un habile mandarin, dit-il, en a fait imprimer pour l'usage du gouvernement. Quoique, nous ne garantissions pas l'exactitude de cette notice des villes & principaux monuments de la Chine, nous croyons cependant qu'elle peut ici trouver sa place.

On compte quatre mille quatre cent deux villes murées, qui se divisent en deux classes, les *civiles* & les *militaires*. La classe des civiles en contient

deux mille quarante-cinq, & celle des militaires deux mille trois cent cinquante-sept. Les civiles sont encore divisées en trois ordres ; savoir, cent soixante-quinze du premier rang, que les Chinois appellent *fou*, deux cent soixante dix du second rang, qu'on nomme *tcheou*, & cent soixante du troisième, qui portent le titre d'*hien*.

Les villes militaires sont distinguées en sept classes ; on en compte six cent vingt-neuf de la première, cinq cent soixante de la seconde, trois cent onze de la troisième, trois cents de la quatrième, cent cinquante de la cinquième, cent de la sixième, & trois cents de la septième. Quelques-unes de ces villes militaires servent à loger les soldats, auxquels on assigne dans le voisinage une certaine quantité de terres pour leur entretien. Les frontières & les côtes sont défendues par quatre cent trente-neuf châteaux, tenus en bon état & très bien fortifiés. On compte en outre, le long de ces p.090 mêmes côtes, deux mille neuf cent vingt bourgs, dont un grand nombre égale en grandeur & en population plusieurs villes murées. Quant aux bourgs & aux villages répandus dans l'intérieur des terres, on assure qu'ils sont innombrables, la plupart riches, commerçants, & bien peuplés.

Les établissements publics répondent à la grandeur & à l'étendue de l'empire : on compte onze cent quarante-cinq hospices royaux, ou lieux de logement, destinés à l'usage des mandarins, des préfets des provinces, des officiers de la cour, de courriers, & de tous ceux qui voyagent aux dépens de l'empereur. Les tours, les arcs de triomphe, & les autres monuments publics élevés à la gloire des bons rois & à celle des hommes illustres, sont au nombre de onze cent cinquante-neuf. Les vertus des femmes, comme celles des hommes ont droit à la Chine aux honneurs publics ; on y voit deux cent huit monuments consacrés à la mémoire d'un certain nombre d'entre elles, qui, par leur modestie, leur pudeur, & leur attachement aux devoirs de leur sexe, ont mérité l'estime & la vénération de leurs concitoyens. Deux cent soixante-douze bibliothèques célèbres sont continuellement ouvertes aux savants & aux lettrés ; les gymnases ou

collèges, établis par Confucius, & ceux qu'on a fondés en son honneur, sont aussi multipliés que les cités & les bourgs.

@

LIVRE II

LA TARTARIE CHINOISE

@

p.091 La Tartarie chinoise est bornée au nord par la Sibérie ; au levant par le golfe de Kamtchatka, & par la mer orientale ; au midi par la Chine ; & au couchant par les Tartares Kalmouks, établis entre la mer caspienne & Casghar. Les différents peuples qui l'habitent aujourd'hui, étaient autrefois compris sous le nom général de Tartares *Moungales* ou *Moungous*, nation terrible & belliqueuse, qui, d'une part, conquit l'Indostan, sous la conduite du fameux Zinghiskan, & de l'autre, soumit la Chine. Ce fut au treizième siècle que les Moungales s'emparèrent de ce dernier empire ; mais après y avoir régné pendant cent ans, ils en furent chassés par les Chinois en 1368. Les fugitifs prirent différentes routes ; les uns allèrent s'établir vers la mer orientale, entre la Chine & la rivière Saghalien ; les autres tournèrent au couchant vers leur premier pays, où s'étant mêlés aux Moungales qui y étaient restés, ils reprirent bientôt la même manière de vivre que leurs anciens compatriotes. Ceux qui s'établirent à l'orient, ayant trouvé le pays presque désert & sans habitants, y conservèrent les mêmes mœurs qu'ils avaient apportées de la Chine. Ainsi ces deux nations moungales diffèrent aujourd'hui par le langage, par leur gouvernement, leur religion, & leurs usages. Ceux de l'occident ont retenu leur ancien nom de Tartares Moungales ou Moungous ; les autres sont connus sous le nom de p.092 Mantcheoux ou Tartares orientaux. La Tartarie chinoise se divise donc en deux parties, l'orientale & l'occidentale.

@

ARTICLE PREMIER

Tartarie chinoise orientale

@

Cette partie s'étend, du midi au septentrion, depuis le 41e degré de latitude septentrionale, jusque vers le 55e degré ; & de l'occident à l'orient, environ depuis le 137e degré de longitude, jusqu'à la mer orientale. Elle est bornée au nord par la Sibérie ; au midi, par le golfe de Leao-tong & la Corée ; l'orient, par la mer orientale ; & à l'occident, par le pays des Moungous.

Les Tartares qui s'y retirèrent après leur expulsion de la Chine en 1368, se mirent d'abord à bâtir des villes, des bourgs, des villages, & à cultiver les terres, à l'exemple des Chinois parmi lesquels ils avaient vécu : ainsi la plupart ont des demeures fixes, & sont beaucoup plus civilisés que le reste de la nation moungale. Ils furent d'abord gouvernés par des Kans particuliers, indépendants les uns des autres ; mais depuis que celui de Ningouta, qui était le plus puissant d'entre eux, s'est séparé de la Chine, vers le milieu du siècle dernier, l'empereur, qui est encore un de ses descendants, a soumis à sa domination tous les autres Kans de cette partie de la Tartarie. Ce prince la gouverne immédiatement par lui-même, & y envoie des préfets & des officiers comme dans les autres provinces de l'empire.

Le pays des Tartares mantcheoux se divise en trois grands départements, que nous allons faire connaître. p.093

Département de Cheng-yang ou Moug-den

Le premier de ces départements est celui de Cheng-yang ; il comprend tout l'ancien Leao-tong, & s'étend jusqu'à la grande muraille qui le borne au midi ; il est renfermé à l'orient, au nord, & à l'occident par une palissade plus propre à défendre le pays contre les invasions nocturnes de quelques

voleurs, qu'à arrêter la marche d'une armée. Elle n'est construite que de pieux de sept à huit pieds de hauteur, sans levée de terre, sans fossé, ni le moindre ouvrage de fortification. Les portes ne valent pas mieux, & ne sont gardées que par quelques soldats.

Cheng-yang ou Moug-den est la capitale de tout le pays ; les Tartares mantcheoux ont pris soin de l'orner de plusieurs édifices publics, & de la pourvoir de magasins d'armes & de vivres. Ils la regardent comme le chef-lieu de leur nation ; & depuis que la Chine leur est soumise, ils y ont établi les mêmes tribunaux qu'à Pe-king, excepté celui qu'on nomme Li-pou. Ces tribunaux ne sont composés que de Tartares ; on y juge souverainement, & tous les actes s'y dressent en caractères & en langage mantcheoux.

Moug-den est bâtie sur une hauteur ; quantité de rivières fertilisent le pays qui l'environne. Elle peut être considérée comme une double ville, dont l'une est renfermée dans l'autre. La ville intérieure contient le palais de l'empereur, les hôtels des premiers mandarins, les cours souveraines & les différents tribunaux. La ville extérieure est habitée par le commun du peuple, les artisans, & toutes les personnes qui, par leurs emplois ou leurs professions, ne sont pas obligées d'avoir leurs logements dans la ville intérieure. p.094 Celle-ci a près d'une lieue de circonférence, & les murailles qui enferment les deux villes, ont plus de trois lieues de tour ; ces murailles ont été rebâties à neuf en 1631, & réparées plusieurs fois sous le règne de Kang-hi.

Près des portes de la ville sont deux magnifiques sépultures des premiers empereurs de la famille régnante ; elles sont bâties à la chinoise, & enfermées d'une muraille épaisse garnie de créneaux. La garde en est confiée à plusieurs mandarins mantcheoux, qui, dans des temps marqués, sont obligés de pratiquer certaines cérémonies d'usage ; devoir dont ils s'acquittent avec les mêmes témoignages de respect & de vénération que si leurs maîtres étaient encore vivants.

Les autres villes de cette province sont peu considérables ; la plupart sont presque désertes, mal bâties, sans avoir d'autre défense qu'un mur ou

à demi-ruiné ou construit de terre battue. Il faut cependant distinguer la ville de Fang-hoang-tching qui est assez peuplée, & que sa situation, sur la frontière de Corée, rend très marchande. Comme elle est la porte de ce royaume, c'est par là que doivent passer les envoyés du roi, & ceux de ses sujets qui veulent commercer dans l'empire. Cette raison y attire un grand nombre de Chinois ; plusieurs même se sont établis dans un des faubourgs, où ils ont fait construire d'assez belles maisons : ils sont en quelque sorte les facteurs des autres négociants des provinces.

Cette province renferme beaucoup de montagnes, dont quelques-unes produisent des métaux & des bois propres à bâtir. Les terres, en général, y sont fertiles en froment, millet, légumes, & coton ; elles nourrissent d'immenses p.095 troupeaux de bœufs & de moutons. On y recueille peu de riz ; mais la plupart des fruits de l'Europe y croissent en abondance.

Département de Kirin

Kirin, second département de la Tartarie chinoise orientale, est borné au nord par le fleuve Saghalien ; au levant, par la mer ; au sud, par la Corée ; & au couchant, par la palissade de la province de Leao-tong. Ce pays, que la grande quantité de forêts qui s'y trouvent rend extrêmement froid, n'est presque point habité : on n'y rencontre que trois ou quatre villes mal bâties, & entourées d'une simple muraille de terre. C'est dans ces cantons que croît la précieuse plante de gin-seng, & que l'empereur envoie les criminels que les lois condamnent à l'exil.

Kirin, située sur le fleuve Songari, qui prend en cet endroit le nom de Kirin, est le lieu de la résidence d'un général mantcheou, qui jouit de tous les droits de vice-roi ; il commande aux mandarins, & a l'inspection sur toutes les troupes. En remontant le même fleuve, vers le nord-ouest, on trouve à quarante-cinq lieues la ville de Petouné, moins considérable encore que la précédente ; elle n'est presque habitée que par des soldats tartares & par des Chinois condamnés à l'exil. La troisième ville, qui est considérée comme le berceau de la famille impériale régnante, s'appelle

Ningouta. Cette cité est entourée d'une muraille de bois ; ce sont de simples pieux fichés en terre, qui se touchent les uns les autres, & qui ont vingt pieds de hauteur. Outre cette enceinte, il en est une autre qui est extérieure, & qui a une lieue de circonférence ; cette seconde p.096 enceinte est aussi faite de pieux ; elle est percée de quatre portes, qui correspondent aux quatre points cardinaux. Cette ville est le séjour d'un lieutenant-général mantcheou, dont la juridiction s'étend sur les terres voisines & sur tous les villages des Yupi-tase, & de quelques autres petites nations qui habitent sur les bords de la rivière Ousouri, du fleuve Saghalien, & le long des côtes de la mer.

Ces Tartares Yupi-tase sont d'un caractère paisible ; mais lourds & grossiers, sans politesse, sans aucune teinture des lettres, & même sans aucun culte de religion. Ils ne sèment ni riz ni froment, mais seulement un peu de tabac, dans quelques arpents de terre qui environnent leurs villages. D'immenses forêts, presque impénétrables, couvrent le reste des terres, & produisent des nuées d'insectes importuns, qu'on ne chasse qu'à force de fumée.

Il faut que la rivière Ousouri, dont ces peuples habitent les bords, soit extrêmement poissonneuse, puisqu'ils n'ont pour tout aliment que la chair des poissons qu'ils y pêchent, & dont ils réservent les peaux pour se faire des habits. Ils savent passer ces peaux, les teindre en trois ou quatre couleurs, les découper proprement, & les unir avec tant de dextérité, qu'on les croirait d'abord cousues avec du fil de soie ; ce n'est qu'en défaisant quelques-unes de ces coutures, qu'on s'aperçoit que ce fil n'est qu'une courroie très fine, formée d'une peau extrêmement mince. La forme de leurs habits est la même que celle des vêtements Mantcheoux. Leurs femmes attachent au bas de leurs longs manteaux des pièces de monnaie, des grelots, dont le bruit avertit de leur arrivée ; elles partagent leurs cheveux en plusieurs tresses, qu'elles laissent pendre sur leurs épaules ; p.097 toutes ces tresses sont chargées de petits miroirs, d'anneaux, & autres bagatelles semblables.

Ces Tartares emploient tout l'été à la pêche ; ils se servent ordinairement de dards pour percer les gros poissons, & de filets pour prendre les autres. Leurs barques sont petites, & leurs canots ne sont faits que d'écorces d'arbre, si bien cousues, que l'eau ne peut y pénétrer. D'une partie du poisson qu'ils prennent, ils fabriquent l'huile qu'ils brûlent dans leurs lampes ; l'autre leur fournit leur nourriture journalière ; ils en sèchent au soleil. une troisième partie, qu'ils réservent pour l'hiver, temps où les glaces ne leur permettent plus la pêche. Une singularité qui rend ce peuple forcément ichtyophage, c'est que la chair des animaux, dont les espèces sont d'ailleurs très rares dans ce pays, est d'un goût qui n'est pas supportable. Un des missionnaires, auxquels nous devons la carte de la Tartarie, ne pouvait croire cette particularité.

> « Nous fîmes, dit-il, chercher un petit cochon, dont la chair est celle qu'ils estiment le plus ; nous le fîmes apprêter à la manière ordinaire : mais dès que nous en eûmes goûtés, nous fûmes obligés de le renvoyer ; les valets mêmes, tout affamés qu'ils étaient de viande, parce qu'ils ne vivaient depuis longtemps que de poisson, n'en purent souffrir le mauvais goût.

Les chiens, dans cette contrée, sont très estimés & méritent de l'être ; on les attèle aux traîneaux, qu'ils tirent & conduisent sur les rivières glacées.

> « Nous rencontrâmes, dit le même missionnaire que nous venons de citer, une Dame d'Ousouri, qui revenait de Pe-king ; elle nous dit qu'elle avait cent chiens pour son traîneau : p.098 un qui est fait à la route, va devant ; ceux qui sont attelés le suivent sans se détourner, & s'arrêtent en certains endroits, où on les remplace par d'autres, pris dans la troupe venue en laisse ; elle nous protesta qu'elle avait fait souvent de suite cent lys chinois, c'est-à-dire, dix de nos grandes lieues.

Au delà des Tartares Yupi-tase, sont les Tartares Ketcheng-tase, qui habitent l'un & l'autre bord du Saghalien-oula, & s'étendent jusqu'à l'océan

oriental. Ce pays, qui a près de cent cinquante lieues d'étendue, n'est couvert que de médiocres villages, la plupart placés sur les bords du fleuve. La langue de ces Tartares n'est pas la même que celle des Mantcheoux ; on la distingue sous le nom de Fiatta : il est vraisemblable que c'est celle que parlent les autres Tartares plus septentrionaux, qui habitent au delà de l'embouchure du fleuve Saghalien.

Les Tartares Ketcheng-tase ne se sont point raser la tête comme les autres sujets de l'empire ; ils portent les cheveux attachés par un nœud de ruban, ou enfermés dans une bourse derrière la tête. Ils paraissent moins grossiers que les précédents ; ils s'occupent beaucoup de la chasse des martres, & sont obligés de donner un certain nombre de ces peaux en tribut.

C'est à ces Tartares qu'on doit, depuis quelques années, la connaissance d'une grande île située vis-à-vis l'embouchure du Saghalien-oula, & qui paraît s'étendre vers le nord, depuis le 51e degré jusqu'au 54e. Ils apprirent que cette île était peuplée d'habitants, dont la manière de vivre était à peu près conforme à la leur, & qu'ils commerçaient depuis longtemps avec ceux qui demeurent p.099 sur la côte occidentale. L'empereur envoya quelques Mantcheoux, pour prendre une connaissance plus détaillée de l'île. Ceux-ci la parcoururent, à l'exception de la partie australe ; mais ils ne purent que recueillir les noms de la plupart des villages où ils passèrent ; le défaut de commodités les força de revenir plus tôt qu'ils ne se l'étaient proposé. Ils ont seulement rapporté que ces insulaires ne nourrissent ni chevaux, ni autres bêtes de charge ; qu'ils ont cependant en plusieurs endroits une espèce de cerf domestique, dont ils se servent pour tirer leurs traîneaux. Cet animal, d'après la description qu'ils en ont faite, est évidemment le renne de Laponie & de Norvège : ils assurèrent encore qu'ils n'avaient point entendu parler, dans cette île, de la terre de Yesso ; celle-ci, en effet, doit être placée cinq ou six degrés plus bas vers le sud.

Département de Tçitcicar

Le plus septentrional des trois départements de la Tartarie chinoise orientale est celui de Tçitcicar, ville moderne, bâtie par l'empereur de la Chine, pour assurer ses frontières contre les Moscovites. Cette contrée est occupée par différentes tribus tartares, dont les principales sont les Mantcheoux, les Solons, & les Tagouris, anciens habitants du pays. Ces deux dernières tribus se sont soumises aux Mantcheoux, en implorant leur secours contre les Moscovites, qui, avec des barques armées, passant du Saghalien-oula dans le Songari-oula, couraient sur toutes les rivières qui se jettent dans l'un ou l'autre fleuve, & se faisaient redouter de toutes les nations tartares, voisines de leurs bords.

p.100 La ville de Tçitcicar est environnée d'une double enceinte, la première formée de pieux fort serrés, la seconde construite en terre. La première enceinte est occupée par les tribunaux & la maison du général tartare ; dans la seconde logent les soldats de la garnison tartare, ainsi que les marchands & les artisans, dont la plupart sont des Chinois, ou attirés par l'appât du commerce, ou condamnés à l'exil. Les maisons des uns & des autres ne sont que de terre, & forment des rues médiocrement larges. La juridiction du général de Tçitcicar s'étend sur les nouvelles villes de Merguen & de Saghalien-oula-hotun (ville du fleuve noir) ; celle-ci est la plus peuplée, la plus riche, & la plus importante par sa situation. Elle occupe le bord austral du fleuve Saghalien, domine une plaine où l'on a bâti plusieurs villages, & assure aux Tartares mantcheoux la possession de déserts très vastes, couverts de bois, où l'on trouve une grande quantité de martres zibelines. Les Moscovites se seraient bientôt emparés de cette chasse, si la forteresse de Yacsa, qu'ils avaient construite un peu plus haut, sur le fleuve Saghalien, avait pu subsister ; mais par le Traité de paix, conclu en 1689 entre la Russie & la Chine, il fut arrêté qu'elle serait démolie, pour ôter tout sujet de plainte & d'ombrage aux chasseurs tartares. Cet accord n'empêche cependant pas ceux-ci-de faire une garde exacte sur leur territoire ; ils entretiennent des vedettes fort avancées, &

ont un certain nombre de barques armées sur le fleuve Saghalien.

Les Tagouris, qui paraissent être les plus anciens habitants de ce pays, sont de haute taille, d'une constitution vigoureuse, & accoutumés au travail. Ils se construisent des p.101 maisons, ils sèment des grains & cultivent la terre, quoiqu'ils aient été de tout temps environnés de Tartares qui n'habitent que sous des tentes & ne connaissent point l'agriculture.

Les Tartares Solons sont plus robustes encore, plus braves & plus adroits : ils sont presque tous chasseurs ; leurs femmes montent à cheval, manient l'arc & le javelot, & vont à la chasse des cerfs & des autres bêtes fauves. C'est ordinairement vers le commencement d'octobre que ces Tartares partent pour la chasse des martres zibelines, vêtus d'une robe courte & étroite, faite de peau de loup ; ils se couvrent la tête d'une calotte de la même peau, & portent l'arc sur le dos. Ils conduisent avec eux quelques chevaux chargés de sacs de millet & de leurs longs manteaux de peaux de renard ou de tigre, dont ils s'enveloppent pour se défendre du froid, surtout pendant la nuit. Leurs chiens sont dressés à cette chasse ; ils savent grimper sur les roches les plus escarpées, & connaissent toutes les ruses des martres.

Les peaux des martres de ce pays sont très estimées, parce qu'elles passent pour être de durée & d'un excellent usage ; mais combien de dangers & de fatigues ne coûtent-elles pas aux chasseurs ? Ni les froids rigoureux d'un hiver qui gèle les plus grandes rivières, ni la rencontre fréquente des tigres qu'il faut combattre, ni la mort de leurs compagnons, ne les empêchent pas de retourner chaque année à cette chasse périlleuse. Les plus belles peaux sont destinées pour l'empereur, qui en achète un certain nombre à un prix fixé ; les autres se vendent assez chèrement, même dans le pays : on n'en trouve point d'ailleurs une grande quantité, parce que la plupart sont d'abord achetées par les mandarins qui sont sur les lieux, & par les marchands de Tçitcicar.

p.102 On pêche aussi des perles dans quelques rivières qui se perdent dans le Saghalien-oula : cette pêche n'exige pas beaucoup d'apprêts.

Comme ces petites rivières sont peu profondes, les pêcheurs s'y jettent hardiment, & ramassant au hasard toutes les huîtres qu'ils rencontrent, ils ressautent sur le rivage. La pêche de ces perles appartient à l'empereur ; mais la plupart sont petites & n'ont point une belle eau : on en trouve de plus belles & en plus grande quantité dans d'autres rivières de Tartarie, qui se jettent dans la mer orientale. Chaque année l'empereur envoie à cette pêche un certain nombre de Tartares, choisis dans les huit bannières. Les trois premières bannières, qui sont les plus nombreuses & les plus distinguées, fournissent trente trois bandes ; les cinq autres bannières en fournissent trente-six. Chaque bande a son chef & son sergent ; trois officiers majors les commandent toutes ; certains marchands qui se connaissent en perles, les accompagnent. Toutes ces bandes, pour avoir la permission de faire la pêche, doivent chaque année donner à l'empereur onze cent quatre perles ; c'est le tribut fixé. Les trois premières bannières en donnent cinq cent vingt-huit, & les cinq dernières cinq cent soixante-seize. Celles qu'ils présentent doivent être nettes & sans défaut, autrement on les leur rend, & on en exige d'autres. Quand ces pêcheurs sont de retour, on examine les perles qu'ils apportent : s'il y en a peu, les officiers sont punis comme coupables de négligence ; on leur retranche une année de leurs appointements, ou bien on les casse. En 1715, plus de six cents hommes furent employés à cette pêche, qui ne réussit point ; à peine eurent-ils ce qu'ils devaient donner à l'empereur, p.103 au moins selon leur déclaration ; mais on n'est pas obligé de croire que leur déclaration soit toujours fort exacte.

Les Mantcheoux, répandus dans la Tartarie chinoise orientale, n'ont ni temples, ni idoles ; ils n'adorent, ainsi qu'ils s'expriment, que l'*empereur du ciel*, auquel ils offrent des sacrifices. Mais depuis qu'ils sont entrés dans la Chine, quelques-uns d'entre eux adorent le Dieu Fo, & d'autres idoles révérées dans l'empire ; ils sont cependant beaucoup plus attachés à leur ancienne religion, qu'ils regardent comme le principe de leur grandeur actuelle, & la source de la prospérité de leurs armes.

Les nations pauvres & obscures, devenues conquérantes, ont presque toujours la folle ambition de se fabriquer une origine illustre. Dès que les Tartares mantcheoux se virent maîtres de la Chine, ils se donnèrent une extraction céleste, & mirent un dieu à la tête de leur race. Voici ce qu'ils racontent de leur premier souverain, & ce qu'on lit dans leurs livres les plus authentiques.

> « Au dessus de la montagne blanche, vers le lieu d'où le soleil se lève, il existe un lac renommé, qui porte le nom de Poulkouri, ainsi que la partie de la montagne sur laquelle il est placé. Nous avons appris par la tradition, que la fille du Ciel étant descendue sur les bords de ce lac, goûta d'un fruit rouge, l'avala, conçut & mit ensuite au monde un fils de la même nature qu'elle. Comme cet enfant miraculeux était rempli des dons célestes, il parla dès le moment de sa naissance. Sa figure était admirable ; tout en lui respirait la grandeur & la majesté. Devenu grand, il s'amusait quelquefois à parcourir le lac, dans un tronc d'arbre qui était creusé p.104 en forme de nacelle. Il arriva un jour qu'il se laissa aller au courant de l'eau ; la nacelle qui le portait s'arrêta d'elle-même à cet endroit de la rivière qui sert de port aux peuples des deux côtes, & d'entrepôt pour leurs différentes marchandises. Aux environs de ce lieu, il se tenait chaque jour des assemblées tumultueuses pour l'élection d'un souverain. Trois chefs de famille se disputaient entre eux l'honneur de commander aux autres ; chacun d'eux avait ses partisans, qui étaient à peu près égaux en nombre & en forces, ce qui était cause qu'ils ne pouvaient s'accorder, personne ne voulant céder, & tout le monde regardant son parti comme le meilleur. Quelqu'un de la troupe s'étant détaché pour venir puiser de l'eau dans la rivière, vit avec admiration le jeune étranger. Après l'avoir contemplé quelques moments, il retourna sur ses pas, & courut vers ses compagnons, pour leur donner avis de la rencontre qu'il venait de faire. Dès qu'il fut à portée d'être entendu :

— Merveille ! s'écria-t-il, merveille ! que toute dispute cesse entre nous, le ciel veut lui-même y mettre fin ; il nous envoie un roi dans la personne d'un enfant extraordinaire, que je viens de voir sur la rivière. Oui, c'est le ciel lui-même qui nous l'envoie ; j'en juge par ce que j'en ai vu. Pour quelle autre fin aurait-il donc permis qu'un jeune homme de cette espèce vînt aborder ici ?

A ces mots, tout le monde accourut sur le rivage, pour jouir du spectacle qu'on venait d'annoncer. Les premiers arrivés se tournant vers ceux qui les suivaient, leur disaient :

— Rien n'est plus vrai, c'est véritablement un enfant miraculeux ; c'est le roi que le ciel veut nous donner ; il ne nous en faut point d'autres.

p.105 Ces paroles passèrent alternativement de bouche en bouche, & il n'y eut personne qui ne se fît un plaisir de les répéter. Les premiers transports de l'admiration s'étant un peu calmés, deux des principaux de la troupe s'adressant à l'étranger, lui dirent :

— Aimable jeune homme, illustre enfant ! qui êtes-vous ? par quel heureux hasard avons-nous l'avantage de vous voir parmi nous ?

— Je suis, répondit le jeune homme, je suis le fils de la fille du ciel ; mon nom est Aifin-kioro, ou Kioro d'or. C'est ainsi que le ciel lui-même m'a appelé ; mon surnom est Poulkouri-yongchon. Je suis destiné à terminer vos disputes, & à faire régner l'union & la concorde parmi vous.

A peine eut-il achevé de parler, que les transports de joie éclatèrent de tous côtés par des applaudissements réitérés. Alors les deux qui lui avaient adressé la parole, entrelacèrent leurs doigts les uns dans les autres, étendirent leurs bras, & formèrent ainsi une espèce de siège, sur lequel on plaça l'auguste jeune

homme. Ils le portèrent avec respect, suivis de la multitude, jusqu'à l'endroit où étaient alors les trois concurrents.

— Voilà, leur dirent-ils en les abordant, voilà le souverain que le ciel lui-même nous envoie ; il ne nous en faut point d'autre ; toute dispute doit être finie, plus d'altercations parmi nous.

— Nous y consentons, répondirent les trois prétendants ; que cet auguste enfant nous gouverne, qu'il soit notre roi, nous le reconnaissons dès à présent pour tel.

Langue tartare-mantcheou

@

Depuis que les Tartares occupent le trône de la Chine, leur langue est devenue familière à la cour de Pe-king. p.106 Deux présidents, l'un Tartare & l'autre Chinois, sont à la tête de chaque cour souveraine ; & tous les actes publics, émanés de ces premiers tribunaux, se dressent en tartare & en chinois.

Cependant cette langue, quoique beaucoup plus aisée que la langue chinoise, était menacée de se perdre entièrement, sans les précautions que prirent les Tartares pour la conserver ; ils s'aperçurent qu'elle s'appauvrissait insensiblement par l'oubli des termes. Les vieux Tartares mouraient peu à peu à la Chine, & leurs enfants apprenaient plus aisément la langue du pays conquis, que celle de leurs pères, parce que les mères & les domestiques étaient presque tous Chinois.

Kang-hi crut sa gloire intéressée à perpétuer sa langue nationale. Dès le commencement de son règne, il érigea un tribunal, formé des lettrés les plus habiles dans les deux idiomes tartare & chinois ; il fit travailler les uns à la version de l'histoire & des livres classiques ; les autres aux traductions des pièces d'éloquence ; & le plus grand nombre à composer un trésor de la langue tartare. Ce dernier ouvrage s'exécuta avec un courage & une célérité extraordinaires. S'il survenait quelque doute, on interrogeait les vieillards des huit bannières tartares, & s'il était nécessaire de faire des

recherches ultérieures, on consultait ceux qui arrivaient récemment du fond de leur pays. On proposait des récompenses à ceux qui découvriraient quelques vieux mots ou quelques anciennes façons de s'exprimer, propres à être placées dans le trésor. On s'en servait ensuite préférablement aux autres, pour les rappeler à ceux qui les avaient oubliées, & pour les apprendre p.107 aux jeunes Tartares qui n'en avaient jamais eu connaissance.

Dès que tous ces mots furent rassemblés, on les distribua en différentes classes ; la première parle du ciel ; la seconde du temps ; la troisième de la terre ; la quatrième de l'empereur, du gouvernement, des cérémonies, des coutumes, de la musique, des livres, de la guerre, de la chasse, de l'homme, du boire, du manger, des soies, des toiles, des habits, du travail, des ouvriers, des instruments, des barques, des grains, des herbes, des oiseaux, des animaux domestiques & sauvages, des poissons, des reptiles, &c.

Chacune de ces classes fut divisée en chapitres & en articles ; tous les mots y sont écrits en lettres majuscules ; & sous chacun d'eux se trouvent, en plus petits caractères, la définition, l'explication, & l'usage du mot. Ces explications sont nettes, précises, élégantes ; & ce n'est qu'en les imitant qu'on peut se flatter d'apprendre à bien écrire en tartare.

Le célèbre P. Parrenin nous a donné, dans une de ses lettres, des détails intéressants sur la langue des Mantcheoux ; nous allons en profiter pour faire connaître à nos lecteurs le génie & la marche de cet idiome. Ce qu'il y a surtout de singulier dans cette langue, c'est que les Tartares changent de verbes autant de fois que les substantifs, régis par le verbe, sont différents. Par exemple, si l'on se sert du verbe faire, il faut le changer presque autant de fois que change le substantif qui suit ce verbe : nous disons, faire un ouvrage, des vers, une tragédie ; faire un tableau, une statue ; faire un personnage, faire le modeste, faire croire, &c. Ces façons de s'exprimer sont commodes, p.108 & ne chargent point la mémoire ; mais les Tartares ne peuvent les souffrir. Si le même verbe leur échappe dans le discours

familier, on le pardonne ; mais on ne le passe jamais dans la composition, ni même dans les écritures ordinaires.

Le retour du même mot dans deux lignes voisines, ne leur est pas plus supportable ; cette répétition forme une monotonie choquante pour leur oreille. Ils se mettent à rire lorsqu'on leur lit un de nos livres, parce qu'ils y entendent très souvent, que, qu'ils, qu'eux, quand, quoi ; qu'est-ce, quelquefois, &c. Le fréquent retour de ces pronoms leur déplaît souverainement : on a beau leur dire que tel est le génie de notre langue, leur oreille ne peut s'y accoutumer. Les Tartares se passent de pronoms, & n'en ont nul besoin ; le seul arrangement des termes y supplée, sans qu'il y ait jamais ni obscurité ni équivoque ; aussi n'ont-ils point de jeux de mots, ni de fades allusions.

Une autre singularité de la langue tartare, est la grande quantité de termes qu'elle fournit pour abréger le discours ; elle n'a besoin ni de périphrases, ni de circonlocutions ; des mots assez courts expriment nettement ce que, sans leur secours, on ne pourrait dire que par un long circuit de paroles ; c'est ce dont on s'aperçoit aisément, lorsqu'il est question d'animaux domestiques ou sauvages, volatiles ou aquatiques. Si l'on en veut faire une description exacte en notre langue, à combien de périphrases n'est-on point forcé de recourir, par la disette de termes propres pour signifier ce qu'on veut exprimer ?

Un seul exemple suffira pour faire connaître l'abondance d'expressions que renferme la langue tartare. Je choisis p.109 celui du chien ; c'est celui de tous les animaux domestiques qui fournit le moins de termes dans cette langue. Outre les noms communs de grands & de petits chiens, de mâtins, de lévriers, de barbets, &c. les Tartares en ont qui marquent leur âge, leur poil, leurs bonnes ou mauvaises qualités. Veut-on dire qu'un chien a le poil des oreilles & de la queue fort long & bien fourni ? le mot *taiha* suffit. A-t-il le museau long & gros, la queue de même, les oreilles grandes, les lèvres pendantes ? le seul mot *yolo* exprime tout cela. Si ce chien s'accouple avec une chienne ordinaire qui n'ait aucune de ces qualités, le petit qui en naîtra

s'appelle *peseri*. Si un chien, quel qu'il soit, mâle ou femelle, a au-dessus des sourcils deux flocons de poil blond ou jaune, le nom sous lequel on le désigne est *tourbé* ; s'il est marqueté comme un léopard, c'est *couri* ; s'il n'a que le museau marqueté, & que le reste soit d'une couleur uniforme, c'est *palta* ; s'il a le cou tout blanc, c'est *tchacou* ; s'il a quelques poils au dessus de la tête, & qu'ils tombent en arrière, c'est *kalia* ; s'il a la prunelle de l'œil moitié blanche & moitié bleue, c'est *tchikiri* ; s'il a les jambes courtes, le corps épais, la tête levée, c'est *capari*, &c. &c. *Indagon* est le nom générique du chien ; *nieguen* celui de la femelle ; leurs petits s'appellent *niaha* jusqu'à l'âge de sept mois ; & de là jusqu'à onze *nouqueré* ; à seize mois ils prennent le nom générique d'*indagon*.

On ne finirait point si l'on parlait des autres animaux, du cheval, par exemple : les Tartares, par une espèce de prédilection pour cet animal qui leur est si utile, ont multiplié les noms en sa faveur, & ils en ont vingt fois p.110 plus pour lui que pour le chien. Non seulement ils ont des noms propres pour ses différentes couleurs, son âge, ses qualités ; ils en ont encore pour exprimer ses différentes allures, & les divers mouvements qu'il se donne. Ils désignent d'un seul mot un cheval inquiet, s'il est attaché, s'il se détache & s'échappe, s'il cherche compagnie, s'il est épouvanté de la chute du cavalier ou de la rencontre subite d'une bête sauvage ; s'il est monté, de quel pas il marche, combien de secousses différentes il fait éprouver au cavalier, &c.

Cette abondance est-elle bonne ? est-elle vicieuse ou inutile ? il n'st pas aisé de le décider. Ce qu'il y a de certain, c'est que si elle charge la mémoire de ceux qui apprennent cette langue, elle leur sert beaucoup pour briller, dans la conversation, & leur est absolument nécessaire dans la composition.

Quoique les Tartares n'aient qu'une sorte de caractères, ils les écrivent cependant de quatre façons ; la première est lorsqu'on écrit avec respect, c'est-à-dire, en caractères semblables à ceux qui se gravent sur la pierre & sur le bois, ce qui demande beaucoup de temps. Un écrivain ne fait pas

plus de vingt ou vingt cinq lettres par jour, surtout lorsqu'elles doivent paraître devant l'empereur. Si un coup de pinceau d'une main trop pesante, forme le trait plus large ou plus grossier qu'il ne doit être, si par le défaut du papier il n'est pas net, si les mots sont pressés, si on en a oublié un seul, si les intervalles qui les séparent sont inégaux ; dans tous ces cas, & dans beaucoup d'autres semblables, il faut recommencer. Il n'est pas permis d'user de renvoi, ni de suppléer à la marge, ce serait manquer de respect au prince ; aussi ceux qui p.111 président à l'ouvrage rejettent-ils toutes les feuilles où ils ont remarqué un seul de ces défauts. il n'est pas plus permis de commencer une ligne par un demi-mot, qui n'aura pu être placé dans la ligne précédente ; il faut tellement prendre ses précautions, & mesurer son espace, que cet inconvénient n'arrive pas.

La seconde façon d'écrire est fort belle ; elle diffère peu de la première ; mais elle donne cependant, beaucoup moins de peine. Il n'est pas nécessaire de former à traits doubles les finales de chaque mot, ni de retoucher ce qu'on a fait, ou parce que le trait serait plus maigre dans un endroit que dans un autre, ou parce qu'il serait un peu baveux.

La troisième façon d'écrire & plus différente de la seconde, que celle-ci ne l'est de la première ; c'est l'écriture courante ; on va très vite, & l'on a bientôt rempli la page & le revers. Comme le pinceau retient mieux la liqueur que nos plumes, on perd moins de temps à l'imbiber d'encre, & quand on dicte à l'écrivain, on voit son pinceau courir sur le papier, d'un mouvement très raide, & sans qu'il s'arrête le moindre instant. C'est le caractère le plus en usage pour écrire les registres des tribunaux, les procès & les autres choses ordinaires. Ces trois manières d'écrire sont également lisibles, mais moins belles les unes que les autres.

La quatrième façon est la plus grossière de toutes ; mais cet aussi la plus abrégée & la plus commode pour ceux qui composent, qui font des minutes ou l'extrait d'un livre. Il faut savoir que dans l'écriture tartare il y a toujours un maître trait qui tombe perpendiculairement de la tête du mot jusqu'à la fin, & qu'à gauche de ce trait on ajoute p.112 comme les dents

d'une scie, qui sont les voyelles *a, e, i, o*, distinguées l'une de l'autre par des points qui se mettent à la droite de cette perpendiculaire. Si l'on met un point à l'opposite d'une dent, c'est la voyelle *e* ; si on l'omet, c'est la voyelle *a* ; si l'on met un point à gauche du mot, près de la dent, ce point pour lors tient lieu de la lettre *n*, & il faut lire *ne* ; s'il y avait un point apposé à droite, il faudrait lire *na* ; de plus, si à la droite du mot, au lieu d'un point on voit un *o*, c'est signe que la voyelle est aspirée, & qu'il faut lire *ha he*, en l'aspirant.

Or, un écrivain qui veut s'exprimer poliment en tartare, ne trouve pas d'abord le mot qu'il cherche : il rêvé, il se frotte le front, il s'échauffe l'imagination, & quand une fois il s'est mis en train, il voudrait répandre sa pensée sur le papier, sans presque l'écrire.

Il forme donc la tête du caractère, & tire la perpendiculaire jusqu'en bas ; c'est beaucoup s'il met un ou deux points. Il continue de même jusqu'à ce qu'il ait exprimé sa pensée. Si une autre pensée suit de près la première, il ne se donne pas le temps de relire ; il continue ses lignes jusqu'à ce qu'il arrive à une transition difficile ; alors il s'arrête tout court, il relit ses perpendiculaires, & y ajoute quelques traits dans certains endroits.

Si en relisant il voit qu'il ait omis un mot, il l'ajoute à côté, en faisant un signe à l'endroit où il devait être placé ; s'il y en a un de trop, ou s'il est mal placé, il ne l'efface pas, il l'enveloppe d'un trait ovale ; enfin, si on lui fait remarquer, ou s'il juge lui-même que le mot est bon, il ajoute à côté deux *oo* ; ce signe le fait revivre, & avertit le lecteur de cette résurrection.

p.113 Cette quatrième façon d'écrire ne laisse pas d'être lisible, quand on est au fait de la matière qui se traite, ou qu'on a quelque habileté dans la langue. Celui qui tient le pinceau, jette sur le papier ce qu'il pense ou ce qu'on lui dicte, sans chercher autre chose que la vérité & l'exactitude : après cette première opération, c'est à lui à travailler & à composer l'ouvrage.

Quoique pendant ce temps-là d'autres s'entretiennent ensemble, son travail n'en est point interrompu, il n'entend même rien de ce qui se dit :

on l'accoutume dès sa jeunesse à cette application. Il compose donc tranquillement au milieu du bruit, & cherche les expressions propres de son sujet. Ainsi il rêve, il cherche de nouveaux tours, il examine scrupuleusement les termes, la précision, la netteté, l'ordre du discours, jusqu'à ce qu'il soit content : car dans la langue tartare, comme dans la plupart des autres, il n'est aucun sujet qu'on ne puisse traiter d'un style clair, poli, élégant.

Quoiqu'on se serve communément du pinceau pour écrire, il y a cependant des Tartares qui emploient une espèce de plume, faite de roseau de bambou, & taillée à peu près comme les plumes d'Europe ; mais comme le papier de la Chine est sans alun & fort mince, le pinceau chinois est plus commode que la plume.

Les caractères tartares sont de telle nature, qu'étant renversés, on les lit également ; de sorte que si un Tartare vous présente un livre ouvert dans le sens ordinaire, & si vous le lisez lentement, lui, qui ne voit les lettres qu'à rebours, lira plus vite que vous, & vous préviendra lorsque vous hésiterez. De là vient qu'on ne saurait écrire en tartare, sans que ceux qui se trouvent dans la même salle, & dont la p. 114 vue peut s'étendre jusque sur l'écriture, en quelque sens qu'elle soit, ne puissent lire ce que vous écrivez, surtout si l'on se sert de grandes lettres.

Il n'y a point de Tartare qui ne préfère sa langue naturelle à celles de toutes les autres nations, & qui ne la regarde comme la plus riche, la plus belle, le plus harmonieuse qui soit parlée dans l'univers. Le P. Parrenin eut un jour beaucoup de peine à guérir de cette prévention le fils aîné de l'empereur. La conversation intéressante qu'il eut avec lui sur ce sujet mérite d'être rapportée ; elle servira de développement aux notions que nous venons de donner sur la langue tartare.

> « Ce prince, dit-il, qui avait alors trente-cinq ans, s'était persuadé qu'on ne pouvait bien rendre le sens de sa langue naturelle, & encore moins la majesté de son style, en aucune des

langues d'Europe, qu'il appelait barbares : il voulut en faire l'épreuve, & pour s'en convaincre, il me fit venir un jour chez lui.

— J'ai à écrire au P. Suarez, me dit-il, pour lui recommander une affaire importante ; mais comme il n'entend point le Tartare, je vous dicterai ce que j'ai à lui mander, & vous le traduirez en latin, qui est, comme vous me l'avez dit, une langue commune en Europe à tous les gens de lettres.

— Rien de plus aisé, lui répondis-je en prenant la plume, car le papier était déjà préparé sur la table.

Le prince commença d'abord par une longue période qu'il n'acheva pas tout-à-fait, & me dit de traduire. Je le priai de me dire tout de suite ce qu'il voulait mander, après quoi je mettrais en latin. Il le fit en souriant, p.115 comme s'il eût cru que je cherchais à éluder la difficulté.

La traduction fut bientôt faite ; je lui demandai quelle suscription il voulait que je misse à la lettre ;

— Mettez celle-ci, me répondit-il : *Paroles du fils aîné de l'empereur, à Sou-lin* (c'était le nom chinois du P. Suarez.)

Je le fis, & je lui présentai la lettre, affectant de ne la pas relire.

— Que fais-je, me dit-il, ce que vous avez écrit ? est-ce ma pensée ? est-ce la vôtre ? n'avez-vous rien oublié, changé, ajouté ? N'est-ce pas quelque pièce que la mémoire vous a fournie ? car j'ai remarqué qu'en écrivant vous n'avez fait aucune rature, & que vous ne transcriviez pas comme nous faisons nous autres.

— Une si petite lettre, lui dis-je, ne demande pas qu'on se donne tant de peine ; la première main suffit quand on sait la langue.

— Bon ! me dit-il, vous voulez me prouver que vous savez le latin, & moi je veux m'assurer qui votre traduction est fidèle.

Dites-moi donc en chinois ce que je vous ai dicté en Tartare, & que vous dites avoir traduit en latin.

Je le fis aussitôt, & il en fut surpris.

— Cela n'est pas mal, ajouta-t-il, & si la réponse qui viendra est conforme à ce que vous venez de dire, je serai détrompé ; mais il faut que le P. Suarez me réponde en chinois : car s'il répondait en langue européenne, vous pourrez me donner une réponse de votre façon.

Je l'assurai qu'il serait obéi, & que la réponse serait conforme à sa lettre.

— Je vous avoue, répliqua le prince, que je vous ai p.116 fait appeler, plutôt dans le dessein d'éprouver ce que vous saviez faire, que par le besoin que j'eusse d'écrire à Pe-king. Quand je considère vos livres d'Europe, je trouve que la couverture en est bien travaillée, & que les figures en sont bien gravées ; mais les caractères me déplaisent fort ; ils sont petits, & en petit nombre, mal distingués les uns des autres, & sont une espèce de chaîne, dont les anneaux seraient un peu tortillés, ou plutôt ils sont semblables aux vestiges que les mouches laissent sur des tables de vernis, couvertes de poussière. Comment peut-on avec cela exprimer tant de pensées & d'actions différentes, tant de choses mortes & vivantes ? Au contraire, nos caractères, & même ceux des Chinois, sont beaux, nets, bien distingués ; ils sont en grand nombre, & l'on peut choisir ; ils se présentent bien aux lecteurs, & réjouissent la vue. Enfin, notre langue est ferme & majestueuse, les mots frappent agréablement l'oreille, au lieu que quand vous parlez les uns avec les autres, je n'entends qu'un gazouillement perpétuel, assez semblable au jargon de la province de Fo-kien.

Ce prince ne trouve pas mauvais qu'on le contredise : Aussi je saisis l'occasion qu'il me présentait de défendre nos langues

européennes. Je commençai cependant, selon la coutume du pays, par avouer qu'il avait raison ; ce mot plaît aux princes orientaux, & les dispose à écouter les raisons par lesquelles on leur prouve invinciblement qu'ils ont tort.

J'accordai donc au prince que la langue tartare était assez majestueuse ; qu'elle était propre à décrire les hauts p.117 faits de guerre, à louer les Grands, à faire des pièces sérieuses, à composer l'histoire ; quelle ne manquait pas de termes & d'expressions pour toutes les choses dont leurs ancêtres avaient connaissance ; mais aussi qu'on devait prendre garde de ne pas trop se prévenir en faveur de sa langue.

— Vous préférez votre langue, lui dis-je, à celle des Chinois, & je crois que vous avez raison ; mais les Chinois, de leur côté, qui savent les deux langues, n'en conviennent pas, & effectivement on ne peut nier qu'il n'y ait des défauts dans la langue tartare.

Ces dernières paroles, avancées par un étranger, le surprirent ; mais sans lui donner le temps de m'interrompre, je lui fis un petit détail de ce que j'y avais remarqué de défectueux

— Vous convenez, lui dis je, que les Chinois, avec tant de milliers de caractères, ne peuvent exprimer les sons, les paroles, les termes de votre langue, sans les défigurer ; de manière qu'un mot tartare n'est plus reconnaissable ni intelligible, dès qu'il est écrit en chinois ; & de là vous concluez, avec raison, que vos lettres sont meilleures que les lettres chinoises, quoiqu'en plus petit nombre, parce qu'elles expriment fort bien les mots chinois : mais la même raison devrait vous faire convenir que les caractères d'Europe valent mieux que les caractères tartares, quoiqu'en plus petit nombre, puisque par leur moyen nous pouvons exprimer aisément les mots tartares & chinois, & beaucoup d'autres encore que vous ne sauriez bien écrire.

« Le raisonnement que vous faites, ajoutai-je, sur la beauté des caractères, prouve peu, ou rien du tout. p.118 Ceux qui ont inventé les caractères européens, n'ont point prétendu faire des peintures propres à réjouir la vue ; ils ont voulu seulement établir des signes pour représenter leurs pensées, & exprimer tous les sons que la bouche peut former ; c'est le dessein qu'ont eu toutes les nations, lorsqu'elles ont inventé l'écriture. Or, plus ces signes sont simples, & leur nombre petit, pourvu qu'il suffise, plus ils sont estimables & faciles à retenir. L'abondance en ce point est un défaut, & c'est par-là que la langue chinoise est plus pauvre que la vôtre, & que la vôtre l'est plus que les langues d'Europe.

— Je ne conviens pas, dit le prince, que nous ne puissions, avec les caractères tartares, écrire les mots des langues étrangères : n'écrivons-nous pas la langue des Mongous, la langue coréenne, la chinoise, celle du Thibet, &c ?

— Ce n'est pas assez, lui répondis-je, il faudrait pouvoir écrire la nôtre. Essayez, par exemple, si vous pourrez écrire ces mots : *prendre, platine, griffon, friand.* Il ne le put, parce que dans la langue tartare, on ne peut joindre deux consonnes de suite ; il faut placer entre deux une voyelle, & écrire *perendre, pelatine, geriffon, feriand.*

Je lui fis remarquer que l'alphabet tartare, quoiqu'en beaucoup de choses semblable au nôtre, ne laissait pas d'être défectueux.

— Il vous manque, lui dis-je, deux lettres initiales, le *B* & le *D* ; vous ne pouvez commencer aucun mot par ces lettres, & vous leur substituez le *P* & le *T.* Par exemple, au lieu d'écrire *Bestia, Deus*, vous écrivez *Pestia, Teus*. De là vient qu'il y a une p.119 infinité de sons européens que vous ne pouvez écrire, quoique vous puissiez les prononcer ; d'où je conclus que notre alphabet l'emporte sur le vôtre. D'ailleurs vous prononcez & écrivez la voyelle *e* toujours ouverte ; vous ne prononcez l'*e* muet qu'à la

fin de quelques mots qui finissent par *n* ; mais vous n'avez aucun signe qui le fasse connaître. Je sais que ces défauts se trouvent dans la langue chinoise, & que, comme vous avez la lettre *x* qu'ils n'ont pas, votre langue est au dessus de la leur, quand il s'agit d'exprimer les noms étrangers.

Le prince ne goûtait pas trop ce discours ; il me dit cependant de continuer mes remarques : je passai donc de l'alphabet à la langue tartare en général. Je dis qu'elle n'était pas commode pour le style concis & coupé ; que plusieurs mots étaient trop longs, & que je croyais que c'était une des raisons qui la rendaient inutile pour la poésie ; que je n'avais pas vu de docteurs tartares faire des vers, ni même traduire autrement qu'en prose les vers chinois.

— C'est sans doute, ajoutai-je, parce que la rime & la mesure, si faciles en chinois, ne sont pas praticables dans votre langue. Vous faites très bien des vers chinois, que vous écrivez sur les éventails, ou que vous donnez à vos amis ; oserais-je vous demander si vous en avez fait en Tartare ?

— Je ne l'ai pas tenté, dit le prince ; & je ne sache pas que nous ayons des règles sur ce genre d'écrire : mais qui vous a dit qu'il y avait au monde des poètes & des vers ? Avouez que ce n'est qu'à la Chine que vous l'avez appris.

— Cela est si peu vrai, lui dis-je, que j'étais prévenu p.120 qu'on ne pourrait faire des vers dans une langue qui n'a que des monosyllabes. Je me trompais, de même que vous vous trompez. Je vais vous réciter des vers en deux langues ; & quoique vous ne puissiez en comprendre le sens, vous remarquerez aisément la césure & la rime.

Cette expérience faite, j'ajoutai qu'il y avait peu de transitions dans la langue tartare ; qu'elles étaient très fines & difficiles à attraper ; que c'était l'écueil où échouaient les plus habiles gens ;

qu'on en voyait quelquefois demeurer le pinceau en l'air, pour passer d'une phrase à l'autre, & qu'après avoir rêvé, ils étaient obligés d'effacer ce qu'ils avaient écrit ; que quand on leur en demandait la raison, ils n'en apportaient point d'autres que celle-ci : *Cela sonne mal, cela est dur, cela ne se peut dire, il faut une autre liaison, &c.*

Le prince ne put nier que sa langue n'eût cet inconvénient ; mais il me dit que cette difficulté ne se rencontrait pas dans le discours, & qu'on parlait sans hésiter.

— Il serait bien étrange, lui répliquai-je, qu'un homme qui parle, qui raconte un fait ou une histoire, s'arrêtât la bouche ouverte sans pouvoir continuer son discours : on le croirait frappé d'une apoplexie subite. Mais remarquez que ceux qui ne possèdent pas la langue dans sa perfection, traînent ordinairement les finales, & ajoutent le mot *yala*, qui ne signifie rien. Si dans un entretien, ils ne répètent que deux ou trois fois ce mot inutile, ils croient qu'on doit leur en tenir compte. Je vois que ceux-mêmes qui viennent récemment de la Tartarie, l'emploient aussi fréquemment que les autres ; ce qui prouve qu'en effet les transitions sont en petit p.121 nombre ; &, parce que dans la composition un peu plus élégante, on n'ose risquer le mot *yala*, surtout depuis que l'empereur, votre père, l'a décrié en évitant de s'en servir, les auteurs se trouvent fort à l'étroit, quand il s'agit de passer d'une matière à l'autre.

Le prince me répliqua en souriant, que la partie n'était pas égale entre nous deux, parce que j'étais dans son pays, & que lui n'était jamais allé en Europe.

— Si j'y avais fait un voyage, dit-il agréablement, j'en serais revenu chargé de tous les défauts de votre langue, & j'aurais de quoi vous confondre.

— Vous n'auriez pas été aussi chargé que vous le pensez, lui répondis-je : on y a soin du langage, & il n'est pas abandonné au

caprice du public. Il y a, de même que pour les sciences & les beaux arts, une Académie établie pour réformer & perfectionner la langue.

— Arrêtez là, dit le prince ; s'il y a des réformateurs pour votre langue, elle doit avoir des défauts, & beaucoup.

— Je me suis mal expliqué, lui dis-je : on ne l'a pas tant établie pour réformer notre langue, que pour la contenir dans ses limites. En cela, elle ressemble à vos grands fleuves ; quoiqu'ils roulent majestueusement leurs eaux, vous ne laissez pas de commettre des officiers pour y veiller, de crainte qu'ils ne débordent ou ne s'enflent, par le mélange des eaux étrangères, & ne deviennent moins purs & moins utiles.

— Mais, poursuivit le prince, votre langue n'a-t-elle rien emprunté des autres ? Ne s'y est-il point introduit des termes & des expressions des royaumes voisins ? S'est-elle toujours conservée dans la pureté de son origine ?

p.122 Je lui répondis qu'au commencement, les différents royaumes d'Europe, étant gouvernés par un même prince, le commerce réciproque des différentes nations avait introduit des mots communs, surtout dans les sciences & dans les arts, selon le langage des nations qui les avaient inventés les premières. Cet aveu fut un sujet de triomphe pour le prince : il s'écria qu'il avait l'avantage.

— Nous n'avons pris, dit-il, que fort peu de mots des Mongous, & encore moins des Chinois, & le peu que nous avons pris, nous les avons dépaysés en leur donnant une terminaison tartare ; mais vous autres, vous vous êtes enrichis des dépouilles de vos voisins. Vous avez bonne grâce, après cela, de venir chicaner la langue tartare sur des bagatelles.

Je ne m'étendrai pas, ajoute dans sa lettre le Père Parrenin, sur la manière dont il me fallut mettre ce prince au fait de la différence qu'il y a entre les langues vivantes & les langues mortes ; car il n'avait jamais ouï parler de ces dernières. Il suffit de dire que notre dispute dura jusqu'à ce qu'il eût reçu la réponse que lui fit le père Suarez. Il en fut très content, & il commença à avoir meilleure opinion des langues d'Europe, c'est-à-dire, qu'il les plaça immédiatement au-dessous de la sienne ; encore voulait-il mettre la chinoise entre deux ; mais je protestai fortement contre cette injustice, alléguant la grande quantité d'équivoques que fournit la langue chinoise.

— Hé bien je vous l'abandonne, dit-il en riant ; les Chinois qui n'aiment pas à être contredits sur cet article, sauront bien se défendre.

@

ARTICLE II

Tartarie chinoise occidentale

@

p.123 Le vaste pays des Mongous est terminé au nord par la Sibérie ; au levant, par la Tartarie chinoise orientale ; au midi, par la grande muraille & le Leao-tong ; & au couchant, par la Tartarie indépendante. C'est en partie du sein de ces déserts arides, que sont sortis les conquérants célèbres qui ont fait trembler l'Asie. La nation des Mongous se subdivise en une multitude d'autres qui parlent toutes la même langue, qu'on appelle généralement la langue mongole. Ils ont, il est vrai, quelques dialectes différents, mais qui ne les empêchent point de s'entendre les uns & les autres. Ces Tartares n'ont ni villes, ni bourgs, ni maisons ; ils ne forment que des hordes errantes, & n'habitent que sous de simples tentes, qu'ils transportent d'un lieu à un autre, selon que l'exigent la différente température des saisons, ou les besoins de leurs troupeaux. Ils passent l'été sur le bord des rivières, & l'hiver au pied des montagnes, ou de quelque colline qui les mette à l'abri de la brise piquante du septentrion. Chacun de ces peuples a ses limites respectives, & ce serait un acte d'hostilité envers leurs voisins, que de se transporter au delà ; mais dans l'enceinte des terres qui leur appartiennent, ils campent où ils veulent. Ils sont naturellement grossiers, sales & malpropres dans leurs habits comme sous leurs tentes, où ils vivent au milieu des ordures de leurs troupeaux, dont, au lieu de bois, ils brûlent la fiente dans leurs foyers. Ennemis du travail, p.124 ils aiment mieux se contenter de la nourriture qu'ils tirent du bétail qu'ils élèvent, que de prendre la peine de cultiver la terre ; il semble même que ce soit par orgueil qu'ils négligent l'agriculture. Lorsque les missionnaires leur demandaient pourquoi ils ne cultivaient pas au moins quelques jardins, ils répondaient que *l'herbe est pour les bêtes, & les bêtes pour l'homme.*

Pendant l'été ils ne vivent que du laitage que leur fournissent leurs troupeaux, usant indistinctement de lait de vache, de cavale, de brebis, de chèvres, & de chameaux. Leur boisson ordinaire est de l'eau chaude, dans laquelle ils font infuser des feuilles du thé le plus commun qui vienne de la Chine ; ils mêlent à cette boisson, du beurre, de la crème ou du lait, selon qu'ils sont plus ou moins riches. Ils savent aussi fabriquer une espèce d'eau-de-vie avec du lait aigre, surtout de cavalle, qu'ils font distiller après l'avoir laissé fermenter. Les Tartares aisés, avant de distiller ce lait aigri, y mêlent de la chair de mouton fermentée. Cette eau-de-vie est forte & très nourrissante ; leurs plus voluptueuses orgies consistent à s'enivrer de cette liqueur.

Les Mongous sont francs, droits, sincères. Ils mettent leur habileté à tirer de l'arc, à monter à cheval, à donner la chasse aux bêtes fauves. La polygamie leur est permise, mais ils n'ont ordinairement qu'une femme. Ils brûlent les corps de leurs morts, & en transportent les cendres sur des hauteurs où ils les enterre ; ils couvrent la fosse d'un monceau de pierres, sur lesquelles ils plantent un grand nombre de petits étendards. L'usage de la monnaie leur est inconnu, ils ne commercent que par échange.

p.125 Quoique les Mongous puissent s'approprier les dépouilles d'un grand nombre d'espèces d'animaux, cependant les fourrures dont ils s'habillent presque tous, sont celles de leurs moutons & de leurs brebis. Ils portent la laine en dedans, & la peau en dehors ; ils savent assez bien préparer & blanchir ces peaux. Quelques-uns des plus riches d'entre eux font quelquefois usage de peaux de cerfs, de daims, de chèvres sauvages : ils s'en sont des habits de printemps. Quelque soin qu'ils prennent pour préparer ces peaux, elles exhalent toujours une odeur forte & désagréable, qui leur a fait donner par les Chinois le nom de *Tsao ta-tse*, *Tartares puants.* Leurs tentes même ont presque toujours une odeur de brebis, à laquelle on ne s'accoutume que difficilement.

Ces tentes sont toutefois plus commodes que les tente ordinaires des Mantcheoux, qui ne sont que d'une simple ou double toile, à peu près

comme celles de nos troupes. Celles des Mongous sont rondes, en forme de cônes tronqués, & couvertes d'un gros feutre gris ou blanc. Une ouverture ronde, pratiquée à l'extrémité supérieure, donne passage à la fumée d'un brasier placé au milieu de la tente. Tandis que le feu dure, ces huttes portatives sont assez chaudes ; mais elles se refroidissent aussi aisément qu'elles s'échauffent, & si l'on n'y prend garde, il arrive que pendant la nuit, on se trouve gelé dans son lit. Ces tentes, pendant l'été, ne sont pas plus supportables, à cause de l'extrême chaleur qui s'y concentre, ou de l'humidité qu'on ne peut empêcher d'y pénétrer ; humidité qui résulte des pluies & de la fange dont ces cases sont environnées. Telle est cependant la force de l'habitude & de l'éducation, que ces peuples préfèrent p.126 ces misérables huttes à l'agrément & aux commodités des maisons chinoises, uniquement pour jouir du plaisir de changer de demeure à chaque saison.

La religion des Tartares Mongous se réduit au culte de Fo. Ils ont la plus superstitieuse vénération pour leurs lamas, prêtres grossiers, ignorants & libertins, auxquels ils attribuent la puissance de faire tomber de la grêle & de la pluie. Ils payent de ce qu'ils ont de plus précieux les Oraisons que ces lamas vont réciter de tente en tente. Ces peuples sont fort dévots, & portent continuellement au cou une espèce de chapelet, sur lequel ils disent leurs prières.

Tous les Mongous sont gouvernés par des Kans, ou princes particuliers, indépendants les uns des autres, mais tous soumis à l'autorité de l'empereur de la Chine, qu'ils regardent comme le Grand Kan des Tartares. Lorsque les Mantcheoux eurent subjugué la Chine, ils conférèrent aux plus puissants d'entre les princes Mongous, le titres de *Vang*, de *Péilé*, de *Peizé*, de *Cong*, qui répondent à nos titres de rois, de ducs, de comtes & de marquis. Chacun d'eux eut un revenu assigné, mais fort inférieur aux appointements des seigneurs Mantcheoux de Pe-king. L'empereur détermina les limites respectives de leurs terres, & leur donna des lois, selon lesquelles ils sont encore aujourd'hui gouvernés. Ces Kans tributaires n'ont point le droit de condamner leurs sujets à mort, ni de les dépouiller

de leurs biens. Ces deux cas de mort & de confiscation sont réservés au tribunal suprême, établi à Pe-king pour les affaires des Mongous. Chaque particulier peut y appeler de la sentence du prince, qui est obligé d'y comparaître lui-même lorsqu'il est cité.

p.127 Toute la nation mongole, soumise à la domination chinoise, peut se diviser en quatre peuples principaux, qui sont les *Mongous* proprement dits, les *Kalkas*, les *Ortous*, & les Tartares de *Kokonor*.

Mongous

Suivant la carte de la Tartarie chinoise, dressée sur les mémoires des missionnaires jésuites, qui les premiers nous en ont donné une connaissance exacte & détaillée, le pays des Mongous s'étend, d'occident en orient, dans l'espace de plus de trois cents lieues communes de France, & de deux cents du sud au nord. Il se trouve renfermé entre les terres des Ortous, la grande muraille, la Tartarie orientale, & le pays des Kalkas. Ce peuple compose quarante-neuf *Ki* ou étendards : chaque étendard comprend un nombre indéterminé de compagnies, composées chacune de cent cinquante chefs de famille ; & comme ces familles tartares sont ordinairement nombreuses, on peut compter mille individus par compagnie. Outre ces quarante neuf étendards, il y en a cinq autres immédiatement soumis à l'empereur de la Chine, & gouvernés par les officiers qu'il y envoie.

Le canton le plus cultivé de toutes les terres des Mongous, est le district de Cartching, voisin de la grande muraille, où l'empereur va prendre chaque année le divertissement de la chasse, & où il passe ordinairement tout l'été. Il y a fait bâtir pour cet usage plusieurs belles maisons de plaisance, dont la principale est à Geho. Ce prince, possède de grands domaines dans le pays de Cartching & le long de la grande muraille : ces terres sont de ses ancêtres, auxquels elles p.128 sont échues dans le partage qui fut fait au temps de la conquête de la Chine. L'empereur fait valoir ces biens patrimoniaux par ses fermiers, & le produit en est consacré à l'entretien de sa maison ; car il ne touche point aux revenus de l'État, qui

sont déposés dans le trésor public, pour le payement des troupes & des officiers de l'empire. La quantité de bestiaux entretenus dans ces fermes royales est prodigieuse : les missionnaires apprirent de quelques officiers des pâtres, qu'on y comptait cent quatre-vingt-dix mille moutons, partagés en deux cent vingt-cinq troupeaux, & presque autant de bêtes à cornes, divisées en haires dont chacune en contient cent. Le nombre des étalons y est encore plus considérable. Cette richesse en fermes, en haras & en troupeaux, fait plus d'impression sur l'esprit des Tartares & des princes Mongous, & leur rend beaucoup plus sensible la majesté de l'empereur, que toute la magnificence de sa cour de Pe-king.

Kalkas

Les Tartares Kalkas, qui formaient autrefois une tribu nombreuse, composée de plus de six cent mille familles, habitent au nord des Tartares Mongous dont nous venons de parler. Leur pays, qui se prolonge jusqu'au royaume des Eluths, a près de trois cents lieues d'étendue d'orient en occident. C'est dans cette région qu'était autrefois située, vers le 45e degré de latitude, la ville de *Kara-kun*, le siège de l'empire de Zinghiskan & de ses successeurs.

Les Kalkas demeurent sous des tentes, le long des rivières qui arrosent leur pays. Celle de Kalka-pira, quoique l'une des plus petites & aujourd'hui l'une des moins p.129 fréquentées, a donné son nom à toute la nation. Les plus considérables de ces rivières sont, le Kerlon, le Toula, le Touy, le Selingué. Leurs bords sont très habités ; elles baignent des campagnes vastes & fertiles en fourrages ; leurs eaux sont saines, & abondent en excellents poissons, surtout en truites. Le Kerlon coule de l'ouest à l'est, & va se jeter dans le lac de Coulon-nor, dont les eaux se déchargent dans le fleuve Saghalien par la rivière d'Ergoné. Le Kerlon n'est pas profond, il est guéable presque partout, & sa largeur n'excède pas soixante pieds. Ses bords offrent les meilleurs pâturages de la Tartarie. On voit encore sur sa rive septentrionale les débris d'une grande ville, bâtie par les successeurs mongous du fameux Coblai-han. Cette ville était carrée, & avait deux lieues

de circuit. Il en subsiste encore des fondements, de grands pans de murailles, & deux pyramides à demi-ruinées. Son nom était *Para-hotun*, c'est-à-dire, *la ville du Tigre*.

La rivière Toula a son cours de l'est à l'ouest : elle est souvent plus large, plus rapide, plus profonde que le Kerlon ; ses bords sont environnés de bois & de belles prairies. Les montagnes qui la dominent au nord, sont couvertes d'antiques forêts de sapins, & produisent à l'œil l'effet d'un immense amphithéâtre. Cette rivière, après avoir reçu les eaux du Selingué, va se perdre dans le Pai-cal, le plus grand lac de toute la Tartarie. Ce lac est dans le territoire des Moscovites. Le Selingué même n'appartient pas entièrement aux Kalkas ; les Russes sont maîtres du bas de la rivière, où ils ont construit une petite ville qu'ils nomment Selingeskoi. Le Touy roule des eaux également claires & saines ; il arrose des plaines aussi fertiles p.130 que le Toula, & après avoir prolongé son cours à travers plusieurs cantons assez étendus, il se perd tout à coup dans le sein de la terre, & ne reparaît plus.

Le vaste désert, que les Chinois appellent Cha-mo, & les Tartares Cobi, occupe presque toute la partie méridionale du pays des Kalkas. On donne à ce désert plus de cent lieues de longueur de l'est à l'ouest, sur une largeur à peu près égale du nord au sud, & même plus grande vers sa partie occidentale. Il n'offre qu'une suite de plaines immenses d'un sable tantôt mouvant, tantôt solide. Ces plaines ne sont interrompues que par quelques collines rares, sur lesquelles croissent quelques buissons, mais jamais aucun arbre. Ce désert est en général aride, sans pâturages & sans eau, à l'exception d'un petit nombre d'endroits où l'on trouve quelques mares où les eaux de pluie se rassemblent, & d'assez méchants puits qu'on ne rencontre pas même fréquemment. Le sol de ces plaines est fort élevé, & l'on s'aperçoit, en sortant de la Chine, qu'il faut considérablement monter pour les traverser ; aussi le froid y est-il vif & très long. La grande quantité de salpêtre dont ces sables sont pénétrés, doit contribuer beaucoup à cette température. Il suffit de creuser la terre à quelques pieds de profondeur

pour la trouver glacée en toute saison. Ces sables sont très incommodes pour les voyageurs, & très dangereux pour les chevaux, dont il arrive toujours que plusieurs périssent. Les Tartares de ces cantons se servent plus ordinairement de chameaux, parce que ces animaux vivent de peu, & peuvent se passer de boisson pendant cinq ou six jours.

La guerre que le roi des Éleuthes fit en 1688 aux Kalkas, p.131 a presque détruit cette dernière nation. Ceux-ci, pour échapper aux poursuites d'un ennemi supérieur, réclamèrent le secours des armes chinoises, & offrirent de se soumettre à l'empire. Kang-hi prit leur défense, vainquit le monarque Éleuthe, & retint les Tartares Kalkas sous sa domination, après avoir accordé à leurs princes différents titres d'honneur.

Ces peuples ont parmi eux un de ces grands lamas qu'ils appellent *Hou-touctou*, & qu'ils regardent comme des Fo vivans. Il loge sous une grande tente, & se montre au public, couché sur une espèce d'autel, où il reçoit nonchalamment les adorations de tous les Tartares. Il ne rend le salut à personne, pas même aux princes dont il reçoit les hommages avec toute la morgue d'une divinité. L'engouement & la stupide vénération des Tartares pour ce lama, produisent un concours prodigieux d'étrangers à Iben-Pira où il réside. On y voit des bonzes de l'Indostan, du Pégu, de la Chine, & de beaucoup d'autres pays plus éloignés encore. Le grand nombre de tentes qu'on dresse autour de la sienne, forment une espèce de ville ou de foire, où les marchands moscovites viennent quelquefois commercer.

Ce lama Hou-touctou n'est cependant que du second ordre ; car on reconnaît pour son supérieur celui qui réside sur la rivière de *Lasa* dans le Thibet : celui-ci est généralement regardé comme le premier pontife, & le chef suprême de la religion tartare.

Ortous

Le pays des Ortous, qui habitent au nord de la grande muraille, & au couchant des Mongous proprement dits, p.132 a cent dix lieues d'étendue

d'occident en orient, & soixante-dix du sud au nord. Ce peuple se divise en six étendards, qui comprennent cent soixante-seize compagnies de cent cinquante chefs de famille chacune. Les Ortous sont d'un caractère franc, d'une humeur extrêmement enjouée, & jamais mélancolique : on pourrait les appeler les Français de la Tartarie.

L'empereur Kang-hi, dans le cours de son expédition contre les Éleuthes en 1696, fit quelque séjour parmi les Ortous ; voici ce qu'il marquait sur ce peuple, dans une Lettre écrite au prince son fils, resté à Pe-king :

> « Jusqu'ici, dit-il, je n'avais point l'idée qu'on doit se former des Ortous ; c'est une nation très policée, & qui n'a rien perdu des anciennes coutumes des vrais Mongous. Tous leurs princes vivent entre eux dans une union parfaite, & ne connaissent point la différence du tien & du mien. Il est inouï de trouver un voleur parmi eux, quoiqu'ils ne prennent aucune précaution pour la garde de leurs chameaux & de leurs chevaux. Si par hasard un de ces animaux s'égare, celui qui le trouve en prend soin jusqu'à ce qu'il en ait découvert le propriétaire, & il le lui rend alors sans le moindre intérêt... Les Ortous sont intelligents en tout, & principalement dans la manière d'élever des bestiaux. La plupart de leurs chevaux sont doux & traitables. Les Tchakar, au nord des Ortous, ont la réputation de les élever avec beaucoup de soin & de succès ; je crois cependant que les Ortous les surpassent encore en ce point. Malgré cet avantage, ils ne sont pas, à beaucoup près, aussi riches que les autres Mongous. Ils manient l'arc avec peu de grâce, & p.133 en général ils s'acquittent mal de cet exercice ; mais leurs arcs sont des plus forts, & ils atteignent le but avec une adresse merveilleuse. On jouit dans ce pays d'un air fort sain ; les eaux y sont excellentes, & les aliments d'un goût exquis.

Tartares de Kokonor

Ces Tartares, qui sont Éleuthes ou *Kallmouks* de nation, & qui sont aujourd'hui sujets de l'empereur, occupent un vaste territoire au couchant de la Chine & de la province de Chen-si, dont ils sont séparés par de hautes montagnes. Ils ont pris leur nom d'un lac de leur pays, qu'ils appellent en leur langue *Kokonol* ou *Kokonor*, & qui est un des plus grands de la Tartarie. Ils obéissent à huit princes, indépendants les uns des autres, & qui sont tous de la race du Kan des Tartares Éleuthes.

Ce peuple tire sa principale richesse de l'or qui se trouve mêlé dans le sable de ses rivières, & surtout de celle qu'ils nomment *Altang-kol* ou *rivière d'or*. La poudre d'or qu'elle fournit est un des principaux revenus des princes de Kokonor, qui occupent pendant l'été leurs vassaux à la recueillir. Ce travail est d'autant moins pénible, que les eaux de cette rivière sont fort basses & n'ont pas plus de trois pieds de profondeur. Un homme, pendant les quatre mois que dure cette recherche de l'or, peut en recueillir jusqu'à dix onces, & même davantage, selon qu'il a plus d'activité, d'adresse ou de bonheur. La manipulation de ce travail n'est pas compliquée ; les hommes qu'on y emploie enlèvent le sable au fond de la rivière, le lavent un peu, & retenant ce qui paraît être de l'or, jettent le reste & fondent p.134 l'or dans des creusets. Cet or passe pour être très bon ; cependant ces Tartares ne le vendent que six fois le poids de l'argent : on trouve aussi beaucoup d'or dans plusieurs autres rivières qui arrosent les États voisins du grand lama, & l'on en transporte une grande quantité à la Chine.

Un des principaux objets de commerce de Kokonor, est une espèce d'étoffe de laine à poil frisé, qu'on nomme *pou-lou* ; ce sont ces Tartares qui la fabriquent, & ils savent la teindre en différentes sortes de couleurs : on en fait des habits longs dans le pays, & l'on en couvre les selles à Pe-king. C'est dans ce coin de la Tartarie que le fameux Hoang-ho ou fleuve Jaune prend sa source.

Éleuthes récemment soumis

La domination chinoise vient de s'étendre encore en Tartarie, par la célèbre conquête du royaume des Éleuthes, faite en 1759 par les armes de l'empereur Kien-long, qui, depuis quarante-six ans, occupe le trône de la Chine. Toute la nation des Éleuthes, qu'on connaît en Europe & en Russie sous le nom de *Kalmoucks*, peut se diviser en trois branches, toutes sorties du même tronc. Les plus occidentaux, qui sont aujourd'hui les plus puissants & les plus nombreux, occupent les terres qui se trouvent renfermées entre la mer caspienne, la Moscovie, Samarcand, Cafghar, & qui s'étendent vers l'orient, jusqu'à une grande chaîne de montagnes, qu'on croit être la continuation du Caucase. Chaque année, pendant l'hiver, ces Tartares vont camper sur les bords de la mer caspienne, assez près de la ville d'Astracan, où ils font un p.135 grand commerce. Les seconds Éleuthes habitent à l'orient, depuis la chaîne de montagnes dont on vient de parler, jusqu'à une autre chaîne de montagnes très élevées, dont la plus considérable s'appelle *Altaï* : c'est de celle-ci que sortent plusieurs grandes rivières, dont les principales sont l'*Oby* & l'*Irtis*. Le roi de ces Éleuthes tenait ordinairement sa cour vers la source de cette dernière rivière. L'étendue de pays que ce peuple occupe est très vaste, puisqu'il confine au nord aux terres moscovites, & au sud à celles des Tartares Usbecs ; c'est ce peuple que Kien-long vient de soumettre à sa domination. La troisième branche d'Éleuthes habite à l'occident de la Chine ; nous venons d'en parler sous le nom de Tartares de Kokonor, depuis longtemps sujets de l'empire.

Nous ne nous étendrons point sur l'origine, les progrès & les détails de cette guerre ; on peut en voir toute la suite dans le tome XI de l'*Histoire générale de la Chine*, sous les années 1753-1759 : nous nous bornerons à indiquer le résultat de cette conquête, en faisant connaître la nature des possessions nouvelles qu'elle a procurées à l'empire chinois. Outre la vaste étendue de pays qui formait proprement le royaume des Éleuthes, cet État possédait encore plusieurs autres territoires considérables, qui sont également devenus la proie du conquérant : de ce nombre sont la petite

Boukharie, les villes de Cafghar & d'Yerguen avec toutes leurs dépendances, Les éclaircissements que nous allons donner sur cette contrée ne peuvent être tirés d'une pièce plus authentique : nous rapporterons en partie la lettre même, dans laquelle le général chinois rend compte à l'empereur de son p.136 expédition.

> « Les habitants de Hashar [1], comme ceux d'Ierkim, dit ce général, se rendirent à nous avec de grandes démonstrations de joie. J'entrai dans la ville par une porte, & j'en sortis par une autre ; ces peuples me comblèrent d'honneurs. Rangés sur deux lignes dans toutes les rues où je devais passer, ils étaient à genoux, & restèrent dans cette posture tout le temps de mon passage. Je leur adressais de temps en temps quelques paroles d'encouragement & de consolation, & je tâchais de leur faire envisager le grand bonheur dont ils allaient jouir désormais, s'ils persistaient à être fidèles sujets de Votre Majesté.
>
> Votre Majesté attend sans doute de moi une notice détaillée de tous les pays qu'elle vient de conquérir : je vais la satisfaire de mon mieux, en attendant que des hommes plus habiles que moi s'acquittent de ce devoir (Deux missionnaires, jésuites portugais, ont été envoyés pour lever la carte de ces pays.).
>
> Outre les villes principales de ce canton mahométan, qui sont Hashar & Ierkim, nous sommes encore maîtres de dix-sept villes, tant grandes que petites, & de seize mille tant villages que hameaux. Dans tout ce district de Hashar, il peut y avoir en tout cinquante à soixante mille familles. J'ai fait examiner & j'ai examiné moi-même, avec tout le soin, l'attention & p.137 l'exactitude dont je suis capable, tout ce qui a rapport à Hashar, & j'ai trouvé que cette ville était à l'ouest & un peu au nord de Pe-

[1] L'*H*, dans le mot *Hashar*, & en général dans tous les mots chinois ou tartares mantcheoux, se prononce d'une manière aspirée & forte. Cette ville est appelée indifféremment *Chaghar, Caschgar, Kaskar* ; & par les Mantcheoux *Hasheier* : de même qu'*Ierguen* est appelé tantôt

king [1], éloigné de Sou tcheou (ville du Chen-si, la plus occidentale de la Chine) d'environ six mille lys (six cents lieues). Hashar a un peu plus de dix lys de circuit ; mais il n'est pas peuplé à proportion de sa grandeur. Dans le dénombrement que j'ai fait faire de ses habitants, il ne s'est trouvé que deux mille cinq cents familles. A l'est de Hashar, sont Oucheî & Aksou ; entre Hashar & Aksou, il y a trois villes & deux gros villages. Le nombre d'habitants, tant des trois villes que des villages, ne monte en tout qu'à six mille familles ou environ.

A l'ouest de Hashar est *Antchiien* ; entre les deux il y a aussi trois villes & deux villages considérables ; le nombre des habitants, pris ensemble, monte à environ deux mille deux cents familles. Hashar est au nord d'Ierkim ; entre l'un & l'autre il y a deux villes & deux villages ; le nombre de leurs habitants, pris ensemble, est à peu près de quatre mille quatre cents familles.

(Ici le général chinois fait l'énumération des magistratures & des offices municipaux de Cafghar, & des personnes qu'il a nommées pour remplir tous les postes, au nom & sous l'autorité de l'empereur.) Il continue ainsi :

Après avoir pourvu à tous les règlements nécessaires pour faire observer le bon ordre, j'ai examiné avec soin ce qui pouvait revenir à Votre Majesté pour le tribut annuel. J'ai trouvé que lorsque Kaldan-Tsereng régnait sur ces mahométans, le tribut que ceux de Hashar étaient obligés de lui payer, montait à 67.000 *tenke* ; que ce même prince recevait encore, pour tribut des terres de la dépendance de cette ville, 40.898 *pathma* de grains, 1.463 *tcharak* de coton, 345 *tcharak* de safran.

Je viens d'employer bien des termes inconnus à Votre Majesté ; en voici l'explication : le *pathma* est une mesure qui équivaut à

Irguen, tantôt *Yarkan*, & par les Mantcheoux *Ierkim*.

[1] Le général chinois se trompe ; c'est la ville de Pe-king, qui est de quelques minutes plus au nord de Casghar.

45 de nos theou ou boisseaux ; le *tcharak* est un poids qui équivaut à dix de nos livres chinoises ; le *tenke* est une pièce de monnaie de la valeur d'un de nos taëls d'argent (le taël vaut 7 livres 10 sous de France) ; un *kalabour* une mesure qui équivaut à cinq de nos boisseaux.

Outre ce que je viens de dire, il y a encore le tribut des Kosaks & des Tchokobaches. Ces deux nations sont obligées de donner chaque année la somme de 26.000 *tenke* ; elles s'accordent entre elles pour cela. Une année, ce seront les Kosaks qui fourniront toute la somme ; une autre année, la même somme sera fournie par les Tchokobaches. Le corps des marchands, de ceux qui trafiquent en bestiaux, provisions & autres choses semblables, payent un tribut particulier de 20.000 *tenke* par an ; ils doivent outre cela quatre pièces de tapis, quatre pièces d'un espèce de petit velours, vingt-six pièces, tant en panne qu'en autres étoffes, et vingt-six pièces de feutre, dont les lamas & les Moscovites se servent pour se faire des coiffures.

Les Éleuthes établis à Hashar, outre les droits ordinaires qu'ils payent comme les autres, sont obligés de donner dix onces d'or de dix en dix familles. Ceux qui p.139 ont des jardins ou des vignes, sont obligés de doper des raisins secs, de l'espèce de ceux dont la couleur est entre le jaune & le bleu. Leur taxe est de mille livres, de sept en sept jardins ou vignobles.

Ce qui fait proprement le corps des marchands, donne séparément & indépendamment des autres tri buts, cinq cents livres de cuivre rouge chaque année. Ceux qui vont faire le commerce à Ouentoustan (dans l'Indostan), ou en Moscovie, doivent donner à leur retour un dixième de leur profit. Quant aux marchand étrangers qui viennent commercer à Hashar, ils ne donnent qu'un vingtième de leur gain. Tel est l'usage que j'ai trouvé établi ; mais il arrive rarement que tous ces droits soient

exactement payés. Les habitants de cette ville sont en plus petit nombre & beaucoup plus pauvres qu'ils ne l'étaient du temps de Kaldan-Tsereng. Je prie Votre Majesté d'avoir compassion de ces peuples, que les malheurs des temps ne rendent que trop à plaindre. Le terroir de ce pays-ci n'est pas des meilleurs ; les bonnes années, on recueille sept ou huit pour un ; les années communes, seulement quatre ou cinq ; & les mauvaises années, deux ou trois tout au plus. J'ai donné à cultiver les terres des rebelles, à condition que la moitié du profit reviendra à Votre Majesté.

Il est encore un article essentiel à régler dans les villes conquises ; c'est celui des monnaies. Il me paraît qu'il serait à propos d'en faire de nouvelles ; celles qui sont en usage à Ierkim, Hashar, Holien, & autres villes voisines, sont de cuivre, & du poids de deux de nos caches (la seule monnaie réelle chinoise, percée p.140 d'un trou carré au milieu). Sous Kaldan-Tsereng, elles avaient d'un côté le nom de ce prince, & de l'autre quelques caractères. Cinquante de ces pièces valent un tenke. Comme le cuivre est rare dans ce pays, il suffira de faire dix mille tenke, c'est-à-dire, cinq cent mille pièces de monnaie de la moindre valeur. Nous avons à Hashar quelques canons qui sont parfaitement inutiles ; il n'y a qu'à les fondre. Comme leur poids est de sept mille livres, nous en retirerons à peu près cinq cent mille pièces. Avec ces précautions, tout sera dans l'ordre ; le commerce ne sera point interrompu, & ces mahométans ne s'apercevront qu'ils ont changé de maître, que par les avantages qu'ils retireront de vivre désormais sous vos lois. Il me semble que sur les nouvelles monnaies, on pourrait mettre d'un côté ces quatre caractères chinois, *Kien-long-toung-pao* (monnaie de cuivre sous Kien-long), & de l'autre, le nom de Hashar en mantcheou & en mahométan.

Pour tenir dans le devoir tous les mahométans, il serait à propos de mettre ici & dans les villes voisines une bonne garnison ; & par rapport aux vivres nécessaires à l'entretien de ces troupes, il conviendrait que les Mahométans fussent obligés de les fournir eux-mêmes au prix courant Si les circonstances me déterminent à d'autres règlements, j'aurai soin d'en informer Votre Majesté, & de lui demander ses ordres. Je partirai dans trois jours pour Ierkim, où je mettrai les choses sur le même pied que je viens de les établir ici...

Du camp devant Hashar, le 22 de la septième lune [1],

Animaux sauvages de la Tartarie

p.141 Après avoir décrit la Tartarie chinoise, & donné une idée des différents peuples qui l'habitent, il nous reste à faire connaître les animaux sauvages que renferment ces vastes régions. Le gibier & tous les animaux qu'on chasse en Europe, sont presque innombrables dans les plaines & les forêts de la Tartarie ; c'est de là que provient cette étonnante quantité de lièvres, de cailles, de faisans, de cerfs qu'on voit chaque année à Pe-king, pendant l'hiver, non seulement étalés dans les boutiques des marchands de vivres, mais rassemblés en énormes monceaux dans les grandes rues & les places publiques.

Les *hoang-yang*, ou chèvres jaunes, ne vont presque jamais qu'en troupes fort nombreuses. Leur poil est véritablement jaune ; mais il n'est pas aussi lisse que celui de nos chèvres ordinaires, auxquelles d'ailleurs elles ressemblent parfaitement par leur configuration & leur grandeur. Cet animal est particulier à ces climats ; il n'est ni gazelle, ni daim, ni chevreuil. Les mâles portent des cornes qui n'ont guère plus d'un pied de longueur, & environ un pouce de diamètre vers la racine ; ces cornes ont des nœuds de distance en distance. Ces chèvres ne se plaisent point dans les bois, elles

[1] C'est-à-dire, le 13 septembre 1759.

préfèrent les plaines désertes & les vallées dépouillées d'arbres & de buissons. Toute leur défense est dans la légèreté de leur course ; elles ne s'avancent jamais plusieurs de front ; mais elles se suivent l'une l'autre à la file. Comme ces chèvres sont fort sauvages, il faut dans les grandes chasses les environner de loin : car, pour peu qu'elles aperçoivent quelque chasseur, elles p.142 fuient & disparaissent avec la rapidité de l'éclair ; aussi est-il très difficile de les environner dans une plaine. On sait d'ailleurs que leur usage est de se retirer par bandes entre des collines : c'est là qu'on va les chercher ; & dès qu'on a reconnu le lieu qui les recèle, on se retire promptement, & l'on va former l'enceinte de fort loin. Les Chasseurs se tiennent d'abord à la distance de vingt ou trente pas les uns des astres ; ensuite ils avancent lentement & se rapprochent peu à peu, en chassant les chèvres, avec de grands cris, vers l'endroit l'on veut les rassembler. Ces enceintes embrassent quelquefois cinq à six lieues de pays, & l'on y renferme des troupeaux de quatre à cinq cents chèvres.

Les mules sauvages, que les Chinois appellent *ye-lo-tse*, sont très communes en Tartarie ; elles vont par troupes, mais en petit nombre. Quand on considère cet animal avec quelque attention, il est aisé de s'apercevoir qu'il diffère des mules domestiques, même dans sa configuration extérieure ; sa chair est aussi très différente, puisqu'elle est d'un assez bon goût, & que les Tartares, qui en mangent souvent, la jugent aussi saine & aussi nourrissante que celle du sanglier. Quelque soin qu'on ait pris, on n'a jamais pu plier ces mules à la domesticité, ni les accoutumer à porter aucun fardeau.

Les chameaux & les chevaux sauvages se trouvent en grand nombre vers l'ouest de la Tartarie ; on en rencontre cependant quelquefois sur les terres des Kalkas, dans le voisinage de Ha-mi. Les uns & les autres ont le même port & la même figure que les chevaux et les chameaux domestiques. Les chameaux sauvages sont si p.143 légers à la course, que les chasseurs les mieux montés parviennent rarement à les approcher à la portée de la flèche. Les chevaux sauvages marchent toujours en grandes

troupes : on les croirait animés de l'esprit de prosélytisme en faveur de leur genre de vie. Lorsqu'ils rencontrent quelques chevaux domestiques, ils les enveloppent, les placent au milieu d'eux, &, en les serrant de tout côté, les entraînent dans leurs forêts.

Le *kan-ta-kau* ressemble à l'élan ; mais il est lourd & paresseux : on en tue qui pèsent autant que le plus gros bœuf. Les Tartares Solons sont les plus exercés à la chasse de ces animaux : on en trouve d'ailleurs que dans peu de cantons de la Tartarie ; ils se tiennent volontiers dans le voisinage de la montagne *Suelki* : ce sont des terres fangeuses où ils se plaisent. La chasse de ces animaux y est aussi plus aisée, parce qu'étant naturellement pesants, ils ont plus de peine à se dépêtrer de la boue, pour pouvoir s'élancer sur ceux qui les attaquent à coups de flèches.

Le choulon ou chelason est une espèce de loup cervier : la peau en est très estimée ; elle coûte à Pe-king quinze ou vingt écus, & l'on en fait des surtouts. Cet animal est de la hauteur du plus grand loup ; son poil est long, dru, fourni, & tirant sur le gris-blanc. *Liu* est le nom que les Russes lui donnent ; il s'en trouve une grande quantité sur leurs terres, & ils en vont débiter les peaux à Pe-king.

Les *lao-hou*, ou tigres, sont les plus féroces de tous ces animaux ; leur cri seul, quand on n'est pas accoutumé à l'entendre, inspire une secrète horreur dont on ne peut se défendre : ils sont d'ailleurs, à la Chine & dans la p.144 Tartarie, d'une grandeur & d'une agilité qui les rendent encore plus redoutables. Leur peau est presque toujours d'un roux fauve, coupé de large, bandes noires ; on en trouve cependant quelques-unes dont les zones noires, & même grisâtres, sont distribuées sur un fond assez blanc. Ces peaux, qu'on laisse entières, servent d'ornement dans les cérémonies publiques, & parent les chaises découvertes dans lesquelles les mandarins de guerre se font porter ; à la cour, les princes en couvrent, pendant l'hiver, les carreaux sur lesquels ils s'asseyent.

Quelque fiers & indomptables que soient ces animaux, lorsqu'ils se trouvent enfermés dans un cercle de chasseurs, partagés en pelotons,

comme il arrive dans les grandes chasses de l'empereur, ils ne laissent pas de témoigner une sorte d'étonnement à la vue d'ennemis aussi nombreux, tous attentifs à diriger vers lui les pointes de leurs lances. Loin d'imiter le cerf & les autres bêtes fauves, qui, placées dans les mêmes circonstances, vont & viennent sans cesse, & tentent tous les moyens d'échapper, le tigre s'accroupit, & souffre même assez longtemps, sans s'émouvoir, l'aboiement des chiens qu'on envoie sur lui ; mais bientôt, excité ou par un excès de rage, ou par la nécessité de se défendre, il s'élance comme par bonds & avec une rapidité incroyable, vers le peloton de chasseurs qu'il a d'abord fixés. Ceux-ci le reçoivent sur les pointes de leurs lances, qu'ils lui enfoncent dans le ventre, au moment où il se dresse pour retomber sur quelqu'un d'entre eux.

Le père Gerbillon, qui a eu plusieurs fois l'avantage d'accompagner l'empereur dans ses voyages de Tartarie, p.145 raconte la manière dont ce prince fit un jour la chasse d'un de ces tigres.

> « On vint, dit-il, avertir l'empereur qu'on avait découvert un tigre. C'est un ordre donné pour toujours, que quand on découvre un de ces animaux, on poste des gens pour l'observer, tandis que d'autres vont avertir l'empereur, qui abandonne ordinairement toute autre chasse pour celle-là. Sa Majesté vint aussitôt proche du lieu où était le tigre : on chercha un poste commode, d'où on le pût tirer sans danger ; car cette chasse est périlleuse, & il faut prendre bien des précautions pour ne pas exposer les chasseurs à être mis en pièces par cet animal. Voici comment l'on s'y prend.
>
> Quand on sait le lieu où il gît, on examine par quel endroit il est probable qu'il se retirera, lorsqu'on le fera lever ; il ne descend presque jamais dans la vallée, mais il marche le long du penchant des montagnes. S'il y a un bois voisin, il s'y retire ; il ne va jamais loin, tout au plus il traverse une montagne, & va se cacher de l'autre côté. On poste des piqueurs avec des demi-piques

armées d'un fer fort large, dans les endroits par où l'on croit qu'il prendra son chemin, & on les place par pelotons sur le sommet des montagnes. On y pose aussi des gardes à cheval, pour observer la remise. Tous ces gens ont ordre de faire de grands cris, lorsque le tigre s'avance de leur côté, afin de l'obliger à rebrousser chemin, & à s'enfuir vers le lieu où l'empereur s'est placé. Ce prince est environné de trente ou quarante piqueurs, armés de hallebardes ou de demi-piques, dont ils font une espèce de haie, posant un genou p.146 en terre, & présentant le bout de leurs demi-piques du côté par où le tigre peut avancer ; ils sont toujours en cet état pour le recevoir ; car il prend quelquefois sa course avec tant de rapidité, qu'il ne donnerait pas le temps de s'opposer à ses efforts, si l'on n'était toujours sur ses gardes. L'empereur est derrière les piqueurs, accompagné de quelques-uns de ses domestiques, qui lui tiennent des fusils & des arquebuses prêtes à tirer.

On fit d'abord lever le tigre du lieu où il était ; il grimpa la montagne, & s'alla placer de l'autre côté, dans un bouquet de bois. Comme il avait été bien observé, il fut aussitôt suivi ; & l'empereur s'en étant approché à la portée du fusil, toujours environné de ses piqueurs, on tira quantité de flèches vers le lieu où l'on avait vu l'animal se coucher. On lâcha de même plusieurs chiens, qui le firent lever une seconde fois. Il ne fit que passer sur le penchant de la montagne opposée, où il se coucha dans des broussailles, d'où on eut assez de peine à le faire sortir ; il fallut pour cela faire avancer quelques-uns des cavaliers postés sur le sommet de cette montagne, afin qu'ils tirassent des flèches au hasard vers le lieu où il était, tandis que les piqueurs, qui en étaient plus proches, faisaient rouler des pierres vers le même endroit : mais il en pensa coûter la vie à quelques-uns de ces cavaliers ; car le tigre se levant tout à coup, jeta un grand cri, & prit sa course vers les cavaliers, qui n'eurent point d'autre parti à

prendre que de se sauver à toutes brides vers le sommet de la montagne. Le tigre était déjà près p.147 d'atteindre l'un d'eux qui s'était écarté des autres en fuyant, & on le crut perdu, lorsque les chiens qu'on avait lâchés en grand nombre après le tigre, & qui le suivaient de près, l'obligèrent à se tourner de leur côté. Ce mouvement donna le loisir au cavalier de gagner le sommet de la montagne, & de mettre sa vie en sûreté.

Cependant le tigre retourna au petit pas vers le lieu où il s'était d'abord couché. L'empereur lui tira trois ou quatre coups dont il fut blessé, mais légèrement ; il n'en marcha pas même plus vite, & il revint tranquillement se recoucher dans les mêmes broussailles où il était auparavant. Il fallut recommencer à faire rouler des pierres vers cet endroit, & à tirer plusieurs coups au hasard. Fatigué enfin de ces attaques, le tigre se leva tout d'un coup, & prit brusquement sa course vers le lieu où était l'empereur. Sa Majesté prit son arc & des flèches, dans le dessein de le tirer s'il s'avançait assez près ; mais étant arrivé au bas de la montagne il tourna d'un autre côté, & alla se recacher dans le même bosquet de bois d'où il était sorti. L'empereur traversa promptement cette vallée, & suivit le tigre de si près, que le voyant à découvert, il lui tira deux coups de fusil, qui achevèrent de le tuer. Tous les courtisans allèrent aussitôt voir le tigre, & faire par-là leur cour à l'empereur.

Les étrangers ne voient qu'avec surprise la hardiesse & l'intrépidité que témoignent les chevaux tartares à la rencontre de ces tigres. Ce n'est pas que ces chevaux ne paraissent effrayés au premier aspect de ces animaux terribles ; mais p.148 ils s'accoutument insensiblement à les voir & à les entendre, & leurs maîtres prennent un soin particulier de les former à cette sorte de chasse. Les Tartares sont, en général, très habiles dans l'art d'élever & d'exercer les chevaux ; aussi en ont-ils de toute espèce & de toute couleur. Ils ont une adresse singulière pour les prendre, lorsqu'ils

sont sauvages, avec le nœud coulant d'une corde qu'ils leur jettent ; bientôt ils les apprivoisent, & les dressent à tous leurs usages. Ils savent les endurcir au froid, à la fatigue, les exercer à l'abstinence ; souvent même à Pe-king on les laisse sans nourriture jusqu'au soir. Ils connaissent leurs maladies, & l'espèce de remède qui convient à chacune d'elles. Les chevaux tartares sont d'une taille médiocre, & ne peuvent être comparés à ceux d'Europe pour la grâce & la beauté ; mais ils sont vigoureux, capables de fatigues & de longues courses, & accoutumés à vivre de peu.

Les *pao* peuvent être regardés comme des léopards, à cause de leurs peaux blanchâtres, semées de petites taches rouges & noires. Ils ont la tête & les yeux du tigre ; mais ils n'en ont ni la haute stature, ni le cri.

Les cerfs se sont prodigieusement multipliés dans les bois & les déserts de la Tartarie ; ils en renferment un grand nombre d'espèces qui diffèrent entre elles, soit par la couleur du poil, soit par leur grandeur, soit par la structure de leur bois. La chasse, connue sous le nom de *tchao-lou*, ou *chasse d'appel du cerf*, est très agréable. Quelques Tartares s'affublent de têtières de cerfs très ressemblantes, se placent dans des broussailles, & imitent le cri dont des animaux se servent pour appeler la biche. p.150 Les mâles, qui croient leur femelle arrivée ou sur le point d'arriver, ne tardent pas à s'approcher eux-mêmes. Ils s'arrêtent d'abord à quelque distance, & considèrent avec inquiétude l'endroit où ils découvrent des têtes de cerfs : s'ils commencent à labourer la terre avec leur bois, on peut être sûr qu'ils vont s'approcher ; en effet, ils se précipitent un moment après à travers les broussailles qui couvrent presque entièrement les chasseurs : mais ceux-ci leur épargnent une partie du chemin, en les immolant à coups de fusils.

Le *tael-pi* est un animal aussi petit qu'une hermine ; on fait de sa fourrure, des manteaux propres à garantir de la pluie & du froid. Cette espèce de rats est très commune dans quelques cantons des Kalkas. Les tael-pi se tiennent sous la terre, où ils se creusent une suite de petites tanières, en nombre égal à celui des mâles qui se trouvent dans leur troupe. L'un d'entre eux est toujours au dehors, pour faire le guet ; mais il

fuit, se précipite sous terre, aussitôt qu'on approche ou qu'il découvre quelqu'un. Les tael-pi n'en deviennent pas moins la proie des chasseurs : dès que ceux-ci ont reconnu le lieu qu'ils habitent, ils l'entourent, & ouvrent la terre dans deux ou trois endroits ; ils y jettent de la paille allumée, pour effrayer ces petits animaux, qui, sortant en foule de leurs retraites souterraines, se laissent prendre avec facilité & en grand nombre. Ces peaux se vendent à vil prix dans le pays, & même à Pe-king.

@

ARTICLE III

Autres peuples soumis à la domination chinoise

@

p.150 Aux peuples précédents on doit ajouter encore, comme sujets de l'empire, les *Si-fans*, la nation des *Lo-los*, les montagnards *Miao-sse*, & les Indiens de la partie occidentale de Formose.

Les Si fans

Les Si-fans, ou Tou-fans, habitent au couchant de la Chine & des provinces de Chen-si & de Se-tchuen. Leur pays n'est qu'une suite de montagnes, renfermées entre les fleuves Hoang-ho au nord, Ya-long à l'occident, & le Yang tse-kiang à l'orient, entre le 30e & le 35e degrés de latitude.

Les Si-fans se divisent en deux sortes de peuples : les Chinois appellent les uns Si-fans noirs, & les autres Si-fans jaunes ; noms qu'ils leur donnent par allusion à la couleur de leurs tentes. Les noirs sont les plus grossiers & les plus misérables. Ils habitent par pelotons, & sont gouvernés par de petits chefs qui relèvent d'un plus grand. Les Si-fans jaunes sont soumis à des familles, dont l'aîné se fait lama, & prend l'habit jaune. Ces lamas-princes, qui commandent dans leurs quartiers respectifs, ont le pouvoir de juger les procès & de punir les coupables. Leur gouvernement n'est point onéreux : pourvu qu'on leur rende certains honneurs, & qu'on paye exactement les droits du Dieu Fo, qui se réduisent à peu de chose, ils ne molestent point leurs sujets. La plupart de ces Si fans p.151 se logent dans des tentes ; mais quelques-uns ont des maisons construites de terre, & même en briques. Leurs habitations ne sont point réunies ; ils ne forment tout au plus que de petits hameaux de six à sept familles. Ils nourrissent un grand nombre de troupeaux, & ne manquent point des choses nécessaires à la vie. Leur principal commerce est celui de la rhubarbe, qui

croît en abondance dans leur pays. Leurs chevaux sont petits, mais bien taillés, vifs & robustes.

Ces peuples sont d'un naturel fier & indépendant, & ne reconnaissent qu'avec peine la domination chinoise à laquelle ils sont soumis. Lorsqu'il sont cités par les mandarins, il est très rare qu'ils se rendent à leurs ordres. Mais le gouvernement dissimule par politique, & tâche de contenir ces indociles sujets par la douceur & la modération dont il use à leur égard. Il serait d'ailleurs difficile d'employer les voies de rigueur, pour les soumettre à une obéissance exacte : leurs montagnes affreuses, dont la cime est toujours couverte de neige, même au mois de juillet, sont des retraites inaccessibles, où l'on ne parviendrait pas à les forcer.

Les usages de ces montagnards diffèrent totalement de ceux des Chinois. C'est, par exemple, un acte de politesse parmi eux, de présenter un mouchoir blanc, de toile ou de taffetas, lorsqu'ils abordent quelque personne qu'ils veulent honorer. Toute leur religion se réduit au culte de Fo, pour lequel ils ont un singulier attachement ; leur superstitieuse vénération s'étend jusque sur ses ministres, auxquels ils ont cru devoir déférer la suprême puissance & le gouvernement de la nation.

p.152 Quelques-unes de leurs rivières roulent de l'or mêlé dans leur sable : ils savent le mettre en œuvre, & en travailler des vases & de petites statues, dont ils font le plus souvent des offrandes à leur idole. Il paraît même que l'usage de l'or est fort ancien parmi eux ; car les livres chinois rapportent que, sous un empereur, de la dynastie des Han, un officier ayant été envoyé chez les Si-fans, pour se plaindre des ravages qu'avaient faits quelques-uns de leurs chefs, ils tâchèrent de l'apaiser en lui offrant de la vaisselle d'or ; mais cet officier la refusa, en disant aux Si-fans que le riz servi dans des plats d'or était pour lui un mets insipide.

Ce peuple est bien déchu de son ancienne splendeur. Ces mêmes Si-fans, qui sont aujourd'hui resserrés dans une contrée sauvage, où ils ne possèdent aucune ville, jouissaient autrefois d'une domination très étendue, & formaient un empire puissant & redoutable, dont les chefs ont

souvent donné de l'inquiétude aux empereurs chinois. Ils possédaient, du côté de l'orient, plusieurs terres qui font actuellement partie des provinces de Se-tchuen & de Chen-si ; ils avaient même poussé leurs conquêtes dans la Chine, jusqu'à se rendre maîtres de plusieurs villes du second ordre, dont ils avaient formé quatre grands gouvernements. Du côté de l'occident, ils s'étaient emparés de tous les pays qui sont au delà du fleuve Ya-long jusqu'aux limites de Cachemir ; mais des divisions intestines ont insensiblement affaibli cette grande monarchie, qui enfin s'est détruite. Les auteur chinois placent l'époque de sa ruine vers l'an 1227. Depuis ce temps, les Si-fans sont rentrés dans leurs montagnes p.153 natales, où de peuple conquérant & policé, ils sont redevenus sujets & presque sauvages.

Lo-los

Les Lo-los répandus dans la province d'Yun-nan forment un peuple particulier & distingué des Chinois. Ils étaient autrefois gouvernés par leurs propres souverains ; mais ceux-ci se soumirent à l'empereur de la Chine, à condition qu'ils auraient les sceaux, & qu'ils jouiraient à perpétuité de tous les honneurs des mandarins chinois. L'empereur stipula, dans cet accord, qu'ils dépendraient des gouverneurs de la province pour les affaires civiles, de la même manière qu'en dépendent les mandarins chinois du même ordre ; que d'ailleurs ils recevraient de lui l'investiture de leurs terres, où ils ne pourront cependant exercer aucune juridiction sans avoir reçu son agrément. L'empereur s'engagea, de son côté, à n'investir que le plus proche héritier.

Les Lo-los sont bien faits, & endurcis à la fatigue. Ils ont une langue particulière, & une manière d'écrire qui paraît être la même que celle des bonzes du Pégu & d'Ava. Ces prêtres adroits se sont introduits chez les plus riches & les plus puissants d'entre les Lo-los, qui habitent la partie occidentale d'Yun-nan ; ils leur ont fait recevoir le culte & les cérémonies religieuses de leur pays, & ont même élevé de grands temples, dont l'architecture diffère entièrement de celle des temples chinois.

Les princes lo-los sont les maîtres absolus de leurs sujets, & ont droit de les punir, même de mort, sans attendre la réponse du vice-roi : aussi n'est-il point de p.154 despotes qui soient obéis avec plus de promptitude par leurs esclaves, que ne le sont ces seigneurs par leurs vassaux.

Ces princes ont un grand nombre d'officiers attachés à leur service personnel ; ils nomment aussi des capitaines pour commander les troupes qu'ils ont à leurs ordres. Cette milice est composée de cavalerie & d'infanterie ; elle se sert d'arcs & de flèches, de lances, & quelquefois de mousquets. Les mines de fer & de cuivre que renferment leurs montagnes, les mettent en état de fabriquer eux-mêmes leurs armes. Ces montagnes contiennent aussi des mines d'or & d'argent.

L'habit du peuple lo-lo consiste en un simple caleçon, une veste de toile qui tombe jusqu'aux genoux, & un chapeau de paille ; il a les jambes nues, & ne porte que des sandales. Les seigneurs s'habillent à la tartare, & usent ordinairement d'étoffes de soie.

Les dames portent une longue robe qui leur descend jusqu'aux pieds, & par-dessus laquelle elles attachent un petit manteau qui ne leur tombe que jusqu'à la ceinture. C'est avec cet habillement qu'elles montent à cheval dans les cérémonies de mariage, ou dans les visites qu'elles se rendent, accompagnées des femmes de leur suite, pareillement à cheval, & de domestiques à pied.

Montagnards Miao-tse

Sous le nom général de Miao-tsé sont compris divers peuples, qui ne diffèrent entre eux que par quelques usages. Cette nation, demi-sauvage, est répandue dans les provinces de Se-tchuen, de Koei-tcheou, de Hou-quang, de Quang-si, & sur les frontières de la province p.155 de Quang-tong. Ils descendent souvent de leurs montagnes, pour faire des excursions dans le plat pays, quoique les Chinois, pour les contenir, aient bâti dans plusieurs endroits des forteresses & des châteaux, où ils entretiennent une assez nombreuse garnison. On se borne à réprimer leurs brigandages, sans

leur déclarer une guerre ouverte. Ils sont censés soumis, lorsqu'ils se tiennent renfermés dans les limites de leur pays ; lorsqu'ils commettent des actes d'hostilité, on se contente de les repousser dans leurs montagnes, sans entreprendre de les y forcer.

Les Miao-tsé sont gouvernés par des princes qui n'ont pas moins d'autorité sur leurs sujets, que les seigneurs lo-los en ont sur les leurs. Ils entretiennent une maison, des officiers, & une milice réglée ; ils ont même sous eux de petits seigneurs feudataires, qui, quoique souverains, sont obligés de leur amener des troupes, lorsqu'ils en ont reçu l'ordre.

Les armes ordinaires des Miao-tsé sont l'arc & la demi-pique. Leurs chevaux sont fort estimés des Chinois pour leur souplesse, & l'agilité avec laquelle ils grimpent les montagnes. Lorsqu'on choisit parmi eux les officiers des troupes, les prétendants sont obligés de descendre au grand galop les pentes les plus rapides, & de franchir d'un saut de larges fossés, dans lesquels on allume de grands feux. Ces chevaux sont fort rares à la Chine, & se vendent à un prix excessif.

Les Miao-tsé qui habitent dans la province de Koei-tcheou, vers Li-ping-fou, ont des maisons bâties de brique, à un seul étage. Ils logent dans le bas leur bétail, les bœufs, les vaches, les moutons, les cochons ; ce qui p.156 rend leurs habitations d'une saleté dégoûtante, & répand une odeur infecte dans l'étage supérieur : aussi les seigneurs tartares aiment-ils mieux loger dans de misérables casernes de soldats, que dans ces maisons, qui paraissent d'ailleurs assez bien bâties. Ces Miao-tsé sont réunis en villages, & vivent entre eux dans une grande union. Ils cultivent la terre ; ils font de la toile, & des espèces de tapis qui leur servent de couvertures pendant la nuit. Cette toile n'est qu'une mousseline grossière & de peu de valeur ; mais les tapis sont bons & bien tissus. Les Chinois, qui sont parvenus à entretenir avec ces Miao-tsé une sorte de commerce, achètent les bois, de leurs forêts. Ceux-ci les coupent sur leurs montagnes, & les livrent à l'acquéreur en les faisant rouler dans une rivière qui traverse leur pays. Le marchand chinois les reçoit, & en fait des radeaux qu'il emmène,

après avoir laissé le prix de son emplette, qui consiste ordinairement en un certain nombre de vaches, de bœufs & de buffles. Les Miao-tsé emploient la peau de ces animaux pour se faire des cuirasses, qu'ils couvrent de petites lames de fer ou de cuivre battu. Ces cuirasses sont pesantes, mais très fortes, & d'un grand usage parmi ces peuples. L'habillement ordinaire des Miao-tsé dont je parle, consiste en un caleçon, & une espèce de casaque qu'ils croisent sur l'estomac.

Ceux qui sont répandus dans la partie de Hou-quang, la plus voisine des provinces de Quang-tong & de Quang-si, sont également indépendants, quoiqu'ils paraissent reconnaître la juridiction des mandarins chinois. Ils vont pieds nus, & ils se les ont tellement endurcis par l'habitude qu'ils ont de courir sur leurs montagnes, qu'ils grimpent p.157 sur les rochers les plus escarpés, & marchent avec une vitesse incroyable sur les terrains les plus pierreux, sans qu'ils en reçoivent la moindre incommodité.

La coiffure de leurs femmes est singulière. Elles se posent transversalement sur la tête une petite planche légère, longue de plus d'un pied, & large de cinq à six pouces ; elles recouvrent cette planche de leurs cheveux, & les y attachent avec de la cire. Le beau sexe Miao-tsé trouve cette coiffure charmante, & ne semble point s'apercevoir de la gène à laquelle elle assujettit celles qui la portent ; car elles ne peuvent se coucher qu'en se soutenant sur le col, & elles sont obligées de détourner continuellement la tête le long des chemins, pour éviter les broussailles dont leur pays est couvert. La difficulté devient encore plus grande, lorsqu'elles veulent se peigner, ce qui leur arrive trois ou quatre fois par an. Il faut qu'elles passent des heures entières auprès d'un grand feu, pour fondre & faire couler la cire. Dès qu'elles ont nettoyé leurs cheveux, elles les arrangent de nouveau, & se recoiffent de la même manière. Cette espèce de chapeau de cheveux n'est en usage que pour les jeunes femmes ; car les plus âgées donnent moins de soins à leur coiffure ; elles se contentent de relever leurs cheveux, & de les nouer sur le haut de la tête.

La plus grande partie des Miao-tsé sont indépendants ; mais il en est quelques-uns de soumis à la domination chinoise : tels sont ceux qui se trouvent, vers le milieu & au midi de la province de Koei-tcheou. On distingue parmi eux deux sortes de gouvernements. Les uns obéissent aux mandarins de la province, & font partie du peuple p. 158 chinois, dont ils ont adopté les usages : une coiffure particulière, & différente du bonnet ordinaire que portent les Chinois, est la seule marque distinctive qu'ils aient conservée. Les autres sont soumis à des mandarins héréditaires, & qui sont censés nationaux, quoiqu'ils soient Chinois d'origine, puisque les premiers étaient de petits officiers de l'armée de Hong-vou, à qui, pour récompense de leurs services, on conféra le gouvernement d'un certain nombre de villages Miao-tsé conquis. Ces petits seigneurs jugent en première instance les causes de leurs vassaux ; ils ont le droit de les châtier, mais non de les condamner à mort. On appelle immédiatement de leur tribunal à celui du Tchi-fou, & ils ne jouissent que des droits du Tchi-hien [1].

Les Chinois marquent le plus souverain mépris pour toute la nation Miao-tsé. Ce sont, disent-ils, des peuples volages & encore barbares, des hommes sans foi, sans probité, & surtout d'insignes brigands. Mais le P. Regis & les autres missionnaires qui ont dressé la carte de leur pays, n'en rendent pas le même témoignage. ils assurent au contraire qu'ils ont trouvé les Miao-tsé actifs, laborieux, obligeants, & très fidèles à leur remettre les hardes & les autres effets qu'ils leur avaient confiés. Ces montagnards, de leur côté, ne détestent pas moins les Chinois, qu'ils regardent comme des maîtres durs & intraitables, qui, dans l'impuissance de les assujettir & de les réduire au rang de leurs esclaves, les tiennent p.159 bloqués dans leur pays, & leur ôtent toute communication avec les peuples voisins.

L'existence libre & indépendante de ces montagnards au sein d'un empire aussi puissant que la Chine, paraîtra sans doute extraordinaire aux politiques d'Europe. Comment, diront-ils, des empereurs, dont on exalte la

[1] Tchi-fou, gouverneur d'une ville du premier ordre. Tchi-hien, gouverneur d'une ville du troisième ordre.

sagesse & le zèle pour le bien public, ont-ils pu laisser subsister depuis si longtemps cette nation de brigands ? Comment n'ont-ils pas encore pensé à se servir du peuple innombrable qui surcharge la Chine, pour exterminer ou assujettir ces ennemis domestiques, qui portent tous les jours le ravage dans les provinces ? Cette réflexion, qui a déjà été faite plusieurs fois, paraît naturelle. Mais ce qui convient à nos gouvernements d'Europe, dit le P. Parennin, n'est pas toujours applicable à celui de la Chine. Outre les dépenses énormes qu'entrainerait une pareille entreprise, elle ne pourrait avoir que des suites funestes.

Supposons, en effet, continue ce célèbre missionnaire, que l'empereur veuille faire marcher cent mille hommes de bas peuple ; il ne pourra pas les tirer tous du voisinage des Miao-tsé, sans faire abandonner la culture des terres, & sans troubler, dans plusieurs provinces, la tranquillité du commerce. Il faudra donc les faire venir de loin, rassembler les gens oisifs des villes, la canaille, les manœuvres qui vont presque nus, les habiller, les armer, leur donner des officiers pour les conduire, les mêler parmi des soldats disciplinés qui puisent les contenir : sans cette dernière précaution, cette multitude se répandrait bientôt de tous côtés, pillerait & ravagerait le plat pays.

p.160 Supposons encore que cette canaille armée ait le courage de grimper sur ces affreuses montagnes ; il est certain d'abord qu'un très grand nombre y périra. S'il arrive que les assaillants reculent, on aura manqué l'entreprise. Mais que deviendront ces fuyards ? Quelle désolation ne porteront-ils pas dans toutes les contrées voisines ? S'ils sont au contraire assez braves pour forcer les Miao-tsé à leur céder le pays, charmés d'y trouver des cabanes prêtes à les recevoir, des terres défrichées, des troupeaux & toutes les choses nécessaires à la vie, ils s'y établiront, & deviendront eux-mêmes des Miao-tsé plus dangereux & plus redoutables que ceux dont ils auront pris la place.

D'ailleurs, quelque incommodes voisins que soient les Miao-tsé, peut être ne serait-il pas avantageux à la Chine de parvenir à les exterminer.

Les montagnes qu'ils habitent sont remplies d'ours, de tigres, de léopards, qu'ils détruisent dans leurs chasses fréquentes. Si ces montagnes étaient désertes, bientôt ces animaux féroces s'y multiplieraient, & se jetteraient ensuite sur tous les pays circonvoisins, ils exerceraient mille ravages. Il est donc nécessaire que toutes ces gorges soient habitées ; mais par quelque nation qu'elles le soient, les peuples y deviendront bientôt sauvages & indépendants, à la faveur de la vaste étendue de terrain qu'enferment ces montagnes, & de la difficulté qu'il y a d'y pénétrer.

Quelque justesse & quelque solidité que paraissent avoir ces réflexions du P. Parennin, il n'en est pas moins vrai que l'impossibilité prétendue où l'on nous représentait les Chinois de soumettre les Miao-tsé, vient d'être démentie p.161 par l'événement. Ces redoutables montagnards, libres & indépendants depuis deux mille ans, sont enfin assujettis ; & ce fait éclatant doit, au jugement des Chinois, former l'une des plus mémorables époques de leur histoire. Le nom de Kien-long sera placé par eux parmi les noms de leurs plus célèbres empereurs : c'est à son génie actif, fécond en ressources, ferme & persévérant dans ses plans, qu'est due cette heureuse révolution. Les plus puissants comme les plus indociles des Miao-tsé étaient ceux qui formaient, sur les frontières du Se-tchuen & du Koei-tcheou, deux petits États, dont l'un s'appelait le grand Kin-tchouen & l'autre le petit Kin-tchouen. Chacun de ces États était gouverné par un prince particulier. Il y a environ vingt-cinq ans [1] que les Miao-tsé firent quelques dégâts sur les terres de l'empire ; on arma contre eux. Le premier général qui alla les attaquer, ne méritait pas de réussir ; il eut la tête tranchée. Son successeur, plus adroit, composa avec ces demi-sauvages ; il leur fit distribuer de grands présents, avec lesquels ils rentrèrent dans leurs montagnes. On eut soin de dire à l'empereur, que les Miao-tsé étaient rentrés dans leur devoir, qu'ils avaient mis bas les armes, & le reconnaissaient pour maître. Cependant les hostilités recommencèrent, il y a cinq ou six ans. L'empereur en fut extrêmement irrité, & prit dès lors la

[1] Ces détails sont extraits d'une lettre écrite de Pe-king en 1777.

résolution d'exterminer ces sujets turbulents : il fit envelopper leurs montagnes par trois armées, composées chacune d'environ quarante mille combattants. Le général Ou-en-fou eut ordre de grimper sur ces affreuses montagnes. p.162 L'ennemi, pour l'attirer avec plus de confiance, ne défendit que mollement le premier passage. Après l'avoir franchi, le général & ses troupes se trouvèrent dans une gorge où ils n'avaient en face que d'autres rochers escarpés : alors les Miao-tsé se montrèrent en force, fermèrent les retours & tous les passages ; & quand les Chinois furent exténués par la faim, ils firent main-basse sur eux : il n'en échappa pas un seul ; & ce ne fut qu'après plusieurs années, qu'on apprit comment ils avaient traité le Général Ou-en-fou. Des deux autres généraux qui ne l'avaient point secouru, l'un fut étranglé, l'autre envoyé en exil.

L'empereur nomma enfin Akoui généralissime de toutes les troupes ; il ne pouvait faire un choix plus éclairé. Akoui était un homme d'un sang froid & d'une confiance inébranlables, ne se rebutant de rien, & ne craignant pas même de mécontenter l'empereur, s'il arrivait quelquefois que le bien de son service l'exigeât. Le nouveau général pénétra dans les montagnes par la même route que son prédécesseur ; mais il eut soin de s'emparer de tous les rochers voisins, en y faisant grimper des troupes, & de conserver toujours ses derrières libres. Les Miao-tsé sentirent, à ce début, à qui ils avaient à faire. Akoui ne précipitait rien ; il restait deux ou trois mois autour d'un rocher ; & s'il découvrait enfin un endroit tant soit peu accessible, il profitait de la nuit ou d'un grand brouillard, pour y faire monter un nombre suffisant de soldats. Jamais il ne reculait ; chaque pas qu'il faisait en avant, était une portion de terrain perdu pour l'ennemi. C'est en s'attachant avec confiance à suivre ce plan d'opérations, que ce général est parvenu à dompter p.163 ces sauvages montagnards, après les avoir forcés jusque dans leurs retraites les plus profondes. Des deux princes qui les gouvernaient, l'un périt dans le cours de cette guerre, l'autre fut pris & conduit à Pe-king, avec toute sa famille. Cette conquête fut terminée en

1776 [1].

Les Miao-tsé, pour défendre leur pays & leur liberté, montrèrent tout ce qu'on peut attendre de la valeur humaine : les femmes elles-mêmes combattirent avec acharnement. On raconte le trait suivant d'une de ces courageuses patriotes. Depuis plus de deux mois, on employait la force & la ruse pour s'emparer d'un petit fort, bâti sur un roc très élevé ; mais toutes les tentatives des assiégeants restaient sans succès. Un jour, de grand matin, quelques soldats qui étaient de garde, ayant entendu quelque bruit, tel que serait celui que fait une personne qui s'observe en marchant, s'approchèrent doucement. Ils crurent apercevoir quelque chose en mouvement. Deux ou trois des plus lestes, à l'aide de crampons de fer attachés à leurs souliers, grimpèrent de ce côté-là : ils découvrirent une femme qui puisait de l'eau ; ils l'arrêtèrent. Elle fut sommée de déclarer quels étaient ceux qui s'obstinaient depuis si longtemps à défendre le fort ; elle répondit :

> — C'est moi ; je manquais d'eau, je suis venue en chercher ici avant le jour, & je ne comptait nullement vous y rencontrer.

Elle leur découvrit alors un sentier caché, par lequel elle les conduisit jusque dans le fort où elle était restée seule, & dont elle p.164 composait réellement toute la garnison, tantôt tirant quelques coups de fusil, tantôt détachant des morceaux de rochers, qu'elle précipitait sur les troupes qui s'efforçaient inutilement de grimper.

L'île Taï-ouan, ou Formose

Il est assez étonnant que les Chinois aient connu si tard l'île Formose, qui est, pour ainsi dire, à leurs portes, n'étant éloignée des côtes de la province de Fo-kien, que d'environ trente lieues : ce n'est que depuis l'an 1430 qu'ils savent qu'elle existe. Cette île, située entre le 22e degré 8', & le

[1] Il n'est pas de notre objet de faire ici l'histoire de cette guerre : ceux qui voudront en connaître les détails, peuvent recourir au tome XI de l'*Histoire générale de la Chine*, page 588, et aux *Nouveaux Mémoires sur les Chinois*, tome V.

25e 20' de latitude septentrionale, peut avoir quatre-vingt-cinq lieues communes de long, sur vingt-cinq de large. Une longue chaîne de montagnes la divise du nord au sud en deux parties, l'une orientale, l'autre occidentale. Les Hollandais formèrent un établissement dans la partie occidentale, en 1634, & bâtirent le fort de Zélande, qui leur assurait le principal port de l'île ; mais ils en furent chassés, en 1659 ou 1661, par un fameux pirate chinois, qui se rendit maître de toute la partie occidentale, laquelle se soumit enfin, en 1682 à l'autorité de Kang-hi, empereur de la Chine.

Cette partie occidentale de Formose se partage en trois gouvernements particuliers, subordonnés au gouverneur de Taï-ouan, capitale de l'île. Ce dernier gouverneur est soumis lui-même au vice-roi de la province de Fo-kien. La ville capitale est grande, fort peuplée, & très commerçante. Elle peut être comparée aux cités du premier ordre de la Chine. On y trouve abondamment tout ce qu'on peut désirer, soit des productions naturelles de l'île, comme le riz, le sucre, le tabac, le sel, la viande de cerf p.165 boucanée, des fruits de toute espèce ; quantité d'herbes médicinales ; des toiles de coton, de chanvre, d'écorce de certains arbres ; soit des marchandises étrangères qu'on y apporte, comme toiles de la Chine & des Indes, soieries, vernis, porcelaine, différents ouvrages d'Europe, &c. La plupart des rues sont tirées au cordeau, & toutes sont couvertes pendant sept à huit mois de l'année, pour tempérer la trop grande ardeur du soleil. Ces rues sont larges de trente ou quarante pieds, & plusieurs ont près d'une lieue de longueur. Elles sont presque toutes bordées de maisons marchandes, & de boutiques ornées de soieries, de porcelaines, d'ouvrages en vernis, & autres marchandises, toutes rangées avec beaucoup d'ordre & de symétrie ; on les prendrait pour autant de galeries également décorées, l'on s'y promènerait avec plaisir, si la foule y était moins grande, & le pavé moins défectueux. La plus grande partie des maisons sont construites de terre & de bambous, & n'ont qu'une simple toiture de paille ; mais les toiles dont les rues sont couvertes, ne laissent apercevoir que les boutiques. On n'y voit qu'une seule belle maison ; c'est celle que les Hollandais y bâtirent,

lorsqu'ils étaient maîtres de l'île : elle consiste en un grand corps-de-logis à trois étages, défendu par quatre demi-bastions. Cette capitale n'a ni murs ni fortifications : son port est assez bon, & met les vaisseaux à l'abri de tous les vents ; mais l'entrée en devient de jour en jour plus difficile. Ce port avait autrefois deux entrées ; l'une appelée Ta-kiang, où les plus gros vaisseaux se trouvaient à flot ; l'autre, qu'on nomme Loulh-men, dont le fond est de roche, & qui n'a que neuf à dix pieds d'eau dans les plus hautes marées. Le p.166 premier de ces passages est devenu impraticable ; on n'y trouve quelquefois que quatre à cinq pieds d'eau, & jamais au delà de sept à huit pieds. Les sables que la mer y charrie, achèveront de le combler. C'est à l'entrée de cette passe que les Hollandais avaient bâti le fort de Zélande, qui devient inutile depuis que les gros vaisseaux ne peuvent plus y aborder.

La partie de Formose que possèdent les Chinois, offre de vastes & de fertiles campagnes, arrosées par un grand nombre de petites rivières qui tombent des montagnes de l'est. L'air en est pur & sain, & la terre y produit en abondance le blé, le riz, & la plupart des autres grains.

On y trouve presque tous les fruits des Indes, des oranges, des bananes, des ananas, de goyaves, des papayas, des cocos ; & une partie de ceux d'Europe, tels que des pêches, des abricots, des figues, des raisins, des châtaignes, des grenades, des melons d'eau, &c. On y recueille du tabac, du sucre, du poivre, du camphre & du cinnamome. Mais les chevaux, les moutons & les chèvres sont très rares dans cette île ; on y trouve même peu de cochons, quoique ces animaux soient très communs à la Chine. Les volailles domestiques, telles que les poules, les oies, les canards, y sont en grand nombre ; on y voit quelques faisans ; les singes & les cerfs s'y sont tellement multipliés, qu'ils errent par troupeaux dans les campagnes. Les habitants de Formose nourrissent une grande quantité de bœufs, dont ils se servent comme de monture, faute de chevaux & de mulets ; on les dresse de bonne heure à ce genre de service, & l'on parvient à leur faire aller le pas aussi bien & aussi vite qu'aux meilleurs chevaux. Ces p.167 bœufs ont

une bride, une selle & la croupière : un Chinois est tout aussi grave & aussi fier sur cette monture, que s'il était porté par le plus fin cheval d'Espagne.

Des eaux potables & salubres sont la seule chose qui manque à l'île de Formose : il est bien extraordinaire que toutes ces eaux soient, pour les étrangers, un poison contre lequel on n'a pu jusqu'ici trouver aucun remède.

> « Un domestique du gouverneur que j'avais à ma suite, dit le P. de Mailla, homme fort & robuste, se fiant sur la force de sa complexion, ne voulut point croire ce qu'on lui disait de ces eaux ; il en but, & mourut en moins de cinq jours, sans qu'aucun cordial ni contre-poison pût le tirer d'affaire. Il n'y a que les eaux de la capitale dont on puisse boire ; les mandarins du lieu eurent soin d'en faire voiturer sur des charrettes pour notre usage.

Le P. de Mailla aurait bien dû nous apprendre si ces eaux produisent le même effet sur des *naturels* du pays. Il ajoute, qu'au pied d'une montagne, distante d'une lieue de Fong-kan-hien, on trouve une source qui produit un ruisseau, dont l'eau est d'un bleu blanchâtre, & d'une infection qui n'est pas supportable.

Il y a peu de mûriers dans l'île de Formose & par conséquent peu de soieries fabriquées dans le pays ; mais on ne tarderait pas à y introduire de nombreuses manufactures, s'il était permis indistinctement à tous les Chinois de se transporter dans cette île pour y former des établissements. Pour y passer, il faut être muni de passeports des mandarins de la Chine, & ces passeports se vendent fort cher ; de plus, on exige des cautions. Ce n'est pas tout : lorsqu'on arrive dans l'île, il faut encore donner p. 168 de l'argent au mandarin qui est chargé d'examiner ceux qui entrent ou ceux qui sortent, fonction dont il s'acquitte avec une sévère exactitude. Si l'on n'offre rien, ou peu de chose, on doit s'attendre à être impitoyablement renvoyé, nonobstant le meilleur passeport. La politique chinoise favorise ces exactions, pour empêcher qu'un trop grand nombre de personnes ne passent dans cette île, que sa proximité de la Chine rend un lieu très

important. On craint, avec raison, surtout depuis le règne des empereurs tartares, que si quelque révolte venait à éclater dans Formose, il n'en résultât de grands troubles pour tout l'empire. Aussi les Tartares y tiennent-ils une garnison de dix mille hommes, qu'on a soin de changer tous les trois ans, ou même plus souvent, si quelque raison l'exige.

Outre la capitale dont nous avons parlé, les Chinois ont encore deux autres villes & quelques bourgades où ils habitent seuls ; car ils ne permettent point aux Indiens, leurs sujets, d'y demeurer parmi eux ; ils ne souffrent dans leurs habitations que ceux qui leur tiennent lieu d'esclaves & de domestiques. Ces Indiens sont réunis en quarante-cinq villages, dont trente-six sont au nord, & neuf au midi. Les bourgades du nord sont assez peuplées, & les maisons y sont à peu près construites comme celles des Chinois. Les habitations des insulaires méridionaux ne sont qu'un amas de huttes & de cabanes de terre. Ils n'ont dans ces huttes, ni chaises, ni bancs, ni table, ni lit, ni aucun meuble ; le milieu est occupé par une espèce de cheminée ou fourneau, élevé de terre de deux pieds, sur lequel ils font leur cuisine. Leur nourriture ordinaire est le riz, d'autres menus grains, & le gibier p.169 qu'ils prennent à la course, ou qu'ils tuent avec leurs armes. Ces insulaires courent avec une légèreté surprenante ; ils pourraient disputer de vitesse avec le lévrier le plus agile. Les Chinois attribuent cette légèreté à la précaution qu'ils prennent de se serrer fortement les genoux & les reins jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans. Leur arme favorite est le javelot, qu'ils lancent à la distance de soixante ou quatre-vingts pieds avec une extrême précision. Ils se servent de l'arc & des flèches, & percent au vol un faisan aussi sûrement qu'on le tue en Europe avec le fusil. Ces peuples sont très malpropres dans leurs repas ; ils n'ont ni plats, ni assiettes, ni cuillers, ni fourchettes, ni les bâtonnets dont on fait usage à la Chine ; les aliments qu'ils ont préparés se mettent sur une simple planche ou sur une natte, & ils se servent de leurs doigts pour les porter à la bouche. Ils mangent la chair demi-crue ; & pourvu qu'elle ait été présentée au feu, elle leur paraît excellente ; des feuilles fraîchement cueillies forment leur lit. Ils vont presque nus, & ne portent qu'une simple toile, qui leur tombe depuis la ceinture

jusqu'aux genoux. Ceux d'entre eux qui, au jugement des notables de la bourgade, ont remporté le prix de l'agilité à la course ou de l'adresse à la chasse, obtiennent l'honorable privilège de pouvoir se faire graver sur la peau, par une opération très douloureuse, plusieurs figures bizarres de fleurs, d'arbres, d'animaux. Tous ont le droit de se noircir les dents, & de composer leur parure de bracelets & de couronnes de coquillages ou de cristal.

Les insulaires qui habitent la partie du nord, où le climat est un peu moins chaud, s'habillent de la peau p.170 des cerfs qu'ils tuent à la chasse ; ils s'en font une espèce d'habit sans manche, assez semblable à une dalmatique. Ils portent un bonnet en cylindre, formé de feuilles de palmier, orné de plusieurs couronnes posées les unes sur les autres, & surmontées d'une aigrette de plumes de coq ou de faisan.

Les mariages des habitants de Formose ne s'éloignent pas des lois de la simple nature : on n'achète point parmi eux, comme à la Chine, les femmes qu'on épouse, & l'intérêt ne préside jamais à ces unions. Les pères & les mères ne sont presque pas consultés. Un jeune homme veut-il se marier, & a-t-il enfin fixé ses vues sur quelque fille ? il se rend plusieurs jours de suite à sa porte avec un instrument de musique. Si la fille est satisfaite de la tournure de son amant, elle sort & va le joindre ; ils stipulent & règlent entre eux leurs conventions matrimoniales : ensuite ils en donnent avis à leurs pères & mères. Ceux-ci préparent le festin de noces, qui se fait toujours dans la maison de la fille, où le jeune homme demeure sans retourner jamais chez son père. Dès lors, le jeune époux regarde la maison de son beau-père comme la sienne propre : il en devient désormais le soutien ; & la maison de son véritable père n'est plus pour lui que ce qu'elle est à l'égard des filles en Europe, qui quittent la maison paternelle pour aller demeurer avec leurs époux. Aussi ces insulaires ne forment-ils point de vœux pour obtenir des enfants mâles : ils préfèrent les filles, parce qu'elles leur procurent des gendres qui deviennent l'appui de leur vieillesse.

Quoique ces insulaires soient entièrement soumis aux p.171 Chinois, ils conservent encore quelques restes de leur ancien gouvernement. Chaque

bourgade se choisit trois ou quatre anciens parmi ceux qui jouissent de la plus grande réputation de probité. Ils deviennent, par ce choix, les chefs & les juges du reste de l'habitation. Ce sont eux qui terminent en dernier ressort tous les différends ; & si quelqu'un refusait de s'en tenir à leur jugement, il serait chassé à l'instant de la bourgade, sans espérance de pouvoir jamais y rentrer, & sans qu'aucune autre bourgade ose le recevoir.

Les naturels de Formose payent en grains le tribut auquel ils sont assujettis par les Chinois. Pour régler tout ce qui concerne l'imposition & la perception de ce tribut, le gouvernement a établi dans chaque bourgade un Chinois, qui doit en apprendre la langue & servir d'interprète auprès des mandarins. Ces interprètes sont les plus cruels exacteurs de ce peuple, dont ils devraient protéger la misère ; rien ne peut satisfaire l'avidité de ces insatiables sangsues. Cette tyrannie journalière & domestique a déjà causé la défection de trois bourgades dans la partie du sud de l'île, où elles étaient autrefois au nombre de douze : les habitants de ces villages se sont révoltés, ont chassé leurs interprètes, ne payent plus de tribut à la Chine, & se sont unis à la nation indépendante qui habite la partie de l'est.

C'est dans l'île de Formose que Jean Struys assure avoir vu de ses propres yeux un homme qui avait une queue longue de plus d'un pied, recouverte d'un poil roux, & fort semblable à celle d'un bœuf. Cet homme à queue disait que ce défaut, si c'en était un, venait du climat, p.172 & que tous ceux de la partie méridionale de l'île naissaient avec des queues comme lui. Mais Jean Struys est le seul qui atteste l'existence de cette race d'hommes extraordinaires : tous les écrivains qui ont parlé de Formose, n'en font aucune mention. Un autre fait non moins singulier, & qui ne paraît pas plus authentique, c'est que, dans cette île, on ne permet point aux femmes d'accoucher avant trente-cinq ans, quoiqu'il leur soit libre de se marier longtemps avant cet âge. Rechteren [1] s'exprime ainsi sur cette étrange coutume :

[1] *Recueil des Voyages de la Compagnie Hollandaise*, tome V, page 96.

> « D'abord que les femmes sont mariées, elles ne mettent point d'enfants au monde ; il faut au moins, pour cela, qu'elles aient trente-cinq ou trente-sept ans. Quand elles sont grosses, leurs prêtresses vont leur fouler le ventre avec les pieds, s'il le faut, & les font avorter avec autant ou plus de douleur qu'elles n'en souffriraient en accouchant ; ce serait non seulement une honte, mais un gros péché de laisser venir un enfant avant l'âge prescrit. J'en ai vu qui avaient déjà fait quinze ou seize fois périr leur fruit, & qui étaient grosses pour la dix-septième fois, lorsqu'il leur était permis de mettre un enfant au monde.

Au moment où nous achevons la description de Formose, nous apprenons le désastre affreux que cette île malheureuse vient d'essuyer. Ces détails nous sont parvenus par une Lettre de Pe-king, adressée à M. Bertin ; sa date est du 14 Juillet 1782.

> « Les eaux de l'océan ont failli d'enlever à la Chine p.173 une des plus belles possessions qu'elle ait sur la mer. Peu s'en est fallu qu'elles n'aient englouti l'île de Tay-ouan, connue en Europe sous le nom de l'île de Formose. On a débité ici qu'une partie de la montagne qui partage cette île, s'était enfoncée & avait disparu, que le reste avait été comme bouleversé, & qu'une grande partie des habitants avait péri. Tels ont été pendant quelques jours les bruits populaires de cette capitale. Le gouvernement les a fait cesser en instruisant le public de l'exacte vérité, telle qu'elle avait été annoncée à l'empereur par les officiers qui ont dans leur district cette petite portion de ses États. Je ne puis rien faire de mieux que de transcrire ce qu'ils en disent.

Les dépêches des officiers chinois, adressées à l'empereur, sont conçues ainsi.

> Bechen, gouverneur général des provinces du Fou-Kien & de Tche Kyang-ya, vice-roi du Fou-Kien, & les autres, font savoir à Votre Majesté le désastre nouvellement arrivé à l'île de Tay-ouan.

Mon-ha-hon & les autres principaux officiers de cette île nous ont écrit que le 21 de la quatrième lune (22 Mai 1782), un vent des plus furieux, accompagné d'une grosse pluie & d'une marée plus haute qu'on ne l'avait jamais vue, les avait tenus dans la crainte continuelle d'être engloutis dans la mer, ou abîmés dans les entrailles de la terre, depuis l'heure *yn* (les heures chinoises sont le double des nôtres, l'heure *yn* commence à trois heures du matin & finit à cinq heures), jusqu'à l'heure *ouei* (l'heure *ouei* commence à trois heures après midi, p.174 & finit à cinq) ; cet affreux orage s'annonça en même temps des quatre parties du monde, & continua avec la même violence pendant tout cet espace de temps : Les bâtiments où se tiennent les tribunaux, les greniers publics, les casernes, les greniers à sel, ainsi que les salines, tout a été renversé, tout a été perdu ; les boutiques des marchands & des ouvriers, ainsi que les maisons du peuple, ne montrent plus, pour la plupart, que des matériaux amoncelés sans ordre. De 27 vaisseaux de guerre qu'il y avait dans le port, douze ont disparu, deux autres ont été mis en pièces, & dix autres ont été fracassés de manière à être entièrement hors de service ; les autres moindres vaisseaux ou navires de différente grandeur, qui étaient au nombre de plus de cent, ont eu un pareil sort. Il y en a eu environ 80 engloutis ; cinq qui étaient nouvellement chargés de riz pour le Fou-kien, ont été submergés, & la cargaison, qui se montait à 100.000 boisseaux, entièrement perdue. Pour ce qui est des autres navires, tant grands que petits, qui n'étaient point encore entrés dans ce port, on en compte dix ou douze des plus gros qui ont été engloutis ; les moindres, ainsi qu'une quantité prodigieuse de barques, bateaux & autres de toute espèce, ont disparu sans même laisser des débris. Comme toute l'île a été couverte d'eau, les denrées ont été ou emportées ou gâtées de façon à devenir nuisibles à la santé de ceux qui les consomment dans l'état où elles sont ; les

récoltes absolument perdues. Ce n'est ici qu'un à peu près écrit à la hâte ; quand nous serons instruits plus en détail, nous ne manquerons pas de vous en informer p.175 au plus tôt.

Après avoir reçu cette lettre de Mon-ha-hon & des autres principaux officiers qui sont de résidence à Tay-ouan, j'ai fait toutes mes diligences pour procurer à cette île infortunée tous les secours qui dépendaient de moi, & j'ai donné mes ordres au commissaire ambulant, et au Trey-ouer, général de la province, pour qu'ils aient à s'instruire, dans le plus grand détail, du nombre de ceux qui ont péri, & des maisons qui ont été détruites, de la quantité de sel & autres denrées qui a été perdue. Je leur ai pareillement enjoint de relever au plus tôt les tribunaux, greniers & autres bâtiments publics, d'envoyer à la découverte des vaisseaux, navires, &c. qui avaient disparu, de radouber les vaisseaux qui n'étaient pas hors de service, d'envoyer promptement chercher le sel & autres provisions nécessaires sur les lieux les plus voisins ; mais surtout, de s'informer exactement des différentes pertes qu'a faites le peuple, & du nombre précis des hommes qui ont péri, afin que je puisse moi-même en informer Votre Majesté, &c.

L'empereur de la Chine a fait publier lui-même ces détails, & y a joint la lettre suivante.

« Tchang-yu , &c. Tchem-hoeï-thon-tsongtou, du Fou-kien & les autres, m'ont fait savoir le triste évènement qui a eu lieu dans l'île de Tay-ouan, qui est un district de la province de Fou-kien. Ils m'ont écrit que le 22, 4e de la lune...

L'empereur répète ici ce qui est dit dans la lettre qu'on vient de lire, & continue ainsi :

« J'ordonne au tsong-tou de s'informer exactement de tous les dommages en différents genres qu'auront soufferts à cette

> occasion les habitants de p.176 l'île, & de m'en instruire dans les plus grands détails, afin que je puisse leur donner tous les secours nécessaires pour les réparer ; mon intention est qu'on relève à mes propres frais toutes les maisons abattues, qu'on répare celles qui n'auront été qu'endommagées, & qu'on leur assigne les provisions de bouche & de toutes choses qui sont du premier besoin. J'entends que cela s'exécute en toute rigueur, à l'égard de tous ceux, sans exception, qui sont dans ce cas ; je serais fâché qu'un seul d'entre eux fût oublié : c'est pourquoi je recommande la plus grande diligence & la plus exacte recherche. Je veux que mes sujets ne doutent en aucune manière de la tendre affection que j'ai pour eux, & qu'ils sachent que tous sont sous mes yeux, & que je veux pourvoir moi-même à leurs besoins. Pour ce qui est de mes vaisseaux de guerre, des tribunaux, des greniers & autres édifices publics, qu'on les rétablisse dans leur premier état, en prenant dans le trésor de l'État tout l'argent qui sera nécessaire pour cette dépense, & qu'on m'en présente le résultat.

Le missionnaire qui envoie ces nouvelles, ajoute que dans ces lettres il n'est pas question du tremblement de terre auquel on doit attribuer ce désastre ; mais il dit que le volcan qui l'a occasionné, doit être à une très grande profondeur sous la mer. Il ne prétend pas en donner l'explication ; il se contente d'observer que tout paraît s'être passé à l'île Formose comme à Lima & à Lisbonne.

@

LIVRE TROISIÈME

ÉTATS TRIBUTAIRES DE LA CHINE

ARTICLE PREMIER

De la Corée

@

p.177 La Corée, que les Chinois appellent Kao-li, & les Tartares mantcheoux Solho, est une grande péninsule qui s'étend entre la Chine & le Japon. Elle est terminée au nord par la Tartarie chinoise, à l'orient par la mer & les îles du Japon, au midi par l'océan, & par le golfe & la province de Leao-tong à l'occident. On donne communément à ce royaume deux cents lieues de longueur du sud au nord, sur cent de largeur d'occident en orient. Le grand nombre d'écueils & de bancs de sable qui environnent les côtes de cette péninsule, en rendent l'abord par mer aussi difficile que dangereux. Sa moindre distance au Japon n'est que de vingt-cinq lieues.

L'origine des Coréens est fort obscure : il paraît que cette péninsule a été d'abord habitée par différents peuples, dont les principaux étaient les Mé, les Kao-kiouli, & les Han ; ces derniers se subdivisaient en trois hordes, les Ma-han, les Pien-han, & les Chin-han. Ces premiers habitants de la Corée composaient plusieurs États, tels qu'étaient celui de Tchaossien & celui de Kaoli. Dans la suite ils furent réunis sous une même dénomination, & p.178 ne formèrent plus qu'un seul royaume, qui fut appelé Kaoli.

Les Coréens ne font pas difficulté de regarder leurs anciens chefs comme autant de héros issus de quelque divinité. Voici ce qu'ils racontent d'un de leurs premiers rois.

> « Le prince des Kao-kiouli, disent-ils, avait sous sa puissance une fille du fleuve Hoang-ho, qu'il tenait enfermée dans une maison.

Un jour qu'elle fut frappée des rayons du soleil, elle conçut, & accoucha quelque temps après d'un œuf gros comme un boisseau ; on le rompit, & l'on y trouva un enfant mâle. Quand il fut grand, on lui donna le nom de Chu-mony, qui signifie *bon archer*. Le roi le fit intendant de ses haras. Chu-mony laissa maigrir les bons chevaux, & eut au contraire grand soin d'engraisser les mauvais. Le roi retenait les gras pour lui, & abandonnait les maigres à l'intendant. Un jour se trouvant à la chasse, le roi lui donna la liberté de tirer sur le gibier qui se présenterait à lui : il tua un grand nombre de bêtes fauves ; ce qui inspira de la jalousie au roi, & lui fit naître la pensée de s'en défaire. Chu-mony, qui s'aperçut du dessein du Ros, prit la fuite. Il trouva une rivière dont le trajet était difficile ; cependant on le poursuivait vivement.

— Hé quoi ! dit-il, moi qui suis fils du soleil, & petit-fils du dieu Hoang-ho, je me verrai arrêter sur le bord de cette rivière, sans pouvoir franchir cet obstacle qui se présente à ma retraite ?

A peine eut-il achevé ces mots, que les poissons, se serrant les uns contre les autres, lui firent un pont de leurs corps, sur lequel il passa. Quand il fut arrivé à p. 179 l'autre bord, il vit trois personnes, dont l'une était vêtue de toile de chanvre, l'autre portait un habit piqué, & la troisième était couverte d'herbes aquatiques. Elles l'accompagnèrent à la ville de Kii-ching-kou, où il prit le nom de Kao, afin de marquer qu'il était de la race des Kao-kiouli.

Telle est l'histoire fabuleuse du commencement des Coréens, que nous croyons être Tartares d'origine.

Ce royaume est gouverné par un souverain qui exerce une autorité absolue sur ses sujets, quoiqu'il soit lui-même vassal & tributaire de l'empereur de la Chine. Aussitôt que ce prince est mort, l'empereur députe vers son fils deux Grands de sa cour, pour lui conférer le titre de Koué-

vang, c'est-à-dire, de roi. Lorsque le roi de Corée craint que sa succession ne cause des troubles après sa mort, il nomme de son vivant un prince héritier, & il prie l'empereur de le confirmer. Le prince reçoit à genoux l'investiture de ses États, & fait distribuer aux envoyés de l'empereur une somme de 800 taëls, & plusieurs présents déterminés par l'usage. Le ministre de Corée vient ensuite à Pe-king se prosterner devant l'empereur, & lui offrir le tribut. La princesse, épouse du roi, ne peut prendre elle-même le titre de reine, qu'après l'avoir reçu de la cour de Pe-king.

Les Japonais avaient fait la conquête de ce royaume vers la fin du XVIe siècle ; mais les Coréens, aidés par les Tartares conquérants de la Chine, les chassèrent de leur pays. Les Mantcheoux, maîtres de la Corée, voulurent ensuite forcer leurs nouveaux sujets à se raser la tête comme eux, & à se vêtir à la Tartare. Cette innovation p.180 irrita les esprits, & produisit dans toute la Corée une révolte générale, qui fut enfin calmée par les soins de la famille régnante.

Quoique l'intérieur de ce royaume soit encore assez peu connu, on sait qu'il se divise en huit provinces, qui, toutes ensemble, contiennent quarante districts, trente-trois villes du premier ordre, cinquante-huit du second, soixante-dix du troisième. King-kitao, située dans la province de King-ki, est la capitale de tout le royaume, & la résidence ordinaire du souverain. Ce prince est le maître absolu de tous les biens de ses sujets, dont il hérite après leur mort. Il exerce sur ses peuples une justice sévère : le meurtre, le vol & l'adultère y sont punis par des supplices particuliers. Chaque septième année, toutes les provinces sont obligées d'envoyer successivement à sa cour tous les hommes libres qu'elles contiennent, pour y faire, pendant deux mois, la garde auprès de sa personne : de sorte que, durant cette année, toute la Corée est en mouvement & sous les armes.

Les Coréens sont bien faits, adroits, braves, & dociles. Ils aiment la danse, la musique, & montrent d'heureuses dispositions pour les sciences, auxquelles ils s'appliquent avec ardeur, & qu'ils honorent d'une manière particulière. Les gens de lettres se distinguent du peuple par deux plumes

qu'ils portent au bonnet. Lorsque des marchands présentent aux Coréens des livres qu'ils veulent vendre, ceux-ci, par respect, se parent de leurs plus beaux habits, brûlent des parfums avant que de traiter du prix.

Les Coréens septentrionaux sont plus grands & plus robustes que ceux du midi ; ils ont du goût pour les p.181 armes, & deviennent d'excellents soldats. Ils se servent, dans les combats, d'arbalètes & de sabres fort longs.

Les Coréens n'enterrent les morts que trois ans après leur décès ; ils portent le deuil de leur père & de leur mère durant trois ans, & celui de leurs frères pendant trois mois. Lorsqu'ils ont fait la cérémonie de l'inhumation, ils placent autour du tombeau les habits, les chars, les chevaux, & tout ce que le mort a le plus aimé ; il est d'usage que tout cela soit abandonné à ceux qui ont assisté aux funérailles.

Leurs maisons n'ont qu'un seul étage, & sont assez mal bâties ; elles sont de terre à la campagne, & communément de brique dans les villes, mais couvertes de chaume. Les murailles de leurs villes sont construites à la chinoise, avec des tours carrées, des créneaux & des portes voûtées.

Ces peuples ont emprunté des Chinois la plupart de leurs usages, leur écriture, la forme de leur habillement, leur culte & leurs cérémonies religieuses, la croyance de la transmigration des âmes. Leurs femmes sont moins resserrées qu'à la Chine, & ont la liberté de paraître dans les assemblées des hommes ; ce qui leur attire souvent, de la part de leurs voisins, des sarcasmes & des plaisanteries. Les Coréens diffèrent encore des Chinois par la forme de leurs mariages. Ce sont les pères & mères à la Chine qui marient leurs enfants, souvent à leur insu ; dans le royaume de Corée, ce sont les parties contractantes qui se choisissent elles-mêmes, sans avoir égard aux dispositions de leurs parents, & sans que ceux-ci puissent mettre obstacle à leur union.

Les principales productions de la Corée sont le froment, p.181 le riz & le gin-seng. On y fabrique des pinceaux de poil de queue de loup, fort estimés

à la Chine ; on y trouve de l'or, de l'argent, du fer, du sel fossile, des peaux de martre & de castor, & un vernis jaune, dont l'éclat imite celui de la dorure. L'arbre duquel distille cette gomme, ressemble au palmier.

La Chine exporte chaque année une quantité considérable de papier de Corée. Il est fait de coton, est aussi fort que la toile, & l'on, écrit dessus avec le pinceau. Si l'on voulait écrire sur ce papier avec nos plumes d'Europe, il faudrait y passer légèrement de l'eau d'alun : sans cette précaution, l'écriture serait baveuse.

C'est en partie avec ce papier que les Coréens payent le tribut qu'ils doivent à l'empereur ; ils en fournissent chaque année le palais. Les Chinois ne l'achètent point pour écrire, mais pour en faire les châssis de leurs fenêtres, parce qu'étant huilé, il résiste mieux au vent & à la pluie que le leur. On s'en sert également pour faire de grosses enveloppes. Il est d'usage pour les tailleurs d'habits ; ils le manient & le froissent entre leurs mains, jusqu'à ce qu'il soit aussi doux & aussi flexible que la toile la plus fine. Ils s'en servent même en guise de coton, pour fourrer les habits. Ce que ce papier a de plus singulier, c'est que s'il est trop épais pour l'usage qu'on veut en faire, on peut aisément le diviser en deux ou trois feuilles, & ces feuilles sont encore plus fortes & plus difficiles à rompre, que le meilleur papier de la Chine.

Les côtes de la Corée sont fort poissonneuses ; on y trouve chaque année, vers le nord-est, une grande quantité de baleines, dont plusieurs, dit-on, portent p.182 encore les crocs & les harpons des Français & des Hollandais, à qui elles ont échappé aux extrémités septentrionales de l'Europe : ce qui semblerait devoir faire présumer qu'il existe au nord de l'Amérique un passage pour se rendre dans ces mers.

Nous avons dit que le roi de Corée est non seulement obligé de recevoir de l'empereur de la Chine l'investiture de ses États ; mais que son épouse même ne peut prendre le titre de reine, sans en avoir obtenu l'agrément de la cour de Pe-king. On trouvera cet usage & ces droits bien établis dans la requête suivante, présentée, en 1694, par le roi de Corée à l'empereur

Kang-hi. Cette requête singulière nous paraît méritée d'être rapportée.

« Moi, votre Sujet, je suis un homme dont la destinée est peu fortunée : j'ai été longtemps sans avoir de successeur ; enfin j'ai un enfant mâle d'une concubine. Sa naissance m'a causé une joie incroyable ; j'ai pris aussitôt la résolution d'élever la mère qui l'a engendré : mais je fis en cela une faute, qui a été la source de plusieurs soupçons. J'obligeai la reine, mon épouse, de se retirer dans une maison particulière, & je fis ma seconde femme reine en sa place. J'informai alors en détail Votre Majesté de cette affaire. Maintenant je fais réflexion que mon épouse a reçu les patentes de création de Votre Majesté, qu'elle a gouverné ma maison, qu'elle m'a aidé aux sacrifices, qu'elle a servi la reine ma bisaïeule & la reine ma mère, qu'elle a porté le deuil de trois ans avec moi. Suivant les lois de la nature & de l'équité, je devais la traiter avec honneur ; mais je me suis laissé emporter à mon imprudence. Après que la chose fut faite, j'en eus un extrême regret. Maintenant, pour me conformer aux désirs des peuples de mon royaume, j'ai dessein de rendre à mon épouse la dignité de reine, & de remettre ma concubine dans son premier état ; par ce moyen-là, le gouvernement de la famille sera dans l'ordre, & le fondement des bonnes mœurs & de la conversion de tout un État sera rectifié.

Moi, votre sujet, quoique je déshonore, par mon ignorance & ma cupidité, le titre que j'ai hérité de mes ancêtres, il y a pourtant vingt ans que je sers Votre Majesté suprême ; & je dois tout ce que je suis à ses bienfaits, qui me couvrent & me protègent comme le Ciel. Il n'y a aucune affaire, soit domestique ou publique, de quelque nature qu'elle soit, que j'ose lui cacher : c'est ce qui me donne la hardiesse d'importuner deux ou trois fois Votre Majesté sur cette affaire. A la vérité, je suis honteux de passer ainsi les bornes du devoir ; mais comme c'est une affaire qui touche l'ordre qui doit se garder dans la famille, & qu'il s'agit

> de faire entendre les désirs du peuple, la raison veut que je le fasse savoir avec respect à Votre Majesté.

L'empereur répondit à cette requête par cet édit :

> « Que la cour, à qui il appartient, délibère & m'avertisse.

L'examen de cette affaire appartenait à la cour des rits : elle conclut que la demande du roi de Corée devait être accordée, & ce jugement fut ratifié par l'empereur. En conséquence, plusieurs de ses officiers portèrent à la reine des habits magnifiques, ses lettres de p.185 réhabilitation, & tout ce qui était nécessaire pour la rétablir dans son premier rang, avec les formalités ordinaires. L'année suivante, ce même roi de Corée envoya un autre Mémorial à Kang-hi, qui, après l'avoir lu, porta cet édit :

> « J'ai vu le compliment du roi : je le sais ; que la cour à qui il appartient le sache. Les termes de ce placet ne sont pas convenables, on y manque au respect : j'ordonne qu'on examine, qu'on délibère, & qu'on m'avertisse.

D'après cet ordre, le Li-pou, ou tribunal des rits, condamna le roi de Corée à une amende de dix mille onces chinoises d'argent, & à être privé pendant trois ans des présents qu'on lui accorde chaque année, lorsqu'il envoie payer son tribut.

Je terminerai cet article par une observation qui tient à l'histoire naturelle de la Chine, & qui semble fournir une nouvelle preuve des révolutions, qu'a successivement éprouvées la surface de notre globe. On lit dans un livre chinois, intitulé *Quang yu-ki*, que l'ancienne ville où Kipé, roi de Corée, avait établi sa cour, était bâtie dans un lieu qui fait aujourd'hui partie du territoire de Yong-ping-fou, ville du premier ordre de la province de Pe-tche-li. Si l'on admet ce fait comme certain, il semble qu'on doit en conclure que ce territoire était alors de la dépendance de la Corée, & que le golfe de Leao-tong, qui sépare aujourd'hui ce royaume de la province de Pe-tche-li, n'existait pas encore, & ne s'est formé que dans la suite ; car il n'est pas probable qu'un souverain eût voulu placer sa cour

hors de ses p.186 États, ni dans un lieu où il en eût été séparé par une mer d'un trajet étendu.

Cette conjecture ne paraîtra point destituée de vraisemblance, si on l'appuie de quelques autres faits qui passent pour constants parmi les Chinois. Lorsque Yu, surnommé le Grand, entreprit de conduire & de diriger les eaux qui avaient inondé le plat pays de plusieurs provinces, sous les règnes de Chun & de Yao, il commença par la rivière de Hoang-ho, dont les débordements causaient plus de ravages. Il alla la rechercher jusque dans le fond de la Tartarie, d'où il dirigea son cours à travers les provinces de Chan-si, de Chen-si, de Ho-nan & de Pe-tche-li. Vers son embouchure, pour affaiblir la rapidité de ses eaux, il les partagea en neuf canaux, par lesquels il contraignit ce fleuve de se jeter dans la mer orientale, près du mont Kie-che-chan, qui formait alors un promontoire.

Depuis Yu jusqu'à nos jours, c'est-à-dire, dans l'espace d'environ 3.950 ans, le fleuve Hoang-ho s'est tellement écarté de son ancien cours, que son embouchure se trouve aujourd'hui de six degrés plus avancée vers le midi. Il se déchargeait autrefois dans la mer, sous le 40e degré de latitude ; il s'y jette aujourd'hui à la hauteur d'environ 34 degrés. On doit remarquer encore que la montagne Kie-che-chan, qui tenait autrefois à la terre ferme de Yong-ping-fou, se trouve actuellement à cinq cents lys, ou cinquante lieues en mer, au midi de cette ville. Si la mer a pu couvrir de ses eaux cette étendue de terrain, qui fait aujourd'hui partie du golfe de Leao-tong, ne nous est-il pas permis de conjecturer que de pareils p.187 débordements ont pu former successivement la totalité de ce golfe, dont l'existence ancienne paraît si mal s'accorder avec la résidence d'un roi de Corée dans le territoire de Yong-ping-fou ? Il est vrai que l'histoire chinoise ne fait point mention d'un bouleversement physique aussi considérable ; mais parle-t-elle davantage des cinq cents lys de terrain qu'occupe aujourd'hui la mer au delà de la montagne Kie-che-chan ? D'ailleurs, de tous les changements qu'éprouve la surface de notre globe, l'histoire ne consacre dans ses fastes que ceux qui se font d'une manière subite & éclatante : elle parlera, par

exemple, d'un tremblement de terre extraordinaire, d'une ville engloutie, d'une montagne transportée ; mais elle se tait ordinairement sur ces déplacements insensibles qui s'opèrent avec lenteur & sans alarmer la nature. Ces sortes de faits ne s'observent qu'après une longue suite d'années, & ils échappent presque toujours à l'attention des peuples comme à celle des historiens.

@

ARTICLE II

Du Tong-king

@

Les royaumes du Tong-king & de la Cochinchine formaient autrefois une des plus vastes provinces de la Chine, qu'on nommait *Ngan-nan, repos austral*. Trois cents ans avant l'ère chrétienne, ces pays étaient encore incultes, & n'étaient habités que par des peuples sauvages. Ils n'avaient ni livres ni caractères, ne connaissaient aucune forme de gouvernement, & n'observaient aucune p.188 règle dans les mariages. Ce ne fut, dit-on, que l'an 214 avant J.-C., que ces contrées commencèrent à changer de face. Le fameux Ki-hoang-ti, empereur de la Chine, ayant récemment conquis le Tong-king & la Cochinchine, fit rassembler des diverses parties de son empire, plus de cinq cent mille personnes, qu'il envoya dans les extrémités méridionales des provinces de Quang-si & de Canton, & dans le Tong-king & la Cochinchine. L'arrivée d'une si nombreuse colonie remplit ces deux royaumes de familles chinoises qui s'y établirent, & c'est par elles que les caractères, le gouvernement & la religion des Chinois commencèrent peu à peu à s'y introduire.

Mais les peuples du Tong-king se lassèrent bientôt d'avoir les Chinois pour maîtres ; ils se liguèrent avec les Cochinchinois, & réunirent leurs forces pour secouer ce joug étranger. Deux dames tonquinoises se mirent à la tête des révoltés ; elles étaient sœurs, & avaient toutes deux les qualités guerrières qui forment les héroïnes. Elles firent fortifier les frontières, disciplinèrent des troupes nombreuses, & les animèrent à la défense de la patrie. Le général Mayuen, qui fut envoyé contre elles à la tête d'une armée formidable, eut besoin de tout son courage & de toute son habileté dans l'art militaire, pour attaquer avec succès l'armée tong-kinoise. Le terrain lui fut intrépidement disputé, & il ne put avancer qu'en livrant sans cesse de nouveaux combats. Dans toutes les actions, les deux héroïnes firent

également admirer leur intelligence & leur bravoure. Elles périrent enfin, les armes à la main, dans une bataille sanglante, qui fut livrée près du lac Sy-hou. Les troupes p.189 tong-kinoises furent taillées en pièces, & le Tong-king fut soumis. Cette bataille fut donnée vers l'an 50 de notre ère. Le général chinois fit élever deux colonnes d'airain sur les limites qui séparent le Tong-king de la province de Quang-si. Ces colonnes, qui subsistent encore, portent cette inscription : *Quand ces colonnes seront détruites le Tong-king périra*. Les Tong-kinois regardent aujourd'hui cette inscription comme une prophétie, & ces colonnes comme un monument auquel est attachée la destinée de leur royaume ; aussi ont-ils un soin extraordinaire de les conserver en les mettant à l'abri des injures de l'air. On prétend que le même général fit élever de semblables colonnes sur les confins du Tong-king & de la province de Canton. Celles-ci ne subsistent plus ; il faut ou qu'elles aient été détruites, ou qu'on les ait transportée ailleurs, puisqu'on a fait en différents temps d'inutiles recherches pour les retrouver, en creusant la terre aux environs du lieu où elles devaient être placées.

Il est peu de pays où les révolutions aient été plus fréquentes qu'au Tong-king : tantôt paisiblement soumis à la domination chinoise ; tantôt livré à la révolte, & gouverné par des usurpateurs ardents à s'entre-détruire ; tantôt déchiré par des guerres intestines ou étrangères ; tantôt dans l'abaissement ou donnant des lois à ses voisins, cet État, pendant plusieurs siècles, paraît avoir été en butte à toutes les convulsions politiques.

La Chine, ennuyée des guerres qu'elle avait déjà soutenues, & fatiguée de l'humeur inquiète & turbulente de ce peuple, excessivement jaloux de sa liberté, abandonna le projet de s'asservir ce royaume. Elle consentit enfin p.190 qu'il fût gouverné par ses rois particuliers, pourvu qu'ils se déclarassent ses tributaires ; ce qui fut accordé. On dit que le premier tribut que payèrent les Tong-kinois, consistait en trois statues d'or & trois d'argent, qu'ils étaient tenus d'envoyer tous les sept ans à l'empereur.

Le trône du Tong-king fut successivement occupé, pendant 222 ans, par

huit princes d'une famille appelée Ly ; mais cette famille ayant fini en 1230, l'autorité souveraine passa dans la famille Tchin, qui ne subsista que jusqu'en 1406. Cette seconde race royale étant éteinte, l'empereur de la Chine, Yong-lo, suivit l'avis de ses généraux & de plusieurs Grands tong-kinois, qui lui conseillaient de réduire le Tong-king en province chinoise. Il nomma en conséquence un gouverneur général de cette province, un trésorier, un grand juge pour le criminel ; des mandarins de divers tribunaux pour les affaires, des gouverneurs des provinces, des villes du premier, second & troisième ordre ; des mandarins pour les tributs ou redevances, des commandants pour les troupes & les villes de guerre, des intendants pour le commerce, les grands chemins, les bâtiments publics & la marine ; un tribunal pour les collèges & les écoles. On porta à la cour & l'on offrit à l'empereur une carte géographique du Tong-king, le rôle de ces habitants, & un inventaire des principaux effets qui s'y trouvaient. Selon ces états, le nombre des habitants montait à plus de 312 ouans de familles. Un ouan vaut dix mille ; ainsi 312 ouans de familles en font trois millions cent vingt mille ; & en supposant que l'on compte six personnes pour chaque famille, ce serait dix-huit millions sept cent vingt mille p. 191 personnes. On trouva dans ce temps au Tong-king deux cent trente-cinq mille neuf cents bœufs, chevaux ou éléphants ; treize millions six cent mille *tan* de riz (1 tan, sous le règne de l'empereur Yong-lo, faisait le poids de cent vingt livres chinoises) ; huit mille six cent soixante dix barques, & deux millions cinq cent trente-neuf mille huit cents armes. On ne dit point ce qui fut trouvé en or, en argent, en fer, en cuivre, en soie, toiles, meubles, pierreries, raretés, &c. Peut-être ce détail était-il consigné dans quelque autre mémoire, qu'on n'a pas publié.

Le Tong-king, où l'empereur avait négligé de mettre de fortes garnisons, ne tarda pas à donner de nouvelles preuves de son indocilité ordinaire. On y reprit les armes & un habile officier, nommé Lyli, se mit à la tête des rebelles. Après un grand nombre de combats, dont le succès fut varié, Lyli entreprit de persuader à l'empereur qu'un certain Tchin-hao était un rejeton de la famille royale Tchin. L'empereur, qui ne cherchait qu'un

prétexte pour terminer une guerre onéreuse, fut charmé de le trouver. Tchin-hao fut proclamé roi, & les troupes chinoises eurent ordre d'évacuer le Tong-king. Lyli se trouva dès lors maître absolu ; & Tchin-hao, qui n'était qu'un fantôme de roi, étant mort sans postérité l'an 1428, l'empereur, après qu'on l'eut assuré que la famille royale était entièrement éteinte, déclara Lyli gouverneur héréditaire du Tong-king, & reçut ses députés, ses présents, & un acte solennel par lequel il se reconnaissait tributaire & vassal de l'empire. Son fils, qui lui succéda, obtint le titre de roi.

Cette famille occupa paisiblement le trône jusqu'au p.192 commencement du XVIe siècle. Alors un sujet ambitieux osa s'annoncer comme issu de la famille royale Tchin ; il parvint à soulever les peuples, fit assassiner le prince régnant, & usurpa l'autorité souveraine. Cette révolution fut rapidement suivie d'une autre : un des Grands de la cour, nommé Mo-teng-yong, attaqua l'usurpateur, lui livra bataille, défit entièrement son armée, &, de concert avec les autres Grands de l'État, fit proclamer roi le neveu du prince assassiné.

Ce service était un des plus signalés qu'un sujet pût rendre à son maître ; mais le nouveau roi poussa trop loin sa reconnaissance. Il eut l'imprudence d'accorder à Mo-teng-yong l'autorité la plus entière & la plus absolue dans le gouvernement de l'État. Cet excès de puissance enfla le cœur du ministre, & lui fit naître le désir de devenir le seul souverain. Bientôt il leva le masque, & prit ouvertement le titre de prince. Le faible roi, accompagné de sa mère, se retira dans la partie occidentale du Tong-king, où il se fortifia ; toute la partie orientale se soumit à l'autorité de l'usurpateur. Le premier soin du souverain légitime, fut d'envoyer des députés à la cour de la Chine ; mais Mo-teng-yong entretenait des espions sur la frontière, &, par son activité & ses intrigues, les députés de Ly-ning furent arrêtés en chemin ; quelques-uns même furent mis à mort.

Cependant, en 1537, un de ces députés fut assez heureux pour parvenir jusqu'à la cour ; l'empereur apprit par la requête du prince Ly-ning tous les événements arrivés au Tong-king. Il nomma sur le champ quelques Grands

pour se rendre sur les frontières, & s'y informer p.193 de la véritable cause des troubles dont il commençait à être instruit. De son côté Mo-teng-yong ne restait pas dans l'inaction ; il envoya aussi des députés à l'empereur & n'épargna rien pour se procurer des protecteurs dans cette cour. Il en trouva de si puissants, qu'ils déterminèrent l'empereur à faire examiner ce qui lui était proposé de sa part, & à le traiter avec douceur.

En 1540, les commissaires chinois arrivèrent sur les frontières du Tong-king. Mo-teng-yong leur députa un de ses fils, accompagné de quarante-deux de ses principaux mandarins. Ils présentèrent l'acte par lequel Mo-teng-yong & son fils se soumettaient aux ordres de l'empereur, & se déclaraient ses fidèles sujets. Les commissaires lurent à haute voix le rescrit de Sa Majesté, qui leur accordait l'amnistie & le pouvoir de conserver les États qu'ils possédaient actuellement, à condition de payer, de trois ans en trois ans, un tribut déterminé. Le rescrit portait, que désormais le Tong-king ne serait plus appelé royaume ; mais qu'il aurait le titre de seigneurie héréditaire, dépendante de l'empereur. On accorda à Mo-teng-yong & son fils le titre de seigneur héréditaire du Tong-king, & un sceau d'argent. Le même titre & les mêmes honneurs furent décernés au prince Ly-ning, pour les États qu'il possédait. Les commissaires renvoyèrent ensuite le fils de Mo-teng-yong & les quarante-deux mandarins, qui avaient écouté à genoux les ordres de l'empereur.

Mo-teng-yong mourut en 1542. Son petit-fils lui succéda, & obtint la patente impériale de gouverneur & seigneur héréditaire du Tong-king. Mais après la mort de p.194 Mo-teng-yong, la division se mit dans la famille de Mo. Ses États se partagèrent entre plusieurs chefs, qui se firent une guerre si vive, & s'affaiblirent tellement les uns les autres, qu'en 1577 cette famille se trouva entièrement déchue de sa première puissance.

La famille de Ly fut plus heureuse, & sut profiter adroitement de ces divisions. Le chef de cette famille attaqua, en 1591, le plus puissant seigneur de Mo, le vainquit dans une bataille, reprit la capitale du Tong-king, & rentra dans les meilleures places, qui avaient été usurpées sur la

famille de Ly. En 1597 il se vit maître de tout le royaume : il paya son tribut à l'empereur, offrit une statue d'or, & reçut sa patente de gouverneur héréditaire. A sa cour, il vivait avec la magnificence des rois. Les seigneurs de Mo furent obligés, à cette époque, de chercher une retraite sur les frontières des provinces chinoises d'Yun-nan, de Quang-si, de Canton. Là, ils se trouvèrent réduits à ne posséder que la ville de Koa-ping & son territoire. Cependant, à la cour de l'empereur, leur famille avait le même rang que celle des Ly.

Depuis la révolution qui mit, en 1644, les Tartares sur le trône de la Chine, on sait qu'un seigneur de Mo présenta son hommage & son tribut au nouvel empereur & qu'on lui fit expédier la patente de gouverneur héréditaire, laquelle, n'étant arrivée qu'après sa mort, fut remise à son fils. Mais on ignore s'il existe encore aujourd'hui à Koa-ping des descendants de cette famille, & s'ils continuent de jouir des privilèges & des honneurs accordés à leurs ancêtres.

La famille de Ly s'est soutenu, au contraire, dans tout p.195 son éclat. En 1661, le vice-roi de la province de Quang-si assura la cour de Pe-king, que Ly-ouei-ki, chef & héritier de cette famille, se comportait en fidèle sujet de l'empire ; & cinq ans après, le Tribunal des rits représenta à l'empereur Kang- hi, que la famille de Ly était digne des grâces de Sa Majesté. Cet empereur resta quelques années sans rien faire à cet égard ; mais en 1683, il envoya un Grand à la cour de Tong-king, chargé d'un diplôme qui déclarait roi le prince Ly-ouei-tching. A ce diplôme, l'empereur ajouta des caractères chinois, écrits de sa main, à la louange du prince. En 1725, l'empereur Yong-tching, fils de Kang-hi, écrivit aussi quatre caractères chinois à la louange du roi Ly-ouei-tao, qui avait demandé l'investiture & envoyé son tribut. La même famille de Ly occupe encore aujourd'hui le trône du Tong-king.

Ce royaume s'étend entre le 17e & le 23e degré de latitude. Il est borné au nord par les provinces chinoises d'Yun-nan & de Quang-si ; à l'orient, par la province de Canton & la mer ; au sud, par la mer & la Cochinchine ;

& à l'occident, par les terres de Laos. Tong-tou est sa capitale. Le Tong-king se divise en huit provinces, chacune desquelles a son gouverneur & ses magistrats ; mais on peut appeler de leurs sentences à la cour, où sont entretenus cent conseillers d'État, pour juger de toutes les appellations du royaume, outre les trente-deux conseillers du conseil royal, qui accompagnent le roi dans ses audiences publiques. Les aînés ne succèdent pas toujours au trône ; le roi nomme celui de ses fils qu'il a choisi pour être son successeur. Les p.196 autres frères du prince désigné demeurent enfermés dans le palais, d'où ils ne sortent que quatre fois l'an. Chaque fois qu'ils ont cette liberté, on leur accorde six jours pour prendre le divertissement de la chasse ou de la promenade. La garde du roi de Tong-king est ordinairement composée de deux mille soldats, & il en entretient environ vingt mille sur les frontières, avec cinquante éléphants, armés pour la guerre. Sur toutes les rivières du royaume, par où l'ennemi pourrait faire quelque invasion, il tient toujours cent grosses galères, avec une grande quantité de petites galiotes, dont les rameurs rament debout, & le visage tourné vers la proue, d'où le capitaine règle leurs mouvements par ceux d'une baguette qu'il tient à la main.

Les Tong-kinois sont adroits, robustes, & bien faits ; leur naturel est assez franc, quoique parmi eux une tromperie, faite avec adresse, passe ordinairement pour un trait de prudence & d'habileté. Ils sont généreux, mais leur générosité ne se règle que sur leur intérêt ; & quand ils n'ont rien à espérer, ils ne se déterminent que difficilement à donner : dans ces sortes d'occasions, ils ont un grand soin de cacher ce qu'ils ont, pour n'être pas importunés. En général, ils sont prodigues dans les dépenses d'éclat, comme dans leurs fêtes, leurs alliances, leurs enterrements. Ils n'aiment point les Européens, & leur plus grande satisfaction est de pouvoir en faire des dupes.

Les Tong-kinois. ont le nez moins épaté & le visage moins plat que les Chinois ; leur teinte est olivâtre ; ils noircissent leurs dents, laissent croître leurs ongles, & portent leurs cheveux aussi longs qu'ils peuvent le devenir.

Le peuple est esclave une partie de l'année ; car, à la réserve des Bourgeois de la capitale, tous les gens de métier, p.197 menuisiers, serruriers, maçons & autres, sont obligés de travailler pendant trois mois pour la maison du roi ; & pendant deux autres, pour les mandarins ou grands seigneurs. Ils jouissent du reste de l'année, & travaillent pour ceux qui les payent. Les mariages ne se contractent point sans le contentement du gouverneur ou juge du lieu. Le lendemain des noces, le mari appelle sa femme, sa sœur ; & la femme appelle son mari, son frère. La pluralité des femmes est permise au Tong-king, mais la plus qualifiée prend seule le titre d'épouse. La loi permet le divorce aux hommes, & le refuse aux femmes ; les enfants restent au mari qui répudie. Le divertissement favori des Tong-kinois est la comédie, qu'ils jouent ordinairement de nuit, & qu'ils accompagnent de quantité de machines & de décorations. Ils excellent surtout dans la représentation des torrents, des rivières, de la mer, des tempêtes, & des combats de vaisseaux.

La science, au Tong-king comme à la Chine, consiste principalement dans la connaissance d'un grand nombre de caractères, & dans l'étude des principes & des règles de la morale, qu'ils puisent dans les livres de Confucius. Les Tong-kinois s'appliquent aux lettres : par ambition, parce quelles leur ouvrent la carrière des honneurs, & que ce n'est que par elles qu'on parvient aux charges & aux premières places. Les lettrés passent par trois degrés, qui sont celui de *sinde*, celui de *doucum*, & celui de *tanfi*. Avant que de parvenir au premier degré, les jeunes gens doivent s'appliquer huit ans entiers à s'instruire de tout ce qui concerne les professions de notaire, de procureur & d'avocat. Au bout des huit ans, ils sont p.198 examinés sur les devoirs de ces charges ; & s'ils sont trouvés suffisamment instruits, le roi leur permet de prendre le titre de *sindes*. Pour obtenir celui de *doucum*, il faut qu'ils étudient pendant cinq ans l'astrologie, la musique & la poésie, & qu'ils apprennent à construire tous les instruments de mathématiques. Après ces treize années d'études, il faut en employer encore quatre autres à apprendre à lire & à écrire les caractères chinois & à s'instruire des lois & des coutumes de ce peuple. Le dernier

examen se fait en présence du roi, des princes, des mandarins d'armes & de lettres, & de tous les *tanfis*. Le nombre des aspirants monte quelquefois jusqu'à trois mille. On dresse dans la grande place du palais, neuf échafauds en amphithéâtres, dont l'un est pour le roi & les princes, & les huit autres pour les examinateurs & les prétendants. Huit jours entiers sont employés à ce grand exercice. Le dernier jour, on met les noms de ceux qui ont satisfait par leurs réponses, entre les mains des seize premiers mandarins ; & après en avoir obtenu l'agrément du roi, on les revêt d'une robe de satin violet, & on leur confère le titre de *tanfi*. L'État assigne à ces lettrés du premier ordre, des rentes sur un certain nombre de bourgs & de villages ; & lorsqu'il s'agit d'envoyer des ambassadeurs, c'est toujours parmi eux qu'on les choisit.

Une lettre manuscrite du P. Horta, que nous avons eue entre les mains [1], fournit des détails intéressants sur le cérémonial qu'observent les Tong-kinois dans leurs visites & dans leurs festins. Celui qui rend la visite, s'arrête à la porte, & donne au portier un cahier de huit à dix p.199 pages, dans lequel il a écrit, en gros caractères, son nom, ses titres, & le motif de sa visite. Ce cahier est de papier blanc, & recouvert de papier rouge : les Tong-kinois en ont de plusieurs sortes & de différentes couleurs, selon le rang & la qualité des personnes qu'ils visitent. Si le maître de la maison est absent, on laisse & on recommande le cahier au portier, & la visite est censée faite & reçue. Un magistrat, dans les visites qu'il rend, doit être revêtu de la robe de cérémonie qui est affectée à son emploi. Ceux qui n'ont aucune charge publique, mais qui jouissent de quelque considération parmi le peuple, ont aussi des habits particuliers pour les visites, & ils ne peuvent se dispenser de les mettre, sans manquer aux règles établies de la civilité.

Le Tong-kinois qui est l'objet de la visite, va recevoir à la porte celui qui la rend. Ils joignent tous deux les mains en s'abordant, & se font quantité de politesses muettes. Le maître de la maison invite l'autre à entrer, en lui

[1] Elle a été imprimée dans le XXIXe *Recueil des Lettres édifiantes*.

montrant la porte. S'il se rencontre plusieurs personnes dans la salle, celle qui est la plus distinguée, ou par son âge, ou par sa dignité, occupe la place d'honneur, mais elle la cède toujours au nouveau venu. La première place est celle qui se trouve la plus voisine de la porte ; ce qui est directement opposé à nos usages. Dès que chacun est assis, celui qui rend la visite expose de nouveau le motif qui l'amène : le maître de la maison l'écoute gravement & s'incline de temps en temps, selon qu'il est marqué dans le cérémonial. Ensuite les domestiques, vêtus d'un habit de cérémonie, apportent une table triangulaire, sur laquelle ils servent deux fois autant de tasses de thé qu'il p.200 y a de personnes ; au milieu se trouvent deux boîtes de bétel, des pipes, & du tabac.

Lorsque la visite est finie, le maître de la maison reconduit son hôte jusqu'au milieu de la rue ; & là recommencent les révérences, les inclinations, les élévations de mains, & les compliments. Enfin, quand l'étranger est parti, & qu'il est déjà un peu loin, le maître de la maison envoie un valet pour lui faire un nouveau compliment de sa part ; & quelque temps après, celui-ci en envoie un à son tour pour le remercier : ainsi se termine la visite.

Ce n'est pas seulement dans les visites qu'on affiche cette politesse gênante, elle éclate encore dans toutes les actions qui ont quelque rapport à la société. Les Tong-kinois mangent fort souvent ensemble, & c'est pendant ces repas qu'ils traitent ordinairement de leurs affaires. Ils se servent, au lieu de fourchettes, de certains petits bâtons d'ivoire ou d'ébène dont les extrémités sont garnies d'or ou d'argent. Ils ne touchent jamais rien avec les doigts, & de là vient qu'ils ne se lavent jamais les mains, ni avant ni après les repas. On ne peut mieux comparer les Tong-kinois à table, qu'aux musiciens d'un orchestre : il semble qu'ils mangent en cadence & à temps mesurés, & que le mouvement de leurs mains & de leurs mâchoires dépende de quelques règles particulières.

Ils ne se servent point de serviettes ; leurs tables sont nues & sans nappes ; elles sont seulement entourées de longs tapis brodés, qui pendent

jusqu'à terre. Chacun a sa table, à moins que le grand nombre de convives ne les oblige à s'asseoir deux à la même. On les sert toutes p.201 également & en même temps, & on les couvre de petits plats ; car les Tong-kinois préfèrent la variété des mets à une abondance fastidieuse & superflue.

Voici le cérémonial usité dans ces festins. Celui qui veut inviter quelqu'un, lui envoie la veille un petit cahier d'invitation, où se trouve l'ordonnance du repas. Le P. Horta dit en avoir vu un qui était conçu en ces termes : *Chaoting a préparé un repas de quelques herbes, a nettoyé ses verres, & rendu sa maison propre, afin que Se-tong viennent le récréer par les charmes de sa conversation & par l'éloquence de sa doctrine ; & il le prie de lui accorder cette divine satisfaction.* Sur la première feuille du papier on écrit, en forme d'adresse, le nom le plus honorable de celui qu'on invite, & on lui donne les titres convenables au rang qu'il occupe. On observe les mêmes formalités avec tous les convives qu'on a dessein d'inviter.

Le jour marqué pour le festin, le maître de la maison envoie dès le matin un cahier semblable au premier, pour rappeler aux convives la prière qu'il leur a faite. Vers l'heure du repas, il leur envoie un troisième cahier, & un serviteur chargé de les accompagner, & de leur marquer l'impatience qu'il a de les voir. Lorsque les convives sont arrivés, & qu'on est sur le point de se mettre à table, le maître de la maison prend une coupe d'or ou d'argent, & l'élevant avec les deux mains, il salue celui des conviés qui tient le premier rang par son emploi ; il sort ensuite de la salle, & va dans la cour, où, après s'être tourné vers le midi, & avoir offert le vin aux esprits tutélaires de la maison, il le verse en forme de libation. Après cette cérémonie, chacun s'approche de la table qui p.202 lui est destinée. Les convives, avant de s'asseoir, passent plus d'une heure à se faire des compliments ; & le maître de la maison n'a pas plus tôt fini avec l'un, qu'il recommence avec l'autre. S'agit-il de boire ? nouveaux compliments. Le convive le plus distingué boit le premier ; les autres boivent ensuite, & tous saluent le maître de la maison. Quoique leurs tasses soient fort petites, &

qu'elles n'aient pas plus de profondeur que la coquille d'une noix, cependant ils boivent beaucoup, mais lentement & à plusieurs reprises. Lorsque leurs fronts sont déridés, ils agitent différentes questions. Ils ont aussi de petits jeux, où celui qui perd est condamné à boire.

Il arrive souvent qu'on joue de petites comédies durant le repas ; ce divertissement est mêlé de la plus effroyable musique qu'on puisse entendre. Les instruments sont des bassins d'airain ou d'acier, dont le son est dur & perçant ; un tambour, fait de peaux de buffle, qu'ils battent tantôt avec le pied, tantôt avec des bâtons ; & enfin des flûtes dont le son est plus lugubre que touchant. Les voix des musiciens ont à peu près la même harmonie. Les acteurs de ces comédies domestiques, sont de jeunes garçons depuis l'âge de douze à quinze ans. Leurs conducteurs les mènent de provinces en provinces, & on les regarde partout comme la lie du peuple. La mémoire de ces enfants est surprenante ; ils savent par cœur jusqu'à quarante & cinquante comédies, dont la plus courte dure ordinairement cinq heures. Ils traînent leur théâtre partout où ils sont appelés ; ils présentent le volume de leurs comédies, & aussitôt qu'on a choisi la pièce qu'on veut voir, ils la jouent sur le champ sans autre préparation.

p.203 Vers le milieu du festin, un des comédiens fait le tour des tables, & demande à chacun quelque petite récompense. Les valets de la maison font la même chose, & portent au maître de la maison l'argent qu'ils ont reçu. On étale ensuite aux yeux des conviés un nouveau repas qui est destiné pour leurs domestiques.

La fin de ces sortes de festins répond au commencement. Les convives louent en détail l'excellence des mets, la politesse & la générosité de leur hôte ; celui-ci s'humilie, & leur demande pardon, en s'inclinant profondément, de ne les avoir pas traités selon leur mérite.

Les médecins tong-kinois prétendent découvrir les causes de la plupart des maladies par le seul battement du pouls, qu'ils tâtent en trois endroits de chaque côté du corps. Par le pouls du poignet droit, ils connaissent ce

qui regarde le poumon ; par celui des veines où nous nous faisons saigner, ils jugent de l'état du bas-ventre, & par celui de la tempe, ce qui concerne les reins. Le pouls du poignet gauche leur marque la disposition du cœur ; celui du milieu du bras, ce qui se passe au foie ; enfin celui de la tempe gauche leur donne encore de nouvelles indications sur les maladies des reins.

Ces médecins n'emploient ordinairement que des simples & des racines pour la composition de leurs remèdes. Cependant, quand il est question de migraines, de fièvre chaude, de dysenterie, ils ordonnent communément le suc d'un certain fruit, qu'on dit être d'une efficacité admirable dans le traitement de ces sortes de maladies. Ce fruit ressemble à une grenade, & s'appelle *miengou* ; l'arbre qui le porte croît communément dans les haies, & s'élève à la hauteur du p. 204 figuier, dont il a la figure. Son bois est tendre & moelleux, ses branches flexibles & déliées, les feuilles presque rondes & d'un vert naissant. Pendant les temps humides, il en découle un suc âcre & laiteux, que les paysans recueillent avec beaucoup de soin dans de petits vases de porcelaine, où il se durcit à la longue. Quant au fruit, il ressemble, comme on l'a dit, à une grenade ; cependant il s'amincit & s'allonge vers sa queue, qui est longue, dure, & difficile à rompre. Lorsqu'il est parvenu à un certain degré de maturité, on le cueille, & l'on en fait une espèce de cidre, sans aucun mélange d'eau. Cette liqueur se conserve parfaitement bien, & l'on en use avec succès dans les maladies causées par une trop grande chaleur.

Le pourpre est une maladie très dangereuse en Europe ; au Tong-king peu de personnes en meurent. Voici la manière dont les Tong-kinois la traitent. Ils prennent une moelle de jonc, la trempent dans l'huile, l'allument, & l'appliquent successivement sur toutes les marques du pourpre ; la chair se fend alors avec un bruit pareil à celui d'une petite fusée ; aussitôt on en exprime le sang corrompu, & l'on finit par frotter les plaies avec un peu de gingembre. Ce remède doit être fort douloureux ; mais on assure que son efficacité est certaine.

Les morsures de serpents sont fort communes au Tong-king ; mais il est facile d'en guérir. On y trouve une petite pierre, semblable à une châtaigne, dont la vertu tient presque du miracle ; on la nomme *pierre de serpent*. Quand on a été mordu de quelque reptile venimeux, on exprime le sang de la plaie, & l'on y applique cette pierre bienfaisante. Elle s'attache d'abord à la blessure ; peu à peu elle en attire le poison. Lorsqu'elle en est p.205 imprégnée, elle tombe, & on la lave dans du lait ou dans de l'eau, où l'on a soin de délayer de la chaux ; puis on l'applique de nouveau sur la plaie, d'où elle se détache encore d'elle-même, après en avoir aspirer tout le venin. En moins d'une heure, le malade se trouve sans fièvre & sans douleur.

Les saignées ne sont presque point en usage au Tong-king ; elles y sont la dernière ressource de l'art, & l'on n'y a jamais recours qu'après s'être bien assuré de l'inefficacité des autres remèdes. Peut-être les Tong-kinois ne doivent-ils pas avoir un besoin si fréquent de la saignée, que les Européens ; leur sang est naturellement plus pur, leur nourriture plus saine, leurs exercices plus violents & plus multipliés ; ils font en même temps un si grand usage d'herbes & de racines, qu'ils sont beaucoup moins sujets aux maladies qu'occasionnent en Europe l'abondance & la corruption des humeurs. D'ailleurs, quand les Tong-kinois se sentent oppressés ou engourdis, ils se servent d'un remède dont l'effet est aussi prompt que salutaire. Voici en quoi il consiste. Il se trouve dans la mer qui baigne l'île de Hai-nan, voisine du Tong-king, une espèce de cancres qui ont la propriété de purifier la masse du sang. Cet animal étant jeté par les flots sur le rivage, s'y pétrifie à la longue, sans rien perdre de sa forme naturelle : lorsqu'il est parvenu à ce degré de dureté qu'ont les pierres ordinaires, on le réduit en poudre, & on le fait prendre au malade dans de l'eau, du vin ou de l'huile, selon les circonstances & les cas plus ou moins pressants où il se trouve. On use encore avec succès du même remède pour les blessures dangereuses, les fièvres & les dysenteries.

p.206 La religion des Tong-kinois est un mélange du culte chinois & de

quelques autres superstitions. Les uns soutiennent l'immortalité de l'âme, les autres restreignent ce privilège aux seules âmes des justes. Ils honorent les esprits, dont ils croient l'air rempli ; ils admettent le dogme de la métempsycose, croient le monde éternel, & reconnaissent un dieu souverain. Les savants & les lettrés suivent la doctrine de Confucius, & se conforment au peuple pour les autres cérémonies religieuses. Il est peu de villes au Tong-king, où l'on ne trouve au moins un temple élevé à Confucius. On y voit dans l'endroit le plus honorable, la statue de ce philosophe, environnée de celles de ses disciples, qu'on regarde comme autant de demi-dieux ; elles sont placées autour de l'autel, dans une attitude qui marque le respect & la vénération qu'ils ont eus pour leur maître. Tous les magistrats de la ville s'y assemblent aux jours de la nouvelle & pleine lune, & ils y font un petit sacrifice, qui consiste à offrir des présents sur l'autel, à brûler des parfums, & à faire quantité de génuflexions.

Mais chaque année, aux deux équinoxes, on fait des sacrifices plus solennels, auxquels tous les lettrés sont obligés d'assister. Le sacrificateur, qui est ordinairement un mandarin de lettres, se dispose à cette cérémonie par le jeûne & l'abstinence ; il prépare, la veille du sacrifice, le riz & les fruits qui doivent être offerts, & il arrange, sur les tables du temple, tout ce qu'on doit brûler en l'honneur de Confucius. On orne son autel des plus riches étoffes de soie, & l'on y place sa statue & plusieurs tablettes sur lesquelles son nom est gravé en caractères p.207 d'or. Le sacrificateur éprouve les animaux qu'on doit immoler, en répandant du vin chaud dans leurs oreilles ; si ces animaux remuent la tête, on les juge propres aux sacrifices ; mais on les rejette s'ils ne font aucun mouvement. Avant de les immoler, ce qui se fait la veille, le sacrificateur fait une profonde inclination ; après quoi il les égorge, & conserve pour le lendemain leur sang & le poil de leurs oreilles.

Le jour de la cérémonie, le sacrificateur se rend dès le matin au temple, où, après plusieurs génuflexions, il invite l'esprit de Confucius à venir

recevoir les hommages & les offrandes des lettrés, tandis que les autres ministres allument des bougies & jettent des parfums dans les brasiers qu'on a préparés à la porte du temple. Lorsque le sacrificateur est arrivé près de l'autel, un maître de cérémonie dit à haute voix :

— Qu'on offre les poils & le sang des bêtes immolées.

Alors le prêtre élève avec ses deux mains le vase où ce sang & ces poils sont renfermés, & immédiatement après, le maître de cérémonie dit :

— Qu'on ensevelisse ces poils & ce sang.

A ces mots, tous les assistants se lèvent, & le prêtre, suivi de ses ministres, porte le vase avec beaucoup de modestie & de gravité, dans une espèce de cour qui est devant le temple, & là ils enterrent le sang & les poils des animaux. Après cette cérémonie, on découvre la chair des victimes, & le maître de cérémonie dit :

— Que l'esprit du grand Confucius descende.

Aussitôt le prêtre élève un vase plein d'une liqueur forte, & le répand sur une figure humaine faite de paille, & prononce ces paroles :

— Vos venus sont grandes, admirables, excellentes, ô Confucius ! p.208 Si les rois gouvernent leurs sujets avec équité, ce n'est que par le secours de vos lois & de votre doctrine incomparable. Nous vous offrons ce sacrifice ; notre offrande est pure. Que votre esprit vienne donc vers nous, & nous réjouisse par sa présence.

Après ce discours, le prêtre prend une pièce de soie, l'offre à l'esprit de Confucius, & la brûle ensuite dans une urne de bronze, en disant à haute voix :

— Depuis que les hommes ont commencé à naître jusqu'à ce jour, quel est celui d'entre eux qui a pu surpasser ou même égaler les perfections de Confucius ! O Confucius ! tout ce que nous vous offrons est peu digne de vous. Le goût & l'odeur de ces

> mets n'ont rien d'exquis ; mais nous vous les offrons afin que votre esprit nous écoute.

Ce discours étant fini, le prêtre boit la liqueur, tandis qu'un de ses ministres adresse cette prière à Confucius :

> — Nous vous avons fait ces offrandes avec plaisir, & nous nous persuadons que vous nous accorderez toute sorte de biens, de grâces & d'honneurs.

Alors le prêtre distribue aux assistants les viandes immolées ; & ceux qui en mangent croient que Confucius les comblera de bienfaits, & les préservera de tous maux. Enfin, on termine le sacrifice en reconduisant l'esprit du philosophe au lieu d'où l'on suppose qu'il est descendu.

Chaque premier jour de l'an, les Tong-kinois célèbrent une fête solennelle pour honorer les mânes de ceux qui ont fait de belles actions durant leur vie, ou qui se sont distingués par leur courage & leur bravoure, même en combattant contre leur patrie. Plus de quarante mille soldats se rangent dans une vaste plaine, où tous les princes p.209 & les mandarins ont ordre de se trouver, & où le roi se rend lui-même. Après les sacrifices, on brûle de l'encens devant quantité d'autels, où sont écrits les noms des capitaines & des grands hommes dont on célèbre la mémoire. Le roi, les princes & tous les Grands de la cour s'inclinent ensuite devant chacun de ces autels, excepté ceux où sont les noms des capitaines rebelles, contre lesquels le roi décoche cinq flèches. Toute la cérémonie se termine par la décharge du canon, & par trois salves de mousqueterie, pour mettre en fuite toutes ces âmes.

Le peuple a trois idoles particulières, auxquelles il rend les plus superstitieux hommages. La première est l'*esprit de la cuisine* ; la seconde, le *maître-ès-arts* ; & la troisième, le *seigneur du lieu où l'on demeure*. L'*esprit de la cuisine* tire son origine d'une histoire que la tradition a conservée dans le pays. Une femme, dit-on, s'étant autrefois séparée de son mari pour quelque mécontentement, passa à de secondes noces. Cette action causa une douleur si vive à son premier époux, que cet infortuné se

jeta dans un brasier ardent, où il termina ses jours. Le bruit ne s'en fut pas plus tôt répandu, que l'épouse infidèle, touchée de repentir, vint expier sa faute dans le même feu qui avait consumé son mari. Son second époux en ayant été informé, y courut aussitôt ; mais ayant trouvé sa femme réduite en cendre, il en fut si pénétré de douleur, qu'il se précipita dans le même brasier, où il fut consumé en un instant. Telle est l'origine de cette idole. Cet *esprit* est censé animer trois pierres, dont les Tong-kinois forment le foyer de leurs cuisines ; p.210 & ce sont ces pierres qu'ils adorent le premier jour de an.

L'idole *maître-ès-arts* est l'image d'un lettré, autre que Confucius, que le peuple du Tong-king croit avoir été le plus ingénieux, le plus sage & le plus savant des hommes. Les marchands l'invoquent avant de vendre & d'acheter ; les pêcheurs, avant de jeter leurs filets dans la mer ; les artisans, avant de commencer leur ouvrage, &c.

L'idole appelée le *seigneur du lieu où l'on demeure*, n'est pas moins révérée que les deux autres. Voici la manière dont on l'honore. Quand quelqu'un veut faire construire une maison, il commence par se bien persuader que le terrain sur lequel il bâtit n'est pas tellement au roi, qu'il n'ait encore quelque autre maître, lequel, après sa mort, conserve le même droit de propriété dont il a joui pendant sa vie. Ensuite, il fait venir un magicien qui, au bruit du tambour, invite l'âme du maître défunt à venir demeurer sous un petit toit qu'on lui a préparé, & où on lui présente du papier doré, des odeurs & de petites tables couvertes de mets. Le motif de cette cérémonie est d'engager l'ancien propriétaire à souffrir le nouvel hôte dans son champ.

On voit des Tong-kinois si superstitieux, qu'avant d'entreprendre un voyage, ils ne manquent jamais de regarder les pieds d'une poule. D'autres, lorsqu'ils se sont mis en route, rebroussent chemin tout à coup, parce qu'ils ont éternué une fois. S'ils avaient eu le malheur d'éternuer deux fois, ils se croiraient obligés de doubler le pas, & de retourner le plus vite qu'il leur serait possible. Il y en a qui divisent la Terre en dix parties, &

qui font de temps en p.211 temps à chacune une profonde révérence ; d'autres la partagent en cinq portions égales, dont la cinquième est censée au milieu. Ils prennent des couleurs particulières, lorsqu'ils adorent quelqu'une de ces parties. Quand ils rendent leur hommage au septentrion, ils s'habillent en noir, & ne se servent dans leurs sacrifices que d'ustensiles noirs. Ili se revêtent de rouge lorsqu'ils adorent le midi ; quand ils sacrifient à l'orient, ils portent des habits verts. La couleur blanche est celle qu'ils adoptent pour invoquer l'occident ; & ils se servent de vêtements jaunes lorsqu'ils adorent la partie du milieu.

Lorsqu'un Tong-kinois veut acheter un champ, entreprendre un voyage, ou marier un enfant, il va consulter le devin. Celui-ci feint d'abord d'être aveugle, pour donner à entendre qu'il ne voit & n'écoute que la vérité. Avant de répondre, il prend un livre ; mais il ne l'ouvre qu'à demi, comme s'il craignait de laisser entrevoir aux yeux profanes ce qu'il contient. Après avoir demandé l'âge de la personne qui le vient consulter, il jette en l'air deux petites pièces de cuivre, sur lesquelles sont gravées, d'un côté seulement, certaines lettres ou chiffres mystérieux. Si, lorsque ces pièces retombent à terre, les caractères se trouvent dirigés vers elle, c'est un présage sinistre ; si, au contraire, ils sont tournés vers le ciel, l'augure est favorable. Cette manière de consulter le sort est très commune parmi les Tong-kinois.

Il est d'autres magiciens qu'on ne consulte que pour la guérison des maladies. Si le sort annonce que la maladie vient des esprits, ils appellent ces génies malfaisants, & les renferment dans des vases de terre ; si elle vient p.212 du démon, ils invitent ce père du mensonge à un grand festin, qui se donne aux dépens de la famille du malade ; on lui réserve la place d'honneur, on le prie, on l'invoque, on lui fait des présents ; & si le mal ne cesse point, on l'accable d'injures, & on lui tire vingt ou trente coups de mousquet pour le chasser de la maison. Si c'est le dieu des mers qui a causé la maladie, on se transporte au bord d'une rivière ; là, on lui offre des sacrifices, pour l'apaiser ; on le supplie de quitter la chambre du

malade, & de retourner dans les eaux. Cependant le malade ne guérit pas, & les magiciens sortent de sa maison chargés d'or & de présents.

Le Tong-king a ses Miao-tsé comme la Chine. Ce sont des montagnards grossiers & sauvages, qui ont secoué le joug de toute domination, & qui, retirés dans des montagnes inaccessibles, mènent une vie assez semblable à celle des bêtes féroces, qui habitent avec eux les mêmes rochers. Ils forment une espèce de république, dont leur prêtre est le chef. Celui-ci a imaginé un système particulier de religion, & des rites qui n'ont aucun rapport avec ceux des Tong-kinois. C'est ordinairement dans la maison du prêtre que les dieux rendent leurs oracles. Un grand bruit annonce leur arrivée. Ces montagnards qui, en les attendant, passent leur temps à boire & danser, interrompent leurs plaisirs & poussent des cris de joie, qui ressemblent plutôt à des hurlements qu'à des acclamations.

> — Père, s'écrient-ils en s'adressant au principal de leurs dieux, êtes-vous déjà venu ?

Ils entendent une voix qui leur répond :

> — Enfants, courage ; continuez à boire, mangez, divertissez-vous ; c'est moi qui p.213 vous procure les avantages dont vous jouissez.

Après cette réponse, qu'on écoute en silence, on continue à se plonger dans les plaisirs. Cependant les dieux ont soif à leur tour, & demandent à boire. Aussitôt on prépare des vases ornés de fleurs, & le prêtre les reçoit pour les porter aux dieux ; car il est le seul qui ait le droit de les approcher & de les entretenir.

On représente l'un de ces dieux avec un visage pâle, une tête chauve, & une physionomie sinistre, qui inspire l'horreur. Celui-là ne se rend point comme les autres à l'assemblée, pour y recevoir les hommages de ses adorateurs, parce qu'il est continuellement occupé à conduire les âmes des morts dans l'autre monde. Il arrive quelquefois que ce dieu empêche l'âme de sortir du pays, surtout si c'est celle d'un jeune homme ; alors il la

plonge dans un lac, où elle reste jusqu'à ce qu'elle soit purifiée. Si cette âme n'est pas docile & résiste aux volontés du dieu conducteur, il s'irrite, la met en pièces, & la jette dans un autre lac, où elle reste sans espérance d'en sortir.

Le paradis de ces montagnards n'offre rien de bien séduisant. L'opinion commune est qu'on y trouve une grande quantité de gros arbres qui distillent une espèce de gomme dont les âmes heureuses se nourrissent, du miel délicieux, & des poissons d'une grandeur prodigieuse. On y place aussi beaucoup de singes, dont l'emploi est d'amuser les morts ; & un aigle si grand, que ses ailes étendues mettent tout le paradis à l'abri de l'ardeur du soleil.

Le Tong-king offre un sol fertile sous un climat sain & tempéré. Outre le riz ordinaire, commun au reste de l'Inde, les Tong-kinois en cultivent cinq autres espèces, p.214 particulières à leur pays. La première est le *petit riz*, dont le grain est menu, allongé, transparent. Il est regardé comme le plus délicat, & c'est ordinairement le seul que les médecins permettent aux malades. La seconde est le *gros riz long*, dont la forme est ronde. La troisième, le *riz rouge* ; on l'appelle ainsi, parce que son grain est recouvert d'une pellicule de couleur rougeâtre. Ces trois espèces de riz demandent beaucoup d'eau, & ne lèvent que dans des terres fréquemment inondées. Le *riz sec*, qui est de deux sortes, croît dans des terres arides, & n'a besoin d'autre eau que celle qui tombe ciel. Ces deux dernières espèces donnent un grain blanc comme la neige, & sont un grand objet de commerce pour la Chine. On ne les cultive que sur les coteaux & les montagnes, où on les sème, comme nous semons notre froment, vers la fin de Décembre, ou dans les premiers jours de janvier, temps auquel finit la saison des pluies. Le riz sec est à peu près trois mois en terre, & il rapporte beaucoup.

Le P. Horta croit que la culture de ces deux dernières espèces de riz pourrait aisément réussir en France.

> « En 1765, dit-il, j'ai traversé plusieurs fois les montagnes de Tong-king où l'on sème le riz ; elles sont très élevées, & la

température de l'air y est froide. J'y observai, au mois de janvier, que le riz était très vert, & avait plus de trois pouces de hauteur, quoique la liqueur du thermomètre de M. de Réaumur ne fût sur le lieu qu'à quatre degrés au-dessus du point de congélation. J'ai fait semer de ce grain depuis que je suis à l'île de France, & il a rapporté plus qu'aucune espèce du pays. Les colons ont reçu mon présent avec p.215 d'autant plus de reconnaissance, que ce riz, qui est plus fécond & de meilleur goût, n'a pas besoin d'inondation, & qu'étant sur la terre quinze ou vingt jours de moins que les autres, il peut être cueilli & serré dans les granges avant la saison des ouragans, qui enlèvent très souvent les moissons des autres espèces de riz. Il y avait lieu d'espérer que ces avantages engageraient les colons à cultiver le riz sec avec soin ; mais ils l'ont abandonné à la maladresse des esclaves, qui l'ont mêlé à d'autres espèces de riz ; de sorte que celui du Tong-king étant mûr beaucoup plus tôt que les autres, son grain est tombé avant la moisson, & peu à peu l'espèce s'en est perdue dans l'île.

Les Tong-kinois cultivent le riz ordinaire, à peu près de la même manière qu'on le cultive à la côte de Coromandel. Ils couvrent de quelques lignes d'eau la superficie de leurs champs, & dès que le riz a cinq ou six pouces de hauteur, ils l'arrachent, & le transplantent dans de grandes terres, par petits paquets de quatre à cinq brins, & à six pouces de distance les uns des autres. Ce sont ordinairement les femmes & les enfants qui sont chargés de cette opération.

Les Tong-kinois n'emploient que des buffles à leur labour. Ces animaux, dont l'espèce est très grande, sont plus vigoureux que les bœufs dans les pays chauds, & ils se tirent plus aisément des boues. On les attèle de la même manière que nous attelons nos chevaux. Ces peuples n'ont besoin d'aucune machine pour inonder leurs champs : leurs plaines sont dominées, d'un bout du royaume à l'autre, par une chaîne de montagnes où se trouvent p.216 quantité de sources & de ruisseaux qui tombent &

viennent naturellement arroser les terres.

Après le riz, la culture la plus importante au Tong-king, est celle de la canne à sucre. On y en trouve de deux sortes : l'une est très grosse & très haute ; elle a les nœuds fort séparés les uns des autres, une couleur toujours verte, & contient une grande abondance de suc. L'autre a la tige plus mince, plus petite, & dont les nœuds sont plus serrés ; lorsqu'elle mûrit, elle prend une couleur jaune ; elle donne moins d'eau que la première, mais cette eau est plus chargée de sel.

Quand les Tong-kinois veulent cultiver la canne à sucre, ils commencent par remuer la terre à deux pieds de profondeur ; ensuite ils plantent deux ou trois brins de canne dans un sens incliné, à peu près comme on plante la vigne dans plusieurs cantons d'Italie. Ces boutures sont enfoncées environ à dix-huit pouces en terre, & plantées en échiquier à six pieds de distance les unes des autres. On choisit, pour cette opération, la fin de la saison des pluies.

Douze ou quinze mois après que la canne est plantée, arrive le temps de sa récolte. Quand le suc en est exprimé, on le fait bouillir pendant quelques heures, pour qu'une partie de son eau s'évapore ; puis on le transporte au marché le plus voisin, pour le vendre en cet état. C'est là que se terminent le travail & les profits du cultivateur tong-kinois. Des marchands achètent ce sucre, qui ne ressemble encore qu'à de l'eau pure. Ils le font cuire de nouveau, & jettent dans les chaudières quelques matières alcalines, telles que la cendre des feuilles de Musa, p.217 & de la chaux de coquillage. Ces ingrédients occasionnent une écume considérable, que le raffineur a soin d'enlever. L'action des alkalis hâte la séparation du sel d'avec l'eau ; enfin, à force d'ébullitions, on réduit le suc de la canne en consistance de sirop ; & dès que ce sirop commence à perler, on le *décante* dans un grand vaisseau de terre, où on le laisse se rafraîchir environ pendant une heure. Bientôt le sirop se couvre d'une petite croûte molle de couleur jaunâtre ; alors on le verse dans un vase conique.

Aussitôt que le sirop paraît avoir pris la consistance du sel dans toute la

capacité du vase qui le contient, on le *terce* pour le blanchir & le purifier. Les autres opérations sont à peu près les mêmes que dans nos colonies américaines.

Les Tong-kinois ont peu de bons fruits ; les meilleurs sont l'ananas, les oranges, & une espèce de figues rouges, qui est généralement estimée. Ils ont d'autres figues, assez semblables à celles de Provence pour la forme & pour le goût ; mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que ce ne sont point les branches qui portent ces figues ; elles naissent au pied de l'arbre, & quelquefois en si grande quantité, que vingt hommes affamés pourraient aisément s'en rassasier.

On voit au Tong-king de grands arbres dont les branches ne portent ni feuilles ni fruits ; ils ne produisent que des fleurs. Il y en a une autre espèce dont les branches se courbent jusques à terre, où elles jettent des racines, d'où naissent d'autres arbres : les branches de ces derniers, se courbant de même, poussent à leur tour de semblables racines ; & ces arbres, au bout d'un certain p.218 temps, occupent un espace de terrain si étendu, que trente mille hommes pourraient aisément se reposer sous leur ombrage.

Les Tong-kinois cultivent le cotonnier, le mûrier, le poivrier, l'arbre de vernis, le thé, l'indigo, & le safran ; ils sont peu riches en légumes, & ne paraissent pas même tentés de s'en procurer ; ils négligent la vigne, quoiqu'elle soit une production naturelle de leurs terres ; mais ils élèvent avec soin une plante, nommée *tsai*, qui étant mise en fermentation, fournit une fleur d'une couleur verte, qui donne en teinture un vert d'émeraude très solide. On croit que cette plante ne se trouve qu'au Tong-king & à la Cochinchine.

Les éléphants sont fort communs au Tong-king, on en nourrit plus de cinq cents pour le service du roi. On prétend que leur chair est bonne, & que le prince en mange quelquefois. On ne voit dans ce royaume ni lions ni agneaux ; mais on y trouve une quantité prodigieuse de cerfs, d'ours & de tigres. Les singes sont remarquables par leur grosseur & leur hardiesse. Il

n'est pas rare de les voir, au nombre de deux ou trois mille, entrer en ennemis dans les champs des laboureurs, s'y rassasier, se rouler ensuite autour du corps de larges ceintures de paille qu'ils remplissent de riz, & s'en retourner chargés de butin à la vue des paysans, sans que ceux-ci osent les attaquer. On distingue parmi les oiseaux de ce pays, une espèce de chardonneret, dont le chant est si doux & si mélodieux, qu'on lui a donné le nom d'*oiseau céleste*. Ses yeux ont l'éclat du rubis le plus étincelant ; son bec est rond & affilé ; un léger cordon d'azur règne autour de p. 219 son cou ; & sur sa tête s'élève une petite aigrette de diverses couleurs, qui lui donne beaucoup de grâce. Ses ailes, lorsqu'il est perché, offrent un mélange de nuances jaunes, bleues & vertes ; mais quand il vole, elles perdent tout leur éclat. Cet oiseau fait son nid dans les buissons les plus épais, & multiplie son espèce deux fois par an ; il se tient caché pendant les pluies, & dès que les premiers rayons du soleil viennent à percer les nuages, il sort incontinent de sa retraite, va voltiger sur les haies, &, par son ramage, annonce aux laboureurs le retour du beau temps. On dit que cet oiseau est ennemi mortel du ho-kien (autre oiseau singulier qui n'habite que les marais). Lorsqu'il l'aperçoit, le duvet de son cou se hérisse, ses ailes s'étendent & tremblent, son bec s'ouvre, & il en sort un bruit semblable au sifflement du serpent. Son attitude est celle d'un oiseau qui va fondre sur sa proie : en un mot, tout son corps annonce une espèce d'épouvante mêlée de fureur ; mais soit qu'il sente l'infériorité de ses forces, ou que tel soit son instinct, il se contente de regarder son ennemi d'un œil fixe & troublé, & ne l'attaque jamais.

Le ho-kien a les ailes, le dos & la queue d'une blancheur éblouissante ; sa tête est couverte d'un duvet rougeâtre, & son ventre est ordinairement d'un jaune clair, semé de taches grises & noires. Cet oiseau, qui est à peu près de la grosseur d'une caille, ne fait son nid que dans les roseaux, & ne multiplie qu'une fois par an.

Le pays abonde en gibier de toute espèce, comme cerfs, gazelles, chèvres sauvages, paons, lièvres, faisans, &c. La chasse est libre, mais

dangereuse, à cause de la p.220 grande quantité de tigres, d'éléphants, de rhinocéros, d'autres animaux carnassiers qui peuplent les forêts. Les animaux domestiques qu'on y élève, sont le cheval pour les voyages, le buffle pour les labours, le bœuf, le cochon, la chèvre, la poule, l'oie, & le canard.

@

ARTICLE III

De la Cochinchine

@

Nous avons déjà vu, dans l'article précédent, que les premières révolutions du Tong-king avaient été communes à la Cochinchine ; que, soumis d'abord à la domination chinoise, puis engagés dans la révolte & livrés à différents usurpateurs, ces deux États avaient été forcés de rentrer dans leur première dépendance, après l'heureuse expédition du général Ma-yuen, vers l'an 50 de Jésus-Christ. Le rétablissement de l'autorité impériale se soutint à la Cochinchine jusqu'en 263. Alors un seigneur cochinchinois, nommé Kulien, entreprit de délivrer son pays de toute domination étrangère ; il fit massacrer le gouverneur chinois, & resta paisible possesseur de cette couronne usurpée. Son petit-fils Fan-y eut l'imprudence d'adopter, pendant son règne, un esclave appelé Ouen, né à Kouang-nan, dans le Tong-king, auquel il fit prendre le nom de Fan-ouen. Ce vil étranger, admis dans la famille royale, parvint bientôt, par cette adoption & par ses intrigues, à une puissance sans bornes. Après la mort de son bienfaiteur, il ne lui fut pas difficile de s'emparer du trône. Pour signaler le p.221 commencement de son règne, & s'attirer l'estime de ses sujets par quelque exploit éclatant, il entra dans le Tong-king à la tête d'une armée, s'empara de Kouang-nan, sa patrie, & ravagea tout le territoire de Tsin-hoa. Cette expédition est de l'an 347 de notre ère.

Les descendants de cet heureux usurpateur occupèrent longtemps le trône de la Cochinchine. Cette race royale, appelée *Fan*, ne finit qu'en 653. On a peu de détails sur les règnes de ces différents princes ; on sait seulement qu'ils furent exacts à payer leur tribut aux empereurs. L'histoire chinoise donne pareillement peu de lumières sur les rois qui ont suivi. Celui qui occupait le trône en 1179, tourna ses armes vers le royaume de Camboye ; il y entra à la tête d'une armée, y commit de grands ravages, mais n'y fit aucune conquête.

Le roi de Camboye dissimula longtemps son vif ressentiment, pour se mettre en état d'obtenir une vengeance plus sûre & plus éclatante. Dix-huit années s'écoulèrent sans qu'il se permît aucune hostilité ; mais en 1197 il vint fondre sur le roi de Cochinchine, le détrôna, le fit prisonnier, saccagea ses États, & en se retirant, mit sur le trône un seigneur camboyen. Mais ce changement de domination ne dura que peu de temps.

Le roi de Cochinchine ayant appris, en 1280, la révolution qui avait rendu les Tartares Mongous maîtres de toute la Chine, s'empressa d'envoyer au nouvel empereur, qui avait pris le nom de Chi-tsou, des députés chargés de présents, & qui avaient ordre de lui rendre hommage en son nom. Ces députés furent traités avec distinction : mais l'empereur ne se contenta pas du tribut ; il poussa p.222 plus loin ses prétentions, & résolut d'envoyer des Grands de sa cour à la Cochinchine, pour y former un tribunal qui serait seul chargé du gouvernement de ce royaume. Ses volontés furent exécutées ; mais deux ans après, Pouti, fils du roi, indigné qu'un tribunal étranger donnât des lois à la Cochinchine, refusa d'en reconnaître l'autorité, & engagea son père à faire arrêter les Grands, qui, par ordre de l'empereur, formaient ce tribunal.

Dès que l'empereur eut appris cette nouvelle, il résolut d'en tirer vengeance. Il fit aussitôt équiper, dans les ports de la province de Canton, une flotte considérable, chargée d'un grand nombre de troupes chinoises & tartares, dont Sotou fut nommé général. La flotte mit à la voile, & aborda à la Cochinchine. Sotou fit débarquer son armée, marcha vers la capitale, & s'en rendit maître en peu de temps. Le roi & son fils furent obligés de chercher un asile dans les montagnes. De là, ils envoyèrent des ordres secrets pour qu'on assemblât en divers endroits de grands corps de troupes, & ils se fortifièrent eux-mêmes dans un bourg dont les portes étaient défendues par quelques bons ouvrages, & par des batteries de canons, nommées *batteries de canons mahométans*. Alors ils firent secrètement mettre à mort les seigneurs tartares & chinois qui composaient le tribunal érigé par l'empereur, & ils ne s'occupèrent plus que des moyens

d'amuser Sotou & de faire périr son armée. Dans ce dessein, ils envoyèrent à ce général de riches présents pour lui & ses troupes, & le firent assurer qu'ils étaient dans la disposition de se conformer désormais aux volontés de l'empereur.

p.523 Sotou se laissa d'abord tromper par cette apparence de soumission ; mais bientôt après, il apprit par un transfuge le massacre des Grands tartares & chinois, les intrigues du roi & de son fils, & la marche d'une armée formidable, commandée pour lui couper le retour. Il comprit alors qu'il n'avait plus de temps à perdre ; il fit avancer ses troupes, & attaqua avec vigueur le bourg fortifié. L'attaque & la défense furent également vives ; mais la difficulté de terrain & la résistance opiniâtre des assiégés lui ayant fait perdre beaucoup de monde, il crut devoir prendre le parti de se retirer, pour ne pas voir périr toute son armée.

Le roi de Cochinchine se flatta qu'un pareil échec rendrait l'empereur plus traitable ; il lui députa quelques Grands de sa cour, pour l'assurer de sa respectueuse soumission : il ne cherchait qu'à l'adoucir. Mais, contre son attente, le malheureux succès de l'expédition n'avoir fait qu'aigrir le monarque chinois. Sans vouloir même admettre en sa présence les ambassadeurs, il donna ordre à son fils d'assembler une armée & de la conduire lui-même contre le roi de Cochinchine. Sotou reçut en même temps l'ordre de joindre le prince, afin que leurs forces réunies puissent accabler leur ennemi. Quelque justes que parussent ces mesures, elles ne furent suivies d'aucun succès ; tous ces préparatifs n'aboutirent qu'à quelques actes d'hostilité, & à quelques ravages que commirent les troupes de Sotou. L'empereur Chi-tsou mourut sans avoir pu tirer vengeance de la Cochinchine ; & les rois de cette contrée furent maintenus, dans leur indépendance, moyennant le tribut ordinaire qu'ils continuèrent de payer aux empereurs.

p.224 Les Ming ayant chassé de la Chine les Tartares Mongous, le nouvel empereur, chef de cette dynastie, fit notifier son avènement au trône au roi de Cochinchine, &, ce qui était encore sans exemple, fit faire dans ce pays

des sacrifices pour honorer les esprits des forêts, des montagnes & des rivières. Itataha, qui régnait alors, envoya son tribut au nouveau monarque, dont il reçut de magnifiques présents. En 1373, ayant envoyé une flotte contre des pirates qui infestaient les mers, & ayant pris vingt bâtiments de ces corsaires, il fit encore offrir à l'empereur soixante & dix mille livres pesant d'un bois précieux qu'on avait trouvé sur ces vaisseaux. Mais cette bonne intelligence entre les deux cours ne dura pas longtemps. Le roi de Cochinchine, malgré les conseils & les ordres même de l'empereur, porta le fer & la flamme dans le Tong-king. Cette guerre occupa le reste de son règne, & se perpétua sous les règnes suivants. Il est peu d'exemples d'une guerre aussi vive & aussi longue ; elle ne fut terminée qu'en 1471, par une bataille sanglante & décisive, qui rendit le roi du Tong-king maître absolu de la Cochinchine. Son ennemi s'était trop exposé dans le combat, il fut fait prisonnier, & les Cochinchinois, sans ressources, furent obligés de subir le joug du vainqueur. Depuis cette révolution, les historiens chinois disent peu de choses de la Cochinchine. On sait cependant qu'elle parvint à recouvrer son indépendance, & qu'elle continua dans la suite à être gouvernée, comme elle l'est encore aujourd'hui, par ses rois particuliers. En 1671, les Tong-kinois tentèrent encore une expédition contre la Cochinchine. Les grands préparatifs qu'ils avaient faits, p.225 & quatre-vingt mille hommes effectifs, semblaient leur promettre une conquête & des succès faciles. Les Cochinchinois n'avaient pas vingt-cinq mille hommes. Les deux armées s'attaquèrent, & le combat dura trois jours. Les Tong-kinois y perdirent dix-sept mille hommes, & les Cochinchinois remportèrent une victoire complète. Depuis ce temps, le Tong-king s'est paisiblement contenu dans ses limites ; la Cochinchine, au contraire, s'est agrandie en réduisant les peuples des montagnes, & même les rois de Tsiampa & de Camboye, qu'elle a forcés de lui payer tribut.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur les peuples de la Cochinchine. Comme ils ont avec les Tong-kinois une origine commune, ils diffèrent très peu pour leur culte, leurs lois, leurs usages, qu'ils ont en grande parties empruntés des Chinois.

C'est dans quatre îles situées près des côtes de la Cochinchine, que se trouvent ces nids célèbres & si recherchés, qu'on fait servir à l'assaisonnement des ragoûts. Les oiseaux qui les font, sont à peu près de la grosseur d'une hirondelle ; ils cimentent leurs nids d'une espèce de gomme, dont les différentes couches se détachent comme les pelures de l'oignon. Lorsqu'on a fait délayer cette gomme dans de l'eau tiède, on en assaisonne les viandes & le poisson ; elle communique aux sauces un goût exquis. A l'orient de ces quatre îles, on en voit aussi cinq autres plus petites, où l'on trouve une quantité prodigieuse de tortues, dont la chair est si délicate, que les Tong-kinois & les Cochinchinois se livrent souvent des combats fort vifs, pour se les enlever.

p.226 Les principales marchandises qu'on peut transporter à la Cochinchine, sont le salpêtre, le soufre, le plomb, les toiles fines, les chittes carrées, les chittes longues à fleurs. Les perles, l'ambre & le corail y étaient autrefois d'un grand débit ; présentement il n'y a que les deux derniers qui soient de vente, encore faut-il que les grains du corail soient ronds, bien polis & d'un beau rouge. Pour l'ambre, il doit être extrêmement clair, les grains égaux, & n'excéder pas la grosseur d'une noisette ordinaire. Quant aux marchandises qu'on peut tirer de Cochinchine, les principales sont le poivre, les soies, les sucreries, le bois de calamba & d'ébène, les nids d'oiseaux, l'or en poudre ou fondu, qui ne se vend que dix poids d'argent ; & enfin, le cuivre & les porcelaines qu'on y transporte de la Chine & du Japon.

On ne sait pourquoi les marchands européens se plaignent des droits d'entrée, de sortie & d'ancrage. Ces droits sont peu de chose à la Cochinchine ; ceux de la douane ne montent qu'à trois ou quatre pour cent. Il est vrai qu'à l'arrivée d'un navire, on ne peut rien en transporter que la visite du vaisseau n'ait été faite ; les officiers de la douane le font décharger, pèsent & comptent jusqu'aux moindres pièces, & s'emparent ordinairement de ce qu'ils y trouvent de plus précieux pour l'envoyer au roi, qui en retient ce qu'il juge à propos, en payant. Si le roi seul en usait ainsi,

le mal ne serait pas bien considérable ; mais on prétend que les Grands de la cour suivent son exemple, & ne payent pas ; que les plus belles marchandises du vaisseau venant ainsi à se dissiper, il n'y reste plus que des denrées communes, qui, étant seules, ne sont pas d'un débit facile, mais qui, accompagnées de marchandises de prix, se vendent toujours avantageusement. Cet inconvénient, tout inévitable qu'il soit, ne paraît cependant pas sans remède. Lorsque les Hollandais envoyaient de Surate & de Coromandel à la Cochinchine des vaisseaux chargés de toiles, de plomb, de salpêtre, &c. on leur laissait leurs denrées, parce qu'ils avaient la précaution de payer tous les ans une certaine somme pour chaque navire qui abordait dans les ports. Les autres nations auraient pu recourir au même expédient ; mais en voulant s'exempter d'un tribut modique, qu'il était sage de payer, elles ont porté un coup mortel à leur commerce. Au reste, les Cochinchinois, depuis plusieurs années, sont devenus beaucoup plus modérés, & quelles que soient leurs exactions, elles n'approchent pas de celles des Tong-kinois, dont cependant le commerce se soutient toujours, uniquement par ses rapports constants avec les étrangers.

L'argent du Japon est le seul qui ait cours à la Cochinchine ; on le reçoit au poids. La monnaie du pays est de cuivre, ronde, large comme nos jetons ordinaires, & trouée vers le milieu, pour qu'on puisse l'enfiler en forme de chapelet. On met trois cents pièces d'un côté, et trois cents de l'autre ; ce qui passe chez les Cochinchinois pour un mille, parce que, dans six cents, il se rencontre dix fois soixante, ce qui fait un siècle chez presque tous les peuples orientaux. Il n'est peut-être pas de pays où les marchands soient plus sujets à se tromper sur la valeur de la monnaie : cela vient de ce que ces pièces sont égales par la figure & la p.228 matière & que la différence qui en règle le prix ne consiste que dans les caractères qu'on y imprime. D'un côté, on y lit quatre lettres chinoises, & rien de l'autre. La prudence exige qu'on ait des personnes sûres pour décider de la bonté & de la valeur des pièces, & qu'on en spécifie toujours la nature lorsqu'on fait un marché : autrement, on court grand risque d'être la dupe des marchands cochinchinois, qui s'applaudissent toujours d'avoir trompé un Européen.

On a répandu le bruit en Europe, que quand un vaisseau marchand échoue ou relâche en Cochinchine, le roi s'empare des effets, si le gouvernail du navire est rompu. Ce bruit est sans fondement. Lorsqu'un vaisseau fait naufrage, il est mieux reçu en Cochinchine que partout ailleurs. On lui envoie des barques pour sauver l'équipage ; on fait plonger & jeter des filets dans la mer, pour recouvrer les marchandises ; enfin on n'épargne ni soins, ni peines pour remettre le vaisseau en état. Il n'y a que deux choses qui puissent nuire au commerce des étrangers à la Cochinchine, encore est-il facile d'en éviter une. La première regarde la sortie des navires. Quand on attend la veille ou le jour du départ pour demander ses dépêches, il arrive très souvent que les vaisseaux manquent leur voyage ; ce qui occasionne des pertes immenses, & capables de ruiner pour toujours un négociant. Il faut avoir soin de solliciter ses dépêches un mois auparavant, &, en usant de cette précaution, on est sûr de les obtenir & de partir au temps marqué. La seconde, qui est inévitable, est la nécessité où l'on se trouve quelquefois, de donner les marchandises à p.529 crédit, parce que le paiement est toujours plus tardif qu'on ne l'a stipulé. Ce n'est cependant pas l'intention du prince : tous les négociants qui ont fait parvenir jusqu'à lui leurs plaintes sur ces injustes délais, ont été satisfaits sur le champ, & souvent même avec usure.

@

ARTICLE IV

Du Thibet

@

Le Thibet est connu sous différents noms. Les Chinois l'appellent *Tsang* ; les *Tartares*, *Barantola*, *Bout-tan*, *Tangout*. Les uns & les autres le désignent encore sous le nom de royaume de *Lasa*, parce que c'est dans le pays de *Lasa* que le Dalaï-lama tient sa cour. On donne à cette vaste contrée six cent quarante lieues d'étendue d'orient en occident, & six cent cinquante du nord au sud. Le Thibet est renfermé entre le pays de Kokonor, les provinces de Se-tchuen & d'Yun-nan, le royaume d'Ava, les États du Mogol, la Boukharie, & le grand désert de Gobi.

Ce n'est que vers l'an 410 de notre ère qu'on commence à découvrir quelques faits distincts & suivis dans l'histoire du Thibet. On voit qu'il existait alors un prince désigné sous le titre de *toufan*, lequel s'assujettit les peuples des provinces de Chen-si & de Se-tchuen, & qui poussa ses conquêtes jusqu'à se rendre maître du Thibet. Lui & ses successeurs y régnèrent pendant plus d'un siècle, sans avoir aucune communication avec la Chine.

p.230 Long-han, prince Toufan, est le premier souverain du Thibet qui commença, vers l'an 634, à envoyer des ambassadeurs à la Chine. Sept ans après, ce même prince épousa la fille de l'empereur, & cette alliance accrut tellement sa puissance, qu'il vint à bout de soumettre à sa domination tous les peuples qui étaient à l'occident de la Chine. Cette puissance des princes Toufans se soutint pendant près de deux cents ans ; elle s'affaiblit ensuite, & se trouva presque anéantie vers l'an 907, sur la fin de la dynastie des Tang. Plusieurs petits États se formèrent alors dans le Thibet. Les religieux ou prêtres de ce pays commencèrent insensiblement à posséder de grands domaines, & peu à peu les supérieurs des divers monastères se rendirent si puissants, qu'ils exercèrent chez eux une

autorité presque souveraine. Il paraît cependant qu'il y eut toujours un prince qui portait le titre de roi du Thibet ; mais ces princes, sous la dynastie des Song, étaient tributaires de la Chine.

Cet état de décadence continua d'augmenter jusqu'à ce que Chi-tsou, premier empereur de la dynastie des Yuen, divisât le pays du Thibet en plusieurs provinces ou départements, dont le principal fut Oussé-hang : c'est la partie la plus fertile du Thibet, & celle qui offre le climat le plus doux ; c'est là qu'est située Lasa, devenue la résidence ordinaire du souverain lama. Il se trouvait alors dans cette contrée un bonze ou religieux, appelé Passepa. L'empereur lui accorda le titre de prince, l'honora du sceau d'or, & lui permit d'établir des tribunaux dans le pays de Oussé-hang, & dans les autres parties du Thibet. Il obtint encore le titre de maître ou instructeur de p.231 l'empereur, de docteur de l'empire, de chef de la loi, & même celui de Ouang, qui signifie roi ou régulo. Ses successeurs furent honorés de titres semblables, & furent, comme lui, tributaires des empereurs chinois.

En 1414, vers le milieu du règne de Yong-lo, huit autres bonzes reçurent de l'empereur le titre de Ouang, accompagné des mêmes prérogatives dont nous venons de parler. Leurs titres désignaient de grands docteurs, des maîtres de la loi, des propagateurs zélés de cette loi ; mais ces dénominations pompeuses ne les dispensaient pas de payer le tribut qui leur était imposé.

Les princes bonzes du Thibet prirent le titre de *Grands lamas*, vers l'an 1416. Le plus puissant d'entre eux, nommé Tsong-kepa, faisait sa résidence à Lasa ; il était reconnu pour le chef de tous les lamas. C'est lui qui rendit dominante la loi du chapeau jaune : car il faut observer qu'il est deux sortes de lamas ; les uns à chapeau jaune, les autres à chapeau rouge. Son successeur fut le premier qui établit un *typa*, ou premier ministre, qu'il chargea du soin de gouverner ses États. Celui qui vint ensuite fut aussi le premier qui prit le titre de *Dalaï-lama*, titre éminent, qui l'élevait de beaucoup au dessus des autres ; car *Dalaï* signifie *physiquement & moralement étendu, grand & presque sans bornes.*

Les princes lamas n'étaient cependant pas encore les seuls souverains du Thibet. Vers le commencement du dernier siècle, un prince, appelé Tsang-pa-han, en possédait une grande partie à l'ouest de Lasa. Sa domination s'étendait jusqu'aux sources du Gange, & sur le pays de Sirinigar, arrosé par le même fleuve. Le P. d'Andrada, p.232 jésuite, qui se trouvait, en 1624, à la cour de ce prince, assure qu'il était un zélé protecteur de la loi chrétienne, & qu'il montrait une grande disposition à l'embrasser. L'histoire tartare de ce même temps vient à l'appui de ce fait ; car elle rapporte que ce prince méprisait les lamas, qu'il avait abandonné la loi du dieu Fo, & qu'il cherchait toutes les occasions de la détruire : Le Dalaï-lama, vivement piqué de ne plus recevoir les hommages de Tsang-pa-han, s'unit avec les Tartares du Kokonor : leur prince, nommé Kouchi, entra dans le Thibet, à la tête d'une puissante armée, attaqua Tsang-pa-han, le défit, le prit lui-même prisonnier, & le fit mettre à mort quelque temps après. C'est à ce prince tartare que le Dalaï-lama fut redevable de sa souveraineté sur tout le Thibet. Loin de s'approprier le fruit de sa victoire, Kouchi se déclara vassal du chef suprême de sa religion, & se contenta de recevoir de lui le titre de Han, qu'il n'avait jamais porté. Ce prince, pour continuer de protéger le Dalaï-lama, & lui assurer la tranquille possession de ces nouvelles conquêtes, s'établit avec toutes ses troupes dans le voisinage de Lasa. Ses fils ne se mirent pas en peine de retourner, dans un pays que leur père avait abandonné. Ils restèrent, à son exemple, dans le Thibet.

En 1642, le Dalaï-lama envoya des ambassadeurs à Tsong-te, père du premier empereur de la dynastie régnante des Tartares mantcheoux. Il se mit sous sa protection, & lui paya tribut. Dix ans après, le Dalaï-lama se rendit lui-même à Pe-king, pour faire hommage à l'empereur. On s'empressa de le combler d'honneurs : il reçut de p.233 l'empereur un sceau d'or, & de magnifiques présents, & fut confirmé dans son titre de Dalaï-lama.

Kang-hi voulant honorer le *Tipa*, ou premier ministre du Dalaï-lama, le

déclara régulo en 1693, & lui accorda le sceau d'or. Il s'en fallait cependant beaucoup que ce ministre fût attaché aux intérêts de l'empereur. C'était au contraire un perfide qui le trahissait, & qui secondait secrètement les visées ambitieuses de *Kaldan*, roi des Éleuthes, ennemi déclaré des Tartares mantcheoux. Il n'avait pas même dépendu de lui que le Grand lama n'entreprît point le voyage de Pe-king, où Kang-hi l'avait appelé ; & lorsque ce Dalaï-lama fut mort, il tint cet évènement si secret, qu'il vint à bout de le cacher à l'empereur. Mais toutes ses intrigues furent enfin découvertes en 1705. Latsa-han, prince des Tartares du Kokonor, fit mettre à mort ce perfide ministre. Kang-hi, instruit des crimes dont il s'était rendu coupable, approuva le châtiment qui les avait suivi, & envoya des Grands de sa cour au Thibet, pour le gouverner de concert avec le prince tartare, qu'il combla de présents. Il nomma ensuite un Dalaï-lama, qui fut le sixième de ce titre.

Le Tchong-kar, ou principal roi des Éleuthes, fit, en 1714, une irruption dans le Thibet, & y commit de grands ravages. Le prince tartare, qui voulut s'opposer à ce torrent, fut tué dans un combat, & la célèbre pagode de *Poutala* fut presque réduite en cendres. Le roi des Éleuthes enleva de cette pagode & de toutes celles du pays des richesses immenses en or, argent, cuivre, pierreries, étoffes, &c. Il fit faire main-basse p. 234 sur un grand nombre de lamas, & en envoya plusieurs en Tartarie, enfermés dans des sacs qu'on chargeait sur des chameaux. Ce prince prétendait être le seul & véritable souverain du Thibet ; il voulait que les lamas fussent dépouillés de toute autorité sur les peuples, & que, renfermés dans leurs monastères, ils ne s'occupassent que du soin de réciter des prières.

Les lamas prirent la fuite, & se dispersèrent de tous côtés. Le Dalaï-lama s'empressa de réclamer la protection de l'empereur Kang-hi, & les princes tartares du Kokonor, dont le pays était également ravagé, joignirent leurs prières aux siennes. L'empereur se rendit à leurs vives instances ; il assembla sur le champ un grand nombre de troupes, commandées par d'anciens officiers tartares & chinois, & mit à leur tête un de ses fils & un de ses petits-fils. Cette armée se rendit dans le Kokonor, en chassa celle du roi

des Éleuthes, & entra dans le Thibet, tandis qu'un autre corps de troupes chinoises y pénétrait par la province de Se-tchuen. Le Dalaï-lama fut rétabli, & les autres lamas remis en possession de leurs pagodes. Ce qui restait des troupes éleuthes s'échappa par les défilés des montagnes. Quoique l'ordre & la tranquillité parussent rétablis dans le Thibet, cependant l'empereur ordonna à quelques seigneurs tartares de rester à Lasa & dans le Kokonor, pour y gouverner en son nom & veiller sur les démarches du *Tchong-kar*. Le même plan de conduite fut adopté & suivi par l'empereur Yong-tching, fils & successeur de Kang-hi. Il continua d'entretenir de fortes armées, toujours prêtes à s'opposer aux courses du roi des Éleuthes. Cependant p.235 quelques seigneurs du Thibet se révoltèrent en 1717 : l'un d'eux prit même le titre de gouverneur général du pays, & fit mettre à mort un prince tartare du quatrième ordre. Mais ces légers troubles furent aisément réprimés. L'empereur Kien-long, actuellement régnant, éleva, en 1739, à la qualité de prince du second ordre, celui que l'empereur Yong-tching, son père, avait nommé vice-roi du Thibet. La paix s'y est maintenue, & elle y paraît d'autant mieux établie, que les Thibétains ne craindront plus désormais les incursions des Tartares éleuthes, devenus, depuis 1759, sujets de l'empire.

Le tribut que le souverain du Thibet envoie aux empereurs chinois, consiste ordinairement en statues d'or & de cuivre du dieu Fo, en odeurs, en ambre & corail, en quelques pierres précieuses, en étoffes de laine & en lames d'épées. Les empereurs ont aussi exigé du Dalaï-lama certain nombre de vases ou petites cruches, pleines de l'eau du Gange. Depuis les dernières années du règne de Kang-hi, l'empereur a toujours de cette eau dans son palais, & il en porte jusque dans ses voyages.

On trouve consacrée au Thibet une coutume fort extraordinaire : elle permet aux femmes d'avoir à la fois plusieurs maris. Les degrés de consanguinité entre les époux ne sont point un obstacle à ces unions : une femme peut épouser tous les frères d'une famille ; les enfants se partagent ; on accorde à l'aîné le premier enfant qui voit le jour, & eux

cadets ceux qui naissent ensuite. Quand on reproche aux lamas de permettre d'autoriser cet usage indécent, ils s'excusent sur le petit nombre de femmes qui naissent au Thibet & en Tartarie. p.236 Il est vrai qu'on compte dans les familles beaucoup plus de garçons que de filles ; mais on ne voit pas que les Tartares prétextent cette différence pour permettre à leurs femmes d'épouser plusieurs hommes. Le Dalaï-lama ne réside pas dans la ville même de Lasa, mais sur une montagne voisine, appelée Poutala ; il habite le plus somptueux des pagodes qui se trouvent en grand nombre sur cette montagne. Il passe une grande partie de sa vie placé sur une espèce d'autel, assis sur un large & magnifique coussin, les jambes croisées. C'est là qu'il reçoit, dans une grave immobilité, les adorations, non seulement des Thibétains, mais encore d'une multitude prodigieuse d'étrangers & de pieux pèlerins, qui entreprennent les plus longs & les plus pénibles voyages pour venir lui offrir, à deux genoux, leurs hommages & recevoir sa bénédiction. Le Grand lama ne rend le salut à personne, il ne se découvre ni ne se lève jamais pour qui que ce soit ; il voit du même œil à ses pieds les princes & l'homme du peuple. Il se contente de mettre la main sur la tête de ses adorateurs, qui croient obtenir, par cette seule imposition, la rémission de tous leurs péchés.

Après les Thibétains, les Tartares sont les plus fervents admirateurs du Grand lama ; ils arrivent en foule à Poutala, & s'y rendent des climats les plus éloignés ; le sexe même le plus faible n'est pas effrayé par les fatigues attachées aux longs voyages. Lorsque l'armée des Éleuthes ravageait les terres du Thibet, il se trouvait dans le nombre des pèlerines qui s'étaient rendues à Lasa, une princesse tartare qui faisait son séjour ordinaire au nord de la mer p.237 caspienne, entre Astracan, Saratoc, & la rivière Jauk. Elle était accompagnée de son fils. Environnée de gens de guerre, exposée à toutes leurs insultes, elle crut, dans une position aussi embarrassante, devoir recourir à l'empereur : ce prince lui assigna, pour sa subsistance, les revenus de quelques terres en Tartarie ; & dans la suite, ayant obtenu pour elle la liberté du passage par la Sibérie, il la fit reconduire par ses propres officiers jusque dans son pays.

Cette profonde vénération, qui attire tant de peuples aux pieds du Dalaï-lama, est fondée sur la haute idée qu'ils ont de son pouvoir & de sa sainteté. Ils sont persuadés que toute la divinité de Fo réside en lui, qu'il sait tout, qu'il voit tout, qu'il lit dans le fond de tous les cœurs, sans qu'il ait besoin, pour être instruit, de faire des questions ou d'ordonner des informations. Ils croient qu'il est immortel, & que quand il paraît mourir, son âme & sa divinité ne font que changer de demeure, en s'établissant dans un nouveau corps. Il ne s'agit plus alors que de découvrir le lieu où il lui a plu de renaître : on a vu des princes tartares faire eux-mêmes cette importante recherche ; mais ils sont obligés de s'en rapporter à certains lamas, qui sont seuls instruits des caractère auxquels on peut reconnaître le Dieu renaissant, ou, pour mieux dire, qui savent seuls quel est l'enfant que le précédent Dalaï-lama a désigné pour être son successeur.

On rencontre, dans beaucoup d'endroits du Thibet, de grands pagodes où demeurent les lamas les plus distingués. Ils prennent différents titres d'honneur ; celui de *Houtouctou* est un des plus révérés, & il ne s'accorde p.238 qu'à ceux qui passent pour être des Fo vivans. Ces Houtouctous ne sont cependant pas fixés pour toujours dans les mêmes endroits ; ils ont la liberté d'habiter où ils veulent, & de choisir les lieux dont le séjour leur paraît le plus agréable. Ils ne se bornent pas même au Thibet ; on en trouve dans les États voisins, & surtout en Tartarie.

Les habitants du Thibet ne sont pas les seuls qui puissent parvenir à la dignité de lama ; on voit des Tartares & même des Chinois qui aspirent à ce sacerdoce, & qui se rendent à Lasa dans l'espérance d'y être élevés. S'ils peuvent être admis parmi les disciples du Grand lama, dont le nombre est fixé à deux cents, ils regardent cette admission comme le commencement & le gage d'une fortune brillante : c'est parmi ces disciples qu'on choisit tous les Grands lamas subalternes. Les Houtouctous même, quels que soient les signes qu'ils croient découvrir en eux de la présence du dieu Fo, ne sont reconnus pour tels, qu'après avoir passé un certain temps dans l'école du Grand lama. Dès qu'ils sont parvenus à cette dignité, ils vivent

dans l'éclat & l'opulence, & sont sans cesse environnés d'une foule d'adorateurs qui les comblent de présents. Les plus riches & les plus considérables des Tartares lamas qui habitent le Thibet, sont ceux que les Chinois appellent *Mong fan*. Ils possèdent de grands domaines au nord de la province d'Yun-nan, entre les belles rivières de Kin-che-kiang & de Vou-leang-ho. Ce fut Ousan-guei qui, devenu maître d'Yun-nan, lorsque les Tartares mantcheoux s'emparèrent de la Chine, leur céda ces terres pour les attirer dans son parti, & s'attacher par eux tous les lamas du Thibet.

p.239 Les lamas ont eu beaucoup de pouvoir à la Chine, pendant tout le temps que la famille tartare des Yuen en a occupé le trône. On voit encore à Pe-king des monuments de ce temps-là, érigés en faveur de ces lamas. Mais les Chinois étant redevenus les maîtres sous la dynastie des Ming, les lamas furent chassés avec le reste des Tartares. Leur crédit s'est rétabli sous la famille régnante. Quoique la nation des Tartares mantcheoux n'ait jamais eu de lamas, elle n'eut pas plus tôt entrepris la conquête de la Chine, que, par politique, elle les protégea ouvertement : bientôt après, le gouvernement leur fit construire de magnifiques pagodes. Cet exemple fut suivi par un grand nombre de princes, de princesses & d'autres personnes opulentes, qui s'empressèrent de leur bâtir des temples ; & il n'est pas étonnant que, pour occuper tant de pagodes, les lamas se soient si fort multipliés à la Chine : il faut même qu'ils y soient riches, car la plupart de ces lamas paraissent en public, revêtus d'habillements de satin jaune & rouge, & portent les fourrures les plus rares. Ils montent tous de bons chevaux, & sont suivis d'un nombre de valets plus ou moins grand, selon le degré de leur mandarinat ; car l'empereur leur permet de porter le coussin, & les autres marques d'honneur attachées à la qualité de mandarin.

Les lamas du Thibet portent des vêtements moins somptueux ; la plupart s'habillent d'une étoffe de laine à poil frisé, qu'on nomme à la Chine *pou-lou*, & dont on se sert pour couvrir les fesses, parce qu'elle est ordinairement de durée & d'un teint solide. Le Grand lama fut p.240 vu à Lasa, en 1717, vêtu d'un habit rouge de cette étoffe, & portant le chapeau jaune doré.

Outre le chapeau, les lamas ont plusieurs bonnets ou tiares, qui sont les marques distinctives des différents degrés d'honneurs auxquels ils sont parvenus. Celui de ces bonnets qui frappe le plus les yeux européens, ressemble beaucoup à la mitre de nos évêques ; ils le portent en allant à cheval comme à pied ; mais la fente de cette espèce de mitre leur descend directement au milieu du front. Les obligations qu'impose l'état de lama, ne sont ni légères ni en petit nombre ; mais il n'en est aucun parmi eux qui s'engage à les remplir toutes. Ils partagent & divisent le fardeau : l'un se charge de l'observation d'un tel précepte ; celui-là s'oblige d'en pratiquer un autre ; & ainsi du reste. Ils ont cependant certaines prières communes, qu'ils chantent d'une manière assez agréable ; & tous sont obligés de renoncer aux frivolités du siècle, de vivre dans le célibat, & de s'interdire toute espèce de négoce.

La langue qu'on parle au Thibet diffère entièrement de celle des Tartares, soit mongous, soit mantcheoux. Elle est presque la même que celle des peuples appelés Si-fan, & elle ne s'en éloigne que dans l'acception de certains mots, & par quelques manières de prononcer. On trouve d'assez habiles médecins au Thibet ; on y rencontre aussi quelques astronomes qui savent calculer les mouvements des astres, & prédire les éclipses : mais les lamas y sont la plupart très ignorants. Il est rare d'en trouver parmi eux qui entendent leurs anciens livres, ou qui sachent même p.241 les lire. La difficulté vient de ce que les caractères de ces livres sont fort différents de ceux qu'on emploie au Thibet & dans la Tartarie, & que la langue dans laquelle ces anciens monuments sont écrits, est une langue absolument morte, dont on ne peut faire aucun usage, soit en écrivant, soit en parlant. Les Thibétains n'ont point de villes fortifiées & qui soient en état de défense. Ces villes sont en général fort petites : Lasa même, où le Dalaï-lama tient sa cour, est plutôt un temple célèbre, qu'une ville.

@

ARTICLE V

Du pays de Ha-mi

@

Le pays de Ha-mi est situé au nord-ouest de la Chine, à l'extrémité du désert que les Chinois appellent Cha-mo, & les Tartares Cobi. Il n'est éloigné que de quatre-vingt-dix lieues de la pointe la plus occidentale de la province de Chen-si. Ce pays fut habité dans les premiers âges par des peuples errants, nommés *Jong*. Vers l'an 950 avant notre ère, ils envoyèrent rendre hommage à l'empereur de la Chine, & offrirent des sabres pour tribut. Les guerres civiles qui agitaient la Chine, vers la fin de la dynastie des Tcheou, ayant empêché qu'on ne portât du secours à ces peuples, il passèrent sous la domination des Hiong-nou, qui paraissent avoir été les Huns, & qui formaient alors une puissance formidable. Les Chinois perdirent & reprirent plusieurs fois le pays de Ha-mi. En 131, sixième année du règne de Chun-ty, p.242 de la dynastie des Han orientaux, l'empereur y entretenait un officier pour le gouvernement. Sous les dynasties suivantes, mêmes vicissitudes ; le pays de Ha-mi fut tantôt uni à la province de Chen-si, tantôt indépendant d'elle, & quelquefois même de l'empire. La position de ces peuples, que de vases déserts séparaient de la Chine, à laquelle ils ne tenaient d'ailleurs ni par le langage, ni par les mœurs, ni par les usages, devait faciliter ces révolutions. Tous les peuples tributaires de l'empire s'étant soulevés en 610, ceux de Ha-mi suivirent leur exemple. Ils rentrèrent, en 630, sous l'obéissance de Tai-tsong, second empereur de la dynastie des Tang, qui avait envoyé un de ses généraux & des troupes pour les réduire. Ce grand prince donna une attention particulière à sa nouvelle conquête. Il y érigea jusqu'à trois districts, & en lia tellement le gouvernement civil & militaire à la province de Chen-si & des autres pays voisins, que pendant son règne & plusieurs des suivants tout y fut tranquille. C'était par Ha-mi que passaient les caravanes qui

venaient de l'occident à la Chine, ou qui allaient de la Chine en Occident. Les empereurs prédécesseurs de Tai-tsong se contentaient de faire apporter du vin de Ha-mi dans des outres, dont on chargeait des chameaux. *Mais Tai-tsong*, dit l'histoire chinoise, *ayant subjugué le royaume de Ha-mi, se fit apporter des plants de l'espèce de vigne appelée Ma-jou, & les fit planter dans ses jardins ; outre cela, il voulut avoir la manière de faire le vin, dont il usa à son profit & à son désavantage.*

Le luxe & la mollesse ayant affaibli la dynastie des Tang, les Mahométans, qui avaient fait de rapides p.243 progrès dans tous les pays qui sont entre la Perse, la mer caspienne & le désert de Cobi, s'avancèrent jusqu'à Ha-mi, & en firent la conquête. Il paraît que ce pays eut ensuite ses princes particuliers, mais dépendants des Tartares qui dominèrent successivement dans ces immenses régions. Les Yuen, ou Tartares mongous, réunirent de nouveau le pays de Ha-mi à la province de Chen-si, & cette réunion subsista jusqu'en 1360, temps où l'empereur érigea ce pays en royaume, à charge d'hommage & de tribut. Le roi de Ha-mi fut décoré d'un nouveau titre en 1404, & obtint le sceau d'or. Après quelques années de troubles survenus pour la succession au trône, le royaume de Ha-mi devint la proie & la conquête du roi du Tou-eulh-fan. Ce joug déplut bientôt au peuple de Ha-mi ; il se révolta contre ces nouveaux maîtres, & fit même sur eux des conquêtes. Le nouveau roi qu'il s'était choisi ne fut pas longtemps possesseur du trône ; il fut vaincu & tué dans un sanglant combat que lui livra le roi de Tou-eulh-fan, qui lui-même périt peu de temps après. Depuis cette époque, le pays de Ha-mi fut successivement livré à l'anarchie, & gouverné par des princes particuliers. Celui qui régnait en 1696, se reconnut vassal de l'empire, & envoya en tribut à Pe-king des chameaux, des chevaux & des sabres. Kang-hi reçut son hommage avec le cérémonial accoutumé, & publia un diplôme, qui régla le rang que tiendrait le roi de Ha-mi parmi les princes tributaires, le temps où il viendrait rendre hommage, la nature & l'espèce des présents qui formeraient son tribut, les secours qu'il serait tenu de fournir en temps de guerre, & la manière dont il ferait agréer fon p.244 successeur. Tous ces règlements ont subsisté jusqu'à ce jour.

Le pays de Ha-mi, quoiqu'environné de déserts, passe pour une des plus délicieuses contrées de l'univers : La terre y produit en abondance des grains, des fruits, des légumes, des herbages de toute espèce. Le riz qu'on y recueille est singulièrement estimé des Chinois. Les grenades, les oranges, les pêches, les raisins, les prunes y ont une saveur exquise ; les jujubes même y sont juteuses & d'un goût si ambré, que les Chinois leur ont donné le surnom de jujubes parfumées. Rien de plus délicat, de plus avidement recherché que les melons de Ha-mi [1], qu'on transporte à Pe-king pour la table de l'empereur. Ces melons, qui sont beaucoup plus sains que ceux d'Europe, ont la singulière propriété de pouvoir être conservés frais pendant une grande partie de l'hiver.

Mais la production la plus utile & la plus estimée du pays de Ha-mi sont ses raisins, qu'on fait sécher. Ces raisins secs sont de deux espèces. La première, qui est fort aimée dans la médecine chinoise, paraît parfaitement semblable à celle que nous connaissons sous le nom de corinthe. La seconde, qui est plus recherchée pour les tables, est plus petite & plus délicate que nos passevilles de Provence. Les livres chinois sont parfaitement d'accord avec MM. Lemeri & Geoffroi, sur les vertus & les qualités des raisins secs ou passés ; mais ils attribuent plus de force à ceux de Ha-mi qu'à ceux de la Chine, jusqu'à prévenir que la dose en doit être plus petite. Ils observent que l'infusion des premiers est un p.245 excellent remède, 1° pour faciliter l'éruption de la petite vérole, vers le quatrième jour, lorsque le malade est ou paraît être trop affaibli ; 2° pour exciter une douce sueur dans certaines pleurésies ou fièvres malignes. La dose doit varier selon l'âge, l'état & la force du malade, & ce remède doit être surtout administré à propos & avec discernement.

L'empereur a fait transporter à Pe-king des plants de Ha-mi, qui ont été plantés aussitôt dans ses jardins. Comme ces plants ont été en quelque sorte cultivés sous ses yeux, c'est-à-dire, avec un soin extraordinaire, ils

[1] Il est arrivé à Paris, en 1778, des graines de ces melons, qui ont été serrées en 1779, & qui ont assez bien réussi.

ont parfaitement réussi. On a trouvé un sucre & un parfum admirables aux raisins qui en sont provenus.

Au reste, quoique le pays de Ha-mi, dont la latitude est de 42° 53' 20'', soit moins méridional que plusieurs de nos provinces de France, on peut cependant assurer que son climat est plus favorable à la culture de la vigne, & bien plus propre à donner au raisin un degré supérieur de bonté. Il ne pleut jamais à Ha-mi, on n'y voit même presque jamais ni brouillards ni rosée ; la terre y est uniquement arrosée par la neige qui tombe en hiver, & par l'eau de cette neige fondue qu'on recueille au pied des montagnes, & qu'on économise avec beaucoup de soin & d'industrie. La dessiccation des raisins se fait d'une manière plus simple à Ha-mi que dans les provinces de la Chine. Dans le Chen-si, on fait passer ceux qu'on veut sécher à la vapeur du vin bouillant, ou même on lui fait essuyer deux ou trois bouillons dans du vin où l'on a répandu un peu de miel blanc purifié. Dans le royaume de Ha-mi, on se contente d'attendre que les p.246 raisins soient bien mûrs ; ensuite, après les avoir exposés en grappe à un soleil ardent, on les égraine, & l'on achève de les faire sécher. Quelque secs qu'ils soient, ils se rident sans se vider ni s'aplatir ; les bons raisins doivent être presque aussi croquants que le sucre candi.

Le royaume de Ha-mi contient un grand nombre de villages & de hameaux ; mais il n'a proprement de ville que sa capitale, qui a pris son nom. Sa circonférence est d'environ une petite demi-lieue ; elle est environnée de hautes murailles, & s'annonce de loin par la beauté de ses deux portes, dont l'une est à l'orient & l'autre au nord. Les rues sont alignées & bien distribuées ; mais les maisons, qui n'ont qu'un rez de chaussée & qui sont presque toutes construites en terre, ont peu d'apparence. Cependant, comme cette ville est sous un beau ciel, placée dans une jolie plaine arrosée d'une rivière, & environnée de montagnes qui la défendent des vents du nord, le séjour n'en est pas moins riant & agréable. De quelque côté qu'on y arrive, on n'aperçoit que des jardins qui réunissent tout ce qu'une terre fertile & cultivée peut offrir dans le plus

doux des climats. Tous les environs de cette ville sont charmants, mais ils ne s'étendent pas loin, & aboutissent de plusieurs côtés à des plaines presque arides, où l'on nourrit de beaux chevaux, & d'excellents moutons de l'espèce de ceux dont la queue est plate, large, & pèse jusqu'à trois livres. Il paraît que le pays de Ha-mi abonde en fossiles & en minéraux précieux ; les Chinois en ont tiré longtemps beaucoup d'or & de diamants : aujourd'hui il leur fournit l'espèce d'agate qu'ils estiment le plus. Quant aux habitants de ce petit État, ils sont p.247 bons soldats, braves, endurcis à la fatigue, & très adroits dans tous les exercices du corps ; mais ils sont inconstants, prennent feu aisément, & deviennent féroces & sanguinaires dans leur colère.

@

ARTICLE VI

Des îles de Lieou-kieou

@

Ces îles, peu connues jusqu'ici de nos géographes, qui se sont contentés d'en marquer l'existence & la latitude dans leurs cartes, forment un empire puissant, étendu, civilisé, dont on ne doit point confondre les peuples avec la plupart des nations sauvages répandues dans les îles de l'Inde. Un mémoire du P. Gaubil, jésuite, va nous fournir, sur ces insulaires, quelques détails intéressants, qu'il a lui-même puisés dans une relation chinoise, publiée en 1721, à la suite d'un voyage, dont voici l'occasion. L'empereur Kang-hi ayant résolu, en 1719, d'envoyer un ambassadeur au roi de Lieou-kieou, fixa son choix pour cette commission sur l'un des grands docteurs de l'empire, nommé Supao-koang. Ce lettré partit de la Chine en 1719, & revint en 1720 à Peking, où, l'année suivante, il fit imprimer en deux volumes la relation de son voyage. Il est le premier qui ait donné une connaissance exacte & détaillée de ces îles ; & ce qu'il en rapporte paraît mériter d'autant plus de foi, qu'étant lui-même sur les lieux, il a, dit-il, examiné avec soin, ainsi que le portaient les ordres de l'empereur, tout ce qu'il a trouvé de curieux & p.248 d'intéressant sur le nombre, la situation, l'histoire naturelle des îles de Lieou-kieou, & sur les annales, la religion, la langue, les mœurs & les usages des peuples qui les habitent.

Ces îles, placées entre la Corée, l'île Formose & le Japon, sont au nombre de trente-six. L'île capitale ou la grande île s'appelle Lieou kieou ; les autres ont chacune un nom particulier. La grande île a du midi au nord près de 440 lys [1], & 120 ou 130 lys d'orient en occident ; mais du côté du sud cette étendue d'occident en orient n'est pas de 100 lys. La partie occidentale & australe de l'île, où réside la cour, s'appelle Cheouli : c'est là qu'est bâtie la

[1] Le lys, comme nous l'avons déjà dit, est la mesure itinéraire des Chinois. Deux cents lys font vingt lieues marines, ou un degré de grand cercle.

ville royale, nommée Kint-ching. Sur une montagne voisine, s'élève le palais du roi, auquel on donne quatre lys de tour. Il a quatre grandes portes qui correspondent aux quatre points cardinaux du monde ; celle de l'occident forme la grande entrée. La vue dont on jouit du haut de ce palais, est des plus vastes & des plus agréables ; elle s'étend sur le port de Napa-kiang, distant de dix lys, sur la ville de Kint-ching, sur un grand nombre d'autres villes, de bourgs, villages, palais, temples, bonzeries, jardins, maisons de plaisance, &c. La longitude de ce palais est de 146° 26', & sa latitude de 26° 2'.

Si l'on en croit les insulaires de Lieou-kieou, l'origine de leur empire se perd dans l'antiquité la plus reculée. Ils comptent vingt-cinq dynasties successives, dont la p.249 durée forme une période de plus de dix huit mille ans. Il est inutile de s'arrêter à montrer le ridicule de ces prétentions. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne connaît à la Chine l'existence, d'un pays appelé Lieou-kieou, que depuis l'an 605 de l'ère chrétienne. Ce fut dans le cours de cette année qu'un des empereurs de la dynastie Souï, ayant entendu parler de ces îles, voulut en connaître la situation. Ce prince y envoya d'abord des Chinois ; mais cette première démarche fut inutile, le défaut d'interprètes ne leur ayant point permis d'y acquérir les connaissances qui étaient l'objet de leur voyage. Ils amenèrent seulement avec eux quelques insulaires à Sigan-fou, capitale de la province de Chen-si, & résidence ordinaire des empereurs, sous la dynastie Souï. Il arriva, par un hasard heureux, qu'il se trouva alors à la cour un ambassadeur du roi du Japon. Cet ambassadeur & ses gens connurent d'abord que ces étrangers, nouvellement arrivés, étaient des insulaires de Lieou-kieou ; mais ils ne parlèrent de ces îles que comme d'un pays pauvre, misérable, & dont les habitants étaient encore barbares. L'empereur chinois apprit ensuite que l'île principale était à l'orient de la ville qu'on appelle aujourd'hui Fou-tcheou-fou, capitale de la province de Fo-kien, & que dans un trajet à peu près de cinq jours, on pouvait se rendre à la grande île, où le roi tenait sa cour.

Sur ces premières connaissances, l'empereur Yang-ti envoya aux îles de Lieou-kieou des gens habiles, suivis d'interprètes, pour sommer le prince de faire hommage à l'empereur de la Chine, & de lui payer le tribut. Cette p.250 proposition fut fort mal reçue. Le roi de Lieou-kieou renvoya les Chinois, en leur répondant, avec fierté, qu'il ne reconnaissait aucun prince au-dessus de lui. Cette réponse irrita l'empereur, qui, pour s'en venger, fit aussitôt équiper une flotte dans le Fo-kien, sur laquelle il fit embarquer dix mille hommes de troupes. Cette flotte mit à la voile, & se rendit heureusement au port de Napa-kiang. L'armée, malgré les efforts des insulaires, fit la descente dans l'île & le roi, qui s'était mis à la tête de ses troupes. pour repousser l'ennemi, ayant été tué dans le combat, les Chinois pillèrent, saccagèrent & brûlèrent la ville royale, firent plus de cinq cent mille esclaves, & reprirent la route de la Chine. Les empereurs de la dynastie des Tang, ceux des cinq petites dynasties suivantes, & ceux de la dynastie des Song, quoique pleinement instruits de tout ce qui regardait les îles Lieou-kieou, ne firent aucune tentative pour se les rendre tributaires. En 1291, Chi-tsou, empereur de la dynastie des Yuen, voulut faire revivre ses prétentions. Il fit équiper une flotte pour aller subjuguer ces îles ; mais ces projets de conquêtes n'étaient plus du goût des Chinois, depuis le désastre de leur armée dans leur expédition contre le Japon. La flotte de Chi-tsou n'alla que jusqu'aux îles de Pong-hou, & à la côte occidentale de Formose, d'où, sous divers prétextes, elle revint dans les ports de Fo-kien.

Ce ne fut qu'en 1372, sous le règne de Hong-vou, fondateur de la dynastie des Ming, que ces îles se soumirent volontairement à la domination chinoise. Hong-vou avait envoyé un des Grands de sa cour à p.251 Tsay-tou, qui régnait alors à Lieou-kieou, pour lui faire part de son avènement à l'empire. Le seigneur chinois avait reçu des instructions particulières sur sa commission ; il s'en acquitta avec toute l'adresse & l'intelligence d'un ministre habile. Dans une audience particulière qu'il eut de Tsay-tou, il exhorta ce prince à se déclarer tributaire de la Chine, en lui exaltant les avantages qu'il devait retirer de cette démarche. Ses raisons, soutenues d'une éloquence naturelle, firent une telle impression sur l'esprit de Tsay-

tou, qu'il accepta la proposition & fit sur le champ demander à l'empereur l'investiture de ses États.

Hong-vou reçut ces envoyés avec magnificence, & les combla de présents, tant pour eux-mêmes que pour leur maître. Il déclara solennellement Tsay-tou tributaire de la Chine, & après avoir reçu son premier tribut, qui consistait en plusieurs chevaux de prix, en bois de senteur, soufre, cuivre, étain, il envoya lui-même à ce prince un sceau d'or, & confirma le choix qu'il avait fait de l'un de ses fils pour son successeur à la couronne. L'empereur fit passer ensuite à Lieou-kieou trente-six familles chinoises, presque toutes de la province Fo-kien. Tsay-tou les reçut, leur distribua des terres à Kieou-mi, près du port de Napa-kiang, & leur assigna des revenus, en même temps que Hong-vou leur faisait passer des appointements considérables. Ce sont ces familles qui introduisirent les premières à Lieou-kieou la langue savante des Chinois, l'usage, de leurs caractères, & les cérémonies usitées à la Chine en l'honneur de Confucius. D'un autre côté, les fils de plusieurs Grands p.252 de la cour de Tsay-tou furent envoyés à Nan-king pour étudier le chinois dans le collège impérial, où ces élèves furent entretenus avec distinction, aux dépens de l'empereur.

Les îles de Lieou-kieou manquaient de fer & de porcelaine ; Hong-vou les en pourvut : il fit fabriquer un grand nombre d'outils & d'instruments de fer, & quantité de vases de porcelaine qu'il y fit passer. Bientôt le commerce, la navigation & les arts s'y perfectionnèrent. Ces insulaires apprirent à fondre des cloches pour les temples, à fabriquer des étoffes plus fines & des papiers, & à faire eux-mêmes de la porcelaine, qu'ils tiraient auparavant de la Chine & du Japon.

La révolution célèbre qui mit les Tartares sur le trône impérial de la Chine, ne produisit aucun changement dans la conduite des rois de Lieou-kieou. Chang-tché, qui régnait alors, envoya ses ambassadeurs reconnaître l'empereur Chun-tchi, & il en reçut un sceau gravé en caractères tartares. Il fut alors réglé que ce ne serait plus que de deux ans en deux ans que le roi

de Lieou-kieou payerait le tribut, & que le nombre des personnes qui composeraient la suite de ses envoyés ne serait pas au-dessus de 150.

L'empereur Kang-hi parut tourner ses vues sur ces îles d'une manière encore plus attentive & plus suivie que n'avaient fait ses prédécesseurs. Il y fit construire un superbe palais pour honorer la mémoire de Confucius, & un collège où il entretint des maîtres pour enseigner les sciences & les caractères chinois. Il y établit aussi des examens pour les différents degrés des lettrés. Ce fut p.253 encore lui qui régla que désormais le roi de Lieou-kieou n'enverrait plus en tribut des bois de senteur, du gérofle, & autres productions qui ne sont pas du cru du pays, mais qu'il paierait une quantité déterminée de soufre, de cuivre, d'étain, de coquillages & de nacres, qui sont d'une beauté particulière dans ces îles. Il permit, qu'outre le tribut ordinaire, on lui offrît encore des brides, des selles, des fourreaux, & autres choses semblables, que ces insulaires ont la réputation de fabriquer avec beaucoup de goût & de propreté. Nous pourrions donner ici ce qu'on sait de la vie des princes connus, qui ont régné dans le Lieou-kieou ; mais comme l'histoire des peuples tributaires de la Chine n'est qu'accessoire dans le plan de notre ouvrage, nous nous contenterons de donner la suite de ces rois, telle que la marque le docteur chinois Supao-koang.

Table chronologique
des rois de Lieou-kieou, depuis l'an de J.-C. 1187, jusqu'au siècle présent

Noms des rois	Première année de règne	Meurt âgé de (ans)	Durée du règne
Chun-tien	1187	72	51
Chun-ma-chuni, fils de Chun-tien	1238	64	11
Y-pen, fils de Chun-ma-chuni	1249		
Yn-tsou	1260	71	40
Ta-tching, fils de Yn-tsou	1301		9
Yn-tse, second fils de Ta-tching	1309		5
Yu-tching, quatrième fils de Yn-tse	1314		23
Sy-ouey, fils de Yu-tching	1337	23	14
Tsay-tou	1350		46
Ou-ning, fils de Tsay-tou	1396		
Tse-tchao, fils de Ou-ning	1406		16
Chang-pa-tchi, fils de Tse-tchao	1424	68	18
Chang-tchong, second fils de Chang-pa-tchi	1440	54	5
Chang-tseta (sans enf.), fils de Chang-tchong	1445	42	5
Chang-kin-fou, oncle paternel de Chang-tseta	1450	52	4

Noms des rois	Première année de règne	Meurt âgé de (ans)	Durée du règne
Chang-tai-kieou, frère de Chang-kin-fou	1454	46	7
Chang-te, troisième fils de Chang-tai-kieou	1461	29	9
Chang-y-ven, fils de	1470	62	7
Chang-tching, fils de Chang-y-ven	1477	62	50
Chang-tsing, fils de Chang-tching	1527	59	29
Chang-y-ven, second fils de Chang-tsing	1556	45	17
Chang-yong, second fils de Chang-y-ven	1573	65	16
Chang-ning, petit-fils de Chang-tsing	1588	57	32
Chang-fong, descendant d'un frère de Chang-yong	1621	51	20
Chang-hien, troisième fils de Chang-fong	1641	23	7
Chang-tche, frère de Chang-hien	1648	40	21
Chang-tching, fils de Chang-hien	1669	65	41
Chang-pen, petit-fils de Chang-tching	1710	34	3
Chang-king, fils de Chang-pen	1713		

Religion, mœurs & usages des insulaires de Lieou-kieou

p.255 Il y a plus de neuf cents ans que les bonzes de Chine ont introduit au Lieou-kieou le culte de Fo & les livres classiques de leur secte. Ce culte forme aujourd'hui la religion dominante, celle des Grands & du peuple. On voit encore dans la ville royale un temple magnifique, élevé en l'honneur d'une autre idole empruntée des Chinois ; on la nomme Tien-fey, c'est-à-dire *reine* ou *dame céleste*. Nous en parlerons en faisant le dénombrement des divinités chinoises.

Ce n'est point devant les images de leurs idoles, que ces insulaires font leurs promesses ou prononcent leurs serments. Ils brûlent des parfums, ils préparent des fruits, & se tiennent debout avec respect devant une pierre sur laquelle ils jurent, & qu'ils prennent à témoin de la sainteté de leurs engagements. On voit dans les cours des temples, dans les places publiques & sur les montagnes, une grande quantité de ces pierres, uniquement destinées à cet usage. Ils ont aussi parmi eux des femmes p. 256 consacrées au culte des esprits, & qui passent pour toutes-puissantes auprès de ces intelligences. Elles vont voir les malades, distribuent des remèdes, & récitent des prières.

Le respect pour les morts est aussi grand chez eux qu'à la Chine, & le deuil n'y est pas moins exactement gardé ; mais les funérailles s'y font avec moins de pompe & moins de dépense. Les bières, hautes de trois ou

quatre pieds, ont la figure d'un hexagone ou d'un octogone ; on brûle les chairs du cadavre, & l'on ne conserve que ses ossements. Ils n'ont point la coutume d'offrir des viandes aux morts ; ils se contentent de placer autour d'eux des lampes & des cassolettes.

Les familles sont distinguées dans le Lieou-kieou, comme à la Chine, par des surnoms. Les hommes & les femmes ou filles de même surnom, ne peuvent contracter ensemble de mariages. Il n'est point permis au roi d'épouser d'autres filles que celles de trois grandes familles qui occupent toujours les premiers postes. Il en est une quatrième, aussi distinguée que les trois autres ; mais le roi & les princes ne contractent point d'alliance avec elle, parce qu'il est douteux si cette famille ne sort pas de la même tige que la race royale.

La pluralité des femmes est permise dans ces îles ; les garçons & les filles y jouissent de la liberté de se voir & de se parler, & leur union est la suite de leur choix. Les femmes sont fort réservées ; elles n'usent point de fard, & ne portent point de pendants d'oreilles. De longues aiguilles d'or ou d'argent assujettissent au haut de leur tête les tresses de leurs cheveux, qu'elles y rassemblent en forme de boucle.

p.257 Outre les vastes domaines que le roi possède, il perçoit encore le produit des mines de soufre, de cuivre & d'étain, des salines, & les impôts. C'est sur ces revenus qu'il paye les appointements des Grands de sa cour & des mandarins. Ces appointements sont désignés par un certain nombre de sacs de riz ; mais sous ce nom, on comprend ce que donne le roi en grains, riz, soie, toile, &c. Le tout est évalué selon le prix des sacs de riz.

On compte, comme à la Chine, neuf ordres de mandarins, qu'on distingue par la couleur de leur bonnet, par la ceinture & par le coussin. La plupart des Mandarinats sont héréditaires dans les familles ; mais il en est plusieurs qui ne se donnent qu'au mérite. La ville royale a des tribunaux généraux, établis pour prendre connaissance des revenus & des affaires de la grande île, & de toutes les autres qui en dépendent. Celles-ci ont des agents, fixés à la cour. On y trouve aussi des tribunaux particuliers pour les

affaires civiles & criminelles ; pour ce qui regarde les familles des Grands & des princes ; pour les affaires de religion, les greniers publics, les revenus du roi, les impôts ; pour le commerce, les fabriques, les manufactures ; pour les cérémonies civiles ; pour la navigation, les édifices publics, la littérature & la guerre.

Les vaisseaux qu'on construit dans ces îles sont estimés des Chinois & des Japonais. Ils vont non seulement d'une île à l'autre, mais encore à la Chine, au Tong-king, à la Cochinchine, en Corée, à Nanga-za-ki, a Satsuma, dans les îles voisines, & à Formose. C'est dans ces différents lieux que ces insulaires transportent les p.258 productions de leur pays. Outre les objets de commerce que leur fournissent leurs manufactures de soie, de toile, de papiers, d'armes, d'ustensiles de cuivre &c., ils en font encore un considérable de leurs nacres de perle, de coquillages, de corail, d'écailles de tortue, & de pierres à aiguiser, qui sont extrêmement recherchées tant à la Chine qu'au Japon.

On parle dans les îles de Lieou-kieou trois langues particulières, qui ne sont ni la chinoise, ni la japonaise. Le langage de la grande île est le même que celui des îles voisines ; mais il est différent de celui des îles du nord-est, & de celui des îles du sud-ouest. Les lettres qu'on s'écrit, les comptes, les ordres du roi, sont en langage du pays & en caractères japonais ; les livres de morale, d'histoire, de médecine, d'astronomie ou d'astrologie, sont écrits en caractères chinois : La forme & la distribution de l'année, dans le Lieou-kieou, sont les mêmes qu'à la Chine. On y suit le calendrier de l'empire ; & les mots qui expriment les noms des heures, des jours, des années, des signes du zodiaque, signifient exactement la même chose.

Les maisons, les temples, les palais du roi, sont bâtis à la japonaise ; mais les maisons des Chinois, l'hôtel de l'ambassadeur de cette nation, le collège impérial, le temple de la déesse Tien-fey, sont construits à la chinoise. Dans un grand nombre de temples & de bâtiments publics, on voit des tables de pierre & de marbre, où sont gravés des caractères chinois en l'honneur des empereurs de la Chine, depuis Hong-vou jusqu'à ceux de nos

jours. On lit aussi plusieurs inscriptions chinoises p.259 sur les arcs de triomphe & dans le palais du roi ; il s'en trouve de même plusieurs en caractère japonais, & quelques-unes, mais en petit nombre, en caractère indiens.

En général, les insulaires de Lieou-kieou sont doux, affables, sobres, adroits, laborieux, ennemis de l'esclavage, du mensonge & de la fourberie. A l'exception des Grands, des bonzes & des Chinois établis à Lieou-kieou, peu d'habitants de la grande île & des autres savent lire & écrire. S'il arrive que des paysans, artisans, ou soldats sachent l'un & l'autre, on les oblige à se raser la tête comme les bonzes. Tous les autres portent au haut de la tête une espèce de toupet, autour duquel est un cercle de cheveux très courts.

Ces peuples aiment les jeux & les divertissements. Ils célèbrent avec pompe & avec éclat les fêtes instituées pour le culte de leurs idoles, pour la fin & le renouvellement de l'année. L'union règne entre les familles & les particuliers, & ils ont soin de l'entretenir par les fréquents repas auxquels ils s'invitent mutuellement. Le suicide est inconnu parmi ces insulaires ; il n'y a que les îles du nord-est, qui, étant plus voisines du Japon, semblent se ressentir de cette proximité pour les vices comme pour les usages.

@

LIVRE QUATRIÈME

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE

ARTICLE PREMIER

Climat de la Chine.
Ses montagnes, ses lacs, ses rivières

@

p.260 La Chine est trop étendue pour que toutes les provinces jouissent de la même température ; leur climat, la nature du sol diffèrent, selon qu'elles s'approchent ou qu'elles s'éloignent du midi ; on éprouve des froids rigoureux à Pe-king, & les chaleurs sont excessives dans les provinces méridionales. L'air, en général, y est sain ; les hommes y parviennent communément à une vieillesse avancée.

Les principales montagnes de la Chine s'élèvent au nord & à l'occident. Les unes sont fertilisées par le travail & l'industrie du paysan chinois ; les autres, stériles & rocheuses, restent sans culture, parce qu'elles n'en sont point susceptibles. Celles des provinces de Chen-si, de Ho-nan, de Quang-tong, & de Fo-kien sont très peu cultivées ; mais elles portent des arbres de toute espèce, grands, droits, propres à être employés pour les édifices, & surtout pour les mâtures & la construction des vaisseaux. L'empereur en fait usage pour ses bâtiments particuliers, & tire quelquefois de ces montagnes des colonnes énormes, qu'il p.261 fait venir de trois cents lieues par eau comme par terre, pour être employées dans son palais ou dans des ouvrages publics. D'autres montagnes ne sont pas moins utiles par les mines de fer, d'étain, de cuivre, de mercure, d'or & d'argent, qu'elles renferment. Des vues sages & politiques ont empêché longtemps l'exploitation de ces dernières. Les chefs éclairés des premières dynasties

savaient que des richesses factices & d'opinion ne sont point la base de la prospérité des États ; ils craignaient d'ouvrir les sources du luxe, & de porter les peuples à négliger les richesses naturelles de leur sol, en les appliquant à d'autres travaux qu'à ceux de l'agriculture. Vers le commencement du XVe siècle, l'empereur Tching-tsou fit fermer une mine de pierres précieuses, ouverte par un particulier. « Les travaux inutiles, disait ce prince, produisent la stérilité ; une mine de pierres précieuses ne fournit pas de grains. » Aujourd'hui l'on est moins scrupuleux, & il est certain que les Chinois font un très grand commerce d'or.

Les Chinois rapportent de quelques-unes de leurs montagnes des phénomènes singuliers & extraordinaires, qui feront, à juste titre, suspecter leur crédulité. Il en est plusieurs, disent-ils, qui ne produisent que des herbes utiles & salutaires, & où toutes les autres ne peuvent croître. Ils assurent que quelques-unes ont la propriété de rendre immortels ceux qui s'y retirent ; qu'une montagne du Chen-si, qui a la figure d'un grand coq, chante quelquefois si haut, qu'elle se fait entendre de trois lieues ; qu'une autre, dans la province de Fo-kien, s'ébranle quand le ciel menace de quelque orage, & p.262 se balance en différents sens, comme un arbre que le vent agite. On en voit une, dans la province de Kiang-si, qu'on nomme le *dragon-tigre*, parce que les bonzes prétendent que sa partie supérieure, qui a la figure de dragon, s'élance sur celle qui est au-dessous, & qui représente un tigre. Les Chinois admirent surtout une montagne du Fo-kien, qui, dans sa totalité, n'est autre chose qu'une statue ou figure de l'idole Foé. Ce colosse est si monstrueux, que les yeux en sont larges de plusieurs milles, & le nez long de plusieurs lieues. Comment les Chinois, qui aiment les beautés camuses, ont-ils pu donner à leur idole favorite un nez d'une si prodigieuse étendue ? Il faut bien que la configuration de cette montagne ne soit point leur ouvrage. Enfin, ce qu'on rapporte d'une montagne du Chen-si n'est pas moins admirable : elle vomit des tourbillons de flammes, elle excite des pluies, des vents, des orages, dès qu'on bat près d'elle du tambour, ou qu'on joue de quelque autre instrument.

Les principaux lacs de la Chine sont le Tong-ting-hou, situé dans la province de Hou-quang, & qui a plus de quatre-vingts lieues de circonférence ; le Tai-hou, qui s'étend partie dans le Kiang-nan, partie dans le Tche-kiang ; le Hong-tse & le Kao-yeou de la province de Kiang-nan ; & le Poyang-hou, formé dans le Kiang-si par la réunion de quatre rivières considérables, & sujet, comme la mer, aux ouragans & aux tempêtes. Ce dernier lac a près de cent lieues de longueur.

Entre une infinité de fleuves & de rivières qui arrosent ce vaste royaume, il en est deux qui jouissent d'une célébrité particulière. Le premier est le Yang-tse-kiang, ou p.263 *Fils de la mer.* Il prend sa source dans la province d'Yun-nan, traverse celle de Se-tchuen, de Hou-quang de et Kiang-nan, &, après avoir arrosé quatre provinces dans une étendue de quatre cents lieues, il se jette dans la mer orientale, vis-à-vis l'île Tsong-ming, formée à son embouchure par les sables qu'il y charrie. Les Chinois ont coutume de dire en proverbe : *La mer n'a point de rives, & le Kiang est sans fond.* Devant Nan-king, à plus de trente lieues de son embouchure, ce fleuve a une petite demi-lieue de large. Le passage en est dangereux, & devient de jour en jour plus fameux par les naufrages. Il forme dans son cours, qui est extrêmement rapide, un grand nombre d'îles, toutes utiles à la province, par la multitude de joncs, de dix à douze pieds de haut, qu'elles produisent, & qui servent au chauffage de toutes les villes voisines. Mais quand les torrents des montagnes enflent le Kiang, il devient alors si impétueux dans son cours, qu'il submerge & emporte la plupart de ces îles, & de leurs débris en forme d'autres dans les différents endroits de son lit, où il les dépose.

L'autre grand fleuve de la Chine est le Hoang-ho, c'est-à-dire le fleuve Jaune. Les Chinois l'appellent ainsi, parce que les terres & l'argile qu'il entraîne, surtout au temps des pluies, communiquent cette couleur à ses eaux. Il prend sa source dans les montagnes qui bordent la province de Se-tchuen à l'occident, & après un cours d'environ 600 lieues à travers la Tartarie & la Chine, il va se perdre dans la mer orientale, assez près de

l'embouchure du Kiang. Il est fort large & fort rapide, mais peu profond & peu navigable. Souvent il arrive p.264 que dans ses débordements il ensevelit des villes entières ; & il a fallu, pour le réprimer, élever dans plusieurs endroits de longues & de fortes digues, qui n'empêchent cependant point les villes d'alentour de craindre encore ses inondations. Aussi a-t-on eu soin dans la province de Ho-nan, dont les terres sont fort basses, d'entourer la plupart des villes, à la distance d'un demi-quart de lieue des murs, d'un bon rempart de terre, revêtu de gazon.

On doit surtout admirer l'intelligence avec laquelle les Chinois savent tirer le parti le plus avantageux de l'heureuse situation de leurs lacs & de leurs rivières. Un de leurs plus grands ouvrages en ce genre, est la célèbre route qui conduit par eau depuis Canton jusqu'à Pe-king, & qui lie toutes les provinces du midi à celles du nord. Cette route, qu'on appelle le *canal royal*, est de six cents lieues, & la navigation n'est interrompue qu'à la montagne Meiling, où les voyageurs sont obligés de faire dix à douze lieues par terre. On peut cependant ne pas quitter les barques, lorsqu'on dirige sa route par les provinces de Quang-si & de Hou-quang. On sent combien il a dû en coûter de travaux pour opérer la communication d'un si grand nombre de rivières, & combien d'obstacles ont dû se rencontrer dans l'exécution d'un canal aussi étendu : des ouvrages de toute espèce, des écluses, des digues, des levées en pierres de taille, ont forcé partout les résistances de la nature. A ce canal principal, on en voit aboutir un grand nombre d'autres qui se prolongent dans les terres, & communiquent aux villes, bourgs & bourgades voisines. La plupart de ces canaux particuliers ont été exécutés aux frais de la communauté de ces villes & p.265 de ces bourgs, qui n'ont ménagé ni peines ni dépenses pour se procurer le précieux avantage d'avoir une communication facile pour le transport de leurs denrées dans toutes les provinces de l'empire. La patience & l'opiniâtreté chinoises, dans ces sortes d'entreprises utiles, ont même surmonté des obstacles qui auraient peut-être effrayé tout autre peuple. Telle est par exemple, la partie d'un canal qui conduit de Chao-king à Ning-po. On trouve, en cet endroit, deux canaux dont les eaux ne se

communiquent point, & dont le niveau diffère de dix à douze pieds Pour rendre ce passage praticable aux barques, les Chinois ont construit un double glacis en larges pierres, ou deux plans inclinés, qui s'unissent en angle à leur extrémité, & s'étendent de part & d'autre jusqu'à la surface de l'eau. Si la barque est dans le canal inférieur, on la guinde, par le moyen de plusieurs cabestans, sur le plan du premier glacis, jusqu'à ce qu'étant élevée sur l'angle, elle retombe par son propre poids le long du second glacis dans l'eau du canal supérieur, où elle se précipite avec la rapidité de la flèche. Il est étonnant que ces barques, qui sont ordinairement fort longues & très chargées, ne se rompent point par le milieu, lorsqu'elles se trouvent ainsi balancées en l'air sur cet angle aigu. Cependant on ne dit point qu'il arrive d'accident à ce passage. Il est vrai qu'on a la précaution de n'employer pour faire la quille de ces barques qu'un bois extrêmement dur, & capable de résister à la violence de cet effort.

Nous rapporterons ici le phénomène qu'offre une rivière de la Chine, & qu'a observé le P. le Couteux, missionnaire français. Cette rivière coule vers Ché-pai, p.266 grosse bourgade située au-dessous de Ngan-lo, dans la province de Hou-quang. Nous ne changerons rien au récit du missionnaire.

> « Quelques lieues au-dessus & au-dessous du bourg de Ché-pai, la rivière se trouve considérablement diminuée, sans qu'il se fasse aucun partage de ses eaux ; & à huit ou neuf lieues au-dessous, elle reprend sa première grandeur sans recevoir de nouvelles eaux, autres que celles de quelques petits ruisseaux, qui, pendant la plus grande partie de l'année, sont presque à sec : vis-à-vis Ché-pai, elle est tellement diminuée, qu'à la réserve d'un canal voisin qui n'est pas fort large, je l'ai passée & repassée plusieurs fois avec le secours d'une simple perche. J'ai toujours été surpris de trouver là cette rivière si basse & si étroite ; mais je n'ai pensé à en chercher la raison qu'à l'occasion d'un naufrage que fit une grosse barque qui appartenait à une famille chrétienne. Dans l'endroit où la rivière diminue presque tout à coup, elle coule avec

une extrême rapidité ; & dans le lieu où elle reprend sa grandeur, elle est également rapide. A la sixième lune, que les eaux étaient grandes & le vent assez fort, la barque dont je parle arrivant au-dessus de Ché-pai, fut jetée sur un banc de sable ; car entre ces deux endroits tout est plein d'un sable mouvant qui change continuellement de place. Le batelier jeta l'ancre jusqu'à ce que le vent diminuât & lui permit de continuer sa route ; mais un bouillonnement de sable mouvant, qui vint de dessous l'eau, jeta sa barque sur le côté ; un second bouillonnement lui succéda, puis un troisième & un quatrième, qui mirent la barque en pièces... Quand j'arrivai à cet endroit où se fit le p.267 naufrage, le temps était doux & serein ; j'y aperçus de tous côtés des tournoiements d'eau, dont le centre entraînait au fond les ordures de la rivière, avec des bouillonnements de sable. Au-dessous de ces bouillonnements, l'eau était rapide, mais sans aucune chute d'eau. Dans l'autre endroit qui est plus bas, & où la rivière reprend sa grandeur naturelle, on n'y aperçoit point de tournoiements, mais des bouillonnements de sable, & la rapidité de la rivière est accompagnée de chutes d'eau : on y voit des espèces de petites îles à quelque distance les unes des autres. Ce n'est point de la terre qui paraît sur la surface de l'eau, ce sont des branches d'arbres, des racines, des roseaux, des herbes liées ensemble. Un chrétien de ce lieu là, qui était sur ma barque, me les fit remarquer, & me dit que ces branchages sortaient de dessous l'eau, sans qu'on pût savoir d'où ils venaient ; & que ces masses, qui avaient sept à huit toises de face du côté par où nous les dépassâmes, étaient immobiles, & tenaient au fond de l'eau sans flotter ; qu'il était dangereux d'en approcher de trop près, parce que l'eau bouillonnait tout autour ; que cependant, quand les eaux étaient fort basses, les pêcheurs se hasardaient à aller prendre ce qui surnageait, pour s'en servir en guise de bois de chauffage.

Voici ma conjecture. Je juge qu'à l'endroit de la rivière qui est au-dessus de Ché-pai, l'eau entre dans des gouffres de sable qu'elle fait bouillonner, & qu'elle coule sous terre jusqu'à l'endroit qui est huit à neuf lieues au-dessous, d'où elle sort en poussant avec force les ordures qu'elle a précipitées avec elle dans le premier p.268 endroit, & forme ainsi ces îlots d'herbes & de branchages qu'on y aperçoit. On connaît des rivières qui se perdent entièrement ou en partie dans la terre, & vont sortir ailleurs ; mais je ne crois pas qu'on ait encore entendu parler de rivières dont une partie se perde sous son propre lit, pour aller s'y rendre à quelques lieues de là.

@

ARTICLE II

Population de la Chine

@

Les anciennes préventions de l'Europe contre la Chine ne sont pas encore absolument détruites : quelque multipliées que soient les relations & les écrits qui nous ont été donnés sur cet empire, quelque unanimes que soient les témoignages des relateurs français, italiens, espagnols, russes, allemands, nous n'en croyons pas moins que l'exagération se mêle à la vérité dans tout ce que ces voyageurs nous racontent de ce peuple éloigné. Un des points qui ont trouvé le plus d'incrédules & de contradicteurs en Europe, est surtout la prodigieuse population de la Chine. Le P. Amiot a cru devoir discuter ce fait, qu'on n'avait examiné jusqu'ici que d'une manière assez vague. Il résulte de ses calculs, que la Chine contient, au moment où nous écrivons, deux cent millions d'habitants. Cette énorme population peut étonner ; mais elle cessera de paraître exagérée, lorsqu'on aura pesé les preuves & suivi les raisonnements qu'emploie cet habile & savant missionnaire. Les faits & les dénombrements qui servent de base à cette intéressante discussion, sont p.269 tirés d'un livre chinois, intitulé *Tai-tsing y-toung-tche*. — *Indication de ce qu'il y a d'essentiel à savoir sur la Chine*. Cet ouvrage a été fait & rédigé par ordre de l'empereur actuel Kien-long & publié la huitième année de son règne, en plus de cent tomes renfermés sous vingt-quatre tao ou enveloppes. Cet écrit chinois est un de ceux qui se trouvent à la Bibliothèque du roi.

Le livre *Y-toung-tche* n'indique que le nombre des contribuables de chaque province de l'empire ; mais en connaissant ce nombre, on peut établir à peu près celui de tous les individus qui composent la nation.

État des contribuables existants dans les différentes provinces de la Chine, la huitième année du règne de Kien-long, c'est-à-dire, en 1743.

Provinces	Contribuables
Pe-tcheli, la ville de Pe-king non comprise	3.340.553
Chan-tong	2.431.936
Quan-tong ou Lea-tong	47.124
Kiang-nan, divisé en deux provinces : Kiang-fou	2.917.707
Ngan-hoei	2.435.566
Ho-nan	2.527.456
Chan-si	1.793.895
Tche-kiang	3.124.798
Chen-si	2.252.549
Kan-sou (c'est une partie du Chen-si), y.c. familles chinoises établies hors de la Gde Mur.	708.258
Kiang-si	1.336.270
Quang-tong, que nous appelons communément Canton	1.201.320
Hou-quang, divisé en Hou-pe & Hou-nan	228.690
Yun-nan	852.970
Kouei-tcheou	51.089
Se-tchuen	3.036.342
En additionnant toutes ces sommes, elles produiront, pour le nombre total des contribuables	28.516.488

p. 270 Mais il faut observer que par le mot *contribuables*, que le code politique des Chinois exprime par celui de *jin-ting*, on n'entend que les seuls chefs des familles. Quand il s'agit de désigner le nombre des individus, les Chinois se servent du terme de *bouches*, & disent, par exemple, cette ville, ce bourg, ce hameau renferment tant de bouches. Qu'une famille soit composée de dix bouches, qu'elle n'en contienne que cinq ou que deux, le nom du chef est le seul qui soit inscrit, parce que c'est le chef seul qu'on assigne pour la contribution. On ne compte ni les femmes, ni les enfants, ni les domestiques, & encore moins les esclaves. Les Chinois ne croient pas s'écarter d'une juste estimation, en assignant le nombre de six bouches pour chaque famille. D'ailleurs une longue expérience a convaincu les mandarins, chargés de faire le dénombrement du peuple, soit dans les grandes, soit dans les petites villes, qu'il faut s'en tenir à cette évaluation, qui est la plus exacte pour la Chine. Mais contentons-nous d'une évaluation moindre, & ne supposons que cinq bouches dans chaque famille chinoise. En multipliant par cinq le nombre des contribuables ou chefs de famille dont le tribunal des subsides fournit

l'état à l'empereur en 1743, nous aurons pour le total des bouches qui composent les familles contribuables, cent quarante-deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quarante... 142.582.440.

Le P. Amiot assure qu'il n'exagérerait certainement pas, en disant que ce nombre n'est tout au plus que la moitié de celui qui comprend tous les habitants de la Chine. Pour se mettre à portée d'en juger, il est nécessaire d'entrer dans des détails & de faire les observations suivantes.

p.271 Parmi les contribuables on ne compte point les mandarins ; & ces mandarins, dans une aussi grande étendue de pays que celle que comprend la Chine, doivent être & sont en effet en très grand nombre. Nous ne nommerons que les principaux, c'est-à-dire, ceux qui tiennent un rang dans l'État, & qui ont sous leurs ordres une foule de subalternes, lesquels jouissent comme eux du privilège de l'exemption. Ces principaux mandarins sont les gouverneurs généraux des provinces, dont onze portent le titre de *tsong-tou*, & quinze celui de *hiun-fou*. Après eux sont les trésoriers généraux, au nombre de dix-neuf ; viennent ensuite les dix-huit lieutenants généraux du tribunal des crimes ; les dix-sept inspecteurs-juges de ce qui concerne les lettrés ; les quatre-vingt-treize commissaires ambulants, chargés de veiller sur la conduite des gouverneurs particuliers des villes, &c. Tous ces grands mandarins ont sous eux des mandarins de différents titres, qui sont comme leurs assesseurs ou conseillers, & qui les aident dans l'administration des affaires de leurs ressorts respectifs. Les trésoriers généraux ont sous eux vingt-trois mandarins. Les lieutenants généraux du tribunal des crimes ont quatorze assesseurs pour les affaires générales, dix-huit pour visiter les prisons, & vingt-sept pour faire les informations juridiques. Les commissaires ambulants commandent à onze mandarins, qui doivent leur rendre compte de l'état où se trouvent les magasins publics qu'ils doivent visiter.

Après tous ces officiers, qui ont une inspection générale sur toutes les provinces de l'empire, viennent les gouverneurs des villes du premier, du second & du troisième ordre. p.272 Les premiers sont au nombre de cent

soixante-dix-neuf : ils ont sous eux deux cent quatre mandarins du titre de *toung-tche*, cent soixante-seize du titre de *toung-pan*, deux cent vingt du titre de *king-ly*, soixante-treize du titre de *see-yu* pour avoir soin des prisons & veiller sur ce qui concerne les prisonniers, dix *choui-ta-che* pour veiller sur les douanes générales du district, douze *fou-choui-ta-che* pour veiller sur les douanes particulières de la ville, cinq *tsang-ta-che* pour veiller sur les greniers publics, & cent quatre-vingt-six *kiao-cheou* pour veiller sur les écoles.

Les gouverneurs des villes du second ordre sont au nombre de deux cent onze ; ils ont sous eux soixante-quatre *tcheou-toung*, quatre-vingt-dix *tcheou-pan*, deux cent vingt-quatre *ly-mou*, quatre *kou-ta-che* pour veiller sur les magasins publics, quatre *choui-ta-che* pour veiller sur les douanes, quatre *tche-ly ting*, & deux cent dix-sept *hio-tcheng* pour veiller sur les écoles.

Les gouverneurs des villes du troisième ordre sont au nombre de douze cent quatre-vingt-dix-neuf ; ils ont sous eux quatre cent dix-huit *hien-tcheng*, onze cents *kiao-yu*, quinze cent vingt *hiun-tao*, cent huit *tchou-pou* (ces trois derniers ordres de mandarins n'ont rapport qu'aux écoles & aux lettrés), neuf cent soixante *hiun-kien* pour veiller sur les villages, douze cent quatre-vingt-dix-sept *tien-che*, sept *choui-ta-che* pour veiller sur les douanes de la ville, huit *tsang-ta-che* pour veiller sur les greniers publics, cinquante-cinq *y-tcheng* pour veiller sur les postes, & quarante-quatre *tcha-koan* pour veiller sur les écluses.

Si l'on additionne ces différents nombres, on trouvera que p.273 le nombre total des mandarins, nommés par l'empereur pour l'administration des affaires dans toutes les provinces de l'empire, monte à 8.965. Mais il est encore une multitude de mandarins subalternes qui sont à la nomination des grands mandarins. Quoique l'almanach politique n'en fasse aucune mention, il est cependant nécessaire de les admettre en compte, ainsi que les autres moindres officiers qui se trouvent employés sous eux, parce qu'on n'a compris ni les uns ni les autres dans l'énumération qu'on a faite des contribuables. En supposant leur nombre dix fois plus grand que celui de

leurs supérieurs, on le supposera moindre encore qu'il n'est dans la réalité. Il faut donc ajouter 89.650 au nombre précédent 8.965, & l'on aura, pour le nombre total des mandarins, tant supérieurs que subalternes, répandus dans les différentes provinces de l'empire, 98.615. Mais tous ces individus sont censés être autant de chefs de famille ; & comme nous avons évalué à cinq le nombre des bouches qui composent une famille, il en résulte 493.075 bouches, qu'il faut ajouter encore à celles dont nous avons déjà fixé le nombre à 142.582.440, & nous aurons cent quarante-trois millions soixante-quinze mille cinq cent quinze... 143.075.515.

Les lettrés forment à la Chine la partie la plus distinguée de la nation. Depuis la dynastie des Han, c'est-à-dire, depuis environ deux mille ans, ils ont tenu constamment le premier rang dans l'empire ; & c'est toujours parmi eux qu'on a choisi des maîtres pour l'instruction, des ministres pour l'administration des affaires & le gouvernement de l'État, des magistrats pour juger les p.274 peuples : en un mot, les lettrés sont en quelque sorte l'âme de la nation chinoise, puisque c'est d'eux seuls qu'elle reçoit son existence morale & tout son être politique & civil. Les lettrés doivent donc être en très grand nombre dans un État ou ils jouissent de tous les distinctions attachées à la prééminence, où tout les favorise & concourt à les multiplier. La légitimité de cette conséquence est démontrée par le fait. Puisque les lettres sont, à la Chine, la seule voie qui conduise aux honneurs, il est nécessaire que ceux qui prétendent à ces honneurs cultivent les lettres, & il faut qu'il conste qu'ils les ont cultivées avec succès, pour qu'ils puissent obtenir les emplois civils. Pour s'en assurer, le gouvernement a fixé, pour chaque ville du premier, du second & du troisième ordre, le nombre de lettrés qui doivent être promus juridiquement chaque année au premier grade de la littérature, qui est celui de *sieou-tsai*, & qui revient à ce que nous appelons *bachelier* dans nos Universités. Tout sieou-tsai est censé noble, & n'est point inscrit parmi les contribuables. Il faut donc en savoir à peu près le nombre, quand on veut évaluer celui de tous les habitants de la Chine. On pourrait remplir plusieurs feuilles & même un volume entier des seuls noms des villes qui

doivent fournir chaque année leur nombre fixe de gradués. Toute cette nomenclature se trouve dans l'almanach politique qu'on imprime à Pe-king, quatre fois par an : nous nous contenterons d'additionner les différents nombres de sieou-tsai que doivent fournir les villes d'une même province, & nous en placerons le total sous le nom de la province même.

Province	Sieou-tsai
Pe-tcheli	2.496
Chan-tong	1.867
Kiang-sou	1.410
Chan-si	1.559
Ngan-hoei	1.285
Chen-si	1.127
Kiang-si	1.356
Kan-sou	938
Tche-kiang	1.877
Sse-tchuen	1.446
Fou-kien	1.166
Quang-tong (Canton)	1.343
Hou-pe	1.102
Quang-si	973
Hou-nan	1.184
Yun-nan	1.199
Ho-nan	1.669
Kouei-tcheou	704
TOTAL	24.701

Il y a donc vingt-quatre mille sept cent un individus, qu'on introduit chaque année dans la carrière des lettres ; ce qui suppose le nombre de ceux qui la courent habituellement au moins vingt fois plus grand. Selon ce compte il y a constamment à la Chine 494.020 lettrés qui ont reçu des grades, & qui par conséquent ne sont point inscrits parmi les contribuables. Ces lettrés sont chefs de famille ; & nous avons supposé que chaque famille était composée de cinq *bouches*, selon l'expression chinoise. En multipliant par cinq le nombre trouvé des lettrés, nous aurons pour celui des *bouches* 2.470.100. Ces deux millions quatre cent soixante-dix mille cent *bouches*, ajoutées aux cent quarante trois millions soixante-quinze mille cinq cent quinze que nous avons déjà trouvées, donneront cent quarante cinq millions cinq cent quarante-cinq mille six cent quinze... 145.545.615.

Après les lettrés viennent les gens de guerre, qui jouissent aussi de l'exemption, & ne sont point compris p.276 parmi les contribuables. Le P.

Amiot, par des raisons de politique qu'on doit assez deviner, n'a osé s'adresser à aucun des tribunaux qui tiennent registre de l'état des troupes entretenues dans l'empire : les recherches d'un étranger sur un article aussi délicat, seraient capables d'alarmer la pusillanimité chinoise. Mais en procédant comme on l'a fait pour les lettrés, on peut obtenir un point d'approximation qui suffit pour la question présente. Les détails suivants sont extraits de l'almanach militaire qu'on imprime aussi à Pe-king quatre fois par an. On trouve dans cet almanach les noms, les titres, les lieux de la résidence & le nombre de tous les officiers de la milice chinoise. Ce nombre étant connu, on peut en conclure celui des soldats.

Les officiers qui commandent toutes les troupes d'une province s'appellent *ty-tou*, & sont au nombre de dix-neuf.

D'autres officiers, soumis aux ty-tou, & qui commandent les troupes dans les différentes villes de chaque province, sont distingués par différents titres :

Officiers du titre de :

tsoung-ping, 65
fou-tsiang, 118
tsan-tsiang, 163
yeou-ki, 374
cheou-pei, 828
tou-see, 420
tsien-tsoung, 1.617
pa-tsoung, 3.457

Total : 7.061.

Outre ces officiers, dont la résidence est fixée dans les villes du premier, du second & du troisième ordre, p.277 il s'en trouve encore dans les villes du titre de *ouei*, qui sont enceintes de murs, mais non fortifiées. Les officiers établis dans ces différentes villes sont :

Officiers du titre de :

cheou-pei, 50
tsien-tsoung, 250
cheou-pei, pour la garde des portes, 50

Total : 350

En additionnant toutes ces quantités, on aura pour nombre total des officiers, nommés par l'empereur pour commander la milice chinoise : 7.411.

Remarquons que chacun de ces officiers, outre les soldats qui sont immédiatement sous ses ordres, entretient encore une foule d'autres hommes, qui composent ce qu'on appelle son *ya-men* ou bureau ; que dans chacun de ces ya-men, il se trouve des bas-officiers pour transmettre & faire exécuter les ordres, des secrétaires & des scribes pour tenir registre de tout, & des gens de service, toujours prêts à être employés selon le besoin. Le nombre de ces individus est à celui des officiers dont ils composent le bureau, au moins comme dix est à un. Multiplions par le nombre des officiers, & nous aurons : 74.110.

Il faut remarquer encore qu'il n'est pas fait mention, dans l'almanach militaire, de ces officiers subalternes qu'on appelle à la Chine du nom de *ouai-ouei*, & qu'on peut comparer à nos lieutenants, parce que les ouai-ouei ne sont pas tous nommés par l'empereur, & que le nombre n'en est pas fixé. Les ty-tou ont le droit d'élever au premier grade militaire ceux des soldats qui se sont p.278 distingués, ou par quelque belle action, ou par leur constante exactitude à remplir leur devoirs. Le nombre de ces officiers ne nous étant pas plus connu que celui des soldats qui composent les garnisons des villes, ou qui, d'un bout de l'empire à l'autre, sont disposés de distance en distance sur toutes les grandes routes, tant pour la sûreté des voyageurs, que pour donner des signaux par le moyen du feu, lorsque la nécessité l'exige ; nous les compterons tous *in globo*, & nous supposerons, suivant notre méthode d'évaluation qui est toujours en moins, que le nombre de tous ces hommes est à celui des officiers comme cent est à un. Cette évaluation nous donnera le nombre 741.100, qui, joint aux quantités précédentes, produira, pour la totalité des officiers, soldats & autres, attachés à la milice chinoise [1]... 822.621.

[1] Observons qu'un lettré chinois s'est moqué de ce calcul du P. Amiot, en lui assurant qu'au lieu de 822.621, il eût dû placer ici au moins 2.000.000.

Les gens de guerre sont, à la Chine, chefs de famille comme tous les autres individus qui composent la nation ; il faut donc multiplier leur nombre par cinq, & nous aurons pour le total des bouches, qui, par le privilège de la milice, ne sont point compris dans l'énumération qu'on a faite des contribuables, 4.113.105.

Ajoutons ce nombre à celui des bouches déjà trouvées :145.545.615.

Nous aurons : 149.658.720.

> « Il faut encore, dit ici le P. Amiot, plus de cinquante millions pour compléter les deux cents millions & plus que j'ai assignés pour être le nombre des habitants de la Chine. Où les trouverons-nous ? L'auteur des *Recherches* p.279 *philosophiques sur les Égyptiens & les Chinois* (M. Paw) nous permettra volontiers, sans doute, de les prendre parmi *ces voleurs qui infestent les grandes routes de l'empire jusqu'aux environs de Canton ;* parmi *ces troglodytes qu'on y trouve en si grand nombre ; parmi ces familles errantes qui désertent l'intérieur des terres pour aller vivre aux environs des villes commerçantes, où l'appât du gain les attire ;* parmi *ces moines mendiants, ces châtrés & ces esclaves,* auxquels nous pouvons joindre encore *tous ces aveugles & ces bonzesses*, qu'il confond fort mal à propos avec ces malheureuses victimes que la pauvreté & le libertinage, ont livrées à l'infamie de la prostitution. Et si tous ces gens-là ne suffisent pas, je leur joindrai cette multitude d'employés aux douanes, qu'on sait être en très grand nombre ; & surtout les habitants de ces villes flottantes, qui, sur leurs barques ou leurs radeaux, semblent faire une nation particulière au milieu de la nation. Dans tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, il n'a point été question des habitants de la ville de Pe-king, qui sont très certainement au nombre de plus de deux millions ; ni des Mantcheoux qui vivent parmi les Chinois pour les contenir & les gouverner ; ni des artisans, ni des ouvriers en soie, dont le nombre doit être en proportion, non seulement des individus de leur propre

pays pour lesquels ils travaillent, mais encore de ceux des nations étrangères, qui viennent chaque année charger leurs vaisseaux du fruit de leur industrie ; ni de ces petits commerçants en détail qui inondent toutes les villes & les bourgades de l'empire ; ni enfin de ce petit peuple p.280 qui, ici comme partout ailleurs, & plus encore que partout ailleurs, compose ce qu'on appelle le gros de la nation.

Observons ici qu'il se trouve un *déficit* considérable dans les calculs du P. Amiot, qui, en assignant le nombre des contribuables existants dans les différentes provinces de l'empire, ne fait aucune mention de la province de Fou-kien. Cette singulière omission n'est ni motivée ni réfléchie : elle ne peut être que l'effet de l'oubli ou de la distraction. Le nombre des contribuables du Fou-kien, en 1743, époque du dénombrement dont nous venons d'exposer les diverses parties, montait à 1.528.607.

En multipliant par cinq ce nombre de chefs de famille, nous aurons pour le nombre des *bouches* du Fou-kien : 7.643.035.

Ajoutons ce nombre au total des bouches déjà trouvées : 149.658.710.

Nous aurons un nouveau total de : 157.301.755.

Cet état de population était celui de l'année 1743, date de l'impression du livre *Y-toung-tche* : mais cette population doit s'être considérablement accrue depuis cette époque, parce qu'on observe qu'elle continue de faire à la Chine des progrès sensibles ; c'est ce que constate le livre même *Y-toung-tche*, qui compare les résultats de deux dénombrements, & où il est dit : *Dans le dernier dénombrement qui fut fait, le nombre des contribuables de chaque province était de tant, il a augmenté de tant.* Il serait à désirer que l'année de ce dernier dénombrement dont on parle, eût été désignée : comme elle ne l'a pas été, & que nous savons d'ailleurs que l'usage était ci-devant d'annoncer chaque année au souverain l'état de la population de son empire, nous pouvons supposer que ce dernier dénombrement fut fait la septième année du règne de Kien-long, c'est-à-dire en 1743. Mais pour nous restreindre toujours aux évaluations les moins fortes, reculons ce dernier dénombrement le plus loin qu'il soit

possible, en ne le supposant fait que dans la première année du règne de Kien-long, c'est-à-dire en 1736 ; voyons ensuite, d'après les états comparés de l'*Y-toung-tche,* quelle était la population en 1736, & de quelle quantité elle s'est accrue jusqu'en 1743.

Province	Etat des contribuables en 1736	Augmentation contribuables en 1743
Pe-tcheli	3.292.643	47.910
Chan-tong	2.278.982	152.954
Kiang-sou	2.821.146	96.561
Ngan-hoei	1.407.285	28.281
Ho-nan	2.289.875	37.581
Chan-si	1.758.635	35.259
Tche-kiang	2.937.899	186.899
Chen-si	2.149.890	4.469
Kan-sou	304.249	7.723
Kiang-si	1.308.725	19.773
Hou-nan	368.008	7.774
Hou-pe	454.417	23.771
Fou-kien	1.468.615	59.992
Koang-toung	1.179.630	21.690
Koang-si	295.995	14.695
Yun-nan	185.865	52.100
Kouei-tcheou	27.496	2.513

p.282 Cet accroissement de population est encore plus sensible dans le Se-tchouen. Cette province ne contenait autrefois que cent quarante quatre mille cent cinquante-quatre familles pour le tribut : on en compte aujourd'hui trois millions trente-six mille trois cent quarante-deux. Cette énorme augmentation ne provient sans doute que du grand nombre de familles qui, lors de l'invasion des Tartares se retirèrent dans les montagnes de cette province & qui s'y sont établies. Il en est de même de l'augmentation qui s'est faite dans les provinces de Chen-si & de Kan-sou, où une multitude de familles se réfugièrent à la même époque. Ces divers accroissements, dont on a tenu un compte exact pendant plusieurs années, donnèrent lieu à une foule difficultés pour la perception du tribut. Ces difficultés, jointes à celles qui résultaient du grand nombre des exempts, des pauvres, des ouvriers ambulants, des gens de rivières, &c. engagèrent enfin l'empereur Yong-tching à abolir le *jin-ting* pour lui substituer le *ty-ting*, c'est-à-dire à changer la capitation en taille réelle, afin que les revenus de l'État fussent moins variables, & que leur recouvrement se fît d'une manière plus exacte & moins onéreuse.

Nous avons conduit le calcul du P. Amiot, sur la population chinoise, à cent cinquante-sept millions trois cent un mille sept cent cinquante-cinq ; mais les objets qu'il assigne ensuite pour le reste de son évaluation, pourraient peut-être laisser encore, dans l'esprit de nos lecteurs, quelque doute sur la possibilité de porter à deux cent millions le nombre des habitants de la Chine. Pour justifier l'assertion p.283 de l'habile missionnaire, & la mettre à l'abri de tout soupçon d'exagération, nous allons donner un dénombrement plus complet & plus récent, fait dans la vingt-sixième année du règne de Kien-long, c'est-à-dire, en 1761. Ce tableau de la population de la Chine, d'autant plus authentique qu'il est tiré du tribunal suprême des fermes de l'empire, a été reçu en France en 1779. Cette pièce est écrite en caractères chinois ; mais on y a joint l'explication de ces caractères par les mots chinois qui les représentent, & ceux-ci ont été traduits en Français à Pe-king même. Voici la copie de cette pièce originale, qu'il faut lire de haut en bas parce que les lignes chinoises sont verticales. Il faut savoir aussi que le *ouan* des Chinois signifie *dix mille.*

TCHONG MIN CHOU
TOUT LE PEUPLE DÉNOMBRÉ

I.

Fong-tien (*).

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout :
Leou, } soixante
Che, }
Leou, six
Ouan, (dix mille)
Pa, huit
Tsien, mille
Pa, huit
Pei, cent
Ou, } cinquante
Che, }
Eul, deux.
(..... 668,851.)

(*) C'est le *Leao-tong*.

II.

Tche-ly (*).

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Y, un
Tsien, mille
Ou, cinq
Pei, cent
Eul, } vingt
Che, }
Eul, deux
Ouan;
Eul, deux
Tsien, mille
Kieou, neuf

(*) Ou *Pe-tcheli*.

Pei, cent
Se, *Chi*, } quarante.
(..... 15,220,940.)

III.

Ngan-hoei, (*).

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Eul, deux
Tsien, mille
Eul, deux
Pei, cent
Tsi, *Che*, } septante.
Leou, six
Ouan;
Y, un
Tsien, mille
San, *Che*, } trente.
(..... 22,761,030.)

IV.

Kiang-sou.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Eul, deux
Tsien, mille
San, trois
Pei, cent
Y, un
Che, dix } Seize
Leou, six
Ouan;

(*) Le *Kiang-nan* se divise en deux provinces, dont l'une s'appelle *Ngan-hoei*, l'autre *Kiang-sou*.

Y, un
Tsien, mille
Se, quatre
Pei, cent
Kieou, neuf.
(..... 23,161,409.)

V.

Kiang-si.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Y, un
Tsien, mille
Y, un
Pei, cent
Ouan;
Leou, six
Tsien, mille
Leou, six
Pei, cent
Se, *Chi*, } quarante.
(..... 11,006,640.)

VI.

Tche-kiang.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Y, un
Tsien, mille
Ou, cinq
Pei, cent
Se, *Chi*, } quarante
Eul, deux
Ouan;
Kieou, neuf
Tsien, mille
Leou, six

Pei, cent
Kieou, } nonante.
Che, }

(..... 15,429,690.)

VII.

Fou-kien.

Ching, province.
.....
.....
.....
.....
Kong, en tout:
Pa, huit
Pei, cent
Leou, six
Ouan;
San, trois
Tsien, mille.
Leou, six
Pei, cent
Tsi, } septante
Che, }
Y, un.

(..... 8,063,671.)

VIII.

Hou-pe (*).

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Pa, huit
Pei, cent
Pa, huit
Ouan;
Leou, six
Pei, cent
San, trois.

(..... 8,080,603.)

(*) Le *Hou-quang* se divise en deux provinces, le *Hou-pe* & le *Hou-nan*.

IX.

Hou-nan.

Ching, province.
.....
.....
.....
.....
Kong, en tout:
Pa, huit
Pei, cent
Pa, } quatre-vingt
Che, }
Eul, deux
Ouan;
Kieou, neuf
Tsien, mille
San, trois
Pei, cent
Eul, } vingt.
Che, }

(..... 8,829,320.)

X.

Chang-tong.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Eul, deux
Tsien, mille
Ou, cinq
Pei, cent
Y, } dix-huit
Che, }
Pa, }
Ouan;
Tsi, sept
Pei, cent
San, } trente
Che, }
Se, quatre.

(..... 25,180,734.)

X I.

Ho-nan.

Ching, province.
.....
.....
.....
.....
Kong, en tout:
Y, un
Tsien, mille
Leou, six
Pei, cent
San, } trente
Che, }
San, trois
Ouan;
Eul, deux
Tsien, mille
Ou, cinq
Pei, cent
Tsi, sept.

(..... 26,332,507.)

X I I.

Chan-si.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Kieou, neuf
Pei, cent
Tsi, } septante
Che, }
Leou, six
Ouan;
Pa, huit
Tsien, mille
Y, un
Pei, cent
Pa, } quatre-vingt
Che, }
eou, neuf.

(..... 9,768,189.)

X I I I.

Si-ngan (*).

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Tsi, sept
Pei, cent
Eul, } vingt
Che, }
Pa, huit
Ouan;
Tsi, sept
Tsien, mille
Se, quatre
Pei, cent
Se, } quarante
Che, }
San, trois.

(..... 7,287,443.)

X I V.

Kan-sou (**).

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits.
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Tsi, sept
Pei, cent
Se, } quarante
Che, }
Y, un
Ouan;
Eul, deux
Tsien, mille
Y, } quatorze.
Che, }
Se, }

(..... 7,412,014.)

(*) Ou *Chen-si*.
(**) *Kan-sou* est un démembrement de la province de *Chen-si*.

X V.

Se-tchouen.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Eul, deux
Pei, cent
Tsi, } septante
Che, }
Pa, huit
Ouan;
Eul, deux
Tsien, mille
Kieou, neuf
Pei, cent
Tsi, } septante
Che, }
Leou, six.

(..... 2,782,976.)

X V I.

Quang-tong.

Ching, province.
.....
.....
.....
.....
Kong, en tout:
Leou, six
Pei, cent
Tsi, } septante
Che, }
Kieou, neuf
Ouan;
Tsi, sept
Tsien, mille
Ou, cinq
Pei, cent
Kieou, } nonante
Che, }
Tsi, sept.

(..... 6,797,597.)

X V I I.

Quang-si.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
San, trois
Pei, cent
Kieou, } nonante
Che, }
Se, quatre
Ouan;
Tsi, sept
Tsien, mille
Se, quatre
Pei, cent
Y, } quatorze.
Che, }
Se, }

(..... 3,947,414.)

X V I I I.

Yun-nan.

Ching, province.
Ta, grands,
Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout:
Eul, deux
Pei, cent
Tsi, sept
Ouan;
Pa, huit
Tsien, mille
Pa, huit
Pei, cent
Eul, deux.

(..... 2,078,802.)

X I X.

Koei-tcheou.

Ching, province,
Ta, grands,

Siao, petits,
Nan, hommes,
Niu, femmes,
Kong, en tout :
San, trois
Pei, cent
Se, *Che*, } quarante
Ouan ;
Eul, deux
Tsien, mille
Tsi, sept

Pei, cent
Eul, *Che*, } vingt
Eul, deux.
(..... 3,401,712.)

KIEN-LONG.

Eul, *Che*, } vingt
Leou, six
Nien, année.

p.288 Additionnons toutes ces quantités, & nous aurons pour la somme totale de la population de la Chine, en 1761, vingt-sixième année du règne de Kien-long, cent quatre vingt-dix-huit millions deux cent quatorze mille cinq cent cinquante-trois... 198.214.553.

L'envoi de ce dénombrement était accompagné d'un état de comparaison des années vingt-cinq & vingt-six du règne de Kien-long, c'est-à-dire, des années 1760 & 1761. Dans la première, on comptait à la Chine 196.837.977 bouches ; dans la seconde, on en trouve 198.214.553 : il résulte donc une augmentation de 1.376.576 dans le cours d'une seule année. Mais vingt autres années se sont écoulées depuis l'époque de ce dénombrement ; & puisqu'il est prouvé par les faits que la population suit depuis longtemps à la Chine une marche progressive, n'est-il pas dès lors à présumer que cet empire contient aujourd'hui plus de deux cents millions d'habitants ? On conviendra sans doute qu'il n'est aucun souverain dans l'univers qui commande à autant d'hommes, réunis en une même société, & régis par les même lois.

Mais d'où provient, dira-t-on, cette intarissable p. 289 multiplication d'hommes dans cette partie reculée de l'Asie ? Est-elle due aux seuls germes physiques ; ou ceux-ci ne sont-ils fécondés à ce point que par l'influence des institutions morales & politiques ? Il serait difficile de donner une solution précise de ce problème ; mais on peut dire, en général, que les causes les plus apparentes de cet excès de population sont les

suivantes : 1° la piété filiale maintenue au milieu de cette grande nation, & les prérogatives de la paternité, qui sont qu'un fils est la plus riche & la plus sûre propriété de son père ; 2° la honte attachée à la mémoire de ceux qui meurent sans postérité ; 3° les mœurs générales, qui font du mariage des enfants la plus grande affaire des pères & des mères ; 4° les honneurs que le gouvernement décerne aux veuves qui ne convolent pas à de secondes noces ; 5° les adoptions fréquentes qui soulagent les familles & en perpétuent les branches ; 6° le retour des biens à la souche par l'exhérédation des filles ; 7° la solitude des femmes, qui les rend plus complaisantes pour leurs époux, qui sauve leur grossesse d'une foule d'accidents, & les force de s'occuper du soin de leurs enfants ; 8° le mariage des soldats ; 9° l'immutabilité des impôts, qui, toujours attachés aux terres, ne tombent jamais qu'indirectement sur le marchand & l'artisan ; 10° le petit nombre des marins & des voyageurs ; 11° le grand nombre de ceux qui ne restent chez eux que par intervalle ; 12° la profonde paix dont jouit l'empire ; 13° la vie frugale & laborieuse, même des Grands ; 14° l'exemption du vain préjugé de mésalliance ; 15° la politique ancienne de distinguer les hommes sans distinguer les familles, en p.290 n'attachant la noblesse qu'aux emplois & aux talents, sans permettre qu'elle devienne héréditaire ; 16° la décence des mœurs publiques, & l'ignorance des scandales de la galanterie.

@

ARTICLE III

Fertilité de la Chine.
Causes des famines fréquentes qu'on y éprouve.

@

Tous les voyageurs s'accordent dans leurs récits sur la fertilité de la Chine, sur l'étendue & la beauté de ses plaines. On n'y voit ni enclos, ni haies, ni fossés, ni presque aucun arbre, tant le cultivateur chinois craint de perdre la moindre portion de son terrain. Les plaines des provinces septentrionales produisent le froment ; celles du midi portent du riz, parce que le pays est plus bas & plus aquatique. Les terres, dans plusieurs provinces, portent deux moissons dans l'année ; & même, dans l'intervalle des deux récoltes, on y sème encore plusieurs sortes de petits grains & de légumes.

Mais comment concilier cette fertilité des terres avec ces famines cruelles & ces disettes générales qui désolent si souvent la Chine ? Comment arrive-t-il qu'un peuple sobre, actif, industrieux, qui habite les plus fertiles contrées de l'univers, qui est gouverné par des princes dont la sagesse & la prévoyance sont le principal caractère, se trouve si fréquemment exposé à ce fléau destructeur ; tandis qu'on voit en Europe des pays stériles, habités par des peuples qui manquent de la plupart de ces p.291 avantages, n'éprouver presque jamais les horreurs de la famine ?

Ce problème paraît difficile à résoudre à ceux qui n'ont qu'une connaissance superficielle de la Chine ; mais un coup d'œil réfléchi sur le local des différentes parties de cet empire & sur la police de ses grains, suffit pour expliquer ce fait & dissiper le doute de la contradiction.

Deux causes concourent à produire dans ce royaume ces affreuses famines. 1° Lorsque des accidents naturels, tels que la sécheresse, la grêle, les inondations, les insectes, font manquer les récoltes de l'année : dans quelque disette absolue que soit la Chine, non seulement elle ne peut tirer aucun secours de ses voisins, mais elle se trouve encore dans la nécessité

de leur en fournir. Qu'on observe ses frontières & les peuples limitrophes : en commençant par la province d'Yun-nan, & remontant ensuite vers le nord par les provinces de Koei-tcheou, de Se-tchuen & de Chen-si, jusqu'à la grande muraille, on ne trouvera que des montagnes affreuses, la plupart peuplées jusqu'ici des sauvages Miao-tse, dont nous avons parlé.

Au nord de la Chine, sont les Tartares mongoux ; nation soumise, il est vrai, mais extrêmement paresseuse, qui ne sème du millet que pour son usage, & fait sa principale nourriture de la chair de ses troupeaux.

Au nord-est, est la province de Leao-tong qui est très fertile, mais trop éloignée de Pe-king & du centre de l'empire, pour y faire parvenir ses denrées. D'ailleurs le transport en est impraticable dans toute autre saison que l'hiver : c'est le temps où l'on apporte de cette contrée p.292 dans la capitale quantité de gibier & de poissons glacés, ou *habillés de glace*, selon l'expression chinoise.

La Corée ne fournit point de grains à la Chine. Les provinces de Kiang-nan & de Tche-kiang sont bornées à l'orient par les mers du Japon ; & quoique ces îles ne soient éloignées du continent que de trois ou quatre journées, jamais aucun vaisseau chinois ne s'est hasardé jusqu'ici à y aller chercher des vivres, soit que le Japon, déjà trop peuplé, n'en ait point de superflus, ou que, depuis qu'il a fermé ses ports, les marchands étrangers y soient exposés à trop d'insultes.

La mer baigne au sud la province de Fo-kien, qui a vis-à-vis d'elle l'île Formose. Lorsque la disette règne dans celle-ci, c'est encore à la Chine à lui fournir de grains.

La province de Quang-tong est également terminée par la mer, & n'a rien au sud que des îles & des terres éloignées. Une année que le riz y était fort cher, l'empereur fit appeler le P. Parennin, missionnaire jésuite, & lui demanda si la ville de Macao ne pourrait pas fournir du riz à celle de Canton, jusqu'à ce que celui qu'il y faisait conduire des autres provinces y fût arrivé. Mais il fut fort surpris d'apprendre que Macao n'avait de son fonds ni riz, ni blé, ni fruits, ni herbes, ni troupeaux, & qu'elle tirait

généralement de la Chine tout ce qui était nécessaire pour sa subsistance.

Après avoir ainsi parcouru toutes les frontières de ce vaste empire, on voit que, dans les temps difficiles, il est sans aucune ressource du côté de ses voisins. Ce qui empêche la famine de régner en Europe, est la libre p.293 circulation du commerce, & la facilité qu'a chaque province de tirer des grains de l'étranger. Cet avantage manque à la Chine : isolée à l'extrémité de l'Asie, ou entourée de peuples barbares, il faut qu'elle se nourrisse elle-même, & qu'elle tire de son propre sol de quoi faire subsister cette foule innombrable d'habitants que renferment ses provinces. C'est ce qui a fait aussi dans tous les temps l'objet des soins du ministère public. La Chine a toujours eu des greniers & des magasins établis dans les provinces & dans presque toutes les villes un peu considérables, pour le soulagement des peuples dans les temps de disette. On lit encore les ordonnances & les déclarations des anciens empereurs, remplies des expressions les plus tendres pour leurs sujets qui souffrent : ils ne peuvent, disent-ils, ni boire, ni manger, ni prendre de repos, qu'ils n'aient soulagé la misère publique.

Ces expressions paternelles devaient être prises à la lettre, du temps que les Chinois étaient gouvernés par des empereurs de leur nation, qui regardaient leurs sujets comme leurs propres enfants. Aujourd'hui la théorie est encore la même, les ordres se donnent de la même manière, & ils en imposent aisément dans les provinces à ceux qui les entendent publier. Mais à la cour, on réduit à leur juste valeur tous ces termes brillants auxquels la pratique ne répond qu'à demi. C'est peut-être encore dans l'empereur la même affection pour ses peuples ; mais ce n'est plus le même zèle dans les officiers, dépositaires de ses ordres & de sa volonté. Les délais & les lenteurs qu'on affecte dans l'envoi des secours, empêchent presque toujours qu'ils ne parviennent à propos. Quand la p.294 récolte a manqué dans une province, avant que les mandarins, qui en ont le gouvernement, aient envoyé leurs mémoriaux à la cour, qu'ils aient passé par toutes les mains qui doivent les faire parvenir à l'empereur, que le prince ait fait assembler les Grands & les tribunaux, qu'on ait nommé des

commissaires, & que ceux-ci soient partis, les peuples qui souffrent se consument, & mille infortunés périssent avant que les secours arrivent.

2° Une autre cause de la disette des grains à la Chine, est la prodigieuse consommation qu'il s'en fait tous les jours pour la composition des vins du pays, & d'une espèce d'eau-de-vie les Chinois appellent *raque*. C'est une des grandes sources du mal, tant dans les provinces du sud que dans celles du nord : le gouvernement ne l'ignore point, mais il n'emploie que de faibles moyens pour l'empêcher. On a souvent, par exemple, publié des défenses de fabriquer de la raque. L'ordre de la cour est affiché partout, & annoncé dans les villes par les gouverneurs. Des officiers préposés pour faire les visites, parcourent les laboratoires, détruisent les fourneaux, si l'on n'a rien à leur donner ; mais si le maître leur glisse quelques pièces d'argent, ils ferment les yeux, & vont faire ailleurs le même manège. Le mandarin fait quelquefois la visite lui-même ; on saisit les ouvriers, on les met en prison ; on les condamne au fouet, à porter la cangue [1] ; mais jamais à la mort. Ainsi les faiseurs de vin changent de demeure, se cachent pendant quelque temps, & recommencent bientôt après leurs opérations.

p.295 Ce qui paraîtra sans doute de la dernière inconséquence, c'est qu'on ne défend dans aucun endroit la vente de la raque & de ces vins factices. Il entre tous les jours à Pe-king une grande quantité de charrettes remplies de cette marchandise ; on en paye le droit d'entrée à la porte, & elle se vend publiquement dans plus de mille boutiques, répandues dans la ville & dans les faubourgs. Si l'on voulait efficacement l'exécution des lois qu'on porte contre ces liqueurs, ne ferait-on pas fermer les boutiques où l'on vend cette raque ? n'en défendrait-on pas le débit sous quelque peine sévère, telle que l'exil ou une amende considérable ? Mais il faudrait que les Grands s'interdissent les premiers l'usage de ces boissons, & il leur en coûterait trop pour donner cet exemple au peuple.

@

[1] Espèce de supplice, dont nous parlerons dans la suite.

ARTICLE IV

Mines de la Chine.
Métaux, pierres, terres, argiles, &c.

@

Les montagnes de la Chine sont en grand nombre & situées sous des climats si variés, qu'elles doivent renfermer des minéraux de toute espèce. On y trouve, en effet, d'abondantes mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, d'étain, de plomb, de mercure ; des marbres, des cristaux, du cinabre, des pierres d'azur, &c. L'or & l'argent seraient beaucoup plus communs dans cet empire, si la politique chinoise permettait l'exploitation de toutes les mines qui recèlent ces métaux ; mais les empereurs ont toujours craint, en offrant au peuple l'appât de ces richesses fictives, de les détourner des travaux plus p.296 utiles de l'agriculture. Une grande partie de l'or qui existe à la Chine, se recueille dans le sable des rivières & des torrents qui descendent des montagnes, situées sur les limites occidentales des provinces de Se-tchuen & d'Yun-nan. Cette dernière province est surtout très riche en mines d'argent. Les peuples lo-los, dont nous avons déjà fait mention, & qui habitent la partie la plus voisine des royaumes d'Ava & du Pegou, doivent tirer beaucoup d'or de leurs montagnes, puisque leur usage est de renfermer une grande quantité de lames d'or dans les bières des personnes illustres qu'ils veulent honorer. Leur or n'est pas beau à la vue, peut-être parce qu'il n'est pas suffisamment purifié. Il paraît que les Lo-los ne sont pas plus habiles à fondre l'argent, qui est encore plus mêlé & plus noir, mais qui devient pur & aussi brillant que tout autre, lorsqu'il a passé par le creuset des ouvriers chinois. Le meilleur or de la Chine & le plus cher, est celui qu'on trouve dans les districts de Li-kiang-fou & de Yang-tchang-fou. Comme l'or n'est pas monnayé, on l'emploie dans le commerce, & il devient marchandise. La consommation de ce métal est peu considérable : il n'est guère mis en œuvre que par les doreurs ou pour de

légers ornements ; il n'y a que l'empereur seul qui ait une grande quantité de vaisselle d'or.

Les mines de fer, de plomb, d'étain, doivent être très communes & très abondantes, puisque ces métaux se donnent à bas prix dans toute l'étendue de l'empire. M. Dortous de Mairan avait demandé au P. Parennin s'il existait quelques monuments qui pussent déterminer l'époque où l'usage du fer avait été introduit à la Chine. Ce célèbre p.297 missionnaire lui répondit que l'usage de ce métal y était très ancien, & qu'il paraissait avoir été connu des premiers conducteurs des Chinois, puisqu'il en est fait mention dans le Chou-king, au chapitre Yu-kong, où il est rapporté que le fer vient du territoire de Leang tcheou. On ne dit cependant pas que ce fut là qu'on eut la première connaissance du fer ; mais comme la Chine a commencé indubitablement à se peupler par l'ouest de Pe-king, ce fut à Leang tcheou que les chefs des Chinois reconnurent cette terre propre à la fusion du fer. Comment le grand Yu, s'il eût manqué d'instruments de fer, aurait-il pu réussir à couper les montagnes ou exécuter ces vastes canaux, qu'il fit creuser pour donner un libre cours aux eaux qui inondaient les terres ? D'ailleurs on ne trouve à la Chine aucune de ces anciennes pierres tranchantes, travaillées pour suppléer à l'usage du fer ; du moins les lettrés actuels n'en ont jamais entendu parler.

Les mines de cuivre des provinces d'Yunnan & de Koei-tcheou fournissent, depuis un grand nombre d'années, toute la petite monnaie qui se frappe dans l'empire. Outre le cuivre commun, les Chinois en ont un autre qu'ils appellent *pe-tong*, ou cuivre blanc ; il est si fin & si purifié, qu'il a la touche de l'argent. Ce cuivre est naturellement blanc lorsqu'on le tire de la mine, & lorsqu'on en casse les grains, on les trouve encore plus blancs dans l'intérieur qu'à leur surface. On a fait un grand nombre d'expériences à Pe-king, pour s'assurer que ce cuivre ne doit sa blancheur à aucun mélange. On en fabrique différents ouvrages ; mais pour l'amollir & empêcher qu'il ne soit trop cassant, on est obligé d'y mêler un peu de p. 298 tutenague ou d'autre semblable métal. Ceux qui veulent lui conserver

son éclat & sa belle couleur, y mêlent une cinquième partie d'argent. On ne trouve ce cuivre que dans la province d'Yun-nan. Les Japonais en apportent à la Chine une autre espèce qui est jaune, & qui se vend en lingot. Celui-ci a la touche de l'or, & les Chinois l'emploient pour exécuter différents bijoux. On prétend que ce cuivre n'engendre point de vert-de-gris.

Les Chinois connaissent encore une autre espèce de cuivre, appelée *tse-lay-tong*, ou *cuivre qui vient de lui-même*. Il paraît que ce n'est autre chose qu'un cuivre rouge détaché des hautes montagnes par les grandes pluies, & qu'on trouve ensuite dans le sable & parmi les cailloux, lorsque les torrents se sont desséchés. Les médecins chinois attribuent aux bracelets de tse-lay-tong la propriété de fortifier les bras contre les attaques de la paralysie.

Les mines de charbon de pierre sont en si grande quantité dans toutes les provinces de cet empire, qu'il n'est peut-être aucune contrée de la terre où elles soient aussi communes & aussi abondantes. Ce minéral se trouve avec profusion dans les montagnes des provinces de Chen-si, de Chan-si & de Pe tche-ly ; aussi l'emploie-t-on dans tous les fourneaux des ouvriers, dans les cuisines de toutes les maisons, & dans les poêles qui échauffent les appartements pendant l'hiver. Sans ce secours, les bois de chauffage, qui sont rares & fort chers, ne pourraient suffire à la consommation des provinces septentrionales.

On recueille la pierre d'azur dans plusieurs cantons de la province d'Yun-nan, & elle ne diffère en rien de celle qu'on nous apporte en Europe. Elle se trouve aussi dans p.299 la province de Se-tchuen & dans le district de Tai-tong-fou de la province de Chan-si, qui fournit peut-être le plus beau *yu-che* de la Chine ; c'est une espèce de jaspe d'un blanc semblable au blanc de l'agate : il est transparent lorsqu'il est mis en œuvre, & quelquefois tacheté.

Le plus beau cristal de roche de la Chine vient des montagnes de Tchang-tcheou-fou & de Tchang-pou-kien de la province de Fo-kien, situées sous la latitude de 24° 10'. Les ouvriers de ces deux villes sont très habiles à le mettre en œuvre ;. ils en sont des boutons, des cachets, des figures d'animaux, &c.

L'Yun-nan fournit de véritables rubis, mais qui sont fort petits : il se vend annuellement, dans la capitale de cette province, une grande quantité d'autres pierres précieuses ; mais on assure qu'elles viennent d'ailleurs, & surtout des royaumes voisins d'Ava & de Laos. On sait qu'il existe, à la distance de deux cents senes ou cordes de la ville de Mohang-leng, capitale de Laos, une mine de pierreries, qui a environ cent senes de profondeur, & d'où l'on tire des rubis dont quelques-uns sont aussi gros que des noix. On y trouve aussi des émeraudes, & l'on assure que le roi de Laos en possède une dont la grosseur égale celle d'une orange. Un ruisseau passe à travers cette mine, & en détache plusieurs pierres précieuses qu'il entraîne avec ses eaux. Il arrive quelquefois qu'on en ramasse dont le poids est d'un quart ou d'un tiers d'once.

Les carrières de marbre sont très communes à la Chine, & surtout dans la province de Fo-kien. Ces marbres ne le céderaient point à ceux d'Europe, si les ouvriers p.300 chinois possédaient aussi bien que nous l'art de les travailler. Ce n'est pas qu'on n'en trouve chez les marchands quelques petites pièces supérieurement polies : les tablettes, par exemple, dont on orne les tables des festins, & qu'on nomme *tien-tsan*, sont très agréables, & nuancées de différentes couleurs, qui, quoique peu vives, représentent naturellement des montagnes, des rivières, des arbres, des animaux : ces tablettes sont faites d'un marbre qu'on tire des carrières de Tai-ly-fou, & dont on ne choisit que les plus beaux morceaux.

Pierres sonores

Parmi les instruments de musique, l'un des plus anciens & des plus estimés à la Chine est composé de pierres qui ont la propriété d'être sonores. Il n'est pas aisé de déterminer si la première colonie qui vint habiter la Chine y porta l'idée d'un instrument de musique fait de pierre, ou si les pierres sonores qu'elle y trouva la conduisirent à cette heureuse invention. Un vieux commentaire du Chou-king dit que les anciens, ayant remarqué que le courant de l'eau faisait résonner quelques pierres du rivage, en détachèrent quelques-unes, & que, charmés du beau son qu'elles

rendaient, ils en construisirent des King ou instruments de musique.

Les différentes espèces de pierres sonores connues à la Chine, diffèrent considérablement entre elles par la beauté, la force & la durée du son qu'elles rendent : & ce qui doit surprendre, c'est qu'on ne saurait déterminer cette différence, soit par les divers degrés de dureté, de pesanteur, de finesse de grain ; soit par d'autres qualités qui p.301 sembleraient devoir l'occasionner. On trouve des pierres très dures qui sont très sonores, & des pierres tendres qui donnent d'aussi beaux sons. Quelques-unes, très pesantes, rendent un son très doux ; d'autres, aussi légères que la pierre ponce, ont un son fort agréable.

La pierre appelée *Yu*, est la plus renommée, la plus précieuse & la plus belle des pierres sonores qu'on connaisse à la Chine : elle paraît y avoir existé dès la plus haute antiquité. Si l'on doit s'en rapporter à ce que les anciens auteurs chinois disent des pierres d'Yu de leur temps, s'ils n'en ont pas exagéré la beauté & la perfection, l'on ne peut se dispenser de convenir que celles d'aujourd'hui ne leur soient très inférieures. Mais ce qui semble devoir rassurer sur la sincérité de ces anciens écrivains, c'est que cette pierre, qui paraît avoir été connue sous les premiers Tcheou, dont la dynastie commença l'an 1122 avant Jésus-Christ, était fort rare sous la dynastie des Han qui commença l'an 206 avant notre ère ; c'était alors ce qu'on pouvait offrir de plus précieux aux empereurs : Tching-ty, de cette dynastie, qui monta sur le trône l'an 37 avant Jésus-Christ, regarda comme une époque glorieuse de son règne qu'on eût trouvé, au bord d'une rivière, un ancien King, composé de seize pierres, toutes d'Yu.

Ces pierres sonores se trouvent aujourd'hui dans les ravines, les torrents, les rivières qui coulent au bas des montagnes de l'Yun-nan, du Koei-tcheou, du Chen-si, d'Y-ly, & du Yoquen. La pierre d'Yu ressemble extérieurement aux cailloux qui sont dans les ruisseaux & les torrents qui se précipitent dans les gorges des montagnes. Les gros Yu sont très rares : les plus grands que les p.302 missionnaires aient vus au palais impérial, n'avaient guère que deux pieds & demi ou trois pieds, sur un pied huit à dix

pouces de largeur, & on les regarde comme des pièces uniques. Les Yu se trouvent encore sous terre, dans les vallées, auprès des mines, & dans les crevasses faites par les ravines sur le flanc des montagnes. Ceux-ci diffèrent des autres, en ce que leur surface est moins polie, & qu'ils ne sont jamais intérieurement ni si bien élaborés, ni d'un grain aussi fin.

On remarque cinq propriétés différentes dans le Yu sonore : la dureté, la pesanteur, la couleur, le grain & le son .

La dureté des beaux Yu est si grande, qu'on les travaille & qu'on les polit comme l'agate & les pierres précieuses ; l'acier le mieux trempé glisse dessus & s'émousse. Plus la nature les a soigneusement préparés, plus il est difficile de les tailler ; mais le poli qu'on leur donne en a bien plus d'éclat.

La pesanteur du Yu est proportionnée à sa dureté. On en conserve au palais de l'empereur un morceau brut, qu'il semble qu'un homme devrait pouvoir porter ; il en faut quatre, seulement pour le remuer. Ce morceau n'a cependant que deux pieds & demi de long sur un demi-pied d'épaisseur. Il est de figure irrégulière & de couleur verte, qui est celle de l'espèce d'Yu la plus commune.

La couleur la plus estimée aujourd'hui dans les pierres d'Yu, & qui est réellement la plus belle, est le blanc de petit lait, d'une seule teinte : viennent ensuite le bleu clair, le bleu céleste, le bleu indigo, le jaune citron, le jaune orangé, le rouge de bois d'Inde, le vert pâle, le vert d'eau, le vert foncé, le gris de cendre, &c. Les p.303 Chinois font plus de cas du Yu qui est d'une seule couleur, sans nuances ni dégradations, à moins qu'il ne soit marbré agréablement de cinq couleurs.

A l'égard du grain des Yu, le plus dur & le plus pesant est toujours celui qui a le grain le plus fin. Mais quelle est la sorte de Yu la plus sonore ? Le missionnaire qui nous a transmis ces détails, avoue qu'il ne peut répondre à cette question, parce qu'il ne s'est pas trouvé à portée de faire les comparaisons nécessaires : ce n'est que chez l'empereur, qui réunit seul toutes les espèces de Yu, qu'on puisse les faire : encore est-il douteux qu'il

y ait divers King faits sur les mêmes dimensions & les mêmes mesures ; ce qui serait cependant essentiel pour la comparaison.

Le *nieou-yeou-che*, ou *pierre graisse de bœuf*, est la seconde espèce de pierres sonores connue à la Chine. Elle n'a ni la dureté, ni la pesanteur, ni la douceur du son du Yu, & elle est bien moins rare & bien moins estimée. Cependant il est très difficile d'en trouver de grandes pièces propres à faire des King. Le plus recherché est celui dont le jaune, qui est réellement celui de la graisse de bœuf, est d'une seule teinte, sans nuances ni dégradations. Cette pierre vient de la province d'Yun-nan. Elle se trouve dans la terre, près des mines, ou dans les vallées, au bas des montagnes. Sa première surface est raboteuse, d'une couleur sale, mélangée de marron & de vert ; vient ensuite une couche de blanc de lait caillé, laquelle est suivie d'une autre couche dont la teinte est jaune. Ce jaune devient plus foncé à proportion qu'il approche du centre. Il serait assez p.304 intéressant d'examiner pourquoi le centre de cette pierre est plus travaillé, plus fini, plus compact & d'une couleur plus foncée que les autres parties. Le Yu donne du feu au briquet ; le nieou-yeou-che n'en donne pas ; cette pierre paraît plus approcher de l'agate, & elle pourrait bien n'être qu'une agate particulière à la Chine. Pour que le nieou-yeou-che soit sonore, il faut qu'il soit bien jaune & sans ondes de cristal ; mais il s'en faut de beaucoup qu'il soit aussi sonore que le Yu.

La troisième espèce de pierres sonores, nommée *hiang-che*, rend un son si métallique, qu'on serait tenté de la prendre pour une composition ; mais il est constaté qu'elle est de la nature des pierres. On en trouve de noires, de grisâtres, de verdâtres unies, & d'autres marbrées de blanc. Les plus noires sont les plus sonores. Cette pierre singulière vient d'un lac du Tche-kiang : elle paraît être une espèce d'albâtre, noirci & dénaturé par les eaux qui l'ont pénétrée.

Une quatrième espèce de pierres sonores ressemble au marbre par ses nuances, qui sont grises, noires & blanc sale, sur un fond blanc de lait. La plupart de ces pierres ont des taches transparentes, qui sont une

vitrification commencée : elles paraissent tenir le milieu entre le talc & le cristal. On remarque que leurs frémissements s'interrompent & sont beaucoup moins longs.

Les chimistes & les savants de l'Europe ne s'étaient point encore attachés jusqu'ici à observer si quelques-unes de nos pierres n'ont pas les mêmes propriétés que les pierres sonores de l'extrémité de l'Asie. Il paraît cependant que les Romains ont connu anciennement une pierre p.305 sonore de la classe des hiang-che.

> « Pline, dit M. l'Abbé du Bos, dans ses *Réflexions sur la Poésie & la Peinture*, en parlant des pierres curieuses, observe que la pierre qu'on appelle *Calcophonas* ou *son d'airain*, est noire ; & que, suivant l'étymologie de son nom, elle rend un son approchant du son de ce métal, lorsqu'on la touche. Voici le passage de Pline : Calcophonas nigra est ; sed illisa, æris tinnitum reddit. Lib. 37, sect. 56.

Quelques pierres sonores, envoyées en France, ont enfin piqué la curiosité de nos chimistes ; ils ont cru qu'il était à propos de déterminer à quelle classe de pierres elles pouvaient appartenir. Feu M. le Duc de Chaulnes s'est particulièrement occupé de ce travail : voici le résultat des expériences qu'il a faites sur un King du cabinet de M. Bertin.

> « On a demandé à l'Académie des sciences, à M. Romé de Lisle, & à plusieurs autres savants minéralogistes, s'ils connaissaient la pierre noire des King : ils ont répondu par le passage de Pline, cité dans le dictionnaire de Bomare, dans Boece de Bôtt, dans Linnœus ; & ont ajouté que M. Anderson parlait, dans son *Histoire naturelle d'Islande*, d'une pierre bleuâtre & très sonore. Comme la pierre noire des Chinois devient bleuâtre quand on la lime, c'est vraisemblablement la même ; aucun de ceux qu'on a consultés d'ailleurs ne l'avait vue.
>
> La pierre des Chinois ressemble entièrement, au premier coup d'œil, au marbre noir, & est calcaire comme lui ; mais le marbre

ordinairement n'est point sonore. Elle ressemble également pour son extérieur, p.306 à la pierre de touche qui est un basalte, & au basalte volcanique ; mais ces deux pierres sont des vitrifications.

Sa ressemblance avec le marbre noir m'a engagé à faire les expériences comparativement. Elle n'est pas phosphorique, ni le marbre noir non plus ; elle ne fait aucun effet sur le barreau suspendu, & ne contient par conséquent pas de fer, dans l'état métallique. Les dissolutions dans les acides, éprouvées auparavant pour voir s'ils ne contenaient pas de fer, montrent par l'alkali phlogistique, que la pierre en contient un indice. Comme le marbre noir ne donnait pas le même phénomène, on a examiné plus attentivement la pierre sonore à la loupe, & l'on y a découvert des points pyriteux, auxquels on l'attribue. Dissoute d'ailleurs par les acides vitrioliques, nitreux & marin, elle donne toujours les mêmes phénomènes que le marbre noir ; elle fait un *magna* grisâtre (qui n'est qu'une chaux teinte par le bitume) avec l'acide vitriolique, & laisse en arrière une portion noire, insoluble dans les acides nitreux & marin, qui est, comme dans le marbre noir, un véritable bitume combustible.

Le marbre noir & la pierre sonore calcinés deviennent entièrement blancs, & donnent des chaux très vives ; ils perdent leur bitume par l'action du feu. La pierre sonore paraît cependant contenir un peu moins de matière phlogistique ou colorante ; car les précipités par l'alkali fixe sont un peu plus blancs (& même bleuâtres) que celui du marbre noir. Effrayée par l'alkali volatil, elle ne contient pas de cuivre. p.307 Les autres précipités par les différentes substances, donnent tous les mêmes apparences.

M. le Duc de Chaulnes en était à ce point de son analyse, lorsqu'il fit prendre des informations chez les marbriers : ils répondirent que le marbre bleu turquin était très sonore. On en a effectivement vu de grandes tablettes, qui le sont beaucoup ; mais ayant fait construire un King avec ce

marbre, il n'avait plus cette qualité. En essayant des marbres noirs de Flandres, on en a enfin trouvé des morceaux qui rendent beaucoup de son, & l'on en a fait tailler un King, qui est presque aussi sonore que ceux de la Chine. Toutes ces observations autorisent à croire que les pierres des King ne sont autre chose qu'un marbre noir, entièrement composé des mêmes principes que nos marbres, mais que quelque différence dans l'organisation rend plus ou moins sonore.

M. le Duc observe encore que les Chinois font aussi des King de cristal, & qu'on en voit un de cette espèce à St. Brice, dans le cabinet de M. de la Tour, secrétaire du roi ; qu'ils emploient également une espèce d'albâtre, & que M. Bertin a reçu de la Chine des morceaux de cet albâtre, figurés comme les King de pierre noire, qu'on annonce comme sonores, mais qui ne paraissent rendre aucun son ; enfin, que la pierre de Yu, dont les Chinois font leurs plus beaux King, n'est autre chose qu'une agate.

Argiles, poterie, porcelaines

Le gouvernement chinois, qui s'attache bien moins aux arts de luxe & d'agrément, qu'à ceux de besoin & p.308 d'utilité, n'a jamais cessé de favoriser le travail de la poterie : aussi est-il venu à bout de la faire monter au rang des arts qui occupent le plus d'ouvriers & qui fournissent le plus aux échanges continuels du commerce. Comme la Chine fournit une quantité prodigieuse d'argiles de toute couleur, les unes mélangées de gravier, les autres d'un sable très fin, & dont plusieurs sont singulièrement travaillées par la nature, il en résulte une grande variété entre la poterie d'une province & celle qui se fabrique dans une autre, soit pour la forme des vases, soit pour leur grandeur. Il y a des lieux où l'on façonne des vases de quatre à cinq pieds de diamètre ou même davantage, sur une hauteur de trois pieds, & d'autres qui ont quatre à cinq pieds de haut avec une ouverture proportionnée. Ces vases, qu'on nomme *kang*, servent aux riches de bassins pour leurs poissons dorés, pour leurs fleurs & leurs plantes aquatiques, &c. ; aux particuliers, de réservoirs pour leur eau, de caisses pour leurs grains, leurs légumes, leurs fruits, &c. ; aux ouvriers,

aux marchands, de cuves, de chaudières, &c.

Comme c'est surtout en faveur du peuple qu'on travaille la poterie chinoise, on s'est spécialement proposé deux choses : la première, de s'accommoder à tous ses besoins, jusqu'à faire des lampes, des cuillers, des tasses, des vases de cuisine & de table, de toutes les formes & grandeurs, & même des joujoux pour les enfants ; la seconde, de proportionner tellement le prix de ces ustensiles à sa pauvreté, qu'il puisse se procurer très aisément tout ce dont il a besoin. On porte même l'attention jusqu'à donner des formes élégantes & ornées à sa p.309 vaisselle, ses théïères, ses tasses. L'empereur, à qui l'on présente toujours quelques-uns des ouvrages de toute les manufactures & fabriques de l'empire, a introduit la coutume de peindre de petites fleurs en émail coloré sur les différentes pièces de poterie ; & pour les accréditer, il en a établi l'usage dans son palais, & les fait entrer dans le nombre des présents qu'il distribue.

Ceux qui ont voyagé dans l'Inde connaissent les *gargoulettes*, ou vases d'une espèce de poterie qui a la propriété de bonifier & de rafraîchir l'eau. Ces vases, à cet égard, sont préférés à ceux d'or, de cristal & de la plus belle porcelaine. Les riches s'en servent comme les pauvres. Il en est de même de plusieurs autres ouvrages de poterie, qu'on juge spécialement propres pour certains usages : le thé, par exemple, est trouvé meilleur quand on en a fait chauffer l'eau dans tel vase, & quand on l'a fait infuser dans tel autre ; le riz n'a toute sa saveur, & ne se cuit bien, que dans des vases d'une poterie grossière & sans émail ; les fleurs qui languissent dans la faïence & la porcelaine, croissent, pour ainsi dire, à vue d'œil dans certains pots de terre, &c.

Il est certain, 1° que pour la cuisine & la médecine, on fait plus usage de la poterie à la Chine qu'en France, & qu'on s'en trouve bien ; 2° que les artistes en tirent un meilleur parti, & la plient mieux à leurs usages : par exemple, les peintres broient leurs couleurs dans un *jou-po*, ou vase d'une terre dure, au moyen d'une molette de la même matière ; 3° que la beauté

& la finesse de quelques argiles ont mis l'industrie chinoise à portée de faire en poterie des pièces très précieuses, soit par la délicatesse du p.310 travail, soit par leur grandeur, ou par la beauté & la singularité de leurs formes. Le P. Amiot rapporte qu'il a vu une cuvette de deux pieds de large sur plus de trois pieds & demi de long, dont le fini était si précieux, que, même exécutée en marbre, cette pièce eût mérité d'être admirée.

Les belles porcelaines de la Chine sont trop célèbres pour que nous n'indiquions pas ici la matière dont on compose leur pâte. Cette matière est le produit du mélange de deux sortes de terres, l'une appelée *pe-tun-tse*, & l'autre qu'on nomme *kao-lin* ; celle-ci est parsemée de corpuscules qui ont quelque éclat ; l'autre est simplement blanche, & très fine au toucher. Ces matières premières se transportent dans les manufactures, façonnées en forme de briques. Les pe-tun-tse, dont le grain est si fin, ne sont autre chose que des quartiers de rochers qu'on tire des carrières, & qu'on réduit en poudre. Toute pierre n'y est pas propre : la bonne pierre, disent les Chinois, doit tirer un peu sur le vert. On se sert d'une massue de fer pour briser ces quartiers de pierre ; on en met ensuite les morceaux brisés dans des mortiers ; &, par le moyen de certains leviers qui ont une tête de pierre armée de fer, on achève de les réduire en une poudre très fine. Ces leviers sont mis en action, ou par le travail des hommes, ou par la chute de l'eau, de la même manière que les martinets dans nos moulins à papier. On recueille ensuite cette poussière, on la jette dans une grande urne remplie d'eau, & on la remue fortement avec une pelle de fer. Quand on l'a laissée reposer quelque temps, il surnage une espèce de crême, épaisse de quatre à p.311 cinq doigts ; on la lève & on la verse dans un autre vase plein d'eau : on agite plusieurs fois l'eau de la première urne, en recueillant à chaque fois la crême qui s'y forme, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le gros marc, que son propre poids précipite au fond du vase ; on le tire & on le pile de nouveau.

A l'égard de la seconde urne, où l'on a jeté ce qui a été recueilli de la première, on attend qu'il se soit formé au fond une espèce de pâte. Lorsque

l'eau qui est au dessus paraît fort claire, on la verse en inclinant doucement le vase, pour ne pas troubler le sédiment, & l'on jette cette pâte dans de grands moules propres à la sécher : avant qu'elle soit entièrement durcie, on la partage en petits carreaux, qui s'achètent par centaine. La couleur de cette pâte, & la forme qu'elle a reçue, lui ont fait donner le nom de pe-tun-tse.

Le kao-lin, qui entre dans la composition de la porcelaine, demande un peu moins de travail que les pe-tun-tse. La nature a plus de part à sa préparation. On en trouve des mines dans le sein de certaines montagnes, qui sont couvertes au dehors d'une terre rougeâtre. Ces mines sont assez profondes ; on y trouve le kao-lin en grumeaux, dont on forme des briques, en observant les mêmes procédés que pour les pe-tun-tse. Le P. d'Entrecolles pense que la terre de Malte, appelée la terre de St. Paul, a beaucoup de rapport avec le kao-lin, quoiqu'on n'y remarque pas les petites parties argentées dont celui-ci est semé.

C'est du kao-lin que la porcelaine fine tire toute sa fermeté ; il y tient, en quelque sorte, lieu de nerfs. li est assez p.312 singulier que ce soit l'addition d'une terre molle qui donne de la force & de la consistance aux pe-tun-tse, qui proviennent des plus durs rochers. Un riche marchand chinois conta au P. d'Entrecolles, que des Anglais ou des Hollandais firent acheter des pe-tun-tse, qu'ils emportèrent dans leur pays, dans le dessein d'y fabriquer de la porcelaine ; mais que n'ayant pas pris de kao-lin, leur entreprise échoua, comme ils l'ont avoué depuis : *ils voulaient*, dit ce Chinois en riant, *former un corps dont les chairs se soutinssent sans ossements.*

Les Chinois ont découvert depuis quelques années une nouvelle matière, propre à entrer dans la composition de la porcelaine. C'est une pierre ou espèce de craie, appelée *hoa-che*, dont les médecins préparent une sorte de tisane qu'ils disent être détersive, apéritive & rafraîchissante. Les ouvriers en porcelaine se sont avisés d'employer cette même pierre en place de kao-lin. On la nomme *hoa*, parce qu'elle est glutineuse, & qu'elle

approche en quelque sorte du savon. La porcelaine faite avec le hoa-che est rare, & beaucoup plus chère que l'autre. Le grain en est extrêmement fin ; & quant au travail au pinceau, si on la compare à la porcelaine ordinaire, elle est à peu près ce qu'est le vélin comparé au papier. De plus, cette porcelaine est d'une légèreté qui surprend une main accoutumée à manier d'autres porcelaines : aussi est-elle beaucoup plus fragile, & il est difficile de saisir le véritable degré de sa cuisson. On ne se sert pas toujours du hoa-che pour faire le corps de l'ouvrage ; on se contente quelquefois d'en faire une colle assez déliée, dans laquelle on plonge la pièce de porcelaine, quand elle p.313 est sèche, afin qu'elle en prenne une couche avant de recevoir les couleurs & le vernis : elle acquiert par là un degré supérieur de beauté.

Lorsqu'on a tiré le hoa-che de la mine, on le lave avec de l'eau de rivière ou de pluie, pour en séparer un reste de terre jaunâtre qui s'y trouve attaché. On le brise ensuite, on le met dans une cuve d'eau pour le dissoudre, & on lui donne les mêmes façons qu'au kao-lin. On assure que le seul hoa-che, ainsi préparé & sans le mélange d'aucune autre terre, suffit pour faire de la porcelaine. Il tient la place du kao-lin, mais il est beaucoup plus cher. La charge du kao-lin me coûte que vingt sous, celle du hoa-che revient à un écu ; c'est ce qui renchérit considérablement cette sorte de porcelaine.

@

ARTICLE V

Fruits, légumes, herbes potagères de la Chine

@

La Chine produit la plupart des fruits que nous avons en Europe, & plusieurs autres espèces qui lui sont particulières. Les pommes, les poires, les prunes, les abricots, les pêches, les coins, les figues, les muscats, les grenades, les oranges, les noix, les châtaignes viennent presque partout, & en abondance ; mais les Chinois n'ont aucune espèce de bonne cerise. En général, & si l'on en excepte les muscats & les grenades, les fruits qui leur sont communs avec nous sont inférieurs à ceux d'Europe. Les Chinois ont plusieurs espèces d'olives, toutes différentes des nôtres ; mais ils n'en tirent point p. 314 d'huile, soit que ce fruit n'y soit point propre chez eux, soit qu'ils ignorent encore le secret de la faire. Leur manière de recueillir les olives est fort commode : ils pratiquent un trou dans le tronc de l'arbre, qu'ils rebouchent après y avoir renfermé du sel. Au bout de quelques jours, le fruit se détache & tombe de lui-même.

C'est de la Chine que nous sont venues les premières oranges, & c'est aux Portugais que nous en sommes redevables. On assure que le premier oranger dont sont provenues toutes les oranges d'Europe, se conserve encore à Lisbonne, dans la maison du comte de St. Laurent. Les Chinois en ont un grand nombre d'espèces. Les plus estimées, & celles qu'on envoie par rareté dans les Indes, sont fort petites ; elles ont la peau d'un jaune tirant sur le rouge, fine, unie, & extrêmement douce. On en mange de plus grosses à Canton, qui sont jaunes, fort agréables au goût, & fort saines. On en donne communément aux malades, en prenant toutefois la précaution de les faire ramollir au feu ou sous la cendre chaude, & d'y mêler beaucoup de sucre. Elles sont plus fermes que nos oranges de Provence ; la peau ne quitte pas nettement la chair, & la chair elle-même n'est point divisée en petites côtes, comme on l'observe dans les nôtres.

Les limons, les citrons, & ce qu'on appelle dans les Indes *Pampelimouses*, sont très communs à la Chine. Mais on y donne un soin particulier à la culture d'une espèce de citronnier, dont les fruits sont de la grosseur d'une noix, parfaitement ronds, verts, aigres, & on dit excellents dans les ragoûts. On met souvent ce citronnier dans des caisses pour en faire l'ornement des cours, des salles & des appartements.

p.315 Les Chinois ont une espèce de melons fort petits, jaunes au dedans, d'un goût sucré, & qu'on mange avec la peau, comme nous mangeons quelquefois les pommes en Europe. Ils en ont encore une autre espèce plus estimée, qui leur vient d'un endroit de la Tartarie, qu'ils nomment Ha-mi. Ces melons, comme nous l'avons déjà dit, ont la propriété de se conserver cinq à six mois dans leur fraîcheur. On a soin d'en faire chaque année une grande provision pour la table de l'empereur.

Le *tse-tse*, que les Portugais appellent figue, est une sorte de fruit particulier à la Chine, & qui croît dans presque toutes ses provinces. Il y en a de plusieurs espèces : ceux des terres méridionales sont d'un goût fort sucré ; ils ont les pépins noirs, aplatis, & la chair glaireuse & pleine d'eau. Dans le Chan-si & le Chen-si, le tse-tse est plus ferme, plus gros, mieux nourri, & plus aisé à conserver. Les arbres qui portent ce fruit sont fort beaux, aussi élevés, aussi touffus que nos noyers de moyenne grandeur ; les feuilles sont d'un vert éclatant, mais elles changent de couleur dans l'automne, & deviennent d'un rouge agréable. Les fruits sont aussi gros qu'une belle pomme : à mesure qu'ils mûrissent, ils prennent une couleur aurore, & quand ils sont séchés, ils deviennent farineux & aussi sucrés que les figues.

On trouve dans les provinces de Fo-kien, de Quang-tong & de Quang-si, deux espèces de fruits que nous ne connaissons point. Le premier, qu'on nomme *li-tchi*, est de la grosseur d'une datte ; son noyau, qui est long & fort dur, est recouvert d'une chair molle, aqueuse, & d'un goût exquis. Cette chair est renfermée dans une p.316 écorce chagrinée en dehors, fort mince, & terminée en ovale comme un œuf. On dit ce fruit délicieux, mais il

incommode quand on en mange beaucoup : on assure qu'il est si chaud, qu'il fait sortir des furoncles par tout le corps. Les Chinois le laissent sécher dans l'écorce même, où il devient noir & ridé comme nos pruneaux. Ils en mangent ainsi toute l'année, & s'en servent ordinairement dans le thé, auquel il communique un léger goût d'aigreur, qu'on préfère à la Chine à la douceur du sucre. L'observation suivante doit être faite par ceux qui veulent goûter ce fruit dans sa parfaite bonté. S'il est entièrement mûr, & qu'on diffère un jour à le cueillir, il change de couleur ; si on laisse passer un second jour, on s'aperçoit au goût de son changement ; enfin, si l'on attend le troisième jour, l'altération devient très sensible. Pour que ces fruits ne perdent rien de leur parfum & de leur saveur, ils doivent être mangés dans les provinces mêmes où ils croissent. Eût-on le secret d'en conserver & de les transporter frais en Europe, comme on en y a porté de secs, on ne pourrait encore juger que très imparfaitement de leur bonté. Les li-tchi qu'on apporte à Pe-king pour l'empereur, & qu'on renferme dans des vases d'étain pleins d'eau-de-vie, où l'on mêle du miel & d'autres ingrédients, conservent, à la vérité, une apparence de fraîcheur, mais ils perdent beaucoup de leur saveur. Pour faire goûter à ce prince toute la délicatesse de ce fruit, on a quelquefois transporté les arbres mêmes qui le produisent, enfermés dans des caisses, & l'on prenait si bien ses mesures, que lorsqu'il arrivait à Pe-king, le fruit était près de sa maturité.

p.317 L'autre espèce de fruit, particulière aux provinces méridionales, est le *long-yen*, c'est-à-dire, *œil de dragon*. La figure en est ronde, l'écorce jaunâtre, la chair blanche, aqueuse, aigrelette. On prétend que si ce fruit n'est pas aussi agréable au goût que le li-tchi, il est plus sain, & n'incommode jamais.

On distingue à la Chine trois espèces d'abricotiers : l'abricotier à fleurs doubles, l'abricotier à fruit, & l'abricotier sauvage. On cultive dans les parterres l'abricotier à fleurs doubles, que M. Duhamel dit n'avoir jamais vu : on en compte ordinairement quatre familles principales, qui sont les *mille-feuilles*, les *jaunes pâles*, les *blancs de lait*, & les *ordinaires* dont le

bouton paraît d'abord rouge, & dont la fleur blanchit en s'épanouissant. Il y a des abricotiers à fleurs doubles, qui sont nains ; ils sont destinés à orner les appartements, où ils fleurissent pendant l'hiver. Les autres sont plantés sur les collines & les monticules des jardins, où ils font un très bel effet au printemps.

L'abricotier à fruit est peu près semblable à celui de France. Les jardiniers chinois en comptent plusieurs familles qui donnent différentes espèces d'abricots ; savoir, le *kin-hing*, qui est rond & a la chair jaune ; il mûrit le premier, & il est d'un très bon goût ; le *choui-hing*, qui est très juteux & d'un parfum exquis ; le *pe-hing*, dont la chair est blanche & d'un goût assez médiocre ; le *li-hing*, qui conserve toujours un œil verdâtre & un petit goût aigre ; le *kin-kouan-kinen*, qui est de couleur de chair, d'une eau excellente, très charnu & un peu aplati ; le *mou-hing*, qui est aplati, verdâtre & toujours un peu acide ; enfin, le *pa-tan*, qui vient originairement p.318 d'au-delà du désert de Cha-mo ; cet abricot est petit, peu charnu, & n'est estimé qu'à cause de son amande qui est assez grosse, douce & très agréable au goût.

L'abricotier sauvage, qui se trouve vraisemblablement en France, fixerait peut-être davantage l'attention de nos cultivateurs, si son utilité leur était mieux connue. On en distingue à la Chine trois espèces, dont deux se ressemblent beaucoup. Son amande donne une fort bonne huile qui peut suppléer à celle de table ; elle est au moins bien supérieure à celle de noix qu'on brûle dans les lampes. Les paysans chinois chauffent leurs étuves avec ce qui reste des noyaux, & en recueillent les cendres, qui leur servent d'engrais pour leurs terres. L'abricotier sauvage n'exige aucune culture ; il se contente du plus mauvais terrain, & produit ses fleurs assez tard pour ne pas craindre les gelées. On l'admet jusque dans les jardins de l'empereur, où on lui abandonne les terrains les plus secs & les expositions les moins favorables. Les montagnes stériles qui se trouvent à l'occident de Pe-king, en sont couvertes ; &, ce qu'on aura peut-être peine à croire, c'est que la récolte de ces abricots sauvages & l'huile qu'on tire de

leurs amandes, suffisent pour rendre les paysans qui les habitent, aussi riches que ceux de la plaine.

Les abricots sont à la Chine, comme en Europe, un des premiers fruits de l'été. Les Chinois en font, comme nous, des confitures sèches & liquides, mais ils attendent que ce fruit soit bien mûr. Outre cela, ils en expriment le jus, le font cuire, le clarifient, & en préparent des espèces de pastilles, qu'on garde aussi p.319 longtemps qu'on veut, & qui, fondues dans l'eau, donnent une boisson excellente pour désaltérer & rafraîchir. On fait sécher pour le même usage les petits abricots, qu'on nomme de montagne ; on détache leur chair du noyau, & on la fait tremper à plusieurs reprises dans du jus d'autres abricots bien mûrs ou même de cerises. Ces abricots, ainsi séchés au soleil, se gardent pour être mangés, le printemps suivant, bouillis dans l'eau avec du miel ou du sucre ; mais surtout pour être bouillis jusqu'à consomption dans une grande quantité d'eau, où l'on mêle ensuite un peu de vinaigre, & qui sert de boisson rafraîchissante pour le peuple & les gens de la campagne. Comme cette boisson est très saine, les personnes aisées en font pareillement usage, en y ajoutant un peu d'écorce d'orange & de sucre fin.

On recueille à la Chine une grande quantité de raisins, & si les Chinois ne font point usage du vin, ce n'est pas qu'ils manquent du fruit qui le donne. C'est un préjugé de croire que la vigne n'ait été connue que très tard dans cet empire, & qu'elle y ait été portée de l'occident. Tous les lettrés assurent que la vigne y a été connue & cultivée dès la plus haute antiquité. On ne peut selon ces lettrés, entendre que de la vigne, ce qui est dit dans le *Tcheou-ly* sur ce que devaient faire les mandarins, chargés des jardins de l'empereur : or, le Tcheou-ly passe pour être l'ouvrage du célèbre. Tcheou-kong, frère de Vou-vang, qui monta sur le trône l'an 1122 avant Jésus-Christ. Quoiqu'il en soit, il paraît certain qu'il y a eu des vignes dans le Chan-si & le Chen-si plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, & qu'on en cultivait même assez dans p.320 ces provinces, pour pouvoir en faire une grande quantité de vin. Sée-ma-tsien rapporte, en passant, qu'un

particulier en avait fait dix mille mesures. Il fut un temps où les habitants des provinces de Pe-tche-ly, de Chan-tong, de Ho-nan & de Hou-quang, se livrèrent pareillement à la culture de la vigne. Le vin qu'ils faisaient avait la propriété de se conserver pendant plusieurs années, enfermé dans des urnes qu'on enterrait ; & cette liqueur, dit l'histoire, était devenue assez commune pour qu'elle causât de très grands désordres. Les chansons qui restent de toutes les dynasties, depuis les Yuen jusqu'aux Han, font foi que le vin de raisin a toujours été fort au goût des Chinois. L'empereur Ouen-ti, de la dynastie des Ouei, le célèbre avec un enthousiasme lyrique, digne d'Anacréon & d'Horace ; & l'on voit dans la grande *Botanique chinoise*, liv. 133, que le vin de raisin était le vin d'honneur que plusieurs villes offraient aux gouverneurs, aux vice-rois, & même à l'empereur. En 1373, l'empereur Tai-tsou accepta pour la dernière fois celui de Tai-yuen, ville du Chan-si, & défendit qu'on lui en présentât davantage :

> — Je bois peu de vin, dit ce prince, je ne veux pas que ce que j'en bois cause le moindre embarras à mon peuple.

Il paraît que la vigne a essuyé bien des révolutions à la Chine : elle n'a jamais été exceptée, toutes les fois qu'il y a eu ordre d'arracher les arbres qui embarrassaient les champs destinés aux moissons. L'extirpation des vignes a même été poussée si loin dans la plupart des provinces sous certains règnes, qu'on en perdit totalement le souvenir. Quand, dans la suite, il fut permis d'en replanter, p.321 si l'on s'en tient à la manière dont quelques historiens s'expriment, on croirait que la vigne & le raisin commençaient à y être connus pour la première fois. C'est probablement ce qui a pu faire penser que la vigne n'était pas ancienne à la Chine. Il est cependant certain que, sans parler de temps plus reculés, les annales chinoises font clairement mention de vigne, de raisin, & nommément de vin de raisin sous le règne de l'empereur Vou-ty, qui parvint au trône l'an 140 avant l'ère chrétienne ; & que depuis ce prince, on peut constater l'usage & l'emploi de vin de raisin, de dynastie en dynastie, &, pour ainsi dire, de règne en règne, jusqu'au quinzième siècle. Quant à l'état actuel de la

plantation de la vigne à la Chine, ce qu'on peut dire de plus positif, c'est que les empereurs Kang-hi, Yong-tching & Kien-long, qui règne aujourd'hui, ont fait venir un grand nombre de nouveaux plants des pays étrangers ; que les trois provinces de Ho-nan, de Chan-tong, de Chan-si paraissent avoir réparé leurs anciennes pertes ; que les deux grandes villes de Tai-yuen & de Ping-yang, dans le Chan-si, sont fameuses dans tout l'empire par la grande quantité de raisins secs qui sort de leurs environs pour la pharmacie & les tables ; que la province de Pe-tche-ly, non moins célèbre de tout temps pour ses vignes, en a encore aujourd'hui beaucoup, jusque là qu'on y compte quatorze districts renommés pour leurs raisins, qu'on conserve longtemps, & qui se vendent à Pe-king à un prix fort modique. Les plus estimés de tous les raisins qu'on connaît à la Chine, viennent, comme nous l'avons dit, du pays de Ha-mi.

Les Chinois nous surpassent dans l'art des potagers. p.322 Comme les racines & les légumes forment la principale nourriture du peuple, ils n'omettent ni soins ni travail pour s'en procurer de bons. Outre les espèces communes à l'Europe, ils en ont une très grande quantité d'autres qui nous sont inconnues. L'une des plus singulières est une sorte d'oignons qui ne vient point de graine comme les nôtres. Vers la fin de la saison, on voit sortir de la pointe des feuilles de petits filaments, au milieu desquels se forme un oignon blanc, pareil à celui qui germe dans la terre. Ce petit oignon pousse peu à peu des feuilles semblables à celles qui le soutiennent, & ces nouvelles feuilles portent à leur tour un troisième oignon sur leur pointe ; de manière cependant que les feuilles & l'oignon décroissent toujours à mesure qu'ils s'éloignent de la terre. On croirait voir un ouvrage de l'art, tant il y a d'ordre & de proportion dans les différents étages qui partagent cette plante.

Les semences des choux cabus, l'oseille, la rue, & quelques autres légumes qu'on a transportés des Indes à la Chine, y meurent ou dégénèrent au bout de deux ou trois ans. Les Chinois ont cependant de vrais choux, mais ils ne pomment point : ils ont aussi le persil depuis

longtemps ; mais il n'a ni la beauté, ni la saveur du nôtre.

Parmi les herbes potagères qui nous manquent, & que nous pouvons envier aux Chinois, est celle qu'ils nomment *pe-tsai*. Ce légume est excellent & d'un très grand usage. Ses feuilles lui donnent quelque ressemblance avec la laitue-romaine ; mais il en diffère par la fleur, par la semence, par le goût & par la hauteur. Le meilleur p.323 pe-tsai croît dans les provinces septentrionales, où l'on a soin de le laisser attendrir par les premières gelées blanches. La quantité qu'on en sème, & la consommation qu'on en fait, sont presque incroyables. Pendant les mois d'octobre & de novembre, les neuf portes de Pe-king sont embarrassées de chariots chargés de ce légume, & qui défilent depuis le matin jusqu'au soleil couchant. Les Chinois font des provisions de pe-tsai pour l'hiver ; ils le salent ou le font confire, & le mêlent avec le riz, dont il rehausse le goût.

Le pi-tsi, ou la châtaigne d'eau

On a osé avancer en Europe, que les Chinois laissent une partie de leurs terres sans culture : on ignorait sans doute qu'ils cultivent le fond même des eaux, & que le sol des lacs, des étangs, des ruisseaux, leur fournit des moissons qui nous sont encore inconnues. Leur industrieuse activité leur fait trouver des ressources dans un grand nombre de plantes aquatiques, dont plusieurs, telles que le *pi-tsi* & le *lien-hoa*, font les délices des meilleures tables chinoises. Le gouvernement, pour donner au peuple l'exemple de cette culture, a soin d'en faire planter dans les étangs, dans les nappes d'eau & autres espèces de communes qui appartiennent à l'État. L'empereur lui-même en fait garnir les pièces d'eau qui ornent ses jardins, & presque tous les fossés de son palais en sont remplis. Les fleurs & la verdure de ces plantes utiles couvrent aussi presque entièrement les deux immenses nappes d'eau qu'on trouve au centre de Pe-king, & qui p.324 ne sont séparées que par un seul pont où tout le monde passe, & d'où l'on peut considérer les magnifiques jardins du palais de l'empereur. Le pi-tsi, ou la véritable châtaigne d'eau, ne croît que dans les provinces

méridionales de la Chine : elle dépérit à Pe-king. Ses feuilles sont longues comme des joncs, mais creuses & formées en tuyau comme celles des ciboules. Ce que cette plante a d'extraordinaire, c'est que son fruit se trouve dans une enveloppe que forme sa racine, & y est renfermé comme la châtaigne dans sa coque épineuse ; on rompt cette coque, & l'on détache le fruit sans endommager la plante. Cette châtaigne d'eau est très saine & d'un goût très délicat : on la donne à mâcher aux malades pour leur rafraichir la bouche.

Nous avons & nous négligeons dans quelques provinces de France une espèce de châtaigne aquatique, que les Latins ont nommée *tribulus*. Les missionnaires pensent que cette plante pourrait être celle que les Chinois appellent *lin-kio*, & dont ils tirent un très grand parti. Si cette identité était constatée, il serait facile d'en étendre partout la culture, qui offrirait une ressource nouvelle dans les temps de disette. 1° Cette autre châtaigne d'eau, le lin-kio, est un fruit rafraîchissant & agréable en été. Lorsqu'il est vert, on le vend à Pe-king, dans les marchés, comme les noisettes en Europe ; 2° séché & réduit en farine, il donne une très bonne bouillie, surtout lorsqu'on y joint un peu de farine de froment ; on peut même en mêler un tiers dans la farine dont on fait le pain ; 3° cuit au four, confit au sucre ou au miel, il devient une nourriture saine & agréable ; p.325 4° il fournit encore un aliment convenable pour les oies, les cannes, & autres oiseaux de basse-cour.

La culture du lin-kio n'exige aucun soin : cette plante se reproduit d'elle-même dans tous les lieux où elle existe. Quand on veut la semer dans un étang, dans un ruisseau, on en jette la graine, à la fin de l'automne, dans la partie de l'étang où l'eau est peu profonde : il faut choisir un endroit où l'eau soit claire & le rivage tourné au midi ; plus le lin-kio reçoit de chaleur, plus il est sain, savoureux, & plus il donne de fruits.

@

ARTICLE VI

Arbres, arbrisseaux, plantes de la Chine

@

La vaste étendue de la Chine renferme presque toutes les espèces d'arbres qui nous sont connues : je ne décrirai que ceux qui lui sont propres, ou du moins étrangers à nos climats occidentaux.

Arbre au suif

Parmi ces arbres extraordinaires, on doit distinguer celui qui porte le suif : il est de la hauteur de nos cerisiers ; les branches en sont tortues, les feuilles taillées en cœur, d'un rouge vif & éclatant ; l'écorce en est unie, le tronc court, la tête arrondie & chargée. Son fruit est contenu dans une écorce, partagée en trois portions de sphère, qui s'ouvrent quand il est mûr, & découvrent trois grains blancs de la grosseur d'une petite noisette. C'est la chair dont ces trois noyaux sont p.326 revêtus, qui a toutes les qualités du suif : la couleur, l'odeur, la consistance en sont exactement les mêmes. Les Chinois la fondent & en fabriquent des chandelles, en y mêlant seulement un peu d'huile de lin, pour en rendre la pâte plus molle & plus douce. S'ils avaient l'art de purifier cette substance, comme nous purifions le suif en Europe, leurs chandelles ne seraient point inférieures aux nôtres ; mais ils négligent de prendre cette précaution : aussi l'odeur en est-elle plus forte, la fumée plus épaisse, & la lumière beaucoup moins éclatante.

Arbre à la cire

Les Chinois recueillent encore sur certains arbres une cire d'une qualité fort supérieure à celle que donnent les abeilles. Ils la nomment *pe-la* ou *cire blanche*, parce qu'elle est telle de sa nature. Cette cire est produite par de petits insectes qui la déposent sur deux sortes d'arbres, les seuls propres à les nourrir. La première espèce tient de la nature du buisson, &

croît dans les terrains secs & arides. Les Chinois l'appellent *kan-la-chu, arbre sec qui porte de la cire.* L'autre espèce donne un arbre plus grand & plus beau, & qui ne se plaît que dans les lieux humides ; on le nomme *choui-la-chu*, ou *arbre aquatique qui porte de la cire.*

Le kan-la-chu, étant de la nature des buissons, se propage aisément. On peut en tapisser des murailles jusqu'à la hauteur de dix pieds, ou en former des haies dans la campagne ; il supporte également le froid & le chaud, & réussit sans culture, même dans le sol le plus ingrat.

Les petits insectes qui travaillent le pe-la ne se p.327 trouvent point d'eux-mêmes sur ces arbres ; il faut les y appliquer. Mais cette opération n'est pas difficile, & dès qu'un arbre en est garni, il les conserve toujours. Vers le commencement de l'hiver, on voit sur les kan-la-chu, qui ont déjà porté de la cire, croître de petites tumeurs qui augmentent toujours jusqu'à ce qu'elles soient de la grosseur d'une petite noisette : ce sont autant de nids remplis d'œufs de ces petits insectes, appelés dans le pays, *pe-la-tchong* ou *la-tchong*. Quand la chaleur, au printemps, est parvenue au point de faire épanouir les fleurs de l'arbre, elle fait pareillement éclore les petits insectes. C'est le temps propre où l'on doit appliquer des nids aux arbres qui n'en ont pas. On fait de petits paquets ou faisceaux de paille, sur chacun desquels on place sept ou huit nids ; on attache ensuite ces paquets aux branches, en observant de placer les nids immédiatement sur l'écorce. Si l'arbrisseau a cinq pieds de haut, il peut supporter un ou deux paquets sur chacune de ses tiges ; & ainsi des autres, à proportion de leur force & de leur vigueur. Dès que ces insectes sont éclos, ils courent sur les branches, se répandent sur les feuilles, & cherchent à percer l'écorce sous laquelle ils se retirent volontiers, mais d'où ils sortent au temps marqué pour fabriquer leur cire.

C'est vers le milieu de juin que cette cire commence à se déclarer sur les kan-la-chu. On n'y aperçoit d'abord quelques filaments d'une laine fine & déliée, qui s'élève sur l'écorce tout autour de l'insecte. Peu à peu ces filaments forment un duvet qui s'épaissit, & dont le volume augmente de

plus en plus pendant les chaleurs de l'été. p.328 Cette croûte couvre entièrement le corps des la-tchong, & les défend tout à la fois du chaud, de la pluie & des fourmis. Les Chinois assurent que si on laissait trop longtemps la cire sur l'arbre, les insectes ne feraient point leurs nids. Il faut avoir soin de la recueillir avant les premières gelées blanches de septembre.

Cette cire est blanche, luisante, & conserve sa transparence jusqu'à l'épaisseur d'un pouce. On la porte à la cour, où elle est réservée pour l'usage de l'empereur, des princes & des premiers mandarins. Si on en mêle une once avec une livre d'huile, ce mélange prend de la consistance, & forme une cire peu inférieure à la cire d'abeilles. Les médecins même l'emploient dans le traitement de plusieurs maladies : appliquée sur les plaies, elle en fait renaître les chairs en très peu de temps. On assure encore qu'un grand nombre de Chinois, lorsqu'ils doivent parler en public, ou se trouver dans des occasions où ils ont besoin d'assurance & de fermeté, mangent une once de cette cire, pour prévenir les défaillances & les palpitations de cœur.

Le tsi-chu, ou l'arbre du vernis

Nous avons cru longtemps en Europe que le célèbre vernis des Chinois n'était qu'une composition particulière, dont ces peuples avaient le secret. Nous savons aujourd'hui qu'ils ne doivent qu'à la nature & à leur climat cette liqueur précieuse qui donne tant de lustre & d'éclat à leurs petits ouvrages. Le vernis de la Chine n'est autre chose en effet qu'une gomme roussâtre, qui découle de certains arbres, appelés *tsi-chu*. Ces arbres croissent dans p.329 les provinces de Kiang-si & de Se-tchuen : ceux qui se trouvent dans le territoire de Kan-tcheou, l'une des villes les plus méridionales du Kiang-si, donnent le vernis le plus estimé.

On assure que le tsi-chu, dont la feuille & l'écorce ressemblent à celles du frêne, ne porte ni fleurs ni fruits. Il s'élève rarement à plus de quinze pieds de haut, & la grosseur de son tronc est alors d'environ deux pieds &

demi de circonférence. Voici la manière dont s'y prennent les Chinois pour multiplier cette espèce d'arbres. Ils choisissent au printemps un rejeton vigoureux, qui sorte immédiatement du tronc, & qui soit à peu près de la longueur d'un pied. Ils enduisent sa partie la plus inférieure, par laquelle il tient à l'arbre, d'une sorte de terre jaune qui doit avoir au moins trois pouces d'épaisseur. On couvre avec soin cet enduit, & on l'enveloppe d'une natte pour le défendre de la pluie & des intempéries de l'air. Vers l'équinoxe d'automne, on découvre un peu de cette terre, pour observer en quel état sont les petites racines qu'a poussées le rejeton. Si l'on trouve que les filaments qui composent ces racines soient de couleur roussâtre, on juge qu'il est temps de faire l'amputation ; mais on la diffère s'ils sont blancs, parce que cette couleur indique qu'ils sont encore trop tendres. Il faut alors refermer l'enduit, & attendre jusqu'au printemps suivant. On met en terre le rejeton, des qu'il est séparé du tronc de l'arbre ; mais dans quelque saison qu'on le plante, soit au printemps, soit en automne, il faut observer de mettre beaucoup de cendre dans le trou qu'on a préparé, parce que, sans cette précaution, des fourmis dévoreraient les p.330 racines encore tendres, ou du moins en exprimeraient tout le suc, & les feraient sécher.

Les Chinois ne tirent point le vernis du tsi-chu avant que son tronc n'ait à peu près cinq pouces de diamètre, grosseur qu'il n'acquiert qu'à l'âge de sept à huit ans. Le vernis qu'on tirerait d'un arbre plus faible ou plus jeune, n'aurait ni le même éclat ni la même solidité. Cette liqueur ne distille que pendant la nuit, & durant la seule saison de l'été ; elle ne coule point pendant l'hiver, & le vernis que l'arbre donne au printemps & dans l'automne, est toujours mêlé de beaucoup d'eau.

Pour faire couler cette gomme, on pratique autour du tronc plusieurs rangs d'incisions, dont on proportionne le nombre à la vigueur de l'arbre. Le premier rang est à sept pouces de terre, & les suivants à la même distance les uns des autres, en continuant jusqu'au haut du tronc, & même jusque sur les fortes branches qui sont d'une grosseur suffisante. Les Chinois se servent d'un fer recourbé pour ouvrir ces incisions, qui doivent

être un peu obliques, & aussi profondes que l'écorce est épaisse ; ils les font d'une seule main, & tiennent de l'autre une coquille dont ils insèrent aussitôt les bords dans l'entaille faite à l'arbre : cette coquille s'y soutient sans aucun autre appui. Ces incisions se font vers le soir ; & le lendemain matin on va recueillir le vernis qui a coulé dans les coquilles ; le soir on les insère de nouveau, & l'on continue de la même manière jusqu'à la fin de l'été. Mille arbres donnent à peu près par nuit vingt livres de vernis.

Ce ne sont point ordinairement les propriétaires de ces arbres qui en font tirer le vernis, mais des p.331 marchands qui traitent dans la saison avec ces propriétaires, à raison de cinq sous par pied. Ces marchands louent ensuite des ouvriers, auxquels ils donnent par mois une once d'argent, tant pour leur travail que pour leur nourriture : un de ces ouvriers suffit pour cinquante pieds d'arbre.

Le vernis, lorsqu'il coule, exhale des vapeurs malignes, dont les ouvriers ne se garantissent qu'en usant de préservatifs & de beaucoup de précautions. Le marchand qui les emploie est obligé de tenir toujours chez lui un grand vase rempli d'huile de rabette, dans laquelle on a fait bouillir une certaine quantité de ces filaments charnus qui se trouvent mêlés dans la graisse de porc, & qui ne fondent point avec le saindoux. Lorsque les ouvriers vont adapter les coquilles aux arbres, ils emportent avec eux un peu de cette huile, dont ils se frottent le visage & les mains ; ce qu'ils pratiquent avec plus d'exactitude encore quand ils ont recueilli le matin le vernis qui a découlé pendant la nuit. Après le repas, ils se lavent tout le corps d'une eau chaude, dans laquelle on a fait bouillir des écorces de châtaignes & de bois de sapin, du salpêtre cristallisé, & quelques autres drogues. Lorsqu'ils sont occupés autour des arbres, ils s'enveloppent la tête d'un petit sac de toile auquel on a pratiqué deux trous, & se couvrent le devant du corps d'une espèce de tablier, fait de peau de daim passée, qu'il suspendent au cou par des cordons, & qu'ils assujettissent avec une ceinture. Ils chaussent des bottines, & portent aux bras des gants faits de la même peau. Les plus funestes effets puniraient bientôt l'ouvrier

téméraire qui p.332 oserait travailler à la récolte du vernis sans user de ces précautions. Le mal se déclare par des dartres qui deviennent d'un rouge très vif, & s'étendent en fort peu de temps. Bientôt le corps s'enfle avec violence, la peau se déchire & se couvre d'une lèpre universelle. Le malade ne résisterait que peu de jours aux douleurs aiguës qu'il éprouve ; s'il ne trouvait un prompt remède dans les préservatifs mêmes dont on se sert contre les vapeurs & les émanations malignes du vernis.

Lorsque les ouvriers vont recueillir cette gomme, ils portent attaché à leur ceinture une espèce de vase fait de cuir de bœuf ; d'une main ils détachent les coquilles ; & de l'autre ils les raclent avec un petit instrument de fer, pour en faire couler tout le vernis. On le porte ensuite chez le marchand, où on le purifie en le passant dans une toile. Le marc se vend aux droguistes, parce qu'il est de quelque usage dans la médecine.

La récolte étant faite, le marchand renferme son vernis dans de petits tonneaux exactement calfeutrés en dehors ; la livre, tous frais faits, lui revient à peu près à quarante sous ; mais il en tire le double & même davantage, selon que les endroits où il le transporte sont plus ou moins éloignés.

Outre le lustre & l'éclat que le vernis donne aux petits ouvrages des Chinois, il a encore la propriété de conserver le bois sur lequel on l'applique, surtout si l'on n'y mêle aucune matière étrangère. Il empêche que l'humidité n'y pénètre, & que les vers ne s'y engendrent. Chaque ouvrier a son secret & sa méthode pour appliquer le vernis. Ce travail exige beaucoup d'adresse & de légèreté p.333 dans la main, & une grande attention à saisir le juste degré de fluidité que doit avoir cette gomme qui ne doit être ni trop liquide ni trop épaisse quand on l'emploie. La patience est surtout une qualité nécessaire pour réussir ; car un ouvrage d'un bon vernis doit être fait à loisir, & un été suffit à peine pour lui donner sa perfection. Aussi est-il rare que les cabinets qui nous viennent de Canton soient aussi beaux & d'un usage aussi durable que ceux qu'on travaille au Japon, au Tong-king & Nang-king, capitale de la province de Kiang-nan. Ce

n'est pas que les ouvriers n'y emploient le même vernis & la même dorure ; mais comme ils ne travaillent que pour les Européens qui sont faciles à contenter, ils ne s'attachent point à donner aux pièces qui sortent de leurs mains, tout le fini dont elles sont susceptibles.

Le vernis s'applique en deux manières : la plus simple est lorsqu'on l'applique immédiatement sur le bois. On polit d'abord le meuble, & on l'enduit d'une sorte d'huile, que les Chinois appellent *tong-yeou* : dès que cette huile est sèche, on donne deux ou trois couches de vernis, & il reste si transparent, qu'il laisse apercevoir toutes les veines & les nuances du bois. Si l'on veut cacher entièrement la matière & le fond sur lequel on travaille, il suffit de multiplier le nombre des couches de vernis ; il donne alors aux ouvrages une surface éclatante, & dont le poli imite celui de la plus belle glace. Quand l'ouvrage est sec, on y peint diverses figures en or & en argent, comme des fleurs, des oiseaux, des arbres, des palais, des dragons, &c : On passe ensuite, si l'on veut, sur ces p.334 figures une nouvelle couche de vernis qui sert à leur donner de l'éclat & à les conserver.

La seconde manière d'employer le vernis exige plus de préparation. Les ouvriers chinois collent sur le bois une espèce de carton composé de papier, de filasse, de chaux & de quelques autres matières bien battues, auxquelles le vernis doit s'incorporer. Ils en composent un fond parfaitement uni & solide, sur lequel s'applique le vernis par petites couches qu'on laisse sécher l'une après l'autre.

Il arrive souvent qu'en répandant du thé ou des liqueurs chaudes sur des tables ou des ustensiles de vernis, leur lustre insensiblement se ternit & s'efface. Le secret, dit un auteur chinois, pour rendre au vernis le noir éclatant qu'il avait, c'est de l'exposer pendant une nuit à la gelée blanche, ou de le tenir quelque temps dans la neige.

Le tié-ly-mou ou **arbre de fer**

Cet arbre s'élève à la hauteur de nos grands chênes ; mais il en diffère

par la grosseur du tronc, par la figure de sa feuille, & par les qualités de son bois : celui-ci ressemble au fer par sa couleur, sa dureté, & par sa pesanteur qui ne lui permet pas de flotter sur l'eau. C'est de ce bois que sont faites les ancres des vaisseaux de guerre chinois.

Le Nan-mou

Les relateurs ont parlé de cet arbre comme du cèdre des Chinois ; cependant sa feuille n'est pas la même que celle p.335 des cèdres du Liban. Cet arbre est un des plus hauts qu'on trouve à la Chine ; il pousse ses branches verticalement : celles-ci ne sortent du tronc qu'à une certaine hauteur, & se terminent par une touffe ou bouquet. Les Chinois regardent le bois du nan-mou comme incorruptible. *Quand on veut*, disent-ils, *élever un bâtiment qui puisse durer toujours, il faut y employer le seul bois de nan-mou.* Aussi l'usage du nan-mou est-il particulièrement affecté à la construction des maisons impériales où toutes les colonnes, les poutres, les portes sont faites de ce bois.

Le tse-tan ou bois de rose.

Cet arbre fournit le bois le plus beau & le plus précieux dont on fasse usage dans la menuiserie chinoise. Il est d'un noir tirant sur le rouge, rayé, & semé de veines très déliées, qu'on croirait être peintes. Les ouvriers chinois en façonnent des tables, des chaises, & autres pièces d'ameublement. Tous les ouvrages faits de ce bois sont très recherchés, & coûtent plus cher que ceux auxquels on applique le vernis.

Le Camphrier

La Chine produit l'arbre précieux qui donne le camphre ; cet arbre est appelé *tchang*. On assure qu'il s'en trouve de cent trois coudées de hauteur, & de si gros, que vingt personnes peuvent à peine les embrasser. Le tronc de ces arbres, lorsqu'ils sont vieux, jette des étincelles de feu ; mais la flamme en est si subtile, qu'il n'est point à craindre qu'elle se

communique : les cheveux même p.336 n'en seraient pas brûlés. Le camphre ordinaire ne coûte à Pe-king que deux sous l'once ; mais il est inférieur à celui de Bornéo, au jugement même des Chinois.

La manière dont quelques-uns de nos auteurs ont parlé de la distillation du camphre, doit faire juger qu'ils ont ignoré les procédés qu'on emploie pour obtenir cette gomme salutaire. Le camphre ne distille point à terre comme certains arbres résineux, qui, pour leur conservation, se déchargent de ce qu'ils ont de trop onctueux dans leur substance ; il ne distille pas plus du haut de l'arbre en bas par une incision qu'on y aurait faite. On se servirait à la Chine de ce moyen, si l'on pouvait l'employer avec succès ; car ces sortes d'incisions, faites aux arbres résineux, y sont fort en usage. Voici la manière dont on obtient le camphre. On prend des branches nouvelles de l'arbre tchang, on les coupe en petits morceaux, & on les fait tremper durant trois jours & trois nuits dans de l'eau de puits. Lorsqu'elles ont été macérées de la sorte, on les jette dans une marmite où on les fait bouillir, & pendant ce temps-là on les remue sans cesse avec un bâton de bois de saule. Quand on voit que le suc de ces petits morceaux de l'arbre s'attache abondamment au bâton, sous la forme de gelée blanche, on passe le tout, ayant soin de rejeter le marc ou les immondices. Alors ce suc se verse par inclinaison dans un bassin de terre neuf & vernissé. On le laisse reposer durant une nuit ; le lendemain on trouve que ce suc s'est coagulé, & forme une espèce de masse. Pour purifier cette première production, on se sert d'un bassin de cuivre rouge ; on cherche quelque vieille muraille faite de terre ; p.337 on prend de cette terre qu'on pile & qu'on réduit en une poudre très fine ; on place cette poudre au fond du bassin. Sur cette couche de terre, on répand une couche de camphre, & on l'arrange ainsi par ordre, couche sur couche, jusqu'à quatre, & sur la dernière, qui est de terre bien pulvérisée, on place une couverture faite des feuilles de la plante *po-ho*, c'est-à-dire, du pouliot. Le bassin de cuivre étant ainsi garni, on le couvre d'un autre bassin, & l'on a soin qu'ils soient parfaitement unis, & même, pour bien les arrêter l'un sur l'autre, on les borde par l'endroit où ils se joignent, d'une terre jaune qui les serre fortement. Le bassin étant plein de cette mixtion, on le met sur le feu,

ayant soin que ce feu soit réglé, égal, ni trop vif ni trop faible : la pratique instruit du juste milieu qu'il faut tenir. On doit être très attentif à ce que l'enduit de terre grasse, qui joint les bassins, tienne bien, & qu'il ne s'y fasse aucune fente, de crainte que les parties spiritueuses ne s'échappent, ce qui ruinerait l'ouvrage. Lorsqu'on a donné le feu nécessaire, on attend que les bassins soient refroidis ; alors on les sépare & l'on trouve le camphre sublimé & attaché au couvercle. Si l'on réitère l'opération deux ou trois fois, on aura du camphre en belles parcelles. Toutes les fois qu'on voudra s'en servir en certaine quantité, on le mettra entre deux vases de terre, dont on entourera bien les bords avec plusieurs bandes de papier mouillé ; on tiendra ce vase, environ pendant une heure, sur un feu égal & modéré ; puis, ayant laissé refroidir le vase, on trouvera le camphre dans toute sa perfection, & prêt à être employé.

p.338 Cette manière d'extraire le camphre des entrailles mêmes de l'arbre, peut se pratiquer dans toutes les saisons de l'année ; ce qui ne pourrait se faire si on le tirait comme les autres résines, lesquelles ne découlent que pendant un certain espace de temps assez court. D'ailleurs, en ébranchant l'arbre du camphre, on lui nuit beaucoup moins qu'on ne ferait en tirant son suc par des incisions toujours hasardeuses.

Le siang

Cet arbre croît à la hauteur de nos châtaigniers. Le fruit qu'il porte remplace la noix de galle chez les teinturiers chinois : ce fruit est de la grosseur d'une châtaigne, il en a même à peu près la couleur, & il est garni d'une double écorce. Il n'y a proprement que son écorce extérieure dont on fasse usage dans la teinture. Quoique ce fruit soit d'un goût fort âpre, les porcs s'en nourrissent. Des montagnards même de la Chine assurent qu'après l'avoir dépouillé, par le moyen de l'eau chaude, de sa peau intérieure, & l'avoir fait bouillir dans une seconde eau avec du vinaigre, ils en mangent avec plaisir. Cet arbre croît facilement dans le nord de Pe-king & dans la province de Tche-kiang : peut-être réussirait il également dans les contrées stériles & montagneuses de l'Europe.

Le lo-ya-fong

On nomme ainsi une espèce de pin qu'on trouve à Keou-ouai, au delà de la grande muraille. Son tronc, ses branches, ses feuilles & ses fruits sont exactement semblables à ceux des pins ordinaires. Mais plusieurs singularités le p.339 distinguent : toutes ses feuilles tombent en automne ; son bois est très dur & d'un bon usage, mais le suc qu'il contient est venimeux. Lorsqu'on coupe cet arbre, il faut prendre garde qu'il ne jaillisse quelque goutte de cette liqueur sur la peau ; elle y produit des bulles & des boutons, qu'on ne guérit que très difficilement. Sa racine est rougeâtre ; si on la met dans la terre ou dans l'eau, elle se pétrifie en peu de temps : elle devient alors très bonne pour aiguiser les outils les plus fins & les mieux trempés. Cette pétrification altère si peu sa figure, qu'il faut y regarder de bien près pour s'en apercevoir ; mais son poids augmente considérablement.

Le lung-ju-çu

Le tronc de cet arbre égale en grosseur celui de nos grands pruniers ; il se partage en deux ou trois grosses branches principales, qui se subdivisent en d'autres plus petites. Son écorce est d'un gris roussâtre, & mouchetée comme celle du coudrier. L'extrémité de ses branches est noueuse, inégale, & remplie de moelle. Le tronc de cet arbre fournit des planches, qu'on emploie à divers ouvrages de menuiserie. Le fruit qu'il porte pend à de longs pédicules verts & fibreux ; il est rond & un peu oblong, & ressemble aux cerises lorsqu'elles sont vertes. La peau de ce fruit, parsemée en quelques endroits de petits points roux, est assez dure, & renferme une substance verdâtre que la maturité réduit en une espèce de bouillie : on s'en sert en hiver pour se frotter les mains & les garantir des engelures.

Le tcha-ké

p.340 Cet arbre croît sur les côtes du Nord : son tronc ni ses branches n'ont aucune écorce. Si on le jette dans le feu, quelque vert qu'il soit, il brûle

avec la même facilité que le bois le plus sec. Si l'on en fait du charbon, ce charbon s'allume très aisément, donne une braise très ardente, sans odeur ni fumée, & brûle plus longtemps que tout autre sans se consumer.

Le tchu-kou

Cet arbre est d'autant plus précieux pour les Chinois, que son écorce intérieure leur fournit une grande partie du papier qu'ils consomment. Lorsqu'on rompt ses branches, l'écorce se détache & s'enlève sous la forme de longs rubans. Si l'on voulait juger de son espèce par ses feuilles, on croirait que c'est un mûrier sauvage ; mais par son fruit il ressemble plus au figuier. Ce fruit tient aux branches sans qu'il y soit attaché par aucune queue ; il rend du lait comme la figue, lorsqu'on l'arrache avant sa maturité. Un grand nombre de traits de ressemblance avec le figuier & le mûrier pourrait le faire regarder comme une espèce de sycomore. Cet arbre croît sur les montagnes & dans les terrains pierreux. L'herbier chinois indique la manière de le cultiver, pour en obtenir une plus grande quantité, & qui soit d'une qualité meilleure.

> « Il faut, dit-il, à l'équinoxe du printemps, prendre la graine de cet arbre, & après l'avoir lavée, la mêler avec la semence de sésame, & les jeter en terre pêle-mêle. La graine de sésame poussera avec les premiers p.341 rejets de l'arbre tchu-kou ; mais il faut bien se donner de garde de couper cette plante ni en automne ni en hiver : il faut attendre le printemps suivant. Alors on met le feu dans le champ, & dès cette même année on verra croître avec vigueur les plants du tchu-kou. Au bout de trois ans, cet arbre est en état d'être coupé, & son écorce est propre à la fabrication du papier.

Le kin-kouang-tsée ou jujubier aigre

Ce jujubier est un grand arbre, dont les feuilles allongées se terminent en pointe. Ses fleurs sont d'une teinte verdâtre, & les fruits qu'il donne

ressemblent aux grosses jujubes ; ils sont très rafraîchissants : leur belle couleur jaune leur a fait donner le nom de jujubes d'or. Ces fruits conservent, en se séchant, un petit goût aigre, & leur couleur dorée se change en un rouge tendre. Leur noyau est dur, & s'arrondit en forme de cœur, comme l'amande qu'il renferme. On se servait autrefois de ces noyaux sur lesquels on gravait différentes figures pour en faire des espèces de chapelets à l'usage des idolâtres. On prétend que cet arbre est originaire du Bengale, & qu'il eut d'abord beaucoup de peine à réussir à la Chine ; mais il s'y est tellement naturalisé, qu'il y croît aujourd'hui à la hauteur des plus grands arbres fruitiers : son bois, qui est très dur & d'un grain très fin, s'emploie avec succès pour toutes fortes d'ouvrages

Le tse-song-yuen-pe ou **l'arbre cyprès-genièvre.**

Cet arbre est une des singularités de la nature : il tient tout à la fois du cyprès & du genièvre. Le tronc, dont p.342 le diamètre est d'environ un demi-pied, jette, presque en sortant de terre, une grande quantité de branches qui s'étendent de tous côtés, & se partagent en une infinité d'autres qui forment le buisson le plus touffu. Toutes ces branches sont chargées de feuilles, dont les unes ressemblent à celles du cyprès, les autres à celles du genièvre. Celles-ci, qui sont longues, étroites & piquantes, sont rangées le long des rameaux par files, lesquelles sont au nombre de quatre, de cinq, & quelquefois de six ; d'où il arrive qu'en considérant chaque rameau par son extrémité, on aperçoit des espèces d'étoiles de quatre, de cinq ou de six rayons, la feuille la plus voisine de l'œil couvrant exactement celle qui la suit, & laissant parfaitement vides les intervalles qui séparent ces files ou rayons. Les rameaux ou seïons que couvrent ces feuilles de genièvre, se trouvent ordinairement en dessous des branches principales ; les rameaux qui croissent le long de la partie supérieure de ces mêmes branches, ont des feuilles de cyprès. Il se trouve des branches entières qui ne tiennent que du cyprès, d'autres n'appartiennent qu'au genièvre ; quelques-unes de ces branches sont moitié l'un, moitié l'autre ; & l'on en voit enfin quelques autres sur

lesquelles on ne trouve qu'un petit nombre de feuilles de cyprès, entées à l'extrémité d'un rameau de genièvre, ou quelque petit rameau de genièvre qui sort d'une branche de cyprès. Quand cet arbre est jeune, toutes ses feuilles sont de genièvre ; elles sont de cyprès quand il est vieux.

L'écorce de cet arbre est inégale, raboteuse, d'une couleur de gris-brun, tirant quelquefois sur le rouge. Son p.343 bois est d'un blanc rougeâtre & semblable à celui du genièvre, mais il contient une qualité résineuse. Les feuilles ont l'odeur du cyprès, & une sorte de parfum aromatique : elles sont d'un goût amer & âcre. Cet arbre porte de petits fruits verts, arrondis, & un peu plus gros que les grains de genièvre : ils renferment deux grains roussâtres sous la forme de petits cœurs, & durs comme des pépins de raisin.

Le bambou

Le bambou est une espèce de roseau, mais qui acquiert la hauteur & la grosseur des grands arbres. Ses feuilles sont longues & repliées vers leur extrémité. Quoique les tiges soient creuses & partagées de distance en distance par des nœuds, elles sont néanmoins très dures, très fortes, & capables de soutenir les plus énormes poids. On emploie ces arbres ou roseaux à une infinité d'usages : on s'en sert comme de tuyaux naturels pour la conduite & la distribution des eaux ; on les fend dans leur longueur, & on les divise en brins déliés, dont on fait des nattes, des boîtes, des peignes, & différents ouvrages ; on les brise, on les fait macérer dans l'eau, & de la pâte qui en résulte, on fabrique différentes espèces de papier. Quoique le bambou croisse dans toutes les provinces de la Chine, il est cependant plus commun dans la province de Tche-kiang, où l'on en trouve des forêts entières.

L'acacia

L'acacia, qui fut transporté d'Amérique en France vers la fin du dernier siècle, est commun à la Chine. Les p.344 auteurs chinois prétendent que les

graines tirées de ses gousses sont employées avec succès dans la médecine. Il faut, disent-ils, à l'entrée de l'hiver, mettre les graines de l'acacia dans du fiel de bœuf, en sorte qu'elles en soient toutes couvertes ; faire sécher le tout à l'ombre durant cent jours, ensuite avaler chaque jour une de ces graines après le repas. On promet des effets admirables de ce remède ; & l'on assure, en particulier, qu'en continuant tous les jours d'en faire usage, la vue s'éclaircit, les hémorroïdes disparaissent, & que les cheveux déjà blancs redeviennent noirs. Une autre prérogative de l'acacia est de fournir des fleurs propres à teindre du papier ou des pièces de soie en jaune, dont elles donnent trois différentes nuances. Les teinturiers chinois en font un grand usage. L'herbier chinois enseigne quelle doit être la culture de cet arbre, pour qu'il croisse plus promptement & qu'il se conserve mieux. Quand vous aurez ramassé, dit-il, des graines d'acacia, séchez-les au soleil, & un peu avant le solstice d'été, jetez-les dans l'eau. Quand elles y auront germé, semez-les dans un terrain gras, en y mêlant de la graine de chanvre. Chacune de ces semences poussera ; vous couperez le chanvre en son temps, & vous lierez les jeunes acacias à de petits échalas qui leur serviront d'appui. L'année suivante, vous sèmerez encore du chanvre, ce que vous réitérerez la troisième année, afin que ce chanvre préserve ces plantes délicates des injures du temps : après quoi, ces jeunes arbrisseaux étant devenus plus forts & plus robustes, vous les transplanterez ailleurs, & ils deviendront de très beaux arbres.

Le thé

p.345 Parmi les arbrisseaux aromatiques, de la Chine, celui qui nous donne le thé tient le premier rang. Ce nom n'est pas celui qu'il porte dans le pays même, où on l'appelle *tcha*, & par corruption dans quelques provinces maritimes, *tha*, d'où nous avons formé le mot *thé*.

Le P. le Comte, dans ses *Mémoires*, donne une description assez détaillée de cet arbrisseau.

« Le thé, dit-il, croît dans les vallées & au pied des montagnes. Le meilleur vient dans les terroirs pierreux. Celui qu'on plante dans les terres légères, tient le second rang. Le moindre de tous se trouve dans les terres jaunies ; mais en quelque endroit qu'on le cultive, il faut avoir soin de l'exposer au midi : il en a plus de force, & porte trois ans après avoir été planté. La racine de l'arbrisseau ressemble à celle du pêcher, & ses fleurs aux roses blanches & sauvages. En entrant dans la province de Fo-kien, on me fit remarquer, pour la première fois, du thé sur le penchant d'une petite colline ; il n'était que de cinq ou six pieds de haut. Plusieurs tiges, jointes ensemble & divisées vers la cime en plusieurs petits rameaux, formaient une espèce de petit bouquet, à peu près comme notre myrte d'Europe. Le tronc, quoique sec en apparence, portait néanmoins des branches & des feuilles bien vertes. Ces feuilles étaient allongées par la pointe, assez étroites, à peu près d'un pouce & demi de long, & dentelées dans tout leur contour. Les plus vieilles p.346 paraissaient blanchâtres en dehors ; elles étaient dures, cassantes, & amères. Les nouvelles au contraire étaient molles, pliantes, rougeâtres, lissées, transparentes, & assez douces au goût, surtout après les avoir mâchées pendant quelque temps. Comme nous étions au mois de septembre, j'y trouvai de trois sortes de fruits. Sur les branches nouvelles, on voyait de petits pois mous, de couleur verte, & remplis de petites graines jaunes. Sur d'autres branches, les fruits étaient gros comme dès fèves, mais différents entre eux pour la forme : les uns ronds, renfermaient un pois, d'autres allongés en renfermaient deux, & quelques-uns de figure triangulaire en contenaient trois. La première peau dont ces fruits ou plutôt ces graines sont enveloppées, est verte, fort épaisse, & peu unie. La seconde est blanche & plus mince, sous laquelle une troisième pellicule très fine couvre une espèce de gland ou noisette parfaitement ronde, qui tient à l'écorce par une petite fibre d'où elle tire sa nourriture.

Quand ce fruit est nouveau, il a peu d'amertume ; mais un ou deux jours après avoir été cueilli, il se dessèche, s'allonge, jaunit, & se ride même comme une vieille noisette ; enfin il devient huileux & fort amer. Je trouvai encore sur ces arbres une troisième espèce de fruits vieux & durcis, dont la première peau noire & entr'ouverte laissait voir au dedans une écorce dure, cassante, & entièrement semblable à celle d'une châtaigne. Après l'avoir rompue, à peine y trouvai-je quelque vestige de fruit, tant il était desséché & aplati. Dans quelques-uns, ce même fruit s'était p.347 pulvérisé, & dans d'autres, on y trouvait une très petite noisette parfaitement sèche, & à demi-couverte de sa première pellicule. Parmi ces fruits, on en voit un grand nombre qui n'ont point de germe, & qu'on appelle fruits femelles. Ceux qui ont un germe peuvent se semer, & il en naît des arbres ; mais les Chinois se servent ordinairement de greffes, & en font des plants. Pour mieux connaître la nature de cet arbre, j'eus la curiosité de goûter l'écorce du tronc & des branches ; je mâchai aussi du bois & des fibres ; l'un & l'autre me parurent sans aucune amertume, & même, sur la fin, j'y trouvait un goût de réglisse assez agréable, mais très peu sensible.

Les Chinois distinguent plusieurs espèces de thé qu'on peut réduire à quatre : savoir, le *Song-lo tcha*, le *Vou-y tcha*, le *lou-ngan tcha*, & le *pou-eul tcha*. Le premier tire son nom de la montagne Song-lo, située dans la province de Kiang-nan, à la latitude de 30 degrés. Cette montagne n'est pas fort étendue mais elle est entièrement couverte de ces arbrisseaux, qu'on cultive pareillement au pied des montagnes voisines. Le thé Song-lo est le même que nous appelons thé vert. On le cultive à peu près comme les vignes, & on le coupe à une certaine hauteur pour l'empêcher de croître. il faut renouveler l'arbrisseau tous les quatre ou cinq ans, parce que, passé ce terme, sa feuille se durcit & devient âcre. La fleur qu'il porte est blanche, & a la forme d'une petite rose composée de cinq feuilles. Le Song-lo tcha, conservé pendant plusieurs années, s'emploie utilement comme remède dans planeurs maladies.

p.348 Les Chinois de la province de Kiang-nan sont les seuls qui coupent les arbrisseaux de thé ; car partout ailleurs on les laisse s'élever à leur hauteur naturelle, qui va souvent jusqu'à dix ou douze pieds. Aussi, lorsque l'arbre est encore jeune, a-t-on soin d'incliner & de faire pencher ses branches, pour pouvoir dans la suite en cueillir plus aisément les feuilles. Cet arbrisseau croît souvent sur le revers des montagnes, & dans des lieux escarpés, dont l'abord est communément dangereux, & quelquefois impraticable. Les Chinois, pour parvenir à en cueillir les feuilles, se servent d'un stratagème assez singulier. Ces endroits escarpés sont ordinairement habités par une grande quantité de singes ; ils agacent, ils irritent ces animaux, qui, pour se venger, brisent les branches, & les font pleuvoir sur ceux qui les insultent. Les Chinois rassemblent aussitôt ces branchés, & les dépouillent de leurs feuilles.

Le Vou-y tcha, que nous connaissons sous le nom de Bohé, croît dans le Fo-kien, & prend aussi son nom de la montagne Vou-y, située dans le district de Kien-ning-fou. Cette montagne est une des plus célèbres de la province ; on y voit des maisons de plaisance, des temples & des ermitages de bonzes de la secte de Tao-kia, dont la résidence y attire un grand concours de peuple. Ces prêtres adroits, pour faire croire à la multitude que cette montagne est le séjour des immortels, ont eu l'art de placer dans des fentes de rochers, & sur des hauteurs inaccessibles, des barques, des chariots, & autres pièces semblables : ces ornements, aussi bizarres qu'extraordinaires, frappent l'esprit du peuple crédule, qui s'imagine p.349 qu'une pareille décoration ne peut être l'ouvrage que d'une puissance surnaturelle.

Le Vou-y tcha est le thé le plus universellement estimé dans tout l'empire. Il est plus léger, plus ami de l'estomac, plus suave & plus délicat au goût que le Song-lo. On lui attribue même les propriétés de purifier le sang, & de rétablir les forces épuisées. Il diffère du Song-lo tcha par la forme & la couleur de ses feuilles qui sont plus courtes, mieux arrondies, noirâtres, & qui communiquent à l'eau une couleur jaune sans aucune

âpreté. Les feuilles de l'autre sont plus longues & plus pointues ; leur décoction rend l'eau verte, & l'on s'aperçoit aisément par l'usage, que leur nature est corrosive.

De ces deux premières espèces de thé, on en compose trois autres sortes, qui résultent du choix des feuilles, & du temps où elles sont cueillies. Celui qui ne contient que les feuilles tendres & nouvelles de jeunes arbrisseaux, s'appelle *mao tcha* ou thé impérial. C'est le plus délicat, & celui qu'on transporte à la cour pour l'usage de l'empereur. Quoiqu'on ne le distribue ordinairement qu'en présents, on en trouve cependant sur les lieux-mêmes qui ne coûte que 40 à 50 sous la livre.

La seconde sorte est composée de feuilles plus avancées ; c'est le thé qu'on vend sous le nom de bon Vou-y tcha. Les autres feuilles qu'on laisse ensuite grossir sur les arbrisseaux, forment la troisième espèce, que le peuple achète à très bon marché.

Les fleurs de l'arbrisseau fournissent encore une autre espèce de thé ; mais il faut le commander, & le payer un prix excessif. L'usage n'en est point répandu, parce que p.350 ces fleurs ne donnent qu'un thé faible, sans couleur, sans goût & sans vertu.

Le Lou-ngan tcha, qui est la troisième des espèces de thé que nous avons d'abord distinguées, croît dans le voisinage de la ville Lou-ngan-tcheou. Il ne diffère en rien du Song-lo, ni pour la configuration des feuilles, ni pour la manière dont on le cultive ; mais il n'en a point les qualités malfaisantes. Il est moins échauffant, moins âpre, moins corrosif : effets qui résultent sans doute de la diversité des terroirs où il croît.

La quatrième espèce se tire d'un village qu'on nomme Pou-eul, situé dans la province d'Yun-nan, sur la frontière des royaumes de Pégu, d'Ava, de Laos & de Tong-king. Ce village est devenu considérable par son commence : on s'y rend de toutes parts ; mais l'entrée en est défendue aux étrangers, à qui on ne permet que d'approcher du pied des montagnes pour y recevoir la quantité de thé qu'ils demandent. Les arbres qui portent ce thé sont hauts, touffus, plantés sans ordre, & croissent sans culture. Les

feuilles en sont plus longues & plus épaisses que celles du Song-lo tcha & du Vou-y tcha ; on les roule de la même manière que nous roulons nos feuilles de tabac, & l'on en forme une masse qui se vend à bon marché. Cette espèce de thé est d'un usage fort commun dans les provinces d'Yun-nan & de Koei-Tcheou. Il n'a rien d'âpre au goût ; mais il n'a point ce parfum & cette saveur agréable qui distinguent les autres thés. Sa décoction rend l'eau rougeâtre.

Je ne parle pas du Kaiel tcha, dont usent les Tartares mongous, & qui n'est que le rebut des feuilles de p.351 différents thés, qu'on a laissé durcir & qu'on mêle sans choix. Ces peuples, qui ne se nourrissent que de chair crue, sont sujets à de continuelles indigestions dès qu'ils cessent de faire usage de thé ; ils en tirent considérablement de la Chine, & fournissent en échange à l'empereur presque tous les chevaux qui servent à remonter sa cavalerie.

On ne doit pas confondre avec le véritable thé tout ce que les Chinois appellent du nom de *tcha*. Ce qu'on vend, par exemple, dans la province de Chan-tong comme un thé délicat, n'est proprement qu'une mousse qui croît sur des rochers, aux environs de la petite ville de Mang-ing-hien. On distribue dans quelques autres provinces boréales un thé semblable, qui n'est point composé de véritables feuilles, quoique les marchands le débitent sous le nom de *tcha-yé, feuilles de thé.* Si cette délicieuse denrée se falsifie à la Chine même, devons-nous présumer que nous n'ayons en Europe qu'un thé pur & sans mélange ? Peut-être ne savourons-nous, comme bien des Chinois, que la mousse des rochers de Meng-ing-kien.

Dès qu'on a fait la récolte des feuilles du thé, on les expose à la fumée d'une eau bouillante. On les passe ensuite sur des plaques de cuivre, qu'on tient sur le feu, & qui les sèchent peu à peu, jusqu'à ce qu'elles se rissolent & se recoquillent, telles que nous les voyons lorsqu'on nous les apporte en Europe.

D'après le témoignage de Kœmpfer, la préparation qu'on donne au thé est à peu près la même dans les îles du Japon. On y trouve, dit ce

voyageur, des bâtiments publics, uniquement construits pour apprêter le thé p.352 nouvellement cueilli. Tout particulier qui n'a pas chez lui les commodités convenables, ou qui manque de l'intelligence nécessaire à cette opération, peut y porter ses feuilles à mesure qu'elles sèchent. Ces bâtiments contiennent un grand nombre de petits fourneaux, élevés d'environ trois pieds. Chacun d'eux porte une platine de fer large & plate, fixée sur la bouche du fourneau. Des ouvriers, assis autour d'une table longue, couverte de nattes sur lesquelles on met les feuilles de thé, sont occupés à les rouler. Lorsque la plaque de fer est échauffée jusqu'à un certain degré par le feu, on y met quelques livres de feuilles nouvellement cueillies : ces feuilles fraîches & pleines de sève, pétillent quand elles touchent la platine, & la fonction de l'ouvrier est de les remuer avec les mains nues, & avec toute la vivacité possible, jusqu'à ce qu'elles deviennent si chaudes, qu'il ne puisse plus aisément en supporter la chaleur : alors il enlève les feuilles avec une sorte de pelle, & les verse sur des nattes. Les ouvriers destinés à les mêler en prennent une petite quantité à la fois, les roulent dans leurs mains, toujours dans une même direction, tandis que d'autres les éventent continuellement, afin qu'elles puissent se refroidir le plus tôt possible, & conserver leur frisure plus longtemps. Ce procédé se répète deux ou trois fois, ou plus souvent, avant qu'on mette le thé dans les magasins. Ces précautions sont nécessaires pour exprimer toute l'humidité des feuilles.

Les gens de la campagne donnent moins de façon à leur thé. Ils se contentent d'en faire sécher les feuilles dans des vases de terre qu'ils passent sur le feu. Cette préparation plus simple leur cause moins d'embarras, p.353 moins de dépense, & les met à portée de vendre à meilleur marché.

Le thé commun est conservé dans des pots de terre, dont l'ouverture est étroite ; mais celui dont l'empereur & les Grands font usage, est renfermé dans des vases de porcelaine, dans des boîtes de plomb ou d'étain, recouvertes de fines nattes de bambou.

Les Chinois & les Japonais conservent ordinairement leur thé pendant un an, avant que de l'employer pour leur boisson, parce qu'ils prétendent que, lorsqu'il est encore nouveau, il renferme une vertu narcotique & propre à troubler les sens.

Les Chinois versent de l'eau chaude sur le thé, & le laissent infuser comme on le pratique en Europe ; mais ils le boivent tel qu'il est, & sans y mêler de sucre. Les Japonais réduisent le leur en une poussière fine, qu'ils détrempent avec de l'eau chaude jusqu'à la consistance d'une bouillie claire. Voici la manière dont ils le servent. On étale devant la compagnie les ustensiles de la table à thé, & la boîte dans laquelle est renfermé ce thé en poudre ; on remplit les tasses d'eau chaude ; on tire de la boîte autant de poudre qu'il en pourrait tenir sur la pointe d'un couteau ; on la jette dans chaque tasse, & on la mêle avec un instrument à dents, jusqu'à ce que la liqueur donne une écume : alors on la présente à la compagnie, qui la hume à diverses reprises, tandis qu'elle est chaude. Suivant le P. du Halde, cette méthode n'est pas particulière aux Japonais ; elle est pareillement en usage dans quelques provinces de la Chine.

Kien-long, empereur actuel de la Chine, dans un petit p.354 poème qu'il a consacré à l'éloge du thé, donne la manière de le préparer.

> « Mettre, dit-il, sur un feu modéré un vase à trois pieds, dont la couleur & la forme indiquent de longs services, le remplir d'une eau limpide de neige fondue, faire chauffer cette eau jusqu'au degré qu'il suffit pour blanchir le poisson ou rougir le crabe, la verser aussitôt dans une tasse faite de terre de Yué sur de tendres feuilles d'un thé choisi ; l'y laisser en repos, jusqu'à ce que les vapeurs, qui s'élèvent d'abord en abondance, forment des nuages épais, puis viennent à s'affaiblir peu à peu, & ne sont plus enfin que quelques légers brouillards sur la superficie ; alors humer sans précipitation cette liqueur délicieuse : c'est travailler efficacement à écarter les cinq sujets d'inquiétudes qui viennent ordinairement nous assaillir. On peut goûter, on peut sentir, mais

on ne saurait exprimer cette douce tranquillité dont on est redevable à une boisson ainsi préparée.

Les îles du Japon produisent aussi une grande abondance de thé. Kœmpfer détaille, dans ses relations, les différents temps de l'année où s'en fait la récolte. La première commence au milieu de la nouvelle lune qui précède l'équinoxe du printemps ; c'est le premier mois de l'année japonaise, qui tombe vers la fin de notre mois de février ou le commencement de mars. Les feuilles ramassées dans ce temps sont appelées *ficki-tsiaa*, ou thé en poudre, parce qu'on le pulvérise. Ces feuilles jeunes & tendres n'ont que quelques jours de pousse quand on les cueille, & comme elles sont extrêmement chères elles sont réservées pour l'usage des Grands p.355 & des princes. Cette espèce est le thé impérial des Japonais. Les ouvriers qui font la récolte du thé, n'en arrachent pas les feuilles par poignée, mais ils les cueillent une à une, & observent de grandes précautions pour ne point les froisser. Quelque long & minutieux que ce travail doive paraître, ils en ramassent encore depuis quatre jusqu'à dix ou quinze livres par jour.

La seconde cueillette se fait dans le second mois des Japonais, vers la fin de mars ou le commencement d'avril. A cette époque, quelques-unes des feuilles sont encore dans leur croissance, d'autres ont atteint leur entière perfection. Cette diversité n'empêche cependant pas, qu'on ne les cueille toutes indistinctement. On les trie ensuite, & on les assortit en différentes classes, selon leur âge & leur grandeur. On sépare avec soin les plus jeunes, & on les vend souvent pour des feuilles de la première cueillette, ou pour le thé impérial. Le thé cueilli dans cette saison s'appelle *too-tsiaa*, ou thé chinois, parce que les Japonais le font infuser & le prennent à la manière chinoise.

La troisième & dernière récolte du thé se fait au troisième mois des Japonais, c'est-à-dire, aux environs de notre mois de juin. Les feuilles sont alors en grand nombre, épaisses, & ont atteint leur entière croissance. Cette sorte de thé, appelée *ben-tsiaa*, est la plus grossière ; elle est

réservée pour le peuple. Quelques-uns ne font que deux cueillettes par an : la première & la seconde correspondent à la seconde & à la troisième, dont nous avons parlé. D'autres se bornent à une cueillette générale, p.356 qu'ils font vers le mois de juin. Cependant ils forment toujours ensuite différents assortiments de ces feuilles.

Le thé le plus délicat & le plus célèbre du Japon, est celui qui croît près d'Udfi, petite ville située sur le bord de la mer, & qui n'est pas éloignée de Méaco. Dans le district de cette ville, se trouve une montagne agréable qui porte le même nom ; elle passe pour jouir du climat le plus favorable à la culture du thé : aussi est-elle enfermée d'une haie, & environnée de larges fossés qui en défendent l'approche. Les arbrisseaux de thé forment sur cette montagne un plant régulier, espacé par différentes allées. La garde de ce lieu est confiée à des personnes qui sont chargées de garantir les feuilles de la poussière, & de toutes les intempéries de l'air. Les ouvriers, chargés d'en faire la récolte, quelques semaines avant de la commencer, s'abstiennent de toute espèce de nourriture grossière, dans la crainte que leur haleine ou leur transpiration ne portent aux feuilles le plus léger dommage. Ils les cueillent avec l'attention la plus scrupuleuse, & ne les touchent qu'avec des gants fins. Dès qu'on a donné à cette fleur de thé les préparations nécessaires, il est escorté par le surintendant des travaux de cette montagne, & par une forte garde, jusqu'à la cour de l'empereur du Japon, où on le réserve pour l'usage de la famille impériale.

On a fait plusieurs recherches pour trouver en Europe le véritable arbrisseau du thé, ou au moins une plante qui pût le remplacer. Simon Pauli, médecin & botaniste à Copenhague, est le premier qui ait prétendu avoir p.357 fait cette découverte. En ouvrant quelques feuilles de thé, il les a trouvées tellement ressemblantes à celles du myrte hollandais, qu'il a soutenu avec opiniâtreté qu'elles étaient des productions de même espèce. Mais de savants botanistes réfutèrent son opinion. Le P. Labat crut avoir ensuite découvert la plante du vrai thé à la Martinique : il prétend avoir aussi eu des semences du thé des Indes orientales, & avoir fait lever cette

plante en Amérique. Mais il paraît, d'après ce qu'il en dit, que c'est une espèce de lysimachia, ou ce qu'on appelle thé des Indes occidentales. Il a été encore question de plusieurs autres découvertes prétendues de l'arbrisseau du thé oriental ; mais on en a reconnu l'erreur, dès qu'on les a examinées de près. On s'est souvent servi des feuilles de plusieurs plantes d'Europe en guise de thé, eu égard à quelques rapports, soit dans la figure des feuilles, soit dans le goût & le parfum. Parmi ces plantes on a vanté particulièrement deux ou trois espèces de véronique, sans parler des feuilles de sauge, de myrte, de bétoine, d'aigremoine, d'églantier, &c : Quelle que puisse être la vertu de ces plantes, on convient généralement aujourd'hui de donner au vrai thé asiatique la préférence sur toutes les autres plantes, qu'on voudrait lui substituer.

On a fait pareillement plusieurs tentatives pour introduire l'arbrisseau du thé en Europe ; mais la plupart n'ont pas réussi, soit à raison du mauvais état des semences, quand on les a obtenues, soit faute de précautions pour les conserver assez longtemps dans leur état de végétation. Si ces essais infructueux doivent leur origine à la première cause, les moyens p.358 ultérieurs qu'on pourrait employer, seraient en pure perte. Il est donc absolument nécessaire de se procurer des semences fraîches, bien conditionnées, mûres, blanches, bien nourries, & entretenues par une humidité intérieure. On a deux méthodes pour conserver ces semences : la première est de les envelopper de cire, après qu'elles ont été bien séchées au soleil ; la seconde, de les laisser dans leurs capsules, & de les enfermer dans une boîte bien close d'étain ou de tutenague. Mais aucune de ces méthodes n'a généralement réussi, quelque soin scrupuleux qu'on ait pris, soit pour obtenir des semences fraîches, soit pour les conserver. La meilleure méthode serait de semer les graines mûres dans une bonne terre légère, au moment qu'on fait voile de Canton, & de les couvrir de fil d'archal pour les garantir des rats & autres animaux qui peuvent les attaquer. Les caisses ne doivent pas être exposées trop à l'air, ni à cette espèce de rosée qui s'élève de la mer. La terre de ces caisses ne doit être ni dure, ni sèche, mais légèrement arrosée de temps en temps avec de

l'eau fraîche ou de l'eau de pluie ; & quand les germes commencent à pointer, on doit les entretenir dans une légère humidité, & les abriter du soleil. Les arbrisseaux de thé qu'on possède en Angleterre, n'y sont parvenus que par ce moyen ; & quoique plusieurs de ces jeunes plantes naissantes aient péri, cependant la dernière méthode qu'on vient de proposer est celle qui probablement doit être suivie du plus grand succès pour le transport des plantes rares & curieuses qu'on veut tirer de la Chine. Les jeunes plantes de thé, qu'on cultive dans les jardins autour de Londres, se comportent bien p.359 dans les orangeries pendant l'hiver, & quelques-unes passent très bien l'été en plein air. Plusieurs portent des feuilles, longues depuis un pouce jusqu'à trois, d'un beau vert foncé, & les jeunes pousses en sont vigoureuses. Le plus beau pied connu en Angleterre est à Kew, jardin célèbre de la feue princesse de Galles, où elle dépensait annuellement des sommes considérables. Il y fut porté par J. Ellis, écuyer, qui l'a élevé en semence. Mais le pied qui se voit à Sion, & qui appartient au Duc de Northumberland, est le premier qui ait fleuri en Europe. Il a été dessiné avec beaucoup de précision dans cet état de floraison, & accompagné de sa description botanique. Le graveur a parfaitement bien rendu son original, qui se trouve actuellement en la possession du docteur Fothergill, amateur instruit & éclairé de l'histoire naturelle.

En 1766, M. l'Abbé Gallois fit transporter à Trianon un arbrisseau sous le nom de thé ; mais un examen plus approfondi l'a rangé dans sa véritable classe, & l'on s'est assuré que c'est le *Camellia Japonica*. Linn. Sp. Enfin la France peut se flatter actuellement de jouir de cet arbrisseau précieux. Gordan, fameux pépiniériste de Londres, en a fait passer un pied à M. le Chevalier de Janssen ; dépôt intéressant, qui ne pouvait être confié à des mains plus dignes de le posséder & de le cultiver. Ce thé n'a qu'un demi-pied de haut ; la tige en est grosse comme le tuyau d'une plume à écrire. Il a le port d'un petit *euonimus*, excepté que sa feuille a le vert foncé d'un laurier-thym ou d'un jeune *alaterne*.

Comme la Chine & le Japon sont les seuls pays où p.360 l'arbrisseau du

thé soit cultivé, on peut raisonnablement en conclure qu'il est indigène à l'un de ces pays, s'il ne l'est à tous les deux. On ignore quel fut le premier motif qui engagea les naturels de ces contrées à se servir du thé infusé ; mais il est vraisemblable que leur première intention fut de corriger l'eau, qu'on dit être saumâtre & de mauvais goût dans plusieurs endroits de ces climats. Le docteur Anglais Kalm atteste les bons effets du thé en pareilles circonstances, dans son *Voyage au nord de l'Amérique*. :

> « Le thé, dit-il, a différents degrés d'estime chez les différentes nations, & je pense que nous nous porterions aussi bien, & que nos bourses en seraient beaucoup mieux, si nous n'avions ni thé ni café. Cependant je dois être impartial, & je ne puis me dispenser de dire, à la louange de thé, que s'il est utile, il doit l'être certainement pendant l'été, dans des voyages comme le mien, à travers un pays désert, où on ne peut porter ni vin ni autres liqueurs, & où, en général, l'eau n'est point potable, en ce qu'elle est infestée d'insectes. En pareil cas, elle est fort agréable quand elle a bouilli, & qu'on la boit avec une infusion de thé. Je ne puis assez vanter le goût qu'elle acquiert étant ainsi préparée ; elle ranime, au-delà de toute expression, un voyageur épuisé. Je l'ai éprouvé moi-même, ainsi que nombre de personnes, qui ont parcouru les forêts désertes de l'Amérique : dans des voyages aussi fatigants, le thé est aussi nécessaire que les vivres.

La Compagnie Hollandaise des Indes orientales introduisit la première le thé en Europe, au commencement p.361 du dernier siècle ; & les Lords Arlington & Ossory en transportèrent de Hollande en Angleterre une quantité considérable, vers 1666. Cependant il est certain, qu'avant cette époque, l'usage du thé, dans ce royaume, même dans les cafés publics, était assez répandu ; car en 1660, on avait imposé un droit de huit deniers par gallon [1] de cette liqueur, faite & vendue dans les cafés.

[1] Gallon, mesure d'Angleterre, qui fait environ quatre pintes, mesure de Paris.

Dès 1679, Cornelius Bontekoe, médecin hollandais, publia un traité dans sa langue sur le thé, le café & le chocolat. Il s'y donne pour un zélé défenseur du thé ; il ne pense pas qu'il puisse faire aucun tort à l'estomac, quand on en prendrait à l'excès, même jusqu'à cent ou deux cents tasses par jour. L'intérêt politique n'influait-il pas sur l'assertion du docteur ? Mais comme il était premier médecin de l'Electeur de Brandebourg, & que vraisemblablement il jouissait d'une considération distinguée, les éloges qu'il prodiguait au thé ne pouvaient qu'en accréditer l'usage. Comme les Hollandais entretenaient un commerce considérable au Japon, à l'époque où le thé a été introduit en Europe, il est probable que ce sont eux qui les premiers ont établi cette branche de commerce. Mais maintenant la Chine, & en particulier la province de Fo-kien, est le marché général où toutes les nations vont se fournir de cette denrée.

Le coton

Le coton, qui forme une des branches considérables du p.362 commerce de la Chine, se cultive avec succès dans ses provinces méridionales. Le jour même où les laboureurs ont moissonné leurs grains, ils sèment le coton dans le même champ, après en avoir remué légèrement la terre avec un râteau. Quand la pluie ou la rosée ont humecté cette terre, on voit se former insensiblement un arbrisseau qui s'élève à la hauteur de deux pieds. Les fleurs paraissent au commencement ou vers le milieu du mois d'août ; elles sont ordinairement jaunes, mais quelquefois rouges. A cette fleur succède un bouton, qui croît en forme de gousse jusqu'à la grosseur d'une noix. Le quarantième jour après que la fleur a paru, cette gousse s'ouvre, se divise en trois parties, & découvre trois ou quatre petites enveloppes de coton d'une blancheur éclatante, & dont la forme est à peu près la même que celle de cocons de vers à soie. Ces petites pelotes de duvet tiennent au fond de la gousse entrouverte, & renferment les semences de l'année suivante. Comme toutes ces graines sont fortement attachées aux fils de coton, on se sert d'un rouet pour les en séparer. Ce rouet est composé de deux cylindres fort polis, l'un de bois & l'autre de fer, de la longueur d'un

pied, & d'un pouce de diamètre ; ils sont tellement appliqués l'un à l'autre, qu'il ne reste aucun vide entre eux. Tandis qu'une main donne le mouvement au premier, & que le pied le donne au second, l'autre main leur applique le coton, qui se détache par le mouvement, & passe d'un côté, tandis que de l'autre la graine tombe nue & dépouillée. Dès que le coton est dégagé de ses graines, on le carde & on le file, pour en fabriquer ensuite des toiles & des étoffes.

Le kou-chu

p.363 L'arbrisseau appelé *kou-chu*, ressemble assez à nos figuiers, soit par le bois de ses branches, soit par la forme de ses feuilles. Sa racine pousse ordinairement plusieurs tiges ou petits troncs, qui forment une espèce de buisson : quelquefois elle ne porte qu'une seule tige. Les branches du kou-chu sont d'un bois léger, moelleux, & couvert d'une écorce semblable à celle du figuier. Ses feuilles sont profondément découpées : leur couleur & la contexture des fibres sont les mêmes que dans les feuilles de figuier ; mais elles sont plus grandes, plus épaisses & plus rudes au toucher.

Cet arbre rend un lait dont les Chinois se servent pour appliquer l'or en feuille. Ils pratiquent au tronc de l'arbuste une ou plusieurs incisions, dans lesquelles ils insèrent les bords d'une coquille, ou quelque autre semblable récipient dans lequel le lait coule. Quand ils l'ont recueilli, ils s'en servent avec le pinceau, & en dessinent les différentes figures dont ils veulent embellir leur ouvrages ; ils appliquent aussitôt des feuilles d'or sur les figures, & la liqueur les attire si fortement, que jamais l'or ne s'en détache.

Le tong-tsao

Les étrangers qui arrivent à la Chine sont ordinairement frappés de la beauté des fleurs artificielles que font les Chinois, & qu'ils prennent d'abord pour des fleurs naturelles. Mais s'ils l'emportent sur les artistes européens

dans ce genre de petits ouvrages, c'est moins à leur p.364 industrie qu'à la matière qu'ils y emploient, qu'ils sont redevables de leur supériorité. La soie, le coton, ni aucune espèce de toile ou de papier n'entrent dans la composition de ces fleurs. La substance transparente & déliée qui en forme les feuilles, est la moelle d'un certain arbrisseau que les Chinois appellent *tong-tsao* ; c'est une espèce de canne ou de bambou qui a quelque ressemblance avec notre sureau, mais dont la moelle est plus blanche, plus unie, & moins spongieuse.

L'herbier chinois dit que le tong-tsao croît dans des fonds ombragés & fort couverts. Un autre auteur ajoute que ce roseau croît à la hauteur de plus d'une brasse ; que ses feuilles ressemblent à celles de nénufar, mais qu'elles sont plus grasses. Sa tige est divisée, comme le bambou, par divers nœuds, qui comprennent plusieurs tuyaux, longs quelquefois d'un pied & demi. Ces tuyaux sont ordinairement plus gros vers le pied de la plante. On coupe l'arbrisseau tous les ans, & il repousse une nouvelle tige l'année suivante. Quand on a fait la récolte de ces tuyaux, on en charge des barques qui les transportent dans le Kiang-nan ; c'est dans cette province qu'on en extrait la moelle, & qu'on la prépare. Quand elle est hors de ses tuyaux, il faut avoir soin de la préserver de l'humidité, en la tenant enfermée dans un lieu sec : sans cette précaution, on ne pourrait plus la mettre en œuvre.

La première opération consiste à réduire ces bâtons de moelle en feuilles minces & déliées. La pièce de moelle, plus ou moins grosse selon qu'on veut les feuilles plus ou moins larges, se met sur une plaque de cuivre, entre p.365 deux autres plaques fort minces ; & en même temps que d'une main l'ouvrier la fait glisser au milieu de ces deux plaques, de l'autre, avec un couteau, semblable au tranchet dont les cordonniers coupent leur cuir, il lève une surface très fine qui se développe, de la même manière qu'on enlève avec le rabot des espèces de rubans de dessus une pièce de bois bien polie. On forme des paquets de ces feuilles de moelle, & on les transporte à Pe-king, où les ouvriers en fleurs les mettent en œuvre.

Lorsqu'il s'agit de peindre ou de façonner ces bandes, pour empêcher qu'elles ne se déchirent en les maniant, on les trempe dans l'eau d'une main légère ; il suffirait même de les laisser, quelque temps avant cette opération, dans un lieu frais & humide. En usant de cette précaution, on ne doit point craindre qu'elles se rompent ou se déchirent.

On doit faire une autre observation sur les couleurs qu'on applique sur ces pellicules. de moelle. Les ouvriers chinois n'emploient dans ce travail que des couleurs douces, où il n'entre ni gomme, ni mercure, ni céruse, ni vitriol. Ces couleurs sont à l'eau, & doivent être fort légères. L'ouvrier donne aux feuilles les différentes figures qu'elles doivent avoir, en les pressant sur la paume de la main avec des instruments particuliers & faits exprès : C'est avec des pinces fines & déliées qu'il saisit les différentes pièces qui doivent composer la fleur, & il les unit avec de la colle de *Nomi*, qui est une espèce de riz épais & bien cuit. Le cœur des fleurs, par exemple, des roses, se fait de filaments de chanvre, auxquels on donnes les couleurs qui leur sont propres.

p.366 C'est avec la moelle du même arbrisseau que les Chinois imitent parfaitement les fruits, les petits insectes qui s'y attachent, & surtout les papillons. S'ils veulent, par exemple, imiter une pêche, ils forment d'abord avec des brins de canne très déliés la carcasse du fruit. Ils en remplissent l'intérieur d'une pâte composée de la sciure d'un vieux pêcher, qui donne au fruit l'odeur & le parfum de la pêche. Ils perfectionnent ensuite la forme & les contours du fruit, qu'ils recouvrent de deux ou trois feuilles de tong-tsao, sur lesquelles ils appliquent les couleurs convenables. La nature est si parfaitement imitée dans ces fruits artificiels, qu'ils trompent à coup sûr l'œil de l'étranger, & quelquefois même l'avidité des oiseaux. Les pellicules du tong-tsao donnent aux nuances un ton de fraîcheur & de vérité, auquel ni la soie, ni la cire la mieux préparée n'atteindront jamais.

Les ouvriers chinois réussissent également à faire des papillons artificiels, qu'on prendrait pour des papillons vivants. Ils n'y emploient que ces mêmes pellicules de moelle, qu'ils façonnent à peu près de la même

manière que les feuilles de certaines fleurs. Les papillons à l'imitation desquels ils s'attachent, sont particulièrement ceux qu'on nomme à la Chine *ye-fei, feuilles volantes* ; il en est peu dont les couleurs soient aussi brillantes & aussi variées.

Le bétel & le tabac

Les Chinois, à l'imitation de presque tous les peuples orientaux, usent de la feuille de bétel comme d'un remède souverain contre toutes les maladies qui attaquent p.367 la poitrine ou l'estomac. L'arbrisseau qui porte cette feuille croît comme le lierre, & serpente autour des arbres. Cette feuille est d'une forme longue, terminée en pointe, & s'élargissant vers la queue ; sa couleur est d'un vert naissant. Les Chinois la couvrent le plus souvent de chaux vive, & mettent au milieu une noix d'areca qui ressemble beaucoup, quant à la figure, à la noix muscade. Ils mâchent continuellement ces feuilles, & ils prétendent qu'elles fortifient les gencives, confortent le cerveau, chassent la bile, nourrissent les glandes, qui sont autour de la gorge, & servent de préservatif contre l'asthme, maladie que la chaleur de ce climat rend fort commune dans les provinces méridionales. Ils portent le bétel & l'areca dans des boîtes, & offrent ces feuilles, quand ils se rencontrent, de la même manière que nous offrons le tabac.

Quoique l'usage de cette dernière plante ne soit pas si répandu à la Chine qu'en Europe, ce pays en produit néanmoins une très grande quantité. Les Chinois ne réduisent point leur tabac en poudre, parce qu'ils ne s'en servent que pour fumer : on en cueille les feuilles lorsqu'elles sont bien mûres ; & on les carde à peu près comme on carde la laine. On les met ensuite sous un pressoir, & on les foule de la même manière que nos tanneurs foulent les restes de tan, dont ils font des mottes à brûler.

La belvédère

La belvédère est une plante qui paraît être assez négligée en Europe, & dont nos botanistes n'ont jusqu'ici p.368 fait aucun cas. Cependant les

cultivateurs de la Chine ne pensent pas qu'on doive la retrancher de la famille des plantes utiles.

Voici les propriétés que lui attribue l'herbier chinois. Après avoir dit que c'est à la fin de mars ou au mois d'avril que la belvédère sort de terre ; que ses surgeons, hauts de huit à neuf pouces, prennent la figure du poing à demi fermé d'un jeune enfant ; qu'ensuite elle s'étend, & pousse une infinité de branches garnies de feuilles semblables à celles du lin ; qu'en croissant ses branches s'arrondissent, & s'arrangent naturellement sous la forme d'une agréable pyramide : il ajoute, que ses feuilles, encore tendres, ont du suc & un assez bon goût ; qu'on peut les manger en salade avec le vinaigre, en y mêlant quelques filaments de gingembre ; qu'étant apprêtées comme les autres légumes, & cuites avec la viande, elles lui communiquent un goût fin & agréable ; que quand la plante est dans toute sa beauté, ses feuilles deviennent dures & cessent d'être mangeables ; mais qu'alors on trouve dans sa tige & dans sa racine une nourriture qui peut servir de ressource dans un temps de famine & de disette. Lorsque la belvédère est montée à sa hauteur naturelle, on en sépare la maîtresse tige, on la fait passer par une lessive de cendres qui la radoucit, la dégraisse, & la dépouille des impuretés de la peau. Après ce bain, on l'expose au soleil, & quand elle est sèche, on la cuit & on l'assaisonne. Quant à la racine, dont la couleur est un peu violette, on enlève la peau par filament, qu'on peut manger après les avoir fait bouillir. Mais ce qu'on recherche particulièrement, c'est la substance de la racine, qu'on réduit facilement en farine, dont on ne recueille p.369 que ce qui reste en pâte au fond du vase, & qu'on cuit en petits pains au bain-marie. On ne sera pas tenté, sans doute, de servir un pareil mets sur une table délicate ; mais n'est-il pas toujours utile de faire connaître aux pauvres & aux gens de la campagne, que, dans une extrême nécessité, ils peuvent recourir sans aucun risque à cet aliment champêtre ? Dans ce cas, ils seront redevables aux Chinois d'en avoir fait les premières épreuves, qui sont presque toujours dangereuses.

L'herbier chinois cite l'exemple de quatre montagnard& qui n'ayant vécu que de feuilles, de tiges & de racines de belvédère, dont leur pays abondait, n'en avaient pas moins conservé une santé parfaite jusqu'à une extrême vieillesse. Il rapporte encore l'entretien de deux philosophes, qui voyant arriver la décadence d'une dynastie, & dégoûtés du tumulte, de la contrainte & des dangers de la cour, où ils avaient passé une partie de leur vie, s'exhortaient l'un l'autre à une sage retraite.

> — Servons-nous de nos lumières, disait l'un d'eux, pour faire d'utiles réflexions sur la situation présente du Gouvernement ; & de notre prudence pour nous précautionner contre les malheurs prêts à fondre sur tous ceux qui sont en place.
>
> — J'entre dans vos vues, répondit l'autre en lui serrant la main, je vais me faire une solitude dans ma patrie, où je vivrai en paix loin de tout commerce avec les hommes ; la belvédère m'y fournira toujours de quoi manger, & le grand fleuve Kiang, d'excellente eau à boire.

L'herbier chinois avertit que pour rendre la belvédère plus abondante & plus substantielle, il faut mettre le feu p.370 aux montagnes qui en sont couvertes, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre, parce que ses propres cendres l'engraissent & lui fournissent un suc plus nourrissant.

L'armoise

L'armoise est très anciennement connue à la Chine ; elle y est appelée *y-tsao*, *l'herbe des médecins.* les Chinois en distinguent trois espèces, l'armoise ordinaire, l'épineuse, & l'armoise sauvage. Quelques botanistes parlent d'une quatrième espèce qu'on trouve sur les plus hautes montagnes des provinces du midi, & qui ne croît en plusieurs années qu'à la hauteur d'un pied. Il paraît que son plus grand mérite est de répandre une bonne odeur, & de jouir d'une sorte d'immortalité. On la met dans des vases pour orner les cabinets, & lorsqu'elle a été bien séchée à l'ombre, elle se conserve aussi longtemps que les fleurs artificielles.

L'armoise ordinaire croît dans toutes les provinces de la Chine, ainsi que dans toutes celles de la France. Mais les anciens comme les nouveaux livres préviennent qu'on ne doit employer dans les remèdes que celle de Ki-tcheou ou de Ming-tcheou. Il serait bien à désirer que notre botanique, à l'exemple de la botanique chinoise, indiquât, en donnant la nomenclature des plantes, les lieux où croissent les meilleures. Il est certain que les variétés du sol & du climat doivent produire différents degrés de force & de vertu dans les plantes : cette connaissance est regardée comme une des plus essentielles parmi celles que doit avoir un médecin chinois. On ne p.371 fait usage à la Chine que des feuilles & des graines de l'armoise, & l'on attribue aux premières les mêmes vertus qu'en Europe, pour les maladies des personnes du sexe & des femmes en couche. On emploie le suc de cette plante, lorsqu'elle est encore verte, pour arrêter les crachements de sang, & l'on fait pareillement usage de ses graines pour la même maladie. On divise la dose de celles-ci en deux portions ; l'une est réduite en cendres, & mise dans l'eau où l'on a fait bouillir l'autre. Ces cendres, dit-on, prises en guise de tabac, font cesser les hémorragies du nez. Les Chinois emploient encore cette plante avec succès contre les dysenteries qui proviennent d'épuisement, les pleurésies, & les affaiblissements d'estomac. L'infusion des tiges & bourgeons de l'armoise est recommandée aux vieillards au lieu de thé.

L'armoise était autrefois regardée à la Chine comme un puissant préservatif contre les maléfices. Les anciens livres rapportent que, dès le troisième siècle de l'ère chrétienne, on allait cueillir l'armoise avant le lever du soleil, pour la suspendre ensuite aux portes des maisons. Les poètes du VIIe siècle chantent cet usage, & décrivent la manière dont les rues de la capitale en étaient ornées & embaumées, le cinq de la cinquième lune, c'est-à-dire, à peu près vers la Saint Jean.

L'armoise *épineuse* porte réellement des épines au bout des dentelures de ses feuilles : elle croît sur les montagnes ; mais la plus estimée & celle qui est la plus cotonneuse se cueille sur les montagnes qui sont en deçà &

au delà de la grande muraille. On bat ces feuilles, lorsqu'elles sont sèches, avec une batte de bois, jusqu'à ce p.372 que le parenchyme s'en sépare ; & après les avoir préparées avec de l'eau de salpêtre, on s'en sert comme d'amadou : on n'en connaît point d'autre à Pe-king, & il vaut celui d'Europe. Il paraît que les anciens Chinois se servaient de cette matière cotonneuse de l'armoise pour faire des matelas, pour piquer des habits, & même pour faire des toiles. On l'employait aussi pour fabriquer du papier.

L'armoise sauvage croît sur les montagnes & dans les lieux les plus escarpés. Ses feuilles sont plus profondément découpées & échancrées que celles de l'armoise ordinaire ; elle est aussi plus soyeuse ou plus cotonnée. L'ancienne médecine chinoise en faisait un grand usage. Dans toutes les provinces septentrionales, le principal remède, pour la plupart des maladies, consistait en des piqûres profondes, sur lesquelles on brûlait une petite boule de coton d'armoise. Ces piqûres étaient faites avec des aiguilles d'or ou d'acier, & ne devaient pas donner de sang : toute la science du médecin se réduisait à en déterminer le nombre, la profondeur, & l'endroit où l'on devait les faire. On préparait ce coton d'armoise comme nous avons dit qu'on prépare aujourd'hui l'amadou ; mais au lieu de salpêtre, on se servait d'une préparation de soufre. Il étroit essentiel que ce coton d'armoise fût bien vieux ; tout feu n'était pas propre à allumer ces boutons salutaires, on se servait de miroir de glace ou de métal. *On fait geler l'eau*, dit l'ancien texte, *dans un vase rond & convexe ; la glace, présentée au soleil, en réunit les rayons & allume l'armoise.* Les lettrés ne conviennent point aujourd'hui que ce secret de guérir plusieurs maladies par les piqûres se soit conservé ; mais on p.373 continue toujours à se servir de ce coton d'armoise pour faire des boutons de feu, qu'on applique, au lieu de ventouses, dans les apoplexies & les léthargies. Les ceintures faites de ce coton sont aussi recommandées pour la sciatique ; on conseille même d'en piquer des bas pour les rhumatismes aux jambes. On ne cueille qu'en automne l'armoise qu'on dessine à cet usage, & il faut avoir l'attention de choisir celle dont le velouté est moins long & plus fin.

ARBRES A FLEURS

Le ou-tong-chu

Parmi les arbres que la nature semble avoir destinés à la décoration des jardins, on doit distinguer celui que les Chinois appellent *ou-tong-chu*. Il est très grand, & ressemble au sycomore. Il produit de larges feuilles, attachées à des queues d'un pied de long. Cet arbre est si touffu & chargé d'un si grand nombre de bouquets, que les rayons du soleil ne peuvent le pénétrer. Il porte son fruit d'une manière assez extraordinaire : vers le mois d'août, les extrémités des branches poussent de petits bouquets de feuilles, qui diffèrent totalement de celles qui couvrent le reste de l'arbre ; elles sont moins larges, plus blanches, plus molles, & tiennent lieu de fleurs. Sur le bord de chacune de ces feuilles, naissent trois ou quatre petits grains de la grosseur d'un pois. Ces grains renferment une substance blanche, dont le goût ressemble assez à celui d'une noisette qui n'est pas encore mûre.

Le molien

p.374 C'est un autre arbre à fleurs, dont les branches sont rares, déliées, remplies de moelle, & recouvertes d'une peau rousse, tachetées de petits points blanchâtres. Il est peu chargé de feuilles, mais elles sont fort grandes & très larges vers leur extrémité ; elles tiennent à des pédicules qui s'élargissent tellement par le bas, qu'ils semblent embrasser la branche. Les boutons que cet arbre produit s'épanouissent au mois de décembre ou dans le cœur de l'hiver, & donnent de grandes fleurs, formées de sept ou huit feuilles ovales & pointues, dont les extrémités jettent de longs filets. Les fleurs de quelques-uns de ces arbres sont jaunes, d'autres rouges, d'autres blanches. Toutes les feuilles tombent, lorsque les fleurs éclosent ou sont près d'éclore.

Le la-moë

Cet arbrisseau ressemble assez à notre laurier par sa forme & sa grandeur ; ses branches sont cependant plus évasées, & ses feuilles sont

attachées deux à deux par de courts pédicules. La grandeur de ces feuilles décroît à mesure qu'elles s'éloignent de l'extrémité des branches. Cet arbre produit ses fleurs pendant l'hiver ; elles sont jaunes, d'une odeur agréable, & qui approche de l'odeur de la rose.

Le tcha-hoa

Les Chinois distinguent quatre espèces de l'arbre qu'ils nomment *tcha-hoa*. Son bois & son feuillage lui donnent p.375 quelque rapport avec le laurier d'Espagne. Ses feuilles ne tombent point pendant l'hiver ; elles croissent dans un ordre alternatif le long & de chaque côté des branches : elles sont ovales, terminées en pointe, dentelées dans leur contour, d'un vert obscur en dessus, & jaunâtre en dessous.

Les boutons du tcha-hoa sont couverts d'un duvet blanc & doux : ils s'épanouissent au mois de décembre, & donnent des fleurs doubles, de la couleur des roses, & soutenues par un calice. Ces fleurs n'ont point de pédicules, & tiennent immédiatement à la branche. La seconde espèce du tcha-hoa donne des arbres très hauts. Leur feuille est arrondie par l'extrémité, & leurs fleurs sont grandes & rouges. Les fleurs des deux autres espèces sont blanchâtres, & plus petites.

Le yu-lan

Cet arbre, le plus beau des arbres à fleurs qui embellissent les jardins de la Chine, s'élève à la hauteur de trente & même quarante pieds. Son tronc, droit & bien proportionné, porte peu de branches & presque point de rameaux. Ses feuilles sont d'un beau vert, mais en petit nombre ; elles ne commencent à pousser que lorsque les fleurs sont à demi passées. Les fleurs couronnent toutes ses branches, & répandent au loin la plus douce odeur : elles s'épanouissent presque toutes en même temps ; mais elles ne durent que peu de jours. Le *yu-lan* en fleur ressemble à un noyer arrondi en tête de pin, & dont les branches seraient couvertes de beaux lis. La fleur, que forment cinq à six feuilles, & même huit, disposées en rose, est

soutenue par un calice à quatre feuilles, hérissées en dehors p. 376 de petits poils, & terminées en pointe. Du milieu de la fleur s'élève un pistil vert, charnu, qu'entourent à sa base de petits filets, dont le sommet est chargé d'étamines. Cette fleur produit un fruit allongé, de couleur verte, qui rougit à la fin de l'été. Toute sa substance est fibreuse & presque ligneuse.

On distingue plusieurs espèces de yu-lan, de doubles & de simples, le yu-lan à fleurs blanches, & celui de couleur de fleurs de pêcher. Cet arbre donne de plus belles fleurs & en plus grande quantité lorsqu'il est jeune ; mais il ne produit pas de fruit : quand il a vingt ans, ses fleurs sont plus petites & en plus petit nombre ; mais presque toutes produisent du fruit. Toute la culture qu'exige ce bel arbre, est d'être planté à l'abri des vents du nord, & arrosé au printemps. On l'élève dans des caisses, comme les orangers en France. Lorsque ses feuilles sont tombées, les fleuristes le renferment dans des serres, & en accélérant sa végétation par la chaleur d'un fourneau, ils en obtiennent des fleurs dans les premiers jours du nouvel an ; il est alors destiné à orner l'intérieur des appartements des femmes. Les gouverneurs des provinces méridionales en envoient chaque année pour être offerts à l'empereur.

Le hai-tang d'automne

Ce bel arbrisseau, venu originairement du pied des rochers qui bordent la mer, est cultivé à la Chine depuis plus de quatorze siècles. Il se trouve aussi fréquemment célébré dans les vers chinois, que les roses & les lis le sont dans les écrits des poètes d'Europe. Les peintres & les brodeurs ornent presque tous leurs ouvrages de son p.377 feuillage & de ses fleurs. Le *hai-tang* d'automne pousse des tiges branchues, cylindriques, entrecoupées de nœuds, purpurines à leur base & au bord de tous les nœuds. Il produit de nombreux rejetons dont les plus hauts s'élèvent à plus de deux pieds & demi. Ses feuilles, échancrées & arrondies en oreilles du côté de la queue, dentelées, terminées en pointe, & hérissées de petits piquants, se trouvent presque toujours opposées sur les branches, et placées à la naissance des

nœuds. La couleur supérieure est un vert foncé ; celle de dessous est d'un vert plus tendre, & presque effacé par les côtes & les fibres qui sont saillantes & d'un beau rouge de pourpre : le seul ensemble de toutes ces feuilles offre un coup d'œil agréable. Les fleurs naissent en bouquet à l'extrémité des branches. Chaque fleur est composée de quatre pétales, deux grandes & deux petites, d'une belle couleur de fleur de pêcher, & qui ont à peu près la figure de celles de cerisier : les deux grandes sont d'abord collées l'une sur l'autre en forme de bourse ; quand elles sont épanouies, les deux petites s'épanouissent à leur tour, & toutes quatre forment une espèce de croix. Le pistil est un composé de grains jaunes, très luisants ; ces petits grains se détachent peu à peu les uns des autres par l'allongement des filets qui les soutiennent, s'ouvrent en petites cloches, & composent une petite poupe jaune, portée sur une queue déliée qui s'élève au-dessus des pétales. Le calice qui soutient chaque fleur, est composé de deux feuilles de couleur de pourpre, réunies en forme de bourse. A mesure que les fleurs croient & acquièrent plus de volume, les deux feuilles du calice s'ouvrent, pâlissent, sèchent & tombent. Les fleurs, soutenues par p.378 de petites queues, se séparent les unes des autres, & produisent elles-mêmes d'autres fleurs qui sortent d'un nouveau calice.

Le hai-tang *d'automne* se multiplie par ses graines, mais assez difficilement. Il se plaît dans une terre sablonneuse ; le fumier & le terreau lui sont mortels ; il faut même avoir l'attention de ne l'arroser qu'avec une eau très claire. Comme il ne peut soutenir le soleil en aucun temps, on a soin de ne le planter qu'au pied des murs exposés au nord. C'est vers la fin d'août qu'il commence ordinairement à fleurir. On coupe toutes ses branches après qu'il a donné ses graines, & il en pousse de nouvelles au printemps suivant ; mais il est nécessaire d'amonceler du gravier & des morceaux de brique autour de ses racines, pour empêcher qu'elles ne pourrissent. Quelque soin qu'on se donne pour cultiver à Pe-king le hai-tang d'automne, il y réussit moins que dans les provinces du midi. Le parfum de ses fleurs tient de celui de la violette & de la rose, mais il est moins fort, & ne se fait sentir qu'à de petites distances.

Le mou-tan ou **la pivoine-arbrisseau**

Le mou-tan est une plante champêtre que la culture a embellie. On l'appelle aussi *hoa-ouang, le roi des fleurs*, & *pé-leang-kin, cent onces d'or*, par allusion au prix excessif auquel des curieux en ont autrefois porté certaines espèces. Cette plante est connue à la Chine depuis environ quatorze cents ans. Un voyageur, dit-on, trouva dans les montagnes du Ho-nan une pivoine en arbrisseau. Cette nouveauté le surprit, & lui parut mériter p.379 d'embellir un parterre. Il en arracha quelques pieds avec leurs mottes, les transporta dans son jardin, & les cultiva. Un bonze, qui n'était point instruit de l'origine de cette pivoine-arbrisseau, imagina de s'en procurer une semblable par le moyen de la greffe. Ses tentatives furent heureuses, & ses pivoines devinrent plus belles que celles qui avaient été apportées des montagnes. Bientôt toute l'attention des fleuristes se tourna vers cette plante, qu'une culture successivement plus soignée acheva de perfectionner. L'engouement devint général, & les provinces même se disputèrent la supériorité d'intelligence dans cette culture, pour avoir la gloire d'en envoyer de plus belles à l'empereur.

Le mou-tan paraissait mériter tous ces hommages par l'éclat & le nombre de ses fleurs, par la douce odeur qu'elles répandent, par la multitude des feuilles qui les composent, & par les grains d'or qui s'y trouvent mêlés. Cette plante est une pivoine ligneuse qui s'élève en arbrisseau, étend ses branches, pousse des tiges, & se couronne d'une tête aussi grosse que celles des plus beaux orangers qu'on met en caisse. On a vu des mou-tan de huit & dix pieds de haut. Si l'on n'en élève aujourd'hui qu'un petit nombre à cette hauteur, c'est qu'ils donnent de moins belles fleurs, & que leurs tiges trop faibles ne peuvent en soutenir le poids. La racine du mou-tan est longue, fibreuse, formée en navets, d'une chair jaune pâle, & grisâtre ou rougeâtre à l'extérieur. Ses feuilles sont échancrées & découpées ; le vert de dessus est plus foncé que celui de dessous. Ses fleurs, composées de pétales sans nombre, s'épanouissent en rose, & sont p.380 soutenues par un calice formé de quatre feuilles ; de la

racine des pétales naissent & sortent sans ordre des filets, terminés par de petits sommets d'un beau jaune doré. Les fruits se courbent comme ceux des pivoines ordinaires, s'ouvrent en se séchant, & laissent tomber les graines qu'ils renferment.

On distingue le mou-tan ordinaire, le mou-tan nain & le mou-tan arbre. Cette dernière espèce paraît être aujourd'hui perdue : on en a vu autrefois, dit-on, qui avaient vingt-cinq pieds de haut. Le mou-tan nain est peu estimé ; on n'en cultive quelques individus que pour en perpétuer l'espèce. Le mou-tan ordinaire est le plus généralement répandu, & celui qui jouit de la faveur constante des amateurs. On l'élève en espalier, en éventail, en buisson, en forme d'oranger. Les uns fleurissent au printemps, d'autres en été, quelques-uns en automne. Ces différentes espèces exigent des soins divers. Les mou-tan de printemps & d'été sont ceux qu'on cultive en plus grand nombre ; ceux d'automne demandent des attentions trop assujettissantes pendant les grandes chaleurs de la canicule. On divise les mou-tan de chaque saison en doubles & semi-doubles : les premiers se subdivisent en *cent feuilles* & en *mille feuilles* ; les seconds offrent un disque assez grand, rempli de filets à sommets dorés ; ce sont les seuls qui produisent des graines. Les uns & les autres s'épanouissent sous différentes formes, en bassin, en houppe, en grenade, en souci, &c. On trouve des mou-tan rouges, violets, pourpres, amaranthes, jaunes, blancs, noirs, & bleus ; les nuances & les dégradations prodigieusement variées d'une même couleur, en donnent p.381 autant d'espèces différentes. On assure que les fleuristes chinois ont même le secret de changer la couleur de leurs mou-tan, & de leur donner arbitrairement celle qu'ils choisissent ; mais ils ne peuvent opérer cette métamorphose que sur le mou-tan qui n'a point encore porté de fleurs.

Pour qu'un mou-tan soit beau aux yeux des fleuristes chinois, il faut que son tronc soit bien raboteux, courbé, noué, d'un noir verdâtre ; que ses branches se croisent, se fuient, & se contournent en sens bizarre ; qu'elles poussent des jets d'un vert tendre ou ombré de rouge ; que les feuilles

soient grandes d'un beau vert, bien nourries, & soutenues par des queues rougeâtres ; que ses fleurs soient d'une même couleur, d'âge différent, épanouies en houppe, fermes & droites sur leur tige ; qu'elles aient sept à huit pouces de diamètre, & répandent une odeur douce & agréable

Le pé-gé-hong

Cet arbrisseau est remarquable par la beauté & la singularité de ses fleurs, & surtout par leur durée, qui lui a fait donner le nom de *pé-gé-hong*, *rouge de cent jours* : C'est des montagnes de Fou-kien que vient originairement ce bel arbuste, dont l'espèce, perfectionnée par la culture, tient un rang distingué dans les jardins chinois. Ses feuilles, tantôt alternes, tantôt opposées les unes aux autres, sont d'une forme ovale, un peu allongées en pointe ; on n'y remarque aucune dentelure ; leur épaisseur tient le milieu entre celles du philaris & celles du prunier. Les fleurs du pé-gé-hong éclosent, à p.382 Pe-king, au commencement de juillet ; elles croissent en bouquets à l'extrémité des branches, & se succèdent tellement les unes aux autres, qu'elles durent jusqu'à la fin de septembre, pourvu qu'on ait soin de les tenir à l'abri d'un soleil trop ardent. Le calice qui les soutient est charnu, formé en cloche, divisé en six dents, jaune pâle en dedans, & d'un beau rouge en dehors. Il se recourbe sur le fruit naissant, & sèche quand il est mûr. De ce calice s'élèvent six pétales d'un rouge de carmin, longues, frisées, festonnées, arrondies par le haut, & soutenues par autant de queues blanchâtres, fort déliées. Ces queues sont attachées aux lèvres du calice, à l'endroit où les dents se séparent. De grandes étamines montent du fond du calice le long de ses parois, auxquels elles sont adhérentes, & vont aboutir à la pointe des dents ; mais elles se détachent du calice, quand elles sont parvenues au niveau du cercle où commence la division des dents.

Le tronc du pé-gé-hong est fort gros ; il paraît même que les fleuristes chinois se sont appliqués à le réduire à la forme d'un arbre nain, forme

pour laquelle ils témoignent une prédilection particulière [1]. Ils ne donnent point le temps à ses branches, ni de grossir ni de se ramifier ; ils les coupent en automne, &, pour avoir des tiges bien chargées de fleurs, ne laissent subsister que p.383 quelques rameaux. La culture de cet arbrisseau demande peu de soins ; ils se réduisent à le renfermer, dans une serre pendant l'hiver, à l'exposer au midi au retour du printemps, à l'arroser à propos, & à le défendre du soleil pendant les grandes chaleurs de l'été.

Le yê-hiang-hoa

Les branches de cet arbrisseau sont si faibles, qu'elles ne peuvent ni s'élever ni se soutenir d'elles-mêmes : les fleuristes les étayent avec des baguettes de bambou & de légers cerceaux qu'ils y adaptent. La couleur de ses feuilles est d'un vert foncé en dessus, & pâle en dessous ; elles s'allongent en fer de lance, en formant des ondulations, & sont soutenues par des queues assez longues, autour desquelles elles forment deux oreilles. Les fleurs sortent des aisselles des feuilles ou d'entre les petites branches, & forment des grappes qui s'allongent à mesure qu'elles s'épanouissent. Ces fleurs sont d'un jaune verdâtre l'odeur exquise qu'elles répandent font tout le mérite de cet arbrisseau ; ce parfum est si doux, si suave, si agréable, disent les missionnaires, qu'il n'existe dans la nature aucune fleur qui, sous ce rapport, puisse être comparée au délicieux *yê-hiang-hoa*. Par une suite de la délicatesse de cette plante ou de celle de son parfum, elle n'a presque aucune odeur pendant le jour : c'est à cette singularité qu'elle doit le nom d' yê-hiang-hoa, *fleur qui sent la nuit.* La faible constitution de cet arbrisseau, originaire des provinces méridionales, l'empêche de réussir aisément à Pe-king. Les attentions délicates du fleuriste le plus attentif suffisent à peine pour lui faire passer l'hiver p.384 dans une serre, & le conserver pendant quelques années ; aussi est-il très

[1] Les jardiniers chinois ont le secret de rendre nains les arbres & les arbrisseaux de toute espèce, & même les fleurs. Les missionnaires assurent qu'ils ont vu des cèdres & des pins qui n'avaient pas deux pieds de haut, quoiqu'ils eussent plus de quarante ans ; le tronc, les branches & les feuilles étaient cependant très bien proportionnés.

cher : un beau pied de yê-hiang-hoa coûte jusqu'à vingt & trente onces d'argent. Chaque année, le vice-roi de la province de Tche-kiang en envoie plusieurs à Pe-king, destinés pour les appartements de l'empereur.

Le lien-hoa ou **nénufar de la Chine**

Cette plante aquatique est connue à la Chine dès la plus haute antiquité. Les poètes de toutes les dynasties ont célébré l'éclat & la beauté de ses fleurs, & l'excellence de ses propriétés l'a fait placer, par les docteurs tao-ssée, au rang des plantes qui entrent dans la composition du breuvage de l'immortalité. Ses fleurs sont formées par plusieurs feuilles, disposées de manière qu'on les prendrait pour de grosses tulipes, lorsqu'elles ne sont pas encore entièrement ouvertes. Elles s'épanouissent en rose : du milieu de la fleur s'élève un pistil conique qui devient un fruit spongieux & arrondi, partagé dans sa longueur par plusieurs loges, remplies de graines ou semences oblongues : ces graines sont revêtues d'une enveloppe ou coque comme le gland, & composées de deux lobes blancs, au milieu desquels se trouve le germe. Les étamines de la fleur du nénufar sont formées de feuilles très déliées, terminées par un sommet violet. Les feuilles de cette plante sont grandes, larges, arrondies, festonnées, épaisses, veineuses, & échancrées vers le milieu : les unes flottent sur la surface de l'eau, à laquelle elles semblent être collées ; les autres s'élèvent à différentes hauteurs, soutenues par de longues queues. La p.385 racine de cette plante est de la grosseur du bras ; elle est très vivace ; sa couleur est d'un jaune pâle en dehors, & d'un blanc de lait en dedans. Sa longueur est quelquefois de douze à quinze pieds ; elle rampe au fond de l'eau, & s'attache au limon par des filaments qui naissent aux étranglements qui la partagent d'espace en espace. La queue qui soutient les fleurs & les feuilles de cette plante, est percée, jusqu'à l'extrémité, de trous arrondis comme ceux de la racine.

On distingue à la Chine quatre espèces de nénufar : 1° le jaune, qui est fort rare, & qu'on croît être celui d'Europe ; 2° le blanc & rouge couleur de rose, à fleurs simples ; 3° le blanc & rouge couleur de rose, à fleurs

doubles ; 4° le rouge pâle fouetté de blanc, qu'on rencontre très rarement, surtout à fleurs doubles. Cette plante, n'exige aucune espèce de culture : elle se reproduit par les semences, & plus promptement encore par les racines. Une des singularités que présente cette plante, c'est qu'elle souffre beaucoup de la sécheresse, quoiqu'elle vive dans l'eau, & que, quoiqu'amie de la chaleur, elle croît cependant plus belle & plus double au delà de la grande muraille, que dans les provinces méridionales. Le nénufar ne pousse que vers la fin de mai, mais il croît & se développe rapidement, & ses feuilles forment, sur la surface des eaux, des tapis de verdure sur lesquels l'œil se repose avec plaisir, surtout lorsque ses fleurs écloses y mêlent la variété de leurs couleurs.

On mange à la Chine les graines du nénufar, comme nous mangerons les noisettes en Europe ; elles sont plus délicates au goût lorsqu'elles sont vertes, mais moins p.386 faciles à digérer : on les confit en différentes manières avec le sucre. La racine de cette plante est aussi admise sur les tables ; sous quelque forme qu'on la prépare, elle est également saine. On en confit une grande quantité au sel & au vinaigre, qu'on réserve pour manger avec le riz. Quand on l'a réduite en farine, elle donne une bonne bouillie à l'eau & au lait. Les feuilles de nénufar sont d'un grand usage pour envelopper les fruits, les poissons, les viandes salées, &c. Lorsqu'elles sont séchées, on en mêle au tabac qu'on fume, pour l'adoucir & en tempérer la force.

Le kiu-hoa ou **la matricaire**

La matricaire, si dédaignée en Europe, & que son odeur forte a fait bannir de nos parterres, ne doit qu'à sa seule culture le rang distingué qu'elle occupe parmi les fleurs chinoises. L'habileté des fleuristes & leurs soins assidus ont tellement perfectionné l'espèce de cette plante, qu'elle est devenue presque méconnaissable à des yeux européens. L'élégance & la légèreté des branches de cette matricaire, la belle découpure de ses feuilles, la beauté, l'éclat & la durée de ses fleurs, semblent, en effet, justifier l'espèce de passion que témoignent pour elle les florimanes chinois.

Ils sont parvenus à obtenir plus de trois cents variétés de cette plante ; chaque année en voit éclore de nouvelles. La nomenclature de ces variétés serait aussi longue que fastidieuse : nous nous contenterons de dire, en général, que ses fleurs semblent réunir toutes les combinaisons possibles de formes & de couleurs. Ses feuilles ne sont pas moins variées : les unes sont minces, les p.387 autres épaisses ; celles-ci sont très petites, celles-là longues & larges ; quelques-unes sont découpées comme des feuilles de chêne, d'autres ressemblent à celles de cerisier : après en avoir vu plusieurs échancrées en festons & arrondies à leur extrémité, vous en trouverez d'autres dentelées & terminées en pointe, &c.

On multiplie la matricaire de la Chine par la semence, les marcottes, les entes, les rejetons. Quand on en a de belles espèces, on laisse mûrir la graine, & vers la fin de l'automne on la sème dans une terre bien préparée. Il faut, selon quelques fleuristes, qu'elle passe ainsi l'hiver dans la terre ; d'autres la sèment au printemps. Pourvu qu'on l'arrose après l'hiver, elle pousse & croît rapidement. Quand la matricaire a donné ses fleurs, on coupe toutes les branches à trois pouces de la racine ; on laboure la terre, on y mêle du fumier ; & quand le froid commence à devenir piquant, on garnit la matricaire de paille, & on la couvre d'un pot qu'on renverse. Celles qui sont dans des vases, sont transportées dans les serres, où on ne les arrose point. Au printemps, on découvre les matricaires, on les arrose, & elles donnent un grand nombre de rejetons. Quelques fleuristes n'en laissent subsister que deux ou trois ; plusieurs arrachent le pied entier avec la racine, & la divisent en plusieurs portions qu'ils transplantent ailleurs. Quelques autres encore joignent deux pieds de matricaire de différentes couleurs ; ils font à chacun, par le bas, une entaille assez longue, & qui pénètre jusque près de la moelle, & lient ensuite les deux pieds avec du chanvre pour qu'ils restent p.388 étroitement unis. Ils obtiennent, par ce moyen, de belles fleurs, panachées de couleurs déterminées.

La matricaire demande une exposition avantageuse, un air libre, frais, humide, & qui se renouvelle facilement. Cette plante ne ferait que languir

dans une enceinte étroite de quatre murailles. La terre qu'on lui destine doit être grasse, nourrie de poudrette, humide, & préparée avec soin. Pour l'arroser, on ne se sert que d'eau de rivière ou de pluie ; au printemps, on mêle à cette eau des chiures de vers à soie ou de la fiente de volaille ; en été, on y laisse infuser pendant plusieurs jours des plumes de poule & de cane, & l'on y joint un peu de salpêtre ; en automne, avant que les boutons se forment, on mêle à cette eau une dose de poudrette plus ou moins forte, selon que la plante paraît plus ou moins vigoureuse. Pendant les grandes chaleurs de l'été, on l'arrose le matin & le soir, mais on ne mouille les feuilles que le matin. On dispose au pied de la matricaire de petits fragments de brique, pour empêcher que l'eau n'affaisse trop la terre. Toutes ces attentions paraîtront peut-être minutieuses, mais il est vraisemblable qu'elles sont fondées sur l'observation & l'expérience ; & ce n'est qu'à l'aide de ces petits soins, que le Chinois, patient & réfléchi, est venu à bout d'obtenir d'une plante sauvage & presque infecte, des fleurs brillantes & parfumées.

@

ARTICLE VII

Herbes & plantes médicinales de la Chine

@

p.389 Les simples & les herbes médicinales qui croissent à la Chine, forment une des branches les plus riches, les plus variées & les plus étendues de son histoire naturelle. Comme notre objet n'est point de donner ici un herbier chinois, nous nous contenterons d'indiquer les principales.

La rhubarbe

Le *tai-hoang*, ou la rhubarbe, croît dans plusieurs des provinces de cet empire ; mais la meilleure est celle de Se-tchuen, qu'on regarde comme très supérieure à celle du Chen-si & du Thibet ; La tige de la rhubarbe ressemble aux petits bamboux, ou cannes chinoises ; elle est vide & très cassante. Elle s'élève à la hauteur de trois ou quatre pieds, & sa couleur est d'un violet obscur. Dans la seconde lune, c'est-à-dire, au mois de mars, elle pousse des feuilles longues, épaisses, & dont la surface est rude au toucher ; ces feuilles, rangées quatre à quatre sur une même queue, forment un calice. Les fleurs que portent cette plante sont de couleur jaune, quelquefois de couleur violette. A la cinquième lune, elle produit une petite semence noire de la grosseur d'un grain de millet. A la huitième lune, on l'arrache. Les racines de rhubarbe qu'on estime les meilleures, sont les plus pesantes, & celles dont la substance est la plus marbrée. Il est très difficile de les sécher, & de parvenir à en exprimer p.390 toute l'humidité. Les Chinois, après les avoir nettoyées, les coupent en tronçons de l'épaisseur d'un pouce ou deux, & les font sécher sur des tables de pierre, sous lesquelles ils allument un grand feu. Ils tournent & retournent continuellement ces tronçons sur ces tables échauffées ; mais comme cette opération n'est point encore suffisante pour les sécher parfaitement, ils

enfilent tous ces morceaux en forme de chapelet, les suspendent à la plus forte ardeur du soleil, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être conservés sans danger de se corrompre.

Les médecins chinois sont assez d'accord avec les médecins européens, sur les propriétés de la rhubarbe & sur l'emploi qu'on doit en faire. Il est très rare cependant qu'ils se servent de cette plante crue & en substance : ils l'emploient plus volontiers en décoction, avec quelques autres simples qu'ils y mêlent. La rhubarbe est à très bas prix à la Chine ; la meilleure n'y vaut que quatre sous la livre.

Le hia-tsao-tong-kong [1]

Cette plante a toute la configuration d'un ver. On y distingue la tête, les yeux, le corps, les pieds des deux côtés du ventre, & les différent plis que la peau forme sur son dos. Cette ressemblance est surtout sensible, lorsque la plante est fraîche & récente. Car si on la garde longtemps, & surtout si on l'expose à l'air, elle devient noirâtre, & se corrompt aisément, à cause de la p.391 mollesse de sa substance. Cette plante est longue de neuf lignes, & de couleur jaunâtre ; elle est très rare à la Chine, où elle passe pour étrangère, & l'on en trouve difficilement ailleurs que dans le palais de l'empereur. Le hia-tsao-tong-kong croît dans le Thibet ; mais on en trouve aussi, quoiqu'en petite quantité, dans la province de Se-tchuen qui confine au Thibet, & dans le Hou-quang.

Les propriétés, de cette racine sont à peu près les mêmes que celles qu'on attribue au gin-seng, excepté toutefois que l'usage fréquent qu'on peut en faire ne cause pas, comme le gin-seng, des ébullitions de sang & des hémorragies. Elle fortifie l'estomac, & répare les forces perdues, soit par l'excès du travail, soit par de longues maladies. Le P. Parennin assure en avoir fait lui-même une heureuse expérience.

---

[1] Ce nom chinois signifie, plante qui, d'herbe qu'elle était pendant l'été, devient un ver pendant l'hiver.

« Le tsong-tou, ou vice-roi des deux provinces de Se-tchuen & de Chen-si, dit ce célèbre missionnaire, étant venu en Tartarie pour rendre ses devoirs à l'empereur, apporta, selon la coutume, ce qu'il avait trouvé de plus singulier dans son département ou dans les pays circonvoisins, & entre autres choses, des racines hia-tsao-tong-kong. Comme je l'avais connu autrefois, il me fit l'honneur de me venir voir. J'étais alors dans un abattement extrême, causé par les fréquents voyages qu'il me faut faire durant les rigueurs d'une saison froide & humide. J'avais perdu l'appétit & le sommeil, & je languissais, nonobstant les divers remèdes qu'on m'avait dotés. Touché de mon état, il me proposa d'user de sa racine, qui m'était tout-à-fait inconnue, & il m'en enseigna la manière de la préparer.

— Il faut, me dit-il, prendre cinq drachmes de cette racine toute entière avec p.392 sa queue, & en farcir le ventre d'un canard domestique, que vous ferez cuire à petit feu. Quand il sera cuit, retirez-en la racine, dont la vertu aura passé dans la chair du canard, & mange-en soir & matin pendant huit à dix jours.

J'en fis l'épreuve, & en effet l'appétit. me revint, & mes forces se rétablirent. Les médecins de l'empereur, que je consultai sur la vertu de cette racine, me l'expliquèrent de la même manière qu'avait fait le tsong-tou ; mais ils me dirent qu'ils ne l'ordonnaient que dans le palais, à cause de la difficulté qu'il y a d'en avoir ; & que, s'il s'en trouvait à la Chine, ce ne pouvait être que dans la province de Hou-quang. J'écrivis à un de mes amis qui y demeure, & je le priai de m'en envoyer ; il le fit ; mais le peu de cette racine dont il me fit présent, était noir, vieux & carié, & coûtait quatre fois son poids d'argent.

Le san-tsi

Le *san-tsi* est plus facile à trouver : cette plante croît sans culture dans

les montagnes des provinces d'Yun-nan, de Koei-tcheou & de Se-tchuen. Elle pousse huit tiges qui n'ont point de branches. Celle du milieu, qui est la plus haute, porte trois feuilles à son extrémité, & les sept autres tiges n'en portent qu'une. C'est de ce nombre déterminé de feuilles que cette plante tire le nom de san-tsi, qui signifie *trois & sept*. Toutes ces tiges sortent d'une racine ronde, qui a quatre pouces de diamètre : cette racine en jette quantité d'autres qui sont petites, oblongues, de la grosseur du petit doigt, & dont l'écorce p.393 est dure & rude ; la substance intérieure est plus molle, & de couleur jaunâtre. Ce sont ces petites racines qu'on emploie particulièrement dans la médecine. La tige du milieu est la seule qui porte des fleurs blanches ; elles croissent à la pointe sous la forme de grappes de raisin, & s'épanouissent vers la fin de la septième lune, c'est-à-dire, au mois de juillet.

Quand on veut multiplier cette plante, on coupe sa racine en rouelles, qu'on met en terre vers l'équinoxe du printemps ; dans l'espace d'un mois elle pousse ses tiges, & au bout de trois ans cette plante a toute la grandeur & la grosseur qu'elle peut acquérir. Les médecins chinois se servent du san-tsi pour les plaies, pour les crachements. & les pertes de sang ; ils le regardent surtout comme un spécifique souverain dans la petite vérole. Nos missionnaires disent en avoir vu des effets surprenants, & ils assurent que les boutons les plus noirs & les plus infects deviennent vifs & d'un beau rouge, aussitôt que le malade a pris de cette racine. Une espèce de chèvre grise aime fort à brouter cette plante ; & comme elle en fait sa nourriture, son sang, disent les Chinois, s'empreint de ses qualités médicinales. On fait du sang de cette chèvre le même usage que de la plante même.

Arbre de casse

On trouve des arbres de casse dans la partie de la province d'Yun-nan qui confine au royaume d'Ava. Ces arbres sont assez hauts, & portent de longues gousses, qui leur ont fait donner, par les Chinois, le nom de

tchang-ko-tse-chu, l'arbre aux fruits longs. Ces gousses sont en effet p.394 plus longues que celles qu'on voit en Europe ; elles ne sont point composées de deux cosses convexes, comme le sont celles des légumes ordinaires, mais d'une espèce de tuyau creux, partagé en plusieurs petites cellules, qui contiennent une substance moelleuse, entièrement semblable à la casse dont nous nous servons.

Le gin-seng

La plus recherchée & la plus précieuse de toutes les plantes de la Chine, est celle de *gin-seng*, que les Tartares mantcheoux nomment *Orhota, la reine des plantes.* Les médecins chinois n'en parlent qu'avec une sorte d'enthousiasme, & ne tarissent point dans l'énumération qu'ils font de ses heureuses propriétés.

La racine du gin-seng est blanche & raboteuse ; sa tige est unie, assez ronde, & d'un rouge foncé. La hauteur de cette tige varie suivant la grosseur & la force de la plante. De l'extrémité de la tige sortent plusieurs branches qui s'écartent également l'une de l'autre, sans sortir du même plan. Chaque branche porte cinq feuilles extrêmement minces & chargées de fibres ; la surface supérieure de la feuille est d'un vert obscur ; l'autre, d'un vert blanchâtre & luisant. Toutes les feuilles sont dentelées, & les denticules en sont assez fines. Cette plante porte à l'extrémité d'une tige particulière, un petit bouquet de fruits rouges & fort ronds. Ce fruit n'est pas bon à manger ; le noyau ressemble aux noyaux ordinaires, il est dur, & contient le germe reproducteur de la plante. On distingue aisément le gin-seng à la forme & à la couleur de son fruit, lorsqu'il en a ; car il arrive souvent qu'il p. 395 n'en porte point, quoique sa racine soit fort ancienne.

Cette plante tombe & renaît tous les ans, & l'on connaît son âge par le nombre des tiges qu'elle a déjà poussées, dont on aperçoit toujours quelque reste à l'extrémité supérieure de la racine. On n'en sème pas la graine, parce qu'on ne l'a jamais vu pousser : c'est probablement l'origine de la fable que débitent les Tartares sur la reproduction du gin-seng. Ils

assurent qu'un oiseau mange cette graine des qu'elle est en terre, mais que ne la pouvant digérer, il la purifie dans son estomac, & qu'elle pousse ensuite dans l'endroit où il la laisse avec sa fiente. Il est plus vraisemblable de croire que le germe de cette plante est lent à se développer, & le noyau qui le contient reste longtemps dans la terre avant de pousser aucune racine. Cette conjecture paraît d'autant mieux fondée, qu'on trouve des racines de gin-seng qui ne sont plus grosses ni plus longues que le petit doigt, quoiqu'elle aient successivement poussé plus de dix tiges en autant d'années différentes.

Cette racine a fait de tout temps la principale richesse de la Tartarie orientale où elle croît. On ne la trouve qu'entre le 39e & le 47e degré de latitude boréale, & entre le 10e & le 20e degré de longitude orientale, en comptant depuis le méridien de Pe-king. Toute cette étendue de pays est occupée par une longue suite de montagnes escarpées, que couvrent d'impénétrables forêts. C'est sur le perchant de ces montagnes affreuses, & dans ces forêts, sur le bord des ravines, autour des rochers, aux pieds des arbres, & au milieu d'herbes de toute espèce, que se trouve la précieuse plante de gin-seng. Elle p.396 ne croît point dans les plaines, dans les vallées, dans les terrains marécageux, dans le fond des ravines, ni dans les lieux trop découverts. Si le feu prend à la forêt & la consume, cette plante n'y reparaît que trois ou quatre ans après l'incendie. Elle aime l'ombre, & semble vouloir se dérober partout aux rayons du soleil : ce qui prouve que sa nature la rend ennemie de la chaleur.

La récolte du gin-seng est interdite aux particuliers ; elle appartient à l'empereur, qui envoie tous les ans dix mille soldats dans la Tartarie pour le cueillir. Voici l'ordre qu'observe cette armée d'herboristes. Après s'être partagé le terrain, chaque troupe, composée de cent hommes, se range sur une même ligne, en gardant de dix en dix une certaine distance. Ils avancent ensuite insensiblement sur un même romb, en cherchant avec soin la plante de gin-seng ; & de cette manière ils parcourent, durant un certain nombre de jours, l'espace qu'on leur a marqué. Dès que le terme

est expiré, des mandarins, nommés pour présider à cette récolte, & qui se tiennent sous leurs tentes dans le voisinage, envoient visiter les différentes troupes pour leur intimer leurs ordres, & s'informer si le nombre d'hommes est complet ; car il arrive souvent que plusieurs s'égarent ou sont dévorés par les bêtes féroces. Lorsqu'on s'aperçoit de leur absence, on les fait chercher pendant quelque temps, & l'on se remet ensuite à l'ouvrage, en observant toujours le même ordre.

Ces herboristes ont beaucoup à souffrir dans cette expédition. Ils ne portent ni tentes ni lits, étant déjà suffisamment chargés de leur provision de millet rôti au four, dont ils se nourrissent pendant tout le temps du voyage. Ils essuient toutes les intempéries de l'air, & passent les p.397 nuits où ils se trouvent, soit sur les rochers, soit dans les bois. Les mandarins leur envoient de temps en temps quelques pièces de bœuf ou de gibier, qu'ils dévorent toutes sanglantes & à demi cuites. C'est ainsi que ces dix mille hommes passent les six mois de l'année que dure la récolte du gin-seng.

> « Les médecins chinois dit le P. Jartoux, ont fait des volumes entiers sur les propriétés de cette racine ; ils la font entrer dans presque tous les remèdes qu'ils ordonnent aux grands seigneurs, car elle est d'un trop grand prix pour le commun du peuple. Ils prétendent que c'est un remède souverain pour les épuisements causés par des travaux excessifs de corps ou d'esprit, qu'elle dissout les flegmes, qu'elle guérit la pleurésie & la faiblesse des poumons ; qu'elle arrête les vomissements, fortifie l'estomac, aiguise l'appétit, dissipe les vapeurs, anime les esprits vitaux, & produit de la lymphe dans le sang ; enfin, qu'elle est bonne pour les vertiges & les éblouissements, & qu'elle prolonge la vie aux vieillards. On ne peut guère s'imaginer que les Chinois & les Tartares fassent un si grand cas de cette racine, si elle ne produisait constamment de bons effets. Ceux même qui se portent bien, en usent souvent pour se rendre plus robustes.

Le gin-seng, malgré la grande quantité qui s'en tire de la Tartarie, est toujours fort cher à la Chine. L'once de cette racine coûte à Pe-king même sept à huit onces d'argent pesant.

Cependant la Tartarie chinoise n'est peut-être pas le seul endroit de l'univers où croisse la précieuse plante p.398 du gin-seng. Le P. Joseph-François Lafiteau, missionnaire jésuite, prétend avoir eu la gloire de la découvrir dans le Canada, vers le commencement de ce siècle. Ce missionnaire n'avait jamais entendu parler du gin-seng, lorsqu'il demeurait en France ; mais des affaires de sa mission l'ayant attiré à Québec, vers le mois d'octobre de l'année 1715, il lui tomba entre les mains le dixième recueil des *Lettres édifiantes*, dans lequel se trouve la description que fait de cette plante le P. Jartoux. Comme le P. Lafiteau se sentait un attrait particulier pour l'étude de la Botanique qu'il cultivait depuis longtemps, il lut avec avidité les détails que lui fournissait la lettre du P. Jartoux sur cette plante inconnue. Il fut singulièrement frappé de l'endroit où ce missionnaire dit, en parlant de la nature du sol où croît le gin-seng, que s'il s'en trouve dans quelque autre lieu de la Terre, ce doit être surtout dans le Canada, dont les forêts & les montagnes ont assez de rapport à celles de la Tartarie. Cette remarque piqua la curiosité du P. Lafiteau, & lui fit naître la pensée de s'appliquer à la recherche de cette plante dans la nouvelle France.

> « L'espérance de la découvrir, dit-il, était cependant assez faible, & fit d'abord peu d'impression sur moi. Je ne retirai même de la Lettre du P. Jartoux qu'une idée confuse & très imparfaite de la plante, & les occupations que j'eus pendant l'hiver, achevèrent presque, de l'effacer. Ce ne fut qu'au printemps, qu'étant obligé de passer souvent par les bois, je sentis renaître en moi le désir de faire cette découverte, à la vue d'une quantité prodigieuse de plantes & de simples dont ces forêts sont remplies, & qui attiraient alors plus p.399 particulièrement mon attention. Je tâchai donc de rappeler les idées que je m'étais formées du gin-seng ; j'en parlai à plusieurs Sauvages ; je leur dépeignis cette plante le

mieux que je pus, & ils me firent espérer que je pourrais en effet la découvrir.

Quoique la nécessité ait rendu tous les Sauvages herboristes & très habiles dans la connaissance des simples, toutes leurs recherches furent cependant inutiles. Je désespérais de trouver le gin-seng, après trois mois de peines & de fatigues, lorsque le hasard me le fit rencontrer assez près d'une maison que je faisais bâtir. Il était alors dans sa maturité ; la couleur vermeille de son fruit arrêta ma vue. Je ne le considérai pas longtemps, sans soupçonner que cette plante pouvait être celle que je cherchais. L'ayant arrachée avec empressement, je la portai, plein de joie, à une Sauvagesse, que j'occupais à la chercher de son côté. Elle la reconnut d'abord pour l'un de leurs remèdes ordinaires, & m'expliqua sur le champ l'usage que les Sauvages en faisaient. Quelque présomption que j'eusse que cette plante était le gin-seng, je n'osais cependant l'assurer avec certitude, n'ayant que des idées confuses de la lettre du P. Jartoux, que je n'avais pas entre les mains, & dont l'exemplaire était à Québec. Je pris donc le parti de faire une description exacte de la plante que j'avais trouvée ; & je l'envoyai à Québec à un botaniste de mes amis, pour qu'il la confrontât avec la lettre & avec la planche gravée qui représente le gin-seng de la Chine.

Cet ami n'eut pas plus tôt reçu ma lettre, qu'il partit p.400 pour Montréal, & se rendit à ma mission des Iroquois, qui n'en est distante que de trois lieues. Nous nous mîmes sur le champ à parcourir les bois, où je laissai à mon compagnon le plaisir de découvrir lui-même le gin-seng. Nos recherches ne furent pas longues ; quand nous en eûmes ramassé divers pieds, nous nous retirâmes pour les confronter avec le livre, dans une cabane voisine. A la seule inspection de la planche, les Sauvages reconnurent leur plante de Canada, qu'ils nomment *garent-*

oguen. Nous eûmes la satisfaction de trouver le rapport le plus parfait, & la conformité la plus exacte entre nos plantes & la figure gravée : forme, couleur, proportions, feuilles, fruits, nœuds, filaments, toutes les indications, en un mot, que donne le P. Jartoux se trouvaient vérifiées sous nos yeux. Mais quelle fut ma surprise, lorsque, sur la fin de la lettre de ce missionnaire, trouvant l'explication du mot gin-seng, qui signifie en chinois *ressemblance de l'homme* ou *cuisses de l'homme*, je m'aperçus que le mot iroquois *garent-oguen* avait la même signification ! En effet, Garent-oguen est un mot composé d'orenta, qui signifie les cuisses & les jambes, & d'oguen, qui veut dire deux choses séparées. Faisant alors la même réflexion que le P. Jartoux sur la bizarrerie de ce nom, qui n'a été donné que sur une ressemblance fort imparfaite, qui même ne se trouve point dans plusieurs plantes de cette espèce, tandis qu'elle se rencontre dans plusieurs autres d'espèce fort différente, je ne pus m'empêcher de conclure que la même signification n'avait pu être appliquée au mot chinois p.401 & au mot iroquois, sans une communication d'idées, & par conséquent de personnes. Cette observation acheva de me confirmer dans l'opinion que j'avais déjà, que l'Amérique ne fait qu'un même continent avec l'Asie, à laquelle elle doit s'unir par la Tartarie, au nord de la Chine ».

Quoique le P. Jartoux ait donné dans sa lettre une description fort détaillée du gin-seng, nous croyons devoir ajouter ici celle qu'en fait le P. Lafiteau ; ces nouveaux traits mettront nos lecteurs plus à portée de connaître cette célèbre plante, & de prononcer sur la ressemblance & l'identité du gin-seng chinois avec celui du Canada.

On distingue deux choses dans la racine : une espèce de navet qui en forme le corps, & le collet du navet même.

Le corps de la racine est peu différent de nos navets ordinaires ; quand on l'a lavé, il paraît blanchâtre en dehors, & un peu raboteux. Quand on le

coupe horizontalement, on aperçoit un cercle formé par la première écorce, qui est assez épaisse, & un corps ligneux fort blanc, qui représente un soleil par plusieurs lignes droites qui partent du centre. La racine, en séchant, jaunit un peu à l'extérieur, mais le dedans conserve toujours parfaitement sa blancheur.

Ces racines diffèrent entre elles pour la forme : il y en a qui ont beaucoup de fibres, & d'autres qui n'en ont point, ou presque point. Quelques-unes sont simples, longues & unies ; d'autres au contraire se divisent en deux ou trois racines ; alors elles ne représentent pas p.402 mal le corps d'un homme, pris depuis la ceinture jusqu'en bas. C'est cette ressemblance qui a fait donner à cette plante le nom de gin-seng & de garent-oguen.

Le collet de la racine est un tissu tortueux de différents nœuds, placés obliquement & alternativement, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Ces nœuds sont les traces des différentes tiges que la racine a portées, & ils marquent ainsi l'âge de cette plante, qui ne produit qu'une tige par an. On voit en automne se former celle qui doit pousser le printemps suivant. Le P. Lafiteau dit avoir trouvé des racines qui, d'après le compte de leurs nœuds, marquaient près de cent ans.

On voit quelquefois sortir un nouveau collet à côté du premier qui devient alors stérile, cette plante ne produisant jamais qu'une seule tige.

La tige s'élève du collet environ deux ou trois pouces avant qu'elle sorte de terre ; la difficulté qu'elle trouve à la percer & à se faire jour, la courbe un peu ; mais dès qu'elle en est sortie, elle s'élève à la hauteur d'un pied, & même plus. Elle est ordinairement fort droite & assez unie.

Tandis que la tige est dans la terre, la terre la blanchit ; mais dès qu'elle arrive au grand air, elle se colore d'un beau vert glacé & d'un rouge amarante, qui s'affaiblissent & se perdent à mesure qu'elle approche du nœud.

Ce nœud se forme au sommet de la tige, & i est le centre de trois ou

quatre branches, qu'on nomme ainsi pour se conformer à la façon de parler du P. Jartoux, mais qui ne sont proprement que les queues des feuilles. Ces branches s'étendant horizontalement, & s'écartant p.403 également les unes des autres, forment avec leurs feuilles une espèce de parasol renversé & assez arrondi. Les couleurs d'amaranthe & de vert se renouvellent au nœud, & se dégradent insensiblement en approchant des feuilles.

Quelques-unes de ces tiges n'ont que deux branches : il s'en trouve, au rapport du P. Jartoux, qui en ont cinq, ou même sept. Le P. Lafiteau n'en a point vu de si touffues au Canada ; les plus communes sont de trois ou quatre branches. Celles qui en portent quatre, sont les plus belles & les plus agréables à la vue.

Chaque branche contient cinq feuilles inégales, & qui partent toutes d'un même centre ; elles s'étendent en forme d'une main ouverte. La feuille du milieu est plus grande que ses deux voisines, & celles-ci sont aussi plus grandes que les deux dernières qui les suivent. Le P. Jartoux dit qu'on ne voit jamais moins de cinq feuilles à chaque branche : cependant le P. Lafiteau dit en avoir vu qui n'en avaient que quatre ou même que trois. Il est aisé de s'apercevoir que ces variations sont alors la suite d'un dérangement produit par une cause étrangère, ou par la faiblesse de la plante, qui n'a pas eu assez de sève pour se développer toute entière, ou qui est devenue monstrueuse faute d'aliment.

Les feuilles de la plante sont oblongues, dentelées, & d'une finesse extrême ; elles se rétrécissent & s'allongent vers la pointe. Le dessus de la feuille est d'un vert foncé, le revers en est plus blanchâtre & plus uni. Les fibres qui se répandent sur toute la superficie, sont plus saillantes sur ce revers, & l'on y distingue de petits poils blancs qui s'élèvent de distance en distance.

p.404 Les couleurs de la tige & des branches s'éclaircissent à mesure que la plante approche de sa maturité : le vert se change en un blanc terne, le rouge n'est plus si foncé, & dans l'automne les feuilles, en séchant, prennent ou la couleur ordinaire des feuilles mortes, ou une couleur

vineuse semblable à celle des feuilles de la vigne rampante.

Du centre du nœud où se forment les branches, s'élève un pédicule d'environ cinq à six pouces, qui paraît être la continuation de la première tige, & qui soutient un bouquet de petites fleurs, auxquelles, quelque temps après, succèdent de très beaux fruits. Ils sont entés par leur base fut autant de petits filets ou pédicules particuliers de la longueur d'un pouce, écartés à égale distance les uns des autres, & disposés de manière qu'ils forment un tout sphérique.

Lorsque le bouquet commence à s'épanouir, on aperçoit une fleur fort petite, mais bien ouverte & bien distincte. Elle a cinq feuilles blanchâtres, disposées en forme d'étoile, comme le sont communément les fleurs des plantes en parasol ou en ombelle. Elles sont soutenues par un calice, au centre duquel on voit un pistil recourbé en deux petits filaments, & environné de cinq étamines, couvertes d'une farine grumeleuse extrêmement blanche. Ces étamines ne tardent point à se dessécher, & cette poussière farineuse s'évapore en peu de temps.

Le pistil de la fleur, en s'unissant au calice, devient un fruit : ses côtés sont aplatis, & marqués de lignes épaisses, assez semblables, pour leur direction, aux p.405 côtes de melon ; mais à mesure que ce fruit se remplit, ces lignes s'effacent & paraissent peu sensibles : la peau se raffine, devient plus mince, plus délicate, & couvre une pulpe ou chair spongieuse un peu jaunâtre, d'où sort un suc vineux, & qui est à peu près du goût de la racine & des feuilles de la plante. Ce fruit est d'abord d'un vert foncé ; il blanchit en approchant de sa maturité : quand il est mûr, il est d'un beau rouge de carmin, & il noircit en séchant. Quand le fruit est parfait, il renferme deux noyaux, séparés en deux cellules, & posés sur le même plan. Ces noyaux sont durs, distingués en côtes de melon comme le fruit ; l'amande en est blanche, & d'un goût un peu amer, ainsi que le reste de la plante. Il y a de ces fruits qui n'ont qu'un seul noyau, & d'autres qui en contiennent jusqu'à trois.

Outre. le bouquet dont nous venons de parler, on remarque souvent un

ou deux fruits portés sur des pédicules séparés, & attachés au pédicule commun, deux pouces au dessous de l'ombelle. Quelquefois il en naît plusieurs qui partent du nœud d'où sortent les branches. Le P. Lafiteau assure même avoir vu, sur une de ces plantes, un second bouquet bien formé, qu'elle portait sur un second pédicule commun, qui s'élevait à côté du premier.

Le P. Jartoux dit que ces fruits surnuméraires indiquent qu'on doit trouver d'autre gin-seng, en suivant le rumb de vent sous lequel ils sont placés. Le P. Lafiteau n'a point trouvé que cette observation fût fondée pour le Canada. Il croit même qu'on ne peut rien conclure en général de ces variations, sinon. que ces plantes ont plus p.406 de force, qu'elles sont mieux nourries, ou que peut-être elles se trouvent dans un terrain ou dans une exposition plus favorables à leur développement.

Il semble qu'en devrait porter le même jugement sur les tiges qui ont plus ou moins de branches ; il serait naturel de croire qu'elles les produisent ou plus hautes ou en plus grand nombre, à proportion de la quantité de sève qu'elles renferment. Cependant on voit des tiges très hautes qui n'ont que deux branches, & d'autres, beaucoup plus basses & plus petites, qui en ont quatre. Il paraît aussi que les racines devraient grossir à mesure qu'elles vieillissent : on en trouve cependant de fort vieilles qui sont très maigres, & d'autres qui sont extraordinaires par leur grosseur, quoiqu'elles n'aient que sept ou huit ans. Peut-être arrive-t-il que la même racine est plus charnue dans une année, & plus maigre l'année suivante : au moins est-il certain qu'elles sont susceptibles d'altération, selon la différence des saisons. Au printemps, elles sont très spongieuses, & leur suc n'a point de consistance. Celles qu'on cueille en automne, sont plus fermes, plus solides, & paraissent avoir atteint le véritable point de leur maturité.

Dès que le P. Lafiteau eut fait au Canada la découverte du garent-oguen, il s'empressa d'en faire passer la nouvelle en France, & il y envoya une de ces plantes dans de l'esprit de vin. Elle fut d'abord présentée au duc

régent, & déposée ensuite dans le cabinet de M. de Jussieu, qui était alors professeur royal des plantes au Jardin du roi. Sur le rapport que celui-ci en fit à l'académie des sciences, M. Danti d'Isnard, ancien p.407 professeur royal des plantes, fit naître quelques doutes qui parurent très fondés à plusieurs savants de cet illustre corps.

Toute la difficulté roulait sur l'autorité qu'on devait accorder au P. Jartoux. On lui opposait celle de Kœmpfer, qui, en 1712, avait fait imprimer un livre [1], où, en parlant du gin-seng, il donne une figure de cette plante entièrement différente de celle du missionnaire. Ainsi, autorité pour autorité, il paraissait raisonnable de suspendre son jugement.

Kœmpfer n'est pas le seul d'ailleurs qu'on puisse opposer au P. Jartoux ; Jean-Philippe Breynius a fait imprimer à Leyde, en 1700, une dissertation sur la racine du gin-seng, & en a fait graver une figure, qui n'a aucun rapport ni avec celle de Kœmpfer, ni avec celle du P. Jartoux. Il est vrai que cet auteur ne propose ses idées que comme de simples conjectures, ne sachant quel parti prendre, tant les relations des voyageurs diffèrent entre elles sur l'article du gin-seng. Il croit même que cette variété de récits ne doit être attribuée qu'aux divers noms qu'on donne à cette racine. Il est probable, en effet, que ces différents noms sont ceux de diverses plantes, qu'on aura mal à propos confondues avec le gin-seng.

Il paraît donc vraisemblable que tous les relateurs qui nous ont donné des descriptions différentes de cette plante, ne les ont faites que d'après des Mémoires infidèles, trompés eux-mêmes par d'autres, qui peut-être l'avaient p.408 été avant eux par la ressemblance des noms. Il paraît plus naturel de s'en rapporter au P. Jartoux, qui a examiné la plante en Tartarie, endroit où tous les savants, conviennent qu'on la recueille, & qui s'y est trouvé précisément avec cette armée de Tartares que l'empereur de la Chine emploie chaque année à la ramasser. Un témoin oculaire, dont on ne suspecte d'ailleurs ni la véracité ni les lumières, est sans doute plus en état

[1] Cet ouvrage a pour titre : *Amanitatum exoticarum politico-physico-medicarum facisculi V, &c.*

de nous donner une juste idée de cette plante que Kœmpfer & les autres auteurs qui n'ont jamais mis le pied en Tartarie.

La figure du gin-seng que le P. Jartoux a dessinée lui-même, doit paraître d'autant plus exacte & moins suspecte, qu'elle se trouve parfaitement conforme à la plante découverte au Canada. On peut même dire que le P. Lafiteau n'a trouvé celle-ci qu'à la faveur de cette figure, & que d'après les conjectures de son confrère, qui a raisonné avec beaucoup de justesse, en jugeant, d'après l'idée qu'on lui avait donnée du Canada, que cette plante devait s'y trouver plutôt qu'ailleurs, vu la ressemblance de sol & de climat qu'a cette partie de l'Amérique avec les forêts de la Tartarie.

Ces raisons déterminèrent l'Académie des sciences à croire que la plante du Canada & celle que décrit le P. Jartoux étaient le véritable gin-seng. MM. de Jussieu & Vaillant écrivirent même au P. Lafiteau, qu'ils ne croyaient pas qu'on pût désormais en douter.

Le P. Lafiteau ne fit point au Canada un mystère de sa découverte. Chacun y connaît actuellement le garent-oguen, surtout à Montréal, où les sauvages le viennent vendre au marché, & le vendent même assez chèrement. p.409 Il ne s'en trouve point à Québec, & il en croît moins du côté du nord de la rivière que du côté du sud. On en trouve davantage en avançant vers le midi, comme à Montréal, aux Outaouacs, vers le lac Huron, & dans le pays des cinq nations iroquoises. On ne recueille pas cette plante dans toutes sortes de bois : on la chercherait inutilement dans les forêts touffues & embarrassées de broussailles. Ce n'est que dans les bois de haute-futaie, où les arbres sont droits & dégagés par le bas, qu'on la trouve au milieu d'une quantité prodigieuse d'herbes médicinales qui croissent au pied de ces arbres, entre les racines & les pierres, d'où il est très difficile de l'arracher.

Le gin-seng du Canada aime l'ombre, aussi bien que les plantes dont ces bois sont remplis. Quand les terres sont nouvellement défrichées, il en reparaît encore quelques racines qu'on n'avait pas arrachées en défrichant, mais il ne s'y en reproduit jamais d'autres. Le temps de cueillir cette plante

est celui de sa maturité, c'est-à-dire, depuis le mois de septembre jusqu'aux neiges. Ceux qui veulent en faire sécher la feuille pour s'en servir au lieu de thé, doivent la prendre sur la fin d'août. avant qu'elle jaunisse.

La racine vaut mieux, étant sèche, que lorsqu'on la tire de terre ; elle est alors imprégnée d'une humeur qui lui ôte de sa bonté, mais qui s'évapore à mesure qu'elle se dessèche. La différence est même sensible au goût qui est beaucoup plus fort, lorsqu'elle est sèche que lorsqu'elle est nouvelle.

Dès que le P. Lafiteau eut fait la découverte du garent-oguen, il s'imagina que cette plante pouvait être une p.410 espèce de mandragore. Il fut confirmé dans cette idée par un passage du P. Martini, qui, en parlant du gin-seng, assure qu'il ne peut mieux représenter cette racine, qu'en disant qu'elle est presque semblable à notre mandragore, excepté que celle-ci est un peu plus grande, & qu'il ne doute point qu'elle n'ait les mêmes propriétés & la même vertu.

Mais si ce missionnaire a eu raison d'appeler le gin-seng une espèce de mandragore, à cause de sa figure ; il s'est trompé, s'il a cru que ce nom lui convenait également par la ressemblance des propriétés. Nos espèces de mandragores sont narcotiques, rafraîchissantes, & stupéfiantes, & ces qualités ne conviennent nullement au gin-seng. Cependant l'idée du P. Martini engagea le P. Lafiteau à pousser ses recherches plus loin. Comme il savait que tous les botanistes conviennent unanimement aujourd'hui que notre mandragore moderne n'est pas la mandragore des anciens, il crut qu'en cherchant un peu, & qu'en comparant le gin-seng avec ce que les anciens ont dit de leur mandragore, on trouverait peut-être que c'est l'ἀνθροπομορφος de Pythagore, & la mandragore désignée par Théophraste. Il ne donne point au reste ses conjectures pour des certitudes ; il les soumet avec modestie aux lumières & à la décision des savants.

Voici quels sont ses raisonnements. Théophraste est le premier des anciens qui ait écrit sur les plantes. Cet auteur nous fait la description

d'une mandragore qui ne nous est pas connue ; il est certain qu'il ne connaissait point celle que nous connaissons aujourd'hui, du moins sous le nom de mandragore : d'où on peut conclure que celle dont p.411 parle Théophraste s'est perdues & qu'une autre lui a été substituée. Il est aisé d'expliquer comment la mandragore des anciens a pu s'être perdue : 1° elle aura été sans doute fort recherchée dans les premiers temps, à cause de ses propriétés singulières, dont parlent tous les livres anciens ; 2° la difficulté que cette plante avait à se multiplier, l'aura rendue rare, & il est probable qu'elle ne se trouvait que dans les forêts. Le pays s'étant dans la suite découvert, & les racines de mandragore ayant été arrachées avant la maturité de leurs fruits, la plante aura été en peu de temps épuisée. On peut conjecturer, avant l'évènement, qu'il en sera ainsi du gin-seng, cette racine étant fort précieuse, produisant peu, & ne croissant qu'à l'ombre des forêts.

La mandragore des anciens s'étant ainsi perdue, on lui en aura, dans la suite, substitué une autre, à raison de quelques rapports, communs à l'une & à l'autre plante. Nos mandragores ont des racines qui ont quelque ressemblance avec le corps de l'homme, depuis la ceinture jusqu'en bas ; leurs semences sont blanches, & ont la figure d'un petit rein : c'est probablement ce qu'elles ont de commun avec la mandragore perdue des Anciens. Or, toutes ces propriétés extérieures se trouvent parfaitement dans le gin-seng.

Mais la mandragore ancienne avait des propriétés particulières qui la distinguaient de toute autre plante. Pour juger si elles conviennent au gin-seng, il faut recueillir ce qu'en a dit Théophraste.

Premièrement, Théophraste reconnaît une tige à la mandragore, & il établit une ressemblance, par la tige, entre elle & la *férule*, à laquelle il donne ces deux p.412 qualités : *elle ne produit qu'une seule tige, & cette tige tombe & renaît toutes les années.* Or, ce que Théophraste dit de la mandragore & de la férule, se trouve vrai du gin-seng qui ne pousse qu'une seule tige, que la même année voit se former & se détruire. Cette propriété

ne peut absolument convenir aux deux espèces de *solanum furiosum* ou *lethale*, qui produisent dix à douze tiges sur un seul pied. Ainsi l'opinion de presque tous les botanistes, qui croient que ces espèces de solanum, & en particulier celui auquel les Italiens ont donné le nom de *bella donna*, sont la mandragore de Théophraste, se trouve ici renversée par Théophraste même.

Secondement, Théophraste dit que *le fruit de la mandragore a cela de particulier, qu'il est noir, qu'il naît en grappe, & qu'il a un goût vineux.*

Il est vrai que le fruit du gin-seng est d'un très beau rouge dans sa maturité ; mais en séchant sur pied il devient si noir, qu'à peine aperçoit-on en quelques uns qu'il ait été rouge. Il en est de même de quelques autres plantes, dont le fruit prend successivement différentes couleurs.

Si l'on considère les fruits du gin-seng, ou l'ombelle qui les porte, on verra que la dénomination de grappe leur convient parfaitement, & aussi bien qu'aux fruits des deux espèces de solanum, dont l'un, tel que la *morelle*, produit une ombelle ou grappe semblable à celle du lierre, & l'autre ne produit qu'un grain qu'on appelle *faba inversa*.

Le goût vineux est propre à plusieurs plantes qui portent des bayes : le gin-seng en est une ; l'eau qui se répand dans la bouche, lorsqu'on presse son fruit, tient du goût de ses racines & de ses feuilles.

p.413 Troisièmement, Théophraste rapporte les superstitions que pratiquaient les Anciens en cueillant la mandragore. Le P. Lafiteau dit que les Sauvages haranguent aussi leurs herbes médicinales, & qu'ils pratiquent un grand nombre de cérémonies, lorsqu'ils partent pour aller herboriser.

Quatrièmement, Théophraste décrit les vertus de sa mandragore. *Sa feuille*, dit-il, *pétrie avec de la farine, est bonne pour les ulcères ; sa racine, raclée & macérée dans le vinaigre, sert pour l'érésipèle, pour toutes les fluxions de goutte, pour concilier le sommeil. On la donne dans le vinaigre ou dans le vin ;* Il ajoute, *que la manière de la conserver, est de la couper par rouelles, qu'on enfile & qu'on suspend à la fumée.*

Tous ces effets de la mandragore de Théophraste se rapportent beaucoup à ceux qu'on attribue au gin-seng. On peut se rappeler tout ce que nous avons dit dans cet article sur cette plante.

Quand Théophraste assure que la mandragore est bonne pour concilier le sommeil, il ne dit rien qui ne soit conforme aux expériences multipliées qu'on a faites avec le gin-seng ; mais le gin-seng ne produit pas cet effet par une qualité narcotique, froide & stupéfiante, mais par accident, en ôtant les causes de l'insomnie.

Le fou-lin

Il ne faut pas confondre cette racine avec le *tou-fou-lin*, qui n'est que la racine de squine ou *china*. Celle-ci est très commune à la Chine, & s'y donne à un prix très modique ; au lieu que le *fou-lin* s'y vend fort cher p.414 & tient un rang distingué parmi les plantes médicinales que produit le sol de cet empire.

L'herbier chinois, en décrivant le fou-lin, ne lui donne ni tige, ni feuilles, ni fleurs ; ce qui nous fait conjecturer qu'il doit être placé dans la classe des truffes. Les bonnes racines de fou-lin se trouvent dans la province de Chen-si : mais dans la suite on en a découvert de meilleures encore dans la province d'Yun-nan, & celles-ci sont les seules dont on fasse usage à la cour, où elles se vendent un taël la livre. Cette racine croît aussi dans la province de Tche-kiang, & l'on s'en sert dans les provinces méridionales. Ce fou-lin coûte moins cher ; mais il n'est nullement comparable à celui de la province d'Yun-nan. Un médecin lettré a observé que le fou-lin de Tche-kiang, étant d'une chair spongieuse, & ayant moins de substance & de force que celui d'Yun-nan, il ne pourrait résister à l'air vif & nitreux de Pe-king : au contraire, le fou-lin des provinces d'Yun-nan & de Chen-si est compact, a peu de pores & beaucoup de poids.

Le fou-lin croît toujours dans le voisinage des pins : c'est à la distance d'environ une brasse des plus gros de ces arbres qu'on doit le chercher ; & pour le trouver, il faut quelquefois creuser la terre jusqu'à la profondeur de

six à sept pieds. On prétend que de l'endroit où cette racine est renfermée, il s'exhale une vapeur déliée qui n'échappe point à l'œil exercé des herboristes. Le bon fou-lin reste dans la terre sans s'y carier, sans que les vers l'endommagent, & sa substance est d'autant plus perfectionnée, qu'il y est demeuré plus longtemps. Voici ce qu'on lit dans une Lettre du P. p.415 d'Entrecolles sur cette racine.

> « L'herbier chinois assure, 1° que le bon fou-lin se trouve dans la terre, sur les montagnes ou dans les vallées voisines des endroits où de vieux pins ont été coupés ; 2° que c'est de la substance la plus spiritueuse, échappée de ces pins & répandue dans le terroir, qu'il est formé & qu'il reçoit son accroissement. Sur quoi j'ai jugé que le fou-lin pourrait bien se former & croître de la même manière que les truffes, qui ne tiennent à la terre par aucune racine sensible. Peut-être le Fou-lin e&-il une espèce de *fungus* des grosses racines des pins qu'on a coupés, dont le suc nourricier, retenu en bas, se ramasse & engendre cette substance qui est d'abord molle, & plus ou moins spongieuse, à proportion de la graisse du pin. Le fou-lin, que j'ai eu entre les mains, m'a paru n'avoir jamais eu de racines par où il ait été attaché à celles du pin, & les livres n'en disent rien. Que s'il est fortement attaché aux racines des pins coupés, on pourrait le regarder comme une espèce de gui de ces racines, de même que le pin a souvent au dehors un gui qui ne lui tient par aucune fibre, quoiqu'il s'en nourrisse... Un médecin, ajoute ce missionnaire, m'ayant assuré qu'on plante le fou-lin & qu'on le cultive, je crus d'abord m'être trompé, dans mes conjectures, en le mettant au rang des truffes : mais quand il m'eut ajouté qu'il ne croyait pas qu'ayant été ainsi planté il eût une tige & des feuilles, je revins à mon premier sentiment ; car ayant lu dans le Dictionnaire de l'Académie, qu'il y a des endroits où l'on replante les petites truffes pour les faire grossir, p.416 & qu'étant replantées elles ne

jettent ni tige, ni branches, ni feuilles, il m'a paru qu'il en pouvait être de même du fou-lin qu'on replante & qu'on cultive.

Quand on veut faire usage du fou-lin, on le prépare en le dépouillant de son écorce qui n'a aucune vertu, & en donnant deux ou trois bouillons à la substance qu'elle renferme. Les propriétés que la médecine chinoise attribue à cette racine, sont très nombreuses : ses effets sont doux & tempérés ; elle ne contient rien de malfaisant, ni qui ait besoin de correctif. On la recommande comme très salutaire pour les maladies du foie & de la poitrine, pour l'asthme, l'hydropisie, les rétentions d'urine, pour dissoudre les flegmes, & dissiper les flatuosités de l'estomac. On assure encore qu'elle arrête les vomissements, prévient les convulsions des enfants, & qu'en fortifiant les reins, elle dispose les femmes des couches heureuses. Les médecins chinois recommandent de s'abstenir de vinaigre & d'aliments acides pendant tout le temps qu'on fait usage de cette racine. Comme on sait que le fou-lin croît toujours dans le voisinage des pins, peut-être pourrait-on le découvrir en France, si on le cherchait avec quelque attention.

Le ti-hoang

Les Chinois donnent ce nom à la racine de la grande consoude : la meilleure se trouve dans la province de Ho-nan, aux environs de la ville de Hoai-king. Les racines de cette plante, lorsqu'elles sont desséchées, sont de la grosseur du pouce, & beaucoup plus longues. La médecine chinoise attribue à ces racines un grand nombre p.417 de propriétés salutaires, & l'usage en est devenu très commun dans presque toutes les provinces. Les personnes riches, attentives à leur santé, prennent tous les matins des pilules de ti-hoang, comme on prend en Europe le thé, le café, ou le chocolat. Les uns coupent cette racine en petites rouelles, pour la prendre en décoction ou cuite, au bain-marie ; d'autres la pilent, lui donnent la forme de bols, qu'ils avalent avec de l'eau chaude. On y ajoute ordinairement cinq sortes d'autres plantes ou ingrédients, qui sont des aromates, des cordiaux, des diurétiques, des acides, & de légers soporifiques ; mais le ti-hoang est toujours la base de ces pilules.

Plantes qui manquent à la Chine

Si le vaste empire de la Chine renferme une grande quantité de simples & de plantes médicinales inconnues à l'Europe, il en est aussi plusieurs qui nous sont particulières & qui lui manquent. L'empereur Kang-hi, qui connaissait les grands effets de la thériaque d'Andromaque, voulut un jour qu'on en fît la composition dans son palais. Il fallut chercher des vipères, & quelques plantes qui ne se trouvaient point dans les pharmacies & dans les magasins de Pe-king, entre autres, la gentiane & l'impératoire. L'empereur nomma pour faire cette recherche, plusieurs missionnaires européens, tous de nations différentes ; il leur joignit les plus savants botanistes chinois, & les fit conduire par des mandarins dans les montagnes voisines, sur le bord des rivières, & dans d'autres lieux où l'on espérait de trouver les plantes dont on avait besoin ; mais toutes ces recherches furent p.418 inutiles : on ne trouva pas même de vipères. Le même Kang-hi désirait passionnément qu'on pût faire à la Chine une confection d'alkermès semblable à celle d'Europe, qui avait fait cesser les fréquentes palpitations de cœur auxquelles il était sujet. Il fit chercher le kermès dans toutes les provinces de l'empire, & jusques en Tartarie, sans qu'aucun herboriste ait pu le découvrir. On apportait de tous cotés des arbustes à fruit rouge ; mais ce n'était point le kermès.

> « J'ai suivi, dit le P. Parennin, l'empereur de la Chine pendant dix-huit ans dans tous ses voyages de Tartarie ; j'ai eu successivement pour compagnons M. le docteur Bourghese, médecin du feu Cardinal de Tournon, les frères Frapperie, Rhodes, Paramino, Costa, Rousset, tous jésuites de différentes nations, les uns chirurgiens, les autres apothicaires, & en dernier lieu le sieur Gagliardi, chirurgien de l'hôpital du Saint-Esprit de Rome. Dans tous ces voyages nous n'avons rien trouvé qui ne se trouve partout ailleurs, comme, par exemple de fort belle angélique, quoiqu'elle ne soit pas cultivée ; des coteaux de montagnes remplis de dictamne blanc, de pastenades,

d'asperges, & de fenouil sauvage ; de la chélydoine, de la quintefeuille, de l'aigremoine, de la pimprenelle, du pouliot, de la joubarbe, & du plantain grand & petit. Dans les petites vallées, entre les montagnes, on trouve des forêts de belle armoise, & d'absinthe différente de celle de l'Europe ; la fougère ne se voit que sur les hautes montagnes. Inutilement cherchions-nous la gentiane, l'impératoire, le genièvre & le bois de frêne ; nous ne trouvâmes rien qui en p.419 approchât. J'ai écrit à nos missionnaires dans les provinces pour en avoir, & ils n'ont pu m'en envoyer. Tout cela ne prouve pas absolument qu'il n'y ait aucune de ces plantes à la Chine ou en Tartarie ; c'est un monde que nous n'avons pas parcouru ; mais c'est un préjugé que s'il y en a, elles y sont très rares.

Ngo-kiao

Je dois faire ici l'histoire du *ngo-kiao*, drogue célèbre à la Chine, dont la confection paraîtra sans doute aussi singulière que le grand nombre de propriétés qu'on lui attribue. Dans la province de Chan-tong, près de Ngo-hien, ville du troisième ordre, il existe un puits creusé par la nature, auquel on donne soixante-dix pieds de profondeur, & qui communique, selon les Chinois, avec un lac ou quelque autre grand réservoir souterrain. L'eau qu'on en tire est très claire, & plus pesante que l'eau commune ; & si on la mêle avec de l'eau trouble, elle la purifie & l'éclaircit en précipitant au fond du vase toutes les saletés qu'elle contient. C'est l'eau de ce puits qu'on emploie pour faire le ngo-kiao, qui n'est rien autre chose qu'une colle de peau d'âne noir.

On tue cet animal, & l'on enlève sa peau, qu'on fait tremper pendant cinq jours dans de l'eau tirée de ce puits. On la retire au bout de ce temps, pour la nettoyer & la ratisser ; on la découpe ensuite en petits morceaux, qu'on fait bouillir à petit feu dans l'eau de ce même puits, jusqu'à ce qu'ils soient réduits en colle, qu'on passe toute chaude par une toile, pour en

séparer toutes les parties p.420 grossières qui n'ont pu être fondues. Dès que cette colle s'est refroidie & a pris de la consistance, on la façonne pour la distribuer. Les Chinois en forment communément des tablettes, sur lesquelles ils impriment des caractères, des armoiries, ou les enseignes de leurs boutiques.

Ce puits est le seul de son espèce à la Chine ; il est toujours fermé, & scellé du sceau du gouverneur du lieu, jusqu'au jour où l'on a coutume de l'ouvrir pour faire la colle de l'empereur. Cette opération tient ordinairement depuis les récoltes d'automne jusqu'au commencement du mois de mars. Pendant ce temps, les peuples voisins & les marchands traitent, pour avoir de cette colle, avec les gardes du puits, & les ouvriers qui la fabriquent. Ceux-ci en font, en leur particulier, la plus grande quantité qu'ils peuvent, avec cette différence qu'elle est moins propre, & qu'ils n'examinent point avec une attention si scrupuleuse, si l'âne est gras ou d'une couleur bien noire. Cependant toute la colle qui se travaille en cet endroit, est aussi estimée à Pe-king, que celle que les mandarins du lieu font passer à la cour & à leurs amis.

Comme cette drogue jouit de la plus grande célébrité, & que la quantité qui s'en fabrique à Ngo-hien ne suffit point pour en pourvoir tout l'empire, on ne manque pas de la contrefaire ailleurs, & d'en fabriquer de fausse avec de la peau de mule, de cheval, de chameau, & quelquefois même avec de vieilles bottes. Il est cependant très aisé de la distinguer de la véritable : celle-ci n'a ni mauvaise odeur, ni goût désagréable lorsqu'on la porte à p.421 la bouche ; elle est cassante, friable, & toujours de couleur ou parfaitement noire ou d'un noir rougeâtre. La fausse a toutes les qualités contraires ; elle est de mauvaise odeur & de mauvais goût, visqueuse, mollasse, même quand elle est faite de chair de cochon, qui est celle qui imite le mieux la véritable.

Les Chinois attribuent un grand nombre de vertus à cette drogue : ils assurent qu'elle dissout les flegmes ; qu'elle est amie de la poitrine, qu'elle facilite le jeu & l'élasticité du poumon ; qu'elle rend la respiration plus libre

à ceux qui l'ont embarrassée ; qu'elle rétablit le sang, arrête les dysenteries, provoque l'urine ; qu'elle affermit l'enfant dans le sein de sa mère, &c. &c. &c. Sans vouloir garantir ce grand nombre de propriétés, il paraît du moins certain, par le témoignage des missionnaires, que cette drogue est très bonne pour toutes les maladies du poumon. On la prend en décoctions avec des simples, & quelquefois en poudre mais plus rarement,

ARTICLE VIII

Quadrupèdes, oiseaux, papillons, poissons de la Chine

@

Les montagnes & les vastes forêts de la Chine fournissent des animaux sauvages de toute espèce. On y trouve quelques rhinocéros, des éléphants, des léopards, des tigres, des ours, des loups, des renards, des chameaux, des chevaux, & des mules sauvages, &c. Les provinces septentrionales renferment quelques castors, p.422 des martres zibelines, & des hermines ; mais les fourrures qu'elles donnent ne valent point celles qu'on tire de Sibérie.

Le gibier est très commun à la Chine. Les places de Pe-king, pendant l'hiver, sont remplies de monceaux de différentes sortes d'animaux volatils, terrestres & aquatiques, durcis par le froid, & exempts de toute corruption : on y voit une quantité prodigieuse de cerfs, de daims, de sangliers, de chèvres, d'élans, de lièvres, de lapins, d'écureuils, de chats & de rats sauvages, d'oies, de canards, de poules de bois, de perdrix, de faisans, de cailles & plusieurs autres espèces de gibier qui ne se trouvent point en Europe.

Les chevaux chinois n'ont ni la beauté, ni la vigueur, ni la vitesse des nôtres, & les habitants du pays ne savent point les dompter, ; ils sont dans la nécessité de les mutiler, & cette opération les rend doux & familiers. Ceux qu'ils destinent aux exercices militaires, sont si timides, qu'ils fuient au seul hennissement des chevaux tartares. D'ailleurs, comme ils ne sont point ferrés, la corne de leurs pieds s'use bientôt ; en sorte que le meilleur cheval, à six ans, est presque incapable de service.

On voit à la Chine une espèce de tigre sans queue, & qui a le corps d'un chien. C'est de tous les animaux le plus féroce & le plus léger à la course. Si l'on en rencontre quelqu'un, & que, pour se dérober à sa fureur, on

monte sur un arbre, l'animal pousse un cri, &, à l'instant on en voit arriver plusieurs autres, qui, tous ensemble, creusent la terre autour de l'arbre, le déracinent & le font tomber. Mais les Chinois ont trouvé depuis peu le moyen de les détruire : ils s'assemblent vers le p.423 soir en certain nombre, & élèvent une forte palissade dans laquelle ils se renferment ; ensuite, imitant le cri de l'animal, ils attirent tous ceux des environs, & tandis que ces bêtes féroces travaillent à fouir la terre pour abattre les pieux de la palissade, les Chinois s'arment de flèches & les tuent sans courir aucun danger.

Les chameaux sauvages & domestiques se trouvent au nord-ouest de la Chine.

> « Le chameau, dit un écrivain chinois, ressemble assez au cheval par le corps : il ressemble, par la tête, au mouton ; il a le cou long & les oreilles pendantes ; il a trois articulations aux jambes, & deux bosses de chair sur le dos, qui forment comme une espèce de selle. Il rumine, il souffre sans peine le froid, & craint naturellement la grande chaleur : de là vient qu'au solstice d'été, il mue entièrement, sans qu'il lui reste aucun poil. Il peut porter jusqu'à mille livres chinoises pesant, & faire deux à trois cents lys par jour. Son instinct naturel lui fait découvrir les veines d'eau cachées dans la terre, & le vent qui est près de s'élever. En fouillant dans l'endroit où le chameau bat du pied, on découvre les eaux, qui coulent sous terre. Il s'élève assez ordinairement durant l'été des vents brûlants, qui étouffent en un instant les voyageurs : lorsque les chameaux s'attroupent en criant, & enterrent leurs museaux dans le sable, c'est une marque certaine que ce vent est sur le point de souffler. Il dort sans que son ventre touche à terre : ceux par-dessous le ventre desquels on voit le jour, après qu'ils se sont couchés sur leurs jambes pliées, se nomment *min-to* ou *chameaux transparents* ; & ce sont ceux qui peuvent faire p.424 les longs voyages. Il en est d'autres qu'on

nomme *fong-kio-to* ou *chameaux à pieds de vent*, à cause de leur extrême vitesse : ceux-ci peuvent faire mille lys en un jour.

La graisse qui se trouve dans les bosses des chameaux sauvages, & qu'on nomme *huile des bosses*, est d'un usage fréquent dans la médecine chinoise.

On distingue à la Chine plusieurs espèces de singes. Ceux qu'on nomme *sin-sin* diffèrent des autres par leur grandeur, qui égale celle des hommes d'une taille moyenne. Ils marchent avec facilité sur leurs pieds de derrière, & mettent dans la plupart de leurs actions une conformité singulière avec les nôtres.

Le plus joli des quadrupèdes qu'aient les Chinois, est un cerf qui ne devient jamais ni plus gros ni plus grand qu'un de nos chiens ordinaires. Les princes & les mandarins les achètent fort cher, & les font élever dans leurs jardins. par curiosité. Il en ont une autre espèce d'une grandeur démesurée, qu'ils appellent *Cheval-cerf.*

La Chine renferme un animal précieux, qui ne se trouve point ailleurs ; c'est le *hiang-tchang-tse*, ou daim odoriférant, qui fournit un musc parfait. Cet animal est même assez commun dans cet empire ; on en trouve non seulement dans les provinces méridionales, mais encore dans celles qui sont à l'occident de Pe-king. C'est une espèce de daim sans cornes, & dont le poil tire sur le noir. La bourse qui renferme son musc est formée d'une pellicule très fine, & couverte d'un poil fort délié. La chair de ce chevreuil est très bonne à manger, & on la sert sur les tables les plus délicates. L'extrait d'une lettre, écrite de Pe-king p.425 par un missionnaire jésuite, fera mieux connaître encore ce singulier animal.

> « A l'occident de la ville de Pe-king, écrit ce missionnaire, se voit une chaîne de montagnes, au milieu desquelles nous avons une chrétienté & une petite église. On trouve dans ces montagnes des chevreuils odoriférants. Pendant que j'étais occupé aux exercices de ma mission, de pauvres habitants du village allèrent à la chasse, dans l'espérance que j'achèterais leur gibier pour le

porter à Pe-king. Ils tuèrent deux de ces animaux, un mâle & une femelle, qu'ils me présentèrent encore chauds & sanglants. Avant que de convenir du prix, ils me demandèrent si je voulais prendre aussi le musc, & ils me firent cette question, parce qu'il y en a qui se contentent de la chair de l'animal, laissant le musc aux chasseurs qui le vendent à ceux qui en font commerce. Comme c'était principalement le musc que je souhaitais, je leur répondis que j'achèterais l'animal entier. Ils prirent aussitôt le mâle, ils lui coupèrent la vessie, &, de peur que le musc ne s'évaporât, ils la lièrent à son extrémité avec une ficelle. L'animal & son musc ne me coutèrent qu'un écu.

Le musc se forme dans l'intérieur de la vessie, & s'y attache aux parois comme une espèce de sel. Il s'en forme de deux sortes ; celui qui est en grain est le plus précieux, il elle *teou-pan-hiang* ; l'autre, qui est moins estimé, & qu'on nomme *mi-hiang*, ait fort menu & fort délié. La femelle ne porte point de musc, ou du moins ce qu'elle porte & ce qui en a quelque apparence, n'a nulle odeur.

p.426 La chair des serpents est la nourriture la plus ordinaire de cet animal. Quoique ces reptiles soient communément d'une grandeur énorme, le chevreuil n'a nulle peine à les tuer, parce que dès qu'un serpent est à une certaine distance du chevreuil, il est tout à coup arrêté par la vapeur de son musc ; ses sens s'affaiblissent, & il reste sans mouvement. Ce fait est si certain, que les paysans qui vont chercher du bois ou faire du charbon dans ces montagnes, n'ont point de meilleur secret pour se garantir de ces serpents, dont la morsure est très dangereuse, que de porter sur eux quelques grains de musc ; alors ils dorment tranquillement après leur dîner. Si quelque serpent s'approche d'eux, il est tout à coup assoupi par l'odeur du musc, & il ne s'avance pas plus loin.

Ce qui se passa lorsque je fus de retour à Pe-king est, en quelque sorte, une nouvelle preuve que la chair de serpent est la principale nourriture de l'animal musqué. On servit au souper une partie de mon chevreuil ; un des convives avait toujours eu une horreur extrême du serpent, & cette horreur était si forte en lui, qu'on ne pouvait même en prononcer le nom, qu'il ne lui en prît aussitôt de violentes nausées. Il ne savait rien de la manière dont vivait cet animal, & je me donnai bien de garde de lui en parler ; mais j'étais fort attentif à sa contenance. Il prit du chevreuil comme les autres, dans l'intention d'en manger ; mais à peine en eut-il porté un morceau à la bouche, qu'il sentit un soulèvement de cœur extraordinaire, & qu'il refusa d'y toucher davantage. Les autres en mangèrent volontiers p.427 & il fut le seul qui témoigna de la répugnance pour cette sorte de viande.

On trouve dans les épaisses forêts de la Tartarie, au nord de la grande muraille, une espèce de *renard volant*. Ses ailes ne sont que des peaux légères qui s'étendent d'un pied à l'autre, & se terminent à sa queue. Cet animal ne vole qu'en s'élançant du haut d'un arbre sur un autre qui est plus bas ; il ne peut s'élever & voler en montant. On rencontre aussi à Keou-ouai un *rat volant* : il est plus gros que le rat ordinaire, & il a des ailes comme le renard dont nous parlons.

Un rat bien plus extraordinaire est le *fen-chou*, qu'on trouve sur la côte presque toujours glacée de la mer du Nord, au-delà du Tai-tong-kiang. La figure de cet animal ressemble à celle d'un rat ; mais il est gros comme un éléphant. Il habite dans des cavernes obscures, & fuit soigneusement la lumière. Il fournit un ivoire qui est aussi blanc que celui de l'éléphant, mais plus aisé à travailler, & qui ne se fend pas. L'ancien livre chinois *Chin-y-king* parle de cet animal en ces termes : *Il y a dans le fond du Nord, parmi les neiges & les glaces qui couvrent ce pays, un* chou (un

rat) *qui pèse jusqu'à mille livres ; sa chair est très bonne pour ceux qui sont échauffés.* On en cite une autre espèce moins grande : celui-ci, dit-on, n'est que de la grosseur d'un buffle ; il s'enterre comme les taupes, fuit la lumière, & reste presque toujours renfermé dans des souterrains. Ce que nous rapportons ici est tiré du recueil imprimé des propres observations du célèbre empereur Kang-hi.

La Chine a des oiseaux de toute espèce, des aigles, p.428 des faucons, des pélicans, des oiseaux de paradis, des cygnes, des cigognes, & des perroquets qui ne le cèdent à ceux de l'Amérique ni pour la beauté & la variété du plumage, ni pour la facilité avec laquelle ils apprennent à parler. Mais le plus bel oiseau de cette contrée, & peut-être de l'univers entier, est le *kin-ki* ou *poule d'or* ; Toutes les proportions du corps de cet oiseau sont admirables, & sa robe brillante semble avoir épuisé tous les pinceaux de la nature. Rien de plus riche & de plus varié que ses couleurs. Un rouge & un jaune éclatants forment les nuances de ses ailes & de sa queue, & un panache superbe flotte sur sa tête. La chair de cet oiseau est plus délicate que celle du faisan. On le trouve dans les provinces de Se-tchuen, d'Yun-nan & de Chen-si.

L'oiseau le plus guerrier, le plus vif, le plus courageux, celui que les Chinois regardent comme le roi de leurs oiseaux de proie, est le *hai-tsing*. Il est assez rare, & ne paraît que dans le province de Chen-si, & dans quelques cantons de la Tartarie. Quand on en prend un, on est obligé de le porter à la cour, & de le remettre aux officiers de la fauconnerie de l'empereur.

Les papillons qui se trouvent sur la montagne Lo-feou-chan, située dans la province de Quang-tong, sont tellement estimés, qu'on en envoie jusqu'à la cour. Leurs couleurs sont extraordinairement variées, & d'une vivacité surprenante ; ils sont beaucoup plus gros que ceux d'Europe, & ont les ailes beaucoup plus larges. Ces papillons restent comme immobiles sur les arbres pendant le jour, & ils s'y laissent prendre sans peine. Ce n'est que

sur le soir qu'ils commencent à voltiger, à peu près de p.429 la même manière que les chauve-souris, dont quelques-uns semblent égaler la grandeur par l'étendue de leurs ailes. On vante aussi les papillons des montagnes Si-chan de la province de Pe-tche-li ; mais ils sont petits, & ne sont point autant estimés que ceux de la montagne Lo-feou-chan.

Il serait difficile de donner une nomenclature exacte de toutes les espèces de poissons que fournissent les lacs, les rivières & les mers de la Chine. Nos missionnaires, à qui nous sommes redevables de la plus grande partie des connaissances que nous avons sur cet empire, ne se sont point encore suffisamment étendus sur cette branche d'histoire naturelle. Ils assurent néanmoins qu'ils ont remarqué à la Chine la plupart des sortes de poissons que nous voyons en Europe, comme des lamproies, des carpes, des brochets, des soles, des saumons, des truites, des aloses, des esturgeons, &c. Les Chinois estiment beaucoup celui qu'ils appellent *tcho-kia-ya*, c'est-à-dire, *l'encuirassé*. Ils le nomment ainsi, parce qu'il est armé de toute part d'écailles tranchantes, rangées en lignes droites, & posées les unes sur les autres, à peu près comme sont les tuiles sur nos toits. La chair de ce poisson est fort blanche, & son goût est à peu près le même que celui de la chair de veau. Il pèse ordinairement quarante livres. Lorsque le temps est doux, on pêche encore une autre sorte de poisson, auquel son extrême blancheur a fait donner le nom de *poisson-farine*. Il est surtout remarquable par ses prunelles noires, qui semblent être enchâssées dans deux cercles d'argent fort brillants. On en trouve une quantité prodigieuse dans la mer qui baigne la province de p.430 Kiang-nan, qu'on en tire quelquefois jusqu'à quatre cents livres pesant d'un seul coup de filet.

Les côte de la province de Tche-kiang abondent en un poisson frais qui ressemble assez aux morues de Terre-neuve. Il est incroyable combien il s'en consomme dans l'étendue des côtes de Fo-kien, outre la quantité prodigieuse qu'on en sale sur les lieux mêmes pour transporter dans l'intérieur des terres. Ce qui prouve combien cette pêche est abondante, c'est que ce poisson se vend à vil prix, quoique les marchands ne puissent

l'aller chercher qu'à très grands frais. Il leur faut d'abord acheter du mandarin la permission de faire ce commerce, louer ensuite des barques, acheter le poisson à mesure qu'on le tire des filets, l'arranger au fond de cale sur des couches de sel, de la même manière que les harengs s'arrangent à Dieppe dans les caques, C'est en usant de cette précaution, que ce poisson se conserve, & que, malgré les plus grandes chaleurs, il se transporte dans les provinces les plus éloignées de l'empire.

Les missionnaires parlent d'une autre sorte de poisson, dont la figure est aussi singulière que hideuse & dégoûtante. Les Chinois l'appellent *hai-seng* ; c'est un de leurs mets assez ordinaires, & il ne se donne presque point de repas où l'on n'en serve. On le voit ordinairement flotter sur les bords de la mer de Chan-tong & de Fo-kien. Les missionnaires le prirent d'abord pour un rouleau de matière inanimée, mais en ayant fait pêcher par les mousses du vaisseau, ils reconnurent que cette masse informe était un être vivant & organisé. Il nagea dans le bassin où on l'avait d'abord jeté, & il y vécut assez longtemps. Les p.431 matelots chinois ne cessaient de dire aux missionnaires que ce poisson a quatre yeux, six pieds, & que sa figure est semblable à celle du foie de l'homme ; quelque soin qu'ils prissent pour l'observer, ils ne purent distinguer que deux endroits par où cet animal paraissait voir ; car il témoignait de la frayeur, lorsqu'on lui passait la main vers ces endroits. Si l'on regarde comme des pieds tout ce qui sert au hai-seng pour se mouvoir, on doit en compter un aussi grand nombre qu'il a de petites élevures répandues par tout le corps, & qui sont comme autant de boutons. Il n'a ni os ni arêtes, & il meurt dès qu'on le presse. Ce poisson se conserve aisément en le mettant dans le sel ; c'est dans cet état qu'on le transporte, & qu'il se débite par tout l'empire comme un aliment délicat. Mais il ne fut point du goût des missionnaires.

Le plus singulier des poissons est celui dont l'empereur Kien-long parle, dans son Eloge de Moukden. Les Tartares mantcheoux l'appellent *Calfini*, & les Chinois *Pi-mou-yu*. Cet animal ne paraît être qu'une moitié de poisson ; il est plat, & semblable pour la forme à une semelle de soulier ; ses écailles

sont fines ; sa couleur est noirâtre ; il n'a qu'un œil, & n'est fourni d'écailles & de nageoires que d'un côté. Ce poisson ne saurait nager seul ; il ne peut le faire qu'en se tenant collé contre sa compagne, & alors, ces deux poissons réunis ne paraissent en former qu'un seul.

Les Chinois ont un poisson de mer qu'ils appellent *ming-fou-yu*, ce qui signifie à la lettre, *poisson au ventre clair.* Il a la tête ronde, & la bouche comme le bec d'un faucon. Sa tête n'a point d'os ; il n'a ni arêtes ni p.432 écailles ; il a huit jambes autour de sa tête ; il est sans queue. La *Géographie de Moukden* ajoute qu'il a deux touffes de barbe qui ressemblent à deux paquets de cordes. Lorsqu'il y a quelque tempête, & que les vagues sont trop fortes ou trop agitées, il étend sa barbe, & s'en sert comme de cordes pour s'attacher au fond de la mer ou contre les rochers. Le nom *Nioméré*, que lui donnent les Mantcheoux, est dérivé de *barque amarrée.*

Le *choui-ting*, ou *clou de mer*, est un poisson rond, qui a la figure d'un clou. Il a la bouche en forme de crochet ou d'ancre de navire ; lorsqu'il entend quelque bruit, ou qu'il voit quelqu'un, il s'accroche au fond de l'eau, & y reste immobile comme une barque qui est à l'ancre. Sa longueur n'est que de deux ou trois pouces.

Le petit poisson domestique que les Chinois appellent *kin-yu*, ou poisson d'or, fait l'ornement des cours & des jardins des palais des Grands. On l'élève dans de petits étangs faits exprès, dans des bassins, ou même dans des vases de porcelaine. Ce poisson n'est guère plus grand que notre sardine ; le mâle est d'un rouge vif depuis la tête jusque vers le milieu du corps ; le reste est doré, mais d'un or si lustré & si éclatant, que nos plus belles dorures, au rapport du P. le Comte, n'en approchent pas. La femelle est blanche, & a la moitié du corps & la queue parfaitement argentées [1]. Le poisson d'or est vif, léger, sémillant ; il aime à jouer sur la surface de p.433

[1] Le P. du Halde observe que ce n'est pas toujours la couleur rouge ou blanche qui distingue le mâle de la femelle, mais qu'on reconnaît les femelles à divers points blancs qu'elles ont vers les ouïes, & les mâles à ce qu'ils ont ces endroits brillants et éclatants.

l'eau ; il se familiarise aisément, & s'accoutume même à venir au bruit d'une cliquette dont joue celui qui lui apporte à manger. La conservation de ce petit animal exige beaucoup de soins, parce qu'il est extraordinairement délicat, & sensible aux moindres injures de l'air : un bruit violent, tel que celui du tonnerre & du canon, une odeur forte, une secousse du vase, un simple attouchement, peuvent le faire mourir. il vit d'ailleurs de très peu de chose ; les vers insensibles qui se forment dans l'eau, ou les parties terreuses qui s'y trouvent mêlées, suffisent pour le nourrir. On a soin cependant de jeter de temps en temps dans les bassins & les réservoirs de petites boules de pâte, ou du pain à chanter, qui, étant détrempé, forme une espèce de bouillie dont ces poissons sont fort avides. On leur donne encore de la chair maigre de cochon, séchée au soleil, & réduite en une poussière très fine & très déliée. On leur jette aussi quelquefois des escargots ; la bave que ceux-ci laissent sur les parois du vase, est un ragoût délicieux pour ces petits animaux, qui se précipitent pour la sucer. Pendant l'hiver, on les transporte des cours dans une chambre chaude, où on les tient ordinairement enfermés dans un vase de porcelaine. Durant toute cette saison, on ne leur donne aucune nourriture ; cependant lorsqu'on les remet, au printemps, dans leur ancien bassin, ils ne laissent pas de jouer avec la même force & la même agilité que l'année précédente.

Dans les pays chauds, cette espèce multiplie beaucoup, pourvu qu'on ait soin de recueillir les œufs qui surnagent, & que ces petits poissons mangent presque tous. On place ces œufs dans un vase particulier, exposé au p.434 soleil, & on les y conserve jusqu'à ce que la chaleur les ait fait éclore. Il est rare néanmoins que les poissons d'or multiplient lorsqu'on les tient renfermés dans des vases, parce qu'ils s'y trouvent trop à l'étroit : si l'on veut qu'ils deviennent féconds, il faut les mettre dans des réservoirs où l'eau soit vive, & profonde au moins dans quelques endroits.

Dans un certain temps de l'année, on voit un nombre prodigieux de barques s'assembler dans le grand fleuve Yang-tse-kiang, pour y acheter de la semence de poisson. Vers le mois de mai, les gens du pays barrent le

fleuve en plusieurs endroits, avec des nattes & des claies qui occupent à peu près une étendue de neuf à dix lieues ; ils ne laissent au milieu du fleuve qu'autant d'espace qu'il en faut pour le passage des barques : la semence du poisson s'arrête à ces claies ; ils savent la distinguer à l'œil, quoiqu'un étranger n'en découvre aucune trace dans l'eau. Ils puisent de cette eau mêlée de semences, & en remplissent de grands vases, qu'ils vendent aux marchands, & que ceux-ci transportent ensuite dans les provinces. Cette eau se vend, par mesures, à tous ceux qui ont des rivières & des étangs domestiques qu'ils veulent empoissonner.

Insectes à soie

Ces insectes sont différents des vers à soie ; ils ressemblent assez aux chenilles, & il s'en trouve une grande quantité sur les arbres & dans les campagnes de la province de Chan-tong. Ces vers sont sauvages, & se nourrissent indistinctement de la feuille du mûrier & de celles des autres arbres. Ils ne filent point leur soie p.435 circulairement & de la même manière que les vers ordinaires, qui forment des cocons ; ils la produisent en brins & en fils très longs, que le vent emporte, & qui s'accrochent aux arbres & aux buissons dans les campagnes. On rassemble ces fils, & l'on en fabrique des étoffes appelées *kien-tcheou*, qui sont beaucoup moins brillantes que celles qu'on fait avec la soie commune : on les prendrait, au premier coup d'œil, pour de la toile rousse, ou pour quelque grossier droguet. Cependant ces étoffes sont très estimées à la Chine, & s'y vendent quelquefois aussi cher que le plus riche satin. La tissure de ces étoffes est fort serrée ; elles ne se coupent point, durent beaucoup, se lavent comme la toile, &, lorsqu'elles sont fabriquées avec soin, ne sont susceptibles de recevoir aucune tache, pas même celle de l'huile. Les insectes qui produisent cette soie particulière, sont de deux espèces ; l'une, plus grosse & plus noire que nos vers à soie, se nomme *tsouen-kien* ; l'autre, qui est plus petite, est connue sous le nom de *tiao-kien*. Les soies de la première espèce de ces insectes sont d'un gris rougeâtre ; celles de la seconde sont plus noires : les étoffes qu'on en fabrique tiennent de ces deux couleurs.

Les ou-poey-tse

On appelle ainsi des nids que certains insectes ou vermisseaux se construisent sur les feuilles & les branches de l'arbre nommé *yen-fou-tse*. Ces nids sont d'un grand usage dans la teinture chinoise ; les médecins les emploient également pour la cure d'un grand nombre de maladies. Quelques-uns de ces nids ont été apportés en p.436 Europe, & sont parvenus entre les mains du célèbre M. Geoffroy. Après les avoir examinés avec toute l'attention dont il était capable, cet habile académicien a cru leur trouver quelque conformité avec ces excrescences qui naissent sur les feuilles des ormes, & qu'on nomme vulgairement *vessies d'ormes* ; il a trouvé ces nids très acerbes au goût, & d'une astriction si forte, qu'ils lui ont paru préférables à toutes les autres espèces de galles dont se servent les teinturiers : on pourrait, selon lui, les regarder comme un des plus puissants astringents qui existent dans le règne végétal.

Il est certain qu'on découvre de grands rapports entre les ou-poey-tse & les vessies d'ormes : la forme des uns & des autres est inégale & irrégulière ; ils sont couverts au dehors d'un duvet ras qui les rend doux au toucher ; une poussière blanche & grise tapisse leur intérieur, & l'on remarque, dans cette poussière, les dépouilles desséchées de petits insectes, sans qu'on puisse distinguer aucune trace d'ouverture qui ait pu faciliter leur sortie. Ces coques ou vessies se durcissent en vieillissant, & leur substance, qui paraît résineuse, devient transparente & cassante. Cependant, malgré tous ces traits de ressemblance avec les vessies d'ormes, les Chinois ne regardent point les ou-poey-tse comme une excrescence ou production de l'arbre yen-fou-tse, sur lequel on les trouve. Ils sont persuadés que des insectes, habitants de cet arbre, à l'exemple des vers à soie qui s'enveloppent dans leurs cocons, produisent une cire, & s'en construisent, sur les branches & les feuilles de l'arbre dont les sucs leur sont propres, de petites retraites où ils p.437 puissent attendre le temps de leur métamorphose, ou du moins déposer avec sûreté leurs œufs, qui forment cette poussière déliée dont les ou-poey-tse sont remplis.

Quelques-uns de ces ou-poey-tse sont de la grosseur du poing ; mais ils sont rares, & sont ordinairement produits par un ver extrêmement robuste, ou qui s'est associé à un autre, comme il arrive quelquefois à deux vers à soie de se renfermer dans un même cocon. Les moindres ou-poey-tse sont de la grosseur d'une châtaigne ; la plupart sont d'une forme ronde & oblongue ; mais il est rare qu'ils se ressemblent entièrement par la configuration extérieure : leur couleur est d'abord d'un vert obscur, qui jaunit ensuite ; alors cette coque, quoiqu'assez ferme, devient très cassante.

Les paysans chinois recueillent les ou-poey-tse avant les premières gelées ; ils ont soin, pour faire mourir le ver que ces coques renferment, de les exposer pendant quelque temps à la vapeur d'une eau bouillante. Sans cette précaution, le ver percerait bientôt sa fragile prison, qui aussitôt éclaterait & se détruirait. On se sert à Peking du ou-poey-tse pour donner au papier un noir foncé & qui soit durable : dans les provinces de Kiang-nan & de Tche-kiang, dont les manufactures produisent le beau satin, on l'emploie pour teindre les soies, avant qu'on les travaille sur le métier. Les lettrés Chinois en noircissent aussi leur barbe, lorsqu'elle devient blanche.

Les propriétés médicinales du ou-poey-tse sont très nombreuses. Les médecins Chinois le font entrer dans la composition d'une multitude de remèdes. Ils le recommandent pour arrêter toutes les pertes de sang par les p.438 diarrhées, les dysenteries, les hémorroïdes, les blessures, les crachements & les saignements de nez ; ils le regardent comme un excellent spécifique pour calmer les inflammations, guérir les ulcères, arrêter les effets du poison ; & ils l'emploient utilement pour l'hydropisie, la phtisie, l'épilepsie, les catarrhes, les maux de cœur, les fluxions sur les yeux & les oreilles, &c.

@

D E U X I È M E

P A R T I E

LIVRE PREMIER

GOUVERNEMENT CHINOIS

CHAPITRE I

AUTORITÉ SOUVERAINE

@

p.439 Le gouvernement chinois nous rappelle celui des patriarches. L'autorité que ceux-ci avaient sur leur famille, l'empereur de la Chine l'exerce pleinement sur ses sujets. Tout annonce d'ailleurs que le gouvernement patriarcal est la source du gouvernement monarchique, pris dans toute son étendue ; & c'est ainsi qu'il faut l'envisager en parlant de la Chine.

Nul potentat sur la terre ne jouit d'un pouvoir plus illimité que le souverain de cette nombreuse nation. Toute puissance réside en lui, & en lui seul. Il est l'arbitre irréfragable de la vie & de la mort de ses sujets. Cependant il n'use, pour l'ordinaire, de ce droit que pour veiller à leur sûreté. Nulle sentence de mort, prononcée par les tribunaux, ne peut être exécutée sans son aveu : soin prodigieux dans un empire aussi étendu, aussi peuplé ; mais soin nécessaire, pour obliger les tribunaux à se surveiller eux-mêmes. Rarement ceux de la Chine s'exposent à prononcer légèrement sur des objets aussi graves.

Les arrêts purement civils sont soumis à la même révision. Aucun d'eux n'a de force, que l'empereur ne l'ait confirmé. Ceux qu'il prononce, au contraire, sont exécutés sans délai. Chaque ordonnance, qui émane du trône, est pour tout le reste de l'empire un oracle sacré. On les enregistre, on les publie sans retard, sans représentations. Le souverain n'est jamais soupçonné de vouloir opprimer son peuple. Ce pouvoir absolu du chef, dans

cet empire, paraît être aussi ancien que l'empire même. C'est une de ses premières lois constitutives.

L'empereur dispose seul de toutes les charges de l'État : il établit les vice-rois & les gouverneurs ; les change & les destitue à son gré. Rien ne s'achète à la Chine ; c'est, presque toujours, le mérite qui donne la place, comme c'est la place qui donne le rang. Un fils n'a point le droit d'aspirer à tel emploi, parce que son père s'y est distingué ; il doit se montrer en état d'y briller lui-même. p.441 On examine plutôt ce qu'il peut faire, qu'on ne se rappelle la race dont il sort.

Il est arrivé dans d'autres États, & même en Europe, que le souverain s'est choisi un successeur parmi ses enfants puînés, au préjudice de celui qui devait le remplacer naturellement ; mais ce coup d'autorité ne se fait guère sans avoir au moins pressenti les chefs de la nation. L'empereur de la Chine peut mettre à l'écart ce préliminaire. Il a droit de se choisir un successeur, ou parmi ses enfants, ou dans le reste de sa famille, & même parmi ses autres sujets. Chun, ministre de l'empereur Yao, fut choisi par ce monarque pour lui succéder ; & Chun fut un grand prince.

Il peut arriver aussi que le successeur, une fois désigné par l'empereur, s'écarte de la soumission qu'il lui doit, ou manifeste quelques défauts essentiels qu'on ne lui soupçonnait pas. Alors la même main qui l'avait placé sur les degrés du trône, l'en précipite. Un autre successeur est choisi, & le premier entièrement oublié. Le fils aîné de Kang-hi, un des derniers & des meilleurs empereurs de la Chine, éprouva cette disgrâce. Il fut pour jamais exclu du trône par son père, qui pourtant l'avait désigné d'abord pour le remplacer.

La dignité de prince du sang est généralement révérée à la Chine. Toutefois il dépend de l'empereur d'empêcher celui à qui la nature l'a donnée, d'en prendre le titre. Ceux-mêmes à qui on permet de le conserver, n'ont ni puissance ni crédit. Ils jouissent de revenus proportionnés à leur rang ; ils ont un palais, des officiers, une cour ; à cela près, moins d'autorité que le dernier des mandarins.

Ceux-ci, soit de lettres, soit d'armes, composent p.442 précisément ce qu'on nomme la noblesse. Il n'y a que deux ordres à la Chine, la noblesse & le peuple ; mais la première n'est point héréditaire : c'est l'empereur qui la donne, ou qui la continue. Ces mandarins jouissent d'un privilège bien précieux ; celui de pouvoir, quand le cas l'exige, faire individuellement, & non en corps, des remontrances à l'empereur sur telle action ou telle omission de sa part, qui peut contrarier les intérêts de l'empire. Il est rare qu'elles soient mal accueillies ; mais le souverain se réserve le droit de les apprécier.

On voit donc, en effet, que rien ne borne son autorité ; mais il trouve dans cette même étendue de pouvoir un puissant motif pour n'en point abuser. Ses intérêts se trouvent confondus avec ceux de la nation ; rien ne les sépare. Les Chinois envisagent leur monarchie comme une grande famille dont le monarque est le père, qu'il doit gouverner en père. Lui-même est élevé, nourri dans les mêmes principes. Jamais pays ne vit naître moins de mauvais souverains ; jamais pays n'en vit naître un aussi grand nombre d'excellents. Tel est le fruit de l'éducation qu'ils reçoivent ; tel est aussi l'effet de leur propre situation. Rarement on abuse d'un pouvoir qui n'est pas disputé ; plus rarement encore un chef de famille se plaît à ruiner sa famille. Ajoutons qu'un souverain conserve toujours des égards envers un peuple éclairé. La Chine renferme environ quinze mille mandarins lettrés, & un plus grand nombre d'aspirants à ce titre. La morale y est en vigueur ; elle est la source où presque toutes les autres lois ont été puisées. Celles-ci n'en ont que plus de force. & sur le peuple, & sur les souverains mêmes. Cette p.443 influence a bien du pouvoir, puisqu'elle a su triompher des Tartares vainqueurs de la Chine ; ils se sont soumis aux lois, aux usages, disons plus, au caractère du peuple qu'ils venaient de subjuguer. Les cinq empereurs que cette nouvelle dynastie a déjà donnés à la Chine, seront placés au nombre de ses meilleurs souverains ; & le nom de Kang-hi brillera éternellement dans ses annales.

@

CHAPITRE II

Mandarins de lettres

@

Tout a ses inconvénients. Les lettres sont en grand honneur à la Chine : elles influent, comme on vient de le dire, sur la douceur & l'équité du gouvernement ; mais la balance incline peut-être un peu trop en leur faveur. Il s'en faut de beaucoup qu'un mandarin de guerre jouisse de la même considération qu'un mandarin lettré : de là peu d'émulation dans la haute classe militaire. Nous en parlerons ailleurs. Il s'agit ici des mandarins de lettres.

Pour arriver à ce grade, il faut en avoir franchi plusieurs autres ; tels que ceux de bachelier (sie ou tsai), de licencié (Kiu gin), & de docteur (tsing ssëe). Quelquefois, par faveur, il suffit d'avoir acquis les deux premiers grades ; mais, possédât-on le troisième, on n'obtient d'abord que le gouvernement d'une ville du second ou du troisième ordre. Voici comment on procède à cette élection.

Plusieurs places viennent à vaquer. On en informe l'empereur, qui appelle à sa cour un pareil nombre de p.444 lettrés, inscrits sur la liste. On place dans une boîte, assez élevée pour qu'on ne puisse y atteindre qu'avec peine avec la main, les noms des gouvernements qui vaquent. Les candidats tirent chacun à leur tour, & chacun est élu gouverneur de la ville dont le nom lui est échu.

On a dit plus haut, que rien ne s'achetait à la Chine ; cela signifie uniquement qu'aucune finance n'est attachée à aucune charge. On sait, chez ce peuple comme ailleurs, donner une valeur numéraire à ce qui n'en a pas.

Il existe à la Chine huit ordres de mandarins. Le premier est celui des *Calao*. Leur nombre n'est point fixé ; il dépend de la volonté du prince. C'est parmi les Calao qu'il choisit ses ministres, les premiers présidents des cours souveraines, tous les premiers officiers de la milice. Le chef de cet

ordre se nomme Cheou-siang. Il est aussi chef du conseil de l'empereur, & jouit de toute sa confiance.

C'est du second ordre des mandarins que se tirent les vice-rois, & les présidents des tribunaux supérieurs de chaque province. Tout mandarin de cette classe est appelé Te-hiose, c'est-à-dire, homme d'une capacité reconnue.

On donne le titre de Tchong-cheou, c'est-à-dire, École des mandarins à ceux du troisième ordre. Une de leurs principales fonctions est de remplir celle de secrétaires auprès de l'empereur.

Chaque autre classe a également les siennes. Ce sont les mandarins de la quatrième (Y-tchuen-tao) qui, lorsqu'ils n'ont point de gouvernement particulier, ou qu'ils ne tiennent à aucun tribunal, sont chargés de l'entretien p.445 des portes, des hôtelleries royales, des barques, dont l'empereur est propriétaire dans leur district. La cinquième classe (Ping pi-tao) a l'inspection des troupes. La sixième (Tun-tien-tao) a celle des grands chemins. La septième celle des rivières : son nom est Ho-tao. La huitième (Hai-tao), celle des rivages de la mer. C'est, en un mot, aux mandarins lettrés que l'administration totale de la Chine est confiée.

C'est parmi eux qu'on choisit les gouverneurs des provinces ; les gouverneurs des villes du premier, du second & du troisième ordre ; les chefs & les membres de tous les tribunaux. Les distinctions, les prérogatives ne sont guère que pour eux, & leur sont prodiguées. L'hommage que rend le peuple à tout mandarin en place, est presque égal à celui qu'on rend à l'empereur même. Il est reçu à la Chine, que le monarque est le père de tout l'empire ; que le gouverneur d'une province est le père de la province, & le mandarin, gouverneur d'une ville, le père de cette même ville. Une telle idée conduit au respect, à la soumission ; & rarement les Chinois s'en écartent. Le grand nombre des mandarins lettrés ne nuit pas même aux hommages qu'ils exigent. Leur nombre n'est guère au-dessous de quatorze mille, & la vénération que le peuple a pour eux est toujours la même.

@

CHAPITRE III

Mandarins d'armes

@

p.446 Les honneurs publics sont moins prodigués aux mandarins d'armes. Jamais ceux-ci n'ont la plus légère part au gouvernement de l'État. C'est même, comme on l'a vu, à une classe de mandarins lettrés qu'appartient l'inspection des troupes. Cependant, pour être admis dans la classe des mandarins de guerre, il faut avoir, comme ceux de lettres, franchi trois degrés ; il faut avoir été successivement bachelier d'armes, licencié d'armes, docteur d'armes. La force du corps, l'adresse dans les exercices, l'aptitude à saisir les préceptes de l'art militaire : voilà ce qu'on exige d'eux ; & tel est le but des divers examens qu'on leur fait subir. C'est dans la capitale de chaque province qu'ils sont examinés pour obtenir les deux premiers grades.

Les mandarins d'armes ont leurs tribunaux composés de leurs principaux membres. Parmi les chefs on compte des princes, des ducs & des comtes. On retrouve ces dignités, ou leur équivalent, à la Chine comme en France.

Le principal de ces tribunaux réside à Pe-king. Il est composé de cinq différentes classes.

La première est celle des mandarins de l'arrière-garde. On la nomme heou-fou.

La seconde, celle des mandarins de l'aile gauche, qui nomme tsa-fou.

La troisième, celle des mandarins de l'aile droite, nommée yeou-fou.

p.447 La quatrième, celle des mandarins de l'avant-garde du corps de bataille. Son nom est tchong-fou.

La cinquième, celle des mandarins de l'avant-garde. On l'appelle tsien-fou.

Ces cinq tribunaux sont encore subordonnés au tribunal suprême de la guerre, qui réside aussi à Pe-king. Le nom de celui-ci est jong-tching-fou. Il a pour chef un des plus grands seigneurs de l'empire, qui étend son autorité sur tous les officiers & soldats de l'armée. Rien ne ressemble mieux à nos anciens connétables. Comme eux, il pourrait se rendre formidable au souverain même ; mais la politique chinoise a prévenu cet inconvénient. Ce chef a pour assesseur un mandarin de lettres, pourvu du titre & des fonctions de surintendant des armes. Il doit aussi prendre l'avis de deux inspecteurs nommés par le monarque. Ce n'est pas tout : lorsque ces quatre personnes se trouvent d'accord sur un point, ce qu'elles ont résolu est encore soumis à la révision de la quatrième cour souveraine & purement civile, appelée Ping-pou. On pourra s'étonner qu'un tribunal civil soit chargé de prononcer sur des objets purement militaires. Telle est la jalousie du pouvoir : le Ping-pou a dans son ressort toute la milice de l'empire.

Le premier des mandarins de guerre est général né ; : son pouvoir en campagne équivaut à celui de nos généraux en chef. Il a sous lui un certain nombre de mandarins, qui remplissent les fonctions de lieutenants-généraux : d'autres mandarins remplissent l'emploi de colonel ; d'autres, celui de capitaine ; d'autres enfin celui de lieutenant & de sous-lieutenant.

p.448 On compte entre dix-huit à vingt mille mandarins de guerre. Leur nombre est par conséquent supérieur à celui des mandarins lettrés ; mais la considération dont ces derniers jouissent, les fait regarder comme le premier corps de l'État. Encouragement pour les lettres ; découragement pour les armes. Leur faiblesse valut aux Tartares la conquête de la Chine ; & les Tartares n'ont rien changé à cette double branche de la Constitution chinoise.

@

CHAPITRE IV

Forces militaires de la Chine. Discipline de ses troupes. Leurs différentes sortes d'armes. Fortifications de différente espèce

@

Le nombre des troupes de cet empire excède sept cent mille hommes. Ce nombre nous rappelle ce qu'on a dit des armées de Ninus, de Sémiramis, & plus tard, des forces de Xerxès & de Darius. Il doit moins nous étonner à la Chine, vu l'étendue de cet empire, & son extrême population. Mais ce qu'on n'a point dit des anciennes armées d'Assyrie, on peut le dire des troupes chinoises : rien de mieux vêtu, de mieux payé, ajoutons même de mieux armé, relativement à leur manière de combattre. Du reste, on y remarque bien moins de discipline que dans les troupes modernes de l'Europe, &, sans contredit, moins de courage.

Elles ont eu d'ailleurs peu d'occasions de l'exercer depuis la dernière invasion des Tartares. Ceux-ci, comme p.449 le remarque le P. Duhalde, ne sont plus ce qu'ils étaient d'abord. L'éducation nationale y contribue. On ne met sous les yeux des jeunes gens que des livres de morale ; on ne leur parle que de lois & de politique. On montre partout peu d'égards pour l'état militaire ; ceux qui l'embrassent ne le font guère que par l'impuissance de pouvoir prendre tout autre parti. Il leur manque le point capital qui mène aux grands progrès dans tous les genres, l'émulation.

La paye du soldat chinois ou tartare est de cinq sous d'argent fin, & d'une mesure de riz par jour. Quelques-uns ont double paye. Celle du cavalier est de cinq sous plus forte que celle du fantassin ordinaire. L'empereur fournit le cheval, & le cavalier reçoit par jour deux mesures de petites fèves pour le nourrir. Ce qu'on nomme en France le décompte, se fait à la Chine tous les trois mois ; passé ce terme, il n'est jamais rien dû aux troupes.

Les meilleurs soldats de cet empire se tirent de ses trois provinces septentrionales. Ceux que fournissent les autres provinces n'en sortent presque jamais ; ils vivent dans leur famille, & mangent paisiblement leur paye avec elle. Rarement ils ont besoin de se souvenir qu'ils sont soldats, sinon pour arrêter une sédition qui commence, accompagner le mandarin gouverneur, ou passer une revue de parade.

C'est dans ces revues qu'on visite leurs armes. Celles du cavalier, tant offensives que défensives, consistent en un casque, une cuirasse, une lance, & un large sabre. Le fantassin est armé d'une pique, d'un sabre, & les uns d'un fusil, les autres d'un arc & d'un carquois. Si quelqu'une de ces armes se trouve en mauvais état, si l'on y remarque tant soit peu de rouille, cette négligence est p.450 à l'instant même punie par trente ou quarante coups de bâton, si le coupable est chinois ; ou d'un pareil nombre de coups de fouet, s'il est Tartare.

La marche de ces troupes est pour l'ordinaire assez tumultueuse ; mais elles ne manquent ni d'intelligence, ni d'activité dans leurs évolutions. Les cavaliers forment des escadrons, s'entrechoquent, se mêlent, se rallient sans peine au son du cor & des trompettes. Les soldats chinois, en général, manient bien le sabre, & tirent de l'arc avec beaucoup d'adresse.

Nous avons indiqué les différents chefs de ces troupes dans l'article précédent ; il faut y joindre vingt-quatre capitaines généraux, & autant de maîtres de camp, créés par les Tartares. Ce sont des espèces de surveillants qu'ils donnent aux commandants chinois.

Venons à l'artillerie. Si son usage est fort ancien à la Chine, comme il y a quelque sujet de le croire, il semblait au moins totalement perdu au commencement du siècle dernier. On voyait encore aux portes de Nan-king trois ou quatre bombardes ; mais il n'existait pas un seul chinois capable d'en tirer parti. Lorsqu'en 1621 la ville de Macao fit présent à l'empereur de trois pièces de canon, il fallut lui envoyer aussi trois hommes pour les mettre en œuvre.

On sentit alors que l'artillerie pouvait être employée utilement contre les

Tartares, qui s'étaient déjà présentés au pied de la grande muraille, & que les trois pièces de canon, envoyées de Macao, avaient dispersés en peu d'instants. Ils menaçaient de revenir. Les mandarins de guerre furent d'avis que l'artillerie était la p.451 meilleure arme qu'on pût employer contre ces Barbares. Mais comment se la procurer ? A peine les Chinois savaient-ils pointer & tirer le canon : il y a loin de là à la fonte des canons. Ce fut le P. Adam Schaal, missionnaire jésuite, qui leur rendit cet important service. Quelque temps après, le P. Verbiest, autre jésuite missionnaire, entreprit, par ordre de l'empereur, une nouvelle fonte, & porta l'artillerie chinoise jusqu'au nombre de 320 pièces. Le même religieux leur avait indiqué la manière de fortifier les places, de construire des forteresses nouvelles, d'élever d'autres édifices dans les règles de notre architecture moderne. Les jésuites ne se contentaient point d'envoyer à la Chine des missionnaires zélés ; il fallait encore que le zèle fût réuni aux talents. Cette sage précaution les conduisit au centre d'un empire jusqu'alors inaccessible à tout étranger.

On compte à la Chine plus de deux mille places d'armes, divisées en six classes différentes : savoir, six cents de la première, plus de cinq cents de la seconde, trois cents & plus de la troisième, à peu près pareil nombre de la quatrième, cent cinquante de la cinquième, & trois cents de la dernière. On peut joindre à ce nombre environ trois mille tours ou châteaux répandus dans toute l'étendue de l'empire, & tous munis d'une garnison. Ces châteaux ont un double objet : de contrarier les incursions de l'ennemi, & de prévenir les dissensions ou la révolte parmi les sujets. On y monte une garde perpétuelle ; & à la première apparence de désordre, la plus voisine sentinelle en donne le signal du haut de la tour. Ce signal consiste à arborer un étendard, si c'est le jour, & une p.452 torche allumée, s'il est nuit : alors les garnisons voisines se portent vers le lieu où le trouble a besoin d'être apaisé ou prévenu.

Les places de guerre, même celles du premier rang, tirent leur principale force de leur situation, qui, en général, est bien choisie. Elles ont

d'ailleurs un rempart, une muraille de brique, des tours, & un fossé plein d'eau. Telle ville de l'antiquité a soutenu un siège de dix ans, qui n'avait pas d'aussi bons moyens de défense ; & les vrais moyens d'attaque ont manqué longtemps à tous les voisins de la Chine.

Quant aux frontières de ce vaste empire, la nature elle-même a pris soin de les fortifier dans leur plus grande étendue. La mer borde six de ses provinces ; mais elle est si basse vers les côtes, que nul grand vaisseau n'en peut approcher. Des montagnes inaccessibles la couvrent à l'occident ; le surplus de ce vaste empire est défendu par la grande muraille.

Ce prodigieux ouvrage efface tout ce que l'Antiquité nous offre de plus imposant & de plus gigantesque. Les pyramides d'Egypte sont bien peu de chose en comparaison d'un mur qui couvre trois grandes provinces ; qui parcourt cinq cents lieues d'étendue, & dont l'épaisseur est telle que six cavaliers peuvent aisément s'y promener de front. Telle est cette fameuse muraille, unique, en effet, dans son espèce. Elle est flanquée de tours, placées chacune à la distance de deux traits d'arbalète ; ce qui en facilite la garde & la défense. Le tiers des hommes robustes de la Chine fut employé à sa construction. Il était défendu, sous peine de la vie, de laisser prise au fer entre l'assiette p.453 de chaque pierre. Cette précaution a contribué à la solidité de cet ouvrage, encore presque entier aujourd'hui, quoique construit il y a deux mille ans. Le premier empereur de la famille Tsin en conçut le projet, & l'exécuta.

Cette étonnante barrière est devenue à peu près inutile depuis la réunion des Chinois & des Tartares. Ceux-ci ne l'avaient point forcée. Ils furent appelés dans l'intérieur de la Chine, pour chasser du trône l'usurpateur Li-cong-tse : il fut vaincu, chassé, & disparut pour toujours ; mais le Tartare vainqueur prit sa place.

Ces mêmes Tartares, qui peut-être, comme on l'a dit plus haut, ont perdu quelque chose de leur premiers énergie, sont encore, toutefois, la plus solide, la plus brave milice de cet empire. Tout Tartare né dans la classe ordinaire, est enrôlé dès le berceau ; tout Tartare en âge de porter

les armes, doit être en état d'aller à la guerre au premier signal, & en état de combattre avec ordre. Les fils de l'empereur même, & chaque Tartare de condition, jusqu'aux moindres officiers des bannières, doivent savoir monter à cheval, tirer de l'arc, & connaître au moins les évolutions élémentaires de l'art. Les honneurs prodigués aux lettres n'empêchent point les Tartares qui habitent la Chine de leur préférer les armes ; cet exercice leur semble exclusivement fait pour eux. Ils imitent nos anciens Francs, qui laissèrent aux Gaulois subjugués le soin de cultiver la terre, & se réservèrent celui de la défendre.

@

CHAPITRE V

Tribunaux supérieurs de la Chine

@

p.454 Le premier de tous est le grand conseil de l'empereur, composé de tous les ministres d'État, des premiers présidents & assesseurs de six cours souveraines dont nous allons parler, & de ceux de trois autres tribunaux que nous ferons également connaître. Ce conseil ne s'assemble que dans les cas les plus importants. Il est remplacé dans tous les autres par le conseil privé de l'empereur.

Les six autres tribunaux supérieurs de la Chine résident, comme les précédents, à Pe-king. Leur dénomination générale est *Leou-pou*. On a donné le nom de *Lij-pou* au premier. C'est lui qui fournit de mandarins toutes les provinces de l'empire. Il surveille leur conduite, tient registre de ce qu'ils font de bien & de mal ; en instruit l'empereur, qui punit ou récompense d'après son rapport. On voit que les fonctions de ce tribunal sont aussi délicates que redoutables : c'est une espèce d'inquisition civile, établie par la saine politique.

Ce tribunal supérieur est encore subdivisé en quatre autres qui lui sont subordonnés. Le premier est chargé de choisir ceux qui, par leur science, leurs talents, leurs bonnes mœurs, sont capables de posséder telle ou telle charge dans l'empire. Le second inspecte la conduite des mandarins. Le troisième scelle tous les actes juridiques, donne aux différents mandarins les sceaux relatifs à leurs dignités, à leurs emplois, & vérifie les sceaux des dépêches p.455 qu'on adresse à la cour. Le quatrième enfin est chargé d'examiner le mérite des Grands de l'empire, tant princes du sang impérial, qu'autres personnes décorées de titres purement honorifiques. Le secret principal du gouvernement chinois est que tout soit surveillé, bien connu, & justement apprécié.

Hou-pou est le nom de la seconde cour souveraine, & *Hou-pou* signifie grand trésorier. Ce tribunal, en effet, a la surintendance de toutes les finances de l'État. Il est le gardien, le conservateur des trésors & des domaines de l'empereur ; il tient registre de ses revenus & de sa dépense ; expédie les ordres pour le payement des pensions & des appointements attachés à telle ou telle place, & pour les livraisons de riz, de pièces de soie, d'argent, qui se distribuent tant aux grands seigneurs qu'à tous les mandarins de l'empire. La fonte & la police des monnaies, les magasins publics, les douanes, tous les droits à percevoir sont soumis à son inspection ; & enfin il tient un rôle exact de toutes les familles qui composent ce vaste empire. Ces détails effraient l'imagination : aussi cette cour a-t-elle, pour la seconder, quatorze cours subalternes, répandues dans les différentes provinces de la Chine.

La troisième cour souveraine est celle des rits. On la nomme *Li-pou. Li* signifie rit, & *pou* tribunal. On sait que les rits forment en partie la base du gouvernement chinois. Ce tribunal veille à les maintenir & à les faire observer ; il a aussi l'inspection des sciences & des arts. L'empereur le consulte sur les grâces qu'il veut répandre, sur les distinctions qu'il veut accorder. C'est lui qui veille p.456 à l'entretien des temples, qui règle tout dans les sacrifices que l'empereur offre chaque année, & même dans les repas qu'il donne, soit aux étrangers, soit à ses sujets. C'est encore le tribunal des rits qui reçoit, loge, traite & congédie les ambassadeurs : c'est lui enfin qui veille à la tranquillité des différentes religions tolérées dans l'empire. Il a quatre tribunaux subalternes pour le seconder.

Le tribunal des armes (*Ping-pou*) forme la quatrième cour souveraine. Son ressort embrasse toute la milice de l'empire, toutes les forteresses, tous les arsenaux, tous les magasins d'armes, toutes les munitions de guerre & de bouche ; la fabrique de toutes les armes, tant offensives que défensives ; l'examen & le choix des officiers de tout grade ; &, on l'a déjà dit, ce tribunal des armes n'a pour membres que des mandarins de lettres.

Les quatre tribunaux qui dépendent de celui-ci sont aussi composés

uniquement de lettrés. Il est bon de dire une fois que ces tribunaux subalternes ont beaucoup de rapport avec les bureaux de nos ministres.

Le cinquième tribunal supérieur est le Siège criminel, ou, si l'on veut, la Tournelle générale de l'empire : elle se nomme *Hong-pou.* Quatorze autres tribunaux la secondent dans ses fonctions ; mais ils ne sont que subalternes.

On a donné le nom de *Cong-pou* (qui veut dire tribunal des ouvrages publics) à la sixième & dernière cour souveraine. Elle est chargée de l'entretien des palais de l'empereur, des princes, des vice-rois, de ceux où s'assemblent les tribunaux ; des temples, des tombeaux des souverains, & de tout ce qui s'appelle monument public. Elle a, de plus, l'intendance des rues, des p.457 chemins publics, des ponts, des lacs, des rivières, des barques, de tout ce qui sert à la navigation, tant du dedans que du dehors ; & enfin celle des tours, qui maintiennent la sûreté intérieure. Quatre tribunaux subalternes soulagent celui-ci dans ses fonctions. Le premier dresse les dessins, les plans des ouvrages publics ; le second a sous sa direction tous les ateliers des différentes villes de l'empire ; le troisième a sous la sienne les chaussées, les chemins, les ponts, les canaux, les rivières, &c. ; le quatrième est chargé de faire entretenir les palais de l'empereur, cultiver les jardins, ses vergers, & d'en percevoir le produit.

Tous ces différents tribunaux inférieurs sont mi partie chinois & tartares ; & l'un des deux présidents de chaque tribunal supérieur est toujours tartare d'origine.

La jalousie de l'autorité a fait imaginer des moyens qui contrarient sans cesse la trop grande influence que chacun de ces tribunaux supérieurs pourrait avoir sur telle ou telle branche de l'administration. Nul d'entre eux n'a un pouvoir absolu dans son ressort ; ses décisions ne peuvent avoir d'effet que par le concours de quelque autre tribunal, & souvent de plusieurs. En voici un exemple : Le quatrième tribunal, celui de la guerre, a sous sa direction toutes les troupes de l'empire ; mais c'est le second tribunal supérieur qui préside à leur payement. C'est du sixième que

dépendent les armes, les tentes, les chariots, les barques, tout ce qui sert aux opérations militaires. Aucune de celles-ci ne peuvent avoir lieu sans le concert de ces trois tribunaux.

Ils pourraient, nous dira-t-on, se réunir, & même p.458 contre les intérêts du souverain. Voici, à cet égard, une précaution qui mériterait d'être imitée. Chaque tribunal suprême a son censeur. C'est un officier purement passif, qui ne décide rien, mais qui observe tout. Il assiste à toutes les assemblées, en revoit tous les actes, ne fait aucune observation au tribunal sur ce qu'il peut y avoir d'irrégulier, mais en informe sur le champ l'empereur. Il l'informe également des fautes que les mandarins commettent, soit dans l'administration publique des affaires de l'État, soit dans leur conduite particulière. Il reprend même quelquefois l'empereur sur la sienne. Ces *Co-tao* (c'est le nom qu'on donne à ces rigides censeurs) sont redoutés & respectés de toutes les classes de l'État. On ne les déplace jamais que pour les élever à de plus hauts grades. Leur moindre sort est de rester dans leur emploi ; & cette sécurité est la base du courage qu'ils déploient contre les abus.

Leur accusation suffit pour motiver des recherches qui, pour l'ordinaire, amènent la preuve ; alors l'accusé est destitué de sa place, fût-elle une des plus éminentes. Que devient-il ? Un simple garde, un officier du menu peuple, &, à peu près, confondu avec lui. Une chose remarquable, c'est que les plaintes des censeurs sont renvoyées aux tribunaux dont elles impliquent certains membres. Cependant il est rare que les autres donnent le ton aux censeurs ; ils craindraient d'être accusés eux-mêmes.

Ce n'est pas tout ; ces mêmes censeurs forment en particulier un tribunal qui a inspection sur tout l'empire : on le nomme *Tou-tché-yuen.* Il a le droit de faire à l'empereur toutes les remontrances qu'exige ou l'intérêt du p.459 prince, ou celui du public. Son inspection s'étend sur tous les hommes publics de robe & d'épée ; sur tous les ordres de citoyens ; ils sont, moralement parlant, placés entre le prince & les mandarins ; entre ceux-ci & le peuple ; entre le peuple & les familles ; entre les familles & les

particuliers ; & ils joignent communément à l'importance de leurs fonctions, une probité incorruptible, un courage que rien ne peut abattre. Le monarque peut, à toute rigueur, leur ôter la vie ; mais plusieurs ont souffert la mort plutôt que de trahir la vérité, que de tolérer un abus. Il ne suffit point alors d'en frapper un, il faut les frapper tous : le dernier qu'on épargnerait n'en suivrait pas moins la trace de tous les autres. Les annales d'aucune autre nation n'offrent d'exemple d'un pareil tribunal ; & il serait nécessaire chez toutes, sans exception.

Il ne faut pas toutefois présumer que les privilèges d'un censeur lui donnent le droit de manquer au souverain, ni d'instruire le public des observations qu'il ose lui faire : il serait puni de mort, s'il en faisait part seulement à un de ses collègues. Il serait puni de mort, s'il lui échappait dans ses représentations un seul terme qui s'éloignât de la modération & du respect. L'empereur lui-même voudrait en vain lui faire grâce, la nation en corps demanderait son supplice. Elle se croit outragée quand ou offense le père commun ; & elle sent, avec raison, que ces licences répétées pourraient le faire déroger lui-même à ce beau titre.

Voici encore un autre tribunal qui n'existe nommément qu'à la Chine : c'est celui des princes ; les princes seuls le composent. Quelques mandarins ordinaires en sont p.460 les officiers subalternes, dressent les actes de procédure, & les autres écrits qui développent la question agitée. On inscrit, dans les registres de ce tribunal, tous les enfants de la famille impériale, à mesure qu'ils naissent. Les dignités, les titres dont l'empereur les décore y sont consignés. Ce tribunal est leur unique juge ; & en matière d'accusation, il les absout ou les punit, à sa volonté.

On nous reprocherait d'oublier un tribunal. non moins particulier à la Chine que les deux précédents, mais plus connu ailleurs que l'un & l'autre : le tribunal de l'histoire, autrement *Han-lin-yuen*. Il est composé des plus beaux génies de l'empire, de ses hommes de lettres les plus profonds. Ils ont subi, avant que d'y être admis, un examen rigoureux. C'est à eux qu'est confiée l'éducation de l'héritier du trône, & la rédaction de l'histoire

générale de l'empire. Cette dernière fonction les fait redouter de l'empereur lui-même. Ils ont prouvé qu'il pouvait les opprimer plutôt que les séduire. Ce n'est pas tout, l'oppression ou les tentatives de séduction seraient, malgré lui, consignées dans l'histoire.

C'est, le plus souvent, de ce corps qu'on tire les Colao, ou mandarins de la première classe, & les présidents des tribunaux suprêmes.

@

CHAPITRE VI

Lois civiles

@

Elles sont presque toutes renfermées dans la morale des livres Canoniques. La piété filiale en est la base, p.461 comme elle est celle du gouvernement. Quelques ordonnances des empereurs, & surtout les rits, qu'on a su métamorphoser en usages, forment le reste du code. En un mot, la jurisprudence chinoise offre le fond du meilleur livre de morale.

Voici ce que tout mandarin gouverneur, soit de province, soit de ville, est obligé d'enseigner deux fois par mois au peuple qui s'est assemblé autour de lui. Une loi expresse indique les matières qui doivent entrer dans ces sortes de discours. On enseigne la jurisprudence à la Chine comme on enseigne ailleurs les mystères, les principes, les règles du culte.

Article premier. On pratiquera avec un grand soin les devoirs que prescrivent la piété filiale, & la déférence que le cadet doit à son frère aîné. C'est le seul moyen de savoir apprécier les obligations essentielles que la nature impose à tous les hommes.

Art. II. On conservera toujours un souvenir respectueux des ancêtres de sa famille ; il en résultera pour elle une paix, une union constante.

Art. III. Que l'union règne dans les villages ; c'est le moyen d'en bannir les querelles & les procès.

(Nota). On trouve ici un pléonasme d'idées ; car, si l'union règne dans un village, il n'y aura sûrement ni querelles ni procès.

Art. IV. Que la profession des laboureurs & de ceux qui cultivent les vers à soie, jouisse de l'estime publique ; p.462 on ne manquera jamais de grains pour se nourrir, ni de vêtements pour se couvrir.

Cette conclusion si simple n'est rien moins que triviale. Elle nous indique

& le motif de cette ordonnance, & ce qui doit résulter de son exécution.

Art. V. Que la frugalité, la tempérance, la modestie, & une économie non avare, deviennent les objets de vos réflexions & la règle de votre conduite.

Art. VI. Qu'on entretienne avec soin les écoles publiques ; & surtout qu'on y forme les jeunes étudiants aux bonnes mœurs.

Art. VII. Que chacun s'applique aux devoirs, aux seules fonctions de son état ; elles en seront mieux exercées.

Art. VIII. Qu'on extirpe avec soin les sectes dès leur naissance ; il serait trop tard après.

Art. IX. Qu'on inculque souvent au peuple les lois pénales établies par l'autorité souveraine. Les esprits grossiers & indociles ne peuvent être contenus que par la crainte.

Art. X. Qu'on s'instruise parfaitement des lois de la civilité & de l'honnêteté ; elles sont les appuis de la concorde.

Art. XI. Qu'on s'applique essentiellement à bien éduquer les enfants, & les frères cadets.

(Nota) Cet article nous rappelle qu'à la Chine, comme p.463 dans quelques-unes de nos provinces, les droits du cadet sont bien inférieurs à ceux de l'aîné, quoique celui-ci soit souvent inférieur à l'autre en mérite.

Art. XII. Qu'on s'abstienne de toute accusation calomnieuse.

Art. XIII. Qu'on ne recèle aucun de ces coupables que leur crime condamne à mener une vie errante & vagabonde ; les recéler, c'est se rendre leur complice.

Art. XIV. Qu'on soit exact à payer les contributions établies par le prince ; on sera à couvert des recherches & des vexations de ceux qui les exigent.

(Nota). Les vexations des préposés à la perception des impôts existent donc aussi à la Chine ? Mais le chef de ce vaste empire trouve qu'il est encore plus facile à tous les contribuables de payer, qu'à lui de prévenir ces vexations.

Art. XV. Qu'en agisse de concert avec les chefs de quartier établis dans

chaque ville ; c'est le moyen de prévenir le larcin, & de ne pas laisser échapper ceux qui en sont coupables.

Art. XVI. Qu'on réprime les saillies de la colère, on sera à couvert de tout péril.

On voit par la forme de ces ordonnances, que les souverains de la Chine donnent à leurs règlements même celle de préceptes & de maximes. Chez nous l'exposé du motif de telle ou telle loi précède toujours la loi ; chez eux la loi précède toujours l'exposé du motif.

p.464 Les rits ne forment point, en matière civile, le seul code des Chinois ; il faut toujours, & partout, que l'autorité vienne au secours du zèle. Nous allons rapprocher encore d'autres lois émanées du trône en différents temps, & sur différents objets d'administration intérieure.

Celles qui concernent les mariages sont très étendues. Un Chinois ne peut avoir qu'une femme légitime ; il est même nécessaire qu'elle soit d'un rang, d'un âge à peu près égal au sien. Au surplus, il lui est permis d'avoir plusieurs concubines. Celles-ci sont reçues dans la maison sans aucune formalité. Il a pourtant fallu d'abord payer à leurs parents une somme plus ou moins forte, & s'engager par écrit de bien traiter leur fille.

Ces femmes de la seconde classe dépendent totalement de la femme légitime ; elles sont, ou doivent être, toujours à ses ordres ; leurs enfants sont réputés les siens. Ils lui donnent le nom de mère, & ne peuvent le donner qu'à elle. Ils doivent, à sa mort, porter le deuil durant trois ans, s'absenter des examens, quitter leurs gouvernements, leurs charges. La mort de leur propre mère ne les assujettit à aucune de ces conditions.

L'homme devenu veuf, la femme devenue veuve, peut contracter un second mariage. Alors l'égalité de rang & d'âge n'est plus une condition nécessaire ; le nouvel époux peut même choisir parmi ses concubines celle dont il veut faire sa femme légitime ; dans tous les cas, ce nouveau mariage exige peu de formalités.

Une veuve qui a des enfants, devient absolument maîtresse d'elle-

même ; ses parents ne peuvent la contraindre ni à rester dans sa viduité, ni à se marier une seconde fois.

p.465 Les veuves, d'une condition médiocre, ne jouissent pas du même privilège, lorsqu'elles n'ont point d'enfants mâles. Les parents de leur premier mari peuvent les remarier sans leur aveu, sans même les en prévenir. La loi les autorise à en disposer de la sorte, pour se dédommager en partie des sommes qu'elles ont coûtées à leur premier époux : c'est proprement les vendre. Mais sont-elles restées enceintes, ce trafic est suspendu. Il n'a plus lieu si elles accouchent d'un enfant mâle.

Cette loi souffre, toutefois, deux exceptions ; l'une, quand les parents de la veuve lui assignent de quoi subsister, & dédommagent ceux du mari défunt ; l'autre, quand elle se fait bonzesse.

Le divorce est permis à la Chine, comme il le fut chez tous les peuples anciens, mais avec moins de facilité, & dans certains cas seulement, tels que l'adultère, l'antipathie, l'incompatibilité des humeurs, l'indiscrétion, la jalousie, la désobéissance absolue, la stérilité, & des maladies habituelles, qui se communiquent

Il n'est permis ni de renvoyer, ni de vendre sa femme avant que le divorce ait été ratifié par la loi. Dans le cas contraire, elle sévirait également contre le vendeur & l'acheteur.

Si une femme, dite légitime, s'échappe furtivement de la maison de son mari, celui ci réclame la loi ; elle prononce ; & il peut vendre la fugitive, qui dés lors cesse d'être sa femme, & devient son esclave.

La loi vient aussi au secours de toute femme que son mari abandonne. Qu'il s'absente trois ans, elle peut s'adresser aux mandarins, & leur exposer sa situation. Ceux-ci p.466 peuvent l'autoriser à prendre un autre époux. Elle serait rigoureusement punie, si elle anticipait sur leur aveu.

Dans certaines circonstances la loi défend de contracter un mariage ; ou le déclare nul, s'il a eu lieu malgré ses dispositions. Les voici :

1° Si une fille a été promise à un jeune homme, que les présents aient été envoyés & acceptés par les parents des deux futurs, la fille ne peut plus avoir d'autre mari.

2° Si, à la place d'une belle personne qu'on aura fait voir à l'entremetteuse, on en substitue une autre d'une figure désagréable ; ou si l'on mariait la fille d'un homme libre avec son esclave ; ou enfin si celui qui donnerait son esclave à une fille libre, persuadait aux parents de la fille qu'il est son fils ou son parent, le mariage est nul dans toutes ces différentes suppositions, & tous ceux qui ont participé à la fraude sont rigoureusement punis.

3° Défense à tout mandarin de lettres de s'allier à aucune famille de la province ou de la ville dont il est gouverneur. Le mariage est nul, s'il déroge à cette lois & lui-même est condamné à une rude bastonnade.

4° Le mariage est interdit à tout jeune Chinois durant le deuil, soit de son père, soit de sa mère. Si les promesses se sont faites avant cette mort, tout engagement. cesse à cette époque. Le jeune homme doit avertir de cet événement les parents de la fille qui lui était promise. Ils ne sont point, pour cela, dégagés de leur promesse. Ils laissent expirer le temps du deuil, écrivent ensuite au jeune homme pour lui rappeler son engagement. La fille est libre, s'il n'y persiste pas.

Le mariage est égaleront suspendu, si la famille essuie p.467 quelque événement funeste : il suffirait même qu'un proche parent fût emprisonné ; mais on peut passer outre, s'il veut bien y consentir.

5° Deux frères ne peuvent pas épouser les deux sœurs ; un homme veuf n'a point la liberté de marier son fils avec la fille de la veuve qu'il épouse, ni un parent celle d'épouser sa parente, quelque éloigné que soit entre eux le degré de consanguinité.

Cette règle de politique est encore plus nécessaire que partout ailleurs, dans un empire aussi prodigieusement peuplé que l'est la Chine ; & partout ailleurs on doit la regarder comme sagement établie.

Autre loi. Tout père de famille est responsable de la conduite de ses enfants, il répond même de ses domestiques. On lui impute les torts qu'il avait le droit de prévenir. Loi fort sage, surtout à la Chine, vu l'autorité que tout père, ou tout maître, y exerce sur ses enfants ou sur ses esclaves.

Nulle mère à la Chine n'a le droit de tester.

L'adoption y est autorisée par la loi. L'enfant adoptif entre dès lors dans tous les droits d'un véritable fils ; il prend le nom de celui qui l'adopte ; il en porte le deuil si la mort le lui enlève ; il devient son héritier ; il partage avec les autres enfants, s'il en existe. Le père a seulement le droit de faire quelques dispositions en leur faveur.

Tout enfant, même adoptif, succède aux biens de son père, mais non à ses dignités. C'est l'empereur seul qui peut les lui conserver & l'en revêtir. Il doit s'en démettre aussitôt qu'il est devenu septuagénaire. Mais ce dernier article est plutôt un conseil qu'une loi.

p.468 Tout père a le droit de vendre son fils, attendu, dit la loi, que le fils a le droit de se vendre lui-même, & qu'il ne doit pas avoir sur son individu un pouvoir supérieur à celui de son père.

L'usage a rectifié cette loi chez les citoyens de la haute & moyenne classe ; cette vente est même à présent plutôt tolérée que permise pour les gens du peuple ; & il est défendu à tous, sous peine de punition, de vendre leurs enfants à des comédiens, & à des gens avilis par leur état ou par leur conduite.

Un fils est mineur durant toute la vie de son père.

Celui-ci est le maître absolu des biens dont il a hérité de ses ancêtres, ou qu'il a acquis par-lui-même. Son fils est caution de toutes les dettes qu'il contracte ; la loi en excepte seulement celles du jeu.

Le testament d'un père est irréfragable ; nui défaut de forme ne peut y faire porter atteinte.

L'esclavage est autorisé à la Chine ; mais le pouvoir du maître se borne

uniquement à ce qui concerne son service. Il serait puni de mort, s'il était prouvé qu'il eût usé de ce pouvoir pour abuser de la femme de son esclave.

Le laboureur ne peut pas être inquiété pour le payement des impôts, depuis l'instant où l'on commence à cultiver la terre, c'est-à-dire vers le milieu du printemps, jusqu'au moment de la récolte.

Telles sont, en général, les lois positives de la Chine, en matière civile. Quant à certains édits de circonstance, publiés par différents empereurs, nous allons en citer un des plus célèbres. Nous le transcrirons d'après le P. du Halde ; Il pourra donner au lecteur une idée de la forme & p.469 du style employés dans ces sortes d'écrits. C'est Hoei-tchang, autrement Tsong, un des anciens empereurs de la dynastie Tang, qui va s'exprimer.

> « Sous nos trois fameuses dynasties, jamais on n'entendit parler de *Foë* ; c'est depuis la dynastie des Han & des Hoë que cette secte, qui a introduit les statues, a commencé à se répandre à la Chine : Depuis ce temps-là, ces coutumes étrangères s'y sont insensiblement établies, sans qu'on y ait assez pris garde. Tous les jours elles gagnent encore. Les peuples en sont malheureusement imbus, & l'État en souffre. Dans les deux cours, dans toutes les villes, dans les montagnes, ce n'est que bonzes des deux sexes. Le nombre & la magnificence de bonzeries croît chaque jour. Bien des ouvriers sont occupés à faire leurs statues de toute matière. Il se consume quantité d'or à les orner ; nombre de gens oublient leur prince & leurs parents, pour se ranger sous un maître bonze. Il y a même des scélérats qui abandonnent femme & enfants, & vont chercher parmi les bonzes un asile contre les lois. Peut-on rien voir de plus pernicieux ? Nos anciens tenaient pour maxime, que, s'il y avait un homme qui ne labourât point, & une femme qui ne s'occupe point aux soieries, quelqu'un s'en ressentirait dans l'État. Que sera-ce donc aujourd'hui qu'un nombre infini de bonzes, hommes & femmes, vivent & s'habillent des sueurs d'autrui, & occupent une infinité

d'ouvriers à bâtir de tous côtés, & à orner à grands frais de superbes édifices ? Faut-il chercher d'autres causes de l'épuisement où était l'empire sous les quatre dynasties, Tsin, Song, Tsi, Leang, & de la fourberie qui régnait alors ?

p.470 Quant à notre dynastie Tang, les princes qui en ont été les fondateurs, après avoir employé heureusement la force des armes pour rendre à l'État son ancienne tranquillité, s'occupèrent à le régler par de sages lois ; & pour en venir là, bien loin de rien emprunter de cette vile secte étrangère, dès la première des années nommées Tchin-koan, Tai-tsong se déclara contre elle ; mais il alla trop mollement, & le mal n'a fait qu'augmenter. Pour moi, après avoir lu, & pesé tout ce qu'on a représenté sur ce point, après en avoir délibéré mûrement avec gens sages, ma résolution est prise. C'est un mal, il y faut remédier. Tout ce que j'ai d'officiers éclairés dans les provinces, me pressent de mettre la main à l'œuvre. Selon eux, c'est tarir, la source des erreurs qui inondent tout l'empire, c'est le moyen de rétablir le gouvernement de nos anciens, c'est l'intérêt commun, c'est la vie des peuples. Le moyen après cela de m'en dispenser ?

Voici donc ce que j'annonce :

1° Que plus de quatre mille six cents bonzeries, qui sont répandues de côté & d'autre dans tout l'empire, soient absolument détruites. Conséquemment, que les bonzes, hommes ou femmes [1], qui habitaient ces bonzeries, & qui montent, de compte fait, à vingt-six ouan [1], retournent au siècle, & payent leur contingent des droits ordinaires. En second lieu, l'on détruise aussi quatre ouan de bonzeries moins considérables, qui sont répandus dans les campagnes ; p.471 conséquemment, que les revenus qui y étaient attachés, qui montent à quelques mille ouan

[1] Il y avait des bonzeries pour chaque rue.

de tsing [2], soient réunis à notre domaine, & que quinze ouan d'esclaves qu'avaient les bonzes, soient mis sur le rôle des magistrats & soient censés être du peuple. Quant aux bonzes étrangers, venus ici pour faire connaître la loi qui a cours dans leurs royaumes, ils sont environ trois mille, tant du Ta-tsin [3] que du Mou-hou-pa. Mon ordre est aussi qu'ils retournent au siècle, afin que dans les coutumes de notre empire il n'y ait point de mélange. Hélas ! il n'y a que trop longtemps qu'on diffère à remettre les choses sur l'ancien pied : pourquoi différer encore ? C'est chose conclue & arrêtée. Vue la présente ordonnance, qu'on procède à l'exécution. Telle est notre volonté.

Cette volonté eut son effet. Il resta peu de bonzeries dans toute l'étendue de la Chine : on en conserva deux grandes à chaque cour du nord & du midi, & une dans chaque gouvernement. Trente bonzes desservaient les plus grandes ; les plus petites l'étaient par un moindre nombre.

@

[1] Ouan signifie dix mille.
[2] Monnaie chinoise, qui est la dixième partie d'une once d'argent.
[3] Le P. du Halde croit que Ta-tsin est la Palestine, & que Mou-hou-pa désigne des chrétiens ; mais il n'ose décider s'ils étaient nestoriens ou grecs.

CHAPITRE VII

Lois & procédure criminelle

@

p.472 Rien de plus terrible que les lois pénales chez les Chinois, si l'on en croit quelques-uns de nos écrivains, qui connaissaient peu la Chine. Comment un peuple naturellement doux, aurait-il pu les imaginer ? Sans doute que l'horreur du crime pourrait les suggérer aux législateurs. On demandait à Dracon, premier législateur d'Athènes, pourquoi il attachait la peine de mort aux plus légères fautes. C'est, répondit-il, que les moindres me semblent dignes de mort, & que je n'ai pas trouvé d'autre punition pour les plus grandes. Ses lois furent adoucies par Solon ; mais celles des Chinois n'ont pas eu besoin de l'être.

Ces lois sont tellement combinées, que nulle faute ne reste impunie, & que jamais le châtiment n'excède la faute. Il y a tel délit puni de mort en France, qui est à la Chine qu'un motif de correction.

La procédure criminelle des Chinois est peut-être la plus parfaite de toutes celles qui existent. Sa lenteur devient la sauvegarde de ceux qu'on accuse injustement. Les criminels n'y gagnent rien, puisque le temps découvre la vérité, & qu'elle ne peut pas leur être favorable. Tout accusé est soumis à l'examen de cinq à six tribunaux ; chacun d'eux revoit la procédure ; & l'information n'est pas uniquement dirigée contre l'accusé, elle l'est aussi contre les accusateurs & contre p.473 les témoins ; genre de précaution aussi louable que nécessaire. & qui n'existe qu'à la Chine.

Il est vrai que l'accusé reste en prison jusqu'à la fin du procès ; mais ces prisons ne sont point d'horribles & sales repaires comme celles de tant d'autres nations. Elles sont spacieuses, commodes même jusqu'à un certain point.

Un mandarin est chargé de les visiter souvent ; il le fait avec d'autant

plus d'exactitude, que s'il y a des malades, il est obligé d'en répondre. C'est lui qui préside aux soins qu'on leur donne, qui fait venir les médecins, & fournit les remèdes aux dépens de l'empereur. Si l'un de ces malades meurt, le prince en doit être instruit, & souvent il ordonne aux mandarins supérieurs d'examiner si le mandarin inspecteur des prisons a fait son devoir.

Les différents délits règlent la différence des châtiments. Voici une loi qui paraîtra sans doute bien rigoureuse ; elle inflige la peine de mort à quiconque fait usage des perles.

La moindre de toutes les punitions, c'est la bastonnade. Elle n'est destinée à châtier que les fautes les plus légères. Leur plus ou moins de gravité détermine le nombre des coups de bâton ; mais le moindre nombre est toujours de vingt : alors elle n'est envisagée que comme une simple correction paternelle, elle n'a plus rien d'infamant. Souvent même l'empereur la fait donner à quelques-uns de ses courtisans ; ce qui n'empêche pas qu'il ne les reçoive ensuite, & ne le traite aussi bien après qu'auparavant.

Ce bâton, ou *pan-tsée*, est de bambou, un peu aplati, large du bas, poli du haut, pour être manié plus aisément. Tout mandarin peut en user à sa volonté dans certains cas, soit lorsqu'on oublie de le saluer, soit lorsqu'il tient son tribunal. Il est alors gravement assis derrière une table, sur laquelle est placée une bourse remplie de petits bâtons : il est entouré d'officiers subalternes, munis chacun de pan-tsées, & qui n'attendent que le signal du mandarin pour en faire usage. Celui-ci tire de la bourse un des petits bâtons qu'elle renferme, & le jette dans la salle d'audience. Aussitôt on saisit le coupable, on l'étend ventre contre terre, on abaisse son haut-de-chausse sur ses talons, & un estafier lui applique fortement cinq coups de pan-tsée. Un autre lui succède, & applique cinq autres coups au patient, si le mandarin tire un autre petit bâton de son étui, & ainsi par gradation, jusqu'à ce qu'il plaise au juge de ne plus faire aucun signal. Ce n'est pas tout ; celui qui vient d'être ainsi traité doit se mettre genoux devant le

juge, se courber trois fois jusqu'à terre, & le remercier du soin qu'il prend de son éducation.

La peine du carcan est aussi en usage à la Chine ; mais le criminel n'y est point attaché, il le porte avec lui. Ce carcan, que les Portugais ont nommé cangue, est composé de deux morceaux de bois échancrés par le milieu, & qui, lorsqu'on les rapproche, peuvent contenir dans leur centre le cou d'un homme ou d'une femme. On les pose sur les épaules du coupable, on les réunit, de sorte qu'il ne peut ni voir ses pieds, ni porter ses mains à sa bouche ; il ne peut plus manger qu'avec le secours d'autrui, il ne peut quitter ce triste fardeau ni p.475 le jour ni la nuit. Son poids ordinaire est de cinquante à soixante livres ; mais on en a vu qui pesaient jusqu'à deux cents. Sa pesanteur est plus ou moins forte, selon que le délit est plus ou moins grand.

La durée de ce supplice, pour le vol, pour avoir troublé soit le public, soit une famille, pour avoir été reconnu joueur de profession, &c. est communément de trois mois. Le coupable n'a point la liberté de se réfugier chez lui : il est en station durant tout ce temps, soit dans une place publique, soit à la porte d'une ville ou d'un temple, ou même du tribunal qui l'a condamné. Le temps de sa punition expiré, on le présente de nouveau au mandarin : ce magistrat l'exhorte amicalement à se corriger, le débarrasse de la cangue, & le congédie après lui avoir fait administrer vingt coups de bâton.

D'autres fautes, qui sont d'une classe inférieure à l'homicide, sont punies ou par le bannissement, qui est souvent perpétuel, si c'est en Tartarie qu'on exile, ou par la peine de tirer les barques royales durant trois ans, op par celle d'avoir les joues marquées avec un fer chaud. Le signe qui résulte de cette opération indique la nature de leur crime ; ils ne peuvent se montrer, sans être à l'instant connus pour ce qu'ils sont.

Tout vol entre parents est plus sévèrement puni que s'il était fait à des étrangers.

C'est un vol des plus graves, lorsque les frères cadets ou les neveux

s'approprient d'avance quelque chose dans une succession qu'ils doivent partager avec leurs frères aînés, ou leurs oncles.

p.476 Le délateur de son père ou de sa mère, de son aïeul ou de son aïeule, de son oncle, ou de son frère aîné, est condamné à cent coups de pan-tsée, & à trois ans d'exil, quand même l'accusation serait vraie. Il est étranglé, si elle est fausse.

Toute fréquentation criminelle entre parents de différent sexe est punie : elle l'a plus grièvement, selon que le degré de parenté est plus proche.

Le fils ou le petit-fils qui néglige de servir son père ou sa mère, son aïeul ou son aïeule, est condamné par la loi à cent coups de pan-tsée : il est étranglé, s'il leur dit des injures ; il est décollé, s'il ose lever la main sur eux ; &, s'il les blesse, il est tenaillé & coupé en morceaux.

Si un frère cadet dit des injures à son aîné, la loi le condamne à recevoir cent coups de pan-tsée. Elle le condamne à l'exil, s'il ose lever la main sur lui.

Le lieu de la sépulture de chaque famille est sacré, inaliénable, & insaisissable. Il est défendu, sous peine de la vie, d'en couper les arbres, sinon lorsqu'ils sont morts, & qu'une visite du mandarin a constaté leur état. On est poursuivi & puni comme sacrilège, si on enlève à l'une de ces sépultures le moindre de ses ornements.

L'homicide est puni de mort. L'homme qui, dans une simple rixe, aura tué son adversaire, est étranglé sans rémission ; mais la potence est inconnue à la Chine. On passe en nœud coulant, autour du cou du criminel, une corde longue de six à sept pieds ; deux valets du tribunal la tirent fortement en sens contraire, puis ils la lâchent tout à coup ; un instant après, ils la tirent comme p.477 ils avaient fait d'abord. Une seconde reprise deviendrait superflue.

Dans certains cantons de la Chine la même opération s'exécute avec une espèce d'arc. Le criminel est à genoux ; on lui passe autour du cou la

corde de cet instrument ; on tire à soi l'arc, qui serrait déjà fortement par sa détente. Le patient est promptement étouffé.

Un supplice qui ne déshonore point parmi nous, celui d'avoir la tête tranchée, est regardé chez les Chinois comme le plus honteux des châtiments. On le réserve pour les assassins proprement dits, & pour ceux qui ont commis quelque crime de la même énormité. Voici, disent les Chinois, pourquoi cette mort est la plus ignominieuse de toutes : c'est que la tête est la plus noble partie de l'homme, & que s'il la perd quand il expire, il ne conserve pas son corps aussi entier qu'il l'a reçu de ses parents. Cette réflexion tient aux mœurs de ce peuple, & à l'espèce de culte qu'il rend à ses pères.

Haché en dix mille morceaux. C'est un genre de supplice qui ne fut jamais connu qu'à la Chine. Il regarde les criminels d'État, les révoltés. On attache le coupable à un poteau ; l'exécuteur lui cerne la tête, en détache la peau, qu'il rabat sur les yeux ; ensuite, il enlève différentes parties du corps, qu'il taillade en plusieurs morceaux : il ne quitte cet horrible travail que par lassitude. Il abandonne le reste du corps à la férocité de la populace, qui achève ce qu'il n'a pu finir.

Voilà le supplice que plusieurs souverains ont fait exécuter à toute rigueur : d'autres l'ont mitigé : La loi elle-même n'étend point sa sévérité jusque là ; elle ordonne, & p.478 cela suffit sans doute, d'ouvrir le ventre au criminel, de couper son corps en plusieurs morceaux, & de le jeter ou dans la rivière, ou dans une fosse qui sert de sépulture commune aux grands criminels.

On a beaucoup & bien écrit en France contre la *question ordinaire & extraordinaire*. La première est heureusement supprimée ; la seconde subsiste encore ; elles subsistent l'une & l'autre à la Chine. La question, même ordinaire, y est très rude ; elle se donne aux pieds ou aux mains. On se sert, pour les pieds, d'un instrument qui consiste en trois morceaux de bois croisés. Celui du milieu est fixe, les deux autres se tournent & se remuent. On place les pieds du patient dans cette machine ; ils y sont si

étroitement serrés, que la cheville du pied s'aplatit. La torture appliquée aux mains, semble devoir être moins douloureuse. On insère entre les doigts du coupable de petits bois diagonalement placés ; on lie très fortement les doigts avec des cordes, & on laisse, durant quelque temps, le patient dans cette pénible situation.

La question extraordinaire est terrible : elle consiste à faire de légères taillades sur le corps du criminel, & à lui enlever la peau par bandes, en forme d'aiguillettes. Mais elle n'a lieu que pour les grands crimes, surtout pour ceux de lèse-majesté, & lorsque le criminel est parfaitement convaincu. Il s'agit alors de connaître ses complices.

Au surplus, l'histoire de la Chine peut entraîner ses lecteurs dans certaines méprises relativement aux lois pénales de cette nation. Quelques uns de ses souverains ont eu des caprices sanguinaires, qui n'étaient point autorisés par la loi, & qu'on a souvent confondus avec p.479 elle ; mais ces princes sont encore aujourd'hui placés au nombre des tyrans ; leur nom est en horreur à tout l'empire. Les Chinois, dans leur procédure criminelle, ont un grand avantage sur toutes les autres nations : il est presque impossible que l'innocent y succombe sous une fausse accusation ; elle devient trop dangereuse pour l'accusateur, les délateurs, & les témoins. La lenteur & les révisions multipliées de la procédure sont une autre sauvegarde pour l'accusé. Enfin, nul arrêt de mort n'est mis à exécution sans avoir été ratifié par l'empereur. On lui présente une copie au net de toute la procédure ; on en tire un nombre d'autres copies, tant en langue chinoise qu'en langue tartare, & l'empereur les soumet encore à l'examen d'un pareil nombre de docteurs, soit tartares, soit chinois.

Tels sont les soins que le maître de plus de cent millions de sujets s'impose à lui-même, pour ne pas risquer d'en perdre un seul mal-à-propos.

Lorsque le crime est très énorme & bien prouvé, l'empereur écrit de sa main au bas de la sentence : Aussitôt qu'on aura reçu cet ordre, qu'on l'exécute sans aucun délai. S'agit-il d'un crime rangé dans la classe

ordinaire, mais que la loi punit de mort, l'empereur écrit au bas de l'arrêt : Qu'on retienne le criminel en prison, & qu'on l'exécute au temps de l'automne. C'est que généralement on n'exécute les criminels qu'en automne, & tous le même jour ; l'empereur ne signe jamais un arrêt de mort, nous ne dirons point qu'à jeun, mais qu'après s'y être préparé par le jeûne.

Il a, comme presque tous les souverains, le pouvoir p.480 de faire grâce ; mais lui-même, pour le maintien du bon ordre, s'en interdit le plus souvent l'usage. Les seuls cas d'exception sont en faveur du fils d'une veuve qui a gardé la viduité ; de l'héritier d'une ancienne famille, qui n'a pas lui-même d'héritier ; des descendants de grands hommes, ou de citoyens qui ont bien mérité de la patrie ; & enfin des fils ou des petits-fils d'un mandarin qui s'est illustré, ou même distingué dans les emplois. Un homme parvenu à une extrême vieillesse, un enfant ne peut être traduit à aucun tribunal. On fait grâce au fils d'un père & d'une mère tous deux fort âgés, quand ce pardon ne porte pas atteinte au bien ou au repos public ; & si les fils de tels père & mère sont tous coupables, ou complices du même crime, on fait grâce au plus jeune, pour consoler & servir les auteurs de les jours.

Point de vexations inutiles, ni anticipées, ni arbitraires dans la procédure criminelle des Chinois. Les accusés ne sont réputés coupables que lorsqu'ils sont convaincus & condamnés. Jusque-là ils jouissent de toutes les ressources qui peuvent adoucir leur situation. A la liberté près, ils ne sont privés de rien.

Un geôlier qui vexerait l'accusé détenu en prison ; un juge subalterne qui l'assujettirait à des gênes que la loi n'autorise pas ; un juge supérieur qui oserait prendre sur lui d'ajouter à la rigueur de cette loi ; tous sont punis, &, pour le moins, destitués.

Il est permis à tout proche parent d'un accusé reconnu coupable, de se mettre à sa place pour subir le châtiment que lui inflige la loi, si toutefois la peine est légère, & si l'accusé est son ancien. Le P. du Halde p.481 cite l'exemple d'un fils dont le père venait d'être condamné a la bastonnade. Le

jeune homme se précipite sur le corps de son père, & demande à grands cris d'être puni à sa place. Le mandarin, touché de ce noble dévouement, fit grâce au coupable ; tant la piété filiale est respectée à la Chine.

Les fils, les petits-fils, la femme, les frères d'un Chinois condamné à l'exil, sont autorisés à le suivre, & à se fixer auprès de lui. Les parents de toute espèce d'accusé peuvent lui porter dans sa prison tous les secours qui sont en leur pouvoir. On les y invite, loin de les rebuter.

On vante bien moins à la Chine la sagacité d'un juge qui a su démêler un coupable à travers tous les détours qu'il emploie pour échapper au châtiment, qu'on n'estime, qu'on n'admire celle du juge qui a su reconnaître un innocent à travers toutes les ruses que la calomnie employait pour le perdre. L'empereur lui-même place au nombre des années qui honorent le plus son règne, celles où le glaive de la Justice a eu le moins d'occasions de frapper.

@

CHAPITRE VIII

Police intérieure des villes de la Chine

@

On a déjà pu remarquer bien des traits de ressemblance entre le gouvernement de la Chine & le nôtre : on en trouvera jusque dans l'administration intérieure de nos villes & des siennes. Paris est divisé en différents quartiers ; p.482 chaque ville chinoise l'est aussi. Là, chaque quartier a un chef qui veille sur un certain nombre de maisons ; il répond de tout ce qui s'y passe contre le bon ordre ; & s'il néglige d'en être instruit, s'il néglige d'en informer le mandarin gouverneur, il est puni comme les réfractaires.

Les pères de famille sont des inspecteurs d'un autre genre. Chacun d'eux répond de ses enfants & de ses domestiques, par la raison qu'il a sur eux toute espèce d'autorité.

Les voisins mêmes répondent de leurs voisins ; ils doivent tous s'entre secourir, s'entr'aider, soit dans le cas d'un vol, soit dans le cas d'un incendie, & surtout si ces accidents sont nocturnes.

Chaque ville a ses portes ; chaque rue a ses barrières : toutes se ferment quand la nuit commence. Il y a d'espace en espace des sentinelles qui arrêtent les passants, lorsque la nuit est déjà tant soit peu avancée. Une patrouille à cheval fait communément sa ronde sur les remparts pour le même objet. On arrête indifféremment le citoyen distingué, l'homme du peuple, & le malfaiteur, qui, à la faveur des ténèbres, croit pouvoir se soustraire à toute recherche. Il est rare que les gens d'une classe tant soit peu élevée, s'exposent à cet affront. La nuit, disent les magistrats chinois, est faite pour le repos, & le jour pour le travail.

Le jour, on veille encore aux portes de chaque ville sur ceux qui s'y introduisent. Chaque porte est garnie, à ce sujet, d'une bonne garde : on

examine l'air, le maintien, la physionomie du passant : on le questionne ; p.483 & si son accent décèle qu'il est étranger, on le conduit sur le champ au mandarin ; souvent aussi on l'arrête, en attendant les ordres du gouverneur.

Cette précaution tient à l'ancienne maxime des Chinois, de ne point admettre d'étrangers parmi eux. Ils présument que, par la suite des temps, il en résulterait une altération de mœurs, de coutumes & d'usages, capable d'enfanter des partis, des querelles, des révoltes, le bouleversement de l'État.

On a vu que le meurtre est puni de mort à la Chine, même lorsqu'il n'est que l'effet d'une rixe ; mais il est rare qu'elle conduise jusque là, surtout parmi les gens du peuple. Deux champions de cette classe en veulent-ils venir aux mains ? ils déposent le bâton, ou tout autre instrument qu'ils pourraient avoir à la main. C'est à coups de poing qu'ils décident leurs querelles. Le plus souvent ils vont trouver le mandarin, pour le prier de les mettre d'accord. Il les écoute avec beaucoup de gravité, & fait donner la bastonnade au plus répréhensible, quelquefois même à tous deux.

Il n'est permis qu'aux seuls gens de guerre de sortir armés. Ils ne le sont pas même en tout temps, excepté quand la guerre est allumée : hors de là, c'est seulement lorsqu'ils passent en revue, ou qu'ils montent la garde, ou qu'ils accompagnent un mandarin. Cet usage fut, dans tous les temps, celui des orientaux, & subsiste encore chez les Turcs.

Nulle femme publique ne peut habiter dans l'enceinte d'une ville ; mais on leur permet de se loger hors des murs, pourvu que ce ne soit pas chez elles, c'est-à-dire, p.484 dans une maison où elles puissent commander. D'autre part, on autorise nommément un particulier à les loger chez lui. Il est le surveillant de leur conduite ; & s'il s'élève quelque bruit, quelques querelles dans sa maison, c'est lui qui en est responsable, & puni.

Chaque ville de la Chine, quelquefois un simple bourg, jouit d'un établissement dont Paris n'est pourvu que depuis peu d'années. C'est un

bureau que les Chinois nomment *tang-pou*, & qui revient à notre Mont de Piété. Les règlements en sont à peu près les mêmes. L'emprunt sur gage s'y fait sur le champ ; il n'est précédé d'aucun préliminaire. Le secret y est gardé, & l'emprunteur même peut garder le sien. Dit-il son nom ? on l'écrit. Veut-il le cacher ? on ne le lui demande pas. On se borne, si le cas paraît l'exiger, à prendre le signalement de la personne, pour être, à tout évènement, en état d'en rendre compte à la police. On porte même la précaution jusqu'à faire suivre & épier l'emprunteur, lorsqu'on a reçu de lui des gages qui paraissent trop au-dessus de son état & de ses moyens ; mais, à moins que la connivence ne soit prouvée, le bureau ne perd jamais rien. Au surplus, sa vogue dépend de sa fidélité ; & ce motif en devient un assez bon garant.

L'intérêt de l'argent à la Chine est, pour l'ordinaire, de trente pour cent ; ce qui prouve que l'argent n'y est pas commun. C'est sur ce taux qu'on emprunte au tang-pou. Tout gage est numéroté quand il entre au bureau, & celui-ci en répond. Le gage lui appartient dès le lendemain du jour que le billet d'engagement expire. Le surplus des conditions ressemble complètement à celles p.485 de notre Mont de Piété, qu'il est superflu de les rappeler ici.

Le jeu, & tout divertissement qui mène à l'oisiveté, est absolument interdit aux jeunes gens. L'étude forme à peu près leur seule occupation. Elle paraîtrait bien faite à la jeunesse de nos contrées ; mais dans un pays où le mérite, & le seul mérite, mène à tout, & où l'ignorance est condamnée à n'être jamais rien, l'encouragement est à côté du dégoût.

@

CHAPITRE IX

Police générale

@

La sûreté des voyageurs, la commodité du transport des hommes & des denrées paraît avoir occupé sérieusement l'administration chinoise. Le grand nombre de canaux dont la Chine est entrecoupée, facilite le second objet. La manière dont les routes publiques sont entretenues vient à l'appui du premier.

Ces chemins ont partout beaucoup de largeur ; ils sont pavés dans toutes les provinces méridionales, & dans quelques autres ; mais alors on n'y souffre ni chevaux, ni chariots. On a comblé les vallées, percé les rochers & les montagnes, pour y pratiquer des routes commodes, & d'un plan uni. Elles sont, pour l'ordinaire, bordées d'arbres fort hauts, & quelquefois de murs d'environ huit à dix pieds, pour empêcher les voyageurs d'entrer dans les campagnes. Les ouvertures qu'on y a pratiquées, p.486 de distance en distance, donnent sur des chemins de traverse qui mènent à différents villages. Les grands chemins offrent de distance en distance des reposoirs, où l'on peut se mettre à l'abri des intempéries de l'hiver, & des excessives chaleurs de l'été. On y voit aussi des temples, des pagodes ; l'asile en est ouvert le jour, & souvent refusé la nuit. Les mandarins ont seuls le droit d'y rester, quand ils le jugent convenable. Ils y sont logés avec toute leur suite, reçus avec appareil, & servis avec affection.

On ne manque point d'hôtelleries dans les grands chemins, & même dans les chemins de traverse. Les premières sont fort vastes ; mais toutes sont mal pourvues de provisions : il faut même y porter son lit avec soi, ou se résoudre à coucher sur une simple natte. Le gouvernement ne les oblige qu'à donner le couvert à quiconque le réclame en payant.

L'administration a soin de faire imprimer l'itinéraire général de l'empire,

soit par terre, soit par eau, depuis Pe-king jusqu'aux frontières les plus reculées. Ce livre est le guide de tous les voyageurs. Lorsque c'est un mandarin, ou tout autre officier qui voyage par ordre de l'empereur, il est logé, conduit & défrayé aux dépens du souverain.

Au bord des grands chemins, on voit d'espace en espace des tours sur lesquelles on a élevé des guérites pour les sentinelles, & des bâtons de pavillon pour faire les signaux en cas d'alarmes. Ces tours, bâties, pour l'ordinaire, en terre cuite, sont d'une forme carrée, & n'ont guère que douze pieds de hauteur. Elles ont pourtant p.487 des créneaux, lorsqu'elles bordent les chemins qui conduisent à la cour : celles-ci ont de plus sur leur sommet des cloches de fer fondu, assez grosses.

La loi exige que ces tours soient placées de cinq en cinq lys ; il doit y en avoir alternativement une petite & une grande, celle-ci munie d'un corps-de-garde. Cinq lys reviennent à une demi-lieue de France. On voit par là que les chemins de la Chine sont bien gardés, & que les voleurs ne peuvent s'y maintenir longtemps.

On retrouve à la Chine l'établissement des postes ; mais elles ne sont pas publiques ; les seuls courriers de l'empire, les seuls officiers chargés des ordres de la cour ont le droit de s'en servir. Les derniers ont toujours une escorte.

A cela près, les voyageurs trouvent beaucoup de facilité à faire transporter leurs équipages ; ils n'ont pas même besoin de s'en occuper bien attentivement. On trouve dans chaque ville un grand nombre de porte-faix. Ceux-ci ont un chef commun ; & c'est à lui qu'on s'adresse pour régler les conditions & le prix du transport ; il en reçoit le montant, & répond de tout : il fournit autant de porteurs qu'on lui en demande, & remet au voyageur un pareil nombre de marques. Ce dernier en remet une à chacun des porteurs, lorsqu'ils ont rendu leur charge au lieu indiqué. Ils reportent cette marque à leur chef, qui les paye sur l'argent qu'il a reçu d'avance.

Cet établissement est dirigé par la police générale de l'empire. Dans les

grandes routes, l'on trouve dans la ville qu'on est prêt à quitter, plusieurs bureaux de cette espèce, qui ont une correspondance établie dans celle p.488 où l'on veut se rendre. On fait, avant le départ, écrire dans l'un de ces bureaux tous les objets qu'on veut faire transporter. A-t-on besoin de 200, 300, 400 porteras ? on les trouve. Tout est pesé sous les yeux du chef, & le prix du port est de dix sous par cent livres chaque jour. On tient au Bureau une liste exacte de tout. Vous payez d'avance ; &, dès ce moment, vous n'êtes plus obligé de vous mêler de rien : vous retrouvez à votre arrivée dans l'autre ville tous vos effets chez le correspondant, & ils vous sont remis avec la plus scrupuleuse fidélité.

C'est encore la police qui régit les douanes, parce que, dans cet empire, tout se fait pour le compte de l'empereur. Ces douanes sont peut-être les plus douces du monde entier ; elles ne concernent guère que les marchands, qu'on a soin de ne point fatiguer par d'excessives recherches. S'agit-il d'un voyageur qui n'est point marchand, ou dont l'extérieur seul annonce qu'il ne l'est pas ? ses ballots ne sont point fouillés par les commis, quoiqu'ils en aient le droit ; ils n'exigent même de lui aucune rétribution.

On paye, soit par pièce, soit par charge ; &, dans le premier cas, le marchand en est cru d'après son livre.

C'est le vice-roi de chaque province qui nomme un mandarin de confiance pour la régie des douanes de tout le district. Les douanes du port de Canton & des ports du Fo-kien sont dirigées chacune par un mandarin particulier. Ce sont aussi des mandarins qui ont l'inspection des postes.

@

CHAPITRE X

Finances

@

p.489 L'ouvrage, intitulé *la Dixme royale*, qu'on attribue au maréchal de Vauban, paraît avoir été calqué sur ce qui se pratique à la Chine. La plupart des impôts s'y payent en denrées. Le cultivateur des vers à soie paye en soie, le laboureur en grain, le jardinier en fruits, &c. Cette méthode est simple & commode ; elle n'oblige point le particulier. à échanger péniblement les productions de son sol & de son industrie contre une somme arbitraire en argent, pour en porter une partie au trésor impérial. Cet échange est toujours onéreux pour le contribuable ; & c'est ce que l'administration chinoise a voulu prévenir.

Cette facilité, accordée aux sujets, ne gêne en aucune manière le souverain. Il a, dans chaque province, un grand nombre de stipendiaires, soit mandarins, soit officiers, soit soldats, soit pensionnaires de toute espèce. On leur fournit en nature de quoi se nourrir & se vêtir ; par là, les denrées perçues dans telle ou telle province y sont consommées presque sans déplacement. Ce qui en reste est vendu au profit du trésor impérial.

Les tributs en argent, car il en faut dans toute espèce d'administration, résultent particulièrement des douanes, de la vente du sel, qui se fait au profit de l'empereur ; des droits d'entrée perçus dans les ports, & des autres droits imposés sur le commerce. A cela près, le p.490 commerçant ne paye à l'État aucune autre espèce de rétribution. L'artisan ne lui paye rien du tout. C'est sur le cultivateur que tombe le poids des taxes permanentes & personnelles.

L'étendue de ses terres, leur degré de fertilité, voilà sur quoi est réglée sa redevance. On a pris les plus grandes précautions pour qu'il ne soit ni surchargé par la taxe, ni trop vexé pour le recouvrement. Cette répartition

est facile à faire. Le cadastre des terres, si souvent & si inutilement projeté en France, existe depuis longtemps à la Chine, malgré la prodigieuse étendue de cet empire.

C'est le tribunal des finances, qui préside exclusivement à l'administration, à la perception, à la régie des impôts. Cette perception est simplifiée autant qu'elle pouvait l'être. Les impôts des bourgs & des villages sont portés dans les villes du troisième ordre ; de là on les conduit dans celles du second ; de là encore dans celles du premier ; & de là enfin dans la capitale de tout l'empire.

Outre la consommation qui se fait dans chaque district pour acquitter les charges ordinaires de l'État, on y laisse toujours un fonds de réserve pour obvier aux accidents, aux besoins extraordinaires. Cette somme est graduellement plus considérable dans la capitale, dans les villes du premier & du second ordre, que dans celles du troisième. Les comptes de ce qui est payé par les provinces, de ce qui est mis en réserve dans les villes, de ce que contiennent les grands trésors de l'empire, tous ces objets sont soumis à l'examen du grand tribunal des finances de l'empire. Il révise le tout, & en tient registre.

Les revenus de l'empereur sont équivalents à plus d'un p.491 milliard de notre monnaie. Il peut les accroitre encore par de nouvelles impositions ; mais rarement il use de ce droit. Il attache même, & avec raison, sa principale gloire à n'en point user, à pourvoir à tout sans recourir à ce triste expédient.

Les dépenses annuelles de l'État sont immenses ; mais il en est le seul objet & le seul dépositaire : tout reste dans son sein. Ces dépenses sont tellement réglées ; tellement combinées, qu'on ne les augmente jamais sans y être contraint par une nécessité absolue. Il arrive même, pour l'ordinaire, que l'administration fait encore des épargnes chaque année. Elles servent à grossir le trésor général de l'empire ; ce qui prévient l'établissement de nouveaux impôts dans le cas d'une guerre inévitable, ou de calamités imprévues.

Il fut un temps où la Chine ne connut d'autre monnaie que certains coquillages. Sa monnaie, quant à présent, n'est encore que de deux espèces, l'une d'argent, l'autre de cuivre. Celle-ci forme une pièce ronde, de huit lignes & demie de diamètre. Il faut observer que le pouce chinois n'a que dix lignes ; & que pourtant le pied chinois, composé seulement de dix pouces, est plus grand d'un centième que le nôtre. Cette pièce de monnaie a un petit trou carré au milieu ; elle offre sur la face deux mots chinois, & sur le revers deux mots tartares.

Nous ne parlerons point des diminutifs de cette pièce, comme nos deniers le sont de nos liards, & nos liards, de nos sous. Passons aux pièces d'argent. Peu importe d'en indiquer la forme ; elles n'en ont point de fixe, & p.492 elle deviendrait inutile : c'est leur poids qui règle leur valeur. On fond l'argent en grands & petits pains ; mais seulement pour la facilité du commerce : on est toujours à portée de s'en tenir à sa valeur intrinsèque.

On n'est pas même en droit d'opposer la valeur numérique d'un nombre de petites pièces de cuivre à une seule pièce d'argent, en cas d'échange. Tantôt une once d'argent, balance de l'empire, équivaut à mille gros deniers, tantôt elle n'équivaut que huit cents. C'est encore la valeur intrinsèque de l'une & de l'autre monnaie qui tranche la difficulté.

Il n'en est pas moins vrai que les deniers chinois ont, autant qu'il est possible, une valeur égale à leur représentation ; ils valent même souvent plus comme cuivre que comme représentation. L'empereur perdrait beaucoup à leur fabrique, s'il n'était pas propriétaire de toutes les mines de cuivre que renferme la Chine ; mais ce moyen lui en procure un débit toujours sûr, toujours constant.

Voici un des secrets de ce commerce impérial. Il est défendu à toute fabrique où la monnaie de cuivre pourrait être employée comme simple matière, de la faire servir à cet usage. Il est également défendu de la vendre pour la réduire en simple matière ; mais si le prix du cuivre n'a point baissé, cette infraction à la loi n'est point poursuivie à toute rigueur. Si, au contraire, le prix du cuivre en nature l'emporte sur la valeur du

cuivre monnayé, on en fait sortir du magasin général une quantité suffisante pour rétablir l'équilibre ; La politique du gouvernement, à cet égard, disent les auteurs des nouveaux Mémoires sur la Chine, « est de ne jamais souffrir que le cuivre soit à un assez bas prix pour qu'on puisse gagner à faire de fausse monnaie, ni assez cher pour qu'on gagne beaucoup à fondre la monnaie pour la mettre en œuvre ».

Cette politique est sage, & ne peut manquer d'être efficace. Une autre attention du gouvernement, c'est de faciliter, de nécessiter même la circulation perpétuelle de toute la monnaie & de tout l'argent qui existent dans l'empire. Ce moyen consiste à conserver l'équilibre entre la valeur proportionnelle de l'une & de l'autre, c'est-à-dire, qu'entre eux l'équivalent soit réglé de manière que le possesseur de l'argent ne craigne pas de l'échanger contre du cuivre, ni le possesseur du cuivre de l'échanger contre de l'argent : ce qui arrivera toujours quand la circulation de tous deux sera égale. Voici à quoi se réduit, sur ce point, la surveillance du gouvernement. Est-ce l'argent qui devient le plus rare ? il ne paye plus, durant quelque intervalle, qu'en argent. Est-ce le cuivre ? il ne paye alors qu'avec cette monnaie.

L'administration chinoise ne pense pas que l'accroissement des matières d'or & d'argent accroisse en rien les richesses de l'État. La Chine renferme plusieurs mines d'or, d'argent, & même de pierreries ; toutes sont fermées. Celles de fer, de cuivre, de plomb & d'étain sont ouvertes. L'usage de leurs productions est jugé nécessaire ou utile.

Le commerce à la Chine est soumis à l'inspection du tribunal des finances, comme il l'est parmi nous à celle du ministre chargé de cette partie, si intimement liée avec toutes les autres. Mais les Chinois ont sur le p.494 commerce un système bien opposé à celui de toute l'Europe ; il ne leur paraît utile qu'autant qu'il se borne à leur enlever des choses superflues pour leur en procurer de nécessaires. De là, ils regardent comme nuisible celui qu'ils font à Kan-ton. Il nous enlève, disent-ils, nos soies, nos thés, notre porcelaine : ces objets augmentent de prix dans toutes nos

provinces ; dès lors il ne peut être avantageux à l'empire. L'argent que nous apportent les Européens, les précieuses bagatelles qui l'accompagnent, sont de pure surabondance pour un État tel que le nôtre. Il ne lui faut qu'une masse d'argent relative à ses besoins en général, & aux besoins relatifs de chaque individu en particulier. Kouan-tsé disait, il y a deux mille ans : « L'argent qui entre par le commerce n'enrichit un royaume qu'autant qu'il y entre par le commerce. Il n'y a de commerce longtemps avantageux, que celui des échanges nécessaires ou utiles : le commerce des objets de faste, de délicatesse, ou de curiosité, soit qu'il se fasse par échange ou par achat, suppose le luxe : or le luxe, qui est l'abondance du superflu chez certains citoyens, *suppose le manque du nécessaire chez beaucoup d'autres. Plus les riches mettent de chevaux à leurs chars, plus il y a de gens qui vont à pied ; plus leurs maisons sont vastes & magnifiques, plus celles des pauvres sont petites et misérables ; plus leur table est couverte de mets, plus il y a de gens qui sont réduits uniquement à leur riz.* Ce que les hommes en société peuvent faire de mieux, à force d'industrie & de travail, d'économie & de sagesse, dans un royaume bien peuplé, c'est d'avoir tous le nécessaire, & de p.495 procurer le commode à quelques-uns ». On serait tenté de croire que l'auteur du Contrat social avait lu Kouan-tsé.

Le seul commerce que la nation chinoise regarde comme avantageux, est celui qu'elle fait avec la Tartarie & la Russie. Il lui fournit, par échange, des pelleteries dont elle a besoin dans ses provinces du Nord. Il paraît aussi que son aversion pour tout négoce avec les Européens s'est un peu mitigée. On a lu, depuis peu, dans les Papiers publics, que l'empereur régnant vient d'établir une compagnie de commerce à Kan-ton même.

Cette innovation sera-t-elle utile aux chinois ? Eux seuls peuvent résoudre la question. Les richesses factices ne leur sont point nécessaires dans l'état actuel de leur gouvernement. S'il change de système, il faudra du temps pour le consolider. Les denrées de première nécessité augmenteront de prix ; & le peuple immense, dont la Chine est couverte,

sera encore longtemps pauvre. Ceci paraîtra peut-être un paradoxe ; mais nous croyons qu'il est plus facile d'accroître la population d'un État au moyen du commerce, que d'introduire le commerce dans un État infiniment peuplé.

Venons à un article bien étroitement lié au commerce & qui peut-être lui doit son origine ; l'intérêt de l'argent sur prêt, ou sur d'autres avances. Cet usage paraît ne remonter à la Chine qu'à environ deux mille ans. Il fut, tour à tour, admis & rejeté ; enfin, la loi lui donna une sanction qui subsiste encore. Il est à un taux qui passerait en France pour une usure punissable : il ne s'agit pas moins que de trente pour cent par année ; & l'année n'est que lunaire. On paye un dixième de cet intérêt par mois ; mais quand même on négligerait de payer l'intérêt du mois, ou celui d'une année, ou celui de plusieurs années, il ne peut jamais devenir capital : c'est à quoi a pourvu une loi publiée il y a plus de 450 ans. Voici ce qu'elle prononce :

> « Quiconque prêtera ou en argent, ou en biens fonds, ne pourra percevoir que trois fen par lune (un fen est le centième de la chose due). Quelque accumulée que soit la dette par les lunes & années, le capital & a l'intérêt resteront toujours les mêmes. Si on contrevient à la loi, on sera condamné à quarante coups de bâton ; & à cent, si on use d'artifice pour faire passer l'intérêt dans le capital.

Voilà le texte, & voici les développements de cette même loi. Nous copions le tout dans les Nouveaux Mémoires sur la Chine [1].

> « Celui qui sera accusé devant le mandarin de n'avoir pas payé une lune d'intérêt, sera condamné à dix coups de bâton ; à vingt pour deux lunes ; à trente pour trois, & ainsi jusqu'à soixante, c'est-à-dire jusqu'au sixième mois : alors on oblige le débiteur à payer le capital & l'intérêt ; mais on condamne à quatre-vingts coups ceux qui se payent violemment par leurs mains.

---

[1] [Cf. Mémoires, intérêt de l'argent en Chine]

Il est difficile d'apercevoir, encore plus de pénétrer les motifs de la loi qui autorise un intérêt si exorbitant. Plusieurs écrivains chinois se sont exercés sur cette matière, & ne l'ont pas bien éclaircie. Le meilleur compte qu'un d'entre eux en ait rendu, c'est que le taux excessif de l'argent empêche celui qui en a beaucoup d'acheter une trop grande quantité de terres. Ces possessions ne p.497 serviraient qu'à l'embarrasser, à l'appauvrir, puisque leur produit serait bien inférieur au produit de son argent. Il est vrai qu'à la Chine le patrimoine d'une famille en est rarement distrait. On ne voit point là, comme ailleurs, une partie de la nation posséder tout, & le reste réduit à rien.

@

CHAPITRE XI

Piété filiale

@

Chaque peuple policé a ses lois civiles, ses lois criminelles. Par les premières, chaque citoyen apprend à connaître ses droits, à respecter ceux d'autrui. Les secondes l'instruisent des peines qu'il encoure s'il ne respecte pas les premières, s'il manque à l'ordre public & à l'ordre naturel. En voici une troisième qui tire sa force des mœurs, de l'usage, encore plus que de l'autorité. La piété filiale est tellement accréditée, respectée à la Chine, qu'on oublie que jamais aucun législateur ait eu besoin de la prescrire. Ce n'est plus à la Chine une simple règle de bienséance, un devoir purement naturel ; c'est un point de religion, & un point de religion bien observé.

C'est, en même temps, un des plus grands ressorts du gouvernement chinois ; c'en est l'âme, comme l'amour de la patrie fut celle des anciennes républiques. L'objet de la piété filiale est de ne laisser voir au souverain dans ses sujets que ses véritables enfants, & aux sujets dans leur souverain que le père commun de la nation. Les p.498 anciens l'appelaient même *le père & la mère de l'empire* : expression orientale, mais pleine d'énergie.

La piété filiale règle, à la Chine, & le droit des pères, & celui des enfants, & celui du monarque, envisagé comme le père, ou le patriarche de tous. L'autorité dont il jouit correspond à ce titre, & jamais on ne s'avisa de l'ériger en problème. Il y eut quelques mauvais empereurs dans le cours de quatre mille ans ; il y eut aussi quelques révoltes : mais on les regarde comme ces phénomènes d'un moment qui semblent déroger à l'ordre de l'univers. Le phénomène passe, l'ordre se rétablit, & le système du monde n'en est point altéré.

Le respect filial, recommandé par les plus anciens philosophes de l'empire, & quelquefois oublié, fut remis en vigueur par les leçons du

célèbre *Confucius* ou *Con fou-tsée*, qui n'écrivit jamais que sur la morale, & qui est regardé comme le législateur de la Chine, quoiqu'il y en ait eu beaucoup d'autres. Voici quelles étaient ses idées sur cette vertu (la piété filiale), qu'il regarde comme la base de toutes les vertus.

Il lui attribue toutes celles des anciens empereurs dont le règne fut si doux, si pacifique, & si florissant. Il dit que si l'empereur & les Grands donnent aux peuples l'exemple de leur respect, de leur soumission pour leurs parents, personne dans l'empire n'osera marquer ni mépris, ni aversion pour les siens ; que de proche en proche la subordination sera établie dans un royaume, & que cette subordination amène la tranquillité : car, ajoute t-il, quand la paix règne dans chaque famille, tous les sujets du prince sont amis de la paix intérieure de l'État. p.499 Que l'empereur donne l'exemple du respect filial, il sera imité par les Grands de sa cour ; les mandarins se régleront sur ceux-ci, le peuple sur les mandarins. De toutes les choses produites rien n'est plus noble que l'homme : ainsi la meilleure action de l'homme est d'honorer ceux qui l'ont produit : or le père est, relativement à son fils, ce qu'est le ciel relativement aux choses produites ; le fils est, à l'égard de son père, ce que le sujet est à l'égard de son roi.

Le *Li-ki* (c'est le quatrième des livres classiques nommés les *King*) est aussi une espèce de code sur la piété filiale. Nous disons code, parce que ces livres ont acquis force de loi. Indiquons-en ici quelques passages.

Un fils, rempli de piété filiale, entend ses parents sans qu'ils lui parlent ; il les voit sans être en leur présence.

Un fils ne possède rien en propre du vivant de ses parents. Il ne peut pas même exposer sa vie pour sauver celle d'un ami. Ce précepte cadrerait mal avec nos mœurs ; & nous y gagnons.

Un fils bien né évite également ce qui le cache & ce qui l'expose, parce que sa réputation n'est pas à lui, elle est à ses parents.

Un fils ne doit s'asseoir nulle part sur la même natte que son père.

Lorsqu'un père ou une mère ont quelque sujet de chagrin, on ne rend &

on ne reçoit point de visites. Sont-ils malades ? on est négligé dans sa coiffure, embarrassé dans son maintien, distrait dans ses paroles ; on ne touche à aucun instrument de musique, & l'on évite surtout de se mettre en colère.

Un fils qui respecte le *Li* (c'est-à-dire la règle du respect filial) a soin que son père & sa mère soient chaudement en hiver, & fraîchement en été ; il vient soir & matin dans leur chambre, pour s'assurer, par lui-même, que rien ne leur manque.

Un fils bien ne sort jamais sans en prévenir son père, & ne rentre jamais sans venir le saluer.

Il ne parle point de vieillesse, ni d'âge avancé, en présence des auteurs de ses jours.

Un fils ne s'assied nulle part sur la même natte que son père ; &, dans la maison paternelle, il n'occupe jamais l'appartement du milieu, il ne passe point par le milieu de la porte.

Un fils doit tout quitter, & sans nul délai, pour se rendre à la voix de son père, quand celui-ci l'appelle.

Le fils qui a perdu son père & sa mère renonce pour toujours, dans ses habits, aux couleurs gaies & brillantes. Son deuil est long & rigoureux ; le jeûne en fait partie. Il ne peut, durant cet intervalle, manger de viande que lorsqu'il est malade. C'est aussi le seul cas où, durant son deuil, il lui est permis de boire du vin.

Un fils bien né n'aborde l'ami de son père, que quand il y est invité par lui ; il ne se retire que quand il le lui permet, & ne lui parle que pour lui répondre.

Lorsqu'on marche de compagnie avec son ancien, on ne se détourne pas pour parler à un autre. Honorez comme votre père, ajoute le Li-ki, celui qui a le double de votre âge, & comme votre frère aîné, celui qui a dix ans plus que vous.

Le fils, âgé de cinquante ans, n'est point obligé p.501 de pousser l'abstinence, prescrite par le deuil, jusqu'à se laisser maigrir ; elle sera encore moindre s'il a soixante ans : à soixante & dix, le deuil est restreint à la couleur des habits.

Quand un Lettré voudra quitter sa patrie, on tâchera de l'en détourner en lui disant :

— Quoi ! vous abandonneriez les tombeaux de vos ancêtres ?

Si vous faites élever un palais, construisez d'abord la salle des ancêtres. Les vases des cérémonies funéraires seront achetés avant tout autre vase : on ne les vendra point, on ne coupera point les arbres des sépultures, si pauvre qu'on puisse être.

Il faut revenir encore sur les devoirs du fils envers son père & sa mère aussi longtemps qu'ils existent. Ce fils doit les honorer sans faire attention à leurs mauvaises qualités, cacher avec soin leurs défauts, & leur dérober à eux-mêmes la connaissance qu'il en a. Il peut cependant, à toute rigueur, leur faire quelques représentations, les renouveler même jusqu'à trois fois. N'est-il point écouté ? il gémit ; mais il se tait, & continue à les servir.

Un fils qui marchera avec son père ne fera que le suivre, & se tiendra en arrière à la distance d'un pas. Un cadet aura la même attention envers son aîné.

On ne rompt jamais avec un parent, ni avec un ancien ami.

Si un fils attente aux jours de son père ou de sa mère, tout officier, tout domestique de la maison est autorisé à tuer ce fils parricide. La maison sera abattue, rasée & le terrain qu'elle occupait changé en égout :

Cette loi, publiée par *Ting-kong*, roi de Tchou, p.502 paraît avoir été adoptée dans tout l'empire ; mais il est rare qu'on soit réduit à la faire exécuter. Ting-kong s'imposa à lui-même une sorte de châtiment, pour n'avoir point prévu un crime de cette nature, ou plutôt pour expier la honte qui en rejaillissait sur son règne : il se condamna à s'abstenir de vin durant une lune entière.

Le fils en deuil de son père ou de sa mère (deuil qui dure trois ans) est exempt de tout service public. Il en est de même du fils unique d'un vieillard de quatre-vingts ans ; de toute la famille d'un vieillard de quatre-vingt-dix ; & enfin de quiconque est seul pour servir un malade.

Quelle morale ! quelle politique relative ! & quelle leçon d'humanité ! En voici d'une autre espèce, & qui donneront matière à certaines réflexions.

Le meurtrier de votre père ne doit pas rester sous le ciel avec vous. Il ne faut pas mettre les armes bas tandis que celui de votre frère vit encore ; & vous ne pouvez pas habiter un même royaume avec celui de votre ami.

On demandait à Confucius comment un fils devait se comporter envers l'ennemi de son père. Ce philosophe répondit :

> — Il doit se coucher en habit de deuil, & n'avoir que ses armes pour chevet.

Ces deux articles semblent contrarier la loi qui punit de mort tout meurtrier, ne l'eût-il été même qu'à son corps défendant. Il faut croire qu'elle renferme une exception en faveur de celui qui a défendu on vengé son père.

On a vu que l'empereur de la Chine est regardé, comme le père commun de la nation ; la piété filiale remonte p.503 jusqu'à lui ; & lui-même en a donné l'exemple avant de succéder à son père. Il ne le remplace même réellement, qu'après son deuil expiré ; & ce deuil dure trois ans. C'est en corps de mandarins qui dirige le timon des affaires durant cet intervalle.

Le respect pour les morts égale celui qu'on porte à ses parents d'un âge supérieur, tant qu'ils vivent. Qu'un convoi s'offre sur la route de l'empereur, ce prince ne manque jamais d'envoyer faire un compliment de condoléance aux parents du mort.

On enseigne à l'héritier du trône les devoirs réciproques du père & du fils, ceux du prince & du sujet. On lui répète qu'un fils, qui connaît ses devoirs & qui les observe, remplira également bien les obligations d'un

père ; qu'un prince, né pour le trône, se forme aux fonctions de souverain, lorsqu'il apprend à bien connaître celles de sujet ; & qu'enfin, pour savoir commander, il faut avoir su obéir.

L'administration & les lois sont venues au secours des moralistes pour le maintien du respect filial. On l'enseigne dans toutes les écoles publiques de l'empire ; c'est même ce qu'on y enseigne d'abord, & avec le plus de soin. Les lois ont aussi réglé, dans le plus grand détail, les obligations réciproques des parents & des enfants ; des frères aînés & des frères cadets ; des maris & des femmes ; des oncles & des neveux, &c. Quelques châtiments modérés, quelques récompenses flatteuses, retiennent les uns, & encouragent les autres.

Un des plus puissants moyens, employés par les souverains de la Chine pour maintenir la piété filiale, fut toujours de n'accorder qu'aux pères, soit vivans, soit p.504 morts, les distinctions que leurs fils avaient pu mériter par eux-mêmes. L'exemple que nous allons en rapporter est ancien ; mais nous le citerons, parce qu'il est frappant. Le fils de Chouantzée avait été premier ministre du prince de Ouei. Son père mourut, & il demanda pour lui un titre d'honneur. Le prince lui répondit :

> — La famine désolait le royaume de Ouei ; votre père donna du riz à ceux qui en souffraient davantage. Quelle bienfaisance ! Le royaume de Ouei toucha presque au moment de sa ruine ; votre père en défendit les intérêts au péril de sa vie. Quelle fidélité ! Le gouvernement du royaume de Ouei ayant été confié aux soins de votre père, il fit beaucoup d'excellentes lois, entretint la paix & l'union avec tous les princes voisins, & conserva les droits & les prééminences de ma couronne. Quelle sagesse ! Ainsi, le titre d'honneur que je lui décerne, est celui de Tchin-ouei-ouen, bienfaisant, sage, & fidele.

Le fils était l'auteur de tout ce qu'on attribue ici au père ; mais, à la Chine, le père a le mérite de tout ce que son fils peut faire de mieux.

Nous reviendrons sur cet article dans celui des mœurs & usages ; car,

dans ce singulier empire, la piété filiale tient autant aux usages & aux mœurs qu'à la loi même. Ce qui le prouve, c'est que l'empereur ne s'en éloigne pas plus que le dernier de ses sujets. Il ferait, en paraissant y manquer, la plus grande faute contre la politique. Le respect filial commence dans les familles, & remonte, par degrés, jusqu'au père commun, qui enchérit lui-même sur le dernier de ses sujets, soit dans l'espèce de culte qu'il rend à ses ancêtres, soit dans sa conduite p.505 envers l'impératrice mère, si elle a survécu à son époux. Aucune mère, dans le monde entier, de quelque rang qu'elle puisse être, ne jouit d'un hommage aussi marqué, aussi éclatant, aussi public. C'est surtout le premier jour de chaque année qu'il se renouvelle dans tous ses détails, & d'une manière bien imposante. Nous en tracerons ici l'esquisse, d'après le récit de quelques témoins oculaires.

A peine le soleil paraît sur l'horizon, que les mandarins de tous les tribunaux se rendent au palais, & s'alignent, selon leur rang, dans la cour qui répare la salle du trône d'avec la porte intérieure du palais : ils sont tous en habit de cérémonie. Les princes, les comtes de la famille royale, revêtus des décorations particulières qui les distinguent, sont placés en ligne dans la même cour, selon le rang qu'ils occupent dans l'empire. L'empereur sort de son appartement pour aller chez sa mère. Il est porté dans sa chaise de cérémonie, quoique la course ne soit pas longue. L'appartement de l'impératrice est situé dans l'enceinte du palais, & n'est séparé que par quelques cours de celui de l'empereur. Ceux qui portent le *insignia* de l'empire, c'est-à-dire, les masses, piques, drapeaux, étendards, &c. ont à peine fait quelques pas, quoiqu'ils se touchent presque les uns les autres, qu'ils sont arrivés dans la première cour du palais de l'impératrice mère, où ils se rangent sur deux lignes. Les mandarins se rangent de même sur deux lignes, & les princes du sang, les comtes de la famille royale dans la troisième, qui est vis-à-vis la salle du trône de l'impératrice mère. L'empereur descend de sa chaise dans le vestibule de cette cour, & la traverse p.506 à pied. Ce n'est pas par l'escalier du milieu, c'est par celui de l'orient que l'empereur monte sur la plate-forme qui mène à la salle du

trône de l'impératrice. Lorsqu'il est arrivé dans la galerie couverte qui en forme la façade, un mandarin du Li-pou (ou tribunal des rits) se met à genoux, & présente le placet de l'empereur, pour prier Sa Majesté l'impératrice de vouloir bien monter sur son trône pour recevoir ses humbles prosternations. L'eunuque mandarin, à qui on a remis le placet, le porte dans l'intérieur. L'impératrice mère sort, en habit de cérémonie, de son appartement, suivie de toute sa cour, & monte sur son trône. L'eunuque mandarin en avertit le mandarin du Li-pou, qui en est, pour l'ordinaire, le président. Celui-ci se met à genoux devant l'empereur, & le prie de faire sa cérémonie filiale à sa très auguste mère. L'empereur s'avance dans la galerie vis-à-vis du trône de sa mère, & se tient debout, les manches abattues, les bras pendants. Les princes qui sont au fond de la cour, & les mandarins qui sont dans la cour suivante, en font autant. La musique de l'empereur, celle de l'impératrice, jouent ensemble l'air *Ping*, qui est très doux & très tendre. Un mandarin crie à haute voix :

— Mettez-vous à genoux ;

& dans l'instant, les princes, tous les mandarins tombent à genoux. Un moment après, il crie :

— Prosternez-vous ;

& tout le monde se prosterne, la face contre terre. Il crie :

— Redressez-vous ;

& tout le monde se redresse. Il crie de nouveau, après trois prosternations :

— Relevez-vous ;

alors l'empereur, les princes, tous les mandarins se remettent p.507 debout, dans la posture où ils étaient d'abord ; puis ils retombent à genoux, font trois prosternations nouvelles, se relèvent encore, retombent à genoux, & en font trois autres. Ces neuf prosternations faites, le mandarin du Li-pou se remet à genoux, & présente un second placet de l'empereur, pour inviter l'impératrice mère à retourner dans son appartement. Le placet est porté

dans l'intérieur de la salle, & la musique de l'impératrice annonce son départ. La musique de l'empereur lui répond ; après quoi le mandarin du Li pou vient se prosterner devant ce prince, lui annonce que la cérémonie est finie, & l'invite à retourner dans son appartement. La musique de l'empereur joue une fanfare ; le prince redescend par l'escalier de l'orient, traverse la cour à pied, & ne rentre dans sa chaise que sous le vestibule où il l'avait quittée. Son cortège l'accompagne dans le même ordre à son retour. C'est alors que l'impératrice régnante, suivie de toutes les reines, princesses, comtesses de la famille impériale, & de toutes les dames de la cour, vient faire aussi ses prosternations à l'impératrice mère, & avec le même cérémonial. Pour l'empereur, il monte quelque temps après sur son trône, & reçoit celles des princes, des mandarins, de tous les tribunaux, & de tous les vassaux & tributaires, soit nationaux, soit étrangers.

Cette cérémonie est de rigueur dans tous ses points. En voici une preuve bien frappante. L'empereur, outre la cérémonie du jour de l'an, est obligé de rendre visite à sa mère tous les cinq jours. L'empereur régnant, parvenu p.508 à l'âge de soixante & trois ans, ne s'était pas encore exempté une seule fois de ce devoir avec toutes ses formes. Celle de traverser les cours à pied au milieu de l'hiver pouvait l'incommoder, surtout quand le vent du nord se fait vivement sentir ; cependant il ne songeait point à se dispenser de cet usage. Il fallut que l'impératrice mère l'en affranchit par une déclaration publiée & enregistrée. Elle y ordonne à son fils, pour ménager sa chère santé, de venir chez elle par la porte latérale de sa cour, & de ne descendre de sa chaise que sous la galerie qui est devant son appartement ;

Un empereur nouvellement proclamé, & dont la mère existe encore, ne peut recevoir l'hommage des Grands de sa cour qu'après avoir rendu le sien à sa mère.

Il ne se choisit point une femme, ne donne aucune principauté à ses enfants, ne fait aucun règlement pour la famille impériale, n'accorde au peuple aucune grâce, &c., sans consulter sa mère. C'est même elle qui

paraît avoir présidé toutes ces opérations ; c'est en son nom qu'elles sont notifiées à tout l'empire. L'empereur semble ne faire que lui obéir ; & c'est ce qu'il a soin d'annoncer par la déclaration qu'il joint à celle de l'impératrice. Celle-ci pourtant n'aurait point force de loi sans cette attache.

Enfin, on tient pour maximes à la Chine, que la piété filiale du prince double toutes les vertus de ses sujets ;

Que tout scélérat a commencé par être mauvais fils ;

Que toutes les vertus sont en péril quand la piété filiale est attaquée ;

Que louer son fils c'est se vanter ; que blâmer son père c'est se flétrir ; p.509

Que tout ce qui donne atteinte à la piété filiale est une calamité publique ; & que tout ce qui l'augmente est un grand coup d'État.

Finissons par un axiome qui paraîtra trivial, & qui est profond : « L'agneau qui tète à genoux arrête sa mère. »

Telle est, en abrégé, la doctrine des Chinois sur la piété filiale. Quelques passages de ce chapitre étonneront sans doute les lecteurs français ; ils nous étonnent quelquefois nous-mêmes. Nous y reviendrons dans l'article des mœurs & des usages ; nous y ferons voir les inconvénients particuliers de cette morale exclusive. Il n'en est pas moins vrai que le gouvernement gagne plus à l'étendre qu'à la restreindre.

CHAPITRE XII

Administration intérieure

@

On ne connaît guère d'autre genre d'administration à la Chine. Ce vaste empire a peu de relation même avec ses plus proches voisins. Les Chinois furent toujours aussi jaloux de se concentrer chez eux, que certains peuples d'anticiper sur d'autres.

Si quelque chose peut démontrer l'antiquité de cet empire, c'est l'ordre étonnant qu'on y voit établi depuis tant de siècles. Rien de complet, rien de fini ne se fait rapidement ; & on trouve ici, depuis deux, trois mille ans, des institutions que le temps seul avait pu amener, qui nécessairement étaient déjà le fruit d'une longue expérience.

p.510 Tel est, entre autres, l'antique usage de faire chaque année un dénombrement général de tout l'empire par familles, par districts, & par provinces. Cette liste embrasse tous les individus, sans distinction d'âge, de sexe, ni de rang. Elle est universelle ; mais il en existe une seconde, qui n'est que particulière : elle concerne uniquement les gens du peuple, depuis l'âge de seize ans révolus jusqu'à celui de cinquante. On efface le nom de quiconque est parvenu à cette période. Ce dernier rôle sert pour l'ordre des corvées, pour les recherches générales, pour faciliter les fonctions de la police, &c. Quant aux dénombrements généraux, ils sont juridiques, & fidèlement conservés. C'est une ressource toujours prête pour constater l'état des personnes, ou des familles, dans toutes les circonstances qui intéressent ou le gouvernement ou les particuliers. Il s'en sert aussi pour juger de la quantité de monde qui a péri, soit par les inondations, soit par les tremblements de terre, les maladies épidémiques, &c. ; pour connaître ce qu'il faut de secours dans les années de disette ; l'état de l'agriculture & de ses produits ; combien on peut ou l'on doit y

multiplier les manufactures, les mandarins, les gens de guerre, & quelle quantité de ces derniers tel ou tel canton peut fournir. Le ministère a une notice détaillée de toutes les terres de chaque district, de leur degré de fertilité, & de ce qu'on y cultive. Il est naturel que l'empereur, qu'on nomme le père commun, & qui se regarde comme tel, sache quel genre de secours il faut porter à certain canton, quel nombre d'individus il faut secourir. Les magasins & les greniers de l'empire sont destinés à cet usage.

p.511 Ces magasins sont fournis de tout ; & tout est prêt, au besoin, pour faire face aux accidents inopinés. Aucun ne peut prendre l'administration au dépourvu ; elle connaît toutes les dépenses qu'elle doit faire : elle les fait toutes à propos, toutes avec dignité, toutes sans embarras ; c'est le fruit de l'ordre établi depuis longtemps dans cette partie si essentielle. Rien ne se fait que de l'aveu, & presque sous les yeux de l'empereur. Les tribunaux lui présentent des placets, où ils lui exposent ce qu'il serait utile de faire : il accueille, ou il rejette. Ce sont eux, dans le premier cas, qu'il charge de veiller à l'exécution, & qui lui rendent compte des dépenses qu'elle a entraînées. Tout se fait juridiquement, tout est surveillé ; & la fraude est d'autant plus rare, qu'elle devient à peu près impossible.

On présume bien que la Chine a ses lois somptuaires. Ce code économique détermine, dans le plus grand détail, la forme des habits pour toutes les saisons, le prix de ces habits pour tous les états, pour tous les âges. L'empereur lui-même ne fait point exception à cette règle. Ses habits de cérémonie sont plus ou moins somptueux, selon les cérémonies religieuses, politiques & domestiques pour lesquelles il les prend. L'habit ou le costume autorisé dans telle ou telle classe, est tellement indiqué par le code somptuaire, qu'on distingue, à son premier aspect, de quelle classe est celui qui le porte. Il est tellement économisé, qu'il met un frein au luxe du riche & ne gène point le pauvre.

L'impératrice mère est beaucoup plus magnifique dans ses habits, & dans tout ce qui est à son usage, que p.512 l'empereur même. L'impératrice

régnante est en tout au niveau de son époux. Il en est ainsi des princesses, relativement aux princes qu'elles ont épousés.

Les enfants prennent, dans les fêtes de famille, leurs habits de cérémonie, pour faire plus d'honneur à leurs parents ; mais ni les uns ni les autres ne doivent porter ces sortes d'habits que très rarement, c'est-à-dire, dans les circonstances prévues par la loi. L'empereur donne lui-même l'exemple de s'habiller fort simplement ; il n'étale, dans son extérieur, aucun faste, excepté dans les jours de grandes cérémonies.

Son palais, il est vrai, passe en Europe pour une ville, & c'en est une par l'immense étendue de son enceinte ; mais c'est-là ce qui fait le plus grand mérite de ce palais. Huit grandes cours, des salles immenses, des colonnes riches, mais grossièrement travaillées ; des jardins qu'on prendrait pour de vastes campagnes ; des pavillons, connus sous le nom de kiosques, parsemés dans cette vaste étendue ; voilà ce qui compose ces édifices royaux. L'empereur en a un grand nombre de cette espèce. Chaque capitale d'une province en renferme un, qui est la demeure du vice-roi. On en trouve dans des villes moins importantes, pour le logement des mandarins en place ; & ces derniers palais ne sont pas toujours fort inférieurs aux premiers.

Les palais sont le fruit d'une magnificence fastueuse. Ériger des ponts sur des rivières qui en manquent, faire creuser des canaux dans les cantons qui manquent de rivières ; voilà une magnificence vraiment utile. On a multiplié les ponts en raison du nombre des canaux & p.513 des rivières : ces ponts sont de trois, de cinq, ou de sept arches ; celle du milieu a quelquefois trente-six & même quarante-cinq pieds de largeur. Elle est fort élevée, pour procurer aux barques la facilité de passer sans abaisser leurs mâts. Les arches de droite & de gauche n'ont guère moins de trente pieds en largeur. Leur élévation diminue proportionnellement aux talus du pont.

Quelques-uns n'ont qu'une seule arche, & une voûte assez mince ; aucune charrette n'a le droit de les traverser. Il est vrai qu'en général les

Chinois ne se servent que de porte-faix pour transporter leurs ballots, même d'une province en une autre.

On sent de quelle utilité peuvent être les canaux, surtout dans les pays bien cultivés ; & la Chine l'est mieux que tout autre : aussi renferme-t-elle un plus grand nombre de canaux. Tous sont navigables ; tous ont depuis dix jusqu'à quinze toises de largeur. Leurs bords sont communément revêtus d'une pierre de taille si fine dans son espèce, qu'on la prendrait pour un marbre couleur d'ardoise. C'est encore le gouvernement qui fournit à la dépense de leur construction & de leur entretien.

Ces canaux navigables procurent à chaque province un moyen facile d'envoyer dans une autre ce quelle a de trop, & d'en recevoir ce qui lui manque.

L'agriculture est la principale, & presque l'unique ressource des Chinois : ils la regardent comme la première des professions, comme celle dont la société retire le plus d'avantages. Le laboureur y jouit de très grands privilèges. Le marchand & l'artiste y sont moins considérés.

p.514 Il est permis à la Chine d'employer une partie des grains à fabriquer de la bière & de l'eau-de-vie ; mais si l'année est peu abondante, l'administration ordonne aussitôt de suspendre cette fabrication.

Les empereurs chinois ne se sont point bornés à publier de sages règlements sur l'agriculture ; ils l'encouragent par leur propre exemple. La cérémonie célèbre où l'empereur laboure un champ de ses propres mains, a été souvent citée dans nos livres : voici plus en détail en quoi elle consiste.

Le printemps à la Chine commence toujours dans le mois de Février, mais non permanemment le même jour. Cette époque est indiquée par le tribunal des mathématiques. Celui des rits l'annonce à l'empereur par un mémorial, où tout ce que le prince doit faire dans cette circonstance est scrupuleusement détaillé. Il nomme d'abord douze personnes des plus illustres pour l'accompagner & labourer après lui. On y compte trois princes du sang & neuf présidents des cours souveraines. Les assesseurs de ceux

qui sont trop vieux, ou trop infirmes, les remplacent dans cette cérémonie ; mais il faut qu'ils y soient autorisés par l'empereur.

La fête est précédée d'un sacrifice offert par le souverain au Chang-ti (c'est-à-dire, l'Etre suprême). L'empereur s'y dispose par trois jours de jeûne & de continence. Ceux qui doivent le suivre sont astreints à la même règle. D'autres sont nommés la veille de la cérémonie par l'empereur, pour aller se prosterner devant la sépulture de ses ancêtres morts, & les avertir que le jour suivant il célébrera le grand sacrifice.

p.515 Le lieu où l'empereur offre le sacrifice du printemps est un tertre situé à quelques stades de la ville ; il doit avoir cinquante-quatre pieds de haut : cette élévation est de rigueur, & prescrite par les rits. C'est à titre de souverain pontife que l'empereur sacrifie. Il invoque le Chang-ti, & lui demande l'abondance en faveur de son peuple. De là il descend, accompagné des trois princes & des neufs présidents qui doivent labourer avec lui. Le champ destiné à cette opération est peu éloigné du tertre. Une quarantaine de laboureurs ont été nommés pour atteler les bœufs à la charrue, & préparer les grains que l'empereur doit semer. Ils sont de cinq espèces différentes, qu'on regarde comme les plus nécessaires ; c'est du froment, du riz, du millet, des fèves ; c'est enfin une autre sorte de mil, que les Chinois nomment *cao-leang*. Ces grains ont été apportés dans des cassettes magnifiques par des personnages d'un rang distingué.

L'empereur s'empare de la charrue, & trace plusieurs sillons. Les princes labourent après lui, &, après eux, les présidents. Ensuite le souverain sème les cinq sortes de grains dont il vient d'être parlé ; cela fait, on distribue, par son ordre, aux quarante laboureurs qui ont arrangé l'attelage & préparé les grains, quatre pièces de coton à chacun pour se faire des habits. On fait le même présent à une quarantaine d'autres plus âgés, qui ont seulement été spectateurs de cette cérémonie. Ces présents, comme on le voit, ne sont point fastueux ; mais, à coup sûr, la cérémonie est imposante & encourageante.

L'application des Chinois à l'agriculture se fortifie encore par la

vénération qu'ils ont pour son origine. Ce p.516 fut, disent-ils, Chin-nong, un de leurs premiers empereurs, qui la leur enseigna ; Ils le révèrent encore aujourd'hui comme l'inventeur de cet art si utile. Chun, autre monarque chinois des premiers temps, fut tiré de la charrue par le célèbre Yao pour en faire son ministre. Il le désigna ensuite son successeur, quoique lui-même eût un fil ; mais il jugeait ce prince peu digne de le remplacer. Chun en usa comme avait fait Yao ; il se donna pour successeur Yu, qui avait commencé comme lui.

Il ne faut point juger des laboureurs chinois d'après les nôtres, surtout relativement aux lumières que procure l'éducation. Les écoles gratuites sont très nombreuses dans toutes les provinces de la Chine. On en trouve jusque dans les villages. Là, le fils du pauvre est admis comme celui du riche ; leurs devoirs, leurs études sont les mêmes ; l'attention des maîtres se partage également entre eux ; & c'est souvent de cette source obscure que sortent des talents faits pour briller sur la scène du grand monde. Rien de plus ordinaire à la Chine que de voir le fils d'un paysan régir la province dont son père a longtemps labouré un petit coin. Ce père lui-même, enlevé à sa charrue, & porté dans une sphère supérieure, pourrit, en se rappelant son éducation primitive, & surtout s'il a du génie, se trouver encore au niveau de son nouvel emploi.

On a vivement reproché à la Chine l'infanticide, & l'exposition des enfants. On présume bien que ni l'un ni l'autre ne sont autorisés par aucune loi. Ils sont aussi bien moins fréquents qu'on ne le publie en Europe. On lit, p.517 il est vrai, dans le père du Halde : « Qu'il arrive *quelquefois* que les Chinois, se trouvant hors d'état de nourrir une nombreuse famille, engagent les sages-femmes à étouffer dans un bassin plein d'eau les petites filles aussitôt qu'elles sont nées ». *Quelquefois* ne veut pas dire souvent, mais il signifie encore trop sans doute pour l'honneur de l'humanité. Les Chinois se retrouveraient par là au niveau des Spartiates qui précipitaient dans l'Eurotas tout enfant mal conformé ; avec la différence que ce crime était autorisé à Sparte, & ne le fut jamais à la

Chine. L'infanticide y est le plus communément produit par le fanatisme de l'idolâtrie ; fanatisme qui ne domine guère que chez le bas peuple. C'est pour obéir à l'oracle d'un bonze, ou pour se délivrer d'un sort, ou pour s'acquitter d'un vœu, qu'on précipite dans la rivière ces malheureux enfants : c'est à l'Esprit du fleuve qu'on les sacrifie. Tous les peuples anciens, du moins presque tous, se sont souillés d'horreurs à peu près semblables ; mais il s'en faut de beaucoup que le gouvernement chinois affiche, à cet égard, la tolérance. On connaît le trait de ce mandarin, qui, indigné de cette fanatique barbarie, fit saisir au corps les auteurs, les complices d'un pareil attentat, & les fit jeter l'un après l'autre dans le fleuve Kiang, sous prétexte de porter ses lettres & ses vœux à l'Esprit de la rivière. Au surplus, ces coupables dévouements n'ont guère lieu que dans certains cantons. de la Chine où l'idolâtrie entretient parmi le peuple les préjugés, le fanatisme & l'ignorance.

Souvent aussi les cadavres d'enfants qu'on voit flotter sur l'eau n'y ont été jetés qu'après leur mort ; & il en p.518 est de même de ceux qu'on trouve dans les rues ou sur le bord des chemins publics. C'est la pauvreté des parents qui leur suggère ce triste moyen, parce qu'alors leurs enfants sont inhumés aux frais de la police.

Il reste à parler des enfants qu'on expose en vie. C'est un usage toléré à la Chine. Ils sont enlevés tous les matins par les soins du gouvernement, de même qu'ils sont nourris par ses soins. C'est avertir qu'il faut les exposer la nuit, c'est encourager cette exposition ; & la bonne politique est ici d'accord avec l'humanité.

L'esclavage est connu, est autorisé à la Chine ; mais les Chinois en ont modéré la rigueur. Chez eux, un esclave peut se racheter, quand il a mis cette réserve dans son acte d'engagement, ou quand même, au défaut de cette restriction, son maître juge à propos d'y souscrire. Les Chinois ont aussi des domestiques à gages, qui peuvent les quitter, si le maître ne leur convient pas, comme le maître peut les renvoyer à volonté. Ici l'administration n'a rien à faire, & ne se mêle de rien.

Mais les Tartares-Chinois, c'est-à-dire, les successeurs des conquérants de la Chine, ne connaissent point cette restriction : leurs esclaves sont permanents, & rien, excepté la volonté du maître, ne peut changer leur sort. Voilà ce qui concerne l'administration sur cet article ; nous y reviendrons dans celui des mœurs & usages.

On retrouve à la Chine cette espèce d'hommes que la jalousie orientale fit, presque dès l'origine des temps, retrancher de la classe où la nature les avait placés : on y voit des eunuques ; mais leur nombre est moins grand qu'on ne le présume en Europe. Aucune loi n'autorise la p.519 mutilation ; elle est même flétrie par la doctrine de la piété filiale : elle ne l'est pas moins par les fonctions qu'exercent les eunuques chez l'empereur & les impératrices. Tout se réduit, pour le plus grand nombre, à balayer les cours du palais.

Le calendrier est à la Chine un objet d'admiration. Tous les ans on en publie un aux frais de l'empereur. Il est composé par le tribunal des mathématiques ; mais l'astrologie judiciaire en est la base. On pourrait le comparer à l'almanach de Liège, en ajoutant à celui-ci une liste, prise au hasard, des jours heureux & malheureux.

Il n'est pas jusqu'à la gazette même qui ne tienne essentiellement à la constitution politique. Elle s'imprime chaque jour à Pe-king, & se répand de là dans toutes les provinces. Elle renferme tous les objets qui tiennent l'administration ; & l'administration embrasse tout, entre dans les moindres détails, secourt, punit, ou récompense toujours à propos. On lit dans cette gazette le nom des mandarins qui ont été destitués de leurs emplois, les motifs de cette destitution ; soit qu'ils aient été ou trop indulgents, ou trop durs, ou trop rapaces dans l'exercice de leur emploi, soit qu'on les ait jugés incapables de le bien remplir. On y apprend de même le nom du mandarin qui vient d'être élevé par son mérite à tel poste éminent ; le nom de tel autre que son incapacité a fait renvoyer du sien pour en occuper un moindre. Elle parle de toutes les affaires criminelles qui tendent à la peine de mort ; des officiers qui remplacent les mandarins congédiés ; des

calamités qui ont p.520 affligé telle ou telle province ; des secours que le gouvernement lui a procurés ; des dépenses de l'administration relativement à la subsistance des troupes, au besoin du peuple, à l'entretien ou à la construction des ouvrages publics, aux bienfaits du prince : on y voit enfin jusqu'aux remontrances que les tribunaux supérieurs prennent la liberté de faire au souverain, ou sur ses décisions, ou sur sa conduite personnelle, quelquefois sur le tout ensemble. Cependant on n'imprime rien dans cette gazette qui n'ait été présenté à l'empereur, ou qui ne vienne de lui. Il y a peine de mort pour quiconque oserait insérer un article faux dans cette feuille ministérielle.

Rien n'a force de loi ni de jugement, sans l'apposition du sceau de l'empereur : ce sceau est d'environ huit doigts carrés ; il est d'un jaspe fin, sorte de pierre précieuse fort estimée à la Chine. Le souverain seul est en droit d'avoir un sceau de cette matière. Ceux qu'il donne par honneur aux princes, sont d'or ; ceux des vice-rois & des grands mandarins sont d'argent ; ceux des mandarins ou magistrats d'un ordre inférieur ne peuvent être que de cuivre ou de plomb. La forme en est plus ou moins grande, selon le rang qu'ils tiennent dans l'ordre des mandarins & dans les tribunaux. Lorsque le sceau d'un de ces officiers est usé, il doit en avertir le tribunal supérieur ; alors on lui en fait parvenir un neuf, & l'on exige qu'il rende l'ancien.

L'empereur munit aussi du sceau impérial chaque visiteur qu'il envoie dans telle ou telle province. Le devoir de ces députés est d'examiner la conduite des p.521 gouverneurs, des magistrats & des particuliers. Croit-il devoir citer le vice-roi à son tribunal ? Ce chef, si redouté, est obligé de s'y rendre. S'agit-il d'un magistrat supérieur à d'autres magistrats ? Celui-ci devient prisonnier du visiteur ; & jusqu'à ce qu'il ait prouvé que sa conduite est intacte, il est, comme on dit parmi nous, suspendu de toutes fonctions : le vice-roi, au contraire, exerce toujours les siennes ; mais le rapport du visiteur décide, pour l'ordinaire, de leur sort commun ; comme l'existence de ce député dépend de la fidélité de son rapport.

Disons plus, & voici ce qui est vraiment admirable : c'est que l'empereur prend quelquefois le parti de remplacer lui-même les visiteurs dans quelques provinces. Kang-hi, un des plus célèbres monarques de la Chine, & qui vivait au commencement de ce siècle, donna, dans une pareille circonstance, un exemple mémorable de sévérité de justice. Un jour qu'il s'était un peu éloigné de sa suite, il aperçut un vieillard qui pleurait amèrement.

> — Qu'avez-vous, lui demanda l'empereur ?
>
> — Seigneur, lui répondit le vieillard sans le connaître, je n'avais qu'un fils ; il faisait toute mon espérance, & pouvait devenir l'appui de ma famille. Un mandarin tartare me l'a enlevé : je me vois par là privé de tout secours, & n'en espère aucun ; car jamais un homme faible & pauvre comme moi, n'obtiendra justice du gouverneur contre un homme puissant.
>
> — On vous la rendra, lui répondit l'empereur, toujours sans se faire connaître ; montez en croupe derrière moi, & conduisez-moi à la maison du ravisseur.

Le bon homme accepta ; &, après deux heures p.522 de route, ils arrivèrent chez le mandarin, qui ne s'attendait point à cette visite.

La suite de l'empereur arriva presque en même temps que lui ; la maison du mandarin fut bientôt remplie & entourée. Le mandarin ne put nier la violence dont on l'accusait, & l'empereur le condamna à perdre la tête : ce qui fut sommairement exécuté. Alors, se retournant vers le vieillard, il lui dit du ton le plus grave & le plus imposant :

> — Je vous donne la charge du coupable qui vient de mourir ; ayez soin de la remplir avec plus de modération que lui, & profitez de sa faute & de sa punition, de crainte qu'à votre tour vous ne serviez d'exemple aux autres.

@

CHAPITRE XIII

Continuation du précédent ; Fonctions des vice-rois & des mandarins répartis dans les provinces. Administration militaire

@

Le vice-roi d'une province porte le nom de *tsong-tou* : c'est toujours un mandarin de la première classe ; & il jouit, dans son district, d'un pouvoir presque illimité. Il parcourt sa province avec une pompe impériale ; jamais, même dans les moindres occasions, il ne sort de son palais sans être accompagné de cent hommes. Les honneurs qu'on lui rend égalent ceux qu'on rendrait à l'empereur qu'il représente. C'est autour de lui que se p.523 versent les tributs payés par la province qui lui est confiée ; c'est lui qui les fait transporter dans la capitale de l'empire, après en avoir retenu ce qui est d'usage pour subvenir aux besoins urgents de sa province. Tous les procès viennent à son tribunal. Il peut condamner à mort un criminel. Mais ni cet arrêt, ni ceux même de la Tournelle chinoise ne peuvent être exécutés qu'après avoir été ratifiés par l'empereur.

Chaque *hien* (ou chaque bailliage) a son mandarin. Celui-ci est chargé d'y administrer la justice, d'arranger les démêlés entre particuliers, ou de sévir contre celui qui a tort. Ils reçoivent aussi le tribut que chaque famille doit à l'empereur.

Le vice-roi envoie tous les trois ans à la cour des notes plus ou moins favorables sur la conduite des mandarins qui lui sont subordonnés. Elles règlent leur sort : on les conserve, ou on les déplace d'après elles.

Le vice-roi a lui-même ses surveillants. Les visiteurs de province peuvent user contre lui des mêmes armes qu'il emploie contre ses inférieurs.

Ceux qu'il a notés défavorablement, sont punis à proportion de leurs

torts : on récompense, d'après la même règle, ceux qui ont eu des notes favorables.

Quelques-uns des premiers sont cassés de leurs emplois ; d'autres sont simplement abaissés de quelques degrés, & pourvus de quelque emploi inférieur à celui dont on les dépouille. Ils risquent de n'en obtenir jamais aucun, s'ils sont déchus de dix degrés. Une singularité qui n'existe qu'à la Chine, c'est que le mandarin réduit à un poste subalterne, est obligé de rappeler à la tête p.524 de ses ordonnances le nombre de degrés qu'il a perdus. Par exemple, il dira : Moi, un tel mandarin, abaissé de trois, ou quatre, ou six degrés (selon le cas où il se trouve), fait savoir & ordonne, &c.

Ces mandarins inférieurs sont sous la dépendance des visiteurs de province d'une manière très étroite. Ceux-ci peuvent, de pleine autorité, les destituer, si le délit est grave ; ils ne consultent la cour que lorsqu'il n'est pas urgent de sévir.

Jamais, dans un tribunal de Pe-king, on n'admet en même temps le père, le fils, le frère, ni l'oncle, ni le petit-fils. Des parents au quatrième degré ne peuvent siéger en province dans un même tribunal.

La bienveillance du gouvernement se manifeste comme sa justice envers les mandarins. On place dans des lieux plus voisins de leur canton originaire, ceux qui ont passé soixante ans ; on fait rentrer en charge, le plus tôt possible, ceux qui ont été forcés d'interrompre leur service, ou par une maladie, ou par un deuil, ou pour se rendre auprès de leurs parents accablés d'âge & d'infirmités. On abrège aussi le temps de leur service dans tout endroit où l'air est malsain.

Les mandarins tartares peuvent demander un congé, & l'obtiennent, soit pour aller à la rencontre de leur père ou de leur mère, de leur grand-père ou de leur grand'mère, qui reviennent malades du fond d'une province ; soit pour aller au devant du cadavre de leur frère, ou pour assister à ses funérailles. Le temps du deuil est moins long pour eux que pour les Chinois ; il est restreint à cent jours.

p.525 Tous les mandarins, tant chinois que tartares, tant d'armes que de lettres, sont tenus de rendre, tous les trois ans, compte par écrit des fautes qu'ils ont faites, dans l'exercice de leurs fonctions. Cette espèce de confession est examinée à la cour, si elle vient des mandarins des quatre premiers ordres. Elle l'est par le tribunaux, des gouverneurs des provinces, lorsqu'elle part des mandarins d'un ordre inférieur. Ce n'est pas tout, le gouvernement fait faire des perquisitions pour découvrir si cet aveu a toute l'étendue qu'il devait avoir. Il veut être informé si tel ou tel mandarin est appliqué aux affaires ; s'il observe & fait observer les lois ; que est son talent, quel est son âge. Est-il vieux & cassé ou habituellement infirme ? N'est-il point avare, dur ou trop sévère, ou trop facile ? Joint-il un jugement sain à l'expérience qu'exige sa place, &c. ?

C'est au tribunal des mandarins que toutes ces informations sont adressées ; il les examine, pèse dans une juste balance le bien & le mal, & forme ensuite trois classes, des noms de tous les mandarins qui viennent d'être soumis à cette inquisition politique. La première est composée de ceux à qui on destine des récompenses, de l'avancement ; la seconde, de ceux à qui on a donne des avertissements & des notes peu favorables ; la troisième, de ceux qu'on déplace pour quelque temps, ou qu'on casse pour toujours. Quelques-uns de cette troisième classe restent dans leur emploi ; mais c'est à leur dépens qu'ils doivent l'exercer ; on leur en retranche le bénéfice, & même les honneurs.

Tout mandarin est récompensé lorsqu'il a rempli sa p.526 mission avec zèle, avec fidélité, avec intelligence ; mais s'il s'est rendu coupable de quelque délit grave, qui tende à opprimer le peuple, ou à causer la disette des objets de première nécessité, on ne se borne point à le déplacer, il est traduit au tribunal des crimes.

Tout mandarin du premier ordre, soit gouverneur, vice-roi, lieutenant-général, &c. peut demander de l'emploi pour son fils, quoique le jeune homme n'ait encore obtenu aucun grade. L'éducation qu'il est supposé avoir reçue y supplée. Quoi qu'il en soit, cette distinction ne tire à aucune

conséquence ; elle n'a lieu que pour les petits emplois. Il faut toujours faire preuve de mérite pour obtenir les grands.

Les petits emplois sont aussi accordés à l'un des fils de tout mandarin de robe, jusqu'au quatrième degré pour la capitale, & jusqu'au troisième pour la province ; ainsi qu'à l'un de ceux des mandarins d'armes du second ordre ; mais auparavant ils sont astreints à passer trois ans au collège impérial.

On a déjà vu qu'à la Chine les enfants illustraient leurs pères, sans que les pères pussent illustrer leurs enfants. Les fautes de ceux-ci refluent également sur les pères. On dégrade la sépulture des ancêtres de tout mandarin qui s'est rendu coupable de certains crimes, soit contre l'État, soit contre le peuple. D'autre part, une mère, dont l'époux & le fils sont mandarins, peut ajouter le superlatif très au titre que l'usage lui décerne ; ce qu'elle ne pourrait faire, si elle était simplement l'épouse d'un mandarin,

On a vu quel était le traitement & la discipline des p.527 gens de guerre à la Chine. Encore un mot sur cet objet, relativement à l'administration. Elle n'a rien négligé ni pour entretenir l'émulation parmi eux, ni pour les maintenir dans le respect dû aux lois civiles. Ce dernier point lui a complètement réussi ; les gens de guerre, dans cet empire, sont plus paisibles, plus dociles que les simples citoyens : exemple qui n'est point rare en Europe.

Le plus grand nombre des familles tartares sont logées soit dans des casernes immenses, construites près des faubourgs de Pe-king, soit dans les campagnes. Chaque famille de simple soldat y occupe un appartement complet & séparé. Elles renferment pour les officiers, des maisons proportionnées à leur grade ; elles renferment aussi des écoles publiques, où la jeunesse tartare reçoit une bonne éducation. Ces casernes sont d'une extrême utilité pour le maintien de la police.

Ce sont les Tartares qui remplissent le plus grand nombre des emplois militaires ; précaution sage pour maintenir leur conquête, indépendamment de ce que l'instinct tartare est plus belliqueux que l'instinct chinois. Une

campagne de guerre est comptée pour deux années de service. On tient une note exacte de toutes les actions de valeur, de courage, ou qui sont preuve d'une intelligence supérieure. Elles servent à l'avancement de ceux qui les ont faites, s'ils y survivent ; s'ils ont péri en combattant, les récompenses qu'ils méritent refluent sur leurs veuves, leurs fils, & leurs frères. Ni le père d'une nombreuse famille, ni les fils uniques, ni le fils d'une veuve âgée, ne sont forcés d'aller à la guerre, p.528 à moins que l'État ne soit en grand danger, ou que le cas ne soit des plus urgents. Le gouvernement fait des avances d'argent à quiconque entre en campagne ; il lui donne aussi double paye, une pour lui, l'autre pour sa famille, & elle en jouit jusqu'à son retour.

Nul genre de service rendu à l'État n'est ni méconnu, ni oublié ; les services militaires moins que tous les autres. Mais comme la guerre ne peut pas durer toujours, l'estime qu'on fait des gens de guerre semble cesser à l'instant qu'ils cessent d'être en face de l'ennemi. C'est aussi dans ces moments de crise que le gouvernement prodigue les distinctions, les récompenses, les honneurs de toute espèce. Il étend ses regards jusque sur la dernière classe militaire, jusque sur le dernier individu de cette classe. Qu'un simple cavalier, un simple soldat périsse dans une bataille, on envoie à sa famille ou sa chevelure, ou son arc, ou son sabre, &c. pour être enterré à la place du cadavre dans la sépulture de sa famille. On y joint un éloge proportionné à ce qu'il a fait, pour être gravé sur la tombe qui renferme ses dépouilles. Les officiers morts sont encore traités avec plus de distinction. On fait transporter chez eux, ou leur armure complète, ou leurs cendres, ou leurs ossements, ou leur cadavre entier. C'est leur grade, ou la manière dont ils se sont distingués, qui sert de règle dans cette occurrence. On accorde aux uns des honneurs pour leur tombeau ; on en fait ériger à d'autres. C'est souvent à mille, à quinze cents lieues qu'on fait transporter ainsi le corps d'un officier, ou la chevelure d'un simple soldat. Celui-ci, comme l'autre, est p.529 nommé dans les gazettes ; son nom passe ainsi sous les yeux du public, & de là dans l'histoire générale de l'empire.

La récompense est prompte pour ceux qui ont fait leur devoir ; la punition ne l'est pas moins pour ceux qui négligent de le remplir. Mais, encore une fois, la dégradation, la destitution absolue d'un officier supérieur ne peut nuire à l'avancement de son fils. Ce dernier, interrogé par l'empereur même sur sa famille, répondra froidement : mon père fut dégradé pour s'être mal conduit dans telle affaire ; mon aïeul fut décollé pour avoir commis telle ou telle faute ; & cet aveu ne porte aucun préjudice à celui qui le fait. Il peut même, à force de services, réhabiliter un jour leur mémoire.

@

CHAPITRE XIV

Suite des précédents.
Administration de la famille impériale.

@

L'administrateur d'un empire immense, & qui se pique de le bien gouverner, qui semble même attentif à surveiller chaque famille, ne néglige pas non plus de régir la sienne. Il a déjà été question, dans cet ouvrage, des princes du sang de la Chine. On peut s'être fait en Europe, & sur leur existence, & sur leur état, & sur leur crédit, & sur leur influence dans l'administration, une idée bien contraire à leur situation réelle. Tout consiste pour eux dans quelques privilèges de simple représentation, p.530 & dans celui de n'être jugés que par leurs pairs. Ils ne peuvent pas même compter sur la distinction que donnent les richesses ou les premières places. Tout, dans cet empire méthodique, est soumis à l'examen : la seule ceinture jaune est dévolue à ces princes par droit de naissance.

Elle ne l'est cependant qu'à ceux qui descendent en droite ligne du fondateur de la dynastie régnante. Les noms de leurs enfants, soit filles, soit garçons, l'année, le mois, le jour de leur naissance, sont inscrits sur le grand livre jaune, essentiellement destiné à cet usage. La ceinture jaune-orangé est la marque distinctive des princes collatéraux. Les noms de leurs enfants sont inscrits sur le livre rouge. L'empereur seul détermine le surnom des princes de la branche régnante. Les autres n'en peuvent prendre aucun qui ait une relation trop directe, soit avec les noms mongoults, soit avec les noms chinois.

Lorsque les princes & princesses de cette dernière classe ont atteint l'âge de quinze ans, on présente un placet à l'empereur pour obtenir de lui la permission de les marier. Les princes de la ligne directe peuvent s'épargner cette démarche ; mais s'ils voulaient s'allier à des princes mongoults ou kalkas, ils ne le pourraient sans permission de l'empereur.

Le rang des fils de l'empereur même, excepté de celui qui lui succède, diminue d'un degré à chaque génération. A la septième, l'aîné de ces branches n'est plus que simple ceinture jaune ; les autres se trouvent jetés dans la classe des simples citoyens.

Une principauté héréditaire passe, avec tous tes droits, p.531 d'un aîné, fils d'une femme légitime, à un autre aîné : cette règle a lieu pour chaque génération, à moins que le possesseur ne se rende coupable de quelque délit. Alors l'empereur choisit pour le remplacer, ou quelqu'un de ses cadets, ou quelqu'un de ses cousins, mais toujours pris dans la même branche. On ne pourrait la dépouiller d'une principauté héréditaire, sans faire le procès à tous ceux qui la composent.

La seule autorité héréditaire des autres princes n'existe que dans les bannières tartares. Là, ils occupent d'emblée un rang qu'ils tiennent de leur naissance. Du reste, ils sont soumis, dans des temps marqués, à des examens militaires ; élevés ou abaissés, selon qu'ils montrent plus ou moins d'intelligence & de lumières. Les fils de l'empereur & des princes ses fils subissent les mêmes épreuves. La seule chose qui les distingue à cet égard, c'est qu'ils ont, en particulier, leurs écoles, leurs maîtres, leurs examens littéraires & militaires. C'est d'après ces examens, dont on tient registre, qu'ils sont élevés plus tôt ou plus tard à des grades plus ou moins importants.

La famille impériale a des titres, des grades qui lui sont particuliers ; mais l'âge & la manière de les obtenir, soit par héritage, soit par faveur, soit à titre de récompense, tout a été prévu par la loi. Elle prescrit également ce qui concerne les cadets des princes de différents ordres ; le rang, les titres & les droits que les filles de l'empereur, des princes ses enfants, & des princes titrés donnent à leurs époux ; & enfin les prérogatives, les distinctions, les droits honorifiques, les revenus sur l'État accordés à chaque ordre des princes titrés : elle semble p.532 même apprécier, par anticipation, ce que l'empereur leur accordera ou par faveur, ou même à titre de récompense.

Le titre de prince ne donne à ceux qui le portent nul droit de siéger dans

aucun tribunal. De leur côté, ils ne peuvent être jugés que par un tribunal créé tout exprès pour eux, & qui ne peut être occupé que par eux. Leurs affaires criminelles, leurs affaires civiles ne peuvent ressortir qu'au *Tsong-gin-fou*, c'est-à-dire, au tribunal des princes. Nous avons décrit plus haut ses fonctions. Quiconque insulte un prince de la famille impériale, qui est décoré de sa ceinture jaune, n'eût-il d'ailleurs aucun autre titre, est irrévocablement puni de mort. Il n'en est pas de même si le prince a oublié ou négligé de porter sa ceinture ; c'est alors une affaire de citoyen à citoyen, & l'agresseur en est quitte pour la bastonnade. Le prince n'y est jamais exposé, même après y avoir été condamné par son tribunal. Une sentence de mort, lancée contre lui, ne peut avoir d'exécution que du consentement de l'empereur ; & il peut s'affranchir de toute autre peine corporelle par une amende.

Les privilèges des princes non titrés ont bien moins d'étendue : La police a presque sur eux la même inspection que sur les autres citoyens ; elle peut les admonester, les envoyer en prison, & si elle les renvoie à leur tribunal pour être jugés, ils le sont à toute rigueur, sans pouvoir se racheter d'aucune peine.

Disons plus, la distance, même entre les princes titrés, est souvent très grande. Ceux qui ne sont pourvus d'aucune charge, d'aucune dignité, sont, pour l'ordinaire, très pauvres, souvent même réduits a la haute paye de p.533 simples soldats des bannières tartares. Cependant, lorsqu'ils se marient, ou qu'ils marient un de leurs enfants, ou qu'ils enterrent quelqu'un de leur maison, l'empereur leur fait présent de cent onces d'argent. Il vient aussi à leur secours, ou à celui de leurs orphelins & de leurs veuves lorsqu'un besoin pressant l'exige ; mais c'est toujours avec économie. Les mandarins sont, à cet égard, mieux traités que les parents du souverain. Il sait que les premiers sont plus voisins du peuple, & il ne veut pas que le besoin les conduise à des vexations. Dès lors, rien ne peut leur servir d'excuse ni de prétexte ; rien, s'ils sont répréhensibles ne peut les soustraire à la punition prescrite par la loi.

CHAPITRE XV

Code des empereurs

@

Rome eut ses Tibère, ses Caligula, ses Néron, ses Domitien, ses Héliogabale ; & la Chine eut aussi les siens. Rome eut ses Titus, ses Trajan, ses Adrien, ses Antonin, ses Marc-Aurèle ; & la Chine en eut un bien plus grand nombre. Ce sont les règles que ces derniers se prescrivaient à eux-mêmes, qui vont fournir la matière de ce Chapitre.

Yao fut un des plus anciens monarques de la Chine, & l'un de ceux dont elle parle encore le plus souvent. Tous ses tribunaux lui doivent leur institution. Ce fut lui qui se choisit un successeur pris dans la classe agricole, & qui p.534 précipita des degrés du trône son propre fils, parce qu'il le jugea peu digne de l'occuper. Yao tint ce discours au successeur qu'il venait d'adopter :

> — Gardez en tout un juste milieu ; il consiste à n'excéder en rien, à ne manquer en rien.

Chun, à qui cette maxime s'adressait, la transmit à Yu son successeur. Il l'avait choisi, comme lui-même l'avait été par Yao.

Ces trois anciens monarques sont regardés comme les législateurs de la Chine. Les règles qu'ils s'étaient prescrites sont devenues des lois pour tous les bons empereurs. La plupart même ont invité leurs sujets éclairés à leur adresser les avis qu'ils croiraient essentiels au bien de l'État. Toute remontrance est admise, lorsqu'elle ne s'éloigne point des bornes du respect, & que l'empereur en est le seul dépositaire.

Kia-chan, simple Lettré, n'avait point attendu cette invitation. Il fut le premier qui osa, de son chef, donner des conseils à son souverain ; ce fut à l'empereur Ven-ti, autrement dit Hiao-ouen. Il rappelle à ce prince les fautes, les écarts, & jusqu'aux crimes de ses prédécesseurs. Par exemple :

> « Chi-hoang, prince de Tsin, devenu empereur, & par là maître de tous les revenus ordinaires de tout l'empire, au lieu de se borner là, mit aussitôt de nouveaux impôts, chargea les peuples de corvées, & les rendit si misérables, que son extrême rigueur ne pouvant faire craindre pis, ou plutôt ne se réservant plus rien à faire, les montagnes étaient couvertes de brigands attroupés, & les chemins remplis de criminels qu'on traînait en prison ou au supplice... On p.535 n'attendait qu'un signal pour secouer un joug si pesant... Tchin-chin le donna, vous le savez, grand prince, &, vous n'en ignorez pas les suites ...

Ici Kia-chan détaille certaines déprédations de Chi-hoang.

> « Dans une marche qu'il fit depuis Kien-yeng jusqu'à Yong, il changea de palais jusqu'à trois cents fois, & il les trouva tous garnis, sans qu'on portât rien de l'un à l'autre, pas même ses cloches & ses tambours. Plusieurs des palais qu'il habitait étaient si superbement élevés, qu'ils semblaient plutôt des montagnes que des maisons. Les bâtiments étaient hauts de quelques dizaines de *gin* (le gin équivaut à quatre-vingts pieds de France). Ils avaient du nord au sud mille pas, & de l'est à l'ouest une demi-lieue.

Chi-hoang choisit le mont Li pour sa sépulture ; il y fit travailler durant dix ans plusieurs centaines de mille hommes. L'intérieur & l'extérieur étaient décorés avec une magnificence qui étonne l'imagination. Plus haut régnaient de vastes galeries, & par-derrière s'élevait une montagne faite de main d'homme, couverte d'arbres plantés avec art.

> « Voilà, poursuit Kia-chan, bien de la dépense pour la sépulture d'un seul homme ; car, ses descendants, pour leur propre sépulture, furent obligés de mendier quelques pieds de terre, & n'eurent pas même pour la couvrir un petit toit de roseaux. Voilà aussi, grand empereur, ce que j'ose vous rappeler. Je vous prie d'y faire attention, & de le mettre à profit.

Kia-chan rappelle en même temps à l'empereur un usage de ses plus anciens prédécesseurs.

> « Ils avaient p.536 ordinairement en leur présence un homme dont le devoir & l'emploi était de marquer leurs fautes, & d'en tenir un mémoire exact. Ils avaient, de plus, deux officiers, dont l'un était chargé de lire au prince ce qui se faisait en prose dans tout l'empire touchant le gouvernement ; l'autre avait soin de recueillir les vers & les chansons qui couraient.

Cette méthode était bonne, surtout chez les Chinois, nation modérée, & qui ne blâme point seulement pour montrer de l'esprit, mais pour faire cesser la cause du blâme. La France ne peut citer qu'un seul ministre (le Cardinal Mazarin) qui ait paru jaloux de connaître les couplets fabriqués contre lui.

Revenons encore une fois à Kia-chan. Il détaille, il loue, sans restriction, dans ce discours, tout ce que Ven-ti a fait de louable ; mais il ajoute :

> « Ne vous relâcherez-vous point ? Je l'appréhende. Je vois les ministres que vous avez le plus distingués admis à tous vos plaisirs ; je vois que vous-même vous ne vous y livrez que trop.

Il est vrai que Ven-ti avait contracté un goût très vif pour la chasse, & qu'il y menait avec lui ses ministres. Ce n'est point au milieu d'un semblable exercice qu'un empereur peut assembler le conseil, ni que des ministres peuvent expédier beaucoup d'affaires. Quoi qu'il en soit, l'empereur accueillit la remontrance, créa son auteur Héou (dignité qui est la première après celle de roi), & ne supprima point cette supplique hasardeuse. Elle fait aujourd'hui partie du *recueil impérial*, collection formée par les soins & sous les yeux de l'empereur Kang-hi, mort en 1722 ; collection qui, avec p.537 les cinq livres canoniques, forme le code national & celui du souverain.

Kang-hi ne se borna point à former ce recueil ; il a jugé, & quelquefois commenté chaque morceau qui le compose. La conduite de cet empereur est le meilleur code qu'un souverain puisse adopter pour lui-même : elle paraît avoir acquis force de loi pour ses successeurs. La sévérité dont il usa

envers le seul fils qu'il eut de sa femme légitime, est un exemple bien imposant pour tout prince chinois, désigné héritier du trône. Kang-hi déposa de la manière la plus éclatante le même fils qu'il avait nommé son successeur, le fit charger de fers, enveloppa ses enfants & ses principaux officiers dans sa disgrâce ; après quoi, il fit insérer dans la gazette les motifs qu'il avait eus d'en user ainsi.

Ce prince rétablit la discipline militaire, fit fondre un grand nombre de canons, & ne craignit pas d'humilier l'orgueil national en ne se reposant de cette opération que sur un étranger, un jésuite. Il ne craignit pas de choquer les usages, les préjugés, en le créant mandarin. La première loi pour lui, était d'opérer le bien général, que les préjugés contrarient toujours. Son respect pour la vieillesse ne se démentit jamais ; & en cela il accordait la politique avec l'humanité. Le plus grand abus dans un État, c'est que la jeunesse présume trop de sa capacité, & compte l'expérience pour peu de chose.

L'âge mûr, lui-même, dans un homme d'État, ne suffit pas sans le travail ; on peut ajouter sans le génie. L'empereur, qui réunissait le génie à l'étude, crut remarquer du relâchement dans les premiers docteurs de l'empire ; il p.538 soupçonna que ce pouvait être pure négligence dans les uns, & défaut de moyen dans les autres : ce fut de quoi il voulut juger par lui-même. Il les assembla, & les interrogea. plusieurs se tirèrent mal de cet examen, tout-à-fait imprévu, parce qu'il était sans exemple. Ils furent dégradés, & renvoyés dans leurs provinces. L'empereur, dira-t-on, pouvait se méprendre dans ses décisions ; il y avait pourvu. Un mandarin très éclairé, mais que le prince ne mit point dans son secret, & qu'il n'instruisit point des jugements qu'il avait déjà portés, fut chargé, par lui, de faire subir un pareil examen à ces mêmes docteurs. Le résultat du second examen fut semblable à celui du premier, à l'exception d'un seul Lettré que l'empereur avait jugé incapable, & que le second examinateur déclara seulement d'un mérite douteux. Cet exemple, qui peut se renouveler, a diminué l'orgueil des premiers savants de l'empire, & ranimé leur émulation.

Ce fut aussi pour le maintien des bonnes mœurs que Kang-hi défendit la vente de tout livre capable d'y porter atteinte ; par la raison, dit un auteur chinois, qu'on fait sans honte ce qu'on a lu avec plaisir.

@

CHAPITRE XVI

Idée du Gouvernement actuel

@

L'ancien gouvernement continue de subsister ; les nouveaux maîtres de la Chine n'ont fait que se l'approprier. Le Tartare conquérant s'est soumis aux lois, aux usages de la nation conquise ; il s'est restreint à proscrire p.539 certains abus, amenés par le temps, qui détériore tout lorsqu'il ne l'améliore pas ; abus qu'un sage gouvernement ne peut ni permettre, ni tolérer. La Chine, en un mot, paraît avoir gagné beaucoup par la révolution qui semblait devoir causer sa ruine.

Les Tartares, que les Chinois traitaient de nation barbare, ne leur ont donné jusqu'à ce jour que des empereurs dignes de gouverner cet empire immense ; & ceux-ci l'ont tous gouverné par eux-mêmes. Ces princes ménagent plus leurs sujets conquis, que leurs sujets naturels. Qu'une discussion s'élève entre un Chinois & un Tartare, il faut que le premier ait bien tort pour n'avoir pas raison, même aux yeux des tribunaux, quoique tous composés mi-partis de Chinois & de Tartares. Cette politique est facile à concevoir ; mais elle n'en est pas moins sage.

La plus légère faute est sévèrement punie dans un mandarin tartare ; la plus grave, s'il est chinois, ne l'expose souvent qu'à une peine mitigée. C'est parmi les Tartares qu'on s'applique surtout à entretenir le goût des armes, l'esprit & la discipline militaires. Un officier de cette nation est toujours puni, pour peu qu'il néglige ses devoirs ; il est cassé, pour peu qu'il y déroge. Un officiel chinois peut obtenir grâce ; l'officier tartare ne l'obtient jamais.

Il faut le dire : tout homme en place à la Chine, soit dans le civil, soit dans le militaire, croit toujours voir le glaive suspendu sur sa tête. Il ne peut prévoir sa destinée, lorsqu'il sera cité au tribunal de l'empereur. Le temps, la circonstance, le besoin de faire un exemple, peuvent influer sur sa punition.

p.540 Les fautes punies le plus sévèrement sont celles qui blessent les intérêts du peuple ; & il est difficile qu'il soit en proie à cette classe de tyrans subalternes qui graduellement pourraient désoler les provinces. Tout grand mandarin est responsable des fautes de ses inférieurs ; il est leur surveillant, &, pour ainsi dire, leur caution : il serait puni des fautes qu'il négligerait de connaître ou de dénoncer.

Les lettrés sont toujours en honneur ; ils jouissent de tous leurs droits, de toutes les distinctions attachées à ce titre : mais le gouvernement réprime leur orgueil, & encourage leurs travaux. La sévérité des examens ne permettra plus à cette classe de se multiplier à l'infini ; elle sera moins nombreuse, plus éclairée, & plus utile.

C'est la classe du peuple que le gouvernement tartare ménage avec le plus de soin. Nulle émeute, nulle révolte ne reste impunie ; mais on punit encore plus sévèrement le mandarin qui peut l'avoir occasionnée, ou qui n'a point su la prévenir. En un mot, le gouvernement actuel est si rigide envers les Grands, si modéré, si secourable envers le peuple, que celui-ci craindrait autant de perdre ses nouveaux maîtres, qu'eux-mêmes pourraient craindre de perdre leurs nouveaux sujets.

@

LIVRE II

DE LA RELIGION DES CHINOIS

@

p.541 Pour juger sainement du système religieux des Chinois, il ne faut pas confondre la religion ancienne & persévérante de l'État avec les superstitions populaires, établies dans les siècles postérieurs. Le culte primitif des anciens Chinois s'est invariablement soutenu jusqu'à nos jours : cette doctrine des premiers temps n'a été altérée ni par la succession d'une longue suite de siècles, ni par les révolutions politiques, ni par les rêves bizarres de philosophes : elle est encore aujourd'hui la seule avouée par le gouvernement, suivie par l'empereur, les Grands, les gens de lettres, & consacrée dans l'enseignement public. Nous allons d'abord rassembler les notions éparses qui seront les plus propres à la faire connaître ; nous donnerons ensuite le détail des sectes modernes.

CHAPITRE PREMIER

De la religion ancienne de la Chine

@

Le P. Amiot, juge aussi impartial qu'éclairé de la littérature, de l'histoire, & des monuments anciens des Chinois, expose ainsi le résultat de ses longues & pénibles recherches sur l'origine de ce peuple, & sa p.542 religion primitive :

> « Armé de courage, & muni d'une patience à toute épreuve, je me suis mis sur les voies. J'ai marché pendant longtemps par des sentiers difficiles, pénibles, scabreux, & pleins de dangers. J'ai fait mes observations & mes remarques sur tout ce qui s'est offert à moi. J'ai rapproché, comparé, analysé, médité ; & par une suite de raisonnements que j'ai crus solides, par un enchaînement de preuves qui m'ont paru bonnes, j'ai conclu en dernière instance, que *les Chinois sont un peuple particulier, qui a conservé les marques caractéristiques de sa première origine ; un peuple dont la doctrine primitive s'accorde dans ce qu'elle renferme de plus essentiel, quand on se veut donner la peine de l'éclaircir, avec la doctrine du peuple choisi, avant que Moïse, par ordre de Dieu même, en eût consigné l'explication dans nos livres saints ; un peuple, en un mot, dont les connaissances traditionnelles, dépouillées de ce que l'ignorance & la superstition y ont ajouté dans les siècles postérieurs, remontent d'âge en âge & d'époque en époque, sans interruption, pendant un espace de plus de quatre mille ans, jusqu'au temps du renouvellement de la race humaine par les petits-fils de Noé.*

Toutes les vraisemblances historiques portent à croire, en effet, que les premiers descendants de Noé formèrent la colonie qui alla peupler la Chine. Pleins de respect pour ce saint patriarche, qu'ils regardaient comme leur

chef commun, ils durent emporter avec eux les instructions paternelles qu'ils avaient recueillies de sa bouche, ses préceptes sur le culte & les dogmes religieux, & le dépôt de toutes connaissances antédiluviennes, Qu'on parcoure p.543 l'histoire de tous les anciens peuples, on verra que plus on remonte vers leur origine, plus les traces du véritable culte deviennent sensibles. Les traditions patriarcales durent former le premier code religieux de toutes les colonies, parties des plaines de Sennaar pour aller peupler la terre. Aussi ces traces de la religion primitive se sont-elles retrouvées dans les anciens livres du plus ancien des peuples. Les *King*, ou livres canoniques des Chinois, rappellent partout l'idée d'un Être suprême, créateur & conservateur de toutes choses. Ils le désignent sous les noms de *Tien*, *ciel* ; de *Chang-tien*, *ciel suprême* ; de *Chang-ti*, *suprême seigneur* ; de *Hoang-chang-ti*, *souverain & suprême seigneur* : noms qui répondent à ceux dont nous nous servons, lorsque nous disons *Dieu*, le *Seigneur*, le *Tout-Puissant*, le *Très Haut*. Cet Être souverain, disent ces livres, est le principe de tout ce qui existe, le père de tous les hommes ; il est éternel, immuable, indépendant ; sa puissance ne connaît point de bornes ; sa vue embrasse également le passé, le présent & l'avenir, elle pénètre jusque dans les replis les plus intimes des cœurs. Il gouverne le ciel & la terre ; tous les évènements, toutes les révolutions humaines sont la suite de ses dispositions & de ses ordres. Il est pur, saint, sans partialité ; ses regards s'offensent du crime, & s'arrêtent avec complaisance sur les actions vertueuses des hommes. Juste & sévère, il punit avec éclat le vice jusque sur le trône même ; il en précipite à son gré le prince coupable, pour y placer quand il veut, l'homme obscur qui est selon son cœur. Bon, clément, miséricordieux, il se laisse toucher par le repentir des hommes ; les calamités publiques, le désordre des saisons ne sont que p.544 de salutaires avertissements que sa bonté paternelle donne aux peuples, pour les inviter à la réformation de leurs mœurs. Tels sont les caractères & les attributs de la divinité, énoncés presque à chaque page du *Chou-king* & des autres livres canoniques.

Des pluies abondantes, une longue sécheresse menacent-elles les

moissons ? la maladie a-t-elle frappé un empereur vertueux qui est le père de son peuple ? aussitôt les sacrifices se préparent, des vœux solennels sont adressés au Tien ; & souvent ces vœux sont exaucés. Un prince impie est-il atteint de la foudre ? ce n'est point au hasard, c'est à la colère & à la justice visible du Tien que ce châtiment est attribué. Ces livres disent de l'empereur Tcheou, qu'il a rejeté toutes les bonnes pensées que le Tien lui a données ; qu'il n'a fait aucun cas des prodiges par lesquels le Tien l'avertissait de sa ruine prochaine, s'il ne réformait les mœurs. Si l'empereur Kié, ajoutent-ils, eût changé de conduite après les avertissements qu'il avait reçus de la colère céleste, le Tien ne l'aurait point dépouillé de l'empire.

On voit quelle idée les premiers empereurs s'étaient formée de la justice & de la sainteté de l'Être suprême, par la conduite qu'ils tenaient dans les désastres & les calamités publiques. Ils ne se contentaient pas de recourir au Tien, de lui offrir des sacrifices & des prières, ils s'appliquaient encore à rechercher les fautes secrètes qui avaient pu attirer sur leurs peuples ces châtiments du ciel ; ils examinaient s'ils n'étalaient point trop de luxe dans leurs habits, s'ils n'avaient pas introduit trop de délicatesse dans leur table, trop de magnificence dans leur palais. p.545 ils s'avouaient souvent coupables de ces fautes, en présence de la nation assemblée ; ils les reconnaissaient suffisantes pour attirer la colère céleste, & s'offraient eux-mêmes comme victimes pour la détourner de dessus le peuple.

Mais voyons plus particulièrement ce que le Chou-king nous apprend de la religion des anciens empereurs Yao, Chun & Yu.

> « Yao, dit le Chou-king, donna ainsi ses ordres à Hi & à Ho :
>
> — Le Tien suprême a droit à nos adorations & à nos hommages. Faites un calendrier... La religion recevra des hommes les temps qu'ils lui doivent.

Il nous paraît extraordinaire, en Europe, qu'on ait toujours attaché, à la Chine, une si grande importance à la rédaction du calendrier, qu'elle y soit une affaire d'État, & que la négligence sur cet objet y ait été regardée dans

tous les temps comme un signe certain de décadence & de révolution. Tous les fondateurs de nouvelles dynasties ont toujours commencé leur règne par la réformation du calendrier, & l'on voit qu'Yao lui donne aussi ses premiers soins. D'où vient cette importance ? C'est, disent les commentateurs, que le calendrier tient essentiellement à la religion ; c'est qu'Yao ayant établi pour première loi, pour fondement, pour motif & pour fin de toutes ses autres lois, le culte que l'homme doit à Dieu, il était nécessaire de fixer invariablement les jours & les temps qui devaient être spécialement consacrés à l'accomplissement de ce grand devoir.

Voici ce qu'on trouve dans le commentaire impérial sur ce premier texte du Chou-king que nous venons de p.546 citer [1] :

> « Avant de parler du calendrier, dit *lu-chi*, Yao commence d'abord par dire qu'il faut adorer le Tien ; il ne peut plus le perdre de vue. Le calendrier réglé, il parle des temps que la religion doit recevoir des hommes ; parce qu'ayant établi qu'il faut adorer le Tien, il doit y avoir des temps pour lui rendre hommage. Ainsi l'honneur qui est dû au Tien & les hommages que lui rend la religion, sont à la tête de tout. L'homme vertueux, ajoute *Tchin-tchi*, gouverne les hommes pour servir le Tien : C'est pour cela qu'il a si à cœur le culte & la religion. Ayant si à cœur la religion qui honore le Tien, il veille avec soin sur les époques du calendrier. Plus il s'applique à bien gouverner son peuple, plus il est exact à lui faire donner à la religion le temps qu'il lui doit : A quelque chose que s'applique l'homme vertueux, il ne peut faire un pas sans la religion ; à plus forte raison en fait-il sa grande affaire, quand il ne gouverne les peuples que pour servir le Tien : Yao est le premier homme & le premier sage dont il est parlé (dans le Chou-king) : la vertu est la première chose par où il se fait connaître, & la religion le premier mot qu'il prononce. Les mille mots & les dix

[1] La traduction de ces passages du commentaire impérial est du P. Ko, jésuite chinois, résidant à Pe-king. Voyez les *Mémoires sur les Chinois*, tome I.

> mille paroles des sages & des saints, soit pour les grandes choses soit pour les petites affaires, se rapportent toutes à la religion. La religion est comme la racine & la source de tout bien ; qui suit la religion arrive à la p.547 sagesse... Lorsqu'on veut faire l'éloge des vertus de Yao, on nomme d'abord sa religion, comme pour les peindre toutes d'un seul trait, & on en finit le tableau par louer sa sagesse. Le cœur de cet homme de bien était toujours rempli de la crainte & du respect avec lesquels il faut servir le Chang-ti. C'est en cela que paraît la haute sagesse dont il était éclairé.

Le motif qui détermine Yao à rejeter Kong-kong, qu'on lui proposait pour successeur, c'est que celui-ci ne lui paraît pas pénétré de la crainte du Tien :

> — Kong-kong, dit-il, n'est sage qu'en paroles ; son orgueil menace le Tien.

consent-il que Pe-kouen soit chargé des travaux pour l'écoulement des eaux ?

> — Qu'il aille, ajoute-t-il, & que la religion guide ses pas.

> — Que la religion guide vos pas,

dit-il encore à sa fille, lorsqu'il la donne en mariage au sage Chun.

Celui-ci, qui fut le successeur de Yao, ne parut pas moins pénétré de crainte & de respect pour le Chang-ti. Son premier soin, dès qu'il fut revêtu de la puissance impériale, fut de sacrifier au souverain maître de l'univers. Il distribua les emplois, & après avoir recommandé à chacun de ses officiers de s'acquitter avec vigilance des devoirs de sa place, il finit par leur dire à tous :

> — Ecoutez sans cesse la voix de la religion ; que chaque moment augmente vos mérites dans ce que vous faites pour le Tien.

Mais ce qui montre combien la religion était chère au cœur de ce prince, ce sont les paroles qu'il adresse à Pe-y, en le chargeant du soin de présider au

culte & aux cérémonies. Il est rapporté dans le Chou-king qu'il demanda aux Grands :

> — Y a-t-il p.548 quelqu'un qui puisse présider avec nous aux trois Li ?
>
> L'assemblée nomma Pe-y.
>
> — Soyez Tchi-tsong [1], lui dit Chun, veillez sur vous-même jour & nuit avec une religieuse frayeur. O qu'il faut que votre cœur soit droit, & votre conduite innocente !
>
> Pe-y se prosterna la face contre terre, pour demander que le prince fît tomber son choix sur Kouei ou sur Long.
>
> — Obéissez, lui dit le prince, & soyez pénétré des plus vifs sentiments de la religion.

Le développement que le commentaire impérial donne à ces paroles de Chun, mérite d'être cité :

> « *Jour & nuit*, c'est-à-dire, d'un soleil à l'autre, en sorte que sa religion eût toujours les yeux ouverts sur toutes ses actions, pour que sa droiture & sa pureté n'en reçussent aucune atteinte... *Droit*, c'est-à-dire, que con cœur fût dégagé de tout intérêt propre, & exempt de tout défaut. Quand la religion enracine la droiture dans l'intérieur, elle n'y laisse aucun détour ni retour d'amour-propre : alors le cœur est pur & serein, la concupiscence ne le souille d'aucun désir terrestre, & il peut entrer en commerce avec l'Esprit... Celui qui est rempli de religion est rempli de droiture ; & quand la droiture remplit son intérieur, il peut présider au culte & en régler la pompe... La droiture du cœur fait la droiture de l'homme : la vraie droiture vient de la religion ; dès qu'on manque de religion, on est faux ; c'est là le cœur de

[1] Celui qui préside au culte.

l'homme ; la pureté est la continuité de droiture ; qui est droit est pur ; qui p.549 n'est pas droit est souillé. Dès qu'on manque de pureté & de droiture, il est bien difficile de servir l'Esprit.

Voilà pourquoi le texte dit *le jour & la nuit*, pour marquer la non-interruption... L'empereur est à la tête du culte qu'on rend au seigneur du ciel & de la terre. Le Tchi-tsong est son aide dans ce qui regarde le culte ; mais, à moins que son cœur ne soit uni au seigneur du ciel & de la terre, & uni par la vertu à la sagesse de l'Esprit, il n'est pas digne de présider au culte.

Yu fut aussi religieux que l'empereur Chun, auquel il succéda.

« Le grand Yu, dit le Chou-king, remplit les quatre mers des rayons de sa sagesse ; il fut un véritable adorateur du Chang-ti.

— O qu'il faut veiller avec soin sur soi-même ! disait-il à l'empereur Chun. Que cette vigilance doit être vivifiée par la religion pour conserver la paix du cœur, pour se tenir sans cesse dans les bornes du devoir, pour ne s'égarer jamais dans les sentiers perdus de l'oisiveté, pour ne se souiller jamais par des plaisirs coupables, pour nommer aux emplois sans acception de personnes, suspendre ses résolutions dans les choses douteuses, ne rien décider qu'avec une pleine connaissance, préférer le bien de l'État aux vains applaudissements de la multitude, & ne sacrifier jamais le peuple à ses passions !

— Fortifiez & épurez votre vertu, lui disait Kao-yao ; que vos projets soient dictés par la sagesse, & vos résolutions approuvées par les sages.

— Mais, lui dit Yu, comment pouvoir y réussir ?

— Pensez à l'Eternité [1], p.550 lui répondit Kao yao, si vous voulez cultiver votre âme & l'orner sans cesse de nouvelles vertus. O

[1] Sée-yong.

qu'il est dangereux d'entraîner ses sujets par son exemple dans les précipices de la mollesse & de la volupté ! Veillez, seigneur, & veillez sans cesse ; craignez, & craignez sans cesse. Ce qui finit avec le jour, ce qui ne dure pas jusqu'au lendemain, a des suites qui atteignent jusqu'aux siècles les plus reculés. Ne rendez pas inutiles les soins de vos mandarins, ils sont plus les officiers du Tien que les vôtres. C'est le Tien qui a chargé les hommes du joug des lois ; c'est le Tien qui a établi les distinctions du rang & des conditions. Les lois sont un trésor sans prix, les distinctions sont une source de biens ; mais ce n'est qu'autant qu'on est fidèle, & que la crainte du péché, l'amour de la religion & l'esprit de concorde poussent tout le monde vers le bien. La vertu est tendrement chérie du Tien : qu'elle jouisse des distinctions marquées pour chaque rang. Le Tien a le crime en horreur ; que les cinq supplices le punissent selon sa grièveté. Appliquez-vous, seigneur, appliquez-vous sans relâche aux soins du gouvernement. Le Tien est sagesse & vérité ; mais c'est avec les yeux des peuples qu'il regarde les princes. Le Tien est terrible dans ses vengeances ; mais c'est par les mains du peuple qu'il punit les princes. Ce qui est le plus bas touche ainsi ce qui est le plus élevé. Que la religion vous guide, & vous posséderez la terre.

Ne perdez jamais de vue le vrai but du gouvernement. Ce n'est ni par les finesses d'une vaine politique, ni par les coups d'autorité qu'on règne : c'est par la p.551 justice. Vous ne serez secondé par vos officiers qu'autant que vous serez appliqué vous-même aux affaires ; vos soins décideront de vos succès. Montrez-vous digne du choix du Chang-ti, & le Tien, à son tour, soutiendra son choix par ses faveurs.

Il était nécessaire de rapporter ces textes anciens, qu'il eût été facile de multiplier, pour faire connaître quelle a été la doctrine religieuse des siècles de Yao, de Chun, & de Yu. On voit que ces monuments de la haute

antiquité retracent la foi patriarcale, & que les hommages des premiers Chinois ne s'adressaient qu'à un Dieu suprême, Être intelligent, libre, tout puissant vengeur & rémunérateur.

Nous ne hasardons que comme de simples conjectures les observations suivantes. Parmi les anciens caractères chinois, que le temps a épargnés, on trouve celui-ci Δ. Selon le Dictionnaire de Kang-hi, ce caractère signifie union. Selon le *Choue-ouen*, ce livre d'un si grand poids à la Chine, Δ est *trois unis en un* ; il dérive des caractères *Jou* (entrer, pénétrer) & *Ye* (un) ; d'où il conclut que Δ veut dire trois, unis, pénétrés, fondus en un. Le *Lieou-chou-tsing-hoen*, qui est une explication savante & raisonnée des plus anciens caractères, s'exprime ainsi :

> « Δ signifie union intime, harmonie, le premier bien de l'homme, du ciel & de la terre ; c'est l'union des trois *Tsai* (Tsai signifie principe, puissance, habileté) ; car unis, ils dirigent ensemble, créent & nourrissent ; L'image 王 (trois unis en une seule figure) n'en pas si obscure en elle-même ; cependant il est difficile d'en raisonner sans se tromper ; il n'est pas aisé d'en parler.

p.552 Le P. Amiot, malgré tout ce que les critiques de l'Europe pourront lui objecter, semble conjecturer que le caractère Δ pourrait avoir été, chez les anciens Chinois, le symbole de la très sainte Trinité : d'autant plus, ajoute-t-il, que les anciens livres présentent une foule de textes qui donnent lieu de supposer quelque connaissance de ce grand mystère.

Le livre *Sse-ki* dit : *Autrefois l'empereur sacrifiait solennellement, de trois en trois ans, à l'Esprit TRINITÉ ET UNITÉ, CHIN-SAN-YE*.

On connaît depuis longtemps en Europe le fameux texte de Lao-tse.

> « Tao [1] est un par nature. Le premier a engendré le second ; deux ont produit le troisième ; les trois ont fait toutes choses.

[1] Tao, dans le discours ordinaire, veut dire *règle, loi, sagesse, vérité, voix, parole*. Dans le texte cité, il signifie *la divinité*. Cette interprétation est fondée sur ce que dit le même Lao-tsée : *Le Tao est un abîme de perfections qui contient tous les êtres... Le Tao qu'on peut*

Le P. Amiot cite un autre passage qui ne paraîtra pas moins singulier :

> « Celui qui est comme visible & ne peut être vu, se nomme *Khi* ; celui qu'on peut entendre, & qui ne parle pas aux oreilles, *Hi* ; celui qui est comme sensible, & qu'on ne peut toucher, se nomme *Ouei*. En vain vous interrogez vos sens sur tous trois, votre raison seule peut vous en parler, & elle vous dira qu'ils ne sont qu'un. Au-dessus il n'y a point p.553 de lumière ; au-dessous il n'y a point de ténèbres. Il est éternel. Il n'y a point de nom qu'on puisse lui donner. Il ne ressemble à rien de tout ce qui existe. C'est une image sans figure, une figure sans matière. Sa lumière est environnée de ténèbres. Si vous regardez en haut, vous ne lui voyez point de commencement ; si vous le suivez, vous ne lui trouvez point de fin. De ce qu'il était le Tao de tous les temps, concluez ce qu'il est, savoir qu'il est éternel : c'est un commencement de sagesse.

Les commentaires qui expliquent ce passage, disent des choses si fortes & si précises, que le P. Amiot s'est abstenu de les rapporter, dans la crainte de rencontrer trop de lecteurs incrédules.

Cette doctrine religieuse des premiers empereurs chinois s'est soutenue & perpétuée sous les règnes suivants ; tous les bons princes, leurs successeurs, ont paru pénétrés de la crainte du Chang-ti.

Ven-vang & son fils Vou-vang, fondateur de la troisième dynastie, se distinguèrent par leur piété. Le livre canonique Y-kong dit :

> « Tous les bœufs égorgés par Tcheou [1] ne valaient pas les plus viles offrandes de Ven-vang, parce que celui-là offrait ses

---

décrire n'est pas le Tao éternel... Le Tao est à lui même sa règle & son modèle. Hoai nan-tsée l'explique dans le même sens : *Le Tao conserve le ciel, soutient la terre ; il est si élevé qu'on ne peut l'atteindre, si profond qu'on ne peut le sonder, si immense qu'il contient l'univers, & néanmoins il est tout entier dans les plus petites choses.* Le Chou-king dit : *Le cœur du Tao est infiniment délicat et subtil.*

[1] Dernier empereur de la dynastie des Chang.

sacrifices d'une main souillée de crimes, au lieu que celui-ci faisait consister le prix de son offrande dans la pureté de son cœur.

C'est à l'ordre suprême du souverain maître du ciel que sont constamment attribuées toutes les révolutions qui ébranlent les trônes & changent la face des empires. Tcheou-kong s'exprime ainsi dans le XIVe chapitre du Chou-king :

> — Vous, qui avez été ministres & officiers p.554 sous la dynastie de Yn, écoutez : Le Chang-ti, irrité contre votre dynastie, l'a détruite, & par un ordre plein d'amour pour notre famille, il nous a donné son autorité pour exercer la souveraineté dans le royaume de Yn ; il a voulu que nous achevassions son ouvrage. Ce qui s'est passé parmi les peuples, a fait voir combien le seigneur du ciel est redoutable. Le roi de la dynastie de Hia ne fit rien de ce qui était agréable aux peuples ; c'est pourquoi le seigneur du ciel l'accabla d'abord de calamités, pour l'instruire & lui faire sentir ses égarements : mais ce prince ne fut pas docile, il proféra des discours pleins d'orgueil, & s'adonna à toutes sortes de débauches ; alors le ciel n'eut aucun égard pour lui, le dépouilla du royaume, & le punit. Il chargea de ses ordres Tching-tang, fondateur de votre dynastie ; il détruisit celle de Hia, & fit gouverner les peuples de l'empire par un roi sage. Le roi Tcheou, le dernier de votre dynastie, ne s'est pas mis en peine de la loi du ciel ; il ne s'est pas informé du soin que prenaient ses ancêtres pour conserver leur famille, il n'a imité ni leur zèle ni leur exactitude ; il n'a pas pensé à la loi du ciel, toute brûlante qu'elle est, & il n'a eu aucun égard pour ses sujets. C'est pourquoi le souverain seigneur l'a abandonné & l'a puni. Le ciel n'a pas été avec lui, parce qu'il n'a pas suivi la droite raison. Dans les quatre parties du monde, aucun royaume, grand ou petit, ne peut être détruit, si l'ordre n'en est donné.

Vou-vang, malade, était sur le point d'expirer, dans la seconde année de

son règne : son frère, qui l'aimait p.555 tendrement, eut recours au Chang-ti, pour lui demander la guérison d'un prince dont la vie était si nécessaire au bien des peuples.

> — C'est vous, seigneur, lui dit-il, qui l'avez placé sur le trône, & qui l'avez établi le père des peuples ; voudriez-vous nous punir par sa perte ? Si votre justice exige une victime, je vous offre ma vie ; je vous en fais volontiers le sacrifice, pourvu que vous conserviez mon frère, mon maître & mon empereur.

Tchin-vang porta sur le trône le même respect pour le souverain maître de l'univers.

> — Quelque élevé que je sois au-dessus du reste des hommes, dit-il dans le Chou-king, je ne suis cependant qu'un des petits sujets du Chang-ti : puis-je me dispenser de lui rendre mes hommages ?

Les mêmes sentiments de religion animèrent le prince Kang-vang. Il paraissait, dit le Chi-king, qu'il n'y eût point alors d'autre empereur à la Chine que le Chang-ti. La crainte de l'Être suprême suffisait seule pour contenir tous les sujets dans les bornes du devoir. La bonne foi fut telle sous son règne, qu'il n'était pas nécessaire d'effrayer les peuples par l'appareil des supplices. La prison était la seule peine qu'on imposait aux coupables. Les portes en étaient ouvertes dès le matin ; les prisonniers en sortaient pour se rendre à leur travail, & ils y retournaient d'eux-mêmes le soir, pour y passer la nuit.

Le Chi-king fait connaître encore quels étaient les sentiments de reconnaissance qui pénétraient Tchao-vang pour les bienfaits du Chang-ti.

> — Réjouissez-vous, mon peuple, dit il un jour aux laboureurs ; vous n'êtes p.556 encore qu'à la fin du printemps, & vous êtes sur le point de recueillir les fruits de l'automne ; nos champs, nouvellement ensemencés, sont déjà chargés de la plus riche moisson. Grâces soient rendues au Chang-ti, qui nous met sitôt

> en état de jouir de ses dons ! C'est pourquoi je ne veux pas attendre jusqu'à la fin de l'automne pour me présenter devant lui & le remercier d'une si prompte fertilité.

Un mauvais prince se trouve-t-il mêlé dans cette succession de bons empereurs ? un Li-vang oublie-t-il les exemples de ses pieux ancêtres, pour se livrer à tous les caprices de son orgueil ? Le Chi-king observe, que le silence du Chang-ti parut être alors une énigme ; on eût dit que sa suprême providence se fût démentie : tout prospérait à ce prince vicieux ; les peuples étaient intimidés ; les censeurs mêmes de l'empire applaudissaient à ses égarements :

> « Quoi donc, dit le Chi-king, est-ce qu'il n'y a plus de justice au ciel ? L'impie jouira-t-il paisiblement du fruit de ses crimes ? Attendez, poursuit-il, & vous verrez bientôt que le Chang-ti ne tient son bras suspendu que pour frapper de plus rudes coups.

En effet, bientôt les peuples fatigués se soulevèrent contre ce Tyran, égorgèrent ses proches & ses flatteurs, & l'eussent immolé lui-même, s'il ne se fût dérobé à leur fureur par une fuite précipitée.

Le célèbre empereur Kang-hi n'avait pas une idée moins saine & moins noble de la divinité : on peut en juger par les trois fameuses inscriptions qu'il écrivit de sa propre main, & qu'il donna en 1711 pour orner le frontispice de la nouvelle église des jésuites de Pe-king, p.557 édifice à la construction duquel il voulut contribuer en accordant dix mille onces d'argent

Voici ces inscriptions :

Inscription du frontispice.

AU VRAI PRINCIPE DE TOUTES CHOSES.

Inscription de la première colonne.

IL N'A POINT EU DE COMMENCEMENT, ET IL N'AURA POINT DE FIN. IL A PRODUIT TOUTES CHOSES DÈS LE

COMMENCEMENT ; C'EST LUI QUI LES GOUVERNE, ET QUI EN EST LE VÉRITABLE SEIGNEUR.

Inscription de la seconde colonne.

IL EST INFINIMENT BON ET INFINIMENT JUSTE ; IL ÉCLAIRE, IL SOUTIENT, IL RÈGLE TOUT AVEC UNE SUPRÊME AUTORITÉ, ET AVEC UNE SOUVERAINE JUSTICE.

L'empereur Yong-tching, successeur de Kang-hi, s'exprimait avec la même justesse sur l'Être suprême. Le P. Contancin nous a fait connaître un édit dans lequel ce prince fait une sorte de profession de foi, & déclare à ses peuples quel est l'objet de son culte, & quel doit être celui de tous ses sujets. Cet édit fut publié dans tout l'empire, affiché aux carrefours des villes, & inséré dans la gazette du gouvernement. Il est à propos de rapporter quelles ont été les circonstances qui ont donné lieu à cette déclaration.

Un surintendant de deux provinces écrivit à l'empereur, que partout où l'on avait élevé des temples en l'honneur du général d'armée Lieou-mong, les sauterelles & certains autres vers ne portaient aucun dommage p.558 aux campagnes ; & qu'au contraire les territoires où il n'était point honoré, étaient en proie à tous les ravages que ces insectes ont coutume de faire. D'autres grands mandarins lui avaient aussi proposé différents expédients superstitieux pour demander ou de la pluie ou du beau temps, selon le besoin. Pour réponse à toutes ces requêtes, l'empereur publia la déclaration suivante :

> « Sur ce que j'ai averti quelques-uns des principaux officiers des provinces, de prévenir le dommage que les insectes peuvent causer dans les campagnes, on a mal interprété les intentions de mes ordres, & l'on y a donné un sens détourné, qui ne leur convient point. On s'est imaginé mal à propos que je donne dans l'erreur ridicule de ceux qui ajoutent foi à ces esprits qu'on

appelle *Couei-chin*, comme si je croyais que les prières faites à ces prétendus esprits soient un remède à nos afflictions. Voici donc ce que je veux dire.

Il y a entre le Tien & l'homme un rapport, une correspondance sûre, infaillible pour les récompenses & pour les châtiments. Lorsque nos campagnes sont ravagées ou par les inondations, ou par la sécheresse, ou par les insectes, quelle est la cause de ces calamités ? Elles viennent peut-être de l'empereur même, qui s'écarte, de la droiture nécessaire pour bien gouverner, & qui force le Tien à employer ces châtiments pour le faire rentrer dans son devoir. Peut-être aussi viennent-elles de ce que les principaux officiers de la province sur laquelle tombent ces malheurs, ne cherchent pas le bien public, & ne prennent pas la justice pour règle de leur conduite. Ne viennent-elles pas aussi, ces calamités, ou de ce que les p.559 gouverneurs des villes ne se comportent pas avec équité, ou ne donnent pas au peuple les exemples & les instructions convenables, ou de ce que, dans telle province, dans tel pays, on viole les lois, on méprise les coutumes, on vit dans le désordre ? Alors le cœur de l'homme étant corrompu, cette belle union qui doit être entre le Tien & l'homme, se trouble, se corrompt, & les adversités fondent sur nous en abondance ; car les hommes manquant ici-bas à leur devoir, le Tien alors change l'inclination bienfaisante qu'il avait à leur égard.

« Persuadé de cette doctrine qui est infaillible, lorsqu'on m'avertit que quelque province souffre ou d'une longue sécheresse, ou de l'excès des pluies, je rentre aussitôt dans moi-même, j'examine avec soin ma conduite ; je pense à rectifier les dérèglements qui se seraient introduits dans mon palais. Le matin, le soir, tout le jour, je me tiens dans le respect & dans la crainte. Je m'applique à donner au Tien des marques de droiture & de piété, dans l'espérance que, par une vie régulière, je ferai changer la volonté

que le Tien a de nous punir. C'est à vous, grands officiers, qui gouvernez les provinces, c'est à vous à me seconder. C'est à vous, gouverneurs des villes, c'est à vous, peuples, soldats & autres, de quelque qualité & condition que vous soyez ; c'est à vous, dis-je, à vous acquitter aussi de ce devoir. Veillez sur vous-mêmes ; conservez-vous dans la crainte ; examinez votre conduite ; travaillez à vous perfectionner ; aidez-vous, exhortez-vous mutuellement les uns les autres ; réformez vos mœurs ; faites effort, corrigez vos défauts ; repentez-vous de vos fautes ; suivez le chemin de la vérité ; quittez celui de l'erreur ; & soyez assurés que si, p.560 de notre part, nous remplissons tous nos devoirs, le Tien se laissera fléchir par notre conduite bien réglée, & nous attirerons sur nous sa paix & sa protection. Je ne puis trop vous le répéter ; pour prévenir les calamités, il n'y a pas de moyen plus sûr que de veiller sur soi-même, de se tenir dans la crainte, & de travailler à sa perfection. Quand on vous dit de prier & d'invoquer les esprits, que prétend-on ? C'est tout au plus d'emprunter leur entremise, pour représenter au Tien la sincérité de notre respect & la serveur de nos désirs. Prétendre donc, en quelque sorte, s'appuyer sur ces prières, sur ces invocations, pour éloigner de nous les infortunes, les adversités, pendant qu'on néglige son devoir, qu'on ne veille pas sur soi-même, qu'on ne tient pas son cœur dans le respect & dans la crainte à l'égard du Tien pour le toucher, c'est vouloir puiser dans le ruisseau après avoir bouché la source ; c'est laisser l'essentiel pour s'attacher à ce qui n'est qu'accessoire. Comment pourriez-vous espérer, par une telle conduite, d'obtenir l'accomplissement de vos désirs ?

Voici donc, encore une fois, ce que je pense. Je suis véritablement & intimement persuadé qu'il y a entre le Tien & l'homme une union réciproque & une parfaite correspondance. Je suis bien éloigné d'ajouter foi à ces esprits qu'on appelle Couei-

chin. C'est pour vous instruire, vous surtout grands officiers de la couronne & des provinces, que je n'ai pas dédaigné de prendre la plume, & d'exposer clairement ma pensée, afin que vous vous conformiez à mes sentiments. C'est là l'unique sujet de cette instruction.

p.561 Cette doctrine sur l'existence & les attributs d'un souverain Être, sur le culte & les hommages qui lui sont dus, a subsisté à la Chine, sans altération & sans mélange, pendant une longue suite de siècles. Qu'on consulte en effet tous les monuments, tous les ouvrages canoniques de cette nation ; qu'on parcoure la partie ancienne de ses annales, on n'y découvrira, pendant une longue succession de règnes, aucune trace d'idolâtrie. L'histoire chinoise, si minutieuse dans ses détails, si attentive à indiquer toutes les innovations dans les usages, ne fait mention d'aucun rit superstitieux, contraire à la croyance & au culte que nous venons d'attribuer aux premiers Chinois : elle en eût parlé, sans doute, avec la même exactitude qu'elle a rapporté l'établissement de la secte des *tao-ssé*, & l'introduction de l'absurde religion du Dieu Fo, idole apportée des Indes dans les temps postérieurs. La première de ces deux sectes s'établit à la Chine pendant la vie de Confucius ; la seconde n'y parut que plusieurs siècles après lui. Ce n'est pas que du temps de ce philosophe célèbre, la magie & différentes erreurs n'eussent déjà fait quelques progrès dans plusieurs provinces, à la faveur des troubles & de la corruption sensible des mœurs : peut-être même le peuple avait-il déjà quelques idoles, & faisait-il usage de quelques pratiques superstitieuses ; mais on ne peut en produire aucune preuve tirée des monuments historiques.

L'existence du tribunal des rits, l'une des cours souveraines de l'empire, a dû contribuer beaucoup à la conservation de l'ancienne doctrine religieuse : c'est aux juges qui composent ce tribunal qu'est attribuée la surveillance p.562 sur tout ce qui concerne le culte ; ils sont chargés d'empêcher les innovations, de réprimer les superstitions populaires, de châtier & de flétrir les écrivains impies ou trop licencieux ; leur sévérité ne

pardonne point aux insultes faites à la divinité ou aux mœurs ; & tel auteur, disent les missionnaires, jouit de l'impunité en Europe, qu'on eût, dés son premier écrit, dévoué à la Chine aux plus prompts supplices. L'ancienne doctrine du Tien a toujours trouvé son appui dans ce tribunal, & c'est à l'uniformité constante de ses décrets qu'elle doit particulièrement l'avantage d'être restée la religion dominante. Ce n'est pas que les mandarins mêmes qui forment ce tribunal, ne se livrent quelquefois, dans le secret de leurs maisons, à un grand nombre de pratiques superstitieuses : mais cet attachement personnel à des cultes particuliers n'influe point sur leur ministère public ; dés qu'ils montent sur leurs sièges, ils ne connaissent plus que la religion de l'État.

@

CHAPITRE II

Sacrifices anciens des Chinois. Leurs premiers temples

@

Les premiers sacrifices que les Chinois instituèrent en l'honneur du Chang-ti, lui furent d'abord offerts sur le *Tan*, en peine campagne, ou sur des montagnes. Le Tan signifie *un amas de pierres amoncelées en rond*, ou simplement *un tas de terre orbiculairement élevé*.

Autour du Tan, régnait une double enceinte, appelée p.563 Kiao, formée de branchages & de gazon. Dans l'espace vide que laissaient ces deux enceintes, on élevait à droite & à gauche deux moindres autels, sur lesquels, immédiatement après le sacrifice offert en l'honneur du Tien, on allait sacrifier aux chen & aux cheng, c'est-à-dire, aux *esprits supérieurs de tous les ordres, & aux vertueux ancêtres* [1]. Le souverain qu'on regardait comme le Grand sacrificateur de l'empire, pouvait seul offrir sur le Tan. Les commentateurs les plus estimés des anciens livres, & tous les écrivains qui ont discuté la doctrine de l'antiquité, conviennent que cet usage d'offrir aux chen & aux cheng, après avoir sacrifié au Chang-ti, remonte aux premiers temps, qu'il fut pratiqué par Fo-hi lui-même, & transmis d'âge en âge à ses successeurs, qui l'ont conservé, sans mélange d'aucun autre rit, pendant la durée des trois premières dynasties. Ces mêmes écrivains ajoutent, qu'en adressant leurs supplications & leurs vœux au Chang-ti, ces anciens empereurs & leurs sujets le regardaient comme le souverain maître, revêtu de la toute-puissance nécessaire pour les satisfaire sur les divers objets de leurs demandes ; mais qu'en offrant leurs prières aux

[1] Les Chinois, par *chen* & *cheng*, entendent les bons esprits de tous les ordres, & les hommes justes, qui, après avoir quitté leur dépouille mortelle, sont associés, pour prix de leurs vertus, au bonheur de l'Etre suprême. Confucius & les autres sages célèbres de la nation sont de ce nombre. On donne même encore aujourd'hui à l'impératrice mère & à l'empereur le titre honorable de cheng ; & l'on dit *cheng-mou*, la *Sainte Mère* ; *cheng-tchou*, le *Saint Maître*.

esprits & aux ancêtres, ils ne faisaient qu'implorer leur protection auprès du Chang-ti. De là vient sans doute la différente manière de s'exprimer p.564 pour désigner ces deux sortes de sacrifices : *On prie le Chang-ti ; on avertit les ancêtres, on leur rend hommage, on pratique en leur honneur des cérémonies respectueuses.* Il n'était pas nécessaire que ce fût le souverain qui offrît le sacrifice aux chen & aux cheng ; tout autre pouvait le suppléer dans cette fonction religieuse.

Dans les premiers temps, lorsque l'empire, renfermé dans d'étroites limites, n'était encore qu'un petit État & une population naissante, une seule montagne suffisait pour les sacrifices au Chang-ti. Pendant que le souverain & ses ministres, enfermés dans la double enceinte de branchages & de gazon, offraient leurs hommages à l'Etre suprême, les sujets se tenaient dans un respectueux silence aux environs du Kiao, ou sur le penchant de la montagne sur laquelle on sacrifiait. Mais dans la suite, l'empire s'étant considérablement accru, Hoang-ti détermina quatre montagnes principales, situées à l'extrémité de ses États, & qui correspondaient aux quatre parties du monde, pour être désormais comme des lieux consacrés au culte religieux de toute la nation. Pendant le cours de l'année, ce prince allait successivement sacrifier sur une de ces montagnes, & prenait de là occasion de se montrer à ses peuples, de s'informer de leurs besoins pour y pourvoir, de rétablir l'ordre en réformant les abus.

Depuis les empereurs Yao & Chan, on a des notions plus détaillées sur ces grands sacrifices. On lit dans le Chou-king & les autres fragments de l'ancienne histoire, que Chun détermina, 1° qu'à la seconde lune, dans p.565 laquelle se trouvait l'équinoxe du printemps, le souverain se transporterait sur la montagne Tai-chan, située dans la partie la plus orientale de la Chine, & que là il offrirait sur un Tan, dans l'enceinte d'un Kiao, pour demander au ciel qu'il daignât veiller sur les semences qu'on avait confiées à la terre, & qui commençaient à germer ; 2° qu'à la cinquième lune, dans laquelle se rencontrait le solstice d'été, le souverain se rendrait à la montagne du midi,

pour y faire les mêmes cérémonies, afin de demander au ciel qu'une chaleur bénigne se répandit dans les entrailles de la terre, pour l'aider à développer tout ce qu'elle a de vertu : 3° qu'à la huitième lune, dans laquelle se trouvait l'équinoxe d'automne, le sacrifice serait offert sur la montagne de l'ouest, pour obtenir que les insectes & les animaux nuisibles, que la sécheresse ou une trop grande humidité, que les vents & les autres intempéries de l'air, ne fussent point des obstacles à une abondante récolte de tous les dons que la terre produit pour l'usage de l'homme : 4° enfin, qu'à la douzième lune, après le solstice d'hiver, on offrirait sur la montagne du nord, pour remercier le ciel de tous les bienfaits reçus dans le courant de l'année, & en demander de nouveaux pour celle qu'on allait commencer.

Cet usage d'aller successivement sacrifier sur une de ces quatre montagnes, appelées les See-yo, subsista très longtemps après Hoang-ti. Les empereurs de la dynastie Tcheou ajoutèrent quelques cérémonies & une cinquième montagne, située au milieu de leurs États, ou qui était du moins supposée entre les quatre autres. C'est depuis ce p.566 temps qu'on les appela les cinq Yo, ou les cinq montagnes des sacrifices.

On sentit cependant que cette institution, qui assujettissait le souverain à des voyages réglés, avait ses inconvénients. Lorsque l'empereur eut une capitale, une cour, des tribunaux établis pour l'expédition des affaires, il n'était guère possible, il pouvait même être dangereux qu'il s'en éloignât régulièrement au commencement des quatre saisons. D'ailleurs la vieillesse, les infirmités qui l'accompagnent, les intempéries de l'air, la difficulté des chemins, pouvaient devenir des raisons suffisantes pour le dispenser de l'accomplissement de ces voyages pénibles. Le moyen qu'on imagina pour obvier à ces inconvénients, fut de consacrer, dans les environs du palais, un emplacement qui pût tenir lieu des Yo, dans toutes les circonstances où le souverain ne pourrait se transporter aux véritables montagnes des sacrifices. On y construisit un édifice, qui fut tout à la fois la représentation du Kiao, du Tan, de la salle des ancêtres ; & c'était là que le monarque sacrifiait, lorsqu'il ne pouvait s'éloigner de sa cour.

La salle des ancêtres faisait partie de cet édifice, parce qu'avant d'offrir au Chang-ti, on se rendait dans cette salle pour avertir les ancêtres de ce qu'on allait faire. On y revenait encore après le sacrifice, pour remercier ces mêmes ancêtres de la protection qu'ils leur avaient accordée auprès du Chang-ti, qui n'avait pas dédaigné l'hommage de leurs vœux. Alors on offrait en leur honneur un sacrifice d'actions de grâces, & l'on pratiquait les cérémonies respectueuses.

p.567 Cet édifice reçut un nom différent & une forme nouvelle sous chacune des trois premières dynasties. Les Hia l'appelèrent *Ché-ché, maison des générations & des siècles*, ou, comme l'interprète le P. Amyot, *temple en l'honneur de celui qui a fait les siècles & les générations*. Son enceinte renfermait cinq salles séparées, destinées à divers usages. Ces salles n'avaient ni peintures ni ornements ; on n'y voyait que les quatre murailles nues, percées de fenêtres pour recevoir le jour. L'escalier de la principale entrée était composé de neuf marches ou degrés.

Les Chang nommèrent le temple *Tchoung-ou*, ou *temple renouvelé*. Il servit aux mêmes usages ; mais il était plus riche & plus orné. Les cinq salles particulières étaient soutenues par des colonnes, & surmontées par d'autres colonnes qui portaient un second toit.

Ce même temple, sous la dynastie de Tcheou, reçut le nom de *Ming-tan*g, le *temple de la lumière*. Les empereurs de cette famille crurent rappeler le culte à sa pureté primitive, en imitant plus strictement que leurs prédécesseurs la simplicité des anciens. Ils n'ornèrent leur temple ni de colonnes ni de toits élégamment construits. Les cinq salles n'y furent séparées que par de simples murailles ; l'une d'elles était celle où l'on offrait ; dans les quatre autres étaient renfermées les différentes choses nécessaires pour les sacrifices. On entrait dans ce rustique édifice par quatre portes, lesquelles étaient couvertes d'une mousse fine, qui représentait les branchages dont on formait l'enceinte de l'ancien Kiao. Cette mousse fine couronnait également l'arête des toits. Autour de l'enceinte régnait un canal qu'on avait creusé, & qu'on remplissait d'eau

pour le p.568 temps où l'on devait offrir les sacrifices. A ce temple principal, les Tcheou en ajoutèrent un second, qu'ils nommèrent *Tsing-miao*, c'est-à-dire, *temple de la propreté*. Celui-ci ne servait qu'aux purifications & aux cérémonies faites en l'honneur des ancêtres ; le premier était consacré tout entier au culte du Chang-ti.

Pe-king renferme aujourd'hui deux temples principaux : le *Tien-tan* & le *Ti-tan*. C'est dans la construction de ces édifices que les Chinois ont déployé toute l'élégance & toute la pompe de leur architecture. Ces deux temples sont également dédiés au Chang-ti, mais sous deux titres différents : dans l'un, c'est l'*Esprit éternel* qu'on adore dans l'autre, c'est l'*Esprit créateur conservateur du monde*. Les cérémonies qui accompagnent les sacrifices modernes, sont plus multipliées. Rien n'égale la magnificence & l'éclat qui environnent l'empereur, lorsqu'il s'acquitte de cette auguste fonction. Lui seul, en qualité de père & de chef commun de la grande famille, a le droit d'offrir les sacrifices au Chang-ti : c'est au nom de tout son peuple qu'il prie & qu'il sacrifie. Quelque temps avant le jour fixé pour cette importante cérémonie, le monarque, les Grands de sa cour, les mandarins, & tous ceux que leurs charges mettent dans le cas d'y assister, s'y préparent par la solitude, le jeûne & la continence. Pendant ce temps, l'empereur ne donne point d'audience, & les tribunaux suspendent l'expédition des affaires. Les mandarins du tribunal des crimes, tout homme qui a été noté, ne peuvent remplir aucune fonction dans ces grandes cérémonies. Les mariages, les funérailles, les réjouissances, les festins, & toute fête quelconque, sont défendus. Le jour de ces p.569 sacrifices solennels est celui où l'empereur paraît dans tout l'appareil de sa puissance & de sa grandeur. Une foule innombrable forme son cortège ; une multitude de princes, de seigneurs, de Grands, d'officiers, l'environnent : sa marche vers le Tien-tan ressemble à un véritable triomphe. Tout ce qui paraît dans ce temple annonce la même magnificence du souverain : les vases & tous les ustensiles qui servent aux sacrifices, sont d'or, & ne peuvent être employés à un autre usage ; les instruments même de musique ont des proportions plus fortes, & sont les plus grands de tous

ceux qui existent ; on ne s'en sert point ailleurs. Si jamais l'empereur ne paraît plus grand que lorsqu'il marche au Tien-tan, jamais aussi on ne le voit plus abaissé, plus éclipsé, que quand il offre le sacrifice. A la manière dont il se prosterne, se traîne à terre, parle de lui-même au Chang-ti en se servant des expressions les plus humbles, on s'aperçoit bientôt que toute cette pompe qu'il emploie n'est que pour rendre plus sensible l'infinie distance qui sépare l'homme de l'Être suprême.

La cérémonie dans laquelle l'empereur ouvre & laboure chaque année la terre de ses propres mains, est une des plus anciennes de la Chine : il ne faut pas croire qu'elle soit une institution purement politique pour encourager l'agriculture. Sous ce seul rapport, elle honorerait le législateur ; mais il est certain que cette cérémonie du labourage a toujours été regardée & pratiquée à la Chine comme un acte de religion. On lit expressément dans le *Li-ky*, l'un des anciens livres canoniques :

> « C'est pour le Tsi (sacrifice au ciel) que l'empereur laboure lui-même dans le Kiao du sud ; c'est p.570 pour lui offrir les grains qu'on en recueille. C'est aussi pour le Tsi que l'impératrice & les princesses élèvent des vers à soie dans le Kiao du nord ; c'est pour en faire les habits des sacrifices... Si l'empereur & les princes labourent la terre ; si l'impératrice & les princesses élèvent des vers à soie, c'est par le respect dont ils sont pénétrés pour l'Esprit qui règne sur l'univers ; c'est pour l'honorer selon la grande & ancienne doctrine.

Il est aisé de voir, par plusieurs autres moments historiques, que la cérémonie du labourage a été, dès son origine, une institution purement religieuse, & qu'elle a toujours appartenu au culte. L'empereur, même encore aujourd'hui, s'y prépare, comme nous l'avons déjà dit, par trois jours de jeûne ; il la commence par un sacrifice solennel, & le blé qu'on recueille du champ qu'il a ensemencé, est respectueusement déposé dans un grenier sacré, & réservé pour les grands sacrifices au Chang-ti.

@

CHAPITRE III

Secte des tao-ssé

@

Lao-kiun ou Lao-tsé fut le fondateur de cette secte. Ce philosophe naquit l'an 603 avant notre ère, vers la fin de la dynastie des Tcheou. Son père n'était qu'un pauvre paysan, qui, depuis l'enfance, servait en qualité de manœuvre dans une maison opulente. Il était parvenu à l'âge de soixante-dix ans, sans avoir encore fait choix d'une épouse ; il s'unit enfin à une paysanne âgée de quarante p.571 ans. Les grandes destinées du philosophe furent présagées par les circonstances merveilleuses qui accompagnèrent, dit-on, sa naissance. Sa mère, se trouvant un jour dans un lieu écarté, conçut tout à coup par la seule impression de la vertu vivifiante du ciel & de la Terre. Elle porta son fruit pendant quatre-vingts ans. Mais le maître que servait cette femme, ennuyé d'une grossesse longue, la chassa de sa maison, & la réduisit à errer longtemps dans la campagne. Enfin elle accoucha, sous un prunier, d'un fils dont les cheveux & les sourcils étaient tout blancs. Elle lui donna d'abord le nom de l'arbre sous lequel il était né ; s'étant aperçue ensuite qu'il avait les lobes des oreilles fort allongés, elle en forma son surnom, & l'appela *Prunier-l'oreille, Ly-eul*. Mais le peuple, frappé de ses cheveux blancs, le nomma l'*Enfant-vieillard, Lao-tsé*.

On ne raconte rien de son enfance ; mais lorsqu'il eut atteint un certain âge, il eut la direction de la bibliothèque d'un empereur des Tcheou, qui lui conféra dans la suite un petit mandarinat. Son premier emploi, qui le fixait au milieu des livres, lui inspira un goût vif pour l'étude ; il s'y livra, & acquit une connaissance profonde de l'histoire & des rits anciens. Il mourut à Ou dans un âge très avancé. Le principal ouvrage qu'il ait laissé à ses disciples, est le livre *Tao-te* qui est un recueil de cinq mille sentences.

La morale de ce philosophe a de grands rapports avec celle que prêchait

Epicure. Elle se réduit à écarter tout désir véhément, à réprimer toutes les passions vives, la paix & la tranquillité de l'âme. Selon p.572 lui, le soin de tout homme sage doit se borner à exister sans douleur & sans chagrin, à couler mollement ses jours dans l'insouciance ; & pour parvenir à cette quiétude heureuse, il prescrit de bannir tout retour sur le passé, & de s'interdire toute recherche vaine & inutile sur l'avenir. Former de vastes entreprises, s'agiter de soins pour les conduire avec succès, se livrer aux soucis dévorants de l'ambition, rechercher l'or, & se dévouer aux pénibles épargnes de l'avarice, c'est, selon ce philosophe, travailler moins pour soi-même que pour ses descendants : & n'est-il pas insensé de sacrifier son propre repos, sa félicité personnelle, pour procurer le bonheur des autres, pour enrichir un fils, des neveux que nous laisserons après nous ? Lorsqu'il s'agit même de notre propre bonheur, Lao-tsé recommande la modération, soit dans les désirs qui le font rechercher, soit dans les mouvements qu'il faut se donner pour y atteindre ; parce qu'il ne regarde point comme un véritable bonheur celui qu'accompagnent les peines, les dégoûts, les inquiétudes.

Les disciples de ce philosophe altérèrent dans la suite la doctrine qu'il leur avait laissée. Comme l'état passif, le calme parfait de l'âme, auquel ils voulaient parvenir, était sans cesse troublé par la crainte de la mort, ils publièrent qu'il étoit possible de trouver la composition d'un breuvage qui rendît l'homme immortel. Cette idée folle les conduisit d'abord à l'étude de la chimie, ensuite à la recherche de la pierre philosophale, & bientôt ils se livrèrent à toutes les extravagances de la magie.

Le désir & l'espérance d'éviter la mort par la découverte du précieux breuvage, attirèrent une foule de p.573 partisans à la nouvelle secte ; les Grands, les particuliers opulents, les femmes surtout, naturellement plus curieuses, plus attachées à la vie, furent les plus empressés à s'instruire de la doctrine des disciples de Lao-tsé. La pratique des sortilèges, l'invocation des esprits, l'art de prédire l'avenir en consultant les sorts, firent des progrès rapides dans toutes les provinces. Les empereurs eux-mêmes

accréditèrent l'erreur par leur crédulité, & bientôt la cour fut remplie d'une foule innombrable de ces faux docteurs, auxquels on avait décerné le titre honorable de *tien-ssé, docteurs célestes*. L'empereur Tsin-chi-hoang-ti, l'Omar de la Chine, si fameux par l'incendie des livres, sa haine pour les gens de lettres, se laissa persuader qu'il existait un breuvage qui rend les hommes immortels, & fit longtemps chercher cette ambroisie dans plusieurs îles. Vou-ti, cinquième empereur de la dynastie des Han, montra la plus vive ardeur pour l'étude des livres magiques. La mort avait enlevé à ce prince une de ses femmes qu'il aimait éperdument, & dont la perte ne s'adoucissait point par le temps. Un de ces imposteurs tao-ssé trouva le moyen, par ses prestiges, de procurer encore une fois à l'empereur la vue de cette femme si tendrement aimée. Il la fit paraître aux yeux de ce prince, & cette effrayante apparition l'attacha de plus en plus aux extravagances de la nouvelle secte. Toutes les représentations de ses ministres furent infructueuses. Affligé d'un engouement aussi extraordinaire, un des Grands de l'État, se trouvant un jour chez l'empereur au moment où on lui apportait le breuvage mystérieux, se saisit de la coupe & but toute la liqueur. Outré de cette hardiesse, le monarque le fait p.574 aussitôt arrêter, & donne ordre de le mettre à mort.

> « Cet ordre est inutile, répond le courtisan avec tranquillité ; il n'est pas en votre puissance de me faire mourir, puisque je viens de me rendre immortel. Cependant, si la mort a encore prise sur moi, Votre Majesté me doit une récompense, puisqu'elle sera convaincue que cette liqueur n'a pas la vertu qu'on lui attribue, & que ces imposteurs la trompent.

Cette réponse lui sauva la vie, mais elle ne corrigea point le monarque. Quoiqu'il eût pris plusieurs fois le breuvage d'immortalité, bientôt le dépérissement de sa santé lui fit enfin connaître qu'il n'en était pas moins mortel. Il mourut en déplorant sa crédulité.

La perte de ce protecteur ne ralentit point les progrès de la secte. Des temples, consacrés aux esprits, s'élevèrent de tous côtés dans l'empire, &

deux des plus célèbres tao-ssé furent autorisés à y maintenir le culte public qui leur avait été décerné. En même temps ils distribuaient & vendaient chèrement aux peuples de petites images, sur lesquelles étaient représentés cette foule d'hommes & d'esprits dont ils avaient peuplé le ciel, & qu'ils nommaient *sien-gin, immortels*. Ils les faisaient révérer comme autant de divinités particulières, indépendantes de l'Être suprême : plusieurs anciens rois furent pareillement métamorphosés en dieux qu'on invoqua.

La superstition se soutint sous les Tang. Le fondateur de cette dynastie éleva & consacra un superbe temple à Lao-tsé lui-même ; & un autre empereur de cette même famille fit placer avec pompe la statue de ce philosophe dans son palais.

Les docteurs tao-ssé se multiplièrent & devinrent plus p.575 puissants encore sous la dynastie des Song. Il n'est point de ruses qu'ils n'employèrent pour accréditer leur doctrine & captiver de plus en plus la confiance des princes. Ces imposteurs, pendant une nuit obscure, avaient suspendu à une des portes de la ville impériale un livre rempli de caractères & de formules magiques. Dès la pointe du jour, ils firent donner avis à l'empereur de l'apparition subite de ce livre, & publièrent qu'il était tombé du ciel. Le monarque crédule, suivi d'un nombreux cortège, se rendit aussitôt à pied sur le lieu, pour recueillir le précieux volume ; & l'ayant reçu avec respect dans ses mains, il le porta, comme en triomphe, dans son palais, où il l'enferma dans un coffre d'or. Le huitième empereur de cette dynastie des Song poussa sa superstitieuse vénération pour un tao-ssé célèbre, jusqu'à lui décerner publiquement le nom de Chang-ti. Jusqu'à cette époque, les partisans eux-mêmes de Lao-tsé avaient réservé ce nom pour le seul Dieu suprême, auquel ils étaient loin de comparer les divinités nouvelles qu'il s'étaient fabriquées. Cette impiété révolta tous les sages de la nation, & leur fit annoncer la ruine prochaine de cette dynastie, comme un châtiment mérité de cette odieuse profanation. C'est en ce sens que s'exprime un savant Colao, en parlant de la chute de cette famille :

> « En ce temps-là, dit-il, l'empereur Hoei-tsong donna, contre toute sorte de raisons, la qualité de dieu souverain à un homme. Ce dieu, le plus grand & le plus vénérable de tous les esprits célestes, fut sensible à cette injure ; il punit très sévèrement l'impiété de ce prince, & éteignit entièrement sa famille.

p.576 Le temps, qui dissipe ordinairement l'illusion & l'imposture, ne fit qu'affermir cette méprisable secte ; de siècle en siècle, on la vit recevoir de nouveaux accroissements : la protection des princes, la faveur des Grands, les scènes d'admiration ou de terreur dont le prestige & l'adresse frappaient l'esprit des peuples, tout concourut à la répandre & à la perpétuer, malgré les constantes réclamations des sages, & les courageuses remontrances qu'ils se permettaient de faire aux empereurs. Voici celles que quatre ministres d'État adressaient encore, en 1496, à Hiao-tsong de la dynastie des Ming, prince entièrement livré au tao-ssé.

> « Depuis le fondateur de votre auguste dynastie, lui dirent-ils, jusque vers la fin du règne de Yng-tsong, vos prédécesseurs se sont appliqués à n'admettre auprès de leurs personnes que des sages imbus de la saine doctrine ; aujourd'hui on ne respecte plus le Tien, l'erreur triomphe, & l'audace se joint à la superstition. Si le prince, au lieu de s'occuper du gouvernement, se laisse entraîner à d'autres objets, s'il s'écarte de la véritable doctrine, l'erreur le séduit, & il donne un exemple dangereux, ainsi que l'expérience & l'histoire l'attestent. Rechercher le secret de faire de l'or & de l'argent, de composer un breuvage qui procure à l'homme l'immortalité, c'est une erreur condamnée par nos sages, & une science défendue sous de grièves peines par tous nos anciens princes les plus éclairés. La fin malheureuse de Hien-tsong des Tang doit être attribuée au breuvage qu'il prit pour se rendre immortel. Tout récemment, le feu vient de réduire en cendres le temple des idoles que Votre Majesté honore ; p.577 si ces esprits avaient le pouvoir qu'on leur attribue, pourquoi

> n'ont-ils pu sauver leur temple ? S'ils sont dans l'impuissance de se garantir eux-mêmes, comment pourront-ils nous protéger ? Les phénomènes qui nous frappent sont des avertissements de changer de conduite. La lumière du soleil, qui paraît diminuer, les bruits qu'on entend dans les airs, les tremblements de terre, ne sont pas de vains pronostics. Notre zèle pour la gloire & les intérêts de Votre Majesté ne nous permet pas de garder le silence à la vue de tant de prodiges, capables de le réveiller s'il était assoupi.

L'empereur applaudit au zèle de ses ministres, & ne réforma ni sa conduite, ni ses opinions.

Les tao-ssé actuels sacrifient à l'esprit qu'ils invoquent trois sortes de victimes : un cochon, une volaille & un poisson. Les cérémonies dont ils font usage dans leurs sortilèges, varient selon l'imagination & l'adresse de l'imposteur qui les opère. Ceux-ci enfoncent un pieu en terre ; ceux-là tracent sur le papier des carrés bizarres, & accompagnent chaque trait de leur pinceau de grimaces & de cris horribles ; d'autres font un tintamarre affreux de chaudrons & de petits tambours : tantôt ils réussissent, tantôt il ne résulte rien de tout ce fracas.

Un grand nombre de ces tao-ssé font à la Chine le métier de devins. Quoiqu'ils n'aient jamais vu celui qui vient les consulter, ils l'appellent d'abord par son nom, lui font le détail de toute sa famille, lui disent comment sa maison est située, combien il a d'enfants, leurs noms, leur âge, & vingt autres particularités qu'ils ont l'adresse de savoir d'ailleurs. Quelques-uns de ces devins, après leurs p.578 invocations mystérieuses, font paraître en l'air la figure du chef de leur secte, ou celles de leurs divinités. D'autres ordonnent à leur pinceau d'écrire de lui-même ; & le pinceau, sans qu'on y touche, trace aussitôt sur le papier ou sur le sable la réponse aux demandes & aux consultations qui ont été faites. Tantôt ils font paraître successivement, sur la surface d'un bassin plein d'eau, toutes les personnes d'une maison ; ils y font remarquer, comme dans un tableau magique, les

révolutions qui doivent arriver dans l'empire, & les dignités futures auxquelles seront élevés ceux qui embrasseront leur secte.

Le chef des tao-ssé & ses successeurs sont décorés par le gouvernement de la dignité de Grands mandarins, & résident dans un bourg de la province de Kiang-si, où ils habitent un riche palais. La confiance superstitieuse des peuples y entretient un grand concours ; on s'y rend de toutes les provinces : les uns y viennent pour solliciter des remèdes à leurs maux, les autres pour pénétrer dans l'avenir & faire consulter les sorts sur leurs futures destinées. Le Tien-ssé distribue à tous des billets remplis de caractères magiques, & ils s'en retournent satisfaits, sans regretter ni la fatigue ni les dépenses, qui sont la suite de ce pieux pèlerinage.

@

CHAPITRE IV

Secte du Dieu Foé ou Fo

@

p.579 Cette autre secte, plus pernicieuse encore & beaucoup plus répandue à la Chine que la précédente, est originaire de l'Inde. Les docteurs tao-ssé avaient promis au prince de Tchou, frère de l'empereur Ming-ti, de la dynastie des Han, de le faire entrer en communication avec les esprits. Ce prince crédule & superstitieux ayant entendu parler d'un esprit célèbre dans l'Inde, nommé Foé, ne cessa de solliciter son frère jusqu'à ce qu'il l'eût engagé à envoyer une ambassade vers cette divinité étrangère. L'officier chargé de cette commission partit accompagné de dix-sept autres personnes, & dirigea sa route vers les Indes. Lorsqu'il y fut arrivé, il n'y rencontra que deux *cha-men*, ou religieux de Fo, qu'il emmena à la Chine. Il rassembla en même temps plusieurs images du Dieu Fo ou Boudha, peintes sur une toile fine des Indes, avec quarante-deux chapitres des livres canoniques des Indiens, qu'il mit, ainsi que les images, sur un cheval blanc. Cette bande rentra dans la ville impériale la huitième année du règne de Ming-ti, & la soixante-cinquième de l'ère chrétienne. Tous les historiens conviennent que c'est à cette époque que le culte & les dogmes de Foe furent introduits pour la première fois à la Chine, où ils firent bientôt les plus rapides progrès.

On n'a pas une connaissance certaine du lieu de la p.580 naissance de ce prétendu dieu. Ses sectateurs rapportent qu'il naquit dans un des royaumes de l'Inde, voisins de la ligne, & que son père était roi. Ils disent que sa mère, appelée Mo-yé, le mit au monde par le côté gauche, & qu'elle mourut peu de temps après lui avoir donné le jour ; que lorsqu'elle conçut, elle s'imagina, pendant son sommeil, avoir avalé un éléphant, & que ce rêve bizarre est l'origine de la vénération particulière que les rois Indiens ont toujours témoignée pour l'éléphant blanc. Dès que cet enfant

extraordinaire fut né, ajoutent-ils, il eut assez de force pour se tenir debout ; il fit sept pas, & montrant d'une main le ciel & de l'autre la terre, il s'écria : *Dans le ciel & sur la terre, il n'y a que moi qui mérite d'être honoré.*

A l'âge de dix-sept ans, il épousa trois femmes ; d'une d'elles il eut un fils que les Chinois appellent Mo-heou-lo. A dix-neuf ans, il abandonna sa maison, ses femmes, son fils, & tous les soins de la terre, pour se retirer dans une vase solitude, suivi de quatre philosophes, à la conduite desquels il se soumit. A trente ans, il se sentit tout à coup pénétré de la divinité, & fut métamorphosé en Fo ou *pagode*, selon l'expression indienne. Devenu dieu, il ne songea plus qu'à établir sa doctrine, & à prouver sa mission céleste par des prodiges. Le nombre de ses disciples fut prodigieux, & ils eurent bientôt infesté de ses erreurs toutes les parties de l'Inde & de la haute Asie. Ces prêtres, attachés au culte de Fo, sont appelés *talapoins* par les Siamois, *lamas* par les Tartares, *ho-chang* à la Chine, *bonzes* au Japon : c'est sous ce dernier nom que les Européens les désignent.

p.581 Une des principales erreurs répandues par Fo, est le dogme de la métempsycose, dont il paraît être l'inventeur. Comme il vivait cinq cents ans avant Pythagore, & qu'on sait que le philosophe grec a parcouru l'Égypte & plusieurs parties de l'Inde, il n'est guère permis de douter qu'il n'ait emprunté ce dogme de quelques disciples du philosophe Indien. Cette doctrine de la transmigration des âmes est l'origine de cette multitude d'idoles, révérées dans tous les lieux où s'est établi le culte de Fo. Les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles, & les plus vils animaux, eurent des temples, & devinrent des objets de vénération publique, parce que le dieu, dans ses renaissances & ses métamorphoses, avait pu habiter dans les individus de toutes ces espèces.

Achevons de rapporter ce que les bonzes racontent de leur prétendu dieu. Il avait atteint la soixante-dix-neuvième année de son âge, lorsqu'il s'aperçut, par le dépérissement de ses forces, que sa divinité d'emprunt ne l'empêcherait pas de payer le tribut à la nature, comme les autres

hommes. Il ne voulut point quitter ses disciples sans leur révéler le secret & toutes les profondeurs cachées de sa doctrine. Les ayant fait assembler, il leur déclara, que jusqu'à ce moment il avait toujours cru ne devoir se servir que de paraboles dans ses discours ; que depuis quarante ans il leur avait déguisé la vérité sous des expressions figurées & métaphoriques ; mais qu'étant sur le point de disparaître à leurs yeux, il voulait leur manifester ses vrais sentiments, & leur révéler enfin le mystère de sa sagesse. *Apprenez donc*, leur dit-il, *qu'il n'y a point d'autre principe de toutes choses que le vide & le néant ; c'est du néant que tout est sorti ; c'est au néant que tout doit retourner ; & c'est là qu'aboutissent toutes nos espérances.*

Ses disciples répandirent une infinité de fables après sa mort. Ils assurèrent que leur maître était toujours vivant, qu'il était déjà né huit mille fois, & qu'il avait paru successivement sous la figure de singe, de lion, de dragon, d'éléphant, &c. Parmi les disciples, il y en eut un qui lui fut plus cher que les autres, auquel il confia les plus intimes pensées, & qu'il chargea du soin de répandre sa doctrine. Les Chinois l'appellent Moo-kia-yé. Il lui défendit de chercher à appuyer ses dogmes de preuves & de longs raisonnements ; il lui prescrivit de mettre seulement à la tête des livres qu'il publierait : *C'est ainsi que je l'ai appris.* Dans un de ses ouvrages, le même Fo avait fait mention d'un autre maître encore plus ancien que lui, que les Chinois nomment O-mi-to, & les Japonais Amida. Les bonzes assurent que celui-ci parvint à une si éminente sainteté, qu'il suffit aujourd'hui de l'invoquer pour obtenir au moment même le pardon des plus grands crimes. Aussi les Chinois, dans toutes les circonstances, ont-ils sans cesse à la bouche ces deux noms, *O-mi-to, Fo !*

@

CHAPITRE V

Partage de la secte de Fo. Impostures & charlatanisme des bonzes

@

Les dernières paroles de Fo mourant jetèrent beaucoup de trouble & de divisions parmi ses disciples. Les uns continuèrent de s'en tenir à sa première doctrine ; d'autres, p.583 en embrassant la seconde, formèrent une secte d'athées. Un troisième parti voulut les concilier toutes deux, & donna lieu à la célèbre distinction de *doctrine extérieure* & de *doctrine intérieure*, dont l'une devait naturellement précéder, & disposer les esprits à recevoir l'autre. La doctrine extérieure, disent-ils, est à la doctrine intérieure ce que le cintre est à la voûte qu'on veut élever ; lorsque celle-ci est formée, on renverse le cintre devenu inutile. Il en est de même des deux lois extérieure & intérieure : lorsqu'on s'est élevé à l'intelligence de la seconde, la première doit être abandonnée.

Nous ne nous arrêterons point à développer toutes les erreurs que présente cette doctrine intérieure ; il suffira d'indiquer les idées fondamentales de ce système, pour en faire connaître l'extravagance & l'absurdité. Le néant est le principe & la fin de tout ce qui existe ; c'est du néant que nos premiers parents ont tiré leur origine, & c'est au néant qu'ils sont retournés après leur mort. Tous les êtres ne diffèrent les uns des autres que par leur figure & leurs qualités. On peut fabriquer d'un même métal un homme, un lion, ou tout autre animal : si l'on fond ensuite ces différents morceaux, ils perdront aussitôt leurs figures & leurs qualités respectives, & ne formeront plus qu'une seule & même substance. Il en est de même de tous les êtres animés ou inanimés : quoique variés par leur forme & leurs qualités, ils ne sont tous qu'une même chose, provenue du même principe, qui est le néant. Ce principe universel est très pur, exempt de toute altération, très subtil, très simple ; il est dans un repos continuel ;

il n'a ni vertu, ni puissance, ni intelligence : bien plus, son essence consiste p.584 à être sans action, sans intelligence, sans désirs. Pour être heureux, il faut, par de continuelles méditations, par de fréquentes victoires sur soi-même, s'efforcer de se rendre semblable à ce principe, &, pour y parvenir, s'accoutumer à ne faire rien, à ne vouloir rien, à ne sentir rien, à ne désirer rien. Dès que l'on parvient à cet état heureux d'insensibilité, il n'est plus question de vices ou de vertus, de peines ou de récompenses, de providence, d'immortalité pour les âmes. Toute la sainteté consiste à cesser d'être, à se confondre avec le néant ; plus l'homme se rapproche de la nature de la pierre ou d'un tronc d'arbre, plus il se perfectionne ; enfin c'est dans l'indolence & l'immobilité, dans la cessation de tout désir & de tout mouvement du corps, dans l'anéantissement & la suspension de toutes les facultés de l'âme & de l'esprit, que consistent la vertu & le bonheur. Dès le moment où l'homme s'est élevé à ce degré de perfection, il n'est plus pour lui de vicissitudes, d'avenir, de transmigrations à craindre, parce qu'il a cessé d'être, & qu'il est devenu parfaitement semblable au Dieu Fo.

Croira-t-on qu'une philosophie aussi bizarre ait pu trouver des partisans à la Chine ? Cependant l'empereur Kao-tsong en fut tellement épris, qu'il abdiqua l'empire, pour se livrer avec plus de liberté à la pratique de cette extravagante doctrine, qui anéantit toute morale, tend au renversement de la société, & à l'extinction de tous les rapports qui lient les hommes entre eux.

La doctrine *extérieure*, plus à la portée du peuple, est aussi celle qui a le plus de sectateurs. Voici quels sont les dogmes & les maximes que prêchent les bonzes, partisans p.585 de cette doctrine. Ils admettent la distinction entre le bien & le mal ; ils annoncent qu'il y aura après la mort des récompenses pour les bons, des châtiments pour les méchants, dans des lieux destinés aux âmes des uns & des autres. Ils disent que le dieu Fo est venu sur la terre pour sauver les hommes, & remettre dans la voie du salut ceux qui s'en écartent ; que c'est par lui que leurs péchés sont expiés, & que lui seul leur procure une heureuse renaissance pour la vie future. Ils

prescrivent l'observation rigoureuse de cinq préceptes : le premier défend de tuer aucune créature vivante, de quelque nature qu'elle soit ; le second, de prendre le bien d'autrui ; le troisième, de se souiller par l'impureté ; le quatrième, de mentir ; le cinquième, de boire du vin. Ils recommandent surtout aux peuples la pratique de certaines œuvres de miséricorde ; par exemple, de traiter bien les bonzes, de leur bâtir des monastères, des temples, & de leur fournir tout ce qui est nécessaire à leur subsistance, afin que, par le secours de leurs prières & des pénitences qu'ils s'imposent, ils puissent mériter l'exemption des peines dues à leurs péchés. Dans les funérailles de vos parents, brûlez, leur disent-ils, des papiers dorés & argentés, des habits, des étoffes de soie ; ces matières se changeront en espèces véritables d'or & d'argent, en vêtements précieux dans l'autre monde, & toutes ces richesses seront fidèlement transmises à vos pères. Malheur à vous, si vous ne vous montrez dociles à ces saints préceptes ! votre âme sera livrée, après votre mort, aux plus cruels tourments, & assujettie aux plus dégoûtantes métamorphoses. Vous renaîtrez sous la forme de chien, de rat, de serpent, de p.586 cheval, de mulet, & vous n'éprouverez qu'une suite de transmigrations funestes & douloureuses.

Il est difficile d'imaginer combien ces présages, ces menaces pour l'avenir font d'impression sur l'esprit du crédule Chinois. On en jugera par quelques faits, rapportés par le père Le Comte dans ses *Mémoires*.

> « Je me souviens, dit-il, qu'étant dans la province de Chan-si, on m'appela un jour pour donner le baptême à un malade : c'était un vieillard de soixante-dix ans, qui vivait d'une petite pension dont l'empereur l'avait gratifié. Dès que j'entrai dans sa chambre :
>
> — Que je vous suis obligé, mon père, me dit-il ; vous m'allez délivrer de bien des peines.
>
> — Non seulement, lui répondis-je, le baptême délivre de l'enfer, mais il conduit encore à une vie bienheureuse. Quel bonheur pour vous d'aller au ciel jouir éternellement de Dieu !

— Je n'entends pas bien, repartit le malade, ce que vous me dites ; & peut-être aussi ne me suis-je pas bien expliqué : Vous saurez, mon père, que je vis depuis longtemps des bienfaits de l'empereur. Les Bonzes, parfaitement bien instruits de ce qui se passe en l'autre monde, m'assurent que, par reconnaissance, je serai obligé, après ma mort, de le servir, & qu'infailliblement mon âme passera dans l'un de ses chevaux de poste, pour porter dans les provinces les dépêches de la cour. C'est pour cela qu'ils m'exhortent à bien faire mon devoir, dès que j'aurai pris possession de ce nouvel état ; à ne point broncher, à ne point ruer, à ne mordre, à ne blesser personne... Courez bien, me disent-ils, mangez peu, soyez patient ; par là vous attirerez la compassion des dieux, qui souvent d'une bonne bête font à la fin un p.587 homme de qualité & un mandarin considérable. Je vous avoue, mon père, que cette pensée me fait frémir, & je n'y songe jamais sans trembler ; j'y songe néanmoins toutes les nuits, & il me semble quelquefois, durant le sommeil, que je suis déjà sous le harnais, prêt à courir au premier coup de fouet du postillon. Je me réveille tout en eau & à demi-troublé, ne sachant plus si je suis encore homme, ou si je suis devenu cheval. Mais hélas ! que deviendrai-je, quand ce ne fera plus un songe ?... Voici donc, mon père, le parti que j'ai pris. On m'a dit que ceux de votre religion ne sont pas sujets à ces misères ; que les hommes y sont toujours hommes, & qu'ils se trouvent tels en l'autre monde qu'ils étaient en celui-ci. Je vous supplie de me recevoir parmi vous. Je sais bien que votre religion est difficile à observer ; mais fût-elle encore plus rude, je suis prêt à l'embrasser, &, quoi qu'il m'en coûte, j'aime encore mieux être chrétien que de devenir bête.

Ce discours & l'état présent du malade me firent compassion ; mais faisant ensuite réflexion que Dieu se sert même de la simplicité & de l'ignorance pour conduire les hommes à la vérité, je pris de là occasion de le détromper de ses erreurs, & de le

mettre dans la voie du salut. Je l'instruisis longtemps ; il crut enfin, & j'eus la consolation de le voir mourir, non seulement avec des sentiments plus raisonnables, mais encore avec toutes les marques d'un bon chrétien.

Quoique la superstition chinoise ait excessivement multiplié le nombre des idoles ; quoique chaque famille soit très occupée du soin d'honorer celles qu'elle a choisies & adoptées, il ne paraît cependant pas que le p.588 peuple conserve toujours un respect bien sincère pour tous ces prétendus dieux. Il leur arrive souvent d'être abandonnés comme des dieux impuissants, lorsqu'ils tardent trop à accorder les faveurs qu'on leur demande ; alors l'adorateur se lasse & porte ailleurs son encens. D'autres, moins modérés, les traitent avec le plus profond mépris, les chargent de coups & d'injures : *Comment, chien d'esprit, lui disent-ils, nous te logeons dans un temple commode, tu es bien doré, bien nourri, bien encensé, après tous ces soins que nous nous donnons, tu es assez ingrat pour nous refuser ce qui nous si nécessaire ?* Ensuite on lie le Dieu avec des cordes, on le traîne dans les ruisseaux des rues, où on l'abreuve de boues & d'immondices, pour lui faire payer toutes les pastilles dont on l'a précédemment parfumé. Si, durant cette exécution, il arrive que ces dévots furieux obtiennent par hasard ce qu'ils avaient souhaité, alors ils reportent en cérémonie l'idole dans sa niche, après l'avoir bien lavée, bien essuyée ; ils se prosternent même à ses pieds, & lui font diverses excuses : *A la vérité, lui disent-ils, nous nous sommes un peu trop pressés ; mais, au fond, n'avez-vous pas tort d'être si difficile ? Pourquoi vous faire battre sans nécessité ? Vous en coûterait-il davantage d'accorder les choses de bonne grâce ? Cependant ce qui est fait est fait ; n'y songeons plus : on vous redorera, pourvu que vous ne vous souveniez plus du passé.*

Un fait assez plaisant, arrivé dans la province de Nan king du temps du P. Le Comte, peut faire connaître encore le peu de cas que les Chinois font quelquefois de leurs dieux. Un particulier, dont la fille unique étoit p.589 malade, après avoir inutilement employé l'art des médecins, s'avisa

d'implorer le secours de ses dieux. Prières, offrandes, aumônes, sacrifices, tout fut mis en œuvre pour obtenir cette précieuse guérison : les bonzes, que ces dons engraissaient, en répondaient sur la foi d'une idole, dont ils vantaient beaucoup le pouvoir. Cependant cette fille mourut ; & son père, outré de douleur, résolut de s'en venger, & d'accuser l'idole dans les formes. Il porta donc sa plainte par-devant le juge du lieu. Après avoir vivement représenté, dans cet écrit, la conduite fourbe de cette injuste divinité, il prétendait qu'on devait lui infliger un châtiment exemplaire, pour avoir manqué à sa parole.

> — Si l'*esprit* a pu guérir ma fille, ajoutait-il, c'est donc escroquerie toute pure d'avoir pris mon argent & de la laisser mourir. S'il n'a pas ce pouvoir, de quoi se mêle-t-il ? & de quel droit prend-il la qualité de Dieu ? Est-ce pour rien que nous l'adorons, & que toute la province lui offre des sacrifices ?

En sorte qu'il concluait, vu l'impuissance ou la malice de cette idole, à ce que son temple fût rasé, ses ministres ignominieusement chassés, & elle-même punie en sa propre & privée personne.

L'affaire parut importante au juge ; il la renvoya au gouverneur, lequel, ne voulant rien avoir à démêler avec les dieux, pria le vice-roi de l'examiner. Celui-ci, après avoir écouté les bonzes, qui paraissaient fort alarmés, appela leur partie, & lui conseilla de se désister de ses poursuites.

> — Vous n'êtes pas sage, lui dit-il, de vous brouiller avec ces sortes d'*esprits* ; ils sont naturellement malins, & je crains qu'ils ne vous p.590 jouent un mauvais tour. Croyez-moi, écoutez les propositions d'accommodement que les bonzes vous feront de leur part. Ils m'assurent que l'idole entendra raison de son côté, pourvu que du vôtre vous ne poussiez pas les choses à la dernière extrémité.

Mais cet homme qui était au désespoir de la mort de sa fille, protesta toujours qu'il périrait plutôt que de rien relâcher de ses droits.

> — Mon parti est pris, seigneur, répondit-il ; l'idole s'est persuadée qu'elle pouvait impunément commettre toutes sortes d'injustices, & que personne ne serait assez hardi pour l'attaquer ; mais elle n'en est pas où elle pense, & l'on verra bientôt lequel est le plus méchant et le plus intraitable de nous deux.

Le vice-roi, ne pouvant plus reculer, fit instruire le procès, & en donna cependant avis au conseil souverain de Pe-king, qui évoqua l'affaire, & manda les parties : elles comparurent quelque temps après. L'idole ne manqua point de partisans parmi les avocats ; ceux à qui les bonzes offrirent de l'argent pour la défendre, trouvèrent son droit incontestable, & parlèrent avec tant de chaleur, que le dieu en personne n'eût pas mieux plaidé sa cause. Mais ils avaient affaire à un homme encore plus habile, qui avait déjà eu la précaution de faire précéder ses raisons d'une sorte somme d'argent, dont il s'était servi pour mieux instruire ses juges, persuadé que le diable serait bien fin s'il pouvait tenir contre ce dernier argument. En effet, après plusieurs plaidoiries, il gagna pleinement son procès. L'idole fut condamnée, comme inutile dans l'empire, à un exil perpétuel ; on rasa son temple ; & les bonzes, qui p.591 représentaient sa personne, furent exemplairement châtiés.

La crédulité superstitieuse du peuple est soigneusement entretenue par les exhortations de ces bonzes : gens sans aveu, élevés dès l'enfance dans la mollesse, l'oisiveté & le dégoût du travail, la plupart ne se dévouent à cet état que par la nécessité de subsister. Aussi n'est-il point d'artifice qu'ils n'emploient pour extorquer les dons des dévots adorateurs de Fo : rien n'est plus fréquent à la Chine que le récit des traits d'adresse, mis en usage par ces pieux escrocs. En voici un qui peut égayer nos lecteurs, & que nous empruntons des *Mémoires sur l'état présent de la Chine.*

Deux de ces bonzes, errant dans la campagne, aperçurent dans la cour d'un riche paysan deux ou trois gros canards. Sur le champ ils se prosternèrent devant la porte, & commencèrent à gémir & à pleurer

amèrement. La fermière, qui les vit de sa chambre, sortit aussitôt pour apprendre le sujet de leur douleur.

> — Nous savons, lui dirent-ils, que les âmes de nos pères sont passées dans le corps de ces animaux, & la crainte où nous sommes que vous ne les fassiez mourir, nous fera infailliblement mourir nous-mêmes de douleur.
>
> — Il est vrai, dit la paysanne, que nous avions résolu de les vendre ; mais puisque ce sont vos pères, je vous promets de les conserver.

Ce n'était pas ce que les bonzes prétendaient.

> — Ah ! lui dirent-ils, voue mari peut-être n'aura pas la même charité, vous pouvez compter que nous perdrons la vie, s'il leur arrive quelque accident.

Enfin, après un long entretien, cette bonne femme fut si touchée de leur douleur apparente, qu'elle leur confia les canards, pour les nourrir durant p.592 quelque temps & servir à leur consolation. Ils les reçurent avec respect, après s'être vingt fois prosternés devant eux : mais, dès le soir même, ils mirent leurs prétendus pères à la broche, & en régalèrent leur petite communauté.

Ces bonzes connaissent toutes les ressources de l'hypocrisie ; ils savent ramper & s'humilier à propos ; ils affectent une douceur, une complaisance, une modestie qui séduit & prévient d'abord en leur faveur. On les prendrait pour autant de saints, surtout, lorsqu'à cet extérieur composé on les voit joindre un jeûne rigoureux, de fréquentes veilles, de longues prières au pied des autels de Fo. Les dons qu'ils ne peuvent obtenir par subtilité & par adresse, ils tâchent de se les procurer en excitant la compassion par l'austérité de leurs pénitences : on les rencontre dans les places publiques, dans les carrefours les plus fréquentés, étalant aux yeux du peuple le spectacle des plus effrayantes macérations. Ceux-ci traînent avec peine le long des rues de grosses chaînes longues de trente pieds, attachées au col

& aux jambes ; ceux-là se meurtrissent & se mettent tout en sang, en se frappant avec violence d'un lourd caillou ; d'autres tiennent & portent des charbons ardents sur le sommet de la tête nue. Dans cet appareil, ils s'arrêtent aux portes des maisons :

> — Vous voyez, disent-ils, ce qu'il nous en coûte pour expier vos fautes ; seriez-vous si durs pour nous refuser une légère aumône ?

Une des pénitences les plus extraordinaires est celle dont le P. Le Comte fut témoin, & qu'il raconte ainsi :

« Je rencontrai un jour, au milieu d'un village, un jeune bonze de bon air, doux, modeste, & tout propre à demander l'aumône & à l'obtenir. Il était debout dans une chaise bien fermée, & hérissée en dedans de longues pointes de clous fort pressés les uns auprès des autres, de manière qu'il ne lui était pas permis de s'appuyer sans se blesser. Deux hommes gagés le portaient fort lentement dans les maisons, où il priait les gens d'avoir compassion de lui.

> — Je me suis enfermé dans cette chaise pour le bien de vos âmes, résolu de n'en sortir jamais, jusqu'à ce qu'on ait acheté tous ces clous (il y en avait plus de deux mille) ; chaque clou vaut dix sous ; mais il n'y en a aucun qui ne soit une source de bénédictions dans vos maisons. Si vous en achetez, vous pratiquerez un acte de vertu héroïque, & ce sera une aumône que vous donnerez, non aux bonzes, à qui vous pouvez d'ailleurs faire vos charités, mais au dieu Fo, à l'honneur duquel nous bâtissons un temple.
>
> Je passais alors par ce chemin ; ce bonze me vit, & me fit comme aux autres le même compliment. Je lui dis qu'il était bien malheureux de se tourmenter ainsi inutilement en ce monde, & je lui conseillai de sortir de sa prison, pour aller au temple du vrai Dieu se faire instruire des vérités célestes, & se soumettre à une pénitence moins rude & plus salutaire. Il me répondit avec

beaucoup de douceur & de sang froid, qu'il m'était bien obligé de mes avis ; mais qu'il me le serait encore davantage, si je voulais acheter une douzaine de ces clous, qui me porteraient assurément bonheur dans mon voyage.

— Tenez, dit il en se tournant d'un p.594 côté, prenez ceux-ci ; foi de bonze, ce sont les meilleurs de ma chaise, parce qu'ils m'incommodent plus que les autres ; cependant ils sont tous de même prix.

Il proféra ces paroles d'un air & avec une action qui, en toute autre occasion, m'auraient fait rire ; mais pour lors son aveuglement me faisait pitié, & je fus pénétré de douleur à la vue de ce misérable captif du démon, qui souffrait plus pour se perdre, qu'un chrétien n'est obligé de souffrir pour se sauver.

Tous les bonzes ne sont pas pénitents ; un grand nombre renonce à ces moyens pénibles d'attirer les aumônes. Pour parvenir au même but, d'autres emploient mille abominations secrètes, le meurtre même.

Il y a quelques années, dit le P. Le Comte, que nous ne nous lassons point de citer, que le gouverneur d'une ville, se trouvant avec sa suite ordinaire dans un grand chemin où une foule de peuple s'était assemblée, eut la curiosité de s'instruire du motif de ce concours. Les bonzes y célébraient une fête extraordinaire. Ils avaient construit, sur un vaste théâtre, une machine élevée, au haut de laquelle un jeune homme avançait la tête au dessus d'une petite balustrade qui l'enfermait de toutes parts. Ses bras & le reste de son corps étaient cachés ; il n'avait de libre que les yeux, qu'il remuait d'une manière fort égarée. Plus bas, sur le théâtre, paraissait un vieux bonze qui expliquait au peuple le sacrifice que ce pieux jeune homme avait résolu de faire de sa vie, en se précipitant dans le ruisseau profond qui coulait le long du chemin.

— Il n'en mourra pas, ajoutait-il parce qu'il doit être reçu au fond des eaux par des esprits charitables, qui p.595 s'empresseront de lui faire l'accueil le plus amical. Au reste, c'est le plus grand bonheur qui puisse lui arriver : cent autres personnes se sont présentées pour occuper sa place ; mais sa serveur, sa piété, ses vertus lui ont justement fait accorder la préférence.

Le mandarin après avoir écouté la harangue, dit que ce jeune homme montrait beaucoup de courage, mais qu'il était surpris qu'il ne s'expliquât pas lui-même sur sa résolution & sur les motifs de ce sacrifice.

— Qu'il descende, continua-t-il, afin que nous puissions un moment l'entretenir.

Le vieux bonze, effrayé de cet ordre, s'y opposa aussitôt, protesta que tout était perdu, si la victime ouvrait seulement la bouche, & qu'il ne répondait pas du mal qui pourrait en arriver à la province.

— Ce mal que vous craignez, dit le mandarin, je le prends sur moi ;

& en même temps il commanda au jeune homme de descendre : mais celui-ci ne répondait à tous ces ordres que par des regards affreux, & par un mouvement irrégulier des yeux, qui lui sortaient presque de la tête.

— Voyez ces regards, cette agitation, dit le bonze, & jugez, par ces signes, de la violence que vous lui faites ; il va se livrer au désespoir, & si vous continuez, vous le ferez expirer de douleur.

Le mandarin ne prit pas le change, il dit à ses gens de monter sur le théâtre, & de lui amener ce malheureux. Ils le trouvèrent étroitement lié & garrotté, avec un bâillon dans la bouche. On le délia, & dès qu'il fut en état de parler, il s'écria de toutes ses forces :

— Ah ! seigneur, vengez-moi de ces assassins qui voulaient me noyer. Je suis un bachelier qui me rendais à la cour pour assister aux examens ordinaires. p.596 Ces bonzes m'arrêtèrent hier par force, & ce matin ils m'ont lié avant le jour à cette machine, sans que je puisse ni crier ni me plaindre, résolus de me jeter ce soir dans le ruisseau, pour accomplir, aux dépens de ma vie, leurs abominables mystères.

Dès qu'il eut commencé à parler, les bonzes prirent la fuite ; mais les officiers de justice, qui sont toujours à la suite des gouverneurs, en arrêtèrent une partie. Leur chef fut jeté lui-même dans le ruisseau, & s'y noya ; les autres furent conduits dans les prisons, & châtiés dans la suite, selon qu'ils le méritaient.

Une lettre du P. Lauréati, jésuite italien, nous fournit un fait d'un autre genre : il peut servir à faire connaître les mœurs voluptueuses & la vie secrètement incontinente de ces bonzes. Il existait autrefois, près de la ville de Fou-tcheou, un pagode fameux où demeuraient les bonzes les plus distingués de la province. La fille d'un docteur chinois, en se rendant à la maison de campagne de son père, accompagnée de deux suivantes, & portée, selon l'usage, dans une chaise couverte, eut la curiosité d'entrer dans ce temple, & envoya prier les bonzes de se tenir éloignés tandis qu'elle y ferait sa prière. Le principal bonze, curieux de voir cette jeune personne, se cacha derrière l'autel : il ne la vit que trop bien, & il en devint si éperdument épris, que son imagination échauffée, écartant toute idée de péril, ne lui montra que la facilité qu'il y avait à enlever une fille faible & mal accompagnée. L'exécution suivit de près le projet. Il ordonna à quelques autres bonzes, ses confidents, d'arrêter les deux suivantes, & il ravit cette fille malgré ses cris & ses larmes.

Le docteur n'ignora pas longtemps la cause de l'absence de sa fille : il sut qu'elle était entrée dans le pagode, & qu'elle y avait disparu. Il la réclama ; les bonzes répondirent à toutes ses demandes, qu'il était bien

vrai qu'elle avait visité le pagode, mais qu'elle en était sortie après avoir fait sa prière. Le docteur, élevé dans le mépris pour les bonzes, comme le sont tous les lettrés, s'adressa au général des Tartares de cette province, & lui demanda justice contre les ravisseurs de sa fille. Les bonzes, qui s'imaginaient trouver dans ces deux hommes une confiance aveugle, leur apprirent mystérieusement que le Dieu Fo, étant devenu amoureux de la jeune personne, l'avait enlevée. Le bonze, auteur du rapt, voulut ensuite, par une harangue pathétique, faire comprendre au docteur combien Fo faisait d'honneur à toute sa famille, en jugeant sa fille digne de sa tendresse & de sa société. Mais le général tartare ne se paya point de toutes ces fables : s'étant mis à parcourir le pagode, & à en examiner les réduits les plus cachés, il entendit quelques cris confus sortir du fond d'un rocher ; il s'avança vers ce lieu, & aperçut une porte de fer qui fermait l'entrée d'une grotte. L'ayant fait rompre, il descendit dans un lieu souterrain, où il trouva la fille du docteur & plus de trente autres femmes qu'on y avait renfermées. Elles sortirent de leur prison & du pagode ; aussitôt après, le général fit mettre le feu aux quatre coins de cet édifice, & brûla le temple, les autels, les dieux & leurs infâmes ministres.

Malgré l'engouement pour les superstitions régnantes, l'état de bonze est assez généralement méprisé à la Chine. p.598 La plupart de ces charlatans fanatiques sont tirés de la lie du peuple. Pour se recruter & perpétuer leur secte, ils achètent de jeunes enfants qu'ils endoctrinent pendant quinze ou vingt ans, & auxquels ils révèlent toutes les subtilités qui peuvent rendre leur métier fructueux ; ceux-ci leur succèdent dans la suite, & transmettent eux-mêmes leurs connaissances aux petits bonzes qu'ils forment à leur tour. Ils sont presque tous fort ignorants, & la plupart se trouveraient très embarrassés, si l'on exigeait d'eux qu'ils rendissent un compte exact & précis de la véritable doctrine de leur secte.

Quoiqu'ils ne soient point assujettis à une hiérarchie régulière, ils reconnaissent cependant parmi eux des supérieurs, qu'ils appellent *ta-ho-chang*, ou Grands bonzes ; ce rang assure à ceux-ci une considération

particulière, & la première place dans les assemblées religieuses où ils se trouvent. Il est des bonzes de toutes conditions : les uns sont uniquement destinés à la quête ; quelques autres, plus exercés dans l'art de bien dire, & qui ont acquis quelque connaissance de la littérature chinoise, sont chargés de visiter les lettrés, de s'insinuer dans les maisons des Grands ; les vieillards, que leur âge & un extérieur grave & composé rendent vénérables, sont employés auprès des femmes ; ce sont eux qui président leurs assemblées, qui, quoique rares, ont lieu dans quelques provinces.

Ces coteries pieuses sont très lucratives pour les bonzes. Elles sont ordinairement composées de quinze, vingt ou trente dames, la plupart d'un état distingué, riches, âgées, ou veuves. Une d'entre elles est élue supérieure p.599 pendant un an ; c'est chez elle que se tient l'assemblée, & toutes contribuent aux dépenses qu'occasionnent la décoration de l'oratoire, la célébration de certaines fêtes, & l'assistance des bonzes.

Dans les assemblées qui n'ont rien d'extraordinaire, on appelle un bonze, presque toujours vénérable par son âge. Il entre dans la chapelle, où toutes les dévotes sont réunies, & il entonne les antiennes du dieu Fo. Enfin, après avoir longuement crié *O-mi-to, Fo !* & s'être bien étourdi par le charivari de plusieurs petits chaudrons sur lesquels on frappe, on se met à table, & un bon repas termine gaîment les exercices de cette dévotion bruyante. Mais ces sortes de fêtes ne sont que du rit commun.

Aux jours plus solennels, on pare l'oratoire de plusieurs idoles ; les bonzes le décorent d'un grand nombre de tableaux, où sont représentés, sous cent aspects différents, les divers supplices de l'enfer. On invite un Grand bonze, qui vient accompagné de toute sa suite de ministres inférieurs. Les prières & les festins durent sept jours. Un des soins les plus importants qui occupent l'assemblée pendant ces sept jours, est celui de préparer & de consacrer les trésors pour l'autre monde. Voici la manière dont on procède à cette mystérieuse opération. On commence par construire un petit édifice, en papier peint & doré. Cet ouvrage est exécuté selon toutes les règles de l'architecture chinoise, & il n'y manque aucun des

ustensiles, ameublements, commodités qui se trouvent dans une grande & riche maison. On remplit ce petit palais d'un grand nombre de boîtes peintes & vernissées ; c'est dans ces boîtes que sont déposés les p.600 lingots d'or & d'argent, c'est-à-dire, des morceaux de papier doré. Une centaine de ces petites caisses sont destinées à rédimer l'âme du défunt ou de la défunte, des supplices auxquels l'impitoyable roi des enfers condamne ceux qui n'ont point de trésors à lui offrir. Une vingtaine de ces boîtes est aussi mise en réserve pour gagner les gens du tribunal de ce terrible dieu des ombres. La maison, ses ameublements, les richesses qu'elle renferme, ont aussi leur but d'utilité : tout cela sert à se loger dans l'autre monde, à s'y former un établissement par l'acquisition de quelque charge importante. Toutes les richesses, déposées dans ces petites caisses, sont mises sous la garde d'un cadenas de papier. On ferme ensuite le petit palais, & l'on en conserve soigneusement la clef. Lorsque la personne qui a fourni toutes les sommes nécessaires pour la construction de cet édifice, vient à mourir, on brûle le tout en cérémonie ; avec la clef de la maison, on brûle aussi celles des petits coffres, afin que l'âme puisse en retirer tous ces trésors, qui ne sont plus alors de simple papier, mais qui se trouvent changés en lingots solides d'or & d'argent.

Il n'est point de jour, de temps marqués pour ces fêtes ; leur célébration dépend de la volonté de ceux & celles qui invitent les bonzes ; ils se rendent dans toutes les maisons où on les appelle, & en aussi grand nombre qu'on le désire. Mais on ne les satisfait point avec la simple monnaie de papier doré.

Les hommes, réunis par certains genres de dévotion, tiennent aussi des assemblées particulières. Les plus connues de ces espèces de confréries, sont celles des *Jeûneurs, tchang-tchai* ; elles sont présidées par un supérieur, qui rassemble ordinairement sous lui un grand nombre de disciples qu'on nomme *tou-ti.* Ceux-ci donnent à leur & maître le nom de *sseë-fou,* qui signifie *docteur-père*. Il ne faut qu'un peu d'industrie & avoir quelque réputation de science ou de piété, pour parvenir à cette charge. A-

t-on le talent d'expliquer un manuscrit indéchiffrable, qu'on aura conservé dans une famille depuis quelques générations ; a-t-on le secret de quelques prières mystérieuses par le moyen desquelles on puisse produire des effets qui aient l'apparence de prodige ? il n'en faut pas davantage pour être élevé à la dignité de *sseë-fou*, & se voir suivi d'un grand nombre de disciples. Lorsque le chef de ces *Jeûneurs* doit tenir son assemblée, tous les élèves sont avertis de s'y rendre, & aucun d'eux n'oserait y manquer. Le siège du supérieur est placé dans le fond de la salle : tous les confrères, en entrant, se prosternent à ses pieds, & vont se ranger ensuite à droite & à gauche sur deux lignes. Lorsque l'assemblée est complète, on récite les prières secrètes qui sont particulières à chacune de ces confréries, & l'on finit par se mettre à table. Ces *Jeûneurs* de la Chine ne sont point, comme on pourrait l'entendre en Europe, des gens voués à l'abstinence prolongée de toute nourriture. Leur jeûne se réduit à s'interdire, pendant toute la vie, l'usage de la viande, du poisson, du vin, des oignons, de l'ail, & de tous les aliments qui échauffent ; mais ils se réservent la liberté de manger autant qu'ils veulent, & à toutes les heures du jour. On sent que ces sortes de privations ne doivent point être fort pénibles à la Chine, où le peuple, en p.601 grande partie, est accoutumé à ne vivre que d'herbes & de riz. Au reste, cette profession de *Jeûneur* est lucrative pour le chef ; tous les disciples, lorsqu'ils s'assemblent, doivent un tribut au *docteur-père*, & toutes ces sommes réunies, lui forment, chaque année, un revenu assez considérable.

Les pèlerinages, & les lieux qui les déterminent, ne manquent point à la Chine. Sur certaines montagnes, dans chaque province, s'élèvent des temples plus ou moins révérés, où la superstition attire une foule de dévots qui s'y rendent de fort loin. Ce n'est qu'en se traînant pieusement sur leurs genoux que les pèlerins gravissent sur ces saintes montagnes. Ceux à qui l'âge, des infirmités ou des affaires ne permettent pas de s'associer à ces servantes caravanes, chargent au moins quelques-uns de leurs amis de leur rapporter une grande feuille imprimée, marquée par les bonzes à un coin particulier. Le centre de cette feuille est occupé par l'image de Fo. Sur

les vêtements du dieu, & tout autour de sa représentation, sont tracés une multitude de petits cercles, dont voici l'usage. Les dévots & les dévotes au dieu Fo portent pendu au cou ou autour du bras une espèce de chapelet, composé de cent grains médiocres, divisés par huit plus gros ; un grain majeur, de la forme d'une petite calebasse, orne la tète du chapelet. C'est en roulant ces grains entre leurs doigts qu'ils prononcent les paroles mystérieuses *O-mi-to Fo !* & chacune de ces invocations est accompagnée d'une génuflexion. Lorsqu'ils ont complété le nombre de cent, égal à celui des grains, ils marquent d'un trait rouge, sur la feuille timbrée des bonzes, un des cercles qui p.603 environnent la figure de Fo. Cette feuille devient le registre dépositaire des prières faites pendant la vie. Pour en constater l'authenticité, les bonzes sont appelés de temps en temps dans les maisons ; ils vérifient le nombre des cercles marqués du trait ronge, & scellent la feuille. On porte avec pompe aux funérailles cette précieuse pancarte, déposée dans un coffret fermé d'un sceau : c'est ce qu'on appelle *Lou-in*, ou passeport pour l'autre monde : Il en coûte quelque argent pour obtenir que toutes ces formalités soient remplies ; mais on n'est pas tenté de calculer la dépense, quand il s'agit d'assurer le succès de ce dangereux voyage.

D'après l'intérêt que les bonzes ont de captiver l'esprit & la confiance des crédules Chinois, on sent combien ils doivent être opposés aux progrès de la religion chrétienne, & quel esprit de persécution doit les animer contre les missionnaires européens. Pour les rendre odieux, il n'est point de calomnies, d'imputations absurdes qu'ils ne se permettent. Tantôt ils disent que ces étrangers ne se sont introduits à la Chine que dans le dessein de l'envahir ; que la doctrine nouvelle qu'ils annoncent est un moyen adroit dont ils se servent pour se procurer des partisans nombreux, & assez dévoués pour seconder leurs efforts, lorsque des flottes & des troupes européennes se présenteront pour l'invasion ; tantôt, qu'ils ne persuadent leurs dogmes qu'à l'aide du sortilège ; qu'ils ne s'attachent des disciples qu'en leur prodiguant l'or & l'argent dont ils ne manquent point, parce qu'ils ont le secret d'imiter & de contrefaire ces métaux. Ils p.604 assurent aux uns

que ces missionnaires arrachent les yeux à leurs prosélytes, pour en faire les lunettes dont ils se servent pour observer les astres ; aux autres, qu'ils ne sont venus à la Chine que pour faire des recrues d'âmes, dont il y a disette en Europe ; qu'on ne peut plus leur échapper dès qu'on a embrassé leur doctrine, & que par la force de certains enchantements, ils contraignent toutes ces pauvres âmes à passer en Europe. *Voyez,* leur disent-ils, *les étranges malheurs auxquels l'imprudence vous expose !* Si ces imputations extravagantes font quelque impression sur la populace, elles n'en imposent point aux lettrés & aux honnêtes gens : elles ne sont qu'ajouter au mépris qu'ils avaient déjà pour les bonzes.

@

CHAPITRE VI

Autres superstitions chinoises

@

Le peu de connaissance de la Physique & des effets que la nature peut produire, concourt à entretenir la crédulité superstitieuse des Chinois, & facilite beaucoup l'art des imposteurs. Les demi-savants, les femmes, presque toutes les personnes du peuple ne sont témoins d'aucun accident imprévu ou extraordinaire, sans l'attribuer à l'influence cachée de quelque mauvais génie. Ce génie, chacun le crée dans le délire de son imagination ; l'un le place dans telle idole, l'autre dans un vieux chêne ; celui-ci, dans quelque haute montagne ; celui-là, dans le corps d'un énorme dragon qui habite au fond des mers : il n'est point de sacrifices, de cérémonies bizarres p.605 qu'on n'invente pour apaiser ce démon malveillant. Quelques-uns constituent cette puissance ennemie d'une autre manière : c'est, selon eux, l'âme ou plutôt la substance épurée & en quelque sorte aérienne d'une bête ; d'un renard, par exemple, d'un chat, d'un singe, d'une tortue, d'une grenouille. Ils assurent que ces animaux, après avoir vécu longtemps, ont la faculté de se dépouiller ainsi des parties terrestres & grossières qui les composaient ; ils deviennent essences pures, & c'est alors qu'ils se plaisent à tourmenter les hommes & les femmes, à déconcerter leurs projets, à les gratifier de fièvres, de catarrhes, de pleurésies, &c. ; aussi, lorsqu'ils tombent malades, ne connaissent-ils point d'autres médecins que les tao-ssé ; eux seuls sont appelés, & bientôt toute la maison retentit du tintamarre affreux que font ces prêtres pour chasser ces sylphes persécuteurs.

Trois autres pratiques superstitieuses égarent encore bien des têtes chinoises. La première est ce qu'on appelle *Souan-ming, supputer sa destinée.* Toutes les villes de la Chine sont remplies de tireurs d'horoscopes : ce sont ordinairement des aveugles qui jouent d'une espèce

de tuorbe, & qui vont de maisons en maisons s'offrir à dire la bonne aventure pour quelques légères pièces de monnaie. Leur scientifique jargon n'est que trop propre à séduire les simples ; on ne peut s'empêcher d'admirer l'abondance d'inductions qu'ils tirent de l'état combiné de certains astres, ni tout ce qu'ils débitent sur l'année, le mois, le jour, l'heure de la naissance. Ils prédisent quelquefois les malheurs généraux dont on est menacé ; plus souvent ils annoncent des honneurs, de grands profits dans p.606 le commerce, des succès brillants dans la carrière des études ; ils indiquent les causes des maladies, qu'ils attribuent presque toujours à quelque divinité offensée. Les remèdes qu'ils prescrivent & dont ils garantissent la prompte efficacité, sont d'apaiser tel mauvais génie par des sacrifices, de recourir aux prières de certain bonze. Si, par un effet du hasard, leur prédiction se vérifie, le préjugé en leur faveur s'accrédite ; si elle est démentie par l'événement, l'art n'en souffre pas ; on se contente de dire, *cet homme ne savait pas son métier.*

La seconde pratique superstitieuse est de consulter les sorts, *pa-coua* ou *ta-toua*. On peut le faire de plusieurs manières. La plus commune est de se présenter devant une idole, d'y brûler quelques parfums, & de battre plusieurs fois la terre du front. Sur l'autel qui porte l'idole se trouve toujours une espèce de cornet, tout rempli de petits bâtons plats, longs d'un demi-pied, sur lesquels sont tracés différents caractères inintelligibles. Chacune de ces fiches recèle un oracle. Après les prosternements & toutes les cérémonies préliminaires, le consultant fait tomber au hasard un de ces petits bâtons, dont il se fait expliquer l'inscription par le bonze qui l'accompagne. Au défaut de celui-ci, on a recours, pour trouver le mot de l'énigme, à une pancarte affichée au mur de l'Oratoire. Cette consultation du sort est très fréquente à la Chine : bien des gens n'ont garde de l'omettre lorsqu'il s'agit d'entreprendre un voyage, de vendre ou d'acheter, de commencer un procès, de contracter un mariage : ils croiraient manquer de prudence en ne cherchant pas à s'éclairer sur l'avenir.

p.607 Le *fong-choui* est un autre préjugé chinois, l'un des plus

extravagants peut-être dont soit capable l'esprit humain. Ils entendent par ce mot, qui signifie vent & eau, l'heureuse ou funeste situation d'une maison, d'une sépulture, & de tout édifice quelconque. Si, à côté de la maison d'un chinois, un voisin imprudent en construit une autre qui ne soit pas dans le même plan ; si l'angle que forme sa couverture est tellement dirigé qu'il prenne en flanc le mur ou le toit de la maison ancienne, c'en est assez pour croire que tout est perdu ; la terreur saisit le propriétaire de l'ancien logis ; lui & toute sa postérité seront sans cesse en butte à l'influence sinistre de ce malheureux angle. L'érection du nouveau bâtiment devient l'époque d'une haine implacable entre les deux familles, & fournit souvent la matière d'un procès dont on occupe les premiers tribunaux. Lorsque les plaintes judiciaires n'ont aucun succès, il ne reste qu'une ressource au propriétaire vexé ; c'est de faire élever, sur le milieu de son toit, un énorme monstre ou dragon en terre cuite ; ce monstre jette un regard terrible sur l'angle funeste, & ouvre une gueule effroyable comme pour engloutir ce sinistre fong-choui : alors on se trouve un peu plus en sûreté.

C'est le parti que prit le gouverneur de Kien-tchang, pour se garantir de l'église des jésuites, qui, bâtie sur une hauteur, dominait son palais. Il ne se rassura pas même entièrement sur les bons offices qu'il attendait de ce dragon préservateur : il eut encore la sage précaution de tourner un peu de biais ses principaux appartements, & de faire élever, à deux cents pas de l'église, une p.608 espèce de corps-de-logis ou de large façade, haute de trois étages, pour rompre encore mieux les influences du *tien-tchu-tang* (*de l'église du seigneur du ciel*). Il arriva malheureusement que la mort du successeur de ce gouverneur fut attribuée à cette même façade : ce mandarin, attaqué d'une grosse fluxion sur la poitrine, crachait des flegmes fort blancs ; on ne douta point qu'ils ne fussent causés par ce corps-de-logis, dont les murailles étaient très blanches. On les barbouilla sur le champ de noir, dans l'espérance qu'elles produiraient un effet contraire. Mais le mandarin mourut, & l'on conclut que cette utile précaution avait été employée trop tard.

On ne finirait point si l'on voulait rapporter toutes les idées superstitieuses des Chinois sur ce qui concerne la situation plus ou moins heureuse des maisons, sur l'aspect qu'on doit donner aux portes, sur le jour & la manière dont on doit construire le fourneau où l'on cuit le riz. Mais où ils apportent le plus de soins pour s'assurer un favorable fong-choui, c'est dans le choix du terrain & de la position des sépultures. Des charlatans n'ont point d'autre profession que celle de désigner les montagnes, les collines, & les autres lieux d'un favorable aspect pour ces sortes de monuments ; & lorsqu'un Chinois est persuadé de la justesse de cette indication, il n'est point de sommes qu'il ne sacrifie pour obtenir la propriété de ce fortuné terrain. La plupart des Chinois sont convaincus que toutes les prospérités & toutes les infortunes de la vie dépendent du fong-choui. Si tels & tels ont plus d'esprit & de talents, s'ils sont élevés p.609 de bonne heure au grade de docteur, s'ils parviennent à des mandarinats distingués, s'ils ont plus d'enfants, s'ils sont sujets à moins de maladies graves, si, dans la carrière du commerce, toutes leurs spéculations réussissent, ce n'est point, selon eux, à leur intelligence, à leur activité, à leur probité qu'ils en sont redevables, mais uniquement à un heureux fong-choui ; c'est que leurs maisons & les sépultures de leurs ancêtres sont favorablement situées.

@

CHAPITRE VII

Juifs établis à la Chine

@

La découverte d'une synagogue, dans un empire aussi reculé, est trop intéressante pour que nous omettions d'en parler. Cette colonie juive parut à la Chine sous la dynastie des Han, qui commencèrent à régner l'an 206 avant J.-C. Elle est aujourd'hui réduite à un petit nombre de familles, & elle n'a d'établissement qu'à Cai-fong, capitale de la province de Ho-nan. C'est au P. Gozani, jésuite, que nous devons la première connaissance de ces juifs chinois : noms allons l'entendre faire lui-même l'histoire de sa découverte.

> « Pour ce qui regarde ceux qu'on appelle ici *Tiao-kin-kiao*, il y a deux ans que j'allai les voir, dans la pensée que c'étaient des juifs, & dans la vue d'y chercher l'Ancien Testament. Mais comme je n'ai aucune connaissance de la langue hébraïque, & que je trouvai de grandes difficultés, j'abandonnai cette entreprise, dans p.610 la crainte de n'y pas réussir. Néanmoins, depuis que vous m'avez marqué que je vous ferais plaisir de m'informer de ces gens-là, je l'ai fait avec tout le soin & toute l'exactitude dont je suis capable.
>
> Je leur fis d'abord amitié ; ils y répondirent, & ils eurent l'honnêteté de me venir voir. Je leur rendis leur visite dans leur Lipaï-fou, c'est-à-dire, leur synagogue, où ils étaient tous assemblés, & où j'eus avec eux de longs entretiens. Je vis leurs inscriptions, dont les unes sont en chinois & les autres en leur langue. Ils me montrèrent leurs *Kims* [1] ou livres de religion, & me

[1] Nous conservons l'orthographe des mots chinois du P. Gozani, qui n'est pas toujours la même que celle des nouveaux missionnaires.

laissèrent entrer jusque dans le lieu le plus secret de leur synagogue, où il ne leur est pas permis à eux-mêmes d'entrer. C'est un endroit réservé à leur *cham-kiao*, c'est-à-dire, au chef de la synagogue, qui n'y entre jamais qu'avec un profond respect.

Il y avait sur des tables treize tabernacles, dont chacun était environné de petits rideaux. Le sacré Kim de Moïse (c'est le Pentateuque) était renfermé en chacun de ces tabernacles, dont douze représentaient les douze tribus d'Israël & le treizième, Moïse. Ces livres étaient écrits sur de longs parchemins, & pliés sur des rouleaux. J'obtins du chef de la synagogue qu'on tirât les rideaux d'un de ces tabernacles, & qu'on dépliât un de ces parchemins, ce qu'on fit. Il me parut être écrit d'une écriture très nette et très distincte. Un de ces livres fut heureusement sauvé de la grande inondation du fleuve p.611 Hoang-ho, qui submergea la ville de Cai-fong-fou, capitale de cette province. Comme les lettres de ce livre ont été mouillées, & qu'elles sont presque à demi-effacées, ces juifs ont eu soin d'en faire faire douze copies, qu'ils gardent soigneusement dans les douze tabernacles dont je viens de parler.

On voit encore en deux autres endroits de cette synagogue, plusieurs anciens coffres où ils conservent avec soin un grand nombre de petits livres, dans lesquels ils ont divisé le Pentateuque de Moïse, qu'ils appellent *Ta-kim*, & les autres livres de leur loi. Ils se servent de ces livres pour prier ; ils m'en montrèrent quelques-uns qui me parurent être écrits en hébreu ; les uns étaient neufs & les autres vieux, & à demi-déchirés. Tous ces livres sont conservés avec plus de soin que s'ils étaient d'or ou d'argent.

Il y a, au milieu de leur synagogue, une chaire magnifique & fort élevée, avec un beau coussin brodé. C'est la chaire de Moïse, dans laquelle les Samedis (ce sont leurs Dimanches), & les jours

les plus solennels, ils mettent le livre du Pentateuque & en font la lecture. On y voit aussi un *van-sui-pai*, ou un tableau où est écrit le nom de l'empereur ; mais il n'y a ni statues ni images. Leur synagogue regarde l'occident, & quand ils prient Dieu, ils se tournent de ce côté-là, & l'adorent sous le nom de *Tien*, de *Cham-tien*, de *Cham-ti*, de *Teao-van-voe-tché*, c'est-à-dire, de *Créateur de toutes choses* ; & enfin de *Van-voe-tchu-tcai*, c'est-à-dire, de *Gouverneur de l'univers*. Ils me dirent qu'ils avaient pris ces p.612 noms des livres chinois, & qu'ils s'en servaient pour exprimer l'Être suprême & la première cause.

En sortant de la synagogue, on trouve une salle que j'eus la curiosité de voir ; je n'y remarquai qu'un grand nombre de cassolettes. Ils me dirent que c'était le lieu où ils honoraient leurs *Chim-gins*, ou les Grands hommes de leur loi. La plus grande de ces cassolettes, qui est pour le patriarche Abraham, le chef de leur loi, est au milieu de cette salle. Après celle-là, sont celles d'Isaac, de Jacob & de ses douze enfants, qu'ils appellent *Chel-cum-pai-se* les douze lignées ou les douze tribus d'Israël : ensuite sont celles de Moïse, d'Aaron, de Josué, d'Esdras, & de plusieurs autres personnes illustres, soit hommes, soit femmes.

Quand nous sortîmes de ce lieu-là, on nous conduisit en la salle des hôtes pour nous entretenir. Comme les titres des livres de l'Ancien Testament étaient écrits en hébreu à la fin de ma Bible, je les montrai au Cham-kiao ou chef de la synagogue : il les lut quoiqu'ils fussent assez mal écrits, & il me dit que c'étaient les noms de leur Chin-kim ou du Pentateuque. Alors prenant ma Bible, & le cham-kiao son *Beresith* (c'est ainsi qu'ils nomment le livre de la Genèse), nous confrontâmes les descendants d'Adam jusqu'à Noé, avec l'âge d'un chacun, & nous trouvâmes entre l'un & l'autre une parfaite conformité. Nous parcourûmes ensuite en abrégé les noms & la chronologie de la Genèse, de l'Exode, du

Lévitique, des Nombres & du Deutéronome, ce qui compose le Pentateuque de Moïse. Le chef de la synagogue me dit p.613 qu'ils appelaient ces cinq livres *Beresith*, *Veelesemoth*, *Vaiicra*, *Vaiedabber* & *Haddebarim*, & qu'ils les divisaient en cinquante-trois volumes ; savoir, la Genèse en douze volumes, l'Exode en onze, & les trois livres suivants en dix volumes chacun ; qu'ils appellent *Kuen*. Ils m'en ouvrirent quelques-uns, & me les présentèrent à lire ; mais ne sachant pas l'hébreu, comme j'ai déjà dit, cela fut inutile.

Les ayant interrogés sur les titres des autres livres de la Bible, le chef de la synagogue me répondit en général qu'ils en avaient quelques-uns, mais que les autres leur manquaient, & qu'il y en avait qu'ils ne connaissaient pas. Quelques-uns des assistants m'ajoutèrent qu'il s'était perdu quelques livres dans l'inondation du Hoang-ho, dont j'ai parlé. Pour compter sûrement sur ce que je viens de rapporter, il serait nécessaire de savoir la langue hébraïque, car sans cela on ne pourra s'assurer de rien.

Ce qui me surprend davantage, c'est que leurs anciens rabbins aient mêlé plusieurs contes ridicules avec les véritables faits de l'Écriture, & cela jusque dans les cinq livres de Moïse. Ils me dirent à ce sujet de si grandes extravagances, que je ne pus m'empêcher d'en rire ; ce qui me fit soupçonner que ces juifs pourraient bien être des talmudistes, qui corrompent le sens de la Bible. Il n'y a qu'un homme habile dans l'Écriture & dans la langue hébraïque, qui puisse démêler ce qui en est.

Ce qui me confirme dans le soupçon que j'ai formé, c'est que ces juifs m'ajoutèrent que sous la dynastie des p.614 Ming [1], le P. Fi-lo-te (le P. Rodriguez de Figueredo), & sous la dynastie régnante, le P. Ngen-li-ke (le P. Chrétien Enriquez) allèrent plusieurs fois à

[1] Les Ming commencèrent à régner en 1368, & perdirent le trône en 1644.

leur synagogue pour traiter avec eux ; mais comme ces deux savants hommes ne se mirent pas en peine d'avoir un exemplaire de leur Bible, cela me fait croire qu'ils la trouvèrent corrompue par les talmudistes, & non pas pure & sincère comme elle était avant la naissance de Jésus-Christ.

Ces juifs, qu'on appelle à la Chine *Tiao-kin-kiao*, gardent encore plusieurs cérémonies de l'Ancien Testament ; par exemple, la circoncision, qu'ils disent avoir commencé au patriarche Abraham, ce qui est vrai ; les Azimes, l'Agneau pascal, en mémoire & en action de grâces de la sortie d'Égypte & du passage de la mer Rouge à pied sec, le sabbat, & d'autres fêtes de l'ancienne loi.

Tous ces juifs ne composent aujourd'hui que sept familles, dont voici les noms : Thao, Kin, Che, Cao, Theman, Li, & Ngai. Ces familles s'allient les unes aux autres, sans se mêler avec les Hoei-hoei, ou les mahométans, avec lesquels ils n'ont rien de commun, soit pour les livres, soit pour les cérémonies de leur religion ; il n'y a pas même jusqu'à leurs moustaches qui ne soient tournées d'une autre manière.

Ils n'ont de synagogue que dans la capitale de la province de Ho-nan. Je n'y ai point vu d'autel, mais seulement la chaire de Moïse, avec une cassolette, une p.615 longue table, & de grands chandelier avec des chandelles de suif. Leur synagogue a quelque rapport avec les églises d'Europe ; elle est partagée en trois nefs ; celle du milieu est occupée par la table des parfums, la chaire de Moïse & le tableau de l'empereur, avec les tabernacles dont j'ai parlé, où ils gardent les treize exemplaires du Pentateuque de Moïse. Ces tabernacles sont faits en manière d'arche, & cette nef du milieu est comme le chœur de la synagogue ; les deux autres sont destinées à prier & à adorer Dieu. On va tout autour de la synagogue par le dedans.

> Comme il y a eu autrefois, & qu'il y a encore aujourd'hui parmi eux des bacheliers & des *kien-sens*, qui est un degré différent de celui de bachelier, je pris la liberté de leur demander s'ils honoraient Confucius : ils me répondirent qu'ils l'honoraient de la même manière que les autres lettrés de la Chine l'honorent, & qu'ils assistaient avec eux aux cérémonies solennelles qui se font dans les salles de leurs Grands hommes. Ils m'ajoutèrent qu'au printemps & en automne ils rendaient à leurs ancêtres les honneurs qu'on a coutume de leur rendre à la Chine, dans la salle qui est auprès de la synagogue ; qu'à la vérité ils ne leur présentaient pas des viandes de cochons, mais d'autres animaux ; que dans les cérémonies ordinaires ils se contentaient de présenter des porcelaines fines pleines de mets & de confitures, ce qu'ils accompagnaient de parfums & de profondes révérences ou prosternements. Je leur demandai encore si dans leurs maisons ou dans la salle de leurs morts, ils avaient des tablettes en l'honneur de leurs ancêtres. Ils me répondirent qu'ils p.616 ne se servaient ni de tablettes ni d'images, mais seulement de quelques cassolettes. Il faut cependant en excepter leurs mandarins, pour lesquels seuls on met dans la salle des ancêtres une tablette où leur nom & le degré de leur mandarinats sont marqués.

Le P. Gozani ajoute que ces juifs, dans leurs inscriptions, appellent leur loi la loi d'Israël, *Yselals-kiao* ; qu'ils lui donnent encore les noms de *Kou-kiao*, *loi ancienne* ; de *Tien-kiao*, *loi de Dieu* ; & de *Tiao-kin-kiao*, pour signifier qu'ils s'abstiennent du sang, & qu'ils coupent les nerfs & les veines des animaux qu'ils tuent, afin que tout le sang s'écoule plus aisément. Ils lui dirent que leurs ancêtres venaient d'un royaume d'occident, nommé le royaume de Juda, que Josué conquit après être sorti de l'Égypte & avoir passé la mer Rouge & traversé le désert ; que le nombre des juifs qui sortirent d'Égypte était de soixante *ouan*, c'est-à-dire, de six cent mille hommes. Ils lui parlèrent des livres des juges, de David, de Salomon,

d'Ezéchiel, qui ranima des ossements secs & arides ; de Jonas, qui fut trois jours dans le ventre de la baleine, &c. ; d'où l'on voit qu'outre le Pentateuque, ils ont encore plusieurs autres livres de l'Ecriture Sainte.

Ils apprirent au même missionnaire, que leur alphabet était composé de vingt-sept lettres ; mais que dans l'usage ordinaire ils ne se servaient que de vingt-deux : ce qui s'accorde avec ce que dit St. Jérôme, que les Hébreux ont vingt-deux lettres, dont cinq sont doubles, ou du moins s'écrivent d'une manière différente.

Ces juifs n'allument point de feu & ne font rien cuire le samedi ; mais ils préparent dès le vendredi tout ce qui p.617 leur est nécessaire pour le jour suivant. Lorsqu'ils lisent la Bible dans leur synagogue, ils se couvrent le visage d'un voile transparent, en mémoire de Moïse qui descendit de la montagne le visage couvert, & publia ainsi le Décalogue & la loi de Dieu.

Le P. Gozani leur parla du Messie, promis & annoncé dans les Écritures. Ils parurent fort surpris de ce qu'ils entendaient ; & lorsque le missionnaire leur apprit que ce messie s'appelait Jésus, ils lui répondirent qu'il était fait mention, dans leur Bible, d'un saint homme nommé Jésus, qui était fils de Sirach ; mais qu'ils ne connaissaient point le nouveau Jésus dont il leur parlait.

Les mahométans se sont plus multipliés à la Chine que les juifs. Il y a plus de six cents ans qu'ils se sont introduits dans cet empire, & ils y ont formé divers établissements. Pendant un grand nombre d'années, ils ne se perpétuèrent que par des mariages & les alliances qu'ils contractaient ; mais depuis quelque temps ils paraissent s'occuper plus particulièrement du soin d'étendre & de propager leur secte. Le principal moyen qu'ils emploient est d'acheter, à prix d'argent, un grand nombre d'enfants idolâtres, que leurs parents pauvres leur vendent facilement. Ils les élèvent, les instruisent & les circoncisent. Ils en achetèrent plus de dix mille dans un temps de famine qui désola la province de Chan-tong. Ils les marièrent, leur bâtirent des maisons, & en formèrent même des bourgades entières. Insensiblement ils sont devenus si nombreux & si puissants dans

ces sortes de lieux, qu'ils en ont exclus tout habitant qui ne croit pas au Prophète, & qui ne fréquente pas la mosquée.

p.618 Nous ne parlerons pas ici des travaux apostoliques des missionnaires européens. Tout ce qui concerne l'établissement & les progrès de la religion chrétienne à la Chine se trouve déjà rapporté dans l'histoire générale, dont nous ne donnons ici que le supplément.

@

LIVRE III

MŒURS ET USAGES

CHAPITRE PREMIER

Mariages des Chinois

@

p.619 On a pu remarquer certains rapports entre le gouvernement de la Chine & quelques autres gouvernements de l'Asie ; quelques-uns même avec certains gouvernements de l'Europe. Les mœurs chinoises ne se rapprochent de celles d'aucun peuple connu ; & ces mœurs n'ont point varié. Les Chinois sont encore ce qu'ils étaient il y a quatre mille ans, font encore ce qu'ils faisaient à cette époque reculée, & toujours de la même manière.

La décence publique est assez constamment respectée à la Chine, parce qu'elle est constamment surveillée. Le mariage, ce lien si nécessaire, si favorable au bon ordre, recommandé, encouragé par tous les grands législateurs, est surtout protégé à la Chine. Rarement le mariage y donne lieu à ces scandales qui en troublent les douceurs dans d'autres contrées ; disons mieux, qui le font plus craindre que rechercher. Les lois prononcent des peines terribles contre le perturbateur du repos d'un ménage. On est p.620 puni de mort pour avoir suborné une femme, & la peine est communément la même pour avoir séduit une fille. Il est vrai que dans cette double circonstance les précautions dictées par l'usage viennent au secours de la loi, & la rendent presque superflue.

Les femmes de la Chine sont, à peu près, condamnées à ne voir jamais le jour hors de chez elles. Voici quelque chose de plus fort : un Chinois se marie, sans avoir même encore aperçu celle qu'il épouse. Il ne connaît ses

traits & sa taille que sur le rapport d'une parente ou de quelque autre femme, qui, en pareil cas, fait l'office d'entremetteuse. Il est vrai que si on lui en impose, ou sur l'âge, ou sur la figure, il peut recourir au divorce. Ici la loi vient à son tour corriger les abus de l'usage.

Les mêmes matrones qui négocient un mariage, conviennent de la somme que donnera le futur aux parents de l'épousée ; car, à la Chine, ce n'est pas le père qui dote sa fille, c'est le mari qui dote sa femme, ou, pour mieux dire, il l'achète ; elle devient sa propriété à double titre.

Ce sont les parents de la fille qui fixent le jour de la célébration. Ils ont soin de consulter le calendrier pour choisir un jour heureux ; car ils en admettent de deux espèces. Durant cet intervalle, les deux familles se sont des présents réciproques. Le futur envoie à celle qu'il doit épouser, quelques bijoux, tels que des bagues, des pendants d'oreilles, &c. On s'écrit des deux parts ; mais on ne se voit point encore ; le tout est porté par des mains tierces.

p.621 Le jour de la cérémonie étant arrivé, on place la fiancée dans une chaise ou dans un palanquin fermé. Tout ce qui compose sa dot la précède & la suit, porté par différentes personnes des deux sexes : d'autres l'entourent avec des torches & des flambeaux, même en plein midi. Une troupe de musiciens, fifres, hautbois, tambours, précède sa chaise, & sa famille la suit. La clef qui la renferme dans sa chaise est entre les mains d'un domestique de confiance : il ne doit la remettre qu'au mari. Celui-ci, richement vêtu, attend à sa porte l'arrivée du cortège. On lui remet cette clef ; il ouvre avec empressement la chaise ; &, du premier coup d'œil, il peut apprécier sa chance, il voit si on l'a bien ou mal servi. Il arrive quelquefois que l'époux mécontent referme subitement la chaise & renvoie la fiancée chez elle. Il lui en coûte seulement, pour s'en débarrasser, la somme qu'il a donnée pour l'obtenir.

Si l'épouse est agréée, elle descend de sa chaise, & entre avec l'épousé, suivis l'un & l'autre de leurs parents, dans une salle où le couple nouvellement uni salue quatre fois le Tien, & ensuite les parents de l'époux.

Aussitôt la mariée est remise entre les mains des femmes qu'on a invitées à la cérémonie. Elle leur donne une fête qui dure tout le jour. Le nouveau marié en use de même avec ses convives. C'est ce qui arrive dans tous les grands repas chinois ; les femmes s'amusent entre elles, & les hommes se traitent de leur côté.

Nous parlons ici des cérémonies du mariage usitées pour les personnes d'un rang mitoyen. Le faste p.622 augmente en proportion du rang & des richesses des deux conjoints ; il diminue dans la même proportion.

On a vu, dans le chapitre des lois civiles, qu'un Chinois ne pouvait avoir qu'une femme légitime, & pouvait, en même temps, acheter plusieurs concubines. Les anciens peuples n'établirent cet usage qu'en faveur de la population. C'est aussi le motif dont se sert tout Chinois qui affecte de garder quelques ménagements avec sa femme. Il lui fait surtout entendre que, s'il prend des concubines, c'est dans la vue de lui procurer un plus grand nombre de femmes pour la servir.

Elles sont en effet ses servantes plutôt que ses rivales en autorité. La sienne s'étend sur elles comme sur les simples domestiques de la maison. Les enfants qu'elles font sont même supposés lui appartenir, être les siens ; mais aussi ils partagent avec les siens propres la succession paternelle. Vient-elle à mourir ? ils sont obligés de porter son deuil durant trois ans, de s'absenter des examens, de quitter leurs charges, leurs emplois. Ils peuvent s'en dispenser à l'égard de leur propre mère ; mais il est rare qu'ils s'en dispensent.

D'autres maris, curieux de se procurer un enfant mâle, que leur femme légitime n'a pu leur donner, prennent par ce seul motif une concubine, & la congédient aussitôt que cet objet est rempli : ils lui rendent la liberté d'épouser qui elle voudra ; le plus souvent même ils lui procurent un mari.

Un mari, devenu veuf, élève quelquefois sa concubine favorite au rang de sa femme légitime. Il n'est plus p.623 obligé, comme la première fois, d'examiner si le rang de celle qu'il épouse se rapproche du sien ; il se

dispense aussi des formalités préliminaires dont nous avons parlé.

Ces concubines sont presque toutes tirées des villes d'Yang-tcheou & de Sou-tcheou. Elles y sont élevées dans l'art de se rendre agréables dans tous les exercices qui distinguent les filles de qualité, le chant, le jeu des instruments, &c. La plupart ont été achetées ailleurs, pour être ensuite revendues. C'est la branche de commerce qui distingue ces deux villes.

Disons tout ; le droit que s'arrogent de simples particuliers d'avoir une concubine, est simplement toléré par l'usage, & non autorisé par la loi. Elle n'accorde ce privilège qu'à l'empereur, aux princes du sang & aux mandarins. Elle n'accorde même qu'à l'empereur seul le droit d'avoir plusieurs concubines.

Il est rare qu'une veuve, d'un état au-dessus du commun, passe à de secondes noces, lorsqu'elle a des enfants. D'autres portent bien plus loin la délicatesse : n'eussent-elles été que simplement promises, c'en est assez pour les faire renoncer à tout engagement, si celui qu'elles devaient épouser est mort dans cet intervalle. Les veuves, nées dans la classe ordinaire, & qui ont des enfants, usent communément de la liberté qu'elles ont de prendre un autre mari. Les plus pauvres n'ont point celle du choix, on les vend au profit des parents du défunt.

Aussitôt que le marché est conclu, arrive une chaise à porteur, conduite par nombre de gens affidés. On p.624 enferme la veuve dans cette chaise, & on la porte à son nouveau mari.

Les maîtres sont, en général, très empressés à marier leurs esclaves, quoi qu'en dise l'auteur des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens & les Chinois*, qui ose, bien mal à propos, affirmer le contraire. Ils ont même de sortes raisons pour encourager ces mariages ; les enfants qui en résultent leur appartiennent ; c'est une nouvelle propriété qu'ils acquièrent ; c'est aussi un nouveau lien qui leur attache de plus en plus le père & la mère de ces enfants.

Les femmes chinoises, même les plus qualifiées, ne sortent presque

jamais de leur appartement. Il est situé dans le lieu le plus retiré de la maison ; & leur société la plus ordinaire est celle de leurs domestiques. Le livre des *rites* exige qu'il y ait deux appartements dans chaque maison, l'un extérieur pour le mari, l'autre intérieur pour la femme. Un mur ou une sorte cloison doit les séparer, & la porte en doit être gardée soigneusement. Le mari n'entrera point dans l'appartement intérieur, & la femme n'en sortira point sans quelque bonne raison. Une femme, ajoute ce livre, n'est point maîtresse d'elle-même ; elle n'a rien en sa disposition ; elle n'a d'ordre à donner que dans l'enceinte de son appartement ; c'est là que réside toute son autorité. Il paraîtra sans doute un peu extraordinaire que le même livre des rites place le babil d'une femme au nombre des causes qui peuvent la faire répudier.

Mais elle n'est plus répudiable, pour aucun motif, si elle a perdu ses parents depuis son mariage, ou si elle a porté le deuil triennal pour la mort du père ou de la mère de son mari.

@

CHAPITRE II

Éducation des enfants

@

p.625 Le livre des rites veut que cette éducation commence à l'instant même où l'enfant vient de naître. On sent bien qu'elle est purement physique. Ce livre tolère les nourrices ; mais il impose aux mères de grandes précautions pour les choisir. Une nourrice doit être modeste dans son extérieur & dans ses manières, vertueuse dans sa conduite ; parlant peu, & ne mentant jamais ; douce par caractère ; affable envers ses égaux ; respectueuse envers ses supérieurs. C'est beaucoup exiger, dira-t-on ; & de telles nourrices doivent être rares : mais l'éducation & les mœurs des Chinoises rendent ce choix moins embarrassant qu'on ne pourrait le présumer ailleurs.

Ailleurs aussi ces maximes, débitées avec confiance & un certain enthousiasme, pourraient paraître des vérités aussi neuves qu'utiles. Elles sont utiles, à coup sûr ; mais elles ne seraient point neuves.

On sèvre un enfant aussitôt qu'il peut porter la main à sa bouche ; & on lui apprend à se servir de la main droite. A six ans, si c'est un mâle, on lui enseigne les nombres les plus communs, & le nom des parties les plus considérables du monde. On le sépare d'avec ses sœurs lorsqu'il a sept ans, & on ne lui permet plus ni de manger avec elles, ni même de s'asseoir en leur présence.

A huit ans, on, le forme aux règles de la politesse ; p.626 on lui apprend ce qu'il doit faire lorsqu'il entre dans une maison, lorsqu'il en sort, & qu'il se trouve avec des personnes d'un âge mûr, ou plus avancé. Le calendrier devient son étude à neuf ans. A dix, on l'envoie aux écoles publiques. Le maître lui enseigne à lire, à écrire, & à compter. Il apprend la musique depuis treize ans jusqu'à quinze, & tout ce qu'il chante consiste dans des

préceptes moraux. Il fut un temps ou toutes les leçons étaient en vers & se chantaient. Par là, elles entraient plus agréablement dans l'esprit des élèves : c'était en même temps une espèce de jeu propre à leur âge. L'étude est devenue aujourd'hui plus pénible ; & c'est ce que regrette *Tchu-i*, un des plus célèbres docteurs de la Chine. Il semble au premier coup d'œil, dit-il, que cet expédient n'était rien ; cependant ce rien avait de grandes suites. Nous avons changé de méthode : les choses en vont-elles mieux ?

Parvenu à quinze ans, l'élève se livre aux exercices du corps ; on lui apprend à tirer de l'arc & à monter à cheval, Il reçoit à vingt ans, s'il en est jugé digne, le premier bonnet ; alors il lui est permis de porter des habits de soie & des fourrures ; jusque-là il n'avait le droit d'endosser que des habits de coton.

Les Chinois ont encore un autre moyen pour aider l'intelligence des enfants. Ils ont choisi quelques centaines de caractères qui expriment les objets les plus communs, ceux du moins qu'on a le plus souvent sous les yeux : tels que l'homme, quelques animaux domestiques, les plantes usuelles, les ustensiles les plus ordinaires, les instruments les plus connus ; une maison, le p.627 soleil, la lune, & jusqu'au ciel même. On grave ou l'on peint ces divers objets à part, on met au dessous le nom de la chose représentée ; elle sert à donner aux enfants l'explication du mot. Ceci ressemble beaucoup au jeu nouvellement inventé pour eux en France ; & ce n'est pas la seule chose que nous ayons prise aux Chinois sans le dire.

Plaignons-les de n'avoir point d'alphabet ; plaignons surtout leurs enfants d'être obligés d'étudier tant de milliers de caractères qui tous ont une signification isolée. Le livre qu'on leur met d'abord entre les mains est un abrégé qui indique ce qu'un enfant doit apprendre, & la manière de l'enseigner. C'est un assemblage de petites sentences composées les unes de trois vers, les autres de quatre, & toujours rimés. Ils sont obligés de rendre compte le soir de ce qu'ils ont appris dans la journée. Les châtiments manuels sont en usage à la Chine comme parmi nous. Qu'un

écolier néglige l'étude, ou manque différentes fois à ses autres devoirs, on le fait monter sur un petit banc fort étroit, on l'oblige à se coucher tour de son long sur le ventre, & on lui applique, *sur son caleçon*, huit ou dix coups d'un bâton plat comme nos lattes. Le fouet chez nous, les coups de latte chez les Chinois sont peut-être de trop ; mais au moins les Chinois admettent le caleçon.

Leurs écoliers ont, pour toute relâche, dans leur dure carrière, un mois de vacances au nouvel an, & cinq à six jours vers le milieu de l'année.

Du livre des premiers éléments, on les fait passer aux quatre livres qui renferment la doctrine de Confucius & de Mencius. On ne leur explique le sens de l'ouvrage quel p.628 lorsqu'ils en savent par cœur tous les caractères, c'est-à-dire physiquement tous les mots ; méthode bien rebutante pour eux & sans doute inconcevable pour nous. Il est vrai qu'en même temps qu'ils apprennent ces lettres, on leur enseigne à les former avec le pinceau. Voici le double expédient qu'on emploie à ce sujet on leur met d'abord entre les mains de grandes feuilles écrites ou imprimées en assez gros caractères rouges. Ce qu'on exige d'eux est seulement de couvrir avec le pinceau ces caractères rouges d'une couleur noire, d'en suivre exactement le dessin & les contours ; ce qui les accoutume insensiblement à former les traits. De là, on leur fait calquer d'autres caractères placés sous la feuille sur laquelle ils écrivent : ceux-ci sont noirs, & plus petits que les premiers. Ce dernier moyen n'est pas inconnu en France ; mais pourquoi ne pas emprunter également l'autre ?

C'est un grand avantage pour les lettrés chinois de bien peindre leurs caractères : voilà pourquoi on s'attache essentiellement à former la main aux jeunes gens. La netteté des caractère est comptée pour quelque chose dans l'examen qu'on fait subir aux élèves pour les admettre au premier degré. Le défaut contraire leur fait souvent donner l'exclusion. Le P. du Halde en rapporte un exemple assez piquant.

> « Un aspirant aux degrés, dit-il, s'étant servi, contre l'ordre, d'une abréviation en écrivant le caractère *Ma*, qui signifie cheval,

eut le chagrin de voir sa composition, quoiqu'excellente, mise, pour cela seul, au rebut, & essuya de la part du mandarin ce trait de raillerie, qu'un cheval ne pouvait marcher, s'il n'avait ses quatre pieds.

p.629 Lorsqu'un élève s'est mis dans la tête un aussi grand nombre de caractères, la composition lui est permise. Celle dont on leur enseigne les règles tient beaucoup des amplifications qu'on fait faire à nos écoliers, prêts à entrer en rhétorique ; mais nos professeurs donnent, pour l'ordinaire, l'argument du sujet ; les professeurs chinois indiquent le sujet par un seul mot.

Le concours est aussi établi à la Chine pour les écoliers. Vingt ou trente familles qui portent toutes le même nom, & qui en conséquence n'ont qu'une seule salle pour tous les mânes de leurs ancêtres, conviennent entre elles d'envoyer deux fois chaque mois leurs enfants dans cette salle pour y composer. Chaque chef de famille donne tour à tour le sujet de cette joute littéraire, & en adjuge le prix ; mais ce privilège l'oblige à faire les frais du dîner, qui est porté, par son ordre, dans la salle du concours. On fait payer une amende de vingt sous aux parents de tout écolier qui s'absente de cet exercice ; & vingt sous sont comptés pour quelque chose à la Chine. Rarement aussi a-t-on lieu d'infliger l'amende.

Cependant les concours de cette nature sont particuliers, & n'intéressent point les règles de l'éducation générale ; mais tous les élèves sont forcés de concourir, au moins deux fois par an, sous les yeux du petit mandarin des lettrés, qu'on nomme Hio-koüan ; & ce concours est général dans toutes les provinces de l'empire ; une fois au printemps, une fois en hiver. Il arrive aussi, de temps à autre, que les mandarins des lettrés font venir ces élèves, pour examiner leurs progrès & maintenir entre eux l'émulation, sans laquelle tout reste inférieur à ce p.630 qu'il doit être. Enfin, les gouverneurs des villes ne dédaignent pas de prendre eux-mêmes ce soin ; ils font venir chaque mois à leur tribunal les élèves qui ne sont pas éloignés de leur résidence. Un prix quelconque est celui de la meilleure

composition ; le gouverneur traite à ses frais, le jour du concours, tous les candidats.

L'Europe aura peine à concevoir jusqu'à quel point les souverains de la Chine ont porté leur attention à favoriser les lettres. Louis XIV, qui leur fut si utile parmi nous, se trouverait, sur ce point, très inférieur à ces monarques, même à ceux qui habitaient auparavant les déserts de la Tartarie. On trouve dans chaque ville, dans chaque bourg, & presque dans chaque village, des maîtres qui tiennent école pour y instruire la jeunesse dans les sciences, c'est-à-dire, dans celles que les Chinois peuvent enseigner. Les parents qui jouissent d'une certaine fortune donnent à leurs enfants des précepteurs pour les instruire, les accompagner, former leur cœur à la vertu, leur conduite aux civilités, aux cérémonies d'usage, &, si leur âge le comporte, leur apprendre l'histoire & les lois. Quelques précepteurs en France pourraient se soumettre à toutes ces conditions, & les remplir ; mais ils n'y jouiraient pas des même avantages dont leurs faibles émules jouissent à la Chine.

Ceux-ci, pour la plupart, ont déjà un ou deux grades parmi les lettrés. Ils continuent de suivre les examens ; & l'élève n'est jamais étonné de voir son précepteur devenir son vice-roi.

Le lieu où se font les examens est toujours considérable, même dans les moindres villes ; mais, dans les p.631 villes capitales, c'est un palais. Les écoliers, à l'instant du concours, sont enfermés chacun dans une chambre, longue de quatre pieds & demi, sur trois pieds & demi de large. Le nombre de ces chambres monte quelquefois à six mille. On examine avec soin, lorsque les candidats arrivent, s'ils ne portent point sur eux quelque livre ou quelque écrit. Il leur est défendu, sous peine d'être chassés, punis très sévèrement, & exclus de toute prétention aux degrés littéraires, de porter avec eux autre chose que des pinceaux & de l'encre. Ils ne peuvent plus, dès ce moment, communiquer avec personne. Le sceau est apposé sur leur cellule, & des officiers du tribunal surveillent à ce qu'on ne puisse pas même leur parler & travers la porte. On ne pousse pas les précautions

aussi loin dans les concours de nos universités : à cela près, on peut y remarquer bien des rapports. Les collèges de la Chine n'ont pu rien emprunter de nos universités : celles-ci n'ont-elles rien emprunté d'eux ?

Les élèves qui, dans ces examens, ont été jugés capables de subir celui des mandarins, sont arrivés au point qui termine l'éducation de l'enfance ; mais s'ils parviennent aux différents degrés sans arriver aux premières charges, leur éducation dure à peu près autant que leur vie.

Nous dirons peu de chose sur l'éducation des jeunes Chinoises : elle se réduit à leur faire aimer la retraite, la modestie, & jusqu'au silence. On leur procure aussi quelques talents agréables, si elles sont nées riches. Quoi qu'il en soit, leurs devoirs sont purement passifs à la Chine, comme dans tout le reste de l'Asie.

@

CHAPITRE III

Vêtements, costumes des deux sexes

@

p.632 La forme des habits est à peu près la même parmi les citoyens tant des deux classes que des deux sexes dans les villes ; mais certains ornements accessoires distinguent le grade, la dignité de ceux qui les portent. Ce serait s'exposer à de rudes châtiments que de s'en décorer sans en avoir le droit.

L'habit chinois en général est composé d'une longue veste qui descend jusqu'à terre. Un pan de cette veste, celui du côté gauche, se replie sur l'autre, & est attaché sur le côté droit par quatre à cinq boutons d'or ou d'argent, un peu éloignés les uns des autres : Les manches de cet habillement sont larges près de l'épaule, & se rétrécissent à mesure qu'elles descendent vers le poignet ; elles se terminent en forme de fer à cheval qui couvre les mains, & ne laissent paraître tout au plus que le bout des doigts. Les Chinois se ceignent d'une large ceinture de soie, dont les bouts pendent jusque sur leurs genoux. Un étui, qui contient un couteau, est attaché à cette ceinture ; elle renferme aussi les deux bâtonnets qui leur servent de fourchettes.

Ils portent, sous cette veste, un caleçon plus ou moins chaud ; c'est la saison qui en détermine la matière : il est de lin pour l'été, & quelquefois ils le couvrent d'un autre p.633 caleçon de taffetas blanc. Il est, pour l'hiver, de satin fourré, ou de coton, ou de soie crue, ou enfin de pelleteries, si c'est dans les provinces septentrionales. Leur chemise, toujours très ample, est fort courte, & de toile différente, selon les saisons. Ils portent communément sous cette chemise une espèce de filet de soie, qui l'empêche de s'attacher à la peau.

Les Chinois ont le cou absolument nu lorsqu'il fait chaud ; ils le couvrent

d'un collier de satin, de zibeline, ou de peau de renard, quand il fait froid : il tient à leur veste qui, en hiver, est fourrée de peau de mouton ou piquée de coton & de soie. Celle des gens de qualité est entièrement doublée de belles peaux de zibeline, qui leur viennent de Tartarie, ou de belles peaux de renard avec un bord de zibeline. Ils la portent doublée d'hermine au printemps. Ils endossent aussi, par dessus la veste, un surtout à manches larges & courtes, qui est doublé, ou bordé de la même manière.

On a réglé jusqu'aux couleurs qui doivent distinguer chaque condition. L'empereur & les princes du sang ont seuls le droit de porter la couleur jaune ; certains mandarins portent le satin à fond rouge, mais seulement dans les jours de cérémonie ; ils font, pour l'ordinaire, vêtus en noir, en bleu, ou en violet. La couleur affectée au peuple est ou la noire ou la bleue ; l'étoffe qui le couvre n'est jamais qu'une simple toile de coton.

Les Chinois n'ont pas toujours eu la tête rasée ; ils avaient même le plus grand soin de leur chevelure. Les Tartares, leurs conquérants, les obligèrent d'en tondre la plus grande partie, comme eux-mêmes le faisaient. Les p.634 Chinois tenaient à leurs cheveux, comme les anciens Russes tenaient à leur barbe. Il y eut du sang versé pour opérer cette révolution ; il y en eut également pour les réduire à changer la forme de leurs habits, & leur faire adopter le costume tartare. Ce qui paraîtra singulier, c'est que le conquérant qui exigeait d'eux cette menue complaisance, adoptait, dans ce même instant, leurs lois, leurs mœurs & leur constitution. Il voulait par là faire oublier aux Chinois qu'ils avaient changé de maîtres ; mais il sentait que la différence des habits pourrait les faire souvenir de ce qu'il voulait leur faire oublier. Alexandre, qui tranchait si volontiers sur tout, fit mieux encore ; il adopta les usages des Persans, & leur laissa leurs habits. Sans doute que le conquérant tartare croyait ses tailleurs plus habiles que ceux de la Chine.

Ainsi les Chinois qui, dans les tableaux qu'on en trace, nous paraissent chauves, ne le sont point naturellement. La portion de cheveux qu'ils conservent sur le sommet de la tête ou par derrière, est ce qu'on pourrait

appeler leur chevelure d'ordonnance. Ils en forment une tresse qui généralement est fort longue. Leur coiffure d'été est une espèce de petit chapeau fait en forme d'entonnoir renversé ; il est doublé de satin, & couvert d'un rotin finement travaillé. On attache au sommet, qui forme une pointe, un gros flocon de crin rouge qui le couvre, & qui se répand jusque sur ses bords : ce sont les jambes de certaines vaches qui fournissent ce crin aux Chinois : il est très fin, & se teint facilement, surtout en rouge très vif. Cet ornement est permis à tous ceux qui veulent en faire usage.

p.635 Voici un autre genre de coiffure qui n'est permise qu'aux mandarins & aux gens de lettres. Ce chapeau est de la même forme que le précédent, mais doublé & recouvert de satin : celui de dessous est rouge, celui de dessus est blanc, & surmonté d'un gros flocon de la plus belle soie rouge, qu'on laisse flotter au gré du vent. Les gens de distinction se servent du chapeau commun, lorsqu'ils vont à cheval ou que le temps est mauvais : il résiste mieux que l'autre à la pluie, & garantit très bien des rayons du soleil. Ils ont pour l'hiver encore une autre coiffure ; c'est un bonnet fort chaud, bordé de zibeline, d'hermine, ou de peau de renard, & surmonté d'un flocon de soie rouge. Ces bordures coûtent quelquefois jusqu'à cinquante taëls.

Les gens qualifiés ne sortent jamais qu'en bottes, qui sont pour l'ordinaire de satin, ou d'autre étoffe de soie, ou même de coton, mais toujours teinte. Ces bottes n'ont ni talon ni genouillère, & s'ajustent fort bien au pied. Ils on ont d'autres pour voyager à cheval : celles-ci sont faites de cuir de vache ou de cheval, apprêté de manière qu'elles sont très souples. Leurs bas à bottes sont d'une étoffe piquée & doublée de coton ; ils montent plus haut que la botte, & sont bordés de velours ou de panne. Cette chaussure n'est guère convenable qu'en hiver ; ils en ont de plus fraîches pour l'été, & ils portent dans leurs maisons des patins faits d'étoffe de soie. Pour le peuple, on sait qu'il se chausse partout comme il peut. Celui de la Chine se contente souvent d'une espèce de patin fait avec de la toile noire : Mais ajoutons p.636 qu'il n'est pas plus permis à un Chinois,

vêtu en règle, d'oublier son éventail que ses bottes.

Nous aurons moins à dire sur l'habillement des femmes. La modestie semble avoir présidé à sa forme : peut-être aussi fut-elle secondée par la jalousie. Leurs robes sont absolument fermées par le haut, & si longues qu'elles leur couvrent même le bout des pieds. Leurs manches pendraient jusqu'à terre, si elles n'avaient pas le soin de les relever ; mais rarement peut-on apercevoir leurs mains. Une Chinoise cache tout, excepté son visage. Quant à la couleur de ses vêtements, elle est arbitraire, elle dépend de son choix. La couleur noire ou violette est communément celle qu'adoptent les Chinoises d'un âge déjà avancé.

Les jeunes connaissent l'usage du fard, c'est-à-dire, d'une composition qui colore leurs joues, & qui relève la blancheur de leur teint. Ce n'est pas le même fard dont nos dames françaises se servent dans la même vue : il a pourtant un effet tout pareil, c'est de leur sillonner la peau de très bonne heure.

Leur coiffure ordinaire consiste à faire arranger leurs cheveux en boucles, parsemées d'un grand nombre de fleurs d'or & d'argent.

> « Il y en a, dit le P. du Halde, qui s'ornent leur tête de la figure d'un oiseau appelé Fong-koang, oiseau fabuleux dont l'Antiquité dit beaucoup de choses mystérieuses. Cet oiseau est fait de cuivre ou de vermeil doré, selon la qualité des personnes. Ses ailes déployées tombent doucement sur le devant de leur coiffure, & embrassent le haut des tempes ; sa queue, longue & p.637 ouverte, forme une espèce d'aigrette sur le haut de la tête ; le corps est au-dessus du front ; le cou & le bec tombent au-dessus du nez, mais le cou est attaché au corps de l'animal avec une charnière qui ne paraît point, afin qu'il ait du jeu, & qu'il branle au moindre mouvement de tête. L'oiseau entier tient sur la tête par les pieds, qui sont fichés dans les cheveux. Les femmes de la première qualité portent quelquefois un ornement entier de plusieurs de ces oiseaux entrelacés ensemble, d'où il résulte sur

leur tête une espèce de couronne. Le seul travail de cet ornement est d'un grand prix.

Les jeunes personnes du sexe, non mariées, ont aussi une espèce de couronne faite de carton, & couverte d'une belle étoffe de soie : le devant de cette couronne, qui s'élève en pointe au-dessus du front, est couvert de perles, de diamants, & autres ornements très riches. Le surplus de la tête est orné de fleurs, ou naturelles, ou artificielles : des aiguilles à tête de diamants sont entremêlées parmi ces fleurs.

Il est inutile d'avertir que la coiffure des femmes & des filles du commun est moins riche, moins recherchée. Celles de cette classe, surtout si elles sont un peu âgées, ont pour tout ornement de tête un morceau de soie fort fine. La manière dont elles l'emploient ressemble beaucoup à celle dont quelques Françaises font usage des larges rubans du matin. Elles le nomment serre-tête, & les Chinoises l'appellent *pao-teou*, c'est-à-dire, enveloppe de tête.

On doit placer au rang des usages bizarres, dont nulle p.638 nation n'est exempte, les moyens qu'emploient les Chinois pour conserver à leurs filles le pied à peu près aussi petit qu'elles l'ont apporté en naissant. A peine une fille vient de naître, que sa nourrice lui serre & lui enveloppe étroitement les pieds. Cette torture se soutient aussi longtemps que le pied est dans le cas de grandir. Il en résulte qu'une Chinoise se traîne plutôt qu'elle ne marche ; mais un petit pied lui paraît une chose si précieuse, qu'elle ne croit pas avoir payé trop cher cet avantage : elle se dévoue même volontairement à de nouvelles douleurs pour maintenir son pied dans toute sa petitesse. Telle est la force de l'usage. Les uns attribuent celui-ci à des raisons de jalousie ; d'autres le donnent pour un expédient politique. On a voulu par là, disent-ils, faire aimer aux femmes la solitude, & les tenir dans une continuelle dépendance. Enfin, une Chinoise est condamnée à ne sortir presque jamais de son appartement, & à n'être guère aperçue que de son mari, & de quelques domestiques : cependant elle n'emploie pas moins d'heures chaque jour à sa toilette, qu'une Française qui veut briller dans un

bal ou dans une loge à l'Opéra.

L'habit des dames tartares diffère en quelques points de celui des dames chinoises. La robe des premières n'est pas moins longue, mais la tunique dont elle est recouverte descend moins bas. Leur robe est aussi fermée par le haut ; &, de plus, elles portent sur la poitrine une espèce de rabat fort large. Leur coiffure ordinaire est un chapeau, tel que beaucoup de nos dames en portent maintenant, mais placé plus en arrière, & beaucoup p.639 moins orné. Elles portent souvent à la main une longue pipe dont elles connaissent très bien l'usage. On peut dire, d'après cela, que chaque pays a les siens.

L'habit d'un villageois diffère du costume d'un habitant de la ville en proportion de ce qu'on remarque en France. Il consiste dans une chemise de grosse toile, sur laquelle il place une tunique d'étoffe de coton, qui lui descend jusqu'au milieu de la cuisse. Un large caleçon le prend à la ceinture, & lui descend jusqu'au bas de la jambe. Sa chaussure est une espèce de pantoufle ou de sabot qui s'avance en pointe relevée. On vient d'en voir quelques essais parmi nous.

Le blanc est la couleur de deuil chez les Chinois. Un fils n'a point le droit de la porter du vivant de son père & de sa mère. Il ne doit plus en porter d'autre durant trois ans après leur mort ; &, alors même que ce deuil triennal est fini, ses habits ne doivent plus être que d'une couleur uniforme. La loi interdit aux enfants la soie & les fourrures. L'instant même où ils doivent, pour la première fois, porter un bonnet, a été prévu par elle, ainsi que la manière dont il doit leur être donné. Le maître des cérémonies leur place lui-même le bonnet sur la tête, & leur adresse ces paroles :

> — Songez que vous prenez l'habit des adultes, & que vous sortez de l'enfance ; n'en ayez donc plus les sentiments & les inclinations ; prenez des manières graves & sérieuses, appliquez-vous avec courage à l'étude de la sagesse & de la vertu, & méritez par là une longue & heureuse vie.

Cette cérémonie, qui pourra sembler minutieuse, tient à de grandes vues.

Les Chinois donnent de l'éclat p.640 à tout ce qui peut inspirer l'amour de l'ordre & le goût de la morale. Il ne serait pas inutile de rappeler à l'homme, à chaque époque marquée de sa carrière, les nouveaux devoirs qu'elle lui impose. Mais donnez à cette instruction l'appareil d'une cérémonie publique, elle se gravera bien mieux dans sa mémoire.

@

CHAPITRE IV

Bâtiments, ameublements des Chinois

@

Les édifices de la Chine, même les monuments publics, les palais impériaux, frappent moins par leur magnificence que par leur étendue. Le palais de l'empereur à Pe-king peut être comparé à une grande ville. Ceux des princes, des principaux mandarins, des personnes riches, renferment jusqu'à quatre à cinq avant-cours, & dans chacune un grand corps-de-logis, dont le frontispice offre trois portes ; celle du milieu est plus grande que les deux autres, & deux lions de marbre décorent ses deux côtés. Les salles destinées à recevoir les visites sont propres, garnies de sièges, de divers autres meubles ; mais on n'y voit rien qui caractérise la magnificence. Il en est de même de la salle qui est destinée à ne recevoir que les amis intimes. Pour l'appartement des femmes, des enfants même, il est inaccessible à tout étranger, fût-il le plus précieux ami du maître de la maison.

Les jardins sont d'un genre propre à fixer l'attention d'un Européen. Les Anglais sont les premiers qui les p.641 aient imités, & nous avons depuis imité les Anglais. On voit dans ces jardins, des bois, des lacs, des montagnes, des rochers, soit naturels, soit factices ; des routes irrégulièrement percées, & qui conduisent à des points différents & toujours variés ; des accidents de toute espèce, des labyrinthes, &c. On pratique des parcs dans ces jardins, lorsque leur étendue le permet ; on y élève des cerfs, des daims, & quelques autres bêtes fauves. Les poissons & les oiseaux de rivière y sont nourris dans des viviers.

Les Chinois ont de commun avec les anciens Égyptiens d'aimer le gigantesque. Ils font consister la beauté d'une colonne dans sa grosseur & son élévation ; celle de leurs salles dans leur extrême étendue : l'architecture gigantesque fut adoptée par tous les anciens peuples. Deux provinces de la Chine (celles de Chan-tong & de Kiang-nan) peuvent fournir

de marbre tout le reste de l'empire ; mais les Chinois ne savent ni le bien travailler, ni l'employer à propos. Il leur sert à construire des ponts, le seuil de leurs portes, & à paver les rues. Cependant, quelques arcs de triomphe, quelques temples de pagodes, sont construits de cette matière précieuse, mais avec peu d'art & de goût. Leurs sculpteurs n'en tirent guère meilleur parti.

Ils sont peu jaloux d'orner & d'embellir l'intérieur de leurs maisons : on n'y voit ni miroirs, ni tapisseries, ni dorures. D'ailleurs, ils ne reçoivent de visites que dans une salle particulière, destinée à cet usage. Elle est placée en avant de toutes les autres, sans que ceux qu'on y admet puissent communiquer avec les appartements intérieurs. Les ornements de cette salle consistent en de grosses p.642 lanternes de soie peintes, & suspendues au plancher ; on y trouve des tables, des cabinets, des paravents, des chaises, beaucoup de vases de cette porcelaine qu'on a surpassée en Europe pour le goût, sans pouvoir l'égaler à d'autres égards. Les meubles, en général, sont couverts de ce beau vernis que nous ne tentons pas même d'imiter. Il est si transparent, qu'il laisse apercevoir les veines du bois, & d'un si beau luisant, qu'il réfléchit les objets comme une glace. Il reçoit encore un nouvel éclat des figures d'or, d'argent, ou d'autres couleurs dont il est couvert.

Les Chinois ne connaissent ni l'usage ni la fabrique de nos superbes tapisseries. Celles dont se servent les plus riches, sont de satin blanc, sur lequel on a peint des oiseaux, des fleurs, des paysages, des montagnes, &c. Quelquefois aussi ils y font écrire en gros caractères quelques sentences morales, qui, pour l'ordinaire, tiennent un peu de l'énigme. Les plus pauvres se contentent de faire blanchir leurs chambres ; d'autres tapissent les leurs avec ce papier qui nous vient de la Chine, & dont nos riches de l'Europe ne dédaignent pas d'orner quelques pièces de leurs appartements.

Leurs lits (il s'agit toujours ici des personnes opulentes) sont en hiver garnis de rideaux d'un double satin, & l'été, d'un simple taffetas blanc,

semé de fleurs, d'oiseaux & d'arbres ; quelquefois ils ne consistent que dans une gaze très fine, qui suffit pour les garantir des moucherons, & qui laisse un certain passage à l'air. Le bois de ces lits est peint, doré, & orné de sculpture : ils diffèrent peu des nôtres quant à la forme.

Les gens du commun n'ont que des rideaux de toile, p.643 & leurs matelas sont simplement bourrés de coton. Ils couchent sur un lit de briques dans les provinces septentrionales. Ce lit singulier est plus ou moins large, selon que la famille est plus ou moins nombreuse. Il s'échauffe, au moyen d'un petit fourneau placé tout à côté, & ce fourneau est lui-même échauffé, non avec du bois, mais avec du charbon, dont la vapeur s'exhale par un tuyau qui s'élève au-dessus du toit. Ceux qui ne veulent pas coucher immédiatement sur la brique chaude, y placent une espèce d'estrapontin qui a du rapport avec nos lits de sangles. Le jour venu, l'estrapontin s'enlève, & est remplacé par des tapis ou des nattes : le lit devient alors une espèce de canapé sur lequel toute la famille s'assied & travaille. C'est aussi à ce fourneau que le menu peuple fait cuire sa viande, chauffer son thé, & même son vin ; car les Chinois ne boivent jamais que chaud, malgré la chaleur naturelle de leur climat.

On présume bien que dans ces mêmes provinces le lit des personnes de distinction diffère de ceux du peuple ; mais elles n'ont, comme lui, que des fourneaux pour se chauffer. On les enclave dans le mur, & ils s'allument par-dehors. Nos poêles d'Europe sont souvent placés de la même manière ; mais ce n'est pas de nous que les Chinois ont emprunté cet usage.

@

CHAPITRE V

Repas des Chinois

@

p.644 Les anciens peuples mettaient, comme on le fait, beaucoup d'appareil dans leurs repas. Les souverains dînaient ordinairement sous le portique de leur palais. De là peut-être l'usage du grand couvert en France & ailleurs ; mais il ne peut exister de cette manière en Asie, la jalousie orientale s'y oppose. Le peuple chinois ne voit point manger son empereur, & nul courtisan n'est admis aux repas de l'impératrice.

Ceux des personnes de distinction ne manquent point de somptuosité, & sont soumis à une étiquette rigoureuse. Voici les règles que prescrit sur ce dernier point un des livres classiques de cette nation.

> « Quand vous régalez quelqu'un ou que vous mangez à sa table, soyez attentif à toutes les bienséances ; gardez-vous bien de manger avec avidité, de boire à longs traits, de faire du bruit avec la bouche ou les dents, de ronger les os, & de les jeter aux chiens ; de humer le bouillon qui reste, de témoigner l'envie que vous fait tel mets ou tel vin particulier ; de nettoyer vos dents, de souffler le vin qui est trop chaud, de faire une nouvelle sauce aux mets qu'on vous a servis. Ne prenez que de petites bouchées, mâchez bien les viandes entre vos dents, & que votre bouche n'en soit point trop remplie. Les anciens empereurs ont érigé en loi pour ceux qui se régalent, de p.645 saluer séparément chaque convive à chaque coup qu'ils boivent.

On croit lire notre *Civilité puérile* ; mais nous avons eu plus de tort de l'abandonner en total, que les Chinois de la conserver en entier.

Le cérémonial de l'invitation n'est guère moins compliqué que celui du repas même. Une invitation n'est supposée réelle qu'après avoir été

renouvelée jusqu'à trois fois par écrit. On écrit la veille du festin, on écrit le jour, dans la matinée ; on écrit encore à l'heure où tout est prêt, & qu'il ne s'agit plus que de se mettre à table. C'est le maître de la maison qui introduit lui-même tous ses convives dans la salle du festin. Il les salue tous l'un après l'autre ; ensuite il se fait donner du vin dans une petite coupe d'argent, ou de bois précieux, ou de porcelaine, posée sur une petite soucoupe de vernis. Il la tient des deux mains, fait la révérence à tous les conviés qui l'accompagnent, & s'avance sur le devant de la salle, qui donne, selon l'usage, sur la grande cour. Là, il lève les yeux & sa coupe vers le ciel ; après quoi, il répand à terre le vin que renfermait ce vase. Rien ne ressemble mieux aux libations si connues dans l'Antiquité.

Il fait ensuite verser du vin dans une tasse de porcelaine ou d'argent, fait une révérence au plus considérable des convives, & va poser cette tasse sur la table qui lui est destinée. Celui-ci l'empêche communément de prendre cette peine. Il se fait, à son tour, apporter du vin dans une tasse, & s'avance pour la poser sur la table du maître du festin ; mais ce dernier s'y oppose avec les termes que prescrit la civilité chinoise en pareil cas. p.646 N'oublions point de dire que dans ces sortes de festins, chaque convive a sa table particulière, & que celle du maître de la maison est la dernière de toutes.

C'est le maître d'hôtel qui conduit le principal convive à son fauteuil, couvert d'un riche tapis de soie à fleurs. Nouvelle résistance : on s'excuse d'accepter une place si honorable, & pourtant on s'assied. Les autres convives l'imitent, pour abréger le cérémonial ; autrement il se renouvellerait pour chacun d'eux en particulier. Au surplus, la place d'honneur se donne à celui qui est le plus avancé en âge ou en dignité. Un étranger obtiendrait encore sur lui la préférence.

Les tables sont rangées sur deux rangs, & laissent dans le milieu un large espace. A peine a-t-on pris place, qu'on voit entrer dans la salle quatre à cinq comédiens richement vêtus : ils s'inclinent tous ensemble, & si profondément, que leur front touche quatre fois la terre ; ensuite l'un

d'eux présente au principal convive le répertoire des pièces qu'ils sont en état de représenter sur le champ. Il ne désigne celle qu'il adopte qu'après avoir fait circuler cette liste qui lui est renvoyée en dernier ressort. La représentation commence au bruit des tambours de peau de buffle, des flûtes, des fifres, des trompettes, & de quelques autres instruments connus des seuls Chinois, peut-être même incapables de plaire à d'autres qu'à des Chinois.

La scène est de plain-pied ; on couvre seulement le pavé de la salle d'un tapis. Les acteurs sortent de quelques chambres voisines pour jouer leur rôle. Ils ont plus de spectateurs qu'il n'y a de convives. L'usage est de laisser p.647 entrer un certain nombre de personnes, qui, placées dans la cour, jouissent aussi du spectacle qu'on n'a point préparé pour elles. Les femmes même peuvent y prendre part sans être aperçues. Elles voient les acteurs à travers une jalousie faite de bambous entrelacés, & de fils de soie à réseaux, qui les dérobe elles-mêmes à tous les regards.

Le repas commence, non par manger, mais par boire ; & ce doit toujours être du vin pur. Cependant il faut que le maître d'hôtel, après avoir mis un genou à terre, invite d'abord les conviés à prendre la tasse. Chacun prend la sienne des deux mains, l'élève jusqu'au front, la ramène plus bas que la table, & la porte ensuite à sa bouche : ils boivent tous ensemble, & lentement, & à trois ou quatre reprises. Le maître de la maison n'oublie pas de les inviter à tout boire ; il en donne l'exemple, & leur montre à tous le fond de sa tasse, pour exciter chacun à l'imiter.

C'est toujours tandis que l'on boit que les mets changent sur chaque table. On en sert successivement jusqu'à vingt-quatre à chaque convive, tous en gras, & tous en forme de ragoût. Les Chinois ne font point usage de couteaux dans leurs repas. Deux petits bâtons pointus, ornés d'ivoire ou d'argent, leur tiennent lieu de fourchettes. N'oublions pas de dire que l'on ne commence à manger qu'après y avoir été aussi invité par le maître d'hôtel, & que la même cérémonie se renouvelle toutes les fois qu'il s'agit de boire un nouveau coup de vin, ou d'attaquer un nouveau mets.

L'équivalent de notre potage, c'est-à-dire, du bouillon, p.648 soit de poisson, soit de viande, n'est servi que vers le milieu du repas. Il est contenu dans un vase de porcelaine, & accompagné de petits pains ou de petits pâtés. On les saisit avec les petits bâtons ; on les trempe dans le bouillon, & on les mange sans attendre aucun signal, sans être obligé de se trouver en mesure avec les autres convives. Le repas se continue, & l'étiquette reprend toute sa rigueur, jusqu'au moment où l'on apporte le thé. On le prend, & on se lève pour passer dans une autre salle ou dans le jardin. C'est un moment de repos ménagé entre le repas & le dessert ; c'est aussi ce moment que les comédiens saisissent pour dîner à leur tour.

Le dessert est, comme l'a été le festin, composé de vingt à vingt-quatre plats. Ce sont des sucreries, des fruits, des compotes, des jambons, des canards salés, qu'on a fait cuire, ou plutôt sécher au soleil ; ce sont enfin de petits poissons, ou des coquillages marins. Les mêmes cérémonies qui ont précédé le repas, précèdent le dessert pour se remettre à table. Chacun finit par se placer où il était d'abord. On apporte de plus grandes tasses : le maître de la maison invite à boire plus largement ; & il en donne encore l'exemple, qui, pour l'ordinaire, est imité.

Ces festins commencent vers le déclin du jour, & ne finissent qu'à minuit. L'usage est, comme en Angleterre, de donner quelque argent pour les domestiques : c'est la qualité de celui qui régale qui décide si l'on doit donner plus ou moins ; & c'est à lui-même qu'est portée cette petite contribution. Il fait quelques difficultés, accepte, & fait signe à un de ses domestiques de prendre p.649 cet argent pour le distribuer. Au surplus, cet usage a seulement lieu quand le repas est accompagné de la comédie.

Chacun retourne enfin chez soi, porté dans sa chaise, & précédé de plusieurs domestiques. Ceux-ci portent de grandes lanternes de papier huilé, où les qualités, & quelquefois les noms de leurs maîtres sont écrits en gros caractères. Quiconque risquerait de marcher à une telle heure sans cet appareil, serait arrêté par la garde : on n'oublie pas, le jour suivant, de remercier par un billet l'amphitryon de la veille.

Les Tartares ont apporté quelques changements dans l'ancienne étiquette des repas chinois. On ne saluait alors qu'à la chinoise ; on salue maintenant à la chinoise & à la tartare. Quelques-uns des mets, actuellement usités & inconnus auparavant, dérivent aussi du même changement de domination. Il n'est pas non plus indifférent d'ajouter ici que les cuisiniers tartares valent mieux que les cuisiniers chinois.

On a déjà dit que tous leurs mets ont la forme du ragoût ; mais tous d'un goût très varié, très piquant, & tous bien moins dispendieux que les nôtres.

> « Les cuisiniers de France, dit le P. du Halde, qui ont le plus raffiné sur ce qui peut réveiller l'appétit, seraient surpris de voir que les cuisiniers de la Chine ont porté l'invention, en matière de ragoût, encore plus loin qu'eux, & à bien moins de frais.

Des épiceries & des herbes fortes, combinées à différentes doses, produisent cette diversité. Ils savent aussi, avec de simples fèves qui croissent dans leur pays ou qu'ils tirent de la p.650 province de Chan-tong, & avec la farine de riz & de blé, préparer une infinité de mets, tous différents par la forme & par le goût.

On sera peu étonné d'apprendre que les mets les plus en usage dans les festins des Grands, les plus estimés des convives, sont les nids de certains oiseaux, & des nerfs de cerf. On fait sécher ceux-ci au soleil ; on les couvre de muscade & de fleur de poivre, & on les renferme avec soin, pour y recourir dans l'occasion. Veulent-ils en faire usage ? ils les amollissent en les trempant dans de l'eau de riz, les font cuire dans de l'eau de chevreau, & les assaisonnent de plusieurs épiceries.

Quant aux nids, ils viennent des rochers qui bordent les mers du Tong-king, de Java, de la Cochinchine, &c. Ce sont ceux que se fabriquent certains oiseaux dont le plumage ressemble beaucoup à celui de nos hirondelles ; leur manière de construire est aussi à peu près la même, excepté que les nids des premiers sont formés de petits poissons qu'ils savent lier l'un à l'autre avec l'écume de la mer. On les détache du rocher

aussitôt que les petits ont pris leur essor ; car ce n'est point à l'oiseau qu'on en veut, c'est à son nid. On remplit des barques entières de cette denrée, qui devient une branche de commerce intéressante pour ces cantons. La propriété de ce singulier comestible est de relever agréablement le goût des viandes qu'on lui associe.

D'autres mets figurent encore avantageusement dans ces grands repas, & pourront sonner mal à l'oreille des *Apicius* de l'Europe. Un mandarin chinois mange avec délices la chair des juments sauvages, les pattes d'ours, les p.651 pieds de divers animaux féroces. La plupart de ces viandes leur viennent de Siam, de Camboye, & de la Tartarie. Le sel dont on les couvres avant de les faire partir, en prévient la corruption. Ajoutons que les Chinois ne manquent ni de gibier, ni de volaille, ni de poissons, ni d'oiseaux de rivière.

Les habitants des provinces méridionales se nourrissent plus communément de riz que de blé, quoique cette denrée ne manque point à la Chine. On en fait de petits pains, qui se cuisent au bain-marie, en moins d'un quart d'heure, & qui sont très tendres. Ils en valent mieux, au goût des Européens, lorsqu'on les fait un peu rôtir après leur première cuisson. On fait aussi dans la province de Chan-tong une espèce de galette de blé, dans laquelle on insère quelques herbes appétissantes. Ce mélange produit un pain agréable.

Leurs vins n'ont nul rapport avec les nôtres, ni par l'espèce, ni par le goût ; ils ne les tirent point de la vigne, mais du riz. Celui qui sert à cet usage est d'une espèce particulière, & il y a différentes façons de l'employer. La plus ordinaire est de laisser tremper le riz dans l'eau, durant vingt ou trente jours, & d'y jeter successivement des ingrédients de différente nature ; ensuite on le fait cuire, & lorsqu'il a été liquéfié au feu, il fermente à l'instant, & se couvre d'une écume vaporeuse, assez semblable à celle de nos vins nouveaux. Un vin très pur se trouve sous cette écume ; on le tire au clair, & on le verse dans des vases de terre bien vernissés. On fait, de la lie qui reste, une eau-de-vie qui n'est guère moins forte que celle

p.652 d'Europe : il s'en fait même de plus forte, & de plus inflammable.

Le vin qui se fabrique à Vou-sie, ville du troisième ordre, est fort estimé ; & c'est à la bonté de ses eaux qu'on attribue la supériorité de son vin. On fait toutefois encore plus de cas de celui de Chao-hing, parce qu'on le regarde comme plus salubre. Ces vins circulent dans toute la Chine ; on les accueille dans la capitale, & on n'en sert guère d'autres sur la table des mandarins.

Les Chinois, ou plutôt les Tartares, font usage d'un autre vin dont on ne peut avoir nulle idée en Europe ; c'est le *vin d'agneau*. Il a beaucoup de force ; mais l'odeur en est désagréable. On en peut dire autant d'une espèce d'eau-de-vie qu'on tire de la chair de mouton. L'empereur Kang-hi en usait quelquefois. Il est croire qu'il eût donné la préférence à notre eau-de-vie de Cognac.

Tels sont les mets, telles sont les liqueurs dont les Chinois font usage dans leurs festins. Il est inutile d'avertir qu'un festin sort des limites d'un repas ordinaire. Le Chinois est né sobre. La chair de cochon fait la base des repas du citoyen le plus aisé ; il en mange tous les jours, & nourrit, par cette raison, un grand nombre de ces animaux. Leur chair est moins indigeste, plus agréable au goût que celle des porcs de l'Europe, & ne menace d'aucun des inconvénients qu'elle fait craindre. au reste de l'Asie. On sait quelle est la réputation des jambons de la Chine.

Le menu peuple, qui est la partie souffrante de tous les pays, vit pauvrement à la Chine, comme ailleurs. Il se contente, au besoin, de la chair des chevaux & des p.653 chiens. On vend aussi dans les rues celle des chats, des rats, &c. L'extrême population nuit à l'aisance du plus grand nombre : il faudrait, dans un tel pays, joindre un grand commerce à une bonne agriculture. Les Chinois n'ont point négligé l'une ; mais ils ne sentent pas encore toute l'importance de l'autre.

@

CHAPITRE VI

Réjouissances publiques & particulières

@

On a vu de quelle manière l'empereur de la Chine célèbre la fête du printemps ; elle est célébrée le même jour dans tout le reste de l'empire. Le gouverneur de chaque ville sort le matin de son palais ; il est couronné de fleurs, & porté dans sa chaise au bruit de divers instruments qui le précèdent : nombre de gens, qui portent des étendards, des flambeaux allumés, &c., précèdent les musiciens ; & la chaise est entourée ou suivie de plusieurs brancards couverts de tapis de soie, sur lesquels on a représenté ou quelques personnes illustres qui ont exercé l'agriculture, ou quelques histoires sur le même sujet. Les rues sont tapissées ; on élève d'espace en espace des arcs de triomphe ; chaque rue est garnie de lanternes, chaque maison est illuminée.

On promène, dans cette cérémonie, une grande vache de terre cuite, & dont les cornes sont dorées. Quarante hommes ont quelquefois beaucoup de peine à la porter. Un enfant la suit, ayant un pied chaussé & l'autre nu : p.654 on le nomme l'*Esprit du travail & de la diligence*. Il frappe sans cesse avec une verge ce simulacre, comme pour le faire avancer. Il est suivi de tous les laboureurs, armés de leurs instruments aratoires. Des masques, des comédiens ferment la marche, & donnent au peuple des spectacles plus ou moins grotesques.

Le gouverneur s'avance vers la porte d'orient, comme s'il voulait aller à la rencontre du printemps : de là il retourne à son palais dans le même ordre. Alors on dépouille la vache de tous ses ornements ; on tire de son ventre un nombre prodigieux de petites vaches d'argile, & on les distribue à toute la troupe. On met en pièces la grande vache, & les morceaux en sont également distribués. Le gouverneur termine la cérémonie par un petit discours à la louange de l'agriculture, & pour

exciter ses auditeurs à ne point négliger un art si utile.

Les Chinois ont encore deux autres fêtes célébrées avec plus d'éclat que celle qu'on vient de décrire. L'une est celle du commencement de leur année ; l'autre est celle des lanternes. La première suspend toutes les affaires tant du gouvernement que de la nation. Les tribunaux sont fermés, les postes sont arrêtées ; on se fait des présents ; les mandarins inférieurs vont saluer leurs supérieurs, les enfants leurs pères, les domestiques leurs maîtres, &c. C'est, dit le P. du Halde, ce qu'ils appellent congédier l'année. Toute la famille s'assemble le soir, & fait un grand repas. Nul étranger n'y est admis ; mais on devient plus communicatif les jours suivants. On n'est partout occupé que de jeux, de festins, de spectacles. Toutes les boutiques sont fermées ; chacun porte son plus p.655 riche habit. On va visiter ses parents, ses amis, ses protecteurs. Rien, à cet égard, ne ressemble mieux à nos visites du jour de l'an ; mais les Chinois ont érigé en fête ce qui n'est souvent pour nous qu'une règle d'étiquette gênante.

La fête des lanternes est fixée au quinzième jour du premier mois ; mais elle commence dès le treize au soir & ne finit que dans la soirée du seizième. Il est plus facile de décrire cette fête, que d'en indiquer la date & l'origine. Cette cérémonie est universelle dans l'empire & le même jour, à la même heure, on peut dire que toute la Chine est illuminée. Les villes, les villages, les rivages de la mer, le bord des rivières, sont garnis de lanternes peintes, & d'une forme variée. On en voit dans les cours & aux fenêtres des maisons les plus pauvres : Les citoyens riches dépensent jusqu'à deux cents francs par lanterne. Celles que font faire les grands mandarins, les vice-rois, & l'empereur, coûtent quelquefois jusqu'à trois & quatre mille livres chacune. L'opéra de *Panurge*, qui vient de nous donner une légère esquisse de cette cérémonie, n'a point porté la magnificence jusque là.

Ces lanternes sont très grandes ; quelques-unes sont composées de six panneaux, encadrés dans des bois peints ou dorés. Le panneau est composé d'une toile de soie fine transparente, sur laquelle on a eu soin de peindre de fleurs, des animaux, & des figures humaines ; d'autres sont

rondes, faites d'une corne bleue & transparents. On met dans ces lanternes beaucoup de lampes, & un grand nombre de bougies. On attache à chaque angle des banderoles de satin & de soie, qui diffèrent de couleur ; & la lanterne est couronnée par un morceau de sculpture.

p.656 Notre lanterne, dite *magique*, est connue des Chinois ou peut-être la tenons-nous d'eux. Ils en font usage dans cette fête.

> « D'autres fois, dit le P. du Halde, ils font paraître des ombres qui représentent des princes & des princesses, des soldats, des bouffons, & d'autres personnages dont les gestes sont si conformes aux paroles de ceux qui les remuent, qu'on croirait les entendre parler véritablement.

Voilà bien les ombres chinoises du Palais Royal.

Ils ont de plus l'art de former un serpent garni intérieurement de lumières depuis la tête jusqu'à la queue, long de soixante à quatre-vingts pieds, & de lui faire faire toutes les évolutions que ferait un serpent réel.

Les feux d'artifice des Chinois sont renommés, & méritent de l'être. On les multiplie surtout durant la fête dont nous parlons. On en tire un dans chaque quartier de la ville. Un missionnaire en a décrit deux que nous allons rappeler. Le corps de l'artifice représentait une treille de raisin rouge ; la treille brûlait sans se consumer, & les parties qui composaient l'artifice ne se consumaient que très lentement. Elles représentaient des grappes rouges, des feuilles vertes, &c.

L'autre feu d'artifice fut tiré en présence & aux frais de l'empereur Kang-hi. Il commença par une demi-douzaine de gros cylindres, suspendus par de longs pieux fichés en terre. Ces cylindres formaient en l'air des jets de flamme qui s'élevaient à la hauteur de douze pieds, & retombaient ensuite en forme de pluie d'or.

> « Ce spectacle, dit le premier narrateur, fut suivi p.657 d'un grand caisson d'artifice, guindé à deux grands pieux ou colonnes, d'où il sortit une pluie de feu, avec plusieurs lanternes, des écriteaux en

gros caractères de couleur de flamme de soufre, & enfin une demi-douzaine de lustres en forme de colonnes, à divers étages de lumières, rangées en cercles, blanches & argentines, qui étaient très agréables à la vue, & qui, tout à coup, firent de la nuit un jour très clair.

Enfin l'empereur mit de sa propre main le feu au corps de l'artifice ; &, en peu de temps, le feu passa dans tous les quartiers de la place, qui avait quatre vingt pieds de long, sur quarante ou cinquante de large. Le feu s'étant attaché à diverses perches & à des figures de papier plantées de tous côtés, on vit une multitude prodigieuse de fusées faire un jeu en l'air, & en même temps un grand nombre de lanternes & de lustres s'allumer dans toute la place.

Ce jeu dura plus d'une demi-heure, &, de temps en temps, il paraissait en quelques endroits des flammes violettes & bleuâtres, en forme de grappes de raisins attachées à une treille, &c.

On a peut-être, de nos jours, porté encore plus loin la pyrotechnie en France ; mais, sous le règne de Kang-hi, c'était à la Chine qu'il fallait en chercher des modèles.

Les Chinois donnent de l'éclat à toute espèce de cérémonie publique. Un vice-roi ne sort de son palais qu'avec une pompe vraiment impériale : sa suite ordinaire est pour le moins de cent hommes. Huit le portent sur leurs épaules, revêtu de ses habits de cérémonie, & assis dans une chaise bien dorée. Deux timbaliers p.658 précédent l'escorte, & frappent sur des bassins de cuivre pour avertir de sa marche : huit autres suivants portent des enseignes de bois vernissé, où sont écrits en gros caractères les titres d'honneur du vice-roi : viennent ensuite quatorze drapeaux, où l'on voit les symboles de sa charge, tels que le dragon, le tigre, le phénix, la tortue volante, & d'autres animaux ailés ; six officiers portant chacun une planche faite en forme de pelle fort large, où sont écrites en gros caractères d'or les qualités particulières de ce mandarin. Deux autres portent, l'un un parasol

de soie jaune à triple étage, & l'autre, l'étui où se conserve ce parasol. Deux archers à cheval sont à la tête des premiers gardes : ceux-ci sont suivis d'autres gardes armés de faux redressées, dont l'ornement consiste en flocons de soie à quatre étages. Ils précèdent deux autres files de gens armés, les uns de masses à long manche, les autres de masses en forme de serpent de fer ; d'autres sont armés de grands marteaux, & ceux qui les suivent, de longues haches en croissant ; & ceux qui viennent après, de haches d'armes au tranchant redressé ; & ceux qui suivent encore, de faux droites comme les premières. Ce n'est pas tout ; des soldats, portant ou des hallebardes à triple pointe, ou des flèches, ou des haches, précèdent & suivent deux hommes chargés d'une espèce de coffre qui renferme le sceau du vice-roi. Deux nouveaux timbaliers avertissent qu'il approche. Deux officiers, couverts d'un feutre ombragé de deux plumes d'oie, & armés chacun d'une canne, recommandent à la multitude d'être paisible & circonspecte. Deux autres portent des masses en forme de dragons bien dorés. Ils sont suivis d'un grand nombre p.659 d'officiers de justice, les uns armés de fouets, ou de bâtons plats, les autres munis de chaînes, de fouets, de coutelas, & d'écharpes de soie. Deux guidons & un capitaine commandent cette escouade, qui précède immédiatement le gouverneur. Ses pages, ses valets de pied environnent sa chaise ; & il a près de sa personne un officier qui porte un grand éventail en forme d'écran. Plusieurs gardes, différemment armés, le suivent ; quelques enseignes, quelques cornettes, sont eux-mêmes suivis d'un grand nombre de domestiques, tous à cheval, & qui portent, par suppléments, différents objets à l'usage du mandarin, tels qu'un second bonnet renfermé dans son étui, &c. &c.

S'il marche pendant la nuit, on porte devant lui, non pas des flambeaux comme ce serait l'usage en Europe, mais de grosses lanternes très propres ; le transparent est couvert de lettres cubitales qui annoncent les titres, les qualités du mandarin, & la classe de son mandarinat. C'est avertir en même temps les passants de s'arrêter, & ceux qui sont assis de se lever respectueusement. Une prompte bastonnade serait décernée à quiconque négligerait l'un ou l'autre devoir.

Ce faste, qui accompagne la marche d'un simple vice-roi, est encore bien inférieur à celui que déploie le souverain dans certaines circonstances ; soit lorsqu'il sort de son palais, soit lorsqu'il va sacrifier dans le temple du Tien. La marche est ouverte par vingt-quatre tambours rangés sur deux files, & vingt-quatre trompettes rangées de même. Ces trompettes ont plus de trois-pieds en longueur, & environ huit pouces de diamètre à leur p.660 embouchure. Elles sont faites d'un bois que les Chinois nomment *ou-tong-chu*, & ornées de cercles d'or. Leur forme ressemble beaucoup à celle d'une cloche ; leur son s'accorde parfaitement avec les tambours. Vingt-quatre hommes, armés de bâtons, longs de sept à huit pieds, vernissés de rouge, & ornés de feuillages dorés, suivent cette première troupe, suivis eux-mêmes de cent soldats qui portent des hallebardes, dont le fer se termine en croissant, & de cent massiers, dont les lances sont peintes d'un vernis rouge mêlé de fleurs, & dorées à l'extrémité. On voit paraître ensuite quatre cents grandes lanternes fort ornées, travaillées avec beaucoup d'art, & portées par autant d'hommes, de même que quatre cents flambeaux, faits d'un bois qui brûle longtemps, & qui répand une grande lumière. Deux cents hommes qui portent des lances enrichies les unes de flocons de soie de diverses couleurs, les autres de queues de renards, de panthères, & d'autres animaux ; vingt-quatre bannières sur lesquelles on a peint les signes du zodiaque, que les Chinois divisent en vingt-quatre parties ; cinquante-six autres bannières où sont représentés différents groupes d'étoiles, selon l'arrangement qu'elles ont dans le ciel : deux cents éventails soutenus par de longs bâtons dorés & qui offrent les figures de divers animaux. Ils sont suivis de vingt-quatre parasols, élégamment ornés, & d'un riche buffet, garni de tout ce qu'il doit contenir.

C'est alors que paraît l'empereur. Il est superbement vêtu, & monté sur un cheval richement caparaçonné. On élève & on porte à ses côtés un superbe parasol, dont l'ampleur suffit pour donner de l'ombre à lui & à son cheval. p.661 Cent lanciers, les pages de la chambre, & dix valets qui conduisent chacun un cheval de main, environnent le monarque : les

brides, les selles de ces chevaux sont enrichies d'or & de pierres précieuses.

Viennent ensuite sur deux rangs, & dans le plus grand ordre, tous les princes du sang, les régulos, les premiers mandarins, & les Grands de la cour, tous en habits de cérémonie : cinq cents jeunes gentilshommes du palais richement vêtus ; mille valets de pied en robes rouges, parsemées de fleurs & d'étoiles brodées en or & en argent. A leur suite, trente-six hommes portent une chaise découverte, suivie elle-même d'une autre très grande & qui est fermée. Celle-ci occupe cent vingt porteurs. Chacune de ces chaises est gardée par cinquante hommes, de même que chacun des quatre grands chariots qui viennent après. Deux de ces chariots sont traînés par des éléphants ; les deux autres le sont par des chevaux couverts de housses en broderie. Voici quelque chose de plus étonnant : cette marche et fermée par deux mille mandarins lettrés, & par deux mille mandarins d'armes. Nos rois ont souvent traîné à leur suite plusieurs milliers d'hommes ; mais on n'y trouvait pas deux mille mandarins lettrés.

Quelquefois les Grands mandarins, & l'empereur lui-même, voyagent dans des barques : la marche de leur cortège est alors différente ; mais la magnificence est peu près la même.

@

CHAPITRE VII

Divertissements particuliers des Chinois

@

p.662 Ce chapitre sera court : les Chinois connaissent plus de devoirs que d'amusements. C'est un peuple grave, qui ne devient gai que par ordre ou par usage. Il a pourtant des comédiens, des pièces comiques, tragiques ; mais point de théâtre national & avoué du gouvernement. La plupart de ces acteurs sont ambulants ; ils vont chez qui peut les payer. Certain ballet chinois nous amusa beaucoup il y a vingt ans ; mais rien n'annonce que la danse existe à la Chine.

La chasse, dont la noblesse d'Europe est si exclusivement jalouse, est à peu près un plaisir banal à la Chine. Quiconque veut en jouir seul, fait enfermer beaucoup de gibier dans un parc bien clos. Il est permis à tout laboureur de prévenir la destruction de ses moissons par la mort de l'animal qui vient dévaster son champ.

La pêche est, pour les Chinois, un objet de commerce & d'industrie plutôt que d'amusement. Ils ont différentes manières de pêcher ; les filets leur servent à prendre le poisson dans les grandes pêches, & la ligne dans les pêches particulières. On se sert aussi, dans certaines provinces, d'un oiseau qui ressemble assez au corbeau par le plumage ; mais son col & son bec sont fort longs ; celui-ci est aigu & crochu. On dresse cet oiseau à la pêche du poisson, à peu près comme on dresse les chiens à la chasse du gibier.

Cette pêche se fait en bateau. On en voit, à cet effet, un grand nombre sur la rivière au lever du soleil. Les oiseaux pêcheurs sont perchés sur la proue. Les bateliers p.663 font caracoler leurs nacelles sur la rivière, & ensuite ils battent fortement l'eau avec une de leurs rames. Les cormorans (car c'est le nom qui semble leur convenir) se jettent dans la rivière à ce

signal ; ils la partagent entre eux, plongent, saisissent par le milieu du corps le poisson qu'ils rencontrent, remontent sur l'eau, & portent leur capture chacun dans la barque d'où il est parti. Le pêcheur reçoit le poisson, saisit l'oiseau, lui renverse la tête en bas, & lui passant la main sur le cou, lui fait rejeter les petits poissons qu'il avait avalés, & qui sont retenus par un anneau qu'on a placé exprès pour leur serrer le gosier. La pêche finie, on leur ôte cet anneau, & on leur donne à manger. Une chose remarquable, c'est que si le poisson est trop gros, ces oiseaux se prêtent mutuellement du secours : l'un le prend par la queue, l'autre par la tête ; &, de cette manière, ils le portent directement à leur maître.

Autre sorte de pêche, connue seulement des Chinois, quoique fort simple. Ils clouent d'un bout à l'autre, sur les bords d'un long bateau très étroit, une planche large de deux pieds, enduite d'un vernis blanc, & bien lustrée : cette planche s'incline en dehors d'une manière imperceptible, jusqu'à ce qu'elle soit presque à fleur d'eau. On n'en fait usage que la nuit, & on la tourne du côté de la lune, afin que la réflexion de sa lumière en augmente l'éclat. Les poissons, au milieu de leurs jeux, confondent souvent la couleur de la planche vernissée avec celle de l'eau. Ils s'élancent de ce côté-là, & tombent dans la nacelle.

Les soldats ont aussi leur manière de pêcher ; c'est avec l'arc & la flèche. Celle-ci est attachée à l'arc, tant pour ne pas la perdre, que pour s'en servir à tirer le poisson, quand la p.664 flèche l'a percé. D'autres se servent de tridents pour enlever les grands poissons qu'on trouve souvent embourbés.

C'est-là, à peu près, tout ce qu'on peut dire des amusements que se permettent les Chinois. Ils ignorent les jeux de hasard & de commerce. Ils ont des musiciens & des chanteurs, comme nous avions autrefois des troubadours, des trouvères, des ménestrels ; mais ils sont loin d'avoir un *opéra*, ni aucun spectacle régulier qui mérite de rassembler le public. On ne s'amuse à la Chine qu'au gré des rits : ce sont eux qui ont réglé qu'il y aurait chaque année trois repas publics dans chaque ville des trois ordres.

La loi désigne jusqu'aux convives qui pourront y être admis. Ils doivent être ou des docteurs d'une réputation intacte, ou des mandarins, soit de robe, soit d'épée, qui se sont retirés, ou d'anciens chefs du peuple, ou des citoyens d'une probité reconnue. C'est le premier mandarin de chaque district qui doit présider au banquet. La loi a prévu également chaque article du cérémonial. Il a pour objet d'entretenir parmi les hommes de chaque contrée ces égards relatifs, qu'on oublie trop souvent ailleurs ; oubli qui enfante & tant d'inimitiés, & tant de rixes funestes. Une chose qui prouve que la gravité règne dans ces assemblées, c'est qu'au lieu d'y lire, comme parmi nous, l'épigramme ou le madrigal du jour, on y lit quelques articles de lois ; & le président ajoute, au nom & par ordre de l'empereur :

> — Si on nous a assemblés ici pour ce festin solennel, ce n'est pas tant pour que nous ayons le plaisir de boire & de manger ensemble, que pour que nous nous animions & nous encouragions à signaler notre fidélité envers le prince, p.665 notre amour pour nos pères & nos mères, notre tendresse pour nos frères, notre déférence pour nos anciens, notre confiance pour nos amis, notre bon cœur pour nos parents, & notre empressement à conserver la concorde & la paix avec nos concitoyens & nos voisins [1].

Ce n'est pas tout, les paroles que chantent les musiciens, les airs qu'exécute la musique, sont relatifs à ce discours. Un tel banquet n'est guère autre chose qu'une assemblée d'instruction.

[1] *Nouveaux Mémoires sur la Chine*, t. IV, p. 148-49.

CHAPITRE VIII

Cérémonial public & particulier des Chinois ;
leur manière de se saluer dans leurs rencontres, dans les visites qu'ils se rendent, &c.

@

Il s'agit encore moins ici d'usages que de lois positives. Tout a été prévu par elles dans une matière qui nous semble si peu importante. Chacun, depuis les chefs de la première classe, jusqu'aux moindres membres de la dernière, sait au juste les titres qu'il doit donner & ceux qui lui sont dus ; les politesses qu'il doit attendre, & celles qu'il doit faire ; les honneurs qu'il peut accepter, & ceux qu'il doit rendre. Nul conflit relativement aux droits & aux préséances ; deux points qui ailleurs ont engendré tant de querelles, fait couler tant de sang, & propagé des haines qui se transmettent.

Une visite à rendre est, à la Chine, une affaire grave. Elle exige des préliminaires que l'Europe ne connaît p.666 point, ou qu'elle a su mettre à l'écart. Parlons d'abord des visites que l'on rend au gouverneur de la ville dont on est habitant. Elles sont toujours accompagnées de présents plus ou moins considérables. L'usage est d'y joindre une longue boîte de vernis, ornée de fleurs d'or, & divisée dans l'intérieur par huit ou douze petits compartiments, qu'on a remplis de diverses confitures.

> « Dès qu'ils sont arrivés dans la salle où doit se faire la cérémonie, ils se rangent tous sur une même ligne, ils s'inclinent profondément, ils se mettent à genoux, & courbent la tête jusqu'à terre, à moins que le gouverneur ne les relève ; ce qu'il fait communément. Souvent le plus considérable d'entre eux prend du vin dans une coupe, l'élève en l'air avec les deux mains, l'offre au gouverneur, & dit tout haut, par forme de souhait : *Fo-tsiou*, voilà le vin qui porte bonheur : *Cheou-tsiou*, voilà le vin qui donne une longue vie. L'instant d'après, un autre s'avance, & élève en l'air des confitures qu'il présente avec respect au mandarin. Voilà,

> lui dit-il, du sucre de longue vie. D'autres répètent jusqu'à trois fois ces mêmes cérémonies, & font toujours les mêmes souhaits [1].

Un gouverneur s'est-il distingué par sa justice, son zèle, sa bonté pour le peuple, chose qui heureusement arrive quelquefois ? les lettrés de son district ont recours à un moyen particulier pour lui apprendre qu'il jouit de l'estime générale. Ils font faire pour lui un habit composé de petits carreaux de satin, les uns rouges, les autres bleus, verts, noirs, jaunes, &c. Ils choisissent le jour de sa naissance pour lui faire présent de cet habit, qu'ils lui portent en grande cérémonie & au son de divers instruments p.667 de musique. On les introduit dans la salle extérieure qui sert de tribunal au mandarin. Il s'y rend bientôt lui-même sur leur invitation. C'est alors qu'ils lui présentent ce vêtement, & qu'ils le prient de s'en couvrir. Le mandarin en fait quelque difficulté ; il déclare ne pas avoir mérité cet honneur : enfin, il se rend aux prières des lettrés & à celles du peuple. On lui fait endosser l'habit chamarré, dont les diverses couleurs sont supposées représenter toutes les nations qui portent des habits différents, & annoncer au mandarin qu'il est digne de les gouverner toutes.

Il ne porte ce vêtement qu'une seule fois ; mais on le conserve précieusement dans sa famille, comme un titre d'honneur & de distinction. C'en est un d'autant plus réel, qu'il semble n'avoir jamais été prostitué.

C'est toujours avant le dîner qu'il faut rendre visite à ses supérieurs ; & il faut la leur rendre, sinon à jeun, du moins sans avoir bu de vin. Un mandarin se tiendrait offensé si celui qui lui rend visite sentait, tant soit peu, cette liqueur. Cependant, s'il s'agit d'une visite qu'on rend le même jour qu'on l'a reçue, on peut la faire l'après-dînée ; c'est une marque d'empressement qui excuse tout.

Le commencement de chaque année, certaines fêtes, le mariage d'un ami, l'instant où il lui naît un fils ; quand il est élevé à quelque charge ;

---

[1] Du Halde, t. I, p. 104.

quand quelqu'un de sa famille vient à mourir ; quand il entreprend, ou qu'on entreprend soi-même un long voyage, &c, voilà les époques, les jours qui exigent de la politesse chinoise qu'on se visite réciproquement, & qu'on porte avec soi, dans cette occasion, quelques présents relatifs aux goûts & aux besoins de celui à qui l'on rend visite.

p.668 On ne peut en rendre aucune sans avoir préalablement fait remettre au portier un billet de visite, qui s'appelle *tie-tsée*. C'est un cahier de papier rouge, semé légèrement de fleurs d'or, & plié en forme de paravent. On écrit son nom sur un des plis ; & les termes du billet sont plus ou moins respectueux, en raison du rang & des qualités de la personne à qui on veut rendre visite. On dira, par exemple :

> « L'ami tendre & sincère de votre seigneurie, & le disciple perpétuel de sa doctrine, se présente en cette qualité, pour vous rendre ses devoirs, & vous faire la révérence jusqu'à terre, *tun-cheou-pai*.

Si c'est un ami familier, ou une personne du commun qu'on visite, le *tie-tsée* n'est, pour l'ordinaire, que d'un simple feuillet ; il est de papier blanc, si celui qui l'écrit ou qui doit le recevoir est en deuil.

On peut, si l'on veut, esquiver la visite quand on est d'un rang supérieur à celui qui se propose de la rendre. Recevoir son *tie-tsée*, ou billet, c'est être supposé avoir reçu sa visite. On lui fait dire par le portier, que, pour lui épargner toute fatigue, on le prie de ne pas descendre de sa chaise. Après quoi, ou le jour même, ou dans les trois jours suivants, on fait, à son tour, présenter un tie-tsée qui est ou simplement reçu, ou suivi d'une visite réelle.

Voici le cérémonial usité chez les Grands, lorsqu'ils acceptent la visite qu'on veut leur rendre. On suppose ici que la personne qui la rend est elle-même d'un état distingué. On lui fait traverser, sans quitter la chaise, les deux premières cours du tribunal, qui sont fort vastes. Il arrive à l'entrée d'une salle où le maître de la maison vient le recevoir.

p.669 Il a trouvé, en arrivant à cette seconde salle, deux domestiques qui tenaient le parasol & le grand éventail de leur maître inclinés l'un vers l'autre, & qui jusque-là empêchent celui-ci d'être aperçu. L'étranger est marqué lui-même par un grand éventail que tient un de ses gens, & qui ne s'écarte que lorsqu'il est à une juste portée de saluer celui à qui il vient faire visite.

Alors commencent les cérémonies, indiquées toutes en détail dans le protocole chinois. Il prescrit le nombre de saluts qu'il faut faire, en courbant la tête sur la poitrine, les termes dont il faut se servir, les titres honorables qu'on doit se donner, les génuflexions réciproques, les détours qu'on doit prendre pour être tantôt à droite, tantôt à gauche. Le maître de la maison invite, par un geste de la main, l'étranger à entrer, & prononce ce seul mot, *tsin-tsin* : on répond *pou-can*, c'est-à-dire, je n'ose, & on entre. Le maître du logis salue avec respect la chaise qu'il vous destine ; il l'essuie même avec le pan de sa veste pour en écarter la poussière, ou plutôt pour faire observer que la chaise est propre.

On s'assied, & l'on expose d'un air grave & sérieux le motif de sa visite. On y répond avec la même gravité & en s'inclinant souvent. Chacun, au surplus, doit se tenir droit sur sa chaise, ne point s'appuyer contre le dossier, & avoir les yeux un peu baissés, les mains étendues sur les genoux, les pieds avancés, & dans la même direction. Tout air de distraction serait réputé une insulte.

Peu de temps après, un domestique, proprement vêtu, apporte sur un bandège autant de tasses de thé que la salle renferme de personnes. La manière de prendre la tasse, de la porter à la bouche, & de la rendre au p.670 domestique, forme encore autant d'articles du protocole, qu'il faut observer au pied de la lettre.

On ne se quitte qu'avec d'autres cérémonies de rigueur, quoique minutieuses. Le maître du logis vous conduit à votre chaise, vous y voit entrer, & attend que les porteurs l'aient enlevée. Alors vous lui dites encore une fois adieu ; & il y répond de nouveau.

On a déjà dit que les visites, pour la plupart, étaient accompagnées de présents. On joint, dans ce cas, au tie-tsée ou billet de visite, un *ly-tan*. C'est un morceau de papier rouge, sur lequel on écrit le nom de celui qui fait le cadeau, & le nombre des objets qui le composent. Si celui qui fait le présent vient en personne, il offre lui-même le billet, que le maître du logis reçoit de sa main, & qu'il remet à un de ses domestiques. Une profonde révérence est le remerciement d'usage. Ce n'est qu'après la visite, lorsque la personne qui l'a rendue est retirée, qu'on lit son billet, & qu'on admet ou qu'on rejette de ses présents ce qu'on juge à propos. On garde le billet, si on accepte tout ce qu'il indique, ou même une partie. Dans le premier cas, on écrit un billet de remerciement ; on en écrit un de même, si on reçoit quelques articles du présent, & l'on cite dans le billet ceux qu'on ne garde pas. On renvoie purement & simplement le billet, si on ne garde rien ; mais on y joint toujours un billet de remerciement, ou d'excuse. *Pi-sie*, écrit-on ; ce sont des perles, je n'ose y toucher.

La personne qui fait le présent se contente-t-elle de l'envoyer par des valets, munis d'un tie-tsée ? Il est reçu avec les mêmes cérémonies que s'il était offert par le p.671 maître. Quelquefois on propose par écrit tel ou tel présent. Celui à qui on l'offre marque avec un pinceau les objets qu'il accepte : ils sont achetés, & apportés sur le champ. Un billet de remerciement est écrit aussitôt ; &, si l'on renvoie quelques-uns des articles, on ajoute *Yu-pi* ; pour le reste ce sont des perles précieuses. Nous avons déjà dit que l'usage des perles était proscrit à la Chine.

Le commerce épistolaire, même entre simples particuliers, a son cérémonial prévu ; il devient plus compliqué, si l'on écrit à une personne de considération. Il faut alors se servir d'un papier blanc qui ait dix à douze plis : on ne commence la lettre que sur le second, & on ne met son nom que sur le dernier.

Le caractère qu'on emploie doit différer aussi selon la circonstance. Plus il est petit, plus il est jugé respectueux. Les termes qu'on emploie, les distances qu'on laisse entre les lignes, sont également indiqués par le rang

de la personne à qui l'on écrit. Mais, dans tous les cas, le style doit différer du ton de la conversation ordinaire. Il faut appliquer un double cachet ; l'un sur son nom propre, l'autre sur les premiers caractères de la lettre. Souvent on se contente de l'appliquer sur le sachet qui lui sert d'enveloppe. On en trouve de tout faits, & qui sont agréablement bordés : nouveau larcin que nous avons fait à la Chine ; mais là, il faut que le sachet soit double, On écrit sur le premier ces deux mots, *Nuy-han*, la lettre est dedans. On insère le paquet dans une seconde enveloppe, plus épaisse que la première, & elle-même est, en partie, enveloppée par une bande de papier rouge sur laquelle on trace en gros caractères le nom & les qualités p.672 de la personne à qui s'adresse la lettre. On écrit à côté en plus petits caractères le nom de la province, de la ville ou du lieu où elle réside ; on écrit enfin sur cette même enveloppe jusqu'à la date de la dépêche. Ce second sac se colle par le haut & par le bas, & le cachet s'imprime sur ces deux endroits, avec ces mots, *hou-fong*, c'est-à-dire, gardé & scellé.

La manière de saluer à la Chine, même entre particuliers d'un état médiocre, est bien moins expéditive que la nôtre. Là, on ne s'en tient pas quitte pour une révérence, ou un simple coup de chapeau. Le salut ordinaire consiste à joindre les mains devant la poitrine, à les remuer d'une manière affectueuse, & à courber tant soit peu la tête, en se disant réciproquement *Tsin-tsin*, mot de compliment qui signifie tout ce qu'on veut, à peu près comme les nôtres. La personne qu'on rencontre est-elle d'un rang supérieur ? alors on doit joindre les mains, les élever au-dessus du front, les rabaisser jusqu'à terre, & incliner profondément tout le corps.

Que deux personnes de connaissance se rencontrent après une absence un peu longue, on les voit tomber à genoux vis-à-vis l'une de l'autre, se courber ensuite jusqu'à terre, se relever, & recommencer la même cérémonie jusqu'à deux ou trois fois. Dans les entrevues les plus ordinaires, le *comment vous portez-vous ?* a lieu. *Fort bien*, répond celui à qui on fait cette demande, *grâce à votre abondante félicité*, *Cao-lao-ye-hung-fo.* Lorsqu'ils voient un homme qui se porte bien, ils lui disent *Yung-*

fo, c'est-à-dire, *la prospérité est peinte sur votre visage*, vous avez un visage heureux.

p.673 Quand un Chinois se donne quelque peine pour en obliger un autre : *Ah !* lui dit ce dernier, *vous prodiguez votre cœur !* Le service est-il rendu ? *Sie pou-tsin*, dit l'obligé, *mes remerciements ne peuvent avoir de fin*. S'agit-il d'une offre honnête ? on répond, *Pou-can, pou-can, pou-can, je n'ose, je n'ose, je n'ose*. Il est aussi d'usage, même à la fin d'un somptueux banquet, de dire à ceux qu'on vient de régaler, *Yeou-man*, ou bien *Tai-man*, *nous vous avons bien mal reçu, nous vous avons bien mal traité*. On ignore comment ce propos puéril existait chez nous avant que nous pussions rien savoir de ce qui se passait à la Chine.

Encore un mot sur le salut. Lorsque deux mandarins, d'un rang égal, se rencontrent dans la rue, ils ne sortent point de leur chaise, ils baissent les mains jointes, les relèvent jusqu'au front, & recommencent ce salut jusqu'à ce qu'ils aient cessé de se voir. Mais si l'un des deux est supérieur à l'autre, celui-ci fait arrêter sa chaise ; s'il est à cheval, il en descend, & fait une profonde révérence au mandarin son supérieur. Au surplus, la politesse est répandue à la Chine dans les villages comme dans les villes mêmes ; &, comme on l'a érigée en loi, elle n'est guère plus sincère dans les uns que dans les autres.

@

CHAPITRE IX

Suite du précédent.

Manière de converser ; formules qu'on observe en certains cas

@

p.674 Un Chinois qui adresse la parole à son supérieur, ne parle jamais ni à la première, ni à la seconde personne : il ne dira point je, il ne dira point vous ; il dira, par exemple, s'il s'agit d'un service rendu : *Le service que sa seigneurie a rendu à son petit serviteur, m'a été extrêmement sensible.* Un fils qui parle à son père ne se qualifiera point de son fils, mais de son petit-fils, fût-il l'aîné de la famille & père de famille lui-même,

Souvent aussi il se servira de son nom, c'est-à-dire, du nom qu'il porte à cette époque ; car on donne successivement aux Chinois des noms conformes à leur âge & à leur rang. Le nom de famille est celui qu'on leur donne à leur naissance ; il est commun à tous ceux qui descendent du même aïeul. Un mois après, le père & la mère donnent un petit nom à leur fils ; & c'est, pour l'ordinaire, celui d'une fleur, d'un animal, &c. Ce nom change lorsque le jeune homme fréquente, avec succès, les écoles publiques : c'est alors le maître qui l'en gratifie, & l'élève le joint à son nom de famille. Parvenu à l'âge viril, c'est à ses amis qu'il demande un nouveau nom, & c'est celui qu'il conserve toute sa vie, à moins qu'il ne parvienne à quelque dignité. Alors il en obtient un relatif à sa place & à ses talents. On ne doit plus lui en donner d'autre, pas p.675 même celui de sa famille : mais là, comme ailleurs, les hommes d'un rang beaucoup plus élevé se dispensent de cette attention.

On a parlé de la pompe qui accompagne un vice-roi lorsqu'il fort de son palais. Les honneurs qu'on lui rend lorsqu'il quitte une province, après l'avoir bien gouvernée, sont d'un genre bien plus flatteur pour lui ; car ils sont volontaires. A peine il quitte la ville capitale, qu'il trouve sur son chemin, durant deux ou trois lieues, des tables rangées d'espace en espace. Elles sont entourées d'une longue pièce de soie qui pend jusqu'à

terre : on y brûle des parfums ; elles sont garnies, même en plein jour, de bougies allumées ; elles sont chargées de légumes, de viandes, & de fruits. Le thé & le vin qu'on se propose de lui offrir occupent d'autres tables.

Le peuple se met à genoux sur son passage, & courbe la tête jusqu'à terre : les uns pleurent, du moins ils font semblant de pleurer ; les autres le prient de descendre pour recevoir les derniers témoignages de leur reconnaissance, d'autres lui présentent le vin & les mets préparés pour lui ; d'autres lui tirent fréquemment ses bottes, & lui en donnent de nouvelles. Ces bottes, qui ont servi un instant au mandarin, deviennent un monument précieux. Celles qu'on lui enlève les premières, sont placées, dans une espèce de cage, au-dessus de la porte par où il a quitté la ville : les autres sont conservées par ses amis, avec le même soin qu'un guerrier français emploierait à garder l'épée de Turenne ou celle de Bayard.

@

CHAPITRE X

Mercantillage des Chinois.

Leur manière d'acheter & de vendre. Défiance réciproque & fondée.

@

p.676 Nous ne sommes point les panégyristes des Chinois. C'est le pays du monde où la défiance est le plus nécessaire ; elle est même autorisée par l'usage & par la loi. Celui qui achète doit porter avec lui sa balance, autrement il risque fort d'être trompé sur le poids des pièces qu'on doit lui rendre. On a déjà dit que le poids seul en règle la valeur. La maxime du marchand est que l'acheteur a pour principe de donner toujours le moins qu'il peut, & qu'il ne donnerait rien du tout, si le vendeur y consentait. Celui-ci, par la même raison, se croit fondé à tirer de l'autre le plus qu'il lui est possible. Ce n'est pas le marchand, disent-ils, qui trompe, c'est l'acheteur qui se trompe lui-même.

C'est quelque choie de prodigieux que le commerce intérieur de la Chine. Celui de l'Europe entière ne peut pas lui être comparé ; de même que le commerce extérieur des Chinois ne soutiendrait pas la comparaison avec celui d'une seule des grandes puissances commerçantes de l'Europe.

Le grand nombre de canaux & de rivières dont la Chine est pourvue, facilite le transport des marchandises de toute espèce ; & l'extrême population en accélère le débit. Tel marchand apporte dans une ville jusqu'à six mille p.677 bonnets relatifs à la saison ; ils seront vendus, jusqu'au dernier, en trois ou quatre jours. Au surplus, on lève boutique à peu de frais à la Chine. Une famille ne possède qu'un écu, quelquefois moins ; elle s'érige, avec ce peu de fonds, en famille marchande : elle achète de menues denrées dont le débit est sûr & prompt ; elle gagne, vit sobrement, accroît par là sa mise ; & au bout de quelques années, il n'est point rare de voir l'échoppe se changer en magasin.

Les foires de l'Europe les plus fréquentées ne sont qu'une faible image

de cette foule incroyable de vendeurs & d'acheteurs qui s'agitent sans cesse dans les grandes villes de la Chine. On peut presque dire que la moitié est occupée à tromper l'autre. C'est surtout contre les étrangers que les marchands chinois exercent sans ménagement leur insatiable rapacité. Le P. du Halde en cite cet exemple, qu'il pouvait appuyer de bien d'autres.

> « Le capitaine d'un vaisseau anglais avait fait marché avec un négociant chinois de Canton, d'un grand nombre de balles de soie, que ce dernier devait lui fournir. Quand elles furent prêtes, le capitaine va, avec son interprète, chez le Chinois, pour examiner par lui-même si cette soie était bien conditionnée. On ouvrit le premier ballot, & il la trouva telle qu'il la souhaitait ; mais les ballots suivants qu'il fit ouvrir ne contenaient que des soies pourries : sur quoi le capitaine s'échauffa fort, & reprocha au Chinois, dans les termes les plus durs, sa méchanceté & sa friponnerie. Le chinois l'écouta de sang-froid, & pour toute réponse :
>
> — Prenez-vous-en, Monsieur, p.678 lui dit-il, à votre fripon d'interprète ; il m'avait protesté que vous ne feriez pas la visite des ballots.

Les gens du peuple sont surtout fort adroits à falsifier, à dénaturer en total ce qu'ils vendent. Vous croirez avoir acheté un chapon, vous n'en avez que la peau ; tout le reste a été supprimé, & le vide rempli si industrieusement, que l'instant de manger le chapon est le seul où la fraude puisse être reconnue.

On a cité plus d'une fois les faux jambons de la Chine. C'est une pièce de bois, taillée en forme de jambon, recouverte d'une certaine terre, couverte elle-même d'une peau de cochon. Le tout est si artistement peint & arrangé, qu'il faut user du couteau pour découvrir la supercherie.

C'est aussi par la finesse que les voleurs de profession signalent leur savoir-faire. Rarement ils ont recours aux actes de violence : ils se font rechercher, ou bien ils s'introduisent sans être aperçus. Il est aussi difficile

à la Chine de n'être pas volé, que de prendre le voleur sur le fait.

Les Chinois ont peu d'aptitude pour le commerce maritime. Jamais dans leurs voyages sur mer ils ne passent le détroit de la Sonde. Leurs plus grandes navigations ne s'étendent du côté de Malaque, que jusqu'à Achen ; du côté du détroit de la Sonde, que jusqu'à Batavia ; du côté du nord, que jusqu'au Japon. Leur commerce avec cette île, moyennant les objets d'échange qu'ils se procurent à Camboye ou à Siam, leur donnent deux cents pour cent de bénéfice.

Leur commerce à Manille est moins lucratif : Leur gain, pour l'ordinaire, se réduit à cinquante pour cent. Il est p.679 plus considérable à Batavia ; & d'ailleurs les Hollandais n'épargnent rien pour attirer les Chinois chez eux. Les négociants de la Chine vont aussi, mais plus rarement, à Achen, à Malaque, à Thor, à Patane, à Ligor, dépendance de Siam, & à la Cochinchine. Ils tirent de ces divers endroits de l'or & de l'étain ; mais surtout divers objets de luxe pour la table, & d'autres d'une nécessité plus urgente.

Un grand obstacle aux progrès du commerce maritime chez les Chinois, c'est leur indifférence à cet égard, & la mauvaise construction de leurs vaisseaux. Ils en conviennent ; mais y toucher serait, selon eux, déroger aux lois & aux constitutions de l'empire.

@

CHAPITRE XI

Obsèques

@

Voici la plus importante de toutes les cérémonies particulières des Chinois. La mort d'un d'entre eux est communément pour lui un jour d'éclat. Jamais il ne reçoit plus d'honneurs, plus d'hommages que quand il n'est plus.

Peu de moments après sa mort, on le revêt de ses plus riches habits, & des marques de toutes les dignités. On le place dans le cercueil qui vient d'être acheté pour lui, ou que lui-même avait fait préparer d'avance ; car un des plus grands objets de sollicitude pour un Chinois, c'est de se préparer un cercueil, & de ne pas se reposer de ce soin p.680 sur ses héritiers. Tel qui n'a pour tout bien que neuf à dix pistoles, en consacre la meilleure partie à cet achat. Quelquefois le cercueil reste vingt ans inutile dans la maison ; & c'est aux yeux du maître son meuble le plus précieux. Dans le cas opposé, & faute d'autres moyens, souvent le fils se vend & s'engage pour procurer un cercueil à son père.

On voit des gens riches qui emploient jusqu'à mille écus pour avoir un cercueil de bois précieux, orné de différentes couleurs. Ceux des citoyens simplement aisés sont moins fastueux. Ils sont formés de grosses planches, épaisses d'un demi-pied, souvent plus, & qui se conservent longtemps. On les enduit, pour cet effet, de poix & de bitume, on les vernit en dehors ; ce qui les empêche en même temps d'exhaler aucune mauvaise odeur.

L'usage d'ouvrir les cadavres n'existe point à la Chine. On y regarderait comme une cruauté inouïe, punissable, de séparer du corps le cœur & les entrailles, pour les enterrer séparément. On ne serait pas moins scandalisé de voir, comme en Europe, des ossements de morts entassés les uns sur les autres. Un Chinois est toujours sûr d'être enseveli tout entier, à moins qu'il n'ait perdu, par accident, quelqu'un de ses membres. Voici de quelle

manière on procède à l'ensevelissement. On répand d'abord au fond de la bière un peu de chaux ; on y place le corps, en lui appuyant la tête sur un coussin, & l'on y joint encore beaucoup de coton pour qu'elle soit solidement posée & ne vacille que difficilement. On emploie aussi le coton & quelques autres moyens pour maintenir le cadavre dans la position où il a été mis. La chaux & p.681 le coton servent encore à recevoir l'humeur qui pourrait sortir du cadavre.

Il reste exposé sept jours, qu'on peut réduire à trois, si quelque raison forte y oblige. C'est durant cet intervalle que tous les parents & les amis, qu'on a eu soin d'inviter, viennent rendre leurs devoirs au défunt. Les plus proches parents restent même dans la maison. Le cercueil est exposé dans la salle de cérémonie, qu'on a tendue de blanc ; quelques pièces de soie noires ou violettes se mêlent à cette couleur, ainsi que quelques ornements de deuil. On place devant le cercueil une table, sur laquelle on pose soit l'image du défunt, soit un cartouche où son nom est écrit. L'un ou l'autre est toujours accompagné de fleurs, de parfums, & de bougies allumées.

L'usage est de saluer le cercueil, comme si celui qu'il renferme existait encore. On se prosterne devant la table, & on frappe plusieurs fois la terre avec son front : on place ensuite sur cette table quelques parfums & quelques bougies dont on a eu soin de se munir d'avance. Les amis particuliers du défunt, ou ceux qui étaient supposés l'être, accompagnent ces cérémonies de gémissements plus ou moins sincères.

Le salut qu'ils viennent de faire au cadavre du défunt leur est rendu par le fils aîné, accompagné de ses frères. Ceux-ci sortent de derrière le rideau qui est à côté du cercueil. Ils ne marchent point, ils rampent à terre, & se traînent jusqu'auprès de ceux qu'ils vont saluer. Ils ne se relèvent point pour retourner à leur porte. Le même rideau cache les femmes, qui poussent, à diverses reprises, les cris les plus lugubres.

p.682 Ceux qui viennent de rendre ces sortes de devoirs au mort, sont ensuite conduits dans un autre appartement, où on leur présente du thé, quelquefois des fruits secs, &c. Un parent, éloigné, ou un ami de la maison,

est chargé, dans cette circonstance, d'en faire tous les honneurs : il reçoit, & il reconduit.

Les amis dont la demeure est peu éloignée de la ville, viennent rendre au défunt ces sortes de devoirs en personne ; ceux qui se trouvent ou indisposés, ou trop éloignés, s'en excusent par un billet dont un domestique est chargé. Toutes ces visites sont ensuite rendues par le fils aîné de la maison ; mais tout se réduit, pour l'ordinaire, à des billets de visite. L'usage est de ne point se trouver chez soi quand il s'y présente.

On informe par un nouvel avis les parents & les amis du défunt, du jour qu'on a fixé pour ses obsèques. Chacun, pour l'ordinaire, est exact à l'invitation. Donnons ici une idée générale de cette cérémonie.

La marche du convoi est ouverte par une troupe d'hommes qui marchent sur une seule file, & portent différentes statues de carton ; les unes représentent des esclaves, les autres des tigres, des lions, des chevaux, &c. D'autres troupes viennent ensuite, & marchent sur deux rangs ; les uns portent des étendards, les autres des banderoles, ou des cassolettes remplies de parfums : d'autres jouent des airs lugubres sur divers instruments de musique ; car on retrouve la musique dans toutes les cérémonies funèbres des anciens peuples.

Les musiciens précèdent immédiatement le cercueil. Il est couvert d'un dais en forme de dôme, entièrement p.683 composé d'étoffe de soie violette ; ses quatre coins sont garnis d'autant de houppes de soie blanche, très proprement brodées, & entrelacées de cordons. C'est sur le fond de cette machine qu'est posé le cercueil. Elle est portée par soixante-quatre hommes. Le fils aîné, couvert d'un sac de chanvre, appuyé sur un bâton, & le corps tout courbé, suit de près le cercueil, & est lui-même suivi de ses frères & de ses neveux ; mais ni les uns ni les autres ne sont couverts d'un sac.

Viennent ensuite les parents & les amis, tous vêtus de deuil ; &, après eux, un grand nombre de chaises couvertes d'étoffes blanches ; elles renferment les femmes & les esclaves du défunt. Ce sont surtout ces

dernières qui font retentir l'air de leurs cris. Mais en général les gémissements des Chinois dans ces sortes de cérémonies, sont si méthodiques, malgré leurs bruyants éclats, qu'un Européen pourrait les croire un objet d'usage & de convention, plutôt que l'explosion d'une âme déchirée par la douleur.

On arrive enfin au lieu de la sépulture, & le cercueil est déposé dans la tombe qui l'attend. Non loin de là, on voit des tables rangées dans différentes salles qu'on a fait élever exprès : on y sert, après la cérémonie, un repas splendide aux assistants.

Quelquefois le repas est suivi de nouveaux hommages au cercueil ; le plus souvent tout se réduit à des remerciements faits au fils aîné, qui n'y répond que par signe. Mais s'il s'agit d'un Grand de l'empire, un certain nombre de parents ne quittent point la sépulture durant un, & même deux mois. Ils y renouvellent tous les jours avec les enfants du défunt les marques de leur douleur. Ils p.684 occupent des appartements qu'on a préparés d'avance pour les recevoir.

Au surplus, la magnificence des obsèques s'accroît en proportion des dignités & des richesses du défunt. On comptait au convoi du frère aîné de l'empereur Kang-hi, plus de seize mille personnes, toutes attachées à différentes foncions relatives à la cérémonie.

Les sépultures sont placées hors des villes, communément même sur des hauteurs. L'usage est d'y planter des pins & des cyprès. On voit que cet usage a existé en même temps chez différents peuples qui n'avaient eu entre eux aucune communication. La forme des sépulcres chinois varie selon les différentes provinces, selon les différentes fortunes. Les pauvres se contentent de placer le cercueil sous un toit de chaume ; d'autres l'enferment dans une petite loge de brique, en forme de tombeau. Ceux des citoyens plus aisés sont faits en figure de fer à cheval, bien blanchis, & construits avec assez de goût. Ceux des Grands & des mandarins sont d'un genre beaucoup plus fastueux & plus frappant. C'est d'abord une voûte sous laquelle est enfermé le cercueil. On élève sur cette voûte une masse

de terre battue, d'environ dix pieds de diamètre, sur douze de hauteur, & qui se termine en forme de chapeau. Cette terre est recouverte de chaux & de sable ; ce qui fait du tout un mastic très solide. Le tombeau est environné d'arbres de différentes sortes plantés avec symétrie. On voit en face une grande & longue table de marbre blanc, bien poli, & chargée au centre d'une cassolette, de deux vases qui l'accompagnent, & de deux candélabres fort bien travaillés. Ce n'est pas tout : p.685 on arrange autour du tombeau, & sur différentes files, quantité de figures d'officiers, d'eunuques, de soldats, de chevaux sellés, de chameaux, de lions, de tortues, &c. &c. &c. Le P. du Halde nous dit que cet ensemble produit un effet touchant. Il nous paraît du moins plus propre à frapper vivement la multitude, que le fini précieux de nos monuments funéraires.

On voit des Chinois porter l'attachement filial jusqu'à garder trois & quatre ans chez eux le cadavre de leur père. Le deuil est de trois ans ; &, durant tout ce long intervalle, ils s'interdisent tout usage de viande & de vin ; ils ne peuvent assister à aucun repas de cérémonie, ni se trouver dans aucune assemblée publique. Se montrent-ils dans la ville, ce qui ne leur est même pas permis d'abord, la chaise dans laquelle ils se font porter est communément couverte d'une toile blanche. Ces règles sont générales pour tout Chinois qui est en deuil ; mais celui qui garde plusieurs années le cadavre de son père dans sa maison, s'impose encore d'autres devoirs : il n'a point d'autre chaise pour s'asseoir durant le jour, qu'un escabeau couvert d'une serge blanche, ni d'autre lit pour se coucher qu'une simple natte faite de roseaux, & placée à côté du cercueil.

Lorsqu'un Chinois meurt dans une autre province que celle où il est né, ses enfants ont le droit de faire transporter le cadavre dans la sépulture de ses ancêtres. Ce droit est même érigé en devoir de rigueur. Un fils qui y manquerait serait déshonoré dans sa famille, & son nom ne serait jamais placé dans la salle des ancêtres, lieu réservé pour honorer leur mémoire, & dont nous parlerons plus bas. Au surplus, le cercueil ne peut traverser aucune ville ; p.686 on les fait circuler autour d'une partie de leur enceinte

pour regagner la route directe. Quelquefois une permission de l'empereur abrège ces difficultés : mais il est défendu, dans tous les cas, d'enterrer un nouveau mort dans la fosse d'un plus ancien, à moins que le sépulcre n'ait totalement perdu sa forme.

Quant à la salle des ancêtres, voici quelle est sa destination. C'est un vaste bâtiment réputé commun à toute une famille. Toutes ses branches s'y rendent à certaine époque de l'année. C'est quelquefois une troupe de sept à huit mille personnes, dont la fortune, les dignités, l'existence sociale diffèrent beaucoup ; mais là, nulle distinction de rang : le lettré, l'artisan, le mandarin, le laboureur, tous marchent de pair dans ces assemblées. L'âge seul y règle la préséance. Le plus âgé l'aura sur tous les autres, fût-il d'ailleurs le plus pauvre.

L'ornement distinctif de cette salle est une longue table adossée à la muraille, & chargée de gradins. On voit communément sur cette table l'image de quelqu'un des ancêtres qui a rempli avec distinction dans l'empire un poste éclatant, ou que ses talents ont illustré. Quelquefois aussi ce ne sont que des noms d'hommes, de femmes & d'enfants de la famille, écrits sur des tablettes, de même que la date de leur mort, & l'âge qu'ils avaient, les dignités qu'ils possédaient quand ils moururent. Ces tablettes sont sur deux rangs, & n'ont qu'environ un pied de haut.

C'est au printemps que les parents s'assemblent dans cette salle. Ils s'y rendent même quelquefois en automne ; mais cet usage n'est point de rigueur. Le seul privilège accordé p.687 aux plus riches dans ces deux occasions, c'est de faire préparer un festin, & de traiter à leurs dépens toute la famille. Ajoutons que le festin semble avoir été préparé pour les ancêtres, & que l'hommage en est d'abord fait à leur mémoire. Ce n'est qu'après cette offrande qu'on se permet d'y toucher.

Ces hommages, rendus aux ancêtres dans la salle qui leur est consacrée, ne dispensent point les Chinois de visiter, une ou deux fois l'année, leur vraie sépulture. C'est, pour l'ordinaire, au mois d'avril qu'ils remplissent ce devoir. On commence par arracher les herbes & les

broussailles qui environnent le sépulcre ; après quoi on renouvelle les marques de respect, de reconnaissance, & de douleur ordinaire, c'est-à-dire, dans les mêmes formes, qu'au moment des obsèques. De là, on dépose sur le tombeau du vin & des viandes, qui ensuite forment le dîner des assistants.

Tels sont les honneurs que rendent les Chinois à leurs parents qui cessent d'être, & qu'ils continuent de rendre constamment à leur mémoire. Ce ne fut peut-être d'abord parmi eux qu'un simple usage, dicté par la seule impulsion de la nature ; c'est maintenant une loi qu'ils ne braveraient pas impunément. Confucius leur a dit : *Rendez aux morts les mêmes devoirs que s'ils étaient présents & pleins de vie.* C'était un conseil ; mais, à la Chine, les conseils de Confucius sont devenus des préceptes.

Il est superflu d'observer qu'à la Chine les familles très pauvres n'entretiennent point de salle pour honorer les âmes de leurs ancêtres. Tout se réduit à placer les noms de leurs plus proches parents défunts dans le lieu le plus p.688 apparent de leurs maisons. Ce n'est point chez la partie pauvre d'un peuple qu'on doit chercher ses mœurs, ses usages, son caractère : elle ne peut ni donner le ton, ni même le recevoir.

@

CHAPITRE XII

Coup d'œil sur le caractère général des Chinois

@

Il faudrait avoir été contemporain des premiers Chinois, pour oser dire quel était leur caractère primitif. Celui qu'ils ont maintenant leur fut donné : c'est le fruit d'une longue discipline, & de quatre mille ans d'habitude. Montaigne a dit qu'elle devenait une seconde nature : il est du moins certain qu'elle atténue, qu'elle détériore beaucoup la première. En voici un exemple frappant. Parcourez les différentes provinces de France ; vous trouverez dans chacune, des nuances, des traits de caractère qui distinguent leurs divers habitants, qui rappellent même leur origine différente. C'est que le bâton & les rites n'y donnent jamais aucun signal. Parcourez l'empire de la Chine ; tout vous semblera fondu dans le même creuset, & façonné par le même moule.

Il en résulte que la nation chinoise forme, en général, une nation douce, affable, polie jusqu'au scrupule, mesurée dans tout ce qu'elle fait, & attentive à bien combiner ce qu'elle doit faire ; moins surveillante à ne point hasarder sa bonne foi, qu'à ne point compromettre sa prudence ; se méfiant de l'étranger & le trompant ; trop p.689 prévenue en faveur de ce qu'elle est, pour sentir ce qu'elle n'est pas, & de ce qu'elle sait, pour chercher à mieux s'instruire. Il faut l'envisager comme un antique monument, respectable par sa date, admirable dans quelques-unes de ses parties, défectueux dans quelques autres, mais dont quarante siècles d'existence attestent l'immuable solidité.

Cette base si solide ne porte que sur un seul point d'appui, sur cette soumission graduée, qui, du sein d'une famille, s'élève de proche en proche jusqu'au trône. A cela près, le Chinois a ses passions & ses caprices que les lois mêmes ne s'efforcent pas toujours de réprimer. Il est né plaideur ; & là, comme autre part, il peut, à son gré, se ruiner à la suite des tribunaux.

Il aime l'argent ; & ce qui passerait pour usure en France, n'est qu'une rétribution autorisée à la Chine. Il est vindicatif, sans aimer les voies de fait : elles lui sont interdites ; mais il se venge communément par adresse, & dès lors avec impunité. Les grands crimes sont rares chez les Chinois ; les vices le sont moins ; & les lois ne les recherchent, ne les punissent que quand la décence publique est outragée.

Les mœurs des Tartares conquérants de la Chine diffèrent, par de fortes nuances, des mœurs de la nation conquise. Ils n'ont pris d'elle que des usages, & ont gardé leur caractère Le Tartare est obligeant, libéral, ennemi de toute dissimulation, & plus occupé à jouir de sa fortune qu'à l'augmenter. Il apporte dans les travaux, même du cabinet, une pénétration qui en abrège pour lui les difficultés, & dans les affaires cette activité expéditive, p.690 qui en est l'âme. Un jugement prompt, rapide, le sert mieux, & toujours plus à propos, que la profonde & tardive méditation du Chinois. En un mot, c'est peu d'avoir sur celui-ci l'ascendant des armes, le Tartare peut encore lutter avec lui sur tout le reste.

Mais voulez-vous trouver parmi les Chinois de la franchise, une bienveillance secourable, de la vertu enfin ? cherchez-la moins dans les villes qu'au sein de la campagne, dans cette classe d'hommes livrés aux travaux de l'agriculture. Le laboureur chinois déploie souvent des qualités morales qui illustreraient des hommes d'un rang plus élevé. Il semble que la vie agreste inspire naturellement la bienfaisance : on recueille sans cesse les présents de la nature, & on s'accoutume à les répandre. Il faudrait au surplus n'avoir pas la moindre notion des annales de la Chine, pour ignorer qu'elle a produit de grands hommes dans tous les genres & puisés dans toutes les classes. Ce peuple, tel qu'il existe, est, à coup sûr, pour tout le reste de la terre, le plus curieux monument que nous ait transmis la haute antiquité.

@

LIVRE IV

LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS DES CHINOIS

CHAPITRE PREMIER

La langue chinoise

@

p.691 La langue chinoise est non seulement une des langues les plus anciennes de l'univers ; elle joint encore à cet avantage celui d'être probablement la seule des premiers âges qui soit encore parlée & vivante. Mais cette langue n'a-t-elle pas varié, n'a-t-elle subi aucune altération pendant le cours de quatre mille ans, & le Chinois moderne est-il véritablement celui que parlaient les contemporains d'Yao ? On ne peut l'assurer, & appuyer cette assertion de preuves rigoureuses ; mais toutes les vraisemblances semblent se réunir pour établir cette identité, & faire croire que le fond de cette langue est constamment resté le même.

1° On n'aperçoit dans l'histoire, ni même dans les traditions les plus fabuleuses, aucun fait qui porte à douter que la langue des premiers Chinois ait été différente de celle que parlent les Chinois modernes. p.692

2° La Chine n'a point changé d'habitants ; la postérité du premier peuple qui est venu s'y établir, y subsiste encore aujourd'hui. Si, dans la suite, à des époques connues, des révolutions ont opéré le mélange de la nation primitive avec quelques autres peuples, il paraît du moins, par les monuments les plus authentiques, que la langue ancienne est restée la dominante, & que les nouveaux colons l'ont apprise & parlée, comme les Tartares mantcheoux depuis leur conquête.

3° Les lettrés les plus instruits & les plus circonspects conviennent

unanimement que les premiers chapitres du Chou-king furent écrits sous le règne d'Yao (2.300 ans avant J.-C.), ou au plus tard sous celui de Yu : on y rapporte, mot pour mot, plusieurs discours de ces premiers empereurs, & il n'est pas vraisemblable de croire que la langue de ces princes ait été différente de celle de l'historien.

4° Le temps a respecté le compliment adressé par un vieillard à Yao, & la réponse que lui fit ce prince [1]. p.693 On a aussi conservé deux chansons faites sous le même règne [2].

5° Les plus anciennes inscriptions de la Chine sont toutes en Chinois, même celle que Yu fit graver sur un rocher, près de la source du fleuve Jaune, lorsque Yao le chargea d'en diriger le cours.

6° Séparés de tous les peuples du monde par leur constitution politique comme par les barrières naturelles de leur empire, les Chinois n'ont rien emprunté de la littérature étrangère. Leurs *King*, dépositaires de leur histoire, de leurs lois & de la doctrine des premiers temps, étaient les seuls livres auxquels se rapportaient toutes leurs études : la fortune & les honneurs étaient attachés à l'intelligence de ces monuments littéraires. Considérés comme modèles de goût, on y puisait les règles de l'art d'écrire ; on les copiait, on les apprenait par cœur, on s'efforçait d'en imiter le style : aujourd'hui encore tout lettré qui se pique de bien écrire n'oserait employer un seul mot qui ne se trouvât pas consacré dans les King &

---

[1] Yao faisait la visite de son empire ; un vieillard s'écrit du milieu de la foule

— Que le ciel, ô grand monarque ! prolonge vos jours pendant bien des années, vous accorde une nombreuse postérité, & vous rende le maître de tous les trésors du monde !

— Vous vous trompez dans vos souhaits, lui répond Yao ; de grandes richesses entraînent beaucoup de soins ; une nombreuse postérité cause bien des chagrins ; & une longue vie souvent se flétrit d'elle-même.

— Avoir de grandes richesses, reprit le vieillard, & les verser dans le sein les malheureux, est une source de plaisirs ; si le ciel accorde une postérité vertueuse & innocente, plus elle est nombreuse, plus il est doux d'être père ; si la vertu règne dans le monde, on n'a jamais assez vécu avec ceux qui la pratiquent ; si elle est négligée, on va la cultiver dans la solitude, & l'on s'élève ensuite, sur un nuage de lumière, jusqu'au trône du Chang-ti.

[2] Voici l'une de ces chansons : « Quand le soleil commence sa course, je me mets au travail ; & quand il descend sous l'horizon, je me laisse tomber dans les bras du sommeil. Je bois l'eau de mon puits, je me nourris des fruits de mon champ : qu'ai-je à gagner ou à perdre à la puissance de l'empereur ? »

autres anciens livres classiques. Les empereurs eux-mêmes en imitent scrupuleusement le style & les tournures dans les édits qu'ils publient. Ce respect pour l'antiquité était une disposition peu propre à permettre & à favoriser les innovations dans la langue.

Quant au Chinois vulgaire, qu'on parle aujourd'hui, ii est difficile de croire qu'il n'ait pas éprouvé plusieurs p.694 changements. Les plus considérables n'ont cependant affecté que la prononciation ; celle-ci, si l'on en juge par les rimes des plus anciens vers, paraît en effet avoir varié pour certains mots, qui toutefois sont en assez petit nombre. Ces différences doivent être légères & bien peu sensibles : les acteurs chinois représentent encore aujourd'hui des pièces de théâtre qui ont plus de mille ans d'existence, & elles sont entendues dans toute la Chine.

La langue chinoise, aussi extraordinaire que le peuple qui la parle, ne peut être comparée à aucune des langues connues : elle suit une marche que ne peut faire saisir aucune loi d'analogie. Elle est dépourvue d'alphabet. Tous les mots qui la composent sont monosyllabiques & en assez petit nombre. Ces mots restent toujours tels, c'est-à-dire monosyllabiques, lors même qu'on en réunit deux pour indiquer une seule chose : soit qu'on les écrive ou qu'on les prononce, ils restent toujours distincts & désunis, & ne se fondent jamais en un seul, comme les mots français bon & jour se mêlent pour former le mot unique bonjour.

Ces mots monosyllabiques ne produisent jamais qu'un seul son. Lorsqu'on les écrit avec l'alphabet Européen, ils commencent par les lettres *ch, tch, f, g* ou *j, i, h, l, m, n, ng, p, s, ts, v, ou* : les lettres finales sont *a, e, i, o, ou, u, l, n, ng*. Le milieu des mots est occupé par des voyelles & des consonnes qui ne donnent qu'un seul son, & se prononcent toujours en monosyllabes. On ne prononce point le-a-o, ki-e-ou, mais leao, kieou ; comme nous disons en Français *œil, beau*, non *o-e-il*, *be-a-u*.

p.695 La langue chinoise ne contient qu'environ 330 mots élémentaires & radicaux : quelques dictionnaires chinois en comptent jusqu'à 484. Ce petit nombre d'expressions semble, au premier coup d'œil, devoir constituer une

langue pauvre & monotone. Mais on se gardera bien d'attribuer cette indigence à la langue chinoise, quand on saura que le sens de ces mots primitifs se multiplie presque à l'infini par l'abondance & la variété des accents, des inflexions, des aspirations, & autres changements de la voix qui les prononce.

Les Chinois distinguent deux accents principaux, le *ping*, c'est-à-dire, *uni*, sans élever ni baisser la voix ; & le *tse*, c'est-à-dire, *modulé* par l'abaissement ou l'élévation de la voix. L'accent *ping* se divise encore en *tsing*, *clair*, & en *tcho*, *obscur* ; ou, si l'on veut, en muet & en ouvert. L'accent *tse* se subdivise aussi en *chang*, *élevé* ; en *kiu, abaissé* ; & en *jou*, *rentrant*. Le ton est *chang*, lorsqu'on élève la voix en finissant, comme quand on prononce fortement & avec humeur la négative *non* ; il est *kiu*, quand on baisse la voix, comme le fait un enfant timide qui prononce faiblement l'*i* d'un *oui*, qu'on lui arrache à regret. Quand l'accent est *jou*, on retire sa voix & on l'avale en quelque sorte, comme un homme qui, par un mouvement de surprise ou de respect, s'interrompt & hésite sur la finale d'un mot. L'aspiration, qui a lieu pour certains mots qui commencent par les lettres *c, k, p, t*, ajoute encore à toutes ces variétés.

Ces différences de prononciation suffisent pour changer totalement le sens des mots. Donnons quelques exemples. Le mot *tchu*, prononcé en allongeant l'*u* & en p.696 éclaircissant la voix, signifie *maître, seigneur* ; s'il est prononcé d'un ton uniforme avec l'*u* prolongé, il signifie *pourceau*. Prononcez le légèrement & avec vitesse, il signifiera *cuisine* ; articulé d'une voix forte, mais qui s'affaiblisse vers la fin, il veut dire *colonne*.

Le mot tsin présentera différents sens, selon qu'il sera différemment accentué ou prononcé. *Tsin̄* signifie salive ; *tsin̄*, parents ; *tsin̂*, espèce de riz ; *tsin̂*, totalement, *tsin̂*, dormir ; *tsin̂*; épuiser ; *tsin̂*, nom de *rivière*, &c.

Le mot *po*, selon les diverses inflexions de la voix, offre onze significations différentes ; il exprime tour à tour, *verre, bouillir, vanner le riz, préparer, libéral, vieille femme, rompre* ou *fendre, tant soit peu,*

arroser, incliné, captif. Il ne faut pas croire, comme l'ont dit quelques relateurs, que les Chinois chantent en parlant. Toutes ces inflexions de voix sont si fines & si légères qu'elles échappent à la plupart des étrangers. Ces accents si fugitifs sont cependant très sensibles pour l'oreille d'un Chinois, qui les saisit avec autant de facilité qu'un Français entend les diverses prononciations des mots l'eau, l'os, lots, qui ne frappent que d'un même son l'oreille d'un Anglais ou d'un Allemand.

L'union & le mariage des mots chinois est une autre cause seconde de leur multiplication. Par l'assemblage & la diverse combinaison de ces monosyllabes élémentaires, le Chinois exprime tout ce qu'il veut ; il modifie, étend, restreint le sens du mot radical, & donne à sa pensée toute la justesse & la précision dont elle est susceptible.

Mou, par exemple, signifie *arbre, bois* : uni à d'autres mots, il acquiert de nouveaux sens. *Mou-leao* signifie p.697 du bois préparé pour un édifice ; *mou-lan*, des barreaux ou grilles de bois ; *mou-hia*, une boîte ; *mou-siang*, une armoire ; *mou-tsiang*, charpentier ; *mou-eul*, champignon ; *mou-nu*, une espèce de petite orange ; *mou-sing*, la planète de Jupiter ; *mou-mien*, le coton, &c.

Ngai, ou plutôt *gai*, signifie *amour* : *je-gai*, c'est amour ardent ; *tse-gai*, amour d'un père pour son fils ; *king-gai*, amour mêlé de respect ; *ki-gai*, amour aveugle & sans borne, &c. Un missionnaire a compté plus de cent modifications différentes de ce seul mot *gai*.

On sent quelle abondance & quelle étonnante variété d'expressions doivent résulter de cet art de multiplier les mots. Aussi la langue chinoise a-t-elle des noms pour chaque chose, des termes propres pour tous les besoins, pour tous les sentiments, pour tous les arts ; termes & expressions qui font connaître toutes les circonstances, & indiquent jusqu'aux plus légères différences qui peuvent modifier un objet désigné. Au lieu de ces cinq mots français, *veau, taureau, bœuf, génisse, vache*, la langue chinoise en offre une foule d'autres qui expriment les diverses années de l'âge, les défauts, la destination, les variétés dans la couleur, la

figure, la fécondité de ces animaux. Chaque fois qu'une vache devient mère, elle acquiert un nouveau nom ; & un autre encore lorsqu'elle devient stérile. Le bœuf, qu'on engraisse pour un sacrifice, a son nom particulier ; & il en change lorsqu'on le conduit à l'autel. Le temps, le lieu, la qualité même du sacrifice lui en font prendre de nouveaux. Il en est de même du palais de l'empereur ; on pourrait former un dictionnaire entier de tous les mots destinés à indiquer les diverses p.698 parties qui le composent : mots consacrés, qui ne sont en usage que pour cette demeure impériale, & qui sont remplacés par d'autres lorsqu'il s'agit du palais d'un prince, d'un mandarin.

Tous les mots chinois sont indéclinables. La plupart peuvent devenir tour à tour verbes, adverbes, substantifs & adjectifs : leur arrangement respectif dans la phrase décide de la qualité qu'ils y prennent. L'adjectif précède toujours le substantif.

Les Chinois ne connaissent que trois pronoms qui sont personnels : *ngo*, moi ; *ni*, toi ; *ta*, lui. Ils deviennent pluriels, lorsqu'on y ajoute la particule *men*. Cette particule indique le pluriel pour tous les noms ; ainsi l'on dit *gin*, homme ; *gin men*, les hommes ; *ta*, lui ; *ta men*, eux.

Les verbes chinois n'ont d'autres temps que le présent, le passé & le futur. Lorsqu'ils ne sont précédés que des pronoms personnels, ils sont au présent. L'addition de la particule *leao* désigne le passé. Les particules *tsiang* ou *hoei* indiquent le futur.

Nous nous bornons à ces notions légères : des détails plus développés sur le mécanisme grammatical de cette langue, exigeraient un ouvrage particulier. Nous ne nous étendrons pas non plus sur l'histoire, l'origine & la composition des caractères chinois, sur lesquels on a déjà tant écrit. Il suffit de savoir qu'on en porte le nombre à quatre-vingt mille, & que la plupart des lettrés de la Chine passent leur vie à les apprendre. Il ne faut pas croire cependant qu'il soit indispensable de les connaître tous : huit ou dix mille suffisent pour s'exprimer avec aisance & pouvoir lire une grande quantité de p.699 livres. Le plus grand nombre des lettrés ne possèdent

guère que quinze ou vingt mille de ces caractères, & très peu de docteurs sont parvenus à en connaître quarante mille.

Une observation qu'il est essentiel de faire, c'est qu'on distingue quatre langues ou langages dans le Chinois.

1° Le *Kou-ouen* ou langage des *King*, & autres livres classiques de l'antiquité. On ne le parle plus aujourd'hui ; mais les harangues contenues dans le Chou-king, & les chansons du Chi-king, prouvent qu'on l'a parlé dans les premiers temps. Ce langage, ou plutôt cette sorte de style, est d'un laconisme désespérant pour l'intelligence des lecteurs peu exercés ; les idées y sont accumulées, serrées les unes contre les autres, &, pour ainsi dire, *pilées dans les mots*, comme s'exprime un missionnaire. Rien n'est au-dessus de cette manière d'écrire ; elle réunit au plus haut degré l'énergie & la profondeur des pensées, la hardiesse des métaphores, l'éclat des images, l'harmonie du style. Mais ce *Kou-ouen* est très difficile à entendre ; il exige une méditation laborieuse. Cependant les bons lettrés l'entendent, & le lisent avec autant de plaisir qu'un homme de lettres d'Europe lit Horace & Juvénal.

2° Le *Ouen-tchang*. C'est la langue dont on se sert dans les compositions nobles & relevées. On ne la parle point : on en emprunte seulement quelques sentences & quelques formules de compliments. Le *Ouen-tchang* n'a point le laconisme & la sublimité majestueuse du *Kou-ouen* ; mais il en approche : il est concis, noble, riche en expressions, plein de naturel & d'aisance. Il se plie p.700 à tous les genres de littérature qu'il embellit ; mais il s'accommode moins des ambigüités de la métaphysique & de la marche compassée des sciences abstraites.

3° Le *Kouan-hoa*. C'est le langage de la cour, des gens en place, des lettrés : il est entendu dans tout l'empire. Les courtisans, les dames le prononcent avec beaucoup de grâce, surtout à Pe-king & dans la province de Kiang-nan, où la cour résidait autrefois. Le *Kouan-hoa* admet des synonymes pour tempérer le laconisme des mots monosyllabiques ; des pronoms & des relatifs pour la liaison des phrases & la clarté du discours ;

des prépositions, des adverbes, des particules, pour suppléer aux cas, aux modes, aux temps & aux nombres qui ont lieu dans les autres langues.

4° Le *Hiang-tan*. C'est le patois que le peuple parle à la Chine. Chaque province, chaque ville, & presque chaque village, a le sien. Outre le sens des mots qui varie dans un grand nombre de lieux, la diversité de prononciation les altère encore au point de les rendre souvent méconnaissables.

Les lettrés chinois distinguent cinq principales sortes d'écriture. La première se nomme *Kou-ouen* ; c'est la plus ancienne, & il n'en reste presque aucun vestige. La seconde, *Tchoang-tsée*, a duré jusqu'à la fin de la dynastie des Tcheou ; c'est celle qui était en usage du temps de Confucius. La troisième, *Li-tsée*, commença avec la dynastie des Tsin. La quatrième, *Hing-chou*, est employée à l'impression, comme en Europe la lettre ronde & l'italique. La cinquième, *Tsao-tsée*, fut inventée sous les Han. C'est une sorte d'écriture à tire de pinceau : elle exige une p.701 main légère & très exercée ; mais elle défigure considérablement les caractères. Elle n'a cours que pour les ordonnances des médecins, les préfaces des livres, les inscriptions de fantaisie, &c.

Les Chinois attachent un grand mérite au talent de tracer leurs caractère avec grâce & avec correction. Ils les préfèrent souvent à la peinture la plus élégante ; & l'on en voit qui achètent fort cher une page en vieux caractères, lorsqu'ils leur paraissent bien formés. Ils les honorent jusque dans les livres les plus communs ; & si par hasard quelques feuilles s'en détachent, ils les ramassent avec respect. En faire un usage profane, les fouler au pied en marchant, serait une impolitesse grossière qu'on ne pardonnerait pas. Il arrive même souvent que des ouvriers, comme maçons, menuisiers, n'osent se permettre de déchirer une feuille imprimée qui se trouvera collée sur le mur ou sur le bois.

Les anciens Chinois n'ont pas plus connu la ponctuation que les anciens Grecs & Romains. Les Chinois actuels, par respect pour l'antiquité, n'osent l'employer dans les ouvrages de haut style, ni dans aucun des écrits qui

doivent être mis sous les yeux de l'empereur. Quelque obscurs que soient les King, on les imprime sans points, à moins qu'ils ne soient accompagnés de commentaires, & destinés pour les écoliers.

@

CHAPITRE II

Poésie des Chinois

@

p.702 Uniquement occupés des études utiles qui peuvent les conduire à la fortune, les Chinois, en général, attachent peu de prix à la poésie. Rarement l'art de faire des vers attire l'attention & les récompenses du gouvernement. On s'y livre par goût, par désœuvrement ; mais on n'en fait point profession. On dit d'un lettré qu'il a le talent de faire de bons vers, à peu près comme on louerait, en Europe, un capitaine de dragons de savoir bien jouer du violon. Le goût de la poésie est cependant assez généralement répandu, & il est peu d'écrivains chinois qui ne lui aient consacré quelque partie de leurs loisirs : on cite même, comme très extraordinaire, l'exemple du célèbre *Tseng-nan-song* qui n'a jamais fait de vers ; on le compare, pour cette raison, à la fleur *hai-tang*, qui serait la plus belle & la plus parfaite des fleurs, si elle n'était point sans odeur.

Quand les règles sont puisées dans la nature, elles sont à peu près partout les mêmes : aussi la poétique chinoise ne s'écarte-t-elle pas beaucoup de celle d'Horace & de Boileau. On peut en juger par les préceptes exposés dans ce fragment d'un livre chinois, intitulé *Ming-tchong*.

> « Pour qu'un poème soit bon, il faut que le sujet en soit intéressant, & traité d'une manière attachante ; le génie doit y dominer, & se soutenir par les grâces, le brillant & le sublime de la diction. Le poète doit parcourir d'un vol rapide la plus haute sphère de la philosophie, p.703 mais sans s'écarter jamais des sentiers étroits de la vérité, ni s'y arrêter pesamment. Le bon goût ne lui pardonne que les écarts qui l'approchent de son but, & le lui font voir sous un point de vue plus piquant. Malheur à lui, s'il parle sans dire des choses, ou sans les dire avec cette force, ce feu & cette

> énergie qui les montrent à l'esprit, comme les couleurs aux yeux. L'élévation des pensées, la continuité des images, la douceur de l'harmonie sont la vraie poésie. Il faut débuter avec noblesse, peindre tout ce qu'on dit, laisser entrevoir ce qu'on néglige, ramener tout au but, & y arriver en volant. La poésie parle le langage des passions, du sentiment, de la raison ; mais en prêtant sa voix aux hommes, elle doit prendre le ton de l'âge, du rang, du sexe, & des préjugés de chacun...

La versification chinoise a ses règles, & elle n'est pas moins hérissée de difficultés que la versification française. Le choix des mots poétiques est surtout très embarrassant. Les vers chinois n'admettent que les expressions les plus énergiques, les plus pittoresques, les plus harmonieuses, & il faut toujours les employer dans le sens que les anciens leur ont donné. Dans une des éditions qu'on a faites des poésies de l'empereur Kang-hi (mort en 1722), on a poussé l'attention jusqu'à justifier par des exemples tirés des plus grands poètes, toutes les expressions dont ce prince s'est servi. Un pareil travail annonce & suppose dans une nation un goût sévère & délicat. Chaque vers ne peut contenir qu'un certain nombre de mots : tous doivent être rangés selon les règles de la quantité, & terminés par une rime. Le nombre des p.704 vers qui composent les strophes n'est point déterminé ; mais elles doivent offrir la même suite & la même distribution de rimes. Le petit nombre de mots poétiques que contient la langue chinoise, a forcé d'alléger un peu le joug de la rime : on permet aux poètes un vers blanc sur quatre.

Les poètes chinois n'ont pas la ressource des fictions attachantes de notre mythologie. Ils suppléent de plusieurs manières aux agréments qu'en emprunte la poésie européenne :

1° par des métaphores hardies & ingénieuses, qui s'accordent avec le génie de leur langue. L'aigle, par exemple, se nomme dans leurs vers l'*hôte des nues* ; le geai, l'*oiseau de la parole* ; une natte sur laquelle on se couche, le royaume *du sommeil* ; l'agneau, le *téteur à genoux* ; la tête, le *sanctuaire*

de la raison ; l'estomac, le *laboratoire des aliments* ; les yeux, les *étoiles du front* ; les oreilles, les *princes de l'orne* ; le nez, la *montagne des sources*, &c.

2° Ils se servent de plusieurs noms d'animaux dans un sens allégorique : ainsi le dragon, le tigre, l'épervier, l'hirondelle, leur tiennent lieu de Jupiter, de Mars, de Mercure, de Flore.

3° Souvent ils empruntent les belles expressions de leurs King, qu'ils savent placer à propos : pour dire *un époux & une épouse*, ils se serviront du mot *tong-sin*, *qui n'ont qu'un cœur*, expression du Chi-king. Ils appelleront les veuves & les orphelins *tien-kiong, pauvres du ciel*.

4° Ils savent tirer un grand parti des mœurs & des usages de la haute antiquité, dont ils conservent les sentences & imitent quelquefois les manières de parler. Leur histoire, les actions & les réparties de leurs empereurs, les maximes des anciens p.705 lettrés, leur fournissent encore un grand nombre d'allusions fines, agréables, & souvent pleines de force. Par exemple, un peintre de la dynastie des Tang, lorsqu'il avait à peindre un tigre en fureur, avait coutume de ne jamais prendre le pinceau qu'après avoir beaucoup bu : de là *hoa-hou, peindre le tigre*, signifie aujourd'hui *bien boire*. Un philosophe, pour se soustraire à la persécution, s'était retiré dans un désert, où il ne trouva qu'une source d'eau vive & des pêchers : de là vient l'expression *tao-yuen*, *pêcher & source*, pour signifier la solitude du sage. Un empereur ayant aperçu une haie de gros bambous, dont les pieds étaient entourés de rejetons vigoureux, avait dit : *Voilà le symbole d'un père heureux en enfants !* Par allusion à ce mot, les poètes ont dit depuis *tchou-sun, rejeton de bambou*, pour désigner un fils digne de succéder à son père. Une veuve, dont parle l'histoire, s'était coupé le nez pour n'être pas forcée de convoler en de secondes noces : dire d'une femme qu'*elle ne se coupera pas le nez*, est devenu une expression très satirique. Ces exemples prouvent que le génie, l'imagination, l'enthousiasme ne suffisent point pour faire un poète chinois ; il faut qu'à ces dons de la nature il joigne encore les richesses de l'érudition, qu'on n'acquiert que par l'étude & le travail.

Le Chi-king est le dépôt le plus précieux des anciennes poésies chinoises ; il occupe le troisième rang parmi les Livres canoniques. Ce recueil contient trois cents pièces de vers, extraites d'une collection beaucoup plus considérable qui se conservait dans la bibliothèque impériale des Tcheou. Cet ouvrage est dû à Confucius, qui le rédigea l'an 484 avant l'ère chrétienne. Le Chi-king est divisé en trois parties : la première, intitulée *Koue fong, Mœurs des royaumes*, contient les poésies & chansons qui avaient cours parmi le peuple, & que les empereurs, lorsqu'ils faisaient la visite de l'empire, ordonnaient de recueillir, pour juger par elles de l'état des mœurs publiques. La seconde, qui a pour titre *Ya, excellence*, se partage en *Ta-ya & Siao-ya, grande et petite excellence* : ces deux sections renferment des odes, des chansons, des cantiques, des élégies, des satires, des épithalames, &c. La troisième partie, nommée *Song, louanges*, offre des cantiques & des hymnes qu'on chantait dans les sacrifices, & dans les cérémonies pratiquées en l'honneur des ancêtres. Tous les lettrés conviennent que plusieurs de ces pièces de vers datent du temps de Ouen-ouang & de Vou-ouang, son fils, c'est-à-dire, qu'elles remontent jusqu'à la fin du XIIe siècle avant notre ère : les autres parurent sous les différents règnes des empereurs suivants jusqu'à Confucius. Les éloges des Chinois ne tarissent point lorsqu'ils parlent de la sublimité, de la douceur, du naturel & du goût antique de ces poésies ; ils avouent que tous les âges suivants n'ont rien produit qui puisse leur être comparé : *Les six vertus*, disent-ils, *sont comme l'âme du* Chi-king *; aucun siècle n'a flétri les fleurs brillantes dont elles y sont couronnées, & aucun siècle n'en fera éclore d'aussi belles.*

Pour donner une idée plus précise de la poésie chinoise, nous rapporterons quelques pièces du Chi-king, traduites par un missionnaire, que la Mission de Pe-king a perdu depuis quelques années.

Ode chinoise

p.707 Que la vue se promène agréablement sur ce paysage ! Un fleuve coule paisiblement dans la plaine, & l'embellit du long canal que forment ses eaux. Au midi, des montagnes s'élèvent majestueusement en amphithéâtre : à l'autre rive, des roseaux & des pins toujours verts appellent les Zéphyrs & le frais. Lieux charmants ! ceux qui vous habitent vivent en frères. Jamais la discorde n'y fait entendre sa voix. Quelle gloire sera la vôtre ! Le prince dont vous êtes l'héritage vous a choisis pour son séjour. Déjà le plan de son palais est tracé ; des murs superbes s'élèvent ; on bâtit de grands portiques à l'orient & à l'occident. Hâtez-vous de venir, grand prince, hâtez-vous de venir ; les plaisirs & les jeux vous attendent. Que je reconnais bien votre sagesse à la solidité des fondements qu'on bat à coups redoublés ! Ni les pluies, ni les orages ne les renverseront jamais. Jamais l'insecte qui rampe ou qui marche ne pénétrera dans votre demeure. La garde qui veille est quelquefois surprise ; le trait le plus rapide peut gauchir ; la colombe effrayée oublie de voler, & le faisan fuit mal devant l'aigle : mais les obstacles fondent & s'évanouissent devant vous. Que ces colonnades s'annoncent avec grandeur ! que ces salles sont vastes ! de hautes colonnes en soutiennent le lambris ; la lumière les éclaire & les pénètre de toutes parts. C'est ici que repose mon prince ; ici qu'il dort sur de longues nattes, tissues avec art. J'ai fait un songe, me dit-il en s'éveillant, expliquez-en les mystères. Prince, votre songe ne vous annonce rien que d'heureux. Vous avez vu des ours & des dragons ; les ours marquent la naissance d'un héritier, & les dragons celle d'une princesse. Ma prédiction est accomplie. Il vient de naître cet héritier si désiré. Couché dans son berceau, il se joue avec un sceptre. Toute la magnificence qui l'environne ne peut en adoucir pour lui la contrainte. Il pousse des cris, mais ce sont des cris de héros. Consolez-vous, illustre enfant ; la pourpre dont vous êtes vêtu vous dit que vous êtes né pour le trône & pour notre bonheur. Je vois aussi une princesse humblement enveloppée dans ses langes. Une brique, symbole de p.708 son sexe, est ses côtés. puisse-t-elle être sans vices, si elle est sans vertus ! Sa destinée ne l'appelle

qu'aux soins inquiétants du ménage ; mais ils peuvent la conduire à la gloire. puissent ses augustes parents l'y voir arriver, & jouir de toutes les louanges quelle aura méritées ! [1]

La douce & touchante sensibilité qui règne dans la pièce suivante, y fera aisément reconnaître le caractère de la plaintive élégie.

Plaintes d'une épouse légitime répudiée

Semblables à deux nuages qui se sont unis au haut des airs, & que les plus violents orages ne sauraient séparer, nous étions liés l'un à l'autre par un éternel hymen ; nous ne devions plus faire qu'un cœur. La moindre division, causée par la colère ou le dégoût, eût été un crime ; & toi, tel que celui qui arrache les herbes & laisse la racine, tu me bannis de ta maison, comme si, infidèle à ma gloire & à ma vertu, je n'étais plus digne d'être ton épouse & pouvais cesser de l'être ! Regarde le ciel, & juge-toi. Hélas ! que je m'éloigne avec peine ! mon cœur m'entraîne vers la maison que j'ai quittée. L'ingrat ! il ne m'a accompagnée que quelques pas ; il m'a laissée à sa porte ; il trouvait doux de me quitter. Tu adores donc le nouvel objet de tes feux adultères, & vous êtes déjà comme un frère & une sœur, qui se sont vus dès leur enfance ! Vas, ton infidélité souillera ton nouvel hymen & en empoisonnera les douceurs. O ciel ! cet hymen, tu le célèbres avec joie. Je suis devenue vile à tes yeux, tu ne veux plus de moi ; & moi, je ne voudrai plus de tes repentirs. Quelles ne furent pas mes peines sur le fleuve rapide où je voguais avec toi ! à quels travaux ne me suis-je pas dévouée pour les intérêts de ta maison ! je me sacrifiais pour te rendre heureux. Tous les cœurs qui sont venus vers toi, c'est moi qui les ai attirés : & tu ne peux plus m'aimer ! Tu me hais même, tu me méprises, & m'oublies. Ainsi donc c'est la fortune que tu aimais dans ton épouse, & j'ai perdu tous mes charmes dès que je t'ai rendu p.709 heureux ! Que de douceurs & de félicité je préparais à notre vieillesse ! une autre t'en dédommagera ; & je languirai dans l'opprobre & la

[1] [Cf. Cheu king, trad. Couvreur, ode *Seu kan*]

> douleur. Hélas ! que tes derniers regards étaient terribles ! ils ne respiraient que la haine & la fureur. Mes maux sont sans remède. Il s'offense de ma tendresse, & rougit de mes bienfaits [1].

L'Ode suivante, sur l'*amitié fraternelle*, est un des morceaux de poésie les plus estimés à la Chine.

> Aucun arbre ne peut être comparé au Tchang-ti que le printemps a couronné de mille fleurs ; aucun homme ne peut être comparé à un frère. Un frère pleure son frère avec des larmes véritables. Son cadavre fût-il suspendu sur un abîme à la pointe d'un rocher, ou enfoncé dans l'eau infecte d'un gouffre, il lui procurera un tombeau. La tourterelle gémit seule dans le silence des bois ; mais moi, dans mon affliction, j'ai un frère qui la partage. L'ami le plus tendre ne cherche qu'à consoler ma douleur ; mon frère la sent comme moi : c'est la sienne. La colère peut bien se glisser dans notre demeure, & flétrir nos cœurs de son souffle empoisonné ; mais, dès que le péril en approche, mon frère me fait un abri de son corps. Quelle joie pour lui de me voir délivré ! quel plaisir de me voir heureux ! On partage son bonheur avec ses parents ; la présence d'un frère l'augmente. Les fêtes les plus agréables sont celles où je vois le mien ; le festin le plus délicieux est celui où il est assis à mes côtés : sa présence épanouit mon âme ; je la verse toute entière dans son sein. L'amitié fraternelle a toutes les tendresses de l'amour. Une épouse aimable & vertueuse vous enivre des douceurs de l'hymen ; des enfants dignes de vous comblent vos désirs : voulez-vous assurer votre bonheur ? que l'amitié fraternelle le cimente. Le kin & le che, dans un concert, soutiennent & embellissent toutes les voix. O amitié fraternelle ! heureuses les familles où tu règnes ! Tes charmes y attirent toutes les vertus & en éloignent tous les vices [2].

Une aimable philosophie n'est point étrangère aux poètes chinois ; ils

---

[1] [Cf. Cheu king, trad. Couvreur, ode *Kou foung*]
[2] [Cf. Cheu king, trad. Couvreur, ode *Tch'ang-ti*]

savent en répandre le charme p.710 dans leurs plus petites pièces. La suivante offre le tableau de l'insouciance d'un sage de la Chine, dans sa retraite.

> Mon palais est une petite chambre qui a trois fois ma longueur. La magnificence n'y est jamais entrée ; mais la propreté n'en sort jamais. Une natte est mon lit ; une toile doublée, ma couverture ; cela suffit pour m'asseoir le jour, & pour dormir la nuit. D'un côté est une lampe, de l'autre un vase d'odeurs. Le chant des oiseaux, le sifflement du vent, le murmure d'une fontaine, sont le seul bruit que j'entends. Ma fenêtre peut se fermer, & ma porte s'ouvrir ; mais ce n'est que pour les sages : les méchants la fuient. Je ne me rase point comme un bonze ; je ne jeûne pas comme un tao-ssé. La vérité habite dans mon cœur, l'innocence guide mes actions. Sans maître & sans disciple, je n'use pas ma vie à rêver des riens & à écrire des mots ; encore moins à aiguiser des traits de satire, ou à farder des louanges. Je n'ai ni vues ni projets ; la gloire me touche aussi peu que les richesses ; & toutes les voluptés ne me coûtent pas un désir. Jouir de ma solitude & de mon repos est ma grande affaire. Le loisir me vient de tous cotés, & le fracas me fuit. Je considère le ciel, & je m'encourage ; je regarde la terre, & je me console. Je suis dans le monde sans y être. Un jour m'amène un jour ; une année est suivie d'une année : la dernière me conduira au port, & j'aurai vécu pour moi.

L'empereur Kien-long, qui depuis cinquante ans occupe le trône de la Chine, est un des plus grands poètes & des meilleurs lettrés de son empire. On se rappelle son poème sur Moukden, dont on a publié une traduction en 1770, & où l'on trouve des morceaux de la plus grande poésie. La grande collection chinoise sur l'agriculture renferme encore plusieurs pièces de ce monarque sur divers sujets champêtres, sur un champ nouvellement défriché, sur une sécheresse, sur les travaux de l'été, sur p.711 une pluie qui a sauvé le riz, sur une plaine bien ensemencée, sur une belle maison, sur une grêle, &c. On lui doit aussi un éloge du thé. En relisant son poème,

nous nous sommes arrêtés sur le morceau suivant, que nos lecteurs nous sauront gré sans doute de leur reproduire : il n'arrive pas souvent qu'on ait à lire des vers, faits par un poète qui commande à deux cent millions d'hommes.

Le poète-empereur expose toutes les beautés qui distinguent le pays de ses ancêtres : il décrit, dans ce fragment, le spectacle qu'offre la mer dans le golfe de Leao-tong, & célèbre ensuite les montagnes qui environnent la ville de Moukden.

> « La mer, la vaste mer, qui, rétrécissant peu à peu ses bords, s'avance dans nos terres pour y former un golfe, non moins fécond en richesses qu'en agréments, est elle seule un des plus ravissants spectacles que la nature puisse offrir. Tantôt, comme un étang tranquille, elle ne laisse voir sur sa surface unie que le plus gracieux azur ; tantôt, avec un léger murmure, qui imite les sons encore un peu sourds d'un vent qui veut fraîchir, elle avance & retire alternativement ses eaux ; quelquefois se courrouçant avec fureur, elle mugit, se gonfle, écume, & vient avec précipitation frapper le rivage qu'elle ne peut engloutir ; souvent par des ondulations successives, dont la forme & l'agitation sont au dessus de l'art du pinceau, elle semble vouloir fuir & s'épancher en entier, pour se procurer un lit différent de celui qu'elle occupe. Si elle monte, c'est pour descendre ; si elle descend, c'est pour remonter ; jusqu'à ce qu'après les changements les plus variés, elle redevienne encore ce qu'elle était p.712 auparavant. On dirait qu'elle ne reprend ainsi sa première tranquillité, que parce que l'astre qui nous éclaire pendant le jour, & les étoiles qui brillent pendant la nuit, sont sur le point de se plonger dans son sein pour s'y purifier & s'y rafraîchir. Qui pourrait assigner l'origine & les causes de tant de merveilles ! Mais, sans vouloir pénétrer ce qu'il nous serait impossible de décrire, laissons les ondes amères dans l'immense

étendue qu'elles occupent, se jouer ou s'irriter à leur gré, & ramenons notre esprit & nos yeux vers des objets qui ne sont pas moins dignes de notre attention...

Montagnes ! c'est par vous que je commence. *Montagne de fer, montagne brodée*, vous ne vous montrez de si loin que pour diriger les pas du voyageur ; vous ne présentez une forme & des couleurs si singulières, que pour suspendre sa fatigue & le récréer ; vous êtes un signal non équivoque de la route qu'il doit tenir pour parvenir sans obstacle au doux terme de son repos... Vous ferai-je envisager par tout ce que vous offrez de majestueux, de brillant, de gracieux, ou par ceux de vos spectacles qui inspirent la tristesse ou la terreur ? Non, il suffit de vous nommer pour vous faire connaître. C'est en vain que je voudrais essayer de décrire ces amphithéâtres couverts d'une agréable verdure qui vous décore presque en tout temps ; ces perspectives ravissantes qui présentent dans le lointain une pente presque insensible, sur laquelle les yeux peuvent se promener sans cesse avec un plaisir toujours nouveau ; ces monticules groupés, qui semblent se reproduire de distance en distance ; ces eaux pures, qui, tombant p.713 par cascades multipliées, vont par diverses routes se rejoindre enfin dans la plaine, pour y former des fleuves, des rivières, & une multitude infinie de ruisseaux. C'est en vain que je voudrais représenter ces hautes & épaisses croupes, qui cachent au loin la lumière du soleil pendant le jour, & la clarté de la lune pendant la nuit ; ces pointes orgueilleuses, qui, après avoir percé les nues, s'élèvent encore pour pouvoir atteindre à la hauteur du ciel : c'est bien plus inutilement encore que je m'efforcerais à tracer l'image de ces cavernes ténébreuses, de ces fentes énormes, de ces rochers hérissés, de ces précipices affreux dont on n'ose approcher, de ces gorges dangereuses qui inspirent la crainte, & de ces gouffres profonds qui font horreur à voir. Quelle éloquence assez vive, quel pinceau assez hardi

> pourrait ébaucher, pourrait désigner même une partie de ce que vous offrez dans les deux genres ? Vous êtes au dessus de toute expression. Seules, vous pouvez en vous montrant nous donner l'idée de ce que vous êtes. Si les beautés qui vous distinguent sont contrastées par des objets qui semblent vous dégrader à nos yeux, c'est que vous n'êtes pas uniquement pour le plaisir & l'utilité de l'homme. La brute qui presse la terre avec ses pieds, le reptile qui se traîne, le volatile qui fend les airs, doivent aussi trouver chez vous où se retirer & de quoi se nourrir : enfants de la nature, de cette mère universelle qui veille sur tout, ils ont tous également droit d'en être protégés. Ouvrez-leur donc, ô montagnes ! ouvrez-leur votre sein ; que vos précipices & vos cavernes soient p.714 le repaire des plus féroces d'entre eux ; que vos creux & vos rochers escarpés servent de retraite aux autres ; soyez un asile pour tous ; multipliez vos productions pour leur nourriture ; laissez couler vos claires eaux pour les désaltérer. Nous n'en sommes point jaloux ; nous vous en admirons davantage.

Les Chinois connaissent presque tous les genres de poèmes que nous avons. Ils ont les stances, l'ode, l'élégie, l'églogue, l'épigramme, les pièces satiriques, & même les bouts rimés. Le peuple a ses vaudevilles & ses chansons particulières. Des lettrés célèbres n'ont pas dédaigné de mettre pour lui en chansons les plus belles maximes de la morale, les devoirs des diverses conditions, les règles de la civilité. *Le bon grain,* disent-ils, *ne donnât-il que de la paille ; celle-ci empêche toujours les mauvaises herbes de croître.*

L'obscénité souille rarement les poésies chinoises. Elle est du moins obligée de s'envelopper, & de ne se produire qu'à l'aide de l'allégorie ou des subtilités grammaticales, propres de la langue : par exemple, il est de certaines pièces où les caractères présentent un sens, & le son isolé un autre ; dans quelques-unes, il faut retrancher plusieurs traits des

caractères pour saisir la pensée de l'auteur ; dans d'autres, il faut les lire à rebours. Mais quels que soit l'adresse & les subterfuges qu'emploient les Pétrones chinois, il leur en coûte toujours cher lorsque leurs écrits sont dénoncés au gouvernement. Il y a quelques années qu'un prince, oncle de l'empereur actuel se permit d'écrire quelques vers un peu libres sur l'éventail d'une de ses concubines, que celle-ci eut l'imprudence p.715 de prêter à une de ses amies. L'éventail parvint à l'empereur ; il vit les vers, & ordonna qu'ils seraient lus dans l'assemblée de tous les princes de son sang, toutes les fois qu'ils seraient convoqués au palais, & qu'on ajoutât qu'ils étaient de son oncle. Ce ne fut qu'après des lectures multipliées, que l'empereur fit grâce à ce prince de cette humiliante leçon.

C'est par une suite de cette surveillance sévère sur tout ce qui peut porter atteinte aux mœurs, que tous les romans, en général, sont prohibés par les lois. Le même empereur régnant en a flétri trois, qui passent d'ailleurs pour des chef-d'œuvre : le premier, parce qu'il tend à affaiblir l'horreur naturelle du meurtre, a été noté du caractère *tao, couteau, poignard* ; le second, qui est un roman plein de diableries & de sorcelleries, a été marqué du caractère *sie, faux, mensonger* ; & le troisième, du caractère *in, impur, déshonnête*, parce qu'il contient des aventures galantes & trop licencieuses. Cependant la police, moins sévère que les lois, permet les romans & les historiettes qui présentent un but utile, & qui n'ont rien de dangereux pour les mœurs. Tout auteur qui écrit contre le gouvernement est puni de mort, ainsi que ceux qui ont concouru à l'impression ou à la distribution de ses ouvrages.

@

CHAPITRE III

pièces dramatiques, éloquence, ouvrages d'érudition, collège impérial des Han-lin

@

p.716 Les règles dramatiques, admises & consacrées en Europe, ne sont pas les mêmes à la Chine. On n'y connaît point nos trois unités, ni rien de tout ce que nous observons pour donner de la régularité & de la vraisemblance à l'action théâtrale. Ce n'est point une action unique qu'on représente dans ces drames, c'est la vie toute entière d'un héros, & cette représentation peut être censée durer quarante ou cinquante ans.

Les Chinois ne font aucune distinction de la tragédie & de la comédie ; ils n'ont conséquemment point de règles particulières, appropriée à chacun de ces genres si disparates. Toute pièce dramatique se divise en plusieurs parties, que précède une sorte de prologue ou d'introduction, qu'on nomme *sié-tsé* ; les autres parties ou actes s'appellent *tché* : on pourrait les diviser en scènes, en déterminant celles-ci par l'entrée & la sortie des acteurs. Chaque personnage, lorsqu'il paraît, commence toujours par se faire connaître aux spectateurs ; il leur apprend quel est son nom, & le rôle qu'il va jouer dans la pièce. Le même acteur représente souvent plusieurs rôles dans la même pièce. Telle comédie par exemple, sera jouée par cinq acteurs, quoiqu'elle contienne & fasse successivement paraître dix ou douze personnages qui parlent.

p.717 Les tragédies chinoises n'ont pas de chœurs proprement dits ; mais elles sont entremêlées de plusieurs morceaux de chant. Dans les endroits où l'acteur est censé devoir être agité de quelque passion vive, il suspend sa déclamation & se met à chanter. Souvent les instruments de musique l'accompagnent. Ces morceaux de poésie sont destinés à exprimer les grands mouvements de l'âme, comme ceux qu'inspirent la colère, la joie, l'amour, la douleur : un personnage chante, lorsqu'il est indigné contre un

scélérat, lorsqu'il s'anime à la vengeance ou qu'il se prépare à la mort.

Le P. du Halde a inséré dans sa collection une tragédie chinoise, intitulée *l'orphelin de Tchao*, traduite par le P. de Prémare. Ce drame est tiré d'un recueil chinois qui contient les cent meilleures pièces de théâtre qui aient été composées sous la dynastie des Yuen, dans le quatorzième siècle. M. de Voltaire en a emprunté le sujet de sa tragédie de *l'orphelin de la Chine*. Voici comment il parle de l'ouvrage chinois : « *L'orphelin de Tchao* est un monument précieux qui sert plus à faire connaître l'esprit de la Chine, que toutes les relations qu'on a faites de ce vaste empire. Il est vrai que cette pièce est toute barbare, en comparaison des bons ouvrages de nos jours ; mais aussi c'est un chef-d'œuvre, si on le compare à nos pièces du quatorzième siècle. Certainement nos troubadours, notre bazoche, la Société des *Enfants sans souci* & de *la Mère sotte*, n'approchaient pas de l'auteur chinois. On ne peut comparer *l'orphelin de Tchao* qu'aux tragédies anglaises & espagnoles du dix-septième siècle qui ne laissent pas p.718 encore de plaire au delà des Pyrénées & de la mer.

L'action de la pièce chinoise dure vingt-cinq ans, comme dans les farces monstrueuses de Shakespeare & de Lopez de Vega, qu'on a nommées tragédies ; c'est un entassement d'événements incroyables... On croit lire les *Mille & une Nuits* en action & en scènes : mais, malgré l'incroyable, il y règne de l'intérêt ; &, malgré la foule des événements, tout est de la clarté la plus lumineuse : ce sont-là deux grands mérites en tout temps & chez toutes nations ; & ce mérite manque à beaucoup de nos pièces modernes. Il est vrai que la pièce chinoise n'a pas d'autres beautés : unités de temps & d'action, développement de sentiments, peinture des mœurs, éloquence, raison, passion, tout lui manque ; & cependant, comme je l'ai déjà dit, l'ouvrage est supérieur à tout ce que nous faisions alors.

Les lettrés chinois travaillent peu pour le théâtre, & recueillent peu de gloire de leurs productions en ce genre, parce que la comédie est plutôt tolérée que permise à la Chine. Les anciens sages de la nation l'ont constamment décriée & regardée comme un art corrupteur. La première

fois qu'il est fait mention de pièces de théâtre dans l'histoire, c'est pour louer un empereur de la dynastie des Chang d'avoir proscrit cette sorte de divertissements frivoles & dangereux. Siuen-ti, de la dynastie des Tcheou, reçut des remontrances par lesquelles on l'engageait à éloigner de sa cour ce genre de spectacles, dont l'effet devait être funeste pour les mœurs. Un autre empereur fut privé des honneurs funéraires, pour avoir trop aimé le théâtre & fréquenté des comédiens. C'est par une suite p.719 de cette manière de penser, qui est universelle à la Chine, que toutes les salles de spectacle, mises sur le même rang que les maisons de prostitution, sont reléguées dans les faubourgs des villes. Les gazettes chinoises s'empressent de publier le nom du plus obscur légionnaire qui s'est montré avec courage dans un combat ; elles annonceront à tout l'empire l'acte de piété filiale, le trait de modestie & de pudeur d'une simple fille des champs ; mais les auteurs de ces papiers seraient punis, s'ils osaient insulter à la nation jusqu'à l'entretenir du jeu & des succès d'un mime, du genre de danse, des grâces, & de la figure d'une histrionne.

Passons à l'éloquence chinoise. Elle est moins fondée sur des préceptes que sur l'imitation des anciens chef d'œuvres, consacrés comme des modèles dans l'art oratoire. Cette éloquence ne consiste pas dans un certain arrangement de périodes harmonieuses ; elle résulte d'expressions vives, de métaphores nobles, de comparaisons hardies, & surtout de l'emploi heureux des maximes & des sentences des anciens sages. Les lois la mettent à portée d'influer sur le gouvernement de l'État, non pas comme dans les anciennes Républiques en parlant directement au peuple assemblé, mais par les écrits & les remontrances qu'elle peut adresser à l'empereur & à ses ministres. Dans ces sortes d'écrits, qui exigent la plus sévère circonspection, l'éloquence doit se borner à instruire, réfuter, reprendre, émouvoir, faire sentir la nécessité des réformes ; & il faut qu'elle produise ces effets à l'aide de peu de lignes, & dans une première lecture : on n'y souffre dès lors aucun ornement déplacé, point p.720 de mot oisif, de raisonnement faible, de citation ambiguë, de preuve équivoque. *Méditez jour & nuit*, dit Ly-tsé, *pour écrire dix caractères d'une*

remontrance, & effacez-en six. La foudre part de tous les côtés du trône ; une syllabe suffit pour l'allumer, & elle irait porter la mort jusqu'au fond de l'empire.

L'empereur Kang-hi a fait imprimer & publier un *Recueil de remontrances*, qu'il a enrichi de ses propres remarques : on y trouve rassemblé ce que chaque siècle a produit de meilleur en ce genre. La traduction de cet ouvrage offrirait peut-être le moyen le plus sûr de connaître & de bien apprécier l'éloquence chinoise. Les missionnaires assurent qu'un grand nombre de ces remontrances peuvent aller de pair avec les meilleurs ouvrages des grands orateurs de Rome & d'Athènes.

Les discours académiques n'obtiennent pas plus de succès à la Chine que dans certaines contrées de l'Europe. Ces pièces d'éloquence, qu'on nomme *Chi-ouen*, sont ordinairement les productions des lettrés qui aspirent aux grades ou cherchent à s'y maintenir. Un bruyant étalage de mots qui ne signifient rien, des images gigantesques, des pensées fausses mais brillantes, & tout le clinquant du bel esprit chinois, se trouvent réunis dans ces compositions, auxquelles un texte tiré des King sert ordinairement de base. Tous les bons lettrés, partisans de l'élégante précision & de la simplicité mâle des anciens, gémissent sur le faux goût qu'a introduit cette éloquence académique : ils désignent les auteurs de toutes ces bagatelles oratoires sous le nom de *Kiu-keou, Mou-ché, bouches d'or & langues de bois.*

p.721 Les rhéteurs chinois comptent un nombre prodigieux d'espèces d'éloquence : il est même difficile de concevoir qu'une nation ait pu fixer & déterminer autant de nuances différentes dans l'art de persuader. Je me borne à quelques espèces principales : la nomenclature entière des autres deviendrait fastidieuse. Ces rhéteurs distinguent : éloquence des choses, dont la vérité fait toute la force & la parure ; éloquence de sentiment & de conviction, qui est comme un épanchement de l'âme de l'orateur ; éloquence de candeur & de naïveté, qui écarte Je doute & le soupçon ; éloquence d'enchaînement & de combinaison, qui est le fruit de l'étude & de la

méditation ; éloquence de franchise, qui ne ménage rien & ne cache rien ; éloquence de merveilleux, qui subjugue la raison par l'imagination ; éloquence de singularité & d'étonnement, qui contredit les vérités reçues, & séduit par l'appât des découvertes ; éloquence d'illusion & d'artifice, qui donne le change en détournant l'attention, & séduit le cœur par un pathétique attendrissant ; éloquence de métaphysique & de subtilités, qui se tient toujours dans les nues, & en impose aux simples à force de leur dire des choses inintelligibles ; éloquence de vieux langage, qui affecte de copier le ton des anciens, & se prévaut de leur autorité ; éloquence de grandeur & de majesté, qui, par la force du génie, s'élève jusqu'au sublime des King ; éloquence d'images, qui plaît comme les fleurs ; éloquence d'abondance & de rapidité, qui étale ses raisons, accumule ses preuves, multiplie ses autorités ; éloquence de douceur de style & d'insinuation, qui est pour l'esprit comme la lumière de la lune pour les yeux ; éloquence de profondeur, qui appelle les réflexions par l'étendue, l'intérêt & la majesté des vérités qu'elle semble seulement aider à découvrir ; éloquence mystérieuse, qui n'offre les choses qu'à demi, qui attire & plaît à force de piquer la curiosité ; éloquence superficielle, qui brille & n'éclaire point, &c. &c. Les rhéteurs chinois comptent aussi autant de sortes de styles que de genre d'éloquence.

Les Chinois ne sont point partisans de cette déclamation vive & animée, de ces gestes expressifs, de ces brillants éclats de voix qui contribuent si souvent en Europe au succès des discours publics. Ils pensent à peu près comme ces sauvages Illinois, qui crurent bonnement que leur Missionnaire s'était mis en colère, parce qu'il avait voulu terminer son sermon par un morceau de pathétique, déclamé à l'européenne. Les Chinois ne s'accommodent point de tous ces mouvements, qu'ils prennent pour des grimaces affectées, ou pour des convulsions de fureur. Graves & paisibles auditeurs, ils veulent qu'on parle moins à leurs sens qu'à leur raison. Il faut cacher l'art, les émouvoir peu à peu, & le plus sûr moyen de réussir est que l'orateur paraisse sincèrement ému lui-même. *Ce n'est pas par ses cris*, dit un de leurs auteurs, *c'est en prenant son vol, que le canard sauvage fait partir tous les autres & les conduit.*

La Chine est riche en ouvrages d' érudition ; mais elle les doit rarement à des particuliers, qui n'ont ni le loisir ni les facilités nécessaires pour se livrer à ce genre d'études. Les premières années des jeunes lettrés se passent à étudier la langue, les caractères, la doctrine des King. Des examens à subir de trois ans en trois ans les tiennent p.723 sans cesse occupés : admis au premier grade littéraire, il faut qu'ils étudient encore pour mériter le second, & parvenir ensuite au doctorat, qui ne s'accorde qu'au concours. Alors ils obtiennent des emplois dans les tribunaux, deviennent gouverneurs de villes de province. Dans ce nouvel état, leurs occupations sont si multipliées, si continuelles, qu'il leur est impossible de se livrer à leur goût pour une étude suivie : le glaive du souverain est sans cesse suspendu sur leur tête ; ils ont besoin de toute leur application pour éviter jusqu'à des négligences légères qui pourraient les perdre.

La difficulté d'avoir recours aux bibliothèques est encore un inconvénient qu'éprouve le savant isolé. La fortune des particuliers, à la Chine, est trop changeante, pour qu'ils puissent former de vastes collections de livres, telles qu'on en trouve dans les maisons des Grands & des gens de lettres de l'Europe. Si les fils d'un ministre d'État ou d'un général d'armée sont sans mérite, ils tombent dans la misère, & rentrent dans la foule obscure des citoyens : comment pourraient-ils alors conserver les bibliothèques de leurs pères ? D'ailleurs des mandarins, des officiers publics, qui, par la mobilité de leurs emplois, se trouvent fréquemment exposés à passer d'une province dans une autre, ont rarement le goût des bibliothèques ; ils se bornent aux livres qui leur sont nécessaires. Les grandes bonzeries sont la seule ressource du lettré. C'est là que le gouvernement, pour prévenir les pertes que pourraient causer les incendies, les guerres, les révolutions, a fait rassembler les manuscrits les plus rares, fait annuellement déposer des p.724 exemplaires de toutes les grandes collections d'ouvrages, & de toutes les éditions nouvelles qui se font aux frais de l'État. Ces immenses bibliothèques sont, il est vrai, ouvertes à tous les gens de lettres ; mais la plupart des bonzeries qui les renferment sont situées dans les montagnes & loin des grandes villes. Un lettré qui a sa famille & ses emplois, ira-t-il

s'isoler au milieu de ces rochers, pour s'y livrer à des recherches savantes ?

Aussi tous les grands ouvrages qui ont paru à la Chine, sont-ils sortis du collège des Han-lin. Ce corps est composé des lettrés les plus célèbres, & des plus savants hommes de tout l'empire. Ils sont examinés & choisis par le souverain même, qui les tient auprès de sa personne. Quelques-uns de ces grands lettrés sont occupés à tenir le pinceau pour l'empereur ; d'autres sont chargés de l'enseignement public dans les écoles qui sont aux quatre portes du palais ; le plus grand nombre habite un hôtel vaste & commode, où, loin du bruit & de tous les objets de dissipation, ils travaillent sans relâche & de concert aux différents ouvrages que l'empereur leur commande. Libres de tout soin, environnés de tous les trésors littéraires de l'empire, ils trouvent dans cette retraite les aisances & tous les secours qui peuvent adoucir & faciliter le travail. Chacun de ces lettrés est employé selon son goût & ses talents. Le temps ne le maîtrise point ; jamais on ne le presse de finir l'ouvrage commencé. L'intérêt de l'amour-propre les lie les uns aux autres, parce que la gloire du succès ne se partage point, mais rejaillit sur tous. La communication réciproque des connaissances est nécessairement pleine & sans réserve, p.725 parce que les méprises sont imputées au corps entier. De là vient que tout ce qui sort du pinceau des Han-lin porte un caractère de perfection qu'il est rare de trouver dans les ouvrages de gens de lettres isolés. On leur doit toutes les grandes collections historiques, les dictionnaires, les commentaires, les éditions nouvelles des anciens livres, &c. L'empereur orne ordinairement ces grands ouvrages d'une préface de sa main. Ils sont imprimés aux frais du gouvernement, & toute l'édition appartient à l'empereur, qui la distribue en présents aux princes de son sang, aux ministres, aux Grands, aux chefs des tribunaux, aux gouverneurs des provinces, & aux plus célèbres lettrés de l'empire. Papier, caractère, encre, reliure, ornements, tout annonce la magnificence du souverain qui publie & donne ces ouvrages. Les particuliers ne peuvent acheter que des exemplaires de rebut ou contrefaits. En 1770, les Han-lin travaillaient à une édition nouvelle, augmentée & corrigée, d'un grand ouvrage, où sont discutés les points les

plus intéressants d'histoire, de chronologie, de géographie, de jurisprudence, de police, & d'histoire naturelle. Cette édition devait former une collection de plus de cent cinquante volumes.

@

CHAPITRE IV

Astronomie chinoise

@

p.726 Les connaissances astronomiques sont très anciennes à la Chine ; elles paraissent remonter à la fondation même de l'empire. Le premier monument connu de cette astronomie se trouve dans un chapitre du Chou-king, où l'empereur Yao apprend à ses Astronomes Hi & Ho la manière de reconnaître & déterminer les quatre saisons de l'année. Ce texte est précieux pour fixer l'état de la science du ciel, à cette époque reculée. Voici comment ce prince s'exprime :

1° Yao veut que Hi & Ho calculent & observent les lieux & les mouvements du soleil, de la lune & des astres ; & qu'ensuite ils apprennent aux peuples ce qui regarde les saisons.

2° Selon Yao, l'égalité du jour & de la nuit & l'astre *Niao* font déterminer l'équinoxe du printemps.

L'égalité du jour & de la nuit & l'astre *Hiu* marquent l'équinoxe d'automne.

Le jour le plus long & l'astre *Ho* sont la marque du solstice d'été.

Le jour le plus court & l'astre *Mao* font reconnaître le solstice d'hiver.

3° Yao apprend à Hi & à Ho que le *Ki* est de 366 jours ; & que pour déterminer l'année & ses quatre saisons, il faut employer la lune intercalaire.

p.727 On voit, par le premier des trois articles qui partagent ce texte, que du temps même d'Yao, dont le règne a commencé l'an 2357 avant notre ère, il y avait à la Chine des mathématiciens chargés par le souverain de rédiger un calendrier, qu'on devoir distribuer au peuple. Il paraît que les auteurs de ce calendrier devaient y marquer le temps de l'entrée des astres

dans les signes, le lieu des planètes, & les éclipses. Les astronomes qui négligeaient d'annoncer ce dernier phénomène, étaient punis de mort.

Le second article nous apprend qu'on savait alors reconnaître les deux équinoxes & les deux solstices par la longueur des jours & des nuits. Il est assez honorable pour les Chinois d'avoir su, dès ce temps-là, profiter du mouvement des étoiles, pour en comparer les lieux avec celui du soleil dans les quatre saisons.

Le troisième article prouve qu'on connaissait dès lors une année de 365 jours & six heures, laquelle, tous les quatre ans, devait être composée de 366 jours entiers. Yao préféra cependant l'année lunaire, en ordonnant l'usage de l'intercalation. .

Les Chinois ont toujours fixé au solstice d'hiver le commencement de l'année astronomique ; mais le commencement de leur année civile a varié selon la volonté des empereurs. Les uns l'ont placé à la troisième, à la seconde lune après le solstice d'hiver ; d'autres au point même du solstice.

De tout temps, les années chinoises ont été composées d'un certain nombre de lunaisons : douze p.728 lunaisons forment l'année commune ; & treize, l'année embolismique. Les Chinois comptent les lunaisons par le nombre des jours qui s'écoulent depuis le moment de la conjonction de la lune avec le soleil, jusqu'au moment de la conjonction suivante ; & comme, dans l'intervalle d'une conjonction à l'autre, le nombre des jours ne peut être constamment égal, ils admettent tantôt vingt-neuf, tantôt trente jours pour compléter leurs lunaisons.

Les Chinois divisent le jour en plus ou moins de parties égales ; mais ordinairement ils le partagent en douze heures, doubles des nôtres. Ils comptent un jour d'un minuit à l'autre.

La route que décrit le soleil est connue à la Chine depuis la plus haute antiquité, & l'on y a toujours distingué l'écliptique de l'équateur. On appelle la première *hoang-tao* ou *chemin jaune* ; le second est désigné sous le nom de *tché-tao* ou *ligne équinoxiale*, parce qu'on sait que ce grand cercle de la

sphère est à une égale distance des deux pôles, & que lorsque le soleil y arrive, les jours sont égaux aux nuits.

L'année chinoise, divisée en lunaisons, est encore partagée en quatre parties égales, qui sont les saisons, chacune desquelles a trois parties, son commencement, son milieu & sa fin, c'est-à-dire, une lunaison pour chacune de ces trois parties. De plus, cette année est encore subdivisée en vingt-quatre parties égales, qui sont les points où le soleil se trouve en parcourant les différents signes de notre zodiaque. Chacune de ces p.729 vingt-quatre sections comprend quinze degrés ; ce qui produit les trois cent soixante degrés que le soleil parcourt dans sa révolution annuelle.

La marche bizarre & irrégulière de la lune est très anciennement connue à la Chine. Avant même le règne d'Yao, les astronomes chinois savaient déterminer avec assez de précision les moments de la nouvelle & pleine lune. Ils nomment *cho, principe, commencement*, le premier jour de la nouvelle lune, & *ouang*, qui signifie *espérer*, *attendre*, le jour de la pleine lune ; parce que le peuple attendait les bienfaits de certains Esprits qu'il n'invoquait qu'à cette seule époque. Pour exprimer l'âge de la lune, on emploie, outre les nombres, les mots de *corde supérieure & inférieure* : on dit *chang-hien, arc ayant la corde en haut* ; & *hia-hien, arc ayant la corde en bas*. C'est ainsi qu'on désigne ce que nous appelons les quartiers de la lune. La méthode de l'intercalation a varié ; mais elle a toujours eu lieu, ainsi que l'usage de compter vingt-neuf ou trente jours pour une lunaison. On appelle *petite lune* celle qui ne comprend que vingt-neuf jours, & *grande lune* celle qui est composée de trente.

Les astronomes chinois distribuent l'état du ciel, relativement aux étoiles, selon l'ordre suivant. Ils placent 1° le *Pe-teou* ou *boisseau céleste du nord* ; c'est ce que nous appelons la *grande ourse*. 2° Le *nan-teou* ou *boisseau céleste du midi*, qui comprend les principales étoiles opposées à la grande ourse, & qui forment entre elles, dans la partie méridionale du ciel, une figure à peu près semblable à celle de la grande ourse dans le nord. 3° Les cinq planètes *ou-hing*. Ces cinq planètes p.730 sont Saturne, Jupiter,

Mars, Vénus, & Mercure. 4° Vingt-huit constellations, dans lesquelles sont comprises toutes les étoiles de notre zodiaque, & quelques-unes de celles qui en sont les plus voisines.

Nous devons au P. Gaubil un ouvrage particulier sur l'astronomie chinoise, qu'il avait longtemps étudiée. Voici le témoignage qu'il rend aux connaissances des astronomes de cette nation, dans une de ses lettres au P. Souciet :

> « Les Chinois, dit-il, ont connu le mouvement d'occident en orient pour le soleil & la lune, les planètes, & même les étoiles, quoiqu'ils n'aient déterminé le mouvement de celles-ci que quatre cents ans après Jésus-Christ. Ils ont donné à Saturne, à Jupiter, à Mars, à Vénus, & à Mercure, des révolutions assez approchantes des nôtres. Ils n'ont jamais été au fait des rétrogressions & stations ; &, comme en Europe, les uns ont fait tourner les cieux & les planètes autour de la terre, & les autres ont tout fait tourner autour du soleil. Par la lecture de leurs livres, on juge que les Chinois ont assez bien connu, depuis plus de deux mille ans, la quantité de l'année solaire ; qu'ils ont connu de même le mouvement diurne du soleil & de la lune ; qu'ils ont su observer les hauteurs méridiennes du soleil par l'ombre des gnomons, & qu'ils calculaient passablement ces ombres, pour en déduire la hauteur du pôle & la déclinaison du soleil : on voit qu'ils ont connu assez bien l'ascension droite des étoiles, & le temps où elles passent par le méridien ; comment les mêmes étoiles, dans la même année, se lèvent ou se couchent avec le soleil ; & p.731 comment elles passent au méridien, tantôt au lever & tantôt au coucher du soleil. Enfin, conclut le P. Gaubil, la lecture de l'histoire chinoise démontre qu'on a toujours eu à la Chine la connaissance de beaucoup de choses d'astronomie ».

Les mathématiciens jésuites, que le zèle de la religion conduisit à la Chine, contribuèrent beaucoup à étendre les connaissances astronomiques

dans cet empire. Les pères Ricci, Adam Schal, Verbiest, Couplet, Gerbillon, Régis, d'Entrecoles, Jartoux, Parrenin, & tant d'autres, étaient des hommes que leurs talents seuls eussent rendus célèbres même en Europe. Ils réformèrent ce qu'il y avait de fautif dans l'astronomie chinoise, corrigèrent les erreurs qui se perpétuaient dans le calendrier, & communiquèrent des méthodes nouvelles pour l'observation. Le P. Verbiest avait trouvé dans l'observatoire de Pe-king un certain nombre d'instruments en bronze ; mais les jugeant peu propres aux opérations astronomiques, il leur en substitua de nouveaux qui subsistent encore. Le P. Le Comte a donné, dans ses *Mémoires*, une description détaillée de toutes ces machines.

L'astronomie est aujourd'hui cultivée à Pe-king comme elle l'est dans la plupart des capitales de l'Europe. Il y existe un tribunal, dont la juridiction s'étend sur tout ce qui a quelque rapport à l'observation des phénomènes célestes. Ce tribunal est subordonné à celui des rits ; il porte, ainsi que toutes les autres juridictions particulières, le nom d'Ya-men. Les membres qui le composent sont un inspecteur, deux présidents, dont l'un est toujours tartare, & l'autre censé chinois ; & un certain nombre p.732 de mandarins qui remplissent les fondions d'assesseurs. Depuis le P. Adam Schal jusqu'au P. de Rocha, qui a succédé au P. Hallerstein, c'est-à-dire, depuis près d'un siècle & demi, un Européen a toujours remplacé le président chinois. Cette suite de missionnaires astronomes se sont constamment appliqués à former des élèves, & ils se sont toujours fait un devoir de ne leur laisser rien ignorer des connaissances & des méthodes propres de l'Europe. Aussi sur environ deux cents astronomes ou élèves en astronomie, que l'empereur entretient à ses frais, les deux tiers au moins connaissent assez l'état du ciel, & sont assez bons calculateurs, pour pouvoir composer des éphémérides aussi exactes & plus détaillées que celles qui sortent de nos Académies. Ces éphémérides, au reste, ne doivent point être confondues avec celles qu'on destine au peuple, & qui contiennent les prédictions superstitieuses & tous les rêves de l'astrologie judiciaire : celles dont nous parlons n'ont pour objet que la connaissance du ciel, & ne présentent que les résultats des calculs astronomiques. Les

missionnaires astronomes ne sont les auteurs d'aucune de ces éphémérides : leur emploi se réduit à revoir le travail des mathématiciens chinois, à vérifier leurs calculs, & à réformer les erreurs qui pourraient s'y glisser. Comme les premiers Européens, admis dans le tribunal d'astronomie, étaient de la mission portugaise qui était alors la seule à Pe-king, c'est encore cette mission qui continue aujourd'hui de fournir des astronomes à cette Académie.

L'observation des éclipses est une des premières & des p.733 plus importantes fonctions de ce tribunal. Il faut que l'empereur soit averti, par une requête, du jour, de l'heure, & de la partie du ciel où l'éclipse aura lieu, & qu'on lui annonce quelle sera sa grandeur & sa durée. Ce compte doit précéder l'éclipse de quelques mois ; & comme l'empire est divisé en provinces très étendues, il faut qu'elle soit calculée sur la longitude & la latitude de chaque capitale de ces provinces. Ces observations, ainsi que le type qui représente l'éclipse, sont gardées par le tribunal des rits & les Colao, qui ont soin de les faire passer dans les provinces & dans toutes les villes de l'empire, afin que le phénomène céleste y soit observé avec les formes prescrites.

Voici quel est le cérémonial d'usage en pareille circonstance. Quelques jours avant l'éclipse, le tribunal des rits fait afficher en gros caractères, dans un lieu public de Pe-king, l'heure & la minute à laquelle l'éclipse commencera, la partie du ciel où elle sera visible, le temps que l'astre restera dans l'ombre, & le moment où il en sortira. Les mandarins de tous les ordres sont avertis de se rendre, revêtus des habits & des marques de leurs dignités, dans la cour du tribunal de l'astronomie, pour y attendre le moment où le phénomène aura lieu. Tous portent à la main des tables où la figure & les circonstances de l'éclipse sont décrites. Au moment où l'on s'aperçoit que le soleil ou la lune commence à s'obscurcir, tous se jettent à genoux, & frappent la terre du front. Aussitôt l'on entend s'élever de toute la ville un bruit épouvantable de tambours & de timbales, reste de l'ancienne persuasion où étaient les Chinois, que par p.734 ce tintamarre ils

secouraient l'astre souffrant, & l'empêchaient d'être dévoré par le dragon céleste. Quoique les Grands, les lettrés, & toutes les personnes instruites, sachent aujourd'hui que les éclipses ne sont que des évènements naturels, ils n'en continuent pas moins d'observer leur antique cérémonial, par une suite de l'attachement que la nation conserve toujours pour les anciens usages.

Tandis que les mandarins restent ainsi prosternés dans cette cour, d'autres, placés à l'Observatoire, examinent avec toute l'attention dont ils sont capables le commencement, le milieu & la fin de l'éclipse, en comparant ce qu'ils observent avec la figure & les circonstances données du phénomène. Ils rédigent ensuite leurs observations, les scellent de leur sceau, & les font remettre à l'empereur, qui, de son côté, n'a pas apporté moins de soins à observer l'éclipse. Le même cérémonial se pratique dans toute l'étendue de l'empire.

@

CHAPITRE V

Papier, encre, imprimerie, &c.

@

Les historiens chinois rapportent à l'an 105 avant Jésus-Christ la découverte & la première fabrication du papier dont on se sert aujourd'hui. Avant cette époque, on écrivait sur la toile & sur des étoffes de soie. De là vient l'usage encore existant d'écrire sur de grandes pièces de soie les éloges des morts, qu'on suspend à côté p.735 des bières & qu'on porte dans les cérémonies funéraires, ou des maximes & des sentences morales dont on orne l'intérieur des appartements. Plus anciennement, on écrivait avec un burin sur des planchettes de bambou, ou même sur des plaques de métal. Plusieurs de ces tablettes enfilées & unies ensemble formaient un volume. Enfin, sous le règne de *Ho-ti*, un mandarin chinois imagina une sorte de papier plus commode. Il prit l'écorce de différents arbres, de vieilles pièces d'étoffes de soie & de chanvre, & fit bouillir ces matières jusqu'à les réduire en une espèce de bouillie, dont il forma le papier. Peu à peu, l'industrie chinoise perfectionna cette découverte, & trouva le secret de blanchir, de polir & de donner de l'éclat à différentes espèces de papier.

Ces espèces sont aujourd'hui très variées. Les Chinois tirent la matière de papier, du roseau qu'on appelle *bam-bou*, de l'arbrisseau qui porte le coton, de l'écorce de l'arbre *kou-chu*, de celle des mûriers, du chanvre, de la paille de blé & de riz, du parchemin des cocons de vers à soie, & de plusieurs autres substances, la plupart inconnues en Europe.

Les arbres ou arbustes dont on tire parti pour la fabrication du papier, ne fournissent que leur écorce ; le bambou & le cotonnier sont les seuls dont on emploie jusqu'à la substance ligneuse, qu'on parvient à macérer & à réduire en une pâte liquide.

La plupart des papiers chinois, fabriqués avec des écorces d'arbres, ont le désavantage d'être susceptibles d'humidité ; la poussière s'y attache, &

insensiblement les vers s'y introduisent. Pour prévenir la dégradation & p.736 la perte des livres, il est nécessaire de les battre & de les exposer souvent au soleil. Le papier fait avec le coton n'est point sujet à ces inconvénients ; il est le plus blanc, le plus beau, le plus en usage, & se conserve aussi longtemps que celui d'Europe.

Ces papiers sont supérieurs aux nôtres par leur poli & leur égalité ; le pinceau dont se servent les Chinois ne pourrait se promener librement & former des traits délicats sur une surface tant soit peu raboteuse. Ils l'emportent encore sur ceux d'Europe par la grandeur extraordinaire des feuilles. Il serait aisé d'obtenir de certaines manufactures des papiers dont les feuilles auraient trente à quarante pieds de longueur.

Pour affermir le papier & l'empêcher de boire, les Chinois lui donnent une teinture d'alun, ce qui le rend ordinairement cassant ; mais lorsqu'il n'a point reçu cette préparation, il est aussi souple & aussi flexible que le nôtre, & l'on peut le plier en tout sens, sans craindre qu'il se rompe.

On trouve à l'extrémité d'un des faubourgs de Pe-king, un village assez long, uniquement habité par des ouvriers qui ne subsistent que par le *rhabillage* du vieux papier qu'ils ont l'art de nettoyer, & dont ils forment un papier nouveau. Chacune de leurs maisons est enceinte de murailles bien blanchies avec de la chaux. C'est là qu'ils rassemblent des monceaux énormes de vieux papiers de toute espèce : qu'ils soient chargés d'encre, de couleurs, de colle, ou souillés de toute ordure quelconque, peu leur importe. Après avoir fait le triage des papiers fins, ils remplissent de grands paniers plats de tous ces p.737 chiffons, & les portent près de l'eau, sur une pente pavée, où ils les lavent avec vigueur ; ils les manient, les pétrissent avec les mains, les foulent avec les pieds, jusqu'à ce que toute la crasse & toute l'ordure s'en dégage. Lorsqu'à la suite de cette manipulation, ces vieux papiers ne présentent. plus qu'une masse informe, ils la font cuire, la battent de nouveau jusqu'à ce qu'elle soit réduite en consistance de bouillie ; alors, à l'aide du châssis, ils enlèvent des feuilles, dont ils forment des piles. Ces feuilles sont ordinairement d'une grandeur médiocres Ils les

appliquent encore humides sur les murs blanchis de leurs enclos, où le soleil les sèche en peu de temps. ils les détachent ensuite & les rassemblent.

L'encre chinoise n'est point liquide comme la nôtre ; on lui donne la consistance & la forme de tablettes ou de bâtons. L'histoire rapporte que vers l'an 620 de l'ère chrétienne, le roi de Corée, parmi les présents qu'il envoie annuellement en tribut à l'empereur de la Chine, lui fit offrir plusieurs pièces d'encre, composées d'un noir de fumée qu'on avait recueilli de vieux pins brûlés, & où l'on avait mêlé de la colle de corne de cerf. Cette encre avait un tel éclat, qu'on l'eût prise pour un véritable vernis. L'industrie chinoise chercha longtemps à deviner le procédé des Coréens : des essais multipliés furent enfin suivis du succès. On eut une belle encre ; mais ce ne fut que vers l'an 900 de J.-C. qu'on parvint à lui donner ce degré de perfection qu'elle a toujours conservé depuis.

L'encre de la Chine se fabrique avec le noir qu'on obtient de la fumée de diverses matières, principalement p.738 des pins, ou de l'huile qu'on brûle. On a soin d'y ajouter du musc ou quelques parfums pour corriger l'odeur forte & désagréable de l'huile. On mêle ces divers ingrédients jusqu'à ce qu'ils parviennent à la consistance d'une pâte, qu'on divise ensuite & qu'on met dans de petits moules de bois. L'intérieur de ces moules est délicatement travaillé ; la tablette d'encre en sort ornée de différentes figures, telles que celles de dragons, d'oiseaux, d'arbres, de fleurs. Un des côtés est presque toujours semé de caractères élégamment tracés. Les Chinois ont une telle estime pour tout ce qui a quelque rapport à l'écriture, que les ouvriers qui fabriquent leur encre jouissent du même préjugé honorable, que nous avons attaché à l'état de nos gentilshommes verriers : leur art n'est point regardé comme une profession mécanique.

La meilleure & la plus aimée des encres de la Chine est celle qu'on fabrique dans le district de Hoei-tcheou, ville de la province de Kiang-nan. Aucune autre ne peut lui être comparée. L'art de sa composition est un secret que les ouvriers cachent non seulement aux étrangers, mais même à

leurs concitoyens. On ne connaît que quelques-uns de leurs procédés. Les fabricants de Hoei-tcheou ont leurs maisons distribuées en un grand nombre de petites chambres, où ils entretiennent des lampes allumées depuis le matin jusqu'au soir. Chaque chambre est distinguée par l'espèce d'huile qu'on y brûle, laquelle produit un noir particulier & une encre différente. Mais le noir de fumée qu'on recueille par le moyen de ces lampes où l'on brûle l'huile, n'est guère employé qu'à la composition de certaines encres, qui sont d'un très grand p.739 prix. Pour toutes les autres, dont il se fait une si étonnante consommation à la Chine, on se sert de matières combustibles plus communes. Les Chinois prétendent que les fabricants d'Hoei-tcheou tirent immédiatement leur noir de fumée de vieux pins, dont les montagnes de leur territoire abondent. Ils ont, dit-on, des fourneaux d'une construction particulière pour brûler ces pins. De longs canaux conduisent la fumée dans de petites loges bien fermées, & dont tous les parois sont tapies de feuilles de papier. La fumée, introduite dans ces loges, s'attache de tous côtés aux murs & s'y condense. Au bout de quelque temps, on entre dans ces loges, & l'on enlève tout le noir de fumée qui s'y trouve. On recueille aussi la résine qui sort des pins enflammés, en la faisant couler par d'autres canaux qui sont à fleur de terre.

Quand les Chinois veulent écrire, ils placent sur leur table un petit marbre poli, creusé à l'une de ses extrémités pour contenir un peu d'eau. Ils y trempent leur encre en bâton, & la frottent sur la partie du marbre qui est unie. Selon qu'ils appuient plus ou moins, en frottant leur encre sur le marbre, elle devient plus ou moins noire. Lorsqu'ils ont cessé d'écrire, ils ont le plus grand soin de laver ce marbre, afin de n'y laisser aucun vestige d'encre ; la plus légère portion qui en resterait, suffirait pour dégrader cette pierre, qui est d'une qualité particulière. Les pinceaux dont ils se servent sont faits de poils d'animaux ; mais plus ordinairement de celui de lapin, qui est très doux.

L'imprimerie, si récente en Europe, existe à la Chine depuis un temps immémorial ; mais elle diffère beaucoup p.740 de la nôtre & notre alphabet

nous permet de fondre un nombre égal de caractères mobiles, qui par leur arrangement & leurs divers combinaisons successives, suffisent pour imprimer de très gros volumes : la planche rompue d'une première feuille peux fournir des caractères pour en imprimer une seconde. Il n'en est pas de même à la Chine, où les caractères sont si prodigieusement multipliés : comment parvenir à fondre une suite de soixante à quatre-vingt mille caractères ? Les Chinois ont trouvé plus commode de graver sur des planches l'ouvrage entier qu'ils veulent imprimer. Voici quels sont leurs procédés dans cette opération. Ils appellent un excellent écrivain, qui transcrit l'ouvrage sur un papier mince & transparent. Le graveur colle chacune des feuilles sur une planche préparée de bois de pommier, de poirier, ou de tout autre bois dur : avec le burin, il suit les traits de l'écriture, taille en relief les caractères, & abat tout le bois intermédiaire. Chaque page d'un livre exige une planche particulière.

Ainsi, l'on voit que la beauté du caractère dépend de la main du copiste, & qu'un livre est bien ou mal imprimé selon qu'on a employé un habile ou médiocre écrivain. L'adresse & la précision du graveur sont si grandes, qu'il rend exactement trait pour trait, & souvent il est difficile de distinguer ce qui est imprimé d'avec ce qui est simplement écrit à la main. Il est clair que cette méthode prévient les fautes typographiques, & dispense de la fastidieuse révision des épreuves.

Un inconvénient de cette manière d'imprimer est p.741 l'excessive multiplication des planches, & l'embarras de les conserver : à peine une chambre peut-elle contenir toutes celles qui ont servi à l'impression d'un seul ouvrage. Mais un avantage marqué que les Libraires de la Chine ont sur ceux de l'Europe, est de pouvoir, à l'aide de cette manière d'imprimer, ne tirer qu'autant d'exemplaires qu'ils en débitent, & de ne point courir les risques de se ruiner, en ne vendant que la moitié ou le quart d'une édition. D'ailleurs, après le tirage de trente ou quarante mille exemplaires, ces planches peuvent être aisément retouchées, ou gravées de nouveau, pour servir à l'impression d'autres ouvrages.

Les Chinois, au reste, n'ignorent pas l'usage de nos caractères mobiles ; ils ont aussi les leurs, non en fonte ; mais en bois. C'est avec ces caractères qu'on corrige tous les trois mois l'*État de la Chine*, qui s'imprime à Pe-king. On imprime aussi quelquefois de la même manière quelques livrets qui ont peu d'étendue.

Dans l'expédition des affaires pressées de la cour, lorsqu'il s'agit, par exemple, de promulguer un édit qui doit être imprimé dans une nuit, on use d'un procédé moins long. On couvre une planche de cire jaune ; l'écrivain, d'une main légère & rapide, y trace les caractères, & le burin les fixe sur la planche avec une égale célérité.

L'usage de nos presses n'est point connu dans les imprimeries chinoises : les planches gravées, qui ne sont que de bois, & le papier, qu'on ne trempe point dans l'eau d'alun, ne pourraient supporter cette pression. On pose la planche de niveau, & on la fixe. L'ouvrier p.742 imprimeur doit avoir deux brosses : il prend celle qui est la plus dure, la trempe légèrement dans l'encre, & en frotte la planche, de manière qu'elle ne soit ni trop ni trop peu humectée. Lorsqu'une planche est en train, elle peut imprimer de suite trois ou quatre feuilles, sans qu'il soit nécessaire de l'imbiber de nouvelle encre. Lorsque la feuille en ajustée sur la planche, l'ouvrier prend sa seconde brosse, qui doit être oblongue & douce. Il la promène également sur toute la feuille, en pressant un peu pour qu'elle prenne l'encre ; il appuie plus ou moins, selon qu'il sent qu'il y a plus ou moins d'encre sur la planche. Un seul homme, avec sa brosse, peut ainsi tirer par jour près de dix mille feuilles.

L'encre d'impression en une composition particulière ; elle est liquide, & n'est point de la même espèce que celle qu'on fabrique en bâtons. On n'imprime chaque feuille que d'un côté, parce qu'un papier mince & transparent ne pourrait supporter une double impression, sans confondre les caractères du recto & du verso. Ainsi chaque feuillet d'un livre est composé d'une double feuille qui présente son pli en dehors, & dont l'ouverture se trouve du côté du dos, où elle en cousue. Il suit de là que les

livres chinois se rognent sur le dos, & non du côté de la tranche. La reliure commune consiste en un carton gris, assez propre ; lorsqu'on veut la rendre plus élégante & plus riche, on recouvre ce carton d'un satin léger, d'un taffetas à fleurs, ou même d'un brocard d'or & d'argent. La tranche des livres n'est ni dorée ni mise en couleur, comme celle des nôtres.

@

CHAPITRE VI

Soieries, porcelaine, verreries de la Chine

@

p.743 Le riche présent de la soie fut transmis à l'Italie par les mains des Grecs, qui le reçurent des Persans : ceux-ci, d'après le témoignage de d'Herbelot & des écrivains orientaux les plus estimés, tirèrent eux-mêmes de la Chine la première connaissance du précieux insecte qui donne cette production. La Chine parait donc avoir été l'ancienne & primitive patrie du ver à soie. L'art de le faire éclore, de l'élever, de tirer parti du duvet qu'il fournit, a été connu dans cet empire dès la plus haute antiquité : ces soins faisaient l'occupation des premières impératrices, qui, entourées de leurs femmes, employaient leurs loisirs à former des tissus, des voiles de soie, réservés pour la cérémonie des grands sacrifices.

La culture du mûrier, l'éducation du ver à soie, la fabrique des étoffes, se sont prodigieusement accrues à la Chine ; ce genre de production y paraît aujourd'hui inépuisable. Outre l'exportation immense qu'en font annuellement la plupart des nations de l'Asie & de l'Europe, la consommation intérieure serait seule capable d'étonner l'imagination : l'empereur, les princes, mandarins, les lettrés, les femmes, les domestiques des deux sexes, tous ceux, en un mot, qui jouissent d'une médiocre aisance, ne portent que des vêtements de taffetas, de satin, & autres étoffes de soie. Il n'y a guère p.744 que le petit peuple & les gens de la campagne qui s'habillent de toiles de coton, teintes en bleu.

La soie la plus belle & la plus estimée de tout l'empire, est celle que fournit la province de Tche-kiang. Les Chinois jugent de son degré de bonté par sa blancheur, par sa douceur au toucher, & par sa finesse. Il faut, quand on l'achète, prendre garde qu'elle ne soit trop humide ; il faut encore avoir l'attention d'ouvrir les paquets, parce que le marchand chinois, assez enclin à tromper, met souvent au centre du paquet de grosses soies, d'une

qualité bien inférieure à celle qui paraît au dehors. Quelquefois aussi, pour lui donner un plus bel œil, ils l'apprêtent avec une eau de riz mêlée de chaux qui la brûle, & empêche qu'on ne puisse aisément l'employer, lorsqu'elle est transportée en Europe. Cette soie, lorsqu'elle est bien pure, se travaille avec la plus grande facilité : un ouvrier chinois la dévidera pendant plus d'une heure sans s'arrêter, c'est-à-dire, sans qu'aucun fil se casse.

C'est dans les manufactures de Nan-king que la belle soie de Tche-kiang est mise en œuvre par les meilleurs ouvriers de la Chine ; c'est de là que l'empereur tire toutes les étoffes dessinées à son usage, & celles qu'il distribue en présents aux Grands de sa cour. Le commerce, ouvert avec l'Asie & l'Europe, attire aussi dans les manufactures de Canton un grand nombre d'excellents ouvriers. Ils ont commencé depuis plusieurs années à y fabriquer des rubans, des bas, des boutons. La paire de bas de soie ne s'y vend qu'un tael, ou sept livres dix sous .

Les principales étoffes de soie que fabriquent les p.745 Chinois, sont des gazes unies & à fleurs, dont on fait des habits d'été ; des damas de toutes les couleurs ; des satins rayés, des satins noirs ; des taffetas à gros grains, à fleurs, rayés, jaspés, percés à jour ; du crépon, des brocards, des pannes, différentes sortes de velours, & une multitude d'autres étoffes dont les noms sont inconnus en Europe.

Deux espèces particulières sont, parmi eux, d'un usage plus ordinaire. La première est le *touan-tsé*, espèce de satin plus fort & moins lustré que celui qu'on fabrique en Europe. Il est tantôt uni, tantôt chargé de dessins de fleurs, d'arbres, de papillons. La seconde espèce est un taffetas qu'on appelle *tcheou-tsé*, dont on fait des caleçons & des doublures. Le tissu en est serré, & cependant si souple qu'on peut le chiffonner & le broyer dans la main sans lui faire contracter aucun pli. On le lave même comme la toile, sans qu'il perde beaucoup de son lustre. Nous ne parlons pas ici de l'étoffe *kien-tcheou*, que nous avons déjà fait connaître en décrivant le ver à soie sauvage. (Voyez page 434.)

Les Chinois fabriquent des étoffes d'or, mais en petite quantité, parce qu'elles sont peu en usage. Ils ne passent point l'or par la filière, comme on fait en Europe, pour le retordre ensuite avec le fil. Ils se contentent de dorer de longues feuilles de papier qu'ils découpent en bandes fines & déliées, dont ils se servent avec une dextérité singulière pour recouvrir & envelopper la soie. Ces étoffes sont très brillantes lorsqu'elles sortent des mains de l'ouvrier ; mais leur éclat dure peu : l'air & l'humidité les ternissent bientôt, & empêchent qu'on ne puisse les porter en vêlements. On ne les emploie que pour les ameublements.

p.746 Les métiers chinois, les rouets, les dévidoirs, & tous les ustensiles qui servent tant à la préparation de la soie qu'à la fabrication des étoffes, sont de la plus grande simplicité. Il serait trop long de les décrire : un coup d'œil sur les figures peut faire deviner leur usage & les principaux détails de leur composition.

La porcelaine est une autre branche d'industrie & de commerce qui occupe un grand nombre de Chinois. Ce mot porcelaine est d'origine européenne ; chacune des syllabes qui le composent ne peut même être prononcée ni écrite par des Chinois, dont la langue ne présente aucun de ces sons. Il est probable que nous devons ce nom aux Portugais : cependant le mot *porcellana*, dans leur langue, ne signifie proprement qu'une *tasse*, une *écuelle*, & eux-mêmes désignent tous les ouvrages de porcelaine sous le nom général de *loça*. La porcelaine s'appelle à la Chine *tsé-ki*.

C'est dans la province de Kiang-si, dans un bourg appelé *King-te-tching*, que se fabrique la plus belle & la plus parfaite porcelaine de l'empire. Cette célèbre bourgade a une lieue & demie de longueur ; & l'on assure qu'elle renferme un million d'habitants. (Voyez sa description, page 35.) Des ouvriers de King-te-tching, séduits par l'appât du commerce des Européens, ont aussi établi des manufactures dans les provinces de Fo-kien & de Canton. Mais cette porcelaine n'est point estimée. L'empereur Kang-hi lui-même voulut en faire fabriquer à Pe-king sous ses yeux. Il fit venir des

ouvriers avec leurs ustensiles & tous les matériaux nécessaires : on construisit les fourneaux ; mais les ouvrages manquèrent. Le bourg du Kiang-si p.747 est resté en possession d'envoyer sa belle porcelaine dans toutes les parties du monde, & même au Japon.

On ne connaît point l'inventeur de la porcelaine ; on ignore si on la doit au hasard ou à des tentatives réfléchies ; on ne peut même déterminer avec précision quelle est son antiquité. Tout ce qu'on sait, d'après les annales de Feou-leang, ville dans le district de laquelle se trouve King-te-tching, c'est que depuis l'an 442 de notre ère, les ouvriers de ce bourg ont toujours fourni la porcelaine aux empereurs, & qu'un ou deux mandarins, envoyés par la cour, présidaient à ce travail. On pense cependant que son invention remonte fort au delà de cette époque.

Nous devons au P. d'Entrecolles une lettre très détaillée sur la fabrication de la porcelaine chinoise. Ce missionnaire avait une église à King-te-tching même, & parmi les néophytes il comptait un grand nombre d'ouvriers employés dans les manufactures. C'est d'eux qu'il a tiré la connaissance des procédés chinois, & l'explication de quantité de détails dont il ne pouvait s'instruire par lui-même. Il a de plus fait une étude particulière des principaux ouvrages qui traitent de la porcelaine. C'est d'après lui que nous allons en parler ; nous abrégerons cependant les détails, & nous nous bornerons à donner seulement un aperçu des manipulations chinoises.

En décrivant les terres & les minéraux de la Chine, nous avons fait connaître le pe-tun-tse & le kao-lin, dont le mélange combiné donne la belle pâte de porcelaine. (Voyez page 310.) A ces deux éléments principaux, il faut joindre l'huile ou vernis qui donne à la porcelaine p.748 sa blancheur & son éclat. Cette huile est une substance blanchâtre & liquide, qu'on tire de la même espèce de pierre dont on fait les *pe-tun-tse* ; mais on fait choix de celle qui est la plus blanche, & dont les taches sont les plus vertes. On obtient cette huile en donnant à la pierre les mêmes préparations dont on fait usage pour faire les pe-tun-tse : on lave la pierre,

on la pulvérise, on épure son résidu qui offre une espèce de crême. Sur cent livres de cette crême, on jette une livre de *che-kao*, minéral qui ressemble à l'alun, & qu'on a pilé après l'avoir fait rougir au feu. Cet alun est une sorte de présure qui donne de la consistance à l'huile, qu'on a soin cependant de maintenir dans un état de fluidité.

Cette huile de pierre, ainsi préparée, ne s'emploie jamais seule : il faut y mêler encore une autre huile, extraite de cendres de chaux & de fougère, sur cent livres desquelles on a jeté aussi une livre de che-kao. Quand on mélange ces deux huiles, il faut qu'elles soient également épaisses : pour s'en assurer, on plonge dans l'une & dans l'autre des carreaux de pe-tun-tse, & l'on juge, en les retirant, si l'épaississement est égal sur leurs surfaces. Quant à la proportion des doses, l'usage le plus suivi est de mêler dix mesures d'huile de pierre avec une mesure de l'huile faite de cendres de chaux & de fougère.

Nous connaissons déjà le pe-tun-tse, le kao-lin, & l'huile ou vernis dont on recouvre la porcelaine. Expliquons maintenant comment elle-même se forme & se façonne. Toutes les manipulations qui précèdent la cuisson, s'exécutent dans les endroits les moins fréquentés de p.749 King-te-tching. Là, dans une enceinte spacieuse de murailles, on bâtit de vastes appentis, où l'on voit, étage sur étage, un grand nombre d'urnes de terre. C'est dans cette enceinte que demeurent & travaillent une infinité d'ouvriers, qui ont chacun leur tâche marquée. Une pièce de porcelaine, avant d'en sortir pour être portée au fourneau, passe par les mains de plus de vingt personnes, & tout cela s'exécute sans confusion.

Le premier travail consiste à purifier de nouveau le pe-tun-tse & le kao-lin. On procède ensuite au mélange de ces deux matières. On met autant de kao-lin que de pe-tun-tse, pour les porcelaines fines ; pour les moyennes, on emploie quatre parts de kao-lin sur six de pe-tun-tse. Le moins qu'on en mette est une partie de kao-lin sur trois de pe-tun-tse.

Ce mélange fini, on jette cette masse dans un large creux, bien pavé & cimenté de toutes parts, puis on la foule, & on la pétrit jusqu'à ce qu'elle se

durcisse. Ce travail est d'autant plus rude qu'il doit être continu ; s'il était interrompu, tous les autres ouvriers resteraient dans l'inaction. On détache de cette masse, ainsi préparée, différents morceaux qu'on étend sur de larges ardoises, sur lesquelles on les pétrit & on les roule dans tous les sens, en observant soigneusement qu'il ne s'y trouve aucun vide, ou qu'il ne s'y mêle aucun corps étranger. Un cheveu, un grain de sable perdrait tout l'ouvrage. Faute de bien façonner cette pâte, la porcelaine se fêle, éclate, coule & se déjette. La perfection des pièces dépend de ce premier travail.

Tous les ouvrages unis se façonnent sur la roue. Quand p.750 une tasse en sort, elle n'est qu'une espèce de calotte. L'ouvrier lui donne d'abord le diamètre & la hauteur qu'elle doit avoir, & elle sort de ses mains presque aussitôt qu'il l'a reçue. Il est forcé d'user de vitesse, puisqu'on ne lui paye que trois deniers par planche, & chaque planche est garnie de vingt-six pièces. Cette tasse est reçue par un second ouvrier qui l'asseoit sur sa base. Peu après, elle est livrée à un troisième, qui l'applique sur son moule & lui en imprime la forme ; en retirant la tasse de dessus le moule, il faut la tourner doucement sur ce même moule, sans la presser plus d'un côté que de l'autre ; sans quoi elle se bossèle ou se déjette. Un quatrième ouvrier polit cette tasse avec le ciseau, surtout vers les bords, & en diminue l'épaisseur autant qu'il est nécessaire pour lui donner de la transparence. Enfin, après avoir passé par toutes les mains destinées à lui donner ses divers ornements, elle est reçue, quand elle est sèche, par un dernier ouvrier, qui en creuse le pied avec le ciseau. Il est étonnant de voir avec quelle célérité & quelle adresse ces ouvriers se transmettent ces vases les uns aux autres. On assure qu'une pièce de porcelaine cuite doit passer par les mains de soixante-dix personnes.

Les grands ouvrages s'exécutent par parties, qu'on travaille séparément. Lorsque toutes ces pièces de rapport sont achevées & presque sèches, on les unit & on les cimente avec la matière même de la porcelaine, délayée dans l'eau. Quelque temps après, on polit avec le couteau, en

dedans & au dehors du vase, la ligne de réunion, qui, bientôt couverte du vernis, disparait & n'est p.751 plus sensible. C'est ainsi qu'on adapte aux pièces des anses, des anneaux, & autres parties semblables. Ceci regarde spécialement la porcelaine qu'on façonne sur des moules ou qu'on modèle entre les mains ; tels sont les ouvrages cannelés, les grotesques, les figures d'arbres, d'animaux, d'idoles, les bustes que les Européens commandent. Ces divers morceaux se forment de quatre ou cinq pièces qu'on réunit, & qu'on perfectionne ensuite avec des instruments propres à creuser, à polir, & à rechercher les différents traits que le moule a rendu peu sensibles. Quant aux fleurs & aux ornements qui n'ont point de relief, on les grave avec l'empreinte d'un cachet. On fixe aussi aux pièces de porcelaine des ornements en relief tout préparés, à peu près de la même manière qu'on applique une broderie sur un habit.

Lorsqu'une pièce de porcelaine est façonnée, elle passe entre les mains des peintres. Ces *hoa-pei*, ou peintres en porcelaine, ne sont guère moins gueux que les autres ouvriers : ils n'ont aucun principe & ne connaissent aucune des règles de l'art du dessin. Toute leur science n'est qu'une certaine routine, aidée d'un tour d'imagination assez bizarre. Quelques-uns cependant réussissent à peindre avec assez de goût des fleurs, des animaux, des paysages, tant sur les porcelaines que sur le papier des éventails & la gaze des lanternes : Le travail de la peinture, dans les ateliers dont nous parlons, est partagé entre un grand nombre d'ouvriers. L'un est uniquement chargé de tracer le premier cercle coloré qu'on voit près des bords du vase ; l'autre dessine des fleurs, que peint un troisième ; celui-ci est pour les eaux, les montagnes. ; celui-là, pour p.752 les oiseaux & les autres animaux. Les figures humaines sont ordinairement les plus maltraitées.

La Chine a des porcelaines peintes de toutes les espèces de couleurs ; mais la plus grande partie de celles qu'on transporte en Europe sont d'un bleu vif sur un fond blanc. Les porcelaines entièrement rouges sont très estimées, & coûtent extrêmement cher, lorsqu'elles sont sans défaut.

Celles-ci sont de deux sortes ; les unes d'un rouge à l'huile, uniformément appliqué, & qu'on nomme *yeou-li-hong* ; les autres d'un rouge soufflé, *tchoui-hong*. Cette dernière manière de colorer s'exécute à l'aide d'un chalumeau. On a du rouge tout préparé ; on prend un tuyau dont une des ouvertures est couverte d'une gaze fort serrée ; on applique doucement l'ouverture du tuyau sur la couleur dont la gaze se charge, & l'on souffle ensuite dans le chalumeau contre la porcelaine, qui se trouve bientôt toute semée de petits points rouges. Cette porcelaine est d'autant plus chère, qu'il est rare qu'elle réussisse. On est plus sûr du succès lorsqu'on souffle le bleu. On se sert aussi quelquefois du même procédé pour souffler le vernis, lorsque certaines circonstances ne permettent pas de l'appliquer autrement. Par exemple, on exécuta pour l'empereur des ouvrages en porcelaine qui étaient si frêles & si délicats, qu'ils ne pouvaient reposer que sur un duvet de coton ; & comme il n'était pas possible de les plonger dans le vernis, parce qu'il eût fallu les toucher avec la main, on eut recours à l'expédient de souffler le vernis, & l'on en couvrit ainsi toutes les pièces.

La porcelaine noire, appelée *ou-mien*, a un genre de p.753 beauté qui la fait aussi rechercher par les connaisseurs. Ce noir est plombé, & semblable à celui de nos miroirs ardents. L'or qu'on mêle à cette couleur donne un nouvel éclat aux ouvrages de cette espèce. On donne la couleur noire à la porcelaine lorsqu'elle est sèche ; & pour cela, on mêle trois onces d'azur avec sept onces d'huile de pierre ordinaire. L'expérience peut faire varier les doses, selon qu'on veut obtenir un noir plus ou moins foncé. Lorsque cette couleur est sèche, on cuit la porcelaine ; ensuite on y applique l'or, & on la recuit de nouveau dans un fourneau particulier. On a essayé de peindre en noir quelques vases de porcelaine avec l'encre de la Chine ; mais cette tentative n'a été suivie d'aucun succès. En sortant du fourneau, la porcelaine s'est retrouvée très blanche. Comme les parties de ce noir n'ont pas assez de corps, elles s'étaient sans doute dissipées par l'action du feu, ou plutôt elles n'avaient pas eu la force de pénétrer la couche du vernis.

Le *tsou-yeou*, qui est une huile faite de cailloux blancs, a la propriété particulière de faire apercevoir, sur les pièces de porcelaine auxquelles on l'applique, une infinité de veines en tout sens : de loin, on prendrait ces vases pour de la porcelaine brisée, dont toutes les pièces restent en place. La couleur que donne cette huile est un blanc un peu cendré. Si on l'applique sur une porcelaine entièrement azurée, celle-ci paraîtra également toute coupée & serrée de veines. Cette espèce de porcelaine est appelée *tsoui-ki*.

On fabrique à la Chine des vases percés à jour, & qui offrent le tissu découpé d'une dentelle très légère. Au milieu est une coupe propre à contenir la liqueur, p.754 & cette coupe ne fait qu'un même corps avec la dentelle. Les ouvriers chinois avaient autrefois le secret de faire une porcelaine plus singulière encore : ils peignaient sur les parois d'un vase, des poissons, des insectes, ou d'autres animaux, qu'on n'apercevait que lorsque la porcelaine était remplie de quelque liqueur. Ce secret s'est perdu en partie ; voici cependant quelques-uns des procédés dont le souvenir s'est conservé. La porcelaine qu'on veut peindre de cette manière doit être très mince : lorsqu'elle est sèche, on applique la couleur un peu épaisse, non en dehors, selon la pratique ordinaire, mais en dedans & sur les côtés. On y peint communément des poissons, comme plus analogues avec l'eau dont on remplit le vase. Lorsque la couleur a bien séché, on la recouvre d'une légère couche d'une espèce de colle, faite de la terre même de la porcelaine. Cette couche serre l'azur, qui se trouve ainsi renfermé entre deux lames de terre. Quand la couche est sèche, on jette de l'huile dans l'intérieur du vase ; & quelque temps après, on le met sur le moule & au tour. Comme cette pièce de porcelaine a reçu de la consistance & du corps par le dedans, on la rend par dehors aussi mince qu'il est possible, sans cependant pénétrer jusqu'à la couleur ; ensuite on plonge dans l'huile le dehors de la porcelaine, &, lorsqu'elle est sèche, on la cuit dans le fourneau ordinaire. L'art de fabriquer ces vases exige des soins délicats & une dextérité que les Chinois n'ont peut-être plus aujourd'hui. Ils font néanmoins de temps en temps quelques tentatives pour retrouver le secret

de cette peinture magique ; mais ils n'obtiennent que des succès très imparfaits. Cette p.755 porcelaine est connue sous le nom de *kia-tsing, azur mis en presse.*

Quand les Chinois veulent appliquer l'or, ils le broyent & le laissent dissoudre au fond d'une porcelaine, jusqu'à ce qu'ils aperçoivent au-dessous de l'eau un petit ciel d'or. On le laisse sécher, & lorsqu'on veut l'employer, on le dissout par partie dans une quantité suffisante d'eau gommée. On mêle trois parties de céruse dans trente parties d'or, & on l'applique de la même manière que les autres couleurs.

Lorsque la porcelaine a reçu sa forme, son vernis, ses couleurs, & tous les ornements qu'on a voulu lui donner, on la transporte du laboratoire au fourneau, qui se trouve quelquefois à une autre extrémité de King-te-tching. Le porteur place sur chacune de ses épaules une planche longue & étroite, sur laquelle sont rangées les pièces de porcelaine. Chargé de ces frêles ouvrages, il traverse avec une agilité surprenante les rues les plus tumultueuses & les plus embarrassées du bourg, sans qu'il lui arrive de perdre son équilibre, malgré les mouvements qu'il se donne pour esquiver & prévenir les chocs. Le travail du fourneau exige de nouveaux soins, non moins compliqués que les premiers. Dans une espèce de vestibule qui le précède, on aperçoit d'abord des tas de caisses & d'étuis faits de terre, destinés à renfermer la porcelaine. Chaque pièce, pour peu qu'elle soit considérable, a son étui ; & l'ouvrier chinois imite, par ce procédé, celui de la nature, qui, pour conduire les fruits à une juste maturité, les revêt d'une enveloppe, qui les p.756 défende ou de la trop vive ardeur du soleil pendant le jour, ou de la fraîcheur de l'air pendant la nuit.

Au fond de ces caisses est une couche de gravier fin, qu'on recouvre de poussière de kao-lin, afin que le sable ne s'attache pas trop au pied du vase : on le place sur ce lit de sable qu'on presse un peu, pour lui faire prendre la forme du fond de la porcelaine, laquelle ne touche point aux parois de son étui. Le haut de cet étui n'a point de couvercle : un second étui, pareillement garni de sa porcelaine, s'enchâsse dans le premier, de

telle sorte qu'il le ferme entièrement, sans toucher à la porcelaine qui est au dessous ; & c'est ainsi qu'on remplit le fourneau de hautes piles de caisses, qui défendent les ouvrages qu'elles contiennent de l'action directe du feu.

Quant aux petites pièces de porcelaine, telles que sont les tasses à thé, on les renferme dans des caisses communes, qui ont un tiers de pied en hauteur. Chaque pièce est posée sur une soucoupe de terre de l'épaisseur de deux écus & de la largeur de son pied. Ces petites bases sont aussi semées de poussière de kao-lin. Quand ces caisses sont un peu larges, on ne met point de porcelaine au milieu, parce qu'elle se trouverait trop éloignée des côtés, & par là même de l'action du feu.

Toutes ces piles de caisses se placent dans le fourneau sur un demi-pied de gros gravier : celles qui occupent le milieu ont au moins sept pieds de hauteur. Les deux caisses qui sont au bas de chaque colonne restent vides, parce que le feu n'agit que faiblement sur elles, & que p.757 le gravier les couvre en partie. Par la même raison, on ne remplit point la caisse qui se trouve placée au haut de chaque pile. Les colonnes qui renferment la plus fine porcelaine, occupent le milieu du fourneau ; on place dans le fond celle qui l'est moins, & à l'entrée toutes les pièces qui ont plus de corps & qui sont fortes en couleur.

Ces différentes piles sont disposées dans le fourneau fort près les unes des autres ; elles se soutiennent mutuellement par des morceaux de terre qui les lient en haut, en bas, vers le milieu, de sorte cependant que la flamme ait un libre passage pour s'insinuer partout, & envelopper également toutes les piles.

Les fourneaux où l'on cuit la porcelaine sont précédés d'un assez long vestibule, qui conduit l'air, & fait, en quelque sorte, l'office de soufflet. Il sert aux mêmes usages que l'arche des verreries.

> « Ces fourneaux, dit le père d'Entrecolles, sont présentement plus grands qu'ils n'étaient autrefois : ils n'avaient alors que six pieds de hauteur & de largeur ; maintenant ils sont hauts de deux

brasses, & ont près de quatre brasses de profondeur. La voûte est assez épaisse pour qu'on puisse marcher dessus sans qu'on soit incommodé du feu. Cette voûte n'est en dedans ni plate, ni formée en pointe ; elle va en s'allongeant, & elle se rétrécit à mesure qu'elle approche du grand soupirail qui est à l'extrémité, & par où sortent les tourbillons de flamme & de fumée. Outre cette gorge, le fourneau a sur sa tête cinq petites ouvertures qui en sont comme les yeux : on les couvre de quelques pots cassés, de p.758 telle sorte pourtant qu'ils soulagent l'air & le feu du fourneau. C'est par ces yeux qu'on juge si la porcelaine est cuite : on découvre l'œil qui est un peu devant le grand soupirail, & avec une pincette de fer l'on ouvre une des caisses. La porcelaine est en état, quand on voit un feu clair dans le fourneau, quand toutes les caisses sont embrasées, & surtout quand les couleurs paraissent avec tout leur éclat. Alors on discontinue le feu, & l'on achève de murer, pour quelque temps, la porte du fourneau. Ce fourneau a dans toute sa largeur un foyer profond & large d'un ou deux pieds ; on le passe sur une planche, pour entrer dans la capacité du fourneau & y ranger la porcelaine. Quand on a allumé le feu du foyer, on mure aussitôt la porte, n'y laissant que l'ouverture nécessaire pour y jeter des quartiers de gros bois, longs d'un pied, mais assez étroits. On chauffe d'abord le fourneau pendant un jour & une nuit ; ensuite deux hommes qui se relèvent, ne cessent d'y jeter du bois. On en brûle communément pour une fournée jusqu'à cent quatre-vingts charges. A en juger par ce que dit un auteur chinois, cette quantité ne devrait pas être suffisante ; il assure qu'anciennement on brûlait deux cent quarante charges de bois, & vingt de plus, si le temps était pluvieux, bien qu'alors les fourneaux fussent moins grands de la moitié que ceux-ci. On y entretenait d'abord un petit feu pendant sept jours & sept nuits : le huitième jour, on faisait un feu très ardent ; & il est à

remarquer que les caisses de la petite porcelaine étaient déjà cuites à part, avant que p.759 d'entrer dans le fourneau. Aussi faut-il avouer que l'ancienne porcelaine avait bien plus de corps que la moderne. On observait encore une chose qui se néglige aujourd'hui : quand il n'y avait plus de feu dans le fourneau, on ne démurait la porte qu'après dix jours pour les grandes porcelaines, & après cinq jours pour les petites : maintenant on diffère à la vérité de quelques jours à ouvrir le fourneau, & à en retirer les grandes pièces de porcelaine ; car sans cette précaution elles éclateraient ; mais pour ce qui est des petites, si le feu a été éteint à l'entrée de la nuit, on les retire dès le lendemain. Le dessein apparemment est d'épargner le bois pour une seconde fournée. Comme la porcelaine est brûlante, l'ouvrier qui la retire s'aide, pour la prendre, de longues écharpes pendues à son cou

Plusieurs causes concourent à rendre la belle porcelaine de la Chine très chère en Europe : outre le gain considérable des marchands qui vont la chercher, & celui que font sur eux leurs commissionnaires chinois, il est rare qu'une fournée réussisse complètement. Il arrive même quelquefois qu'elle est entièrement perdue, & qu'en ouvrant le fourneau, on trouve les porcelaines & les caisses réduites en une masse informe, aussi dure qu'un rocher. Un trop grand feu, ou des caisses mal conditionnées, suffisent pour gâter tout l'ouvrage. Il est d'autant plus difficile de parvenir à régler le feu, que la nature du temps change en un instant son action, la qualité du sujet sur lequel il agit, & celle du bois qui l'entretient. D'ailleurs, la porcelaine qu'on transporte en Europe est presque toujours faite d'après des modèles nouveaux, qu'il est p.760 plus difficile d'exécuter. Il suffit qu'elle offre quelques défauts, pour que le marchand européen la rejette, & elle reste entre les mains de l'ouvrier chinois, qui ne peut s'en défaire, parce qu'elle n'est pas selon le goût de sa nation : il est alors nécessaire que les pièces que l'Européen emporte payent pour celles qu'il n'a point agréées.

Il ne faut pas croire que l'ouvrier chinois puisse exécuter tous les modèles qu'on lui propose. Quelques-uns rencontrent des obstacles insurmontables, tandis qu'on voit sortir du fourneau d'autres ouvrages, si extraordinaires, qu'un Européen en eût jugé l'exécution impossible. Le P. d'Entrecolles cite, par exemple, une grosse lanterne de porcelaine qui était d'une seule pièce, au travers de laquelle un flambeau éclairait toute une chambre. Cette pièce avait été commandée par le prince héritier. Ce même prince commanda en même temps divers instruments de musique, entre autres une espèce de petite orgue, appelée *tseng*, composée de quatorze tuyaux, & qui a près d'un pied de hauteur. On y travailla sans succès. On réussit mieux à fabriquer des flûtes douces, des flageolets, & un autre instrument, qu'on nomme *yun-lo*, composé de diverses petites plaques rondes, un peu concaves, qui rendent chacune un son particulier. Ce ne fut qu'après des essais multipliés qu'on parvint à découvrir l'épaisseur & le degré de cuisson convenables pour obtenir tous les tons nécessaires à un accord. Le père de l'empereur Kang-hi avait ordonné qu'on exécutât des urnes de trois pieds & demi de diamètre sur deux pieds & demi de hauteur ; le fond devait être épais d'un p.761 demi-pied, & les parois d'un tiers de pied. Ces ouvrages devaient probablement servir ou pour le bain ou pour contenir de petits poissons dorés. On y travailla pendant trois ans, & l'on fit jusqu'à deux cents urnes, sans qu'une seule réussît & pût être présentée au monarque. Ce même prince commanda, pour orner des devants de galerie ouverte, des plaques qui devaient avoir trois pieds de haut, deux pieds & demi de large, & un demi-pied d'épaisseur. On fit d'inutiles efforts pour exécuter ces plaques, & les mandarins de King-te-tching présentèrent une requête à l'empereur pour le supplier de faire cesser ce travail.

Les magots, les grotesques, les figures d'animaux, sont les sujets que les ouvriers chinois entreprennent avec le plus de succès. Ils exécutent des canards & des tortues qui flottent sur l'eau. Le P. d'Entrecolles parle d'un chat de porcelaine, parfaitement imité : on plaçait dans sa tête une lampe dont la flamme formait ses deux yeux, & l'effet de cette figure était tel, que les rats pendant la nuit en paraissaient épouvantés.

Les Chinois partagent leur porcelaine en plusieurs classes, selon ses divers degrés de finesse & de beauté. Toute celle de la première est réservée pour l'empereur. Si quelques-uns de ces ouvrages passent dans le public, c'est qu'ils ont des taches & des imperfections qui les ont fait juger indignes d'être offerts au souverain. Parmi les porcelaines destinées pour l'empereur, il en est cependant d'une qualité inférieure ; mais celles-ci ne sont point pour son usage ; on les réserve pour être distribuées en présents, que prescrit l'étiquette. On voit qu'il doit être p.762 assez douteux qu'on ait jamais vu en Europe la grande & belle porcelaine de la Chine : les missionnaires assurent du moins qu'on n'en vend point de ce genre à Canton. Au reste, les Chinois font cas de la porcelaine de Saxe, & plus encore de celle qui sort des manufactures de France.

L'usage du verre est très ancien à la Chine. Les *grandes annales* rapportent qu'au commencement du troisième siècle, le roi de Ta-tsin envoya à l'empereur Tai-tsou, *des présents très considérables en verres de toutes les couleurs, & quelques années après, un verrier qui avait l'art de changer au feu des cailloux en cristal, & qui en apprit le secret à des disciples ; ce qui acquit beaucoup de gloire à ceux qui étaient venus & qui viennent de l'occident.* La partie des annales où se trouve la remarque que nous venons de citer, a été écrite dans le septième siècle. Cependant l'attention peu suivie qu'on a donné aux verreries, leur dépérissement, leur restauration à diverses époques, semblent annoncer que les Chinois n'ont jamais attaché beaucoup d'importance à la fabrication du verre, qu'ils ont plutôt regardé comme un objet de luxe que d'utilité. Ils admirent le travail de nos cristaux d'Europe, mais ils préfèrent leur porcelaine, qui est moins fragile, d'un usage plus étendu, & qui supporte les liqueurs chaudes. Leurs écrivains même ont toujours témoigné le peu de cas qu'ils faisaient de cette matière, lorsqu'ils ont eu occasion de parler des perles fausses, des miroirs, des globes célestes, des vitres, des paravents, & des grands vases qu'on fabriquait sous la dynastie des Han. Nous remarquerons, au sujet de ces miroirs, qu'il est dit qu'on p.763 *employait pour les faire des cailloux &*

des matières tirées de la mer, qu'on avait réduites en cendre, & que le feu, qui ne suffisait pas pour fondre l'or, ne pouvait pas non plus fondre ces miroirs. On a conservé le souvenir d'un vase de verre présenté à l'empereur Tai-tsou, qui monta sur le trône en 627 ; ce vase était, dit-on, d'une si énorme grandeur, qu'*un mulet aurait pu y entrer comme un cousin dans une cruche*, & qu'on ne put le transporter au palais qu'en le suspendant dans un filet, attaché à quatre voitures.

Les empereurs de la dynastie régnante pensent à peu près comme leurs prédécesseurs sur le peu d'importance des verreries. Il en existe cependant encore une à Pe-king, entretenue aux frais de l'empereur, & où l'on exécute chaque année un certain nombre de vases & de morceaux, qui exigent d'autant plus de travail qu'aucune pièce n'est soufflée. Mais cette manufacture, comme beaucoup d'autres ateliers, n'est regardée que comme un établissement de faste, un attirail de cour, uniquement destiné à retracer la magnificence impériale. Cette indifférence dédaigneuse pour le verre annonce combien les idées chinoises sont encore aujourd'hui éloignées de celles de l'Europe.

@

CHAPITRE VII

Médecine

@

p.764 L'étude de la médecine, chez les Chinois, est aussi ancienne que la fondation de leur empire. Jamais leurs médecins ne furent ni grands anatomistes, ni physiciens profonds. Cependant ils ont fait, à certains égards, des progrès capables d'étonner nos plus habiles médecins d'Europe.

La chaleur vitale, & l'humide radical, voilà, disent-ils, les deux principes naturels de la vie ; le sang & les esprits en sont les véhicules. Ces deux principes résident dans toutes les parties principales du corps : ils y entretiennent la vie & la vigueur. C'est dans le cœur, dans le foie, dans la rate, dans les poumons, & dans les deux reins, qu'ils établissent le siège de l'humide radical. Ils placent la chaleur vitale dans les intestins, qu'ils portent de même au nombre de six. C'est de ces différents sièges que la chaleur vitale & l'humide radical passent dans les autres parties du corps, par le moyen des esprits & du sang. Les médecins de la Chine supposent encore, dit le P. du Halde,

> « que le corps est, au moyen des nerfs, des muscles, des veines & des artères, comme une espèce de luth, ou d'instrument harmonique, dont les parties rendent divers sons, ou plutôt ont une espèce de tempérament qui leur est propre, à raison de leur figure, de leur situation, & de leurs divers usages ; & que c'est p.765 par le moyen des pouls différents, qui sont comme les sons divers, & les diverses touches de ces instruments, que l'on peut juger infailliblement de leurs dispositions ; de même qu'une corde plus ou moins tendue, touchée en un lieu ou en un autre, d'une manière ou plus forte ou plus faible, rend des sons différents & fait connaître si elle est trop tendue ou trop lâche.

Ils supposent, en un mot, entre toutes les parties du corps humain, d'une part des ascendances, de l'autre des correspondances qui forment la base de leur système médicinal. Ils prétendent juger de l'état du malade, & du genre de sa maladie, par la couleur de son visage, par celle de ses yeux, à l'inspection de sa langue, de ses narines, de ses oreilles, & d'après le son de sa voix : mais c'est surtout d'après la connaissance du pouls qu'ils fondent leurs pronostics les plus assurés. Leur théorie sur la pulsation est très étendue : elle varie selon les cas. Un de leurs anciens médecins en a laissé un traité complet, qui leur sert encore de règle aujourd'hui. Ce traité fut composé environ deux siècles avant l'ère chrétienne ; & il paraît certain que les Chinois connaissaient la circulation du sang antérieurement à toutes les nations de l'Europe.

Un médecin chinois et-il appelé chez un malade ? Il appuie d'abord le bras de celui-ci sur un oreiller, lui applique ensuite les quatre doigts le long de l'artère ; tantôt mollement, tantôt avec force. Il emploie un temps considérable à examiner les battements, à démêler leurs différences. C'est d'après le mouvement du pouls plus ou moins vif, plus plein ou plus faible, plus uniforme ou moins régulier, qu'ils découvrent la source du mal, & p.766 que, sans interroger le malade, ils lui disent dans quelle partie du corps il sent de la douleur, laquelle de ces parties est attaquée, ou l'est le plus dangereusement. Ils lui annoncent aussi dans quel temps, & comment finira sa maladie.

Cette précision tendrait à faire croire qu'ils ont, en anatomie, plus de connaissances qu'on ne le suppose en Europe. Il est vrai qu'ils ne dissèquent jamais, qu'ils n'ouvrent même jamais les cadavres ; mais s'ils négligent l'étude de la nature morte, qui laissera toujours beaucoup à deviner, ils paraissent avoir étudié longuement, profondément & utilement la nature vivante. Elle peut elle-même n'être pas toujours impénétrable à trente siècles d'observations. Les Égyptiens ne permettaient point l'ouverture des corps morts ; & ce fut toutefois dans leurs livres sacrés qu'Hippocrate puisa presque toute sa doctrine.

La médecine des Chinois est presque totalement empirique. Ils ont la plus grande confiance dans leurs simples, qui, en effet, ont des vertus particulières : mais l'habileté consiste à les bien connaître, à savoir les administrer à propos.

C'est encore avec des simples & quelques fruits, que les médecins chinois composent la plupart de leurs cordiaux. Ils les regardent comme nécessaires pour extirper le mal jusqu'à sa racine. Au surplus, ils prescrivent une diète rigoureuse dans le fort de la maladie, & interdisent totalement l'usage de l'eau crue au malade.

Leur herbier est fort étendu, &, s'il faut les en croire, très régulièrement classé. Le principal ouvrage qui embrasse cette matière, & qu'on nomme vulgairement p.767 *l'Herbier chinois*, est divisé en cinquante-deux livres. C'est l'empereur Chin-nong qui a le premier écrit sur le nombre & la qualité des plantes médicinales. C'est lui que les Chinois regardent comme l'inventeur de la médecine parmi eux. Son ouvrage a été, en grande partie, fondu dans l'Herbier général qu'on vient de citer.

Le *gin-seng* est regardé par les médecins chinois comme une plante du premier ordre, comme la plante par excellence. On lui attribue, parmi une foule d'autres propriétés, celles d'entretenir l'embonpoint, de fixer les esprits animaux, d'arrêter les palpitations, de chasser les vapeurs malignes, d'éclaircir la vue, de dilater le cœur, de fortifier le jugement, de réchauffer l'estomac & d'en rétablir l'orifice supérieur ; de prévenir les obstructions ou de les guérir ; de guérir aussi l'hydropisie, de fortifier les parties nobles, & généralement tous les viscères, d'obvier à la faiblesse des poumons, &c. &c. &c. ; & enfin de prolonger la vie. Mais dans presque tous ces cas si différents, l'usage du gin-seng doit être souvent répété. On le prépare de soixante & dix-sept manières, qui forme autant de recettes différentes.

Cette précieuse racine est devenue rare. Elle se vendait autrefois au poids de l'argent ; elle se vend aujourd'hui presque au poids de l'or.

La médecine chinoise fait aussi un ample usage du thé. Elle lui accorde une foule de propriétés admirables, surtout s'il a été cueilli sur quelqu'une

ces pointes de la montagne de Mong-chan. Elle recommande aussi de ne prendre le thé que chaud, en petite quantité, & jamais à jeun.

p.768 La graine de thé n'est pas elle-même sans vertus, disent les médecins chinois ; elle guérit la toux & l'asthme, elle chasse les flegmes. Les dégraisseurs de la Chine s'en servent pour nettoyer les habits, après l'avoir broyée.

Enfin les médecins chinois savent tirer parti de la chair & du fiel de l'éléphant, de sa peau, de ses os & de son ivoire, pour guérir différentes maladies. La chair & la graisse du chameau, son lait, son poil, & jusqu'à sa fiente, ont aussi leurs propriétés particulières. Le *cheval de mer* en aurait une bien précieuse, s'il est vrai, comme l'assurent les docteurs de la Chine, qu'il ait celle de faire accoucher sans effort une femme dont la vie est menacée, ainsi que celle de son fruit. Cet insecte marin a la forme du cheval, & environ six pouces de long. Il suffit de le mettre dans la main de la femme ;

> « & elle se délivrera de son fruit, dit un auteur chinois, avec la même facilité qu'une brebis, dont le terme est arrivé.

Autres remèdes fort estimés des Chinois ; savoir, le *cancre pétrifié*, antidote salutaire contre toutes sortes de venins ; le *musc*, propre à une foule de maladies, qui chasse toute sorte de mauvais air, les vents, la mélancolie, guérit la morsure du servent, &c. Ils pensent à peu près comme nos médecins sur l'usage de la rhubarbe, excepté qu'ils ne l'ordonnent presque jamais crue, ni en substance. Une autre racine dont ils font un cas particulier, c'est celle qu'ils nomment *tang-coue*. Elle nourrit le sang, aide à la circulation, & entretient la vigueur. Le *ngo-kiao* a, parmi beaucoup d'autres vertus, celle de guérir p.769 quelquefois, & toujours de mitiger les maladies du poumon. Ce fait est confirmé par l'expérience.

Les écrits sur la médecine sont très nombreux chez les Chinois, & nulle nation n'en possède aujourd'hui d'aussi anciens. On a fondu dans différents traités les ouvrages que différents médecins avaient publiés sur la même

matière ; on a rapproché leurs recettes, leurs idées, leurs opinions ; &, ce qui pourrait surprendre même en Europe, c'est qu'il règne dans ces sortes de recueils beaucoup d'ordre, de précision & de clarté. Il résulte des principes généraux, établis par les médecins de la Chine, que toute maladie agit successivement sur le cœur, sur le foie, sur le poumon, sur l'estomac, sur les reins, & sur les entrailles ; que le passage de l'un à l'autre produit une petite crise, la révolution générale une grande, & qu'il est essentiel de distinguer quand il faut attaquer le mal par des remèdes directs pour arrêter ses progrès, ou simplement en détourner le cours afin de les affaiblir ; savoir enfin accélérer ses crises, les retarder, ou les attendre.

Mais un des moyens les plus extraordinaires qu'on puisse employer dans l'art de guérir, est celui que les médecins chinois nomment *tcha-tchin*, ou piqûre d'aiguille. Il consiste à piquer avec des aiguilles préparées les plus petits rameaux des artères, sans permettre au sang de sortir par ces piqûres ; on brûle dessus de petites boules d'armoise, qui les cautérisent. L'efficacité de ce traitement est prouvée par des guérisons sans nombre, & qui semblent surnaturelles. Savoir où il faut ficher les aiguilles, en combien d'endroits, la manière de les p.770 enfoncer & de les retirer ; voilà le grand secret de cette méthode. On y joint quelques remèdes pris intérieurement.

S'agit-il d'engourdissement, de tension, de douleur dans les membres, &c. une autre méthode singulière & des plus anciennes vient au secours de ces maladies. On fait tenir le malade dans une posture qui gêne & retarde la circulation dans telle ou telle partie du corps, & on l'oblige à fondre tellement son haleine dans sa bouche, que l'air ne sorte de ses poumons que d'une manière insensible. Ce traitement si simple, joint à des remèdes non moins simples, & à certain régime, est communément suivi d'une parfaite guérison.

L'art de discerner si un homme s'est étranglé lui-même, ou l'a été par d'autres, s'il s'est noyé, ou s'il n'a été jeté dans l'eau qu'après sa mort, est encore une découverte qui appartient aux seuls Chinois. Elle est, dans certaines affaires criminelles, d'une grande ressource pour leurs tribunaux,

& pourrait, dans les mêmes circonstances, faire cesser la perplexité des nôtres.

L'inoculation était pratiquée à la Chine, longtemps avant qu'elle fût connue en Europe : ce qui ne prouve pas toutefois que l'Europe tienne d'elle cette découverte. Si elle inspire aux Chinois moins de confiance qu'aux Européens, c'est que les premiers ont une foule de preuves qu'elle n'empêche point le retour de la petite vérole, quand elle dégénère en épidémie. Ils pensent aussi que cette maladie n'a pas toujours existé parmi eux ; ils n'en font remonter l'origine qu'à environ trois mille ans. Le nom qu'ils lui donnent est *tai-tou*, qui vent dire *venin* p.771 *du sein maternel*. Ils en distinguent plus de quarante sortes ; mais l'expérience démontre qu'à la Chine la petite vérole est peu dangereuse dans les pays chauds ; elle ne se développe pas dans les pays froids. C'est dans les pays tempérés qu'elle exerce le plus ses ravages. C'est aussi, d'après le climat, l'âge & le tempérament, que les médecins chinois règlent leurs moyens de la combattre.

Nous n'avons fait qu'indiquer ci-dessus l'extrême sagacité des tribunaux chinois pour distinguer si quelqu'un est mort naturellement ou par violence, & en juger lors même que le cadavre commence à tomber en pourriture. L'importance du sujet exige quelques détails de plus : ils termineront ce chapitre.

On exhume le cadavre, & on le lave dans du vinaigre ; on a eu soin de creuser une fosse d'environ six pieds de long sur trois de large, & autant de profondeur. On allume un grand feu dans cette fosse, & on le pousse jusqu'à ce que la terre qui l'environne devienne elle-même un foyer ardent. Alors on en retire ce qui reste de feu ; on y verse une grande quantité de vin, & on couvre cette fosse d'une grande claie d'osier sur laquelle on étend le cadavre. On le couvre ensuite lui-même, ainsi que la claie, d'une toile qui s'élève en forme de voûte, afin que la fumée du vin qui s'évapore, puisse agir sur lui en tout sens. On lève cette toile deux heures après ; & c'est alors, s'il y a eu des coups de donnés, qu'ils paraissent sur le cadavre, dans quelque état de dépérissement qu'il puisse être.

On étend la même expérience jusque sur les ossements p.772 dépourvus de toute chair. Les Chinois assurent que si les coups qui ont été donnés étaient capables de causer la mort, cette épreuve en fait reparaître la marque sur les os, quand même il n'y aurait aucune rupture. Au surplus, le vin dont on parle ici, n'est autre chose qu'une bière fabriquée avec du riz ou du miel : remarque essentielle à faire, si l'on entreprenait de faire en Europe quelque essai de cet expédient, si digne d'être vérifié.

@

CHAPITRE VIII

Musique chinoise

@

Il est assez singulier que les Chinois modernes aient, sur leur ancienne musique, les mêmes idées qu'on nous a transmises sur celle des Égyptiens & des Grecs, & qu'ils regrettent leur ancienne harmonie comme nous gémissons sur la perte de celle dont l'antiquité nous a tant vanté les prodiges. Si l'Égypte a eu son Hermès ou Mercure Trismégiste, qui, par la douceur de son chant, acheva de civiliser les hommes ; si la Grèce s'honore d'un Amphion qui bâtissait des villes avec ses seuls accords, d'un Orphée qui par le son de sa lyre, suspendait le cours des fleuves & se faisait suivre des plus durs rochers ; la Chine ne nous annonce pas moins de miracles, dus à l'harmonie de ses premiers musiciens. Elle cite son *Lyng-lun*, son *Kouei*, son *Pin-mou-kia*, qui, est touchant leur *kin* & leur *chê*, en tiraient des sons, capables d'adoucir les mœurs des hommes & d'apprivoiser les bêtes les plus féroces.

p.773 Plus de huit siècles avant l'existence du célèbre fils d'Antiope & du fameux chantre de la Thrace, l'inimitable Kouei disait à l'empereur Chun :

> — *Quand je fais résonner les pierres sonores qui composent mon king, les animaux viennent se ranger autour de moi, & tressaillent d'aise.*

L'ancienne musique, selon les écrivains chinois de tous les âges, *pouvait faire descendre du ciel sur la terre les esprits supérieurs ; elle pouvait évoquer les ombres des ancêtres ; elle inspirait aux hommes l'amour de la venu, & les portait à la pratique de leurs devoirs, &c. Veut-on savoir, disent encore ces mêmes auteurs, si un royaume est bien gouverné, si les mœurs de ceux qui l'habitent sont bonnes ou mauvaises ? qu'on examine la musique qui y a cours.* Cette règle n'était pas négligée par Confucius, lorsqu'il parcourait les différents petits royaumes qui partageaient la Chine

de son temps. Les traces de l'ancienne musique n'avaient pas encore entièrement disparu, & il avait appris par sa propre expérience combien l'harmonie peut avoir d'influence sur l'âme, sur les mouvements & les passions. On raconte, en effet, qu'étant arrivé dans le royaume de Tsi, on lui fit entendre un morceau de la musique Chao, c'est-à-dire, de cette musique que Kouei avoir composée par ordre de Chun : *Pendant plus de trois mois*, disent les historiens de sa vie, *il ne lui fut pas possible de penser à autre chose ; les mets les plus exquis, le plus délicatement apprêtés ne furent pas capables de réveiller son goût, ni d'exciter son appétit, &c.*

Le P. Amiot s'était particulièrement appliqué à l'étude du système musical des anciens Chinois. Il traduisit d'abord quelques-uns des auteurs qui en ont traité. Son travail & ses longues méditations ne lui avaient encore procuré que de faibles aperçus de cette théorie primitive, lorsqu'il reçut d'Europe le *Mémoire de M. l'abbé Roussier sur la musique des anciens.* Cet excellent ouvrage fut pour lui un trait de lumière, qui l'éclaira sur une foule d'objets qu'il n'avait entrevus jusqu'alors qu'à travers des nuages. La théorie de M. l'abbé Roussier lui parut si vraie, si constante, qu'elle devenait applicable à la musique même qui était l'objet de ses recherches. Le missionnaire regrette vivement que ce profond harmoniste ne se soit pas trouvé à portée de fouiller lui-même dans les antiquités chinoises ; en indiquant les découvertes qu'il aurait faites, il donne une idée de cet ancien système musical, & montre combien il est antérieur à celui de tous les autres peuples.

> « En réunissant, dit le P. Amiot, les lambeaux épars des plus anciennes archives qui existent aujourd'hui sur la terre, M. l'Abbé Roussier eût découvert qu'avant Pythagore, qu'avant Mercure lui-même, on connaissait en Chine la division de l'octave en douze demi-tons, qu'on appelait les douze *lu* ; que ces douze lu, distribués en deux classes, y étaient distingués en *parfaits* & en *imparfaits* ; qu'on y connaissait la nécessité de cette distinction ; & qu'enfin la formation de chacun de ces douze lu, & de tous les

intervalles musicaux qui en dépendent, n'était, dans le système *qu'on y avait inventé*, qu'un simple résultat de la progression triple de douze termes, depuis l'unité jusqu'au nombre 177147 inclusivement [1]. p.775

Poussant ses découvertes plus loin, M. l'Abbé Roussier eût trouvé sans doute les véritables raisons qui ont engagé les Chinois de la plus haute antiquité à ne faire mention, dans leur échelle musicale, que des cinq tons *koung, chang, kio, tché, yu*, qui répondent à *fa, sol, la, ut, ré*, tandis qu'ils avaient dans ce qu'ils appelaient le *pien-koung*, répondant à notre *mi*, & le *pien-tché* ou *si*, de quoi compléter leur gamme, & remplir les prétendues *lacunes qui paraissent*, au premier coup d'œil, *attendre dans leur système toujours quelques nouveaux sons* [2].

Il se serait peut-être convaincu par lui-même, que les rapports que les Égyptiens ont assignés entre les sons de la musique & les planètes, entre les mêmes sons & les douze figures du zodiaque, les vingt-quatre heures du jour, les sept jours de la semaine, & autres objets, ne sont qu'une copie informe de ce qui avait été fait par les Chinois, bien des siècles avant que les Égyptiens eussent une division du zodiaque en douze figures, avant qu'ils eussent les noms de *Sabaoth*, de Saturne, & tous les autres noms qui pouvaient désigner les différents objets de ces rapports.

Frappé de l'attention scrupuleuse des premiers Chinois, dans leurs opérations sur les sons, & plus encore de leur constance à ne vouloir opérer sur ces mêmes sons qu'au moyen des instruments à vent, M. l'Abbé Roussier eût conclu sans doute qu'ils étaient les *inventeurs* de leur méthode. Peut-être eût-il conclu p.776 encore que l'heptacorde des Grecs anciens, que la lyre de Pythagore, que son inversion des tétracordes diatoniques, & la

[1] Voyez le *Mémoire sur la musique des anciens*, art. 9 p. 57.
[2] Voyez le *Mémoire sur la musique des anciens*, pp. 33 & 129.

> formation de son grand système, sont autant de larcins faits au Chinois du premier âge, auxquels on ne peut contester les deux anciens instruments, le kin & le ché, qui réunissent eux seuls tous les systèmes imaginables de musique. Il se serait aperçu que les Égyptiens, les Grecs, & Pythagore lui-même, n'avaient fait qu'appliquer aux cordes ce que les Chinois disaient avant eux, en parlant des tuyaux.
>
> En examinant de près les différentes méthodes employées par ces anciens Chinois, pour fixer le lu générateur, & le ton fondamental de ce lu, M. l'Abbé Roussier se fût convaincu encore, que pour avoir ce point fixe, cette règle authentique & infaillible que la nature assigne elle-même, les Chinois n'avaient pas craint de se livrer aux opérations les plus pénibles de la géométrie, aux calculs les plus longs & les plus rebutants de la science des nombres, au moyen desquels ils ont enfin obtenu, sinon les vraies dimensions de chaque ton, la vraie mesure des intervalles qui les constituent, la légitimité de leur génération réciproque, & les différents rapports qu'ils ont nécessairement entre eux ; du moins ces approximations satisfaisantes qui se confondent, en quelque sorte, avec le vrai. Alors, je n'en doute pas, M. l'Abbé Roussier, plein d'estime pour les anciens Chinois, leur eût transféré sans peine les éloges dont il gratifie les sages Égyptiens, & n'eût pas hésité à leur faire honneur du système très étendu qu'il attribue à ces derniers, *ou à* p.777 *tout autre peuple plus ancien que les Grecs & les Chinois* [1].

M. l'Abbé Roussier, dans une note sur ce texte, dit que, non seulement il pense avec le P. Amiot que

> « *les vraies dimensions de chaque ton, leur génération réciproque*, en un mot, que les vraies proportions musicales, celles qu'adoptait Pythagore, sont réellement dues aux anciens

Chinois ; mais que les *approximations*, dont parle ici le savant missionnaire, ne sont que l'ouvrage des Chinois modernes, c'est-à-dire, la suite des erreurs dans lesquelles les Chinois paraissent être depuis deux ou trois siècles avant l'ère chrétienne.

Il devra sans doute paraître bien extraordinaire que le système musical, attribué si longtemps aux Égyptiens & aux Grecs, se soit retrouvé à la Chine, & qu'il soit constaté qu'il y a pris naissance à des époques bien antérieures à celles où ont paru les Hermès, les Linus, & les Orphée. Nous n'entrerons point dans les détails immenses qu'exigerait l'exposition de ce système ; nous renvoyons nos lecteurs au *Mémoire* du P. Amiot, publié par M. l'Abbé Roussier, & que cet habile théoricien a enrichi de ses observations. Cet ouvrage forme le sixième volume de la collection des *Mémoires sur les Chinois*.

Disons un mot des instruments de musique. Les Chinois ont toujours distingué huit espèces différentes de sons, & ils ont cru que la nature avait formé, pour les produire, huit sortes de corps sonores, sous lesquelles tous les autres peuvent se classer. Voici l'ordre selon lequel ils distribuent ces huit sortes de sons, & les noms des instruments qu'ils ont construits pour les produire. p.778

1° le son de la peau, qui est rendu par les tambours ;
2° le son de la pierre, rendu par les *king* ;
3° celui du métal, par les cloches ;
4° celui de la terre cuite, par les *hiuen* ;
5° celui de la soie, par le *kin* & le *chê* ;
6° celui du bois, par le *yu* & le *tchou* ;
7° celui du bambou, par le *koan* & différentes flûtes ;
8° celui de la calebasse, par le *cheng*.

Les premiers tambours furent composés d'une caisse en terre cuite, recouverte à ses deux extrémités de la peau tannée de quelque

[1] [*Mémoire*, pages 6 à 9].

quadrupède ; mais la pesanteur & la fragilité de cette caisse firent bientôt substituer le bois à la terre cuite. Les Chinois ont eu différentes espèces de tambours : la plupart ont la forme de nos barils ; quelques-uns sont cylindriques.

La nation chinoise est peut-être la seule qui ait su tirer parti des pierres, pour en former des instruments de musique. Nous avons déjà fait connaître les différentes espèces de pierres sonores qui se trouvent dans cet empire (Voyez page 300) ; l'instrument qu'on en a construit s'appelle *king*, qu'on distingue en *tsé-king* & *pien-king*. Le tsé-king consiste en une seule pierre sonore, qui ne rend par conséquent qu'un seul ton. Le pien-king est un assortiment de seize pierres suspendues, formant le système de sons admis dans l'ancienne musique chinoise. Ces pierres sont taillées en équerre : pour en rendre le son plus grave, on en diminue l'épaisseur ; on prend au contraire sur la longueur, quand on veut en rendre le son plus aigu.

Un mélange de cuivre & d'étain a toujours été la matière des cloches chinoises. Leurs formes sont très p.779 variées ; les anciennes n'étaient point rondes, mais aplaties, & terminées en croissant dans leur partie inférieure. Les Chinois ont formé un instrument de seize cloches assorties, pour correspondre à l'assortiment des king ou pierres sonores.

L'instrument *hiuen* est en terre cuite ; sa haute antiquité le rend respectable aux yeux des Chinois. On distingue le grand & le petit hiuen. *Le grand hiuen, dit le dictionnaire* Eulh-ya, *est comme un œuf d'oie, le petit hiuen comme un œuf de poule. Il a six trous pour les tons, un septième trou pour l'embouchure.*

Le *kin* & le *chê* rendent le son de la soie. Ces deux instruments sont encore de la plus haute antiquité. Le kin a sept cordes, formées de fils de soie. On en distingue trois sortes, qui ne diffèrent que par leur grandeur ; le grand kin, le kin moyen, & le petit kin. Le corps de cet instrument est fait de bois de *toung-mou*, qu'on vernit en noir : sa longueur totale est de cinq pieds cinq pouces. Le chê, dont on compte quatre sortes, est monté de

vingt-cinq cordes, & sa longueur est ordinairement de neuf pieds. Le P. Amiot assure que nous n'avons en Europe aucun instrument qui mérite d'être préféré à celui-ci.

Les instruments qui rendent le son du bois, sont le *tchou*, le *ou*, & le *tchoung-tou.* Le premier a la forme d'un boisseau, qu'on frappe intérieurement avec un marteau ; le second représente un tigre couché, dont on tire des sons, en lui raclant légèrement le dos avec une baguette ; le troisième est un assemblage de douze planchettes, liées ensemble, dont on se sert pour battre la p.780 mesure, en les tenant de la main droite, & en les heurtant doucement contre la paume de la main gauche.

Le bambou fournit une classe nombreuse d'instruments, composés de tuyaux unis séparés, percés de plus ou moins de trous. Le principal de tous ces instruments à vent est le cheng, qui rend le son de la calebasse. On retranche ce qui forme le cou de celle-ci, & l'on ne réserve que sa partie inférieure, de manière à pouvoir y adapter un couvercle de bois, qu'on perce d'autant de trous qu'on veut obtenir de sons différents. Dans chacun de ces trous on insère un tuyau de bambou, plus ou moins long selon le ton qu'il doit rendre. L'embouchure de cet instrument est formée par un autre tuyau qui a la figure du cou d'une oie ; il tient latéralement au corps de la calebasse, & sert à distribuer l'air à tous les tuyaux qui y sont insérés. Les anciens cheng différaient par le nombre des tuyaux qu'ils portaient ; le cheng moderne n'en a que treize. Ce dernier instrument paraît avoir quelque rapport avec notre orgue.

Les Chinois ne connaissent point l'usage de nos notes de musique ; ils n'ont point ces signes variés qui marquent la différence des tons, les diverses élévations ou les abaissements gradués de la voix ; rien, en un mot, qui indique toutes ces modifications du son d'où résulte l'harmonie. Ils ont seulement quelques caractères pour désigner les tons principaux : tous les airs qu'ils ont appris, ils les répètent par routine. Aussi l'empereur Kang-hi fut-il singulièrement étonné de la facilité avec laquelle un Européen peut saisir & retenir un air, dès la première fois qu'il l'entend. En 1679, il fit

appeler au palais les p.781 PP. Grimaldi & Péreira, pour toucher un orgue & un clavecin qu'ils lui avaient autrefois présentés. Il parut goûter la musique d'Europe & l'entendre avec plaisir. Il ordonna ensuite à ses musiciens de jouer un air chinois. Le P. Péreira prit ses tablettes, & y nota l'air tout entier, pendant que les musiciens l'exécutaient. Lorsqu'ils eurent fini, le missionnaire répéta l'air sans omettre un seul ton, & avec autant d'aisance que s'il eût passé beaucoup de temps à l'étudier. L'empereur fut si frappé d'étonnement, qu'il avait peine à croire ce dont il était témoin. Il ne pouvait comprendre comment un étranger avait pu retenir sitôt un morceau de musique qui avait coûté tant de travail & de temps à ses musiciens, & que, par le secours de quelques caractères il se le fût tellement approprié qu'il ne pouvait plus l'oublier. Il combla d'éloges la musique européenne, & admira les méthodes qu'elle fournit pour faciliter & abréger le travail de la mémoire. Cependant un reste d'incrédulité lui fit désirer de multiplier les épreuves. Il chanta lui-même plusieurs airs différents, que le missionnaire notait à mesure, & qu'il répéta aussitôt avec la dernière précision.

> — Il faut avouer, s'écria l'empereur, que la musique d'Europe est incomparable, & que ce père (le P. Péreira) n'a pas son semblable dans tout l'empire.

@

CHAPITRE IX

Arts du dessin

@

p.782 Les peintres de la Chine sont depuis longtemps décriés en Europe : mais il me semble que pour les apprécier sainement, il faudrait connaître quelques-uns de leurs bons ouvrages, & ne pas les juger d'après les éventails & les paravents que nous tirons de Canton. Que serait-ce, si l'on allait prononcer sur l'école française d'après nos dessus de portes du pont Notre-Dame ? Les Chinois prétendent avoir eu leurs Le Brun, leurs Le Sueur, leurs Mignards ; ils ont encore aujourd'hui des peintres qui jouissent parmi eux d'une grande célébrité. Mais on ne transporte point leurs ouvrages de Pe-king à Canton, parce qu'ils ne seraient point achetés des marchands européens. Il faut à ceux-ci des nudités, des sujets galants & licencieux ; & souvent (c'est un excès que déplorent quelques missionnaires) ils ont séduit à prix d'argent des barbouilleurs de Canton, pour en obtenir des tableaux dont l'obscénité pût piquer le goût des voluptueux de l'Europe.

Il paraît cependant qu'on s'accorde assez à refuser aux artistes chinois la correction du dessin, l'entente de la perspective, & la connaissance des belles proportions humaines. Mais ceux même qui leur refusent le talent de bien peindre la figure, ne peuvent leur disputer celui de rendre supérieurement les fleurs & les animaux. Ils traitent p.783 ces sortes de sujets avec beaucoup de vérité, de grâce & d'aisance, & ils se piquent surtout de mettre dans les détails une exactitude qui pourrait nous paraître minutieuse. Un peintre européen racontait qu'étant employé au palais à peindre des fleurs de *lien-hoa* sur le devant d'un grand paysage, un peintre chinois, de ses amis, lui fit observer qu'il avait mis quelques fibres & quelques échancrures de moins dans les feuilles.

> — C'est une bagatelle sans doute, ajoutait-il, & l'on ne peut guère s'en apercevoir du point de vue de votre tableau ; mais un connaisseur ne pardonne pas ici ces sortes de négligences : la vérité, selon nous, est le premier mérite d'un tableau.

Les livres élémentaires chinois, qui exposent les règles de l'art de peindre, s'étendent spécialement sur ce qui concerne les plantes & les fleurs ; ils entrent dans le plus grand détail sur chacune de leurs parties, dont ils assignent les mesures & les proportions ; ils traitent séparément de la tige, des branches, des feuilles, des boutons, des fleurs, en indiquant toutes les différences de formes & de teintes qu'y mettent les saisons. Ils remarqueront, par exemple, que la nuance n'est pas la même sur les feuilles de deux tiges de fleurs semblables, lorsque l'une est entièrement épanouie, & que l'autre ne commence qu'à fleurir. Enfin l'on ne s'étonne nullement à la Chine qu'un peintre demande à son élève combien une carpe porte d'écailles entre tête & queue.

La peinture doit faire peu de progrès à la Chine, parce qu'elle n'y est point encouragée par le gouvernement, qui la met au nombre des arts futiles, qui ne p.784 contribuent en rien à la prospérité de l'État. Les galeries & les cabinets de l'empereur sont remplis de nos tableaux ; il employa longtemps le pinceau des frères Castiglione & Attiret, artistes habiles qu'il aimait, & dont il fréquentait souvent l'atelier ; mais par la raison du peu d'utilité politique de la peinture, il ne voulut point accepter l'offre qu'ils lui firent d'établir une école & de former des élèves. Ce prince craignit que cet acte d'approbation ne réveillât peut-être l'ancien goût des Chinois pour les tableaux ; goût effréné, qui n'avait point connu de bornes sous les dynasties précédentes.

La peinture à fresque était connue à la Chine longtemps avant l'ère chrétienne. Elle eut beaucoup de vogue sous les Han, qui en couvrirent les murs de leurs principaux temples. Ce genre de peinture fit de nouveaux progrès, & obtint encore plus de faveur aux cinquième & sixième siècles, qui furent des siècles de luxe pour la Chine, On raconte du peintre Kao-

hiao, que les éperviers qu'il avait peints sur le mur extérieur d'une salle impériale, étaient si ressemblants, que les petits oiseaux n'osaient en approcher, ou s'en éloignaient avec effroi, en poussant des cris. Outre le cheval de Yang-tsé, que plusieurs prirent pour un animal réel, on cite encore la porte du peintre Fan-hien : on dit que lorsqu'on était entré dans le temple, à moins d'être prévenu ou d'y faire bien attention, on risquait de vouloir sortir par cette porte, qui était peinte sur la muraille, L'empereur actuel a dans son parc un village européen peint à fresque, qui produit la plus agréable illusion. Le reste de la muraille représente un paysage & des collines, qui se p.785 confondent si heureusement avec les montagnes éloignées qui sont derrière, qu'il est difficile d'imaginer une composition plus ingénieuse & mieux rendue. Ce bel ouvrage a été exécuté par des peintres chinois, d'après des dessins qui leur ont été fournis.

La gravure à trois, à quatre, & même à cinq couleurs, est très ancienne à la Chine, qui a de longtemps précédé l'Europe dans la découverte de cette manière de graver.

Le ciseau des sculpteurs chinois est rarement exercé, parce que, si l'on excepte les idoles des temples, on ne connaît point dans cet empire l'usage & le luxe des statues : cette espèce de proscription, qui date de la haute antiquité, est encore aujourd'hui maintenue par le gouvernement. On n'aperçoit aucune statue ni dans les places, ni dans les édifices publics de Pe-king ; on n'en trouve pas même une seule dans tous les palais de l'empereur. Les seules vraies statues qui existent à la Chine, sont celles qu'on fait entrer dans la décoration d'étiquette de l'avenue du tombeau des princes ou des Grands d'une certaine classe ; il faut y ajouter celles qu'on met auprès de la bière de l'empereur, de ses fils & de ses filles, dans l'intérieur du caveau voûté qui renferme leur cercueil ; encore le public ne voit-il point celles-ci ; & cette pratique funéraire, étrangère aux autres dynasties, doit être regardée comme particulière à la famille impériale régnante.

L'architecture chinoise n'est point livrée à une routine aveugle ; elle a

ses principes, ses règles, ses proportions. Dès qu'une colonne a plusieurs pieds de diamètre à sa p.786 base, il faut qu'elle en ait quatorze de hauteur ; & d'après l'une ou l'autre de ces mesures, on peut déterminer celles de toutes les parties du bâtiment. Quoique cette architecture n'ait aucun rapport avec celle de l'Europe, quoiqu'elle n'ait rien emprunté de l'architecture des Grecs, elle a cependant un genre de beauté qui lui est propre. Les palais de l'empereur sont de vrais palais ; & par l'immensité, la symétrie, l'élévation, la régularité, la magnificence des bâtiments multipliés qui les comptent, ils annoncent la grandeur du maître qui les habite. Le Louvre serait au large dans une seule des nombreuses cours du palais de Pe-king. Tous les missionnaires qui ont pénétré dans cette vaste & superbe demeure, conviennent que si chacune de ses parties, prise isolément, ne charme pas autant la vue que les morceaux de la grande architecture de l'Europe, leur ensemble leur a du moins offert un spectacle, auquel rien de ce qu'ils avaient vu jusqu'alors ne les avait préparés.

Presque toutes les maisons & tous les édifices sont construits en bois. Ce n'est pas que le marbre & la pierre manquent à la Chine, puisque la plupart des provinces en sont abondamment pourvues, & que plusieurs villes sont pavées en marbres de toutes les couleurs. Ce n'est pas aussi la difficulté du transport : tous les jardins de l'empereur sont semés de rochers énormes ; tous ses palais posent sur des assises immenses de blocs de marbre & d'albâtre, & toutes les marches des escaliers, quelque longues & quelque larges qu'elles soient, sont d'une seule pièce. Outre la crainte des tremblements de terre, la raison qui empêche surtout qu'on ne construise en marbre & en pierre, c'est que la chaleur & p.787 l'humidité, dans les provinces du midi, & le froid rigoureux, dans celles du nord, rendraient ces maisons malsaines & presque inhabitables. A Pe-king même, où les pluies durent peu, on est obligé d'étendre des feutres sur les petits escaliers de marbre, qui se trouvent au palais : l'humidité de l'air mouille & détrempe tout. Pendant l'hiver, le froid y est si vif, qu'on ne peut ouvrir aucune fenêtre du côté du nord, & que la glace s'y maintient constamment pendant plus de trois mois, à l'épaisseur d'un pied & demi.

Les mêmes raisons, tirées de la nature du climat, empêchent également la multiplicité des étages ; un second, un troisième étage ne seraient habitables ni pendant les grandes chaleurs, ni pendant les grands froids ; Quoique Pe-king soit plus au nord que tout le reste de l'empire, la canicule y est si brûlante, que la police oblige les gens de boutique & d'atelier à coucher au grand air sous leurs appentis, dans la crainte qu'ils ne soient étouffés dans l'intérieur de leurs logements. La demeure des Grands & des personnes riches est ordinairement composée de cinq grandes cours, toutes environnées de bâtiments : des étages supérieurs ne leur offriraient que des appartements superflus. Des maisons à plusieurs étages ne seraient pas plus commodes pour le peuple ; il faut au moins à celui-ci une cour spacieuse & reculée pour les femmes : autrement leur clôture deviendrait la plus malsaine & la plus ennuyeuse des prisons. D'ailleurs une petite famille ne pourrait occuper seule une maison à plusieurs étages, & elle ne se résoudrait point à l'habiter partiellement avec une autre famille.

p.788 Cependant les constructions à plusieurs étages ont été à la mode pendant plusieurs siècles, lorsque la cour impériale résidait dans les provinces du midi. Presque tous les petits palais que ces empereurs élevaient dans leurs jardins, étaient de cette espèce, & leur goût pour cette manière de bâtir en vint au point de construire d'immenses corps-de-logis qui avaient, dit-on, depuis cent cinquante pieds de haut jusqu'à deux cents : les pavillons ou tours, qui étaient aux extrémités, s'élevaient quelquefois au delà de trois cents pieds. Mais comme il est difficile de lutter longtemps contre le climat, les empereurs se dégoûtèrent de cette architecture aérienne, même avant de quitter les provinces du midi. Cependant, soit pour en conserver le souvenir, soit pour mettre plus de variété dans les constructions, il existe encore aujourd'hui quelques bâtiments à plusieurs étages dans le parc de Yuen-ming-yuen, dans celui de Ge-ho-eulh, & même dans les grands jardins du palais de Pe-king. On en rencontre aussi quelques-uns dans les provinces de Kiang-nan & de Tche-kiang.

Le grand nombre de rivières & la multiplicité des canaux qui arrosent la Chine ont nécessité la construction d'une prodigieuse quantité de ponts, dont les formes sont très variées : les uns sont en voûte exhaussée, sur laquelle on monte & l'on descend par des escaliers très doux, dont les marches n'ont pas trois pouces d'épaisseur : d'autres n'ont ni arches ni voûtes ; on les passe sur de larges pierres, posées sur des piles comme des planches. Quelques-unes de ces pierres ont jusqu'à dix-huit pieds de longueur. Une partie de ces ponts est p.789 construite en pierre, en marbre ou en brique, l'autre en bois, ou formée de bateaux. Ces derniers sont d'une invention très ancienne. Ils portent le nom de *seou-kiao, ponts flottants*, & l'on en trouve plusieurs sur les grands fleuves Kiang & Hoang-ho.

Parmi les beaux ponts de la Chine, on distingue celui qui est à trois lieues de Pe-king, & qui a deux cents pas de longueur sur une largeur proportionnée. Sa hauteur & l'inutilité apparente de la plus grande partie de ses arches paraissent choquer d'abord la plupart des étrangers, parce qu'il ne couvre qu'une rivière médiocre. Mais lorsque celle-ci est enflée par les pluies de la canicule, à peine toutes les arches du pont suffisent pour laisser écouler ses eaux.

Les anciens livres chinois parlent de plusieurs ponts ingénieux, dont la destination était vraiment utile : on en avait imaginé qui pouvaient être exécutés en un jour, pour subvenir à la rupture subite d'un autre pont, pour remédier à une inondation, faciliter la communication d'une armée, ouvrir ou abréger le chemin aux vivres qu'on lui portait. On avait alors des ponts *en arc-en-ciel, en levier, en balancier, à poulies, en coulisses, à double bascule, en compas, en fagots encrés, en poutres empaillées, en barques renversées, en cordes tendues, &c.* Tous ces ponts, dont les noms se retrouvent dans les écrits anciens, ne sont plus connus aujourd'hui.

Croirait-on que la construction des ponts ait été autrefois un goût de luxe, sévèrement reproché aux empereurs ? On cite celui qui fut construit en fer & en bronze au huitième siècle. Un empereur de la dynastie des Soui

p.790 en fit bâtir quarante, tous d'une architecture différente, dans la seule ville de Sou-tcheou. Les ponts de caprice & de fantaisie, aussi variés par leur forme que par leurs ornements, se multiplièrent à l'excès dans les parcs & les jardins de plaisance des empereurs des Leang, des Soui & des Tang. Ces constructions bizarres, dont nous voyons aujourd'hui quelques imitations dans nos modernes jardins anglais, donnèrent lieu aux représentations d'un censeur de l'empire, qui eut la fermeté courageuse de dire à Yang-ti, le Sardanapale de la Chine :

> « Plus les ponts inutiles de vos jardins anciens & nouveaux s'embellissent & se multiplient, plus les nécessaires se détériorent & diminuent dans toutes les provinces. Les nombreux essaims d'artistes qui accourent dans votre capitale de toutes les extrémités de l'empire, ne feront pas des soldats contre les Tartares qui nous menacent ; & après avoir bâti un plus grand nombre de ponts qu'aucun de vos prédécesseurs, il est bien à craindre que vous n'en trouviez pas pour fuir leurs victoires. Votre humble sujet en sèche de douleur, & ne dit ses justes craintes à Votre Majesté, que parce qu'enivrée des mensonges de ses flatteurs, elle ne voit que les fleurs de la coupe empoisonnée qu'ils lui présentent. Songez, seigneur, qu'un vieil officier qui vous dit la vérité au péril de sa tête, craint plus la mort pour Votre Majesté que pour lui.

L'architecture navale des Chinois paraît n'avoir fait aucun progrès depuis plusieurs siècles : la fréquentation des Européens sur leurs côtes, & la vue de leurs vaisseaux, n'ont pu les déterminer à réformer ou à perfectionner p.791 les leurs. Ces vaisseaux, qu'ils nomment *tchouen*, sont appelés par les Portugais *Soma* ou *Sommes*. Les plus gros ne sont pas au-dessus du port de 250 ou 300 tonneaux, & leur longueur n'excède pas 80 à 90 pieds ; ce ne sont, à proprement parler, que des barques plates à deux mâts. La proue, qui est coupée & sans éperon, se termine, dans la partie supérieure, par deux espèces d'ailerons ou cornes, d'une forme assez bizarre. La poupe

est fendue par le milieu pour faire place au gouvernail, qui se trouve renfermé dans une espèce de chambre qui le met à l'abri des coups de mer. Ce gouvernail, large de cinq à six pieds, peut aisément s'élever & s'abaisser par le moyen d'un câble qui le soutient sur la poupe.

Les vaisseaux chinois n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mâts de hune. Toute leur mâture se réduit au grand mât & à celui de misaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un petit mât de perroquet, qui ne peut être que d'un faible secours. Le grand mât occupe à peu près la place du nôtre ; le mât de misène est fort sur l'avant. Celui-ci est à l'autre dans la proportion de deux à trois ; & le grand mât a ordinairement plus des deux tiers de la longueur du vaisseau. Des nattes de bambou sont la matière des voiles chinoises : elles sont renforcées par des bambous entiers, couchés sur la largeur de la voile, à la distance d'un pied les uns des autres. Deux pièces de bois garnissent l'extrémité supérieure & inférieure de la voile ; celle d'en haut sert de vergue ; celle d'en bas, large d'un pied sur cinq à six pouces d'épaisseur, contient la voile lorsqu'on veut la hisser ou l'amener. Ces sortes de voiles peuvent se déplier & se replier comme p.792 des feuilles de paravent. Les bâtiments chinois ne sont nullement bons voiliers ; ils tiennent cependant beaucoup mieux le vent que les nôtres, à raison de la roideur de leur voilure qui ne cède point au vent ; mais ils perdent bientôt cet avantage par la dérive qu'occasionne leur construction vicieuse.

Les Chinois n'emploient point, comme nous, le goudron pour calfater leurs vaisseaux. Ils se servent d'une gomme particulière mêlée avec la chaux, & cette composition est si bonne, qu'un ou deux puits à fond de cale suffisent pour tenir le vaisseau sec. Ils puisent l'eau avec des seaux, car ils n'ont pas encore jusqu'ici adopté l'usage des pompes. Leurs ancres sont faites d'un bois dur & pesant, qu'ils appellent *tié-ly-mou* ou *bois de fer*. Ils prétendent que ces ancres sont très supérieures à celles de fer, parce que celles-ci sont sujettes à se fausser, ce qui n'arrive point aux ancres de tié-ly-mou.

Les Chinois entendent assez bien la manœuvre, & sont assez bons

pilotes côtiers ; mais ils naviguent mal en pleine mer, ce sont les seuls timoniers qui conduisent le vaisseau ; ils mettent le cap sur le rumb qu'ils croient devoir suivre, &, sans s'inquiéter des mouvements du navire, ils courent, pour ainsi dire, à l'aventure. Les Chinois prétendent avoir été les premiers inventeurs de la boussole ; mais il paraît qu'ils se sont peu occupés du soin de perfectionner cette intéressante découverte.

La Chine ne s'est guère trouvée dans le cas de livrer des batailles navales que sur le Kiang, autour & près de ses côtes, ou dans le voisinage des îles du Japon ; p.793 aussi la construction de ses vaisseaux de guerre n'annonce point qu'ils soient destinés à entreprendre des courses lointaines, qu'ils ne pourraient soutenir. On distingue différentes espèces de vaisseaux de ce genre. Ceux qui sont attachés à la marine de Canton sont plus grands & plus forts que ceux qu'on emploie dans la marine du Fo-kien : ceux-ci ne sont construits qu'en bois de pins ou de sapins, au lieu que les vaisseaux de Canton sont tous en bois de fer. Dans un combat sur mer, ils résistent davantage & servent mieux ; mais ils sont plus lourds & ne valent pas les autres pour la course. Ces vaisseaux durent très longtemps ; les vers ne s'y mettent jamais. Quelques-uns sont armés de canons.

Le *vaisseau de poste* est un navire fort en usage dans le Fo-kien. On cloue des bandes de bois de bambou sur ses côtés, pour qu'il résiste mieux à la lame. Il tire six à sept pieds d'eau, & peut mettre à la voile par toute sorte de temps. On s'en sert pour courir après les pirates, & pour porter des nouvelles.

Le *vaisseau à ouvrir les vagues* ne tire que trois ou quatre pieds d'eau ; sa proue est en pointe, & divise aisément les eaux. Il porte un gouvernail, une voile & quatre rames. Il ne craint, dit on, ni le vent, ni les vagues. Il peut contenir depuis trente jusqu'à cinquante soldats.

Le *bâtiment à courir sur le sable* est ainsi nommé parce qu'il court sur les eaux qui ont très peu de profondeur. Il est plat en dessous, & glisse sur le sable le long des côtes de la mer du Nord, qui est peu profonde. On n'en

fait point usage dans les mers du midi.

p.794 *Bâtiment à bec d'épervier*. De tous les vassaux chinois, c'est le plus prompt & le plus léger à la course. Comme sa proue & sa poupe sont construits de la même manière, il peut avancer ou reculer avec la même facilité, sans être obligé de virer de bord. Son tillac est défendu par deux espèces de murailles, faites de planches de bambou, qui mettent à l'abri des traits les soldats & les rameurs.

Nous ne pousserons pas plus loin cette nomenclature : on sent qu'une flotte entière de pareilles barques armées ne se maintiendrait pas en présence de quelques vaisseaux de guerre européens.

@